



3 1761 04656564 4











**MÉMOIRES**  
**D'OLIVIER**  
**DE LA MARCHE**

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTRON.



MÉMOIRES  
D'OLIVIER  
DE LA MARCHE

MAITRE D'HOTEL

ET

CAPITAINE DES GARDES DE CHARLES LE TÊMÉRAIRE

PUBLIÉS POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

HENRI BEAUNE ET J. D'ARBAUMONT

---

TOME QUATRIÈME



A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, n° 6

---

M DCCC LXXXVIII

1  
2

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 44. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

---

*Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'édition des MÉMOIRES D'OLIVIER DE LA MARCHÉ, préparée par MM. H. BEAUNE et J. D'ARBAUMONT, lui a paru digne d'être publiée par la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.*

*Fait à Paris, le 4<sup>er</sup> décembre 1888.*

*Signé : M<sup>is</sup> DE BEAUCOURT.*

*Certifié :*

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

A. DE BOISLISLE.



# NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

## OLIVIER DE LA MARCHE

---

### I.

Au centre de la vaste plaine qui, sous le nom de Bresse chalonnaise, s'étend de Chalon-sur-Saône aux premiers contreforts du Jura, se trouve le village de Villegaudin, appelé dans les titres les plus anciens *villa Guichardei*<sup>1</sup>. Un hameau dépend de ce village, le hameau de la Marche. Au XIII<sup>e</sup> siècle, il s'abritait, à respectueuse distance, sous les murs d'un solide donjon, franc-alleu noble à l'origine, auquel le temps substitua un grand château moderne<sup>2</sup>, chef-lieu d'un marquisat érigé en 1736. Cette maison-forte, cette « motte » presque perdue dans des terrains d'alluvion, bas et sans reliefs, qui formaient sans doute autrefois la cuvette d'un lac immense, a été le berceau de notre chroniqueur.

D'où sortait sa famille elle-même? Avait-elle pris naissance dans le pays, ou, si elle était venue du dehors, à quelle époque s'y était-elle établie? Il est difficile de le dire.

Il existait dès le XII<sup>e</sup> siècle en Bourgogne une vieille et noble famille qui portait le même nom<sup>3</sup>. Issue de la maison

1. Courtépée et Béguillet, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 2<sup>e</sup> édit., t. III, p. 460.

2. Ce château a été détruit par un incendie en 1861.

3. En 1171, Renaud de la Marche sert de témoin au traité de

de Champlitte-Pontailleur, dont la place est inscrite dans les annales bourguignonnes à côté des Vergy, des Mont-Saint-Jean, des Thil, c'est-à-dire des plus puissants seigneurs du pays, elle tirait son appellation patronymique de la terre de la Marche-sur-Saône, près Auxonne, qui fut son berceau, et qui était le centre de ses possessions. Les sires de la Marche-en-Bresse sortaient-ils de la même souche et n'étaient-ils qu'un rameau détaché de ce vieux tronc? Cela paraît peu vraisemblable; les blasons des deux familles ne sont pas les mêmes, et d'ailleurs il semble qu'il y ait eu une grande distance entre la race aristocratique des Pontailleur et celle des petits seigneurs de la Marche-en-Bresse, qui dut, comme on le verra plus loin, sa fortune à son alliance avec la descendante d'une bâtarde de Flandre <sup>1</sup>.

paix conclu entre le duc de Bourgogne Hugues III et Guy, comte de Nevers. (D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*.) Plusieurs autres La Marche apparaissent au même siècle et au suivant en Bourgogne. Ainsi, Guillaume de la Marche signe en 1222 la charte accordée par le duc pour le droit de vendange à Dijon.

1. La famille d'Olivier de la Marche portait : *de sable, bandé d'or de trois pièces* (v. aux Archives de la Côte-d'Or le sceau de Guillaume de la Marche, B. 347, 354, 365), et celle de Pontailleur, sortie de Guillaume de Champlitte, des comtes de Champagne : *de gueules au lion d'or, couronné de même, armé et lampassé d'azur*. Il faut pourtant reconnaître que les La Marche-sur-Saône possédaient aussi des terres voisines de celles des La Marche-en-Bresse. En 1279, Simon, seigneur de la Marche et de Chaussin, et Égide, sa femme, reconnaissent avoir reçu en fief du duc la maison-forte de Saint-Aubin, près Dracy (non loin de Chalon), qui était de franc-alleu et venait d'Égide (Arch. de la Côte-d'Or, B. 10481), et le même Simon affranchit en 1286 les habitants de sa terre de la Marche. (V. Courtépée, *id.*) Disons, pour ne plus y revenir, qu'il importe aussi de ne pas confondre la famille de notre chroniqueur avec la maison de Granson, qui posséda plus tard la terre de la Marche-sur-Saône, et dont quelques membres en portèrent le nom, comme Hélon de Granson, seigneur de la Marche, cité dans la capitulation accordée le 4 juin 1479 aux habitants d'Auxonne par Charles d'Amboise, gouverneur de Bourgogne et de Cham-

Quoi qu'il en soit, au mois d'août 1265, nous voyons pour la première fois apparaître avec certitude des aïeux directs d'Olivier de la Marche. A cette date, la « relicte » de messire Hugues, seigneur de la Marche, chevalier, et Guillaume, Bertrand<sup>1</sup> et Regnaude, ses enfants, donnent en aumône perpétuelle à l'église de Saint-Martin-en-Bresse tous les droits qu'ils peuvent avoir sur les dîmes et les terres du finage de cette paroisse<sup>2</sup>. C'est bien la famille de notre chroniqueur, car Saint-Martin-en-Bresse a de tout temps, sauf un léger intervalle au xiv<sup>e</sup> siècle, dépendu de la seigneurie et plus tard du marquisat de la Marche<sup>3</sup>. En 1282, Jehan de la Marche est institué légataire de 20 livres dans le testament de Hugues Prévôt, de Vesoul<sup>4</sup>. Désormais, sans préciser rigoureusement les degrés généalogiques, nous pouvons suivre l'histoire de la lignée dans les actes publics. En 1317, Regnaude de la Marche fonde dans sa maison-forte une chapelle castrale où devaient se dire trois messes par semaine<sup>5</sup>.

pagne pour Louis XI. (V. Archives de la Côte-d'Or, B. 11787.)

Il existe à la Bibl. nat., *Collection de Bourgogne*, vol. 101, fol. 323, une généalogie de la famille de la Marche, qui commence en 1304, mais qui contient plusieurs erreurs, dont M. H. Stein (*Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon*, Bruxelles et Paris, 1888, in-4<sup>e</sup>; extrait du t. XLIX des *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers*, publiés par l'Académie royale de Belgique) a reproduit quelques-unes. Nous les avons rectifiées, surtout en ce qui concerne la descendance de Guillaume, bailli de Chalon, au vu d'un acte de mai 1430 (Archives de la Côte-d'Or, B. 11342), dont on trouvera l'extrait plus loin.

1. V. transaction de 1304 entre Bertrand de la Marche, chevalier, et Jehan, abbé de Saint-Pierre de Chalon, sur la justice des moulins de Saint-Martin en Bresse. (Bibl. nat., *Collection de Bourgogne*, vol. 101, fol. 323.)

2. Peincedé, *Recueils de Bourgogne*, ms. aux Archives de la Côte-d'Or, t. XXVIII, p. 515.

3. Archives de la Côte-d'Or, B. 10525, 11723, fol. 21, t. I<sup>er</sup> des fiefs de Chalon.

4. *Id.*, t. XVII, p. 242.

5. Courtépée, *op. cit.*, t. III, p. 460.

Si elle garde pieusement la demeure des ancêtres, ses frères, ses neveux, ses fils peut-être s'en échappent pour courir les aventures guerrières, pour faire le noble métier d'homme d'armes dans les compagnies levées au nom ou pour le compte du duc par les principaux chevaliers et capitaines bourguignons. Simon figure en cette qualité dans la compagnie de Guillaume Le Bastard, chevalier bachelier, en 1367<sup>1</sup>. Thibaut est écuyer dans celle de Robert de Beaujeu en 1372<sup>2</sup>, Laurent dans celle de Jean de Neufville, bailli de Saint-Pierre-le-Moutier en 1412<sup>3</sup>, et Hugues combat la même année au siège de Château-Chinon, sous les ordres de Guy de Bar, bailli d'Auxois<sup>4</sup>. Quelques-uns portent la robe<sup>5</sup>, mais c'est l'exception : les La Marche ne se servent guère que de l'épée; on les rencontre partout où il faut la tirer<sup>6</sup>.

Leur modeste patrimoine ne leur permet pas toutefois de

1. Montre du 7 février 1367, à Dijon. (Archives de la Côte-d'Or, B. 11747.)

2. Archives de la Côte-d'Or, B. 11749.

3. *Id.*, B. 11779; Peincedé, *op. cit.*, t. XXVI, p. 151.

4. *Id.*, p. 146.

5. En décembre 1412, Jehan de la Marche, maître des requêtes, participe à une distribution de vin faite par le duc à divers personnages de qualité. (Compte de Joseran Frepier, 1412; Archives de la Côte-d'Or, B. 1573.) Ce Jehan de la Marche fut abbé de Saint-Pierre de Chalon en 1413. Il était avocat en 1403. (B. 11624.) On trouve aussi en 1401 un Nicolas de la Marche, mesureur du grenier à sel de Marcigny-les-Nonnains. (Peincedé, t. XVIII, p. 40.) Mais celui-ci appartenait-il à la famille d'Olivier? C'est au moins douteux. Olivier de la Marche, étudiant à l'université de Dole en 1425 (Bibl. nat., *Collection de Bourgogne*, vol. 23, fol. 84), et témoin de la quittance donnée le 28 avril 1430 (v. plus loin), est plus sûrement de la famille du chroniqueur.

6. En août 1417, Adam et Pierre de la Marche, écuyers, figurent dans la compagnie de Jean de Vergy (B. 11788), et, l'année suivante, le premier est à Rouen, sous l'étendard d'Antoine de Toulougeon, seigneur de Traves, pour défendre la ville contre Henri V, roi d'Angleterre. (B. 11793.)



vivre à l'état de complète indépendance et de se soustraire à la suzeraineté du duc, auquel ils ont d'ailleurs inféodé, peut-être dès le XIII<sup>e</sup> siècle, leur franc-allevu de la Marche. Loin de se tenir à l'écart, ils se rapprochent de lui, ils entrent à son service, ils s'attachent à sa personne, ils deviennent ses gens, ils font partie de sa domesticité, *familiares ducis*, disait-on au XII<sup>e</sup> siècle. Celui d'entre eux qui, par son intelligence, sa fidélité et ses charges, s'éleva le plus haut dans cette familiarité honorable, à la fois militaire et civile, guerroyante et conseillère, fut Guillaume de la Marche, un digne ancêtre d'Olivier. Les documents qui subsistent aujourd'hui ne nous apprennent que le nom de son père, qui s'appelait comme lui Guillaume et était chevalier ; nous savons en outre qu'il avait soit pour sœur, soit plutôt pour tante Alix, femme du seigneur de Châteaurenaud, près Louhans, qui fut obligée de céder, pendant son veuvage, avec son fils Oudot, une partie des revenus de la terre de la Marche à Jean de Vienne, seigneur de Sainte-Croix, en 1376<sup>1</sup>. Le premier Guillaume épousa Bienvenue Bonamy et mourut avant 1382, d'après M. Henri Stein, qui lui attribue par erreur le titre de bailli de Chalon. En 1372, son fils, celui qui nous occupe, était écuyer dans la compagnie d'Hugues de Vienne, sire de Seurre et de Sainte-Croix, chevalier banneret<sup>2</sup>. A ce moment, la famille jouissait d'une certaine aisance, car nous voyons Guillaume I<sup>er</sup> posséder, à Saint-Martin-en-Bresse, des fiefs désignés dans le dénombrement donné au duc par le même Hugues de Vienne<sup>3</sup>. Philippe le Hardi dis-

1. Courtépée, *op. cit.*, t. III, p. 461. Guillaume de la Marche acheta un peu plus tard, ou plutôt recueillit par héritage d'Oudot, la terre de Châteaurenaud, qui fut ensuite possédée par Antoine et par Olivier. (Courtépée, *op. cit.*, t. III, p. 421.)

2. Archives de la Côte-d'Or, B. 11749. V. aussi B. 11746.

3. Dénombrement donné en 1374 par Alix de Champsey, dame de Saint-Sernin-du-Plain et de Dracy, relicte de Girard de Montagu, pour la moitié de la terre de Fougeroy, dont l'autre moitié

tingua bientôt son fils Guillaume II et le mit à la tête de l'un des cinq bailliages du duché<sup>1</sup>, celui de Chalon-sur-Saône. Les fonctions des baillis étaient fort considérables. Chacun de ces officiers exerçait, dans sa circonscription, les pouvoirs de suzeraineté du duc ; il faisait donner les dénombremens de fiefs, réunissait les vassaux pour le service militaire, tenait la cour féodale, jugeait et recevait les amendes. Les sergents placés sous ses ordres donnaient les ajournemens, opéraient les saisies et les arrestations. Il était tenu de résider dans son bailliage, au chef-lieu duquel il avait un logis particulier, et d'y expédier tous les procès<sup>2</sup>.

Guillaume de la Marche entra en fonctions le 7 septembre 1384, et joignit à cette charge celle de maître des foires du Chalonnais, qui y était inhérente<sup>3</sup>. C'est en sa qualité de bailli d'épée qu'il reçut, le 28 octobre 1384, les habitants d'Ouroux sous la garde du duc, moyennant la redevance de vingt-cinq bichets d'avoine<sup>4</sup> ; qu'en 1385 il consentit la mainlevée d'une saisie pratiquée sur les biens d'un curé de Fréta, revendiqués par l'évêque de Chalon et le prieur de Saint-Marcel<sup>5</sup> ; qu'il fut désigné, le 10 novembre 1387, par Philippe le Hardi, pour estimer, avec Jean de Foissy, bailli de la Montagne, Baudry de Baleure et Jean Le Boiteux, la terre de Montaigu dont Philibert de Damas avait cédé la moitié au duc en

appartenait aux enfans de Guillaume. (Peincedé, *op. cit.*, t. XI, p. 118. V. aussi Archives de la Côte-d'Or, B. 40525.) Guillaume vendit, en 1376, la terre de Saint-Martin-en-Bresse à Jacques Goussay. (Courtépée, *op. cit.*, t. III, p. 452.)

1. Dijon, Autun, Chalon, Auxois, la Montagne.

2. De la Barre, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, b. p. 296. V. une sentence rendue à Saint-Laurent, en 1390, par Guillaume de la Marche. (Archives de la Côte-d'Or, B. 1355.)

3. Courtépée, *op. cit.*, t. III, p. 242 ; Archives de la Côte-d'Or, B. 347.

4. Peincedé, t. XI, p. 331.

5. Perry, *Histoire de Chalon*, p. 256.

échange de la seigneurie de Saint-Romain<sup>1</sup>; qu'il passa en revue à Saint-Marcel-lès-Chalon, le 3 août de la même année, les troupes envoyées par le duc de Bourgogne au secours du comte de Savoie<sup>2</sup>, et qu'il réduisit à trente en 1389, du consentement du duc, le nombre des courtiers de commerce de la ville de Chalon, jugé excessif<sup>3</sup>. Le 9 avril 1391, il reçut un nouveau titre et une fonction nouvelle : il fut nommé châtelain de la Colonne, châtellenie située sur les rives de la Saône<sup>4</sup>, c'est-à-dire qu'il fut chargé d'administrer cette châtellenie, d'y percevoir les redevances ducales, d'y prononcer et d'y lever les amendes sur les vilains, et de veiller à l'entretien du château.

Guillaume de la Marche était un serviteur intelligent et zélé, toujours prêt à étendre les possessions et à accroître le pouvoir de son maître. Ce fut par lui que Philippe le Hardi acquit, en 1400, la vicomté de Chalon et tous les droits qui en dépendaient, comme les cens payés au vicomte par les propriétaires de certaines maisons, droits longtemps disputés par la maison de Damas, à qui appartenait la tour de Marcilly, d'où elle prétendait dominer la ville<sup>5</sup>. Il était du reste « homme de grand honneur et estat<sup>6</sup>, » prodigue du sien, non par gloriole, mais par un sentiment élevé du devoir, et dépensait bien au delà de ses revenus pour soutenir le poids de sa dignité. Aussi le duc, qui l'avait en haute estime et qui le voyait s'endetter, malgré l'accroissement apparent de sa fortune territoriale<sup>7</sup>, lui fit-il plusieurs libéralités. Il alla

1. Archives de la Côte-d'Or, B. 1260; Dom Plancher, *op. cit.*, t. III, p. 409.

2. *Id.*, B. 11752.

3. Terrier de Chalon, fol. viii<sup>xx</sup> xv; Peincedé, t. XI, p. 331.

4. Peincedé, t. V, p. 4.

5. Courtépée, *op. cit.*, t. III, p. 213.

6. Lettres-patentes du duc, du 29 décembre 1437. (Archives de la Côte-d'Or, B. 339.)

7. Après avoir vendu la terre de Saint-Martin-en-Bresse pour

plus loin encore. Marguerite de Flandre, femme de Philippe le Hardi, avait amené avec elle en Bourgogne et attaché à son hôtel, en qualité de dame d'honneur, une jeune fille, Marie Dayne, « laquelle estoit sa pauvre parente et servante, descendue et extraicte du sanc de Flandres et des bastardes du comte Loys<sup>1</sup>. » Le duc donna cette cousine illégitime de sa femme en mariage à Guillaume de la Marche, qui était déjà deux fois veuf et qui avait plusieurs enfants de ses unions précédentes<sup>2</sup>. Il l'introduisit par là pour ainsi dire dans sa famille, et lui remit en même temps, sous forme de dot, une assez forte somme d'argent pour soutenir l'éclat de sa maison<sup>3</sup>. Malheureusement, cette provende inattendue fut bientôt dissipée; Philippe le Hardi fut lui-même obligé, en 1399, de réduire les pensions qu'il accordait à ses principaux officiers et sur l'état desquels était couché son fidèle bailli<sup>4</sup>, et lorsque celui-ci, chargé de jours, vint à rendre son âme vaillante au Seigneur, il laissa beaucoup de regrets, mais fort peu de rentes<sup>5</sup>.

acquitter ses dettes, Guillaume II de la Marche put acheter de Guillaume de Sercey et des deniers d'une de ses belles-filles une portion de la seigneurie de Villargeau, qui était en franc-alleu et qu'il reconnut tenir en fief du duc en 1391. (B. 10538 et 11130; Peincedé, t. X, p. 118.) Il possédait aussi la terre de la Chapelle de Villers, dans le bailliage d'Autun. (Peincedé, t. XVIII, p. 778.)

1. Lettres patentes précitées, du 29 décembre 1437. Un certain Jean d'Ayne, ou Dayne, fut chambellan de Philippe le Bon. (De la Barre, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, b. 218.)

2. Mêmes lettres patentes.

3. *Idem*.

4. Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. III, preuves, p. 193.

5. Guillaume de la Marche mourut le 17 mai 1404. (Voir son épitaphe dans la *Collect. de Dom Villeveille*, vol. 55, *Cab. des titres*, 136 bis, fol. 136, à la Bibl. nat., et lettres patentes du duc, du 28 août 1406, B. 11130.) Il fut inhumé dans la chapelle de la Marche, ou des *Quatre-Seigneurs*, élevée sur le cimetière qui

Le plus clair de son patrimoine, grevé de dettes, c'étaient ses enfants, qui furent au nombre de six au moins, nés de ses trois lits différents<sup>1</sup>. Trois étaient encore vivants en 1430<sup>2</sup>; ils se nommaient Guillemette, d'abord femme de chambre de la duchesse Marguerite, mère de Jean sans Peur<sup>3</sup>, puis mariée à Claude de Dammartin, chevalier, seigneur de Bellefond<sup>4</sup>; Antoine, dont nous parlerons tout à l'heure; Philippe, enfin, père de notre chroniqueur. Les autres: Guillaume, qui épousa Flour ou Flore de Sercey, fille de Jean de Sercey, chevalier, dont il eut cinq enfants<sup>5</sup>;

entourait l'église de Villegaudin en 1399. On y voyait encore son tombeau au xviii<sup>e</sup> siècle. (Courtépée, *op. cit.*, t. III, p. 460.) Parmi les libéralités faites au bailli par le duc, figurait une rente de 30 livres perçue en la recette de la châtellenie de Verdun-sur-le-Doubs, sur la terre de Villargeau, acquise par Guillaume. (B. 10538.)

1. Main levée du duc Jean sur la terre de Villargeau, du 28 août 1406 (B. 11730) et lettres patentes du duc de 1415. (B. 339.)

2. C'est ce qui résulte d'un acte du 30 mai de cette année, où figurent comme « ayants cause de Guillaume II : Guillemote ... jadis femme de feu Claude de Dommartiu, ... Antoine ..., seigneur de Chastelregnault, et Philippe, son frère, seigneur de la Marche, et les enffens et héritiers de feu Guillaume de la Marche (Guillaume III), c'est assavoir Vauthier et Antoine, ses enffens, et Marie, femme de Guiot Guilbert, laquelle fut fille de feu Philippe de la Marche. » (Extrait d'un protocole de notaire, Arch. de la Côte-d'Or, B. 11342; quittance du 28 avril 1430, dans Palliot, *Histoire généalogique de la maison de Bouton*, preuves, p. 25.)

3. Dom Plancher, t. III, p. 143.

4. Peincedé, t. XVII, p. 119, et Archives de la Côte-d'Or, B. 11403, 11441.

5. L'ainé fut probablement Philippe, qui était mort, comme on l'a vu, avant 1430, laissant une fille, Marie, femme de « noble homme » Guiot Guilbert, veuve en 1431. (B. 376.) Quant aux autres, ils se nommaient Vauthier, Antoine, cités plus haut, note 2, Marguerite et Catherine. Vauthier avait seulement une douzaine d'années en 1406, date à laquelle leur père était déjà mort. (Voy. B. 11342 et lettres patentes du duc, du 28 août 1406,

Marguerite et Catherine, chanoinesse à Mons, étaient décédés avant cette date<sup>1</sup>. Sans la bonne duchesse, sa parente de la main gauche, Marie Dayne n'aurait pu les élever, « car ils ne tenoient rien de leur père » et elle avait été contrainte, disent des lettres de Jean sans Peur, « d'abandonner le sien à sesdits enfants pour les nourrir, monter et armer<sup>2</sup>. » Mais Marguerite de Flandre vint charitablement à son aide<sup>3</sup> et la recommanda avec chaleur à son fils avant de mourir, en 1404. Jean sans Peur s'en souvint plus tard, d'abord en lui rendant, le 28 août 1406, la jouissance de sa terre de Villargeau, mise sous la main du duc « par deffault de fyé non congneu, » c'est-à-dire pour non-accomplissement des devoirs féodaux, puis lorsque, après avoir achevé sa tâche maternelle, marié sa fille et fait endosser le froc ou la cuirasse à ses fils, la pauvre veuve, épuisée de forces et d'argent, sans toit et presque sans

précitées.) En 1436, Philippe le Bon donna à Marguerite la ferme de la Vulst, en considération de l'avancement de son mariage. (Archives du Nord, B. 1958.) Quant à Vauthier et Antoine, dit le *Rousseau*, ils portèrent tous deux les armes et figurent dans un grand nombre de montres des années 1414 à 1429, sous les ordres de Guillaume de Vienne et d'Antoine de Toulangeon. Vauthier fut chargé de quelques missions par le duc. (B. 11940.) Antcine, seigneur de la tour de Saudon, à Chalon-sur-Saône, qui fut maréchal de la lice au pas de la Fontaine de Plours en 1449, épousa Françoise de Moroges, dont il eut une fille, Anne, mariée à J. de Saulx du Meix. (Cherche des feux du bailliage de Chalon-sur-Saône en 1449; Peincedé, t. XVIII, p. 490.)

1. V. sur ces deux dernières filles de Guillaume une curieuse lettre écrite le 2 septembre 1399 par la duchesse Marguerite de Flandre au bailli de Chalon (Bibl. nat., ms. lat. 9869, p. 216), et publiée par M. Stein, p. 152. Peut-être faut-il ajouter à cette liste Henri de la Marche, qui fut abbé de Saint-Pierre de Chalon de 1419 à 1436 (Perry, *Histoire de Chalon*, preuves, p. 412; Archives de la Côte-d'Or, B. 41624), bien qu'il ne figure pas parmi les héritiers de Guillaume de la Marche, car l'on sait que les moines étaient morts civilement.

2. Lettres du 10 octobre 1415, B. 339.

3. Lettres patentes précitées du 28 août 1406.

pain, vint solliciter un asile de la munificence ducale. Il lui donna, pour sa vie durant, un sien « hostel, appelé le chaffaul de Saint-Trivier, » dans le village de Bragny, près Verdun-sur-le-Doubs, le droit de prendre son chauffage dans les bois du Chaffaul et 60 livres de rente sur la recette de Verdun<sup>1</sup>. Ce ne fut pas tout. Par son testament du 2 janvier 1425, Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, lui laissa « en récompensation des agréables services qu'elle luy avoit faits » 200 fr., une robe de velours noir fourrée de menu gris et le château de Bragny<sup>2</sup>. Malheureusement ce dernier rayon de soleil eut à peine le temps de réchauffer sa vieillesse.

Nous nous sommes peut-être trop attardés aux origines de cette race, qui n'eût laissé, malgré ses vertus guerrières, aucune trace dans l'histoire, si l'un de ses membres n'eût eu la pensée, alors peu commune, d'allier la plume à l'épée. Mais il n'est pas inutile d'observer, même dans un miroir restreint, comment vivaient au moyen âge la plupart des familles nobles, qu'on se figure d'ordinaire indépendantes et ombrageuses dans leurs manoirs, tenant à distance à la fois le prince et leurs vassaux, reines absolues au sein de leurs domaines dont elles défendaient l'accès jusqu'au suzerain. Ce qui pouvait être vrai de quelques grandes maisons féodales ne l'était guère de presque toutes les autres, au moins de la classe intermédiaire qui, trop peu riche pour s'isoler, pas assez pauvre pour se perdre dans le vilénage, demandait aux armes, après l'aliment quotidien, le rehaussement de son rang et l'accroissement de sa fortune. Elle se serrait autour du souverain et, en échange d'une fidélité dans laquelle elle mettait son orgueil, recevait de lui une protection qui

1. Lettres de 1415 ; acte de 1529. (B. 1643.)

2. Dom Plancher, t. III, preuves, p. 233. Patentes du duc en 1427 pour payer cette somme, qui fut versée le 22 novembre 1429 à Antoine de la Marche, fils de la légataire, alors défunte. (B. 365.)

couvrait jusqu'à sa descendance. En Bourgogne notamment, où tout servait le duc, le respect pour sa qualité, le train magnifique de sa maison, l'étendue de ses domaines, le grand nombre de ses officiers, l'épuisement des vieilles grandes races, cela est particulièrement visible : dès le xiv<sup>e</sup> siècle, le gouvernement s'y présente pourvu de tous les services nécessaires à un pouvoir central, et la noblesse moyenne y trouve un débouché pour tous ses enfants. La domesticité royale n'est pas une invention de Louis XIV : longtemps avant lui, il existait en France une classe essentiellement monarchique de serviteurs et de protégés qui n'attendait qu'un signal pour se grouper, sans croire s'abaisser, autour du trône. De plus, il n'est pas sans intérêt de rechercher, parmi les ancêtres d'Olivier de la Marche, celui dont la physionomie se rapproche davantage de la sienne ; c'est de son aïeul, le bailli de Chalon, qu'il tient la loyauté, le dévouement à toute épreuve, le culte de l'honneur et de la personne de ses maîtres ; c'est de lui, et sans doute aussi de sa grand-mère, ce rejeton indirect d'une souche princière, qu'il a hérité sa vénération pour la « très haute, puissante, doubtedée et renommée maison de Bourgogne, » dont il dirait volontiers, si la branche royale n'existait pas : « C'est la plus grande du monde, » son goût pour la splendeur et pour les fêtes, sa haine pour la lésine, surtout chez les grands, son amour de la justice et de la bonne équité, et aussi son mépris de l'outrecuidance, de la présomption, « des cuideurs de valoir, » sa profonde soumission aux desseins impénétrables de la Providence, aux « coups de fouet et divines bateures » qui changent en un clin d'œil la fortune humaine, et qui font parfois du fils légitime d'un noble seigneur un homme de petit état, tandis qu'ils élèvent subitement son bâtard, « vivant et régnant en vertu, ... car Dieu n'est pas accepteur des hommes, mais des vertus et des vices. »

Fortement trempés par l'éducation virile que leur donna leur mère, les fils de Guillaume de la Marche soutinrent vail-



lamment le faix du nom paternel. Né en 1395<sup>1</sup>, tenu sur les fonts baptismaux le 24 mars 1396, à Chalon, par le duc en personne, seigneur de la terre de Châteaurenaud (qu'il avait su disputer aux créanciers de son père), de Chassey et d'une partie de celle de la Marche, écuyer et échanson de Jean sans Peur<sup>2</sup>, conseiller et chambellan de Philippe le Bon<sup>3</sup>, Antoine se trouve partout où il y a un coup de lance à fournir, une négociation à poursuivre ou un service délicat à rendre au duc, en Flandre, en Languedoc, en Champagne, à Paris. En juillet 1417, il est à Beauvais, en qualité de « chef de chambre, » dans la compagnie de Jean de Toulangeon, qu'il suit depuis 1414<sup>4</sup>; en septembre de la même année, il revient à Mâcon<sup>5</sup>; en mars suivant, le duc l'envoie<sup>6</sup> avec Regnault de Montconis conclure une alliance avec la comtesse de Savoie; dans le cours de la même année, nous le trouvons à Paris et à Troyes, où il rend de grands services à la reine de France<sup>7</sup>; il tente de faire lever le siège de Marcigny-les-Nonnains, que pressaient les troupes du dauphin en 1419<sup>8</sup>; au mois d'août de la même année, il est envoyé par Jean sans Peur au dauphin Charles,

1. Bibl. nat., *Collection de Bourgogne*, vol. 23, fol. 84. Dans une enquête faite en 1438 par ordre du duc au sujet des Écorcheurs, il se dit âgé de cinquante ans. (Archives de la Côte-d'Or, B. 11881.)

2. Compte de Jean Fraignot, de 1417, fol. 128; *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, b. 144.

3. Même compte, fol. 261; compte de M. Regnault, de 1438, fol. 12, 43; mêmes *Mémoires*, b. 188; H. Beaune et J. d'Arbaumont, *la Noblesse aux états de Bourgogne*, p. 231; Archives de la Côte-d'Or, B. 355, 1588, 11210.

4. Peincedé, t. XXII, p. 529.

5. Archives de la Côte-d'Or, B. 11939.

6. Compte de Jean de Noident, de 1415 à 1418; Peincedé, t. XXII, p. 463.

7. Compte de Pierre Goremont, receveur général de France, 1417-1418; *Mémoires pour servir, etc.*, b. 127; B. 11939.

8. Lettres patentes du duc du 29 décembre 1437. (B. 339.)

qui se trouvait à Bourges, afin de le presser de donner sa ratification au traité de paix récemment publié<sup>1</sup>; fait prisonnier sur le pont de Montereau lors du meurtre de Jean sans Peur, il y est rançonné et « mis à grant finance<sup>2</sup>; » en 1420, Philippe le Bon le retient avec plusieurs autres chevaliers pour le siège de Melun, qu'il assiège avec le roi d'Angleterre<sup>3</sup>, le paye de ses propres deniers<sup>4</sup> et lui remet après la prise de la ville 200 livres de gratification<sup>5</sup> pour réparer les pertes qu'il avait faites et qui l'avaient obligé à aller vendre « ses robes et joyaux en la ville de Troyes<sup>6</sup>; » lorsque Jean de Toulangeon assemble un certain nombre de seigneurs avec leurs vassaux pour courir au secours de Cravant, assiégée par les Armagnacs, Antoine est au premier rang de la troupe bourguignonne<sup>7</sup>; il figure encore sous les ordres de ce chef en 1427<sup>8</sup>, en 1430<sup>9</sup>, sous les murs de la forteresse de Larrey, enlevée par les ennemis du duc; il prend part à une expédition contre les Écorcheurs autour de Beaune et de Pontailier, et dépose dans une enquête faite à ce sujet à Auxonne en 1438. Bref, tour à tour diplomate et soldat, il guerroya et traita au mieux des intérêts de son maître jusqu'à son dernier jour, survenu le 23 décembre 1438 à Dijon<sup>10</sup>. Aussi,

1. Dom Plancher, t. III, p. 518. Il reçut pour ce voyage 84 fr. (Compte de Jean de Noident, et B. 355.)

2. Lettres du 29 décembre 1437.

3. Compte de Jean Fraignot, de 1421, fol. 234, 253; *Mémoires pour servir, etc., a.* 241.

4. Compte de Guy Guilbaut, 1420-1421. (B. 1612.)

5. *Mémoires pour servir, etc., a.* 242.

6. Lettres patentes précitées de 1437.

7. Compte de Jean Fraignot, de 1423. (B. 1622.)

8. B. 11801. — En octobre 1424, il était mandé par le duc à Tournus pour assiéger la forteresse de Solutré. (B. 11721.)

9. B. 11802.

10. Il fut inhumé dans l'église de Châteaurenaud. (Courtépée, t. III, p. 421.) Son épitaphe est conservée dans la *Collection de D. Villevieille*, vol. 55, fol. 138, à la Bibl. nat.

celui-ci, dont le père lui avait déjà, en 1416, accordé une rente viagère de 50 livres sur sa terre de Perrigny, près Verdun-sur-le-Doubs<sup>1</sup>, et fait divers dons en nature ou en argent, croit devoir, un peu tardivement, récompenser ses services en lui faisant pendant cinq ans une pension de 200 livres, dont il ne toucha qu'une annuité<sup>2</sup>.

A côté de la figure énergique d'Antoine de la Marche celle de son frère Philippe paraît un peu pâle et effacée. C'est aussi un homme d'armes, un écuyer ordinaire d'écurie du duc<sup>3</sup>, et il en remplit avec conscience tous les devoirs. De 1414 à 1431, il chevauche dans plusieurs compagnies, derrière les seigneurs de Salenove<sup>4</sup>, de Bussy<sup>5</sup>, Jean et Antoine de Toulugeon<sup>6</sup>, « en la chambre de Mgr de Saint-Aubin<sup>7</sup>; »

1. Archives de la Côte-d'Or, B. 339. — Jean sans Peur lui avait aussi permis, le 18 septembre 1418, de faire battre à son profit 100 marcs d'argent fin à la monnaie de Mâcon. (*Idem*, B. 11210.) On peut consulter aux mêmes Archives, sur Antoine, diverses pièces, quittances, mandements de paiement, etc., de 1418 à 1429, B. 11939, 1643 et 365, et surtout les lettres précitées du 29 décembre 1437, par lesquelles le duc lui fit don d'une somme de 1,000 fr. pour le dédommager des pertes qu'il avait faites à son service.

2. Lettres patentes précitées du 29 décembre 1437. Antoine de la Marche ne paraît pas avoir, de son union avec Marguerite de Cornalou, laissé d'enfants qui lui aient longtemps survécu, car la terre de Châteaurenaud passa à son neveu Olivier et à sa nièce Jeanne, qui apporta sa part en mariage à Jean Le Mairet, et la donna ensuite en dot à sa fille, mariée en 1498 à Guillaume de Thuillière, dit Montjoie. (Courtépée, t. III, p. 421.)

3. État de la maison de Philippe le Bon, dans La Barre, *Mémoires*, b. p. 236. Philippe fut aussi gruyer de Bourgogne. (Archives de la Côte-d'Or, B. 11411, et Bibl. nat., *Collection de Bourgogne*, vol. 23, fol. 86.)

4. Archives de la Côte-d'Or, B. 11785.

5. *Id.*, B. 11792.

6. *Id.*, B. 11788, 11801, 11803.

7. *Id.*, B. 11803.

il suit les armées ducales en Champagne et en Auxerrois ; il tient garnison dans le Charolais en 1435<sup>1</sup>, il rejoint à Decize Philippe le Bon qui y traite de la paix avec le duc de Bourbon<sup>2</sup> et peu après est envoyé au château de Joux, près Pontarlier, par Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges<sup>3</sup>, pour résister au comte de Neufchâtel, ce qui ne l'empêche pas d'arrondir modestement son patrimoine à travers ces courses guerrières<sup>4</sup> et de plaider même pour le défendre<sup>5</sup>. Mais il ne s'élève pas au-dessus du niveau ordinaire et ne se signale ni par de grands services, ni par de mémorables exploits. Son plus solide titre d'honneur est d'avoir donné le jour à notre chroniqueur. Philippe de la Marche avait épousé, le 15 mars 1421, Jeanne Bouton<sup>6</sup>, dont il eut deux enfants, Olivier et Jeanne<sup>7</sup>. Il mourut, non en 1437, comme son fils le dit dans ses *Mémoires*, mais probablement à la fin de 1439, car il passait encore un bail dans son fief de Chassey au commencement de cette année<sup>8</sup>.

1. Archives de la Côte-d'Or, B. 11797.

2. Marcel Canat, *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne*, t. I, p. 363.

3. *Mémoires*, liv. I, ch. II.

4. Il possédait une partie de la terre et le château de la Marche, un fief à Chassey, près Chalon, qu'il tenait de sa femme, celui de Dyombe, à Mervans, quelques rentes, des bois, et un péage dans cette dernière paroisse, enfin des héritages à Combertault, près Nuits. (Archives générales de Belgique et Archives de la Côte-d'Or, B. 10740; Peincedé, t. XVIII, p. 490.)

5. Registre des causes du conseil ducal de 1426-1427, aux Archives de la Côte-d'Or, B. 94 bis.

6. Palliot, *Histoire généalogique de la maison de Bouton*, preuves, p. 20; L. Beauvois, *Le Bourguignon Claude Bouton, seigneur de Corberon*, 1882.

7. Bibl. nat., *Collection de D. Villevieille*, 55, fol. 138.

8. Ce bail est rappelé dans un acte du 13 avril 1641. (Archives de la Côte-d'Or, B. 10740.)

Comme d'habitude, les biographes ne se sont pas mis d'accord sur l'époque précise où naquit Olivier. D'après Valère André<sup>1</sup>, il serait né en 1380, ce qui ne lui aurait pas donné moins de cent vingt-un ans au moment de sa mort. Plusieurs l'ont fait naître en 1422<sup>2</sup>, d'autres en 1427. MM. Weiss<sup>3</sup> et Vallet de Viriville<sup>4</sup> indiquent la date de 1426, qui est aussi adoptée par l'abbé Boulemier, dans ses notes manuscrites conservées à la bibliothèque publique de Dijon, et par un autre érudit, M. Gérard, dans son mémoire manuscrit sur la vie et les ouvrages d'Olivier de la Marche, aujourd'hui déposé à la bibliothèque royale de La Haye. Enfin M. le baron Kervyn de Lettenhove, dans les *Lettres et négociations de Philippe de Commines*, préfère la date de 1420, tandis que, dans son intéressante *Étude* sur notre chroniqueur, M. H. Stein incline vers celle de 1425. Ces divergences s'expliquent aisément ici, car Olivier de la Marche, comme la plupart de ses contemporains, ne connaissait pas exactement lui-même son âge et le détermine souvent d'une manière erronée dans le cours de ses *Mémoires* ou de ses autres écrits. Si l'on en croit son *Introduction*, il aurait été dans sa soixante-sixième année en 1488, c'est-à-dire au moment où Philippe le Beau, à qui ce travail est adressé, avait dix ans. Ailleurs, il se donne huit à neuf ans lors de son entrée à l'école de Pontarlier et de la publication du traité d'Arras, en 1435, et treize en 1439, lorsqu'il fut présenté à Chalon-sur-Saône au duc Philippe le Bon et admis au nombre de ses pages. En adressant à Maximilien, au mois de juin 1500, son *Advis des grands officiers que doit avoir un roi*, il se dit âgé de soixante-seize ans, et, deux années plus tôt,

1. *Bibliotheca belgica*, p. 707.

2. Courtépée, t. III, p. 460; Villeneuve, *Histoire de René d'Anjou*; Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, t. II, p. 19.

3. Biographie Michaud.

4. Biographie Didot.

en 1598, il n'a voué que soixante-dix ans<sup>1</sup>. Cette dernière indication paraît seule exacte et recule à 1428 environ l'époque de sa naissance. La date de 1425 ou de 1426, acceptée sur sa foi par quelques-uns de ses biographes les plus récents, correspond bien, il est vrai, à l'âge qu'il s'attribue au moment des graves événements qui ont marqué dans les souvenirs de son enfance; mais elle ne s'accorde nullement avec celle des séjours de Philippe le Bon à Chalon-sur-Saône, date fixée d'une manière invariable et précise par des documents authentiques. Le duc ne vint pas en Bourgogne dans tout le cours de l'année 1439; il ne s'y rendit qu'à la fin de 1441 et n'arriva qu'en mars 1442 (n. st.) à Chalon, où il demeura jusqu'au 8 avril<sup>2</sup>. L'année suivante, il y revint encore et y séjourna du 25 juin au 10 juillet<sup>3</sup>. Si Olivier lui fut présenté pour la première fois dans cette ville, alors qu'il avait environ treize ans<sup>4</sup>, cette présentation n'ayant pu avoir lieu avant mars 1442, la date de sa naissance doit être reportée aux derniers mois de l'année 1428, ou aux premiers de 1429, dans le courant de mars vraisemblablement<sup>5</sup>. Il a pu en effet se tromper de quelques semaines dans l'évaluation approximative de son âge et même de quelques années sur l'époque de son admission parmi les pages; mais il est difficile d'admettre qu'il ait commis une erreur sur le lieu où il a été reçu à la cour et où il a pour la première fois fléchi le genou devant son « très redouté seigneur<sup>6</sup>. » Un souve-

1. V. *infra*, dans la *Notice bibliographique*, la mention des vers adressés par lui à Philippe le Beau, alors âgé de vingt ans.

2. Marcel Canat, *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne*, t. I.

3. *Id.*

4. « Je pouvois, dit-il, avoir treize ans d'eaige. »

5. V. plus loin son testament.

6. Dans le chap. v du liv. I des *Mémoires*, Olivier dit qu'il vit pour la première fois Philippe le Bon lors du jugement de la contestation du sire de Chabannes avec le sire de Pesmes. Or, ce jugement eut lieu en juillet 1443, à Chalon. Il convient donc

nir aussi matériel se fixe à tout jamais et ne s'efface point de la mémoire d'un enfant.

Les historiens varient sur la date de sa naissance et ne sont pas mieux d'accord sur le lieu qui lui servit de berceau. La plupart se contentent d'indiquer le comté de Bourgogne; quelques-uns, plus sages, confessent leur ignorance; d'autres enfin désignent le château de Joux, dont son père aurait alors été gouverneur. Il est vrai qu'en parlant de la mission donnée à Philippe de la Marche par Guillaume de Vienne, Olivier dit que son père, prévoyant un séjour de longue durée, emmena avec lui « son ménage celle part, » c'est-à-dire sa femme et sa maison. Mais cette petite émigration n'eut lieu qu'en 1434 au plus tôt et plus vraisemblablement en 1435. Il était alors né depuis plusieurs années. Jusqu'à ce moment, sauf pendant ses expéditions militaires, Philippe de la Marche ne quitta pas sa maison-forte de Bresse, qu'habitait d'ailleurs constamment sa femme. Elle y donna le jour à son fils et celui-ci fut baptisé le 25 mars, dans l'église paroissiale de Villegaudin, où, en mémoire de cet événement, il fonda, par ses dernières dispositions, un *Salve Regina* à perpétuité<sup>1</sup>. Le château de la Marche ne faisait point partie du comté de Bourgogne, mais de ce que l'on appelait alors les terres d'outre-Saône, du ressort de Saint-Laurent, limitrophes de ce comté<sup>2</sup>. Olivier n'est donc point Franc-Comtois d'origine; il est natif d'un pays annexé au duché.

Sa mère elle-même était comme son père Bourguignonne de sang et de race. La maison de Bouton, que Palliot fait

d'hésiter entre les années 1442 et 1443 pour la date de son entrée à la cour.

1. V. *infra* le testament d'Olivier.

2. En 1252, Jean, sire de Salins, avait rendu hommage au duc Hugues IV pour les terres de la Marche, Lessard, Saint-Germain et Montjay, et, en 1279, le duc Robert II avait acquis de Philippe de Vienne la mouvance de Mervans. Le parlement de Saint-Laurent-lès-Chalon, auquel ressortissaient les terres d'outre-Saône, avait été établi par le roi Jean en 1362.

sortir du Brabant<sup>1</sup>, était depuis près d'un siècle établie dans le duché, au service de ses souverains, qui l'avaient en quelque sorte attachée à leurs personnes, et préludait à son illustration future en occupant des charges de confiance. Fille du seigneur du Fay, chevalier, châtelain de Sagy, bailli de Dole, sœur d'un échanson, qui devint ensuite chambellan de Philippe le Bon, Jeanne Bouton était une femme bien apparentée, dont l'alliance, sans dépasser son rang, était honorable pour Philippe de la Marche; d'ailleurs, courageuse et alerte, économe et avisée, elle montra sa force d'âme en éloignant, après son veuvage, son fils, encore imberbe, pour le placer sous les yeux du duc, et la prudence de sa gestion en accroissant d'une façon notable le patrimoine de ses enfants<sup>2</sup>. Elle y eut d'autant plus de mérite que son

1. *Histoire généalogique de la maison de Bouton de Chamilly.*

2. Elle acquit à Saint-Martin-en-Bresse des terres qui avaient autrefois appartenu aux La Marche; elle en acquit aussi à Diconne, à Chassey, tandis qu'en 1447 elle vendait aux Carmes de Chalon la moitié d'une maison qu'elle possédait dans cette ville. (Archives de Saône-et-Loire, E. 1142, n° 3.) Enfin, elle acheta, moyennant 2,000 livres tournois, le 19 septembre 1449, les maison-forte, ville et châtellenie de Louhans, en toute justice, de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, et de Jean, son fils. (Archives de la Côte-d'Or, B. 1256; Bibl. nat., *Collect. de D. Villevieille*, vol. 55, fol. 138.) Mais, le 13 novembre suivant, le duc exerça le retrait féodal sur cette terre considérable en remboursant le prix d'achat (*id.*, B. 1713, fol. 115, et B. 1722, fol. 62), pour la rétrocéder en 1452 aux Vienne, qui s'engagèrent à ne jamais la mettre hors de leurs mains, sous peine de la voir passer de plein droit au duc. (Peincedé, t. I, p. 74 et suiv.) Ce fut peut-être pour consoler la dame de la Marche de cette perte que, le 31 janvier 1451 (v. st.), Philippe le Bon lui accorda une pension, ou plutôt l'envoya en possession d'une rente acquise par elle sur des fiefs mouvant du château de Rochefort. (Archives générales de Belgique, *Chartes de l'Audience*, 37.) Mais il ne paraît pas qu'il ait conféré à son fils l'office de capitaine de Louhans, qu'elle lui demandait en récompense de sa prompte soumission. (Palliot, *preuves*, p. 32.)



propre père ne lui laissa, sous forme d'accroissement de dot, qu'une maison à Savigny-en-Revermont, la chapelle Notre-Dame dans l'église Saint-Vivant de ce lieu et vingt francs de rentes<sup>1</sup>.

Olivier n'avait pas encore perdu son père lorsqu'il fut mis à l'école dans la petite ville de Pontarlier, à une lieue de Joux, où résidait alors sa famille. Mais, comme l'écolier ne pouvait chaque jour parcourir la distance qui le séparait de son maître, ses parents le confièrent à un gentilhomme allié de la maison de Bouton, Pierre de Saint-Mauris, qui habitait Pontarlier et dont « plusieurs infans et neveux pareillement alloient à l'escole. » Olivier ne nous décrit pas comme Froissart les ébats, les joyeux déduits, les *enfances* de ces premières heures de la vie, selon le mot de saint François de Sales; sa nature, moins vive, moins mobile, moins à la

1. « Item, je donne à ma bien aimée fille Jehanne Bouton, femme de Philippe de la Marche, escuier, en accroissance de son mariage, et pour tout le droit qui lui pourroit compéter, tant à cause de moy que de sa mère (Jeanne de Villers), ma maison de Savigny-en-Revermont, et, avec ce, la donacion de la chappelle dudit Savigny, fondée par mon père et mondit frère, et, avec ce, vingt francs de rentes. » — Testament de Jean Bouton, du « vendredy après la feste Saint-Anthoine 1436. » (Palliot, *op. cit.*, preuves, p. 28.) Jean Bouton mourut le 14 octobre de la même année. Il avait donné à sa fille 600 livres tournois de dot, avec la terre de Grandmont, près de Pierre, moyennant quoi elle renonça à la succession de ses père et mère en faveur de son frère, le 15 mars 1421. (*Id.*, p. 20.) — Jeanne Bouton vivait encore en 1452, comme le prouve l'acte du 31 janvier 1451 (v. st.) cité plus haut. Elle mourut sans doute peu après, car on lit dans une quittance de 500 livres, délivrée le 5 juillet 1474 par Olivier à son oncle Jacques Bouton, que celui-ci administra ses biens pendant sa minorité, après le décès de Jeanne, sa mère. (Bibl. nat., *Collect. de D. Villevieille*, 55, fol. 138.) Il s'agit ici évidemment de la minorité romaine de vingt-cinq ans, puisque sa mère vivait encore en 1452. C'est une preuve à ajouter à celles que nous avons données contre l'opinion qui fait naître Olivier avant 1428.

*fenêtre* que celle du chanoine de Chimay, dont il partage pourtant tous les goûts chevaleresques, mais aussi plus discrète, plus rêveuse et plus mélancolique, se refuse à donner ces détails tout personnels et de mince intérêt pour son lecteur qu'il craint d'ennuyer; il se contente de citer le nom de deux de ses condisciples, Jacques de Fallerans et Étienne de Saint-Mauris, tous deux neveux de son hôte, et qu'il retrouva plus tard, lorsqu'il devint page, dans l'hôtel du duc. Il s'arrête avec plus de complaisance, car ce fut « la grande merveille » de son séjour dans la paisible et « bonne petite ville, » à raconter l'entrée « du roy Jaques, » c'est-à-dire de Jacques de Bourbon, du malheureux époux de Jeanne de Naples, qui, renonçant, un peu par force, à la couronne napolitaine et au monde, était venu ensevelir ses regrets dans l'obscurité d'un cloître bisontin. C'était le jour de la Madeleine 1435 : le maître d'école avait mené ses élèves au-devant du prince, qu'attendaient hors de la cité les nobles, les bourgeois et les marchands. L'enfant fut vivement frappé de la vue de ce prince, jeune encore, « blond et agréable et de chère joyeuse, en sa recueillette, » mais qui se faisait porter par humilité en une civière, sur un « méchant desrompu oreiller de plume, » au milieu de deux cents chevaux, de belles haquenées, de mulets empanachés et dorés; trente-cinq ans après, Olivier en parle avec une mémoire aussi fraîche et aussi émue que s'il sortait de la cérémonie. Il garda non moins bonne souvenance du passage d'un héraut, Franche-Comté, qui vint annoncer la paix d'Arras aux habitants de Pontarlier, et des danses, feux et « caroles » qui célébrèrent cette joyeuse nouvelle; si éloignée qu'elle fût du théâtre de la guerre soulevée entre Charles VII et le duc de Bourgogne, la petite cité frontière devait partager l'allégresse universelle; combien de ses enfants étaient allés trouver un trépas ignoré sur les champs de bataille français!

Mais voici que la mort enlève Philippe de la Marche et oblige sa veuve à ramener ses deux enfants en Bourgogne.

Plus de fêtes, plus de gais condisciples, plus de courses entre le sauvage fort de Joux et le logis hospitalier de Pierre de Saint-Mauris, même plus d'école : il faut tristement s'enfermer, loin des forêts accidentées du Jura, au fond d'un manoir perdu dans les plats horizons et les brumes humides de la Bresse. En mère prévoyante et soucieuse de l'avenir, Jeanne Bouton n'y garda point longtemps son fils. Le mariage de son frère Jacques de Corberon avec Antoinette de Salins-la-Tour, fille du seigneur de Poupet, l'avait mise en relations avec la famille des Luyrieux, seigneurs de la Queuille, dont un membre, Guillaume<sup>1</sup>, voulut bien se charger, ainsi que sa femme Anne de la Chambre, de l'éducation du jeune orphelin. Il le recueillit pendant deux ans chez lui, et le conduisit pour la première fois à la cour de Philippe le Bon, alors à Chalon-sur-Saône, où ce prince fit deux séjours, l'un en 1442 et l'autre du 29 juin au 10 juillet 1443. Olivier y trouva de nombreux parents et alliés de ses deux familles, des amis, des chefs et des compagnons d'armes de son père : les Salins, les Tenarre, les Sercey, sires de Beaurepaire et de Laye, les d'Orges, qui avaient quelques années auparavant donné à l'église de Chalon un évêque, souvent envoyé en mission diplomatique avec son oncle Antoine, les Toulangeon et le premier chambellan du duc, Antoine de Croy. Ce dernier se chargea de le présenter à Philippe le Bon, et le fit admettre au nombre des douze pages de l'hôtel, en mémoire des services rendus par deux ou trois générations de La Marche<sup>2</sup>. La destinée d'Olivier était désormais fixée : plus constant que nombre de ses contemporains, qui ne rougissaient nullement (car cela ne déshonorait pas alors) de mettre, à l'exemple des condottieri italiens, leur épée et leur intelligence au service du plus offrant, plus fidèle que Commines

1. Humbert de Luyrieux, fils de Guillaume, épousa, en 1460, une fille naturelle de Philippe le Bon.

2. *Mémoires*, *ed. loc.*

lui-même, qui quitta Charles le Téméraire pour Louis XI, ce pieux serviteur ne se sépara plus de ses premiers maîtres ; il ne se fit pas seulement, comme Froissart, l'historien de la chevalerie et l'admirateur des grandes expertises d'armes sans acception de cause ou de nation ; jusqu'à son dernier jour il restera indissolublement attaché à la dynastie bourguignonne, dont il se pouvait dire d'ailleurs un peu l'allié, et à laquelle il se voua dès ses plus jeunes années.

Ses débuts, en qualité de page, nous sont très peu connus : il se défend presque ou s'excuse d'y faire une courte allusion, tant il redoute le *moi*, peut-être d'ailleurs parce qu'il était alors « sans grand sens et expériment. » Nous savons seulement qu'il retrouva dans l'hôtel du duc, sous le gouvernement de Guillaume de Sercey, premier écuyer d'écurie, ses deux compagnons d'école de Pontarlier, Jacques de Fallérans et Étienne de Saint-Mauris<sup>1</sup>, et qu'il s'y lia étroitement avec un jeune Dauphinois de grande valeur et de grande espérance, Sibuet Pellerin, qui alla plus tard se faire tuer bravement à l'escarmouche de Nivelles par les Gantois<sup>2</sup>. Mais son premier soin et son plus vif plaisir, au milieu de cette cour, dans la fréquentation des nobles seigneurs et de leurs écuyers, sont assurément, il l'avoue lui-même, de s'enquérir avec détail de tous les événements mémorables et de toutes les particularités qui lui permettront de remplir plus tard son rôle de chroniqueur. Non pas qu'il ait dès ce moment conçu le dessein d'écrire pour la postérité et d'amasser, « en soigneux labour, » les matériaux d'une histoire. Cette pensée ne lui est survenue qu'à quarante-cinq ans, à l'heure où il commence à se reposer et « rassouager sous l'arbre de congnoissance, » à savourer « la pasture de son temps passé, »

1. *Mémoires*, liv. I, ch. 1.

2. *Id.*, liv. I, ch. xxv. Olivier de la Marche cite çà et là d'autres jeunes hommes « nourris » comme lui aux gages du duc, et qui furent sans doute ses compagnons : ainsi Liévin de Steelant, Philippe, bâtard de la Viéville, et Jean de Bosquehuse.

comme « le cerf ou le noble chevreul, lequel ayant tout le jour brouté et pasturé diverses feuilles, herbes et herbettes..., se couche sur l'herbe fresche, et là ronge et rumine à goust et à saveur toute sa cueillette; » il prend alors la plume autant pour « se désennuyer » que pour « embauser » le souvenir des « belles, nobles et solennelles choses » dont il a été le témoin, et ne saurait se comparer, lui, le chevaucheur, le soldat, l'éternel vagabond, qui « chemine en divers lieux et en maintes places, » à l'historiographe ou au clerc qui, « au secret de sa chambre, assemble les ramentevances envoyées de toutes pars » pour en faire son butin et en accroître son trésor. Celui-ci tresse en paix des roses; lui, de son rude et vain labeur, n'a recueilli que des épines. Cependant, tel que ce gentil chevalier auquel s'assimile Froissart, il aime les armes; si ingrate qu'elle ait été, cette terre, qu'il a si péniblement labourée, lui plaît encore et lui donne en moisson « l'assouagement, » la *délectation*<sup>1</sup> du souvenir, et c'est ainsi qu'il est amené à prendre pour modèle son ami et son maître Chastellain, comme Froissart avait pris Jean Le Bel, et qu'il couche au jour par écrit ses *Mémoires*, le livre d'honneur, mais aussi le dernier écho des splendeurs chevaleresques du xv<sup>e</sup> siècle.

Olivier de la Marche était depuis peu à la cour lorsqu'arriva à Chalon le duc de Bourbon, qui venait visiter son beau-frère de Bourgogne. S'il avait eu besoin d'admirer son nouveau maître, s'il n'avait déjà ressenti pour lui cette vénération instinctive qu'inspira, paraît-il, Philippe le Bon à presque tous ses serviteurs, l'occasion lui eût vite appris à reconnaître l'honneur qu'il avait de lui appartenir, même par des liens éloignés et illégitimes. Jacques de Chabannes, qui

1. Le mot se retrouve dans Froissart (liv. IV, 1<sup>er</sup> ch.). Olivier de la Marche se rapproche de cet auteur non seulement par le culte des tournois et de la chevalerie, mais souvent aussi par les expressions.

avait accompagné Charles de Bourbon, dont il était le vassal, plaidait contre Jean de Granson et n'avait voulu accepter d'autre juge que son propre seigneur. « Je serai donc la partie de votre adversaire, s'écria Philippe le Bon ; je ne suis pas seulement son souverain, je suis son parent, je dois me ranger à ses côtés. » Et il prit fièrement place à la barre, dans le palais épiscopal, derrière le sire de Granson. « J'ai partie trop forte et trop pesante, » dit alors Chabannes, et le procès en resta là pour quelque temps<sup>1</sup>. Un prince s'avouer ainsi le parent de son sujet ! La chose parut rare à Olivier, qui divinisait volontiers les races royales, surtout lorsqu'elles étaient puissantes et magnifiques comme celle de Bourgogne. La magnificence l'éblouira toujours, et Dieu sait quelle pompe, quel luxe déploya, au xv<sup>e</sup> siècle, la maison bourguignonne ! Mais ce qui touche encore plus l'infatigable chroniqueur de ses fêtes, ce qu'il prise encore plus que la noblesse du sang, c'est la noblesse de l'âme, c'est la générosité chevaleresque, qui ne s'épanche pas seulement en vaines prodigalités et en courtois propos, qui découvre l'homme sous le roi, l'ami derrière le souverain, le cœur chaud et palpitant sous la cuirasse.

Des fêtes, des banquets, des chasses, des joutes, des *mystères*, — on nommait ainsi les *moralités* et les jeux scéniques de l'époque, — Olivier de la Marche commence dès lors à s'y mêler et ne cessera plus de les décrire jusqu'aux approches de la vieillesse. Les têtes couronnées, les princes, les grands seigneurs se succèdent sans trêve à la cour de

1. *Mémoires*, liv. I, ch. v. Le trait méritait en effet de ne point passer inaperçu. Plus tard, en Italie, le duc d'Enguien dira à Monluc : « Vous avez été mon soldat autrefois, à présent je veux être le vôtre. » Mais c'est l'abnégation du militaire, qui ne connaît pas de rang devant le péril ; ce n'est pas le suzerain féodal qui rejette sa dignité pour ne se souvenir, dans l'intérêt de la justice, que de ses liens du sang. Il dit avec Chastellain :

Il est non roy, mais duc pour vous répondre.

Bourgogne avec des suites nombreuses, comme s'ils voulaient tarir le trésor et la courtoisie de Philippe le Bon. Mais l'un et l'autre sont inépuisables; on change d'hôtes et de résidence sans cesse, et, malgré ce tumulte, malgré ces allées et venues, chaque journée surpasse la précédente. Après Charles de Bourbon, arrivent à Chalon le duc et la duchesse de Savoie, celle-ci fille de roi; puis un ambassadeur de l'empereur de Constantinople « accompagné de douze personnes atournées et vestues à la mode grégeoise, » qui vient solliciter un secours d'hommes et de navires de guerre pour résister aux infidèles « du Grand-Turc Mahomet<sup>1</sup>; » on part pour Dijon avec le duc de Bourbon, sa femme et son fils aîné, et l'on y passe le plus beau de l'été, « en grandes chères et voleries (chasses au faucon); » on se dirige ensuite avec le duc de Brunswick et le prince d'Orange sur Besançon, où Olivier assiste aux noces d'un sien allié, Jean de Salins, qui épouse une bâtarde du duc de Bavière, fille d'honneur de la duchesse de Bourgogne, et où il a le bonheur de contempler les premières joutes qu'il ait vues<sup>2</sup>, où il a surtout la fortune de lier connaissance avec Jacques de Lalaing, encore simple écuyer, « mignon » du prince héritier de Clèves, mais qui promet déjà d'être ce qu'il fut depuis, le brave des braves, le parangon des preux, la fine fleur de la chevalerie. Il assiste enfin à l'entrée solennelle à Besançon de Frédéric d'Autriche, roi des Romains, auquel Philippe le Bon fait la réception la plus brillante et la plus révérencieuse, dont les *Mémoires* décriront plus tard jusqu'au moindre détail d'étiquette.

Ceci se passait au mois de novembre 1442. Moins d'un an après, en août 1443, Olivier quitte Dijon à la suite de son maître pour faire la campagne du Luxembourg<sup>3</sup>. Il fait

1. *Livre des faits de messire Jacques de Lalaing*, ch. vii.

2. *Mémoires*, liv. I, ch. vi.

3. Le duc quitta Dijon le 25 août. (Marcel Canat, *Documents inédits pour servir à l'hist. de Bourg.*, t. I, p. 493.)

sa première éducation d'homme de guerre au siège de Villy, dont il étudie de loin les approches, avec ses compagnons de l'hôtel ducal, curieux « d'apprendre et de veoir les nouvelles. » Ce qu'il peut constater de plus près, c'est l'ordre qui règne dans le pillage de la ville de Luxembourg, ordre assez étrange, puisque « les butiniers » y trouvaient, dit-il, plus de profit que les combattants. Il parcourt ensuite le Brabant, s'arrête à Namur et à Bruxelles, où la cour passe le carême « en faisant grande chère, » enfin à Bruges, où elle arrive à Pâques. Le jeune homme est encore page ; de longtemps il n'obtiendra ni passe-droit ni faveur signalée. Nous avons vu plus haut qu'en cédant sans résistance, en 1449, la terre de Louhans au duc, qui avait voulu exercer le retrait féodal, sa mère avait demandé pour lui une commission de capitaine châtelain de la ville de Louhans ; mais cette requête ne paraît pas avoir été accueillie, puisqu'on réinstalla dans la place l'ancien châtelain Jean de la Tournelle<sup>1</sup>. Olivier n'était donc pas ce qu'il appelle lui-même un « mignon, » un favori. En 1446, il est encore écuyer d'écurie<sup>2</sup>. Dans l'été de 1447 seulement, il se rapproche du prince, il est fait écuyer panetier sur la demande du seigneur de Ternant, deux ou trois jours après les noces du seigneur de Charny avec une fille naturelle de Philippe le Bon et de Jeanne de Presles, c'est-à-dire deux ou trois jours après le 30 septembre 1447<sup>3</sup>. Si honorable qu'elle soit, cette charge ne l'enrichira guère, car il touche trois sous par jour, exactement le même salaire que le roi des ribauds, les valets

1. V. lettre adressée au duc par les gens de ses comptes de Dijon, le 30 novembre 1449. (Palliot, *Histoire généalogique de la maison de Bouton*, preuves, p. 32.)

2. Compte de Martin Cornille, du 4<sup>er</sup> avril 1446 au 31 mars 1447. (Archives du Nord, B. 1991.)

3. De la Barre, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, b. 229. — Ohvier de la Marche, liv. I, ch. xvii.



« de fruit, de torches et d'estable<sup>1</sup>. » Néanmoins, il persiste à se lier étroitement, exclusivement au service du duc, à ce point de négliger ses affaires personnelles et d'abandonner la gestion de sa « chevance » à sa mère, tant que celle-ci vécut, puis à son oncle Jacques Bouton, seigneur de Corberon, qui lui remboursera plus tard, le 5 juillet 1474, pour solde des revenus de ses biens, une somme de cinq cents livres<sup>2</sup>. Si ordonné qu'il soit en sa propre épargne, son désintéressement n'est pas plus suspect que sa loyauté : c'est le modèle des serviteurs<sup>3</sup>. Qu'importe un écu de plus ou de moins ? La cour lui offre d'autres avantages et un bien plus riche salaire : elle est toujours en spectacle, il n'a pas besoin de se cacher derrière une tapisserie pour écouter ce qui s'y murmure ou pour surprendre ce qui se dérobe aux regards vulgaires : il enregistre, sans malice, les « dicts » courtois qui s'échangent, il compte une à une les vaillantises qui s'accomplissent et entonne le « loz » des hardis exploitants. Quelle fête pour ses yeux que ce pas de Charlemagne où treize gentilshommes de ses amis ont défié tous venants ! Quelle « plaisance » d'en énumérer les « cérémonies, » les pavillons, les vêtements, les devises, les armures ! Il n'y a pas pour lui de détail indifférent dans ces nobles « emprises ; » chacun a son prix et sa saveur. La gloire des vertueux et des « prudhommes, » l'honneur de la chevalerie et de la maison de Bourgogne, voilà qui le dédommage de toutes les amertumes de la vie, c'est la seule récompense qu'il ait sérieusement ambitionnée.

Depuis la célèbre joute de la charme de Marsannay près Dijon, on a quelque peine à suivre Olivier de la Marche

1. Archives générales de Belgique, compte cité par M. Kervyn de Lettenhove, dans les *Œuvres* de Chastellain, t. I, p. XXI.

2. Bibl. nat., *Collection de D. Villeveille*, vol. 55, fol. 138.

3. Un jour, Marie-Joseph Chénier a qualifié dédaigneusement ses pareils de *valets de prince*. On estime de tels valets, et, qui plus est, ils ne font pas tort aux princes.

dans toutes ses pérégrinations avec la cour de son maître. Comme la plupart des grands barons de ce temps, plus qu'eux peut-être, à cause de l'étendue et de la dispersion de leurs domaines, les ducs bourguignons de la seconde race étaient toujours en mouvement : sauf pendant la sainte semaine des « quaresmaux, » leur vie était un voyage continu. S'ils s'arrêtaient de préférence quelque part, c'était dans les Flandres, pays d'humeur indépendante, mal soumis ou plutôt fréquemment agité, car il était au fond affectionné à ses souverains. Nous avons vu plus haut l'écuyer bressan suivre Philippe le Bon dans le Luxembourg, puis à Bruxelles, où Jacques de Lalaing rompit plusieurs lances, à Bruges, où l'on passa le jour de Pâques 1445 (n. st.) ; nous le verrons maintenant accompagner la duchesse à Châlons-sur-Marne, où il rencontre le dauphin, qui fut depuis Louis XI, René d'Anjou, roi de Sicile, l'ami des poètes, et Pierre de Brézé, seigneur de la Varenne, « le plus gentil chevalier de France ; » il va en Hollande, puis revient à Anvers, à Malines, à Bruxelles, enfin à Gand, où il assiste, le 11 décembre 1445<sup>1</sup>, pour la première fois à la fête de la Toison d'or, sur laquelle il interroge si curieusement le roi d'armes Le Fèvre de Saint-Remy dans l'église paroissiale de Saint-Jean. Il y voit Jacques de Lalaing et messire Jean de Boniface faire des armes à pied et à cheval devant les ducs d'Orléans et de Bourgogne et n'a garde de taire cette joute qu'il décrit avec un grand luxe de détails. Au mois d'avril 1446, seul page admis dans la suite du duc, ce dont il est très fier, il est à Arras et y trouve « son maistre en sciences, » qui deviendra, malgré la différence d'âge, « son singulier amy, » Georges Chastellain, dans la lice même où Philippe de Ternant, qui le fait « souvenir de l'un des neuf preux, » charge « si asprement » un gentilhomme castillan, chambellan du duc de

1. Nous adoptons, malgré La Marche, pour cette solennité, la date donnée par M. de Reiffenberg.

Milan, Galiot de Baltazin. Le 28 juillet de la même année, à Bruxelles, il prend avec la cour le deuil de Catherine de France, comtesse de Charolais, morte à treize ans avant la consommation de son mariage. Au mois de septembre 1446, après une course en Zélande, où il voit exécuter un écuyer, Jean de Dombourc, il est à Anvers, en « grandes chères et banquets. » En quelque lieu que la volonté de son maître le conduise, il observe avec intérêt les fêtes et les cérémonies, mais surtout celles qui rappellent la guerre. A Saint-Omer, à Bruges, à la Croix-Pélerine en Picardie, à ce fameux pas tenu en juillet 1449 par le seigneur de Hautbourdin, sous le nom du chevalier de la belle Pélerine, partout où le duc se transporte pour juger les grands coups d'estoc des entrepreneurs de « mistères, » il se trouve non au premier rang, car il est un écuyer discret, respectueux de l'étiquette et de la hiérarchie, mais au moins au second, enregistrant dans sa mémoire, sinon sur ses tablettes, les jeux de la lance et de la hache. Cependant, il n'a oublié ni sa mère, ni la terre natale vers laquelle il tourne de temps en temps ses regards, et, quand, après avoir suivi le seigneur de Ternant dans son ambassade près de l'archevêque de Cologne, il obtient, en mai 1448, un congé de son maître<sup>1</sup>, à la prière du duc d'Orléans, qui lui « montre moult grant privauté, » car il est poète comme lui<sup>2</sup>, il s'échappe vers la Bourgogne avec d'autant plus d'empressement que le trésor ducal le défraye libéralement de son voyage<sup>3</sup>. Dans cette course

1. « A Olivier de la Marche, escuier pannetier de mondit seigneur, pour don à lui fait par mondit seigneur pour lui aidier à deffroyer à son partement de devers lui de la ville de Bruxelles pour aller en Bourgoingne, où il tient son mesnage, par sa quic-tance xxxvi livres. » (Compte de Guillaume de Poupet, 1450, fol. 308. — Archives du Nord, B. 2004.)

2. *Mémoires*, liv. I, ch. xvii.

3. Olivier fit plusieurs mais rapides excursions en Bourgogne pendant cette première partie de son existence. Il n'y fut guère appelé que par des événements de famille, par son service ou par

accomplie avec Georges Chastellain et Philippe de Ternant, qui étaient chargés d'une mission, probablement d'obtenir un subside de la province, il pratiqua beaucoup le duc d'Orléans, en ce moment à Dijon, et se délecta avec lui de rhétorique et de poésie, « son principal passetemps » dans ses heures oisives de jeunesse<sup>1</sup>.

On pouvait alors librement rêver et deviser : le ciel était serein, la Bourgogne jouissait d'une paix profonde sous le sceptre du bon duc : comme une mer « effurée souvent par orages et vents bouffetants, » elle semblait, selon l'expression de Chastellain, « rappaisée à coup par un ventelet doux qui l'aplanit<sup>2</sup>. » C'était à la lettre comme un nouvel âge d'or ; l'orfèvrerie couvrait les seigneurs et reluisait même jusque sur les vilains. Tout était calme et prospère. Le xv<sup>e</sup> siècle a eu cette fortune qu'a si peu connue le précédent ; mais elle ne fut pas de très longue durée. Olivier de la Marche venait, dès son retour en Flandre, d'être promu aux fonctions d'écuyer tranchant du jeune comte de Charolais, et d'être attaché à sa personne<sup>3</sup> ; il se trouve à Bruges au moment où s'y réfugie Jacques de Portugal, un petit neveu de la duchesse de Bourgogne ; puis le voici de nouveau dans son pays natal ; après

des missions du duc. Le 21 janvier 1454 (v. st.), il est témoin à Dijon, avec Thibaut de Neufchâtel, Antoine Rolin, seigneur d'Emeries, Jean Le Mairet, seigneur de Châteaurenaud, et Jean de Molesmes, secrétaire du duc, du contrat de mariage de Jacques de Montmartin et de Guigonne Bouton, sa cousine. Le 25 janvier 1455 (v. st.), il assiste en la même qualité au contrat de mariage de Philippe de Courcelles, qui fut bailli de Dijon en 1467, avec Huguette Bouton, une autre parente. (Palliot, *Histoire généalogique de la maison de Boulon*, preuves, p. 33, 34, 197.)

1. *Mémoires*, liv. I, ch. xvii.

2. *Exposition sur vérité mal prise*, dans les *Œuvres de Georges Chastellain*, t. VI, p. 308.

3. Il fut nommé, dit-il, au moment du mariage de Marie de Gueldres, nièce de Philippe le Bon, avec Jacques II, roi d'Écosse. Or, le mariage fut arrêté en Bourgogne le 1<sup>er</sup> avril 1449. (*British Museum*, Harl. 4637<sup>3</sup>, f. 11.) En juillet de la même année, il était

avoir passé les derniers mois de l'année 1449 et une partie de l'année suivante à Chalon-sur-Saône avec Jacques de Lalaing, qui acheva de s'illustrer au pas de la Fontaine de Plours, Guillaume de Sercey, bailli de Chalon, et Antoine de la Marche, seigneur de Saudon, son parent, qui y remplit le rôle de maréchal de la lice, il revient en Brabant, puis à Mons, où le duc tint, en mai 1451, un chapitre de la Toison d'or ; à Bruxelles, où, au carême de l'année suivante, Charles le Téméraire, son nouveau maître, fit en champ clos ses premières armes courtoises contre Jacques de Lalaing ; à la Vère, enfin, en Zélande, où il se rendit par mer, afin de l'accompagner au berceau du petit-fils du roi d'Écosse. Mais il ignorait encore les vrais combats, ou du moins ne les avait vus que de loin dans sa première campagne du Luxembourg ; il n'avait, à vrai dire, pas encore reçu ce *baptême du feu* qui sacre l'homme de guerre ; la révolte des Gantois se chargea de le lui donner.

Toujours curieux de nobles déduits et d'exploits chevaleresques, sans cesse vaquant par monts et par vaux, comme Froissart, à l'accroissement de son trésor, il était revenu depuis un an de Savoie et de Dauphiné où il était allé, « de gayeté de cœur et sans charge d'aultruy, » voir la cour du dauphin qui venait d'épouser la fille de Louis de Savoie, lorsqu'en 1452 les « blancs chaperons » de Gand, irrités de l'imposition d'une gabelle sur leur territoire, se mirent en rébellion ouverte, pillèrent la Flandre et allèrent avec une grosse armée assiéger Audenarde. Philippe le Bon, entré prestement en campagne, les battit, fit lever le siège et leur donna la chasse jusqu'aux portes de leur propre ville, en essayant de leur couper la retraite. Parmi les plus âpres à la poursuite était son fils Charles, qui avait juré par saint Georges de rabattre l'orgueil de ces bourgeois révoltés. Impatient d'avoir

à Lille quand Jacques de Lalaing envoya le héraut Charolais défier James Douglas en Écosse. (*Livre des faits*, t. VIII, p. 166.)

des nouvelles des fuyards, il envoya dès le lendemain matin à la découverte Olivier, « l'un des premiers armés de son hostel. » Le diligent écuyer s'élança sur son cheval et, lui deuxième, avec Philippe d'Arlay, un vieux routier qu'il avait pris pour mentor, perça les rangs des archers, atteint la tête de l'avant-garde et gagne un moulin à vent où s'étaient massés huit cents Gantois, du métier des tisserands. Mais il n'eut qu'à observer leur panique et non à les combattre, car, saisis d'une terreur soudaine, ils s'éparpillèrent à l'approche des Bourguignons et s'enfuirent de tous côtés, dans le faubourg, derrière les barrières, même sous les lits des maisons. Ce fut une déroute complète : on en tua tout le jour, jusqu'à « basse vespre<sup>1</sup>. » Malgré des incidents plus graves et des luttes plus périlleuses, la première campagne d'Olivier de la Marche ne fut donc, selon son mot pittoresque, qu'un « droit enoyselement<sup>2</sup>, » une chasse aux oiseaux, un « gibier » pour les jeunes et nouveaux chevaliers, qui ne laissèrent pas d'y faire des pertes sensibles, comme celles de Sibuet Pellerin et du bâtard Cornille de Bourgogne, dont chacun déplora le trépas prématuré, mais qui y firent encore plus de butin et s'y déréglèrent, au grand déplaisir d'Olivier, grand ennemi de l'indiscipline et des « pilleries. »

Toutefois l'expérience était faite et le début avait été heureux. Nous ne raconterons pas la seconde phase de la guerre, qui devint bientôt beaucoup plus rude et où périt Jacques de Lalaing ; il faut la lire dans les *Mémoires*. Leur auteur suivit son maître pas à pas ; il fut à la bataille de Gavre et y donna avec lui au travers des Gantois, mais sans y être blessé comme lui, et ne fut peut-être point, quoiqu'il s'abstienne de le dire, tout à fait étranger à la délivrance du duc, un instant cerné par les rebelles, frappé et mis en péril de mort par eux. Il le suivit aux portes de Gand vaincue, mais

1. *Mémoires*, liv. I, ch. xxv.

2. *Id.*, *id.*

plus épuisée que soumise, quoiqu'elle criât merci, et il la vit déposer ses bannières aux pieds de son miséricordieux vainqueur. Quand l'armée fut rompue, on vint à Lille faire liesse près des dames et célébrer la victoire dans de somptueux banquets.

La mode n'était pas nouvelle et les occasions ne faisaient pas défaut : la paix d'abord et une paix glorieuse, les noces du duc de Clèves et de la fille du comte d'Étampes, Isabelle de Bourgogne, l'arrivée d'une ambassade de l'empereur et d'un envoyé du pape. On avait commencé à « petits fraiz ; » mais peu à peu la vanité s'en était mêlée, et princes, hauts barons, simples chevaliers, chacun voulut éblouir, écraser son voisin. De « grans à grans » surtout, dit La Marche, la dépense fut énorme et le luxe insensé. Ainsi qu'il convenait, Philippe le Bon surpassa tous ses hôtes. Le banquet qu'il leur offrit, le 17 février 1454, pour les exciter à se croiser contre Mahomet II, le farouche conquérant de Constantinople, est resté mémorable entre tous, car, de l'aveu des contemporains qui l'ont décrit, il résume les merveilles de l'époque. La gastronomie en fut le moindre ragoût, quoiqu'on ne fût pas loin du pays des plantureuses kernesses, où débordent la vie animale. La poésie, la peinture, la sculpture, la musique, l'art des *trucs*, des machines, des costumes, des décors, les jeux scéniques, les joutes et les danses en illustrèrent les entremets avec un tel imprévu et un si bel agencement que les incomparables bijoux du duc et sa riche vaisselle entassée sur les dressoirs en perdirent leur éclat ; il n'y eut qu'un cri : jamais on n'avait vu si « mirable » chose, comme on n'avait jamais ouï un vœu plus magnanime que celui qu'en l'honneur de la foi chrétienne le noble duc prêta sur le *faisan*.

Qui avait préparé, organisé ces entremets ? C'était Olivier de la Marche. Il n'en avait pas eu sans doute seul le soin, puisqu'il avait été de tiers avec un chevalier de la Toison, Jean de Lannoy, et un écuyer du nom de Jean Boudault, ce qui for-

mait un petit conseil auquel furent souvent appelés de graves personnages, même le chancelier, mais il y prit une grande part et joua même le rôle de « Sainte-Église » à la demande de Philippe le Bon. Il prononça aussi le vœu suivant, que rapporte Mathieu d'Escouchy : « Je veue à Dieu, mon créateur et rédempteur Jhesus-Crist, et à la très glorieuse Vierge Marie sa mère, aux dames et au faisant, que quant mon très redoubté et souverain seigneur monseigneur le duc et comte de Bourgoingne yra au saint voyage à l'encontre des infidelles, que s'il lui plaist et à monseigneur le comte de Charolais à qui je suis serviteur, je yray et le serviray leuement de ma puissance, ne n'en retourneray, pour quelque chose qui ne puist advenir, se ce n'est par l'expres commandement de mondit seigneur, jusques à ce que je me soye trouvé en lieu où par honneur je puisse vestir de ma cotte d'armes, s'il me plaist, à l'encontre des infidelles, ou en sy honnorable rencontre ou besoingne qu'il y ait v cens hommes desconfis au mains. Seigné de ma main<sup>1</sup>. » Ce vœu résume sa vie et peu s'en fallut qu'il ne l'accomplît, lorsqu'en 1464 Philippe le Bon voulut réaliser son projet de croisade si longtemps caressé, mais toujours suspendu. Le Christ et l'honneur, voilà les deux pôles vers lesquels Olivier se tourne sans cesse, ses deux religions, confondues en une seule, car il les regarde comme inséparables. Ajoutez-en pourtant une troisième, l'obéissance, la fidélité à son maître : il est là tout entier.

Le banquet de Lille fut suivi d'autres fêtes, moins brillantes peut-être, mais non moins solennelles, qu'interrompirent un instant le voyage, puis la maladie de Philippe le Bon en Allemagne, et une excursion de Charles le Téméraire

1. Mathieu d'Escouchy, *Chronique*, édit. Beaucourt, t. II, p. 221; *Ordonnances du banquet que fit en la ville de Lille*, etc., ms. de la bibl. royale de Bruxelles, provenant de celle des ducs de Bourgogne. V. aussi ms. fr. 10319, de la Bibl. nat.



en Hollande. Mais elles reprirent bientôt à l'occasion des noces d'une Vergy avec un Neufchâtel et du mariage du comte de Charolais avec Isabelle de Bourbon, en 1454. De Lille, Olivier rejoignit le duc en Bourgogne, revit Chalon, Dijon, où il s'arrêta quelques jours en compagnie de Georges Chastellain<sup>1</sup>, Nevers, où il présida avec celui-ci aux « mis-tères » représentés devant le duc et la duchesse d'Orléans et la duchesse de Bourbon<sup>2</sup>, et escorta Philippe jusqu'à Valenciennes, dans les murs de laquelle il fut le témoin scandalisé d'un combat à outrance entre deux bourgeois, Mahuot et Jacotin Plouvier<sup>3</sup>.

Mais voici qu'au milieu des « festeyemens » et des réjouissances, à peine suspendus par les troubles d'Utrecht et l'expédition de Hollande en 1456, le dauphin Louis survient à Bruxelles chercher un asile contre le mécontentement de son père Charles VII. Il semble qu'il y apporte la « malaventure ; » c'est en effet de ce jour et de cet homme que sont nés, si l'on y regarde de près, la plupart des déboires de la maison de Bourgogne. Olivier le peint d'un trait et à sa manière : c'est un prince, dit-il ; il est large, il aime la chasse et les gens de renommée, qu'il paie bien, mais il est soupçonneux, et aux serviteurs qui lui déplaisent « donne le band (congé) à la guise de France. » L'horizon se rembrun-

1. Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Chastellain*, notice, t. I, p. xxiii.

2. « A Olivier de la Marche, escuier, pour don à lui fait par mondit seigneur, en considéracion de certains jeux de mistères qu'il a aidié à jouer devant luy, monseigneur le duc d'Orléans, madame son espouse et madame de Bourbon, estaus devers mondit seigneur en la ville de Nevers, xii escuz de xvi gros demi-royaux. » (Compte de Guillaume de Poupet, de 1454; Archives du Nord, B. 2017.) Dans cette représentation figuraient les personnages d'Alexandre, d'Hector et d'Achille. Georges Chastellain eut 13 fr. 9 gros royaux. (*Les ducs de Bourgogne*, par M. de Laborde, t. I, p. 417.)

3. *Mémoires*, liv. I, ch. xxxii.

nit, les affaires se compliquent, la guerre extérieure est menaçante; au dedans, la haine du comte de Charolais pour le sire de Croÿ brouille Philippe le Bon et son fils, qui ne trouve d'appui que dans sa mère. Olivier n'est déjà plus le mince écuyer que l'on a vu : il a trente ans et vient d'être créé premier panetier de Charles le Téméraire, fonction qu'il remplit par semestre avec un de ses compagnons, Philippe de Sasa<sup>1</sup>. Il s'emploie discrètement mais activement à la réconciliation du père et du fils, qui l'envoie souvent du Quesnoy et de Termonde à Bruxelles prendre les conseils du chancelier Rolin. Il se rend aussi plusieurs fois à Paris, sur l'ordre du duc et du dauphin, afin de s'accointer avec Guillaume Biche, un des anciens et des plus avisés serviteurs de Charles le Téméraire, qui épiait les résolutions du roi de France<sup>2</sup>. De telles missions étaient bien son fait : sa loyauté, sa sagesse et sa « subtilité » méritaient toute confiance.

1. *Mémoires*, liv. I, ch. xxxiii.

2. *Id.*, *id.* « A Olivier de la Marche, escuier pannetier faisant la despence de monseigneur, que icellui seigneur lui a semblablement fait donner pour avoir ung cheval quant il est parti de devers lui audit lieu de Béthune pour retourner en Bourgogne, xxxvi livres. » — 1457. (Arch. du Nord, *Compte de la recette générale des finances*, F. 151, fol. 59.) « A Olivier de la Marche, escuier trenchent de monseigneur le conte de Charrolois, la somme de vint-quatre livres, pour don à lui fait par monseigneur le duc en considération des services qu'il lui a faiz, et mesmement pour avoir ung cheval en récompensacion d'un aultre qu'il a nagaires perdu et allollé en son service. » (Compte de Guyot du Champ, de 1459, fol. 185 v°; Archives du Nord, B. 2034.) — En 1462, Olivier remplit d'autres missions moins brillantes. Ainsi il lui est alloué, le 25 octobre 1462, par les gens des comptes de Dijon, conjointement avec Guillaume de Villers, et à Jean de Mazilles, ainsi qu'à plusieurs sergents du duc, une somme de 15 fr., dont 4 pour chacun des écuyers, pour aller, par ordre du président de Bourgogne, chaque homme ayant trois chevaux avec lui, arrêter au Port de Paleau Étienne et Perrenot Coustain, et les conduire à Dijon. (Archives de la Côte-d'Or, B. 1751, fol. vi<sup>xxix</sup>.)

Nous passons rapidement, à l'exemple de La Marche, sur les années qui s'écoulèrent dans ces négociations, heureusement dénouées par la mort de Charles VII, sur les cérémonies du sacre de Louis XI, auxquelles notre chroniqueur assista, sur son séjour à Paris, dans la « belle » rue des Tournelles, à la suite de son maître, dont le faste étonna la cour française, afin d'arriver à un épisode important de son existence. Le comte de Charolais se trouvait, en 1464, dans la ville de Gorcum, lorsqu'un petit navire de guerre, parti de Dieppe et monté par quarante hommes, vint un jour aborder la côte hollandaise, au port d'Arnemuiden, dans l'île de Walcheren. Ce bâtiment portait un émissaire de Louis XI, le bâtard de Rubempré, que l'on soupçonna, non sans fondement, — car il était « pour faire un coup périlleux, » dit Chastellain, — d'avoir voulu tenter un enlèvement sur la personne du comte. Ledit bâtard fut mis sous bonne garde, et Charles dépêcha Olivier, « homme bien emparlé et tout propre à ce faire, » dit Chastellain, à Philippe le Bon, qui se trouvait à Hesdin, pour l'informer des motifs de cette capture. En passant à Bruges, le panetier ne se gêna point pour manifester hautement ses soupçons de la perfidie royale, et les fit d'ailleurs aisément partager au duc. Celui-ci quitta brusquement Hesdin, sans aller prendre congé du roi, alors tout près de là, à Abbeville. Louis XI en éprouva un violent courroux : d'après ses ordres, le comte d'Eu, le chancelier de Morvilliers et l'archevêque de Narbonne, ses ambassadeurs, allèrent aussitôt rejoindre à Lille le duc de Bourgogne et le sommèrent arrogamment de livrer à leur maître, pour être châtié à son gré, le fidèle écuyer que le roi rendait responsable de l'arrestation du bâtard. Commines a narré avec plus de détails que La Marche la belle scène qui se produisit alors à l'audience ducale le 6 novembre 1464<sup>1</sup> : sans rien perdre

1. Commines, *Mémoires*, liv. I, ch. 1<sup>er</sup>. — V. aussi les *Mémoires* de Jacques du Clerc, V, 16, Chastellain, liv. VI, ch. 117, t. V de

de son sang-froid, ni du respect qu'il devait à son suzerain, Philippe le Bon répondit dignement qu'Olivier était son sujet, qu'il n'avait pas d'autre seigneur et que, s'il avait tenu des propos outrageants contre le roi, lui, le duc, se chargerait seul d'en faire justice. Rapprochez cet incident de celui de Jacques de Chabannes, cité plus haut : on ne saurait mettre en plus vive lumière la mâle fierté, la noblesse d'âme du maître, ni mieux expliquer le dévouement aveugle qu'il inspirait à son serviteur.

La guerre du *Bien public* éclate : Olivier de la Marche prend les armes avec le comte de Charolais dans le corps commandé par Jean de Luxembourg<sup>1</sup>, et combat vaillamment aux côtés du prince à Montlhéry, où il reçoit de ses mains, dès le matin de la journée, l'honneur insigne de la chevalerie, en même temps que le fils du prince d'Orange, Jean de Montfort, et un de ses parents, Emart Bouton. Il passe la nuit qui suit la bataille à cheval, à la tête de cinquante hommes d'armes, en prévision d'un retour offensif de l'ennemi et, du haut de son destrier, prête une oreille attentive aux délibérations des chefs de l'armée bourguignonne, assemblés autour de Charles le Téméraire, le long d'une haie, sur une pièce de bois. La victoire paraissait encore incertaine, car on ignorait si Louis XI avait battu en retraite : aussi le lendemain matin, sans prendre une minute de repos, il court vers Montlhéry reprendre quelques canons abandonnés sous le château et a la bonne fortune de ren-

l'édit. Kervyn de Lettenhove, p. 118, et le ms. n° 1278 de la Bibl. nat. — Louis XI avait prétendu d'abord qu'il ignorait les projets du bâtard de Rubempré et qu'il ne les avait nullement autorisés. Puis il déclara aux députés des villes de la Somme que celui-ci avait agi par ses ordres, toutefois qu'il avait mission de s'emparer non du comte de Charolais, mais du vice-chancelier de Bretagne, qui devait revenir d'Angleterre par la Hollande. (Kervyn, *Hist. de Flandre.*)

1. V. les *Mémoires* de Jehan de Haynin, qui cite le nom d'Olivier parmi ceux des chevaliers et seigneurs qui accompagnaient Jean de Luxembourg (t. II de l'édit. Chalon, p. 28 à 42).

contrer un cordelier qui lui apprend la fuite du roi de France et l'assure ainsi le premier du succès définitif des confédérés. Dès qu'il a porté cette bonne nouvelle à son maître, il retourne avec Jacques de Montmartin faire les logis des vainqueurs, gagne ensuite Chartres, Étampes, Nemours, se lance pendant une nuit à la recherche du seigneur de Hautbourdin, afin de le ramener vers le gros des troupes alliées, et campe à Conflans, sur les bords de la Seine, ce qui lui permet, les jours de trêve, entre deux canonnades, d'aller faire « grant chière » à Paris pour son argent. Un signe caractéristique de cette guerre, qui ressemble beaucoup à celle de la Fronde, c'est que l'animosité des chefs n'entraîne aucune haine entre les soldats. Les premiers ne tardent pas à se rapprocher eux-mêmes; Louis XI visite familièrement le comte de Charolais qui paie ses gens d'armes grâce à trois sommiers chargés d'or « où il pouvoit avoir quatrevingt mille escus, » que l'infatigable chevalier, muni d'un sauf-conduit du roi de France, va quérir, en octobre 1465, au trésor du duc à Bruxelles; enfin la paix est signée et les Bourguignons triomphants vont porter leurs offrandes à Notre-Dame-de-Liesse. Ils traversent Compiègne, Noyon, Amiens, s'établissent dans le pays de Liège révolté qu'ils épouvantent, et, après lui avoir dicté, le 19 décembre 1465, à Tirlemont, les conditions de sa soumission dans un acte auquel La Marche assista comme témoin avec Guillaume de Dinteville et Jean de Montfort<sup>1</sup>, ils reviennent à Bruxelles<sup>2</sup>.

Est-ce pour y trouver le repos? Non, du moins en ce qui concerne Olivier. A peine arrivé en Brabant, le comte de Charolais l'envoie en Normandie, afin de surveiller la prise de possession de cette province par le duc de Berry, c'est-à-dire l'exécution du traité de Conflans; mais ce

1. *Analecta Leodiensia*, dans les *Documents relatifs au siège de Liège*, t. I, p. 529.

2. *Mémoires*, liv. I, ch. xxxv; Commines, liv. I, ch. ix, xi et suiv. Sur le séjour d'Olivier dans le pays de Liège, voy. Haynin, t. I, p. 61.

prince s'est brouillé avec son allié de Bretagne, Louis XI est accouru avec une grosse armée pour profiter de leur discorde et, pendant que son frère bat en retraite devant lui, Olivier, ignorant ces étranges démêlés, se heurte, à Rouen, au roi de France, qui lui demande narquoisement où il va. On le laisse passer toutefois, et il peut rejoindre à Rennes les ducs de Berry et de Bretagne, de nouveau réconciliés, qui accueillent avec joie le représentant de leur bon frère de Charolais, puis il rentre en France avec Mgr de Beaujeu, et de Tours gagne Jargeau, où l'a mandé Louis XI, dans l'espoir de le tromper par ses caresses. Olivier n'avait pas effectué ce voyage incognito et en son nom privé : il était un véritable ambassadeur et en reçut le titre dans cette mission comme dans celle qu'il remplit une seconde fois avec Jean Carondelet et Nicolas Bouesseau en Bretagne, en Normandie et vers le roi.

La fin de l'année 1466 et les six premiers mois de 1467 s'écoulèrent donc pour La Marche en incessantes allées et venues<sup>1</sup>, fort périlleuses d'ailleurs, car le défiant Louis XI surveillait de près les messagers du comte de Charolais et les aurait volontiers arrêtés. Revenu de Normandie, Olivier repartit le 1<sup>er</sup> janvier 1467 pour l'Angleterre, afin d'y remplir une mission secrète, si secrète en effet qu'il se garde de nous en faire connaître l'objet dans ses *Mémoires*. Mais elle avait pour but de resserrer l'alliance de Charles avec le roi Édouard : les comptes aussi discrets que lui se bornent à en faire mention<sup>2</sup>. Il quittait la cour d'Angleterre,

1. On peut citer encore parmi elles un voyage fait près du duc de Berry, qu'il rencontre à « Beaune » (Beaune-la-Rolande) pour l'assurer du puissant secours de son maître. Mention de ce voyage est faite dans un interrogatoire du 10 octobre 1476, au cours du procès du duc de Nemours, dont M. Stein a emprunté le texte à un manuscrit français de la Bibl. nat., n° 2387, fol. 434.

2. « A Pietre de Couloigne, messagier de la ville de Bruges, la somme de douze livres, du pris de xl gros monnoye de Flandres la livre, qui deue luy estoit pour ung voyaige par lui fait

où il avait en passant applaudi aux brillantes joutes du grand bâtard de Bourgogne, lorsqu'au moment de s'embarquer à Plymouth pour achever, en Bretagne, avec Thomas de Loreille, bailli de Caen, une nouvelle mission qui venait de lui être confiée, il apprit la mort de Philippe le Bon (25 juin 1467). Quelque douloureuse que fût pour lui cette perte, qui lui arracha « des larmes fraîches, » comme aux héros d'Homère, et qui consterna tous les hommes avisés, il ne se crut pas délié de la charge qu'il tenait à la fois du père et du fils, et voulut la conduire jusqu'au bout. Mais, dès que, cette tâche accomplie, il eut assisté à Rennes au splendide service ordonné par le duc de Bretagne pour le repos de l'âme du défunt, il se hâta de reprendre la mer et de rejoindre en Flandre son nouveau seigneur.

Ici s'ouvre pour lui une seconde phase de son existence. Elle sera plus éclatante, mais aussi plus laborieuse et plus

du dit lieu de Bruges par devers messire Olivier de la Marche, estant de par ms. de Charrolois ou pays d'Angleterre lui porter lettres closes touchant ses besoingnes et affaires, etc. » (Arch. du Nord.)

On voit ailleurs que 216 livres furent allouées à Olivier de la Marche pour son voyage en Angleterre, du 1<sup>er</sup> janvier 1466 (v. st.) au 10 avril suivant, à raison de 48 sols de 2 gros par jour. (V. *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1858, p. 296 et suiv.) Il faut lire 216 liv. et non 24, comme l'imprime ce *Bulletin*, ainsi que l'atteste la pièce suivante :

« A Messire Olivier de la Marche, chevalier, conseiller et maistre d'ostel de mondit seigneur, la somme de deux cens seize livres que mondit seigneur lui a fait baillier et délivrer sur certain voyage qu'il a fait par son commandement et pour ses besoingnes par devers le roy d'Angleterre, dont il ne veult icy autre déclaracion estre faicte. » (Compte de Barthélemy Trotin, de 1467, fol. 91 v<sup>o</sup>. — Archives du Nord, B. 2064.)

Olivier de la Marche était accompagné dans ce voyage par Antoine de Lameth, écuyer d'écurie, qui reçut 232 liv. 16 sols d'indemnité, et Lameth avait lui-même un compagnon pour porter ses dépêches. (V. *Bulletin* précité, p. 297.) Quant à Olivier de la Marche, il transmettait ses dépêches à Bruxelles par messire Mathieu, « son presbtre chappellain. » (*Id.*)

traversée. A un protecteur succédait un maître. Charles était redouté même des compagnons de son enfance, quoique certaines de ses qualités, si vivement dépeintes dans les *Mémoires*, l'en fissent presque également aimer. On craignait surtout son opiniâtreté qui dérivait de son orgueil; il méprisait, dit Commines, « tout autre conseil, sauf le sien seul. Ses pensées estoient grandes, mais nul homme ne les sçavoit mettre à fin. » Aucun du moins ne pouvait se flatter de le satisfaire : on le touchait sans le fléchir ; il semblait que sa dureté pour lui-même dût justifier ses exigences et sa rigueur envers les autres. Olivier, qui avait appris à le connaître dès son bas âge<sup>1</sup>, put en souffrir parfois, mais il n'eut point, une seule fois excepté<sup>2</sup>, à s'en plaindre : Charles lui témoigna de suite une haute estime, une pleine confiance, sinon une vive affection ; il l'attacha plus étroitement à sa personne, tout en lui conférant des titres ou des missions qui engageaient plus lourdement sa responsabilité. Les comptes commencent alors, en effet, à le qualifier de conseiller du duc et de maître d'hôtel<sup>3</sup>. Il va monter de dignités en dignités, mais au prix de quel labeur ? Ainsi s'explique peut-être en partie sa mélancolique devise : « Tant a souffert La Marche, »

1. Il déclare lui-même qu'il fut « nourri » avec le prince, c'est-à-dire élevé avec lui, bien qu'il fût de cinq années plus âgé. Ne connaissait-il pas aussi la vieille Isabeau de Moralles, la « bercheresse » de « Charlotel, » ainsi que les habitants de Dinant appelaient le comte de Charolais (Archives du Nord, B. 1978), et n'avait-il pas recueilli de sa bouche des particularités sur sa première enfance ?

2. L'enlèvement de la duchesse de Savoie.

3. En acceptant sans contrôle une indication de Gollut (nouv. édit., col. 1190), qui fait figurer Ol. de la Marche comme maître d'hôtel dans la liste des officiers de Philippe le Bon en 1461, M. Stein (p. 30) n'a pas fait attention que notre chroniqueur est encore qualifié premier panetier du comte de Charolais quatre ans plus tard, en 1465 (Stein, p. 165). On se demande aussi pourquoi le même auteur lui donne, à partir de cette dernière date, le titre de chambellan qu'il n'a porté que beaucoup plus tard (*id.*, p. 193).



si différente de celle du grand bâtard de Bourgogne : « Nul ne si frote ! »

Plus que jamais sa vie se partage maintenant en deux fonctions bien différentes : tour à tour diplomate et guerrier, il ne déposera la lance que pour prendre la plume, et sa robe d'ambassadeur sera constamment doublée de la cuirasse de l'homme d'armes. Quelques mots d'abord de son premier rôle. Le 18 novembre 1467, il quitte Liège pour retourner en Normandie et en Bretagne, puis en Angleterre<sup>1</sup>. Il importe en effet à Charles le Téméraire de

1. « A messire Olivier de la Marche, chevalier, conseiller et maistre d'ostel de mondit seigneur, la somme de L liv., que mondit seigneur lui a fait délivrer en prest et payement, sur certain voyaige qu'il fait de par lui, pour ses besoingnes et affaires secretz par devers le duc de Bretagne. »

On lit à la marge : « Soit corrigié où yl prendra le surplus. »

« En est parpaié ou premier compte de Guilbert de Rupppe, argentier, subséquent fol. m<sup>e</sup> XLV, où ces L liv. lui sont rabatues et parpayé, reste de m<sup>e</sup> XL liv. » (Archives du Nord.)

Olivier reçoit aussi « m<sup>e</sup> vii liv. xiiii s., pour, le xviii<sup>e</sup> jour de novembre LXVII, estre party de la cité de Liège, où mondit seigneur se tint lors, et estre alé en ambassade avec maistre Jehan Carondelet, maistre des requestes, et Nicolas Bouesseau, secrétaire de mondit seigneur, par devers messeigneurs les ducs de Normandie et de Bretagne, et de là devers le roy, nostre sire, pour affaires secrètes. » (*Id.*, B. 2071.) Son voyage se prolongea jusqu'au 22 mars. Jean Carondelet reçut 80 livres pour le même voyage.

« A messire Olivier de la Marche, à cause de certaines vaccacions et voiaiges par lui fais du commandement de mondit seigneur, depuis le x<sup>e</sup> jour de may jusques au xxv<sup>e</sup> du mois d'octobre ensieuvant, comme sur certain voyage qu'il aloit faire de la cité de Liège par devers les ducs de Normandie et de Bretagne, vu<sup>xx</sup> x liv. » (*Id.* V. *Bulletin* précité, p. 297.)

Dans une lettre écrite à Louis XI, de Charenton (Sherrington ?), le 16 janvier 1468, par William Menipeny, seigneur de Concessault, sénéchal de Saintonge et ambassadeur de France près d'Édouard, roi d'Angleterre, cet envoyé raconte à son maître qu'il avait vu à Honfleur messire Olivier de la Marche et d'autres

se faire des amis des Anglais : il scellera leur alliance avec eux en épousant Marguerite d'York, sœur de leur roi Édouard. Arrivé à Londres en décembre, Olivier revient en Normandie par Honfleur, puis repart pour l'Angleterre et ne rentre en Flandre que le 22 mars 1468<sup>1</sup>. L'année suivante, le 8 février, il est expédié en mission secrète en Bretagne et « ailleurs » et reste absent jusqu'au mois de mai<sup>2</sup>. A peine de retour, il se réembarque pour l'Angleterre, mais n'y séjourne pas, puisqu'on le voit en juillet constater le payement fait par le bailli de Gand d'une somme de 70 patards au geôlier du château de cette ville<sup>3</sup>. Le 25 février 1470, le voilà de nouveau envoyé en Angleterre, peut-être près de Warwick, et il n'est libre que le 18 juin

du conseil du duc de Bourgogne se rendant vers Louis XI. (*Anchiennes Croniques d'Engleterre*, t. III, édit. Dupont, appendice, p. 190.) V. Arch. générales de Belgique, compte de 1468, vol. 1923, fol. 66. C'est une pièce identique à celle déjà citée en note plus haut et tirée des Archives du Nord.

Olivier ne rentra définitivement en Flandre qu'en octobre 1467. En effet, les Archives générales de Belgique, compte de 1468, vol. 1923, mentionnent plusieurs sommes avancées par lui, de la Fête-Dieu en octobre 1467, à Mathieu Losengier, l'un de ses émissaires, envoyé de Boulogne en Bretagne, puis à Bruxelles, enfin de Rochester en Angleterre, pour porter des messages diplomatiques. Il était donc retourné en Angleterre pour remplir une nouvelle mission, après avoir un instant rejoint son maître, et s'y trouvait encore en octobre, époque à laquelle il revint à Louvain saluer Charles le Téméraire.

1. Même compte de 1468 aux Archives de Belgique. — Olivier recevait 53 sols par jour à l'étranger, et le duc lui donna, en outre, une gratification de 470 livres 8 sous 4 deniers en vaiselle d'argent. (Bibl. nat., ms. fr. 20685, p. 439.)

2. Il reçoit 300 livres pour ses frais de voyage et de séjour (Archives de Belgique, compte de 1469 (n. st.), vol. 1924, fol. 112). Le même compte, fol. 125, lui alloue 122 livres 7 sols pour frais d'ambassade en Bretagne.

3. 13 juillet 1465. (*Comptes-rendus des séances de la Commission d'histoire de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. VII, p. 45.)

suisant<sup>1</sup>. Il n'a pas encore eu le loisir d'ouvrir ses « bougettes » que, le 8 juillet, il doit quitter Saint-Omer pour traverser le détroit et aller trouver Henri VI à Londres<sup>2</sup>. Le discret serviteur se tait soigneusement sur le but de ces allées et venues, mais ce but n'est-il pas manifeste? Ne faut-il point que la maison de Bourgogne combatte à l'étranger la politique astucieuse de son ennemi le plus perfide et le plus dangereux, Louis XI?

La confiance de Charles le Téméraire ne lui fait pas plus défaut à l'armée. A la bataille de Brunstein, il est retenu par le duc au nombre des vingt chevaliers chargés de veiller à sa propre sécurité; il se trouve au grand assaut de Liège, le 30 octobre 1468, de même qu'il avait assisté, deux ans auparavant, du vivant du vieux duc, au siège et au sac de Dinant; il suit son maître dans le pays de Franchimont, et donne, malgré un froid terrible, la chasse aux derniers débris des révoltés liégeois; il est avec Charles le Téméraire à Namur, à Lille, à Saint-Omer, à Gand, à Bruges, quand il ne vaque pas à ses ambassades, et séjourne près de lui pendant deux mois à la Haye, en 1469; nous le retrouvons en 1470 à Gand, où il assiste au pas tenu par Claude de Vaudrey, puis à l'Écluse, et l'année suivante à Hesdin, où le duc se retire avec les cinq ou six cents archers de son escorte, en attendant que son armée ait eu le temps de se réunir et de marcher sur Pecquigny et Amiens; le 30 septembre 1469, il est nommé gouverneur, capitaine et prévôt de Bouillon, en remplacement de Pierre de Hagenbach, et en exerce les fonctions jusqu'au 30 septembre 1470<sup>3</sup>;

1. Arch. de Belgique, compte de 1469 (v. st.), vol. 1925, fol. 254, 278.

2. *Id.*, compte de 1470, vol. 1925, fol. 280.

3. *Inventaire général des Archives du royaume de Belgique*, t. IV, p. 439 (Bruxelles, 1865); compte n° 24406. — Déjà, le 20 septembre 1462, il avait été chargé d'établir Jean d'Anthimes en qualité de capitaine et de prévôt du duché de Bouillon. (*Comptes-*

le 22 janvier 1471, il est établi capitaine et bailli de Lucheux, d'Orville et des terres confisquées sur le comte de Saint-Pol<sup>1</sup>; un peu plus tard, le 8 août 1473, il reçoit le titre de maître de la monnaie de Gueldre<sup>2</sup>, puis ceux de bailli d'Amont en Franche-Comté et de capitaine de Châtillon-le-Duc (1474)<sup>3</sup>; peu après le siège d'Amiens, auquel il prend, durant six semaines, une part active en 1474, il est promu capitaine de la première compagnie d'ordonnance de la garde, et, à la tête de trois cents hommes d'armes, dont il partage le commandement avec le bailli de Saint-Quentin et Jacques d'Harchies, il s'établit à Abbeville (janvier 1472), dont il est nommé commandant, en l'absence de Philippe de Crève-cœur, sieur d'Esquerdes (22 mars), et où il assiste le 15 janvier à l'exécution d'un certain Jehan Levasseur; il court le

*rendus de la commission d'histoire de Belgique*, 1<sup>re</sup> série, t. IX, page 80.)

1. Arch. nat. (Musée 487), K. 74, n° 3. M. H. Stein a publié cette pièce, comme plusieurs de celles qui ont été précédemment citées. — Olivier reçut dans la même année, en récompense de ses services, 500 livres à prendre sur les deniers de la confiscation des habitants de Tournay et du comte de Saint-Pol. (Bibl. nat., *Collect. de D. Villevieille*, 55, *Cab. des titres*, 136 bis, fol. 138.)

2. Archives de Belgique, Ch. des comptes, *Inventaire*, t. III, n° 18100. Il avait encore ce titre en 1476 et touchait 200 francs de 32 gros flamands pour gages annuels. (Arch. de Belg., Ch. des comptes de Gueldres, 18100.)

3. On n'a pas la date exacte de cette nomination, restée en blanc dans les comptes. Nous trouvons cependant aux Archives de la Côte-d'Or, B. 1772, dans le compte de Jean Pillet de Loisey, trésorier de Vesoul, pour les années 1473-1474, fol. 92, la mention suivante : « *Novus hic*. A noble seigneur messire Olivier de la Marche, chevalier, conseiller, maistre d'ostel de mondit seigneur le duc et à présent son bailli d'Amont, ouquel office de bailli et aussi en l'office de cappitaine de Chastillon-le-Duc, icellui seigneur par ses lettres patentes données le... jour... mil CCCC..., et pour les causes contenues et déclairées en icelles, a commis et ordonné et establi ledit messire Olivier, vi<sup>xx</sup> xiii fr. iii gros. »

pays de Vimeu, d'où il ramène grand butin, dit-il, fait prisonnier le seigneur de Loupy (peut-être Huppy) et ses enfants et enlève d'assaut la place de Gamaches<sup>1</sup>. Il est chargé de garder avec ses hommes d'armes les postes de Roye et de Montdidier après sa campagne du Vimeu ; puis, appelé en Gueldre par sa nouvelle fonction de maître général des monnaies, il prend une part active au siège de Venloo, ce qui lui vaut 240 livres de récompense (10 septembre 1473). En un mot, s'il récolte des honneurs et de l'argent, c'est qu'il ne fuit jamais ni devant les périls, ni devant les charges. Les cinq ou six années de cette période de son existence ne sont guère qu'une perpétuelle chevauchée, ce qui ne l'empêche point de remplir, entre temps, son rôle plus pacifique de maître d'hôtel, et de veiller en cette qualité aux menus plaisirs du duc<sup>2</sup>, ou aux solennités de sa justice,

1. « Ung petit devant (1472), ung chevalier de la partie du duc nommé messire Olivier de la Marche, bourguignon, lequel avoit charge de cinquante lances, qui se tenoit de par le duc en garnison à Abbeville, s'en alla à Gamaches et print le chastel d'assault, lequel il fist bruller et la ville, laquelle ville appartenoit à Joachim Rohault, lors mareschal de France... » (*Anchiennes Croniques d'Engleterre*, appendice, t. III, p. 294, ch. XLIV de l'*Histoire de Charles, dernier duc de Bourgogne*. V. aussi *Mémoires*, liv. II, ch. 1, et Prarond, *Une occupation militaire d'Abbeville au XV<sup>e</sup> siècle*, p. 8.) — Pendant son séjour à Abbeville, Olivier avait sous ses ordres 9 dixeniers, 10 lieutenants, 79 hommes d'armes, 293 archers à cheval, 94 piquiers, 34 artilleurs, 10 arbalétriers et 22 archers à pied. Il touchait cent fr. de solde personnelle par mois. (Archives de Belgique, Ch. des comptes, n° 25542, fol. 5.)

2. Lettre du 15 octobre 1468, par laquelle il atteste qu'une somme de douze livres a été délivrée aux ménestrels du duc. (Archives du Nord, B. 2069.) Le compte de Gile de Ruppel, argentier du duc, constate dans la même année la remise de 28 livres 14 sous à Olivier, pour remboursement de diverses sommes payées à « ung harpeur de Mgr de Normandie, » venu à Mons, à des « trompettes estrangères » et à « ung joueur de divers instrumens » qui joua devant le duc le lendemain de ses noces. (Archives de Belgique, Ch. des comptes, vol. 1923, fol. 197.)

comme, le 15 janvier 1469, lorsqu'avec son collègue Pierre Bladelin, il amène devant la « chayère de monseigneur le duc » siégeant « en la grande salle de Brouxelles, » au milieu des chevaliers de la Toison d'or et des ambassadeurs de tous les souverains d'Europe, les magistrats de la ville de Gand naguère révoltée, venus pour déposer aux pieds de leur prince, en signe de soumission, les bannières de leurs métiers et assister à la lacération de leurs vieux privilèges<sup>1</sup>.

Ces fonctions moins périlleuses, mais non moins délicates parfois, il les remplit surtout d'une manière éclatante lors des noces de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre, célébrées à Bruges en 1468. L'organisateur des « mistères » de Nevers, des « entremetz » de Lille fut encore une fois chargé de diriger les fêtes somptueuses qui suivirent le mariage et dans lesquelles son goût naturel pour le cérémonial l'avait fait passer maître. Il en prépara les principaux divertissements et paraît avoir rédigé la plupart des pièces allégoriques qui furent récitées au pas de l'Arbre d'or. Il s'y mêla directement lui-même ; on le vit accompagner les juges du champ clos pendant toute la durée des joutes, conduire, monté sur une mule et « vestu d'une longue robe de velours bleu » avec manteline de pareille étoffe et pourpoint de satin cramoisi, le seigneur de Ravestein devant les dames et donner lecture de la lettre qui expliquait « l'emprinse<sup>2</sup>. » Ce fut également lui qui régla une partie de la dépense et veilla au paiement des peintres, des ménestrels, des sculpteurs, des tailleurs d'images qui furent

1. V. aux *Mémoires* de Commines, édit. Dupont, preuves, t. III, p. 253, la relation de l'assemblée tenue à Bruxelles, le 15 janvier 1469 (et non le 8 janvier, comme l'a imprimé Lenglet), pour casser les privilèges des Gantois.

2. V. *Mémoires*, liv. II, ch. iv, et aux annexes, le *Récit des noces de Charles de Bourgogne*. V. aussi les *Mémoires* de Jean de Haynin et le ms. n° 17321 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

employés dans ces réjouissances<sup>1</sup>. Mais il fit plus encore, d'après Adrien de But, il y jouta avec Antoine, bâtard de Bourgogne<sup>2</sup>; puis, selon sa coutume d'enregistrer jusque dans leurs moindres détails tout ce qui touchait aux magnificences de la cour bourguignonne et ce qui pouvait en rehausser la renommée<sup>3</sup>, il en fit un double récit : l'un fut adressé par lui sous forme de lettre à Gilles du Mas, maître d'hôtel du duc de Bretagne : c'est celui qu'il a inséré dans ses *Mémoires*; l'autre fut envoyé à la cour de Savoie; c'est, semble-t-il, la relation jusqu'à ce jour conservée dans la bibliothèque de Turin et placée en appendice dans cette édition. Ces récits différaient sur quelques points, mais ils se complètent l'un l'autre : plus heureux que celui de Chastellain, qui avait aussi décrit, si l'on en croit Molinet, les fêtes nuptiales de Bruges, ces deux textes ont échappé à l'outrage du temps et nous donnent une fidèle image des dernières splendeurs bourguignonnes.

Notre capitaine n'était pas seulement un poète, un artiste et un guerroyeur : c'était aussi un prude et loyal conseiller. Lorsque, grâce à la fortuite découverte de sa duplicité, Louis XI faillit trouver dans la vieille tour de Péronne une prison et peut-être un tombeau, qui modéra la fureur de Charles le Téméraire, qui retint sa main prête à se lever sur la personne royale, qui arrêta sous les fenêtres du château ce messenger tout « housé » dont nous parle Philippe de Commines, et qui n'attendait qu'une dernière signature du

1. V. Gilliodts-van-Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. V, p. 566, et Archives de Belgique, compte de 1468, vol. 1923, fol. 88, qui fait mention d'une somme de 13 livres 6 sols payée à Olivier pour les soins donnés aux fêtes de Bruges.

2. *Chronique*, t. I, p. 490. V. Haynin, *op. cit.*

3. Cela rentrait d'ailleurs implicitement dans ses fonctions. Les maîtres d'hôtel des ducs de Bourgogne tenaient quotidiennement note des événements extérieurs qui se passaient à la cour, des voyages, fêtes, dépenses, etc.; de là l'exactitude ordinaire des récits d'Olivier en cette part.

duc pour sauter à cheval et porter en Bretagne le signal de la prise d'armes? Qui? Ce fut Commines sans doute, le froid et pénétrant, mais peu désintéressé serviteur, qui allait bientôt passer à la cour du roi de France et y recevoir le salaire de sa persuasive intervention; ce fut Jean de Visen, un valet de chambre de Charles, un « honneste homme, qui avoit grand crédit sur son maistre; » mais, bien que Commines ne le cite point au nombre des trois confidents qui « n'aigrirent rien, mais adoucirent à leur pouvoir, » ce fut aussi Olivier de la Marche. Après une nuit orageuse, qu'il passa debout, tout habillé, marchant à grands pas dans sa chambre, avec le seigneur d'Argenton, Charles n'avait rien perdu de sa colère au matin, lorsqu'il envoya les sires de Charny, de Créqui et de la Roche demander au roi s'il entendait tenir ses promesses et marcher avec lui contre les Liégeois révoltés. A ce moment, il retint Olivier seul avec lui<sup>1</sup>; quand les seigneurs revinrent, le duc était encore tout ému et « la voix lui trembloit » de courroux<sup>2</sup>; mais il consentit soudain à aller trouver Louis XI, que la peur faisait trembler lui-même, et à lui faire jurer la paix sur la vraie croix. Qui avait produit cette subite révolution et opéré ce miracle? Sans méconnaître l'influence de Commines, de Jean de Visen et du chancelier Pierre de Goux, énergique défenseur de la concorde et de la foi jurée, on peut affirmer que le fidèle compagnon d'enfance de l'irascible prince n'y demeura pas étranger<sup>3</sup>.

1. V. *Mémoires*, liv. II, ch. II.

2. Commines, *Mémoires*, liv. II, ch. IX.

3. Dans une lettre écrite à du Bouchage, le 16 octobre 1472, quatre années après cette célèbre entrevue, Louis XI disait : « Guillaume de Thouars m'a fait savoir que ... messire Olivier de la Marche s'en voudroit bien venir à moy, et j'ay grant paour que ce soit quelque tromperie. » (Bibl. nat., ms. fr. 2905.) On en peut conclure que le roi avait appris à estimer La Marche et l'appréciait à sa valeur. Mais de là à supposer que celui-ci aurait



Nous avons vu plus haut que La Marche, retenu à Abbeville ou dans le pays de Vinneu, n'assista ni à la prise de Nesle, ni au siège de Beauvais, en 1472; il paraît du moins avoir pris part à la triste expédition de Normandie, dans laquelle le duc de Bourgogne se vengea de l'échec essuyé devant les murailles de Beauvais en saccageant sans profit le riche pays de Caux, en démolissant les villes et les châteaux et en escarmouchant jusqu'aux portes de Rouen qui ne s'ouvrirent pas à son approche. Son armée y souffrit beaucoup moins des viretons français que des maladies et de la disette : sans les secours des Lillois qui lui envoyèrent des vivres, dont le seigneur de la Marche reçut nommément sa part<sup>1</sup>, sans l'arrivée de Nicolas de Calabre, surtout sans la solde que Charles se décida un peu tardivement à faire distribuer à quelques-uns de ses détachements<sup>2</sup>, elle n'eût peut-être pas tenu la campagne jusqu'à la trêve conclue avec le connétable de France, à partir du 3 novembre 1472.

Dégoûté d'insuccès auxquels il n'était pas habitué, le duc se tourna du côté de l'Allemagne, aux dépens de laquelle il espérait agrandir ses possessions, et il commença par mettre la main sur le duché de Gueldre, que lui avait cédé le duc Arnold le 30 décembre de la même année. Olivier de la Marche reçut une des premières épaves de cette conquête : la fête de la Toison d'or, célébrée à Valenciennes le 2 mai 1473, venait à peine de se terminer qu'il passa dans le duché de Gueldre

pu trahir son maître, il y a loin. S'il contribua à sauver Louis XI à Péronne, ce fut uniquement pour le plus grand bien de Charles le Téméraire.

1. En 1472, la ville de Lille fait offrir ix los de vin à messire Olivier de la Marche. Il reçut également d'elle xii los en 1477. (Archives du Nord; *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1858, p. 298.)

2. Olivier de la Marche n'était lui-même guère mieux payé que ses compagnons d'armes. En 1473, il ne toucha aucun salaire comme maître d'hôtel et capitaine de la grande garde. (Archives du Nord, B. 2095, n° 3.)

avec son maître et y fut promu, comme il a été dit plus haut, à l'office de « maistre et pardessus des monnoyes du pays<sup>1</sup>. » Mais il n'y fit qu'un séjour rapide. Nicolas d'Anjou, duc de Lorraine, venait de mourir subitement à Nancy, des suites d'un empoisonnement que les ennemis du roi de France ne manquèrent pas d'imputer à celui-ci ; c'était le dernier héritier mâle du roi René : Charles de Bourgogne saisit cette occasion pour tenter de s'emparer de la Lorraine et, après avoir fait enlever le jeune comte René de Vaudemont, neveu du défunt, dépêcha Olivier de la Marche pour sommer la ville de Metz de lui ouvrir ses portes, sous prétexte d'y avoir une entrevue avec l'empereur. Les Messins avisés ayant décliné cette périlleuse hospitalité, le chevalier revint rejoindre son maître à Luxembourg et le suivit à Trèves où Frédéric III attendait, non sans défiance ni quelque jalousie du faste bourguignon, son brillant vassal, dont il convoitait la fille unique pour son fils Maximilien (18 septembre 1473). L'entrevue fut splendide : Charles, qui voulait en profiter pour se faire sacrer roi et restaurer la vieille monarchie bourguignonne, y déploya un luxe écrasant, inusité ; il tint à ce que toute sa suite fût magnifiquement parée et, en homme qui ne négligeait pas les plus minces détails, tandis qu'il faisait préparer ses futurs ornements royaux dans la cathédrale, tandis qu'il étalait dans l'abbaye de Saint-Maximin les merveilleux trésors de sa maison, tels, dit Meyer, qu'en possédait Alexandre ou Assuérus, il alla lui-même à ce que son maître d'hôtel revêtit un costume neuf<sup>2</sup>. Malheureusement pour le duc, la veille du jour fixé

1. Archives générales de Belgique, tome III de l'*Inventaire*, p. 241, et Archives du Nord, B. 2096.

2. Le 24 octobre 1473, La Marche reçoit une robe longue de velours cramoisi et un pourpoint de satin cramoisi pour « lui vestir et mettre plus honnestement en point. » (Archives du Nord, B. 2098.) V. sur cette entrevue Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, p. 416 et 417.

pour le couronnement, l'empereur, effrayé par ses conseillers<sup>1</sup>, s'embarqua furtivement sur la Moselle et se rendit à Cologne, laissant l'église prête, la cérémonie déjà ordonnée et l'aspirant monarque sans couronne. Quelle que fût son irritation, Charles, auquel le sceptre royal échappait, dut à son tour battre en retraite et, traversant la Lorraine, se diriger sur l'Alsace pour regagner la Bourgogne.

Olivier de la Marche eut à peine le temps de revoir le château paternel. Il était chef et capitaine de la garde ducale<sup>2</sup> et ne pouvait quitter son maître. Dès que celui-ci eut fait son entrée solennelle et tenu « estat » de prince dans sa bonne ville de Dijon, puis à Dole, il fallut repartir pour le Brabant, en passant par la Lorraine et le Luxembourg, où le duc reçut l'avis de graves événements qui venaient de s'accomplir en Alsace. Le pays de Ferrette était en pleine révolte : son gouverneur pour Charles le Téméraire, Pierre de Hagenbach, avait été mis à mort par les ordres de l'archiduc Sigismond<sup>3</sup>,

1. Gachard, *Documents inédits*, t. I<sup>er</sup>, p. 232. V. aussi ms. de la Bibl. de Bruxelles, n<sup>o</sup> 16698.

2. En cette qualité de capitaine de la garde, il commandait à tous les « chefs d'escadre, de chambre, gentilshommes et archers » qui devaient le « révéler et luy obéir. » (*État de la maison de Charles, dernier duc de Bourgogne*, ms. de la Bibl. nat., n<sup>o</sup> 3867, fonds franç.) Une note de ce ms., qui contient la liste des serviteurs du duc et les ordonnances relatives à leur service, nous apprend que La Marche touchait comme capitaine 30 sols par jour en tout temps, c'est-à-dire absent comme présent, plus 20 livres par mois comme maître d'hôtel. (Ord. du 29 avril 1474.) Cependant on voit ailleurs, dans le même état, qu'il recevait, en qualité de maître d'hôtel, 30 sols par jour pendant le temps de son service, qui durait six mois. D'après les comptes des gages payés aux officiers du duc, le 20 août 1474, Olivier touchait en outre par jour 13 sous 4 deniers pour sa pension. (Bibl. nat., ms. fr. 5903.)

3. 9 mai 1474. — Un traité d'alliance avait été conclu, le 30 mars 1474, entre Louis XI et Sigismond contre le duc de Bourgogne, dont il avait pour but principal de renverser l'auto-

qui avait violemment repris possession du comté; une nouvelle guerre, provoquée par les intrigues de Louis XI, allait éclater en Alsace, échappée au duc au moment même où celui-ci méditait de se précipiter avec toutes ses forces sur l'Allemagne. Une place le tentait fort, c'était la petite mais solide cité de Montbéliard, qui était comme un pont jeté entre la Franche-Comté et la haute Alsace, et était alors occupée par le sire de Stein, au nom du comte Ulric de Wurtemberg. Charles fit enlever Henri, fils de ce dernier, aux environs de Thionville, en déclarant qu'il ne lui rendrait la liberté qu'après la remise de la ville, dont La Marche et Claude de Neufchâtel, seigneur du Fay, furent chargés de se faire ouvrir les portes, à la faveur d'une prétendue autorisation du jeune captif. Secouru à temps par les gens de Bâle et de Berne, Marc de Stein refusa. Les capitaines bourguignons qui étaient à Granges traînèrent alors enchaîné sous les murailles de Montbéliard l'héritier de Wurtemberg et crièrent à la garnison qu'ils le feraient décapiter si les portes restaient fermées. On le força même à s'agenouiller sur un tapis de velours et le bourreau leva sur lui son épée nue. Mais Stein tint bon et, plutôt que d'exécuter la menace ducale, Olivier se retira avec son prisonnier qu'il ramena à Luxembourg ou à Maestricht, puis à Boulogne-sur-Mer, où celui-ci demeura captif et, dit-on, aliéné d'esprit, jusqu'en 1477<sup>1</sup>.

Une entreprise plus grave fournit bientôt un champ meilleur à sa vaillance. L'archevêque de Cologne, Robert de Bavière, en lutte avec son chapitre, qui l'avait chassé de son siège pour le remplacer par le frère du landgrave de Hesse-Cassel, appela à son aide son cousin le duc de Bourgogne.

rité en Alsace. (Forster Kirk, *Hist. de Charles le Téméraire*, t. III, p. 273.)

1. *Mémoires*, liv. II, ch. v. Lettre de Charles le Téméraire, du 22 juin 1474, au sr du Fay, gouverneur de Luxembourg. (De la Barre, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, a. 357.) V. aussi Gollut, col. 1243, note 1, et Duvernoy, *Éphémérides du comté de Montbéliard*, p. 171.

Celui-ci alla aussitôt mettre le siège devant Neuss, défendue par le nouvel archevêque avec dix-huit cents hommes d'armes (30 juillet 1474). Après avoir en vain tenté plusieurs assauts et perdu, sous les yeux du capitaine de ses gardes, un grand nombre d'Italiens à sa solde, qui avaient voulu passer le Rhin tout armés à la nage pour s'emparer d'une île occupée par les assiégés, Charles dut ouvrir des tranchées en règle, édifier bastilles contre bastilles, ville contre ville et, pendant ce temps, détacher de ses forces un corps de troupes, afin de ravitailler<sup>1</sup> une place voisine, celle de Lintz, la seule qui tint contre les Allemands pour Robert de Bavière. La Marche fut, avec Philippe de Bergues et le vicomte de Soissons, chargé de cette mission fort périlleuse, car il s'agissait d'enlever un puissant boulevard élevé sur la rive gauche du Rhin, de franchir le fleuve sous le feu de l'assiégeant et, à la faveur d'une diversion, d'introduire le convoi de vivres dans la forteresse. Il divisa habilement son petit corps d'armée; couvert par ses cranequiniers et les archers à pied, que commandait le vicomte de Soissons, il descendit d'une hauteur avec cent vingt hommes d'armes; deux escadrons italiens le suivaient, puis une centaine de lances et les convoyeurs. Nos Bourguignons assaillirent bravement le boulevard, s'y installèrent après avoir tué ses défenseurs et, tandis qu'Olivier y faisait des chevaliers, notamment Robert Le Roucq, cité par Molinet, Lancelot de Barlemont jetait un gros renfort dans la place. Malheureusement, peu de jours après, la garnison se prit de querelle avec les habitants, qui parlementèrent avec l'armée allemande et finirent par lui ouvrir leurs portes. Mais Olivier eut l'honneur de reprendre de vive force le passage que les troupes impériales avaient fermé derrière lui et, toujours combattant, de ramener sans avoir perdu un homme dans sa brillante retraite ses troupes au duc, qui lui en « sceut moult grant gré. »

1. Février 1475. — V., sur ce ravitaillement, *Correspondance de la mairie de Dijon*, t. I, p. 156.

Cependant, malgré l'opiniâtreté de Charles, le siège de Neuss, commencé depuis près de dix mois, n'avancait pas. Ravitaillée à son tour par les Allemands, après une rude famine, protégée par une crue des eaux, encouragée par une promesse de secours de l'empereur, la place défait la formidable artillerie bourguignonne<sup>1</sup>, et ne paraissait pas vouloir se rendre. Le duc tenta un dernier effort. Le mardi, 23 mai 1475, informé de l'approche de l'armée impériale, qui, malgré ses cent mille hommes, ne se souciait guère, semble-t-il, d'engager la lutte, il résolut de la prévenir et de commencer l'attaque. Il lança en avant les Lombards de Jacques Galeotto et Olivier de la Marche avec sa garde, qui formait ordinairement le corps de réserve; ceux-ci se portèrent sur le centre des Impériaux, tandis que Charles tombait sur leurs flancs avec toutes ses forces. Le margrave de Brandebourg ayant voulu tenir tête à Galeotto, Olivier le prit à revers avec la garde et l'escadron des gentilshommes de la chambre, rompit ses colonnes, le chassa devant lui dans la direction de Cologne, lui tua beaucoup de monde et lui fit encore plus de prisonniers. La déroute fut si grande que le duc de Saxe, maréchal de l'empire, mit la bannière impériale « aux champs<sup>2</sup>. » Olivier eut encore

1. *Artellaria terribile*, disent les ambassadeurs milanais.

2. *Mémoires*, liv. II, ch. III; La Croix du Maine; de la Barre, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, a. 360. Dans la lettre adressée le 27 mai 1475 par le duc de Bourgogne à Claude de Neufchâtel, seigneur du Fay, gouverneur du Luxembourg, on lit : « Pour le mytant de la seconde bataille, nous ordonnasmes l'escadron des gentilshommes de nostre chambre et pour leur renfort ceulx de nostre garde que conduisoit messire Olivier de la Marche, nostre maistre d'hostel, leur capitaine. » V. Baron de Gingins La Sarra, *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi de 1474 à 1477*, publiées en 1858, t. I, p. 165 à 170; apostille de D. Salvador de Clarici à la lettre d'Henri, seigneur de Neufchâtel, au duc de Bari, du 22 juin 1475.

l'honneur<sup>1</sup> de cette journée qui n'accrut pas médiocrement les pacifiques désirs de Frédéric III. Des négociations furent alors entamées et l'on convint d'une trêve : l'empereur et le duc levèrent presque ensemble leurs camps, remettant la ville de Neuss en dépôt entre les mains du légat du pape ; mais le second tint à faire, pendant quelques jours, occuper la place en son nom par les seigneurs de Clèves, d'Humercourt et Olivier de la Marche<sup>2</sup> ; celui-ci assista même à la prise de possession de l'envoyé pontifical : on ne pouvait rendre un plus significatif hommage au valeureux capitaine dont la charge impétueuse avait décidé du sort du combat.

Dès que cette remise eut été opérée, La Marche quitta Neuss avec Josse de Lalaing, qui s'était, comme lui, fort distingué dans la bataille, et, à la tête de trois cents lances d'ordonnance, se mit en route pour la Bourgogne<sup>3</sup>. Les Français étaient en effet entrés dans le Nivernais, avaient repris Château-Chinon, et Béraud de l'Espinasse, sire de Combronde, avait, le 20 juin, complètement battu le maréchal de Bourgogne, Antoine de Luxembourg, à Guipy, près de cette ville. Le Mâconnais était envahi et Cluny surpris par le comte de Montpensier. D'un autre côté, l'Artois, abandonné sans défense, était ravagé par les troupes de Louis XI, qui défaisaient Jacques de Luxembourg sous les murs d'Arras le 27 juin, le jour même où les Bourguignons festoyaient le légat avant de lever leur camp devant Neuss. Entre temps, les Anglais mettaient pied à Calais et appe-

1. V. dans les *Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique*, t. XXII, p. 188, la relation du combat du 23 mai 1475, donnée par le général Guillaume, qui rend pleine justice à l'habileté des manœuvres d'Olivier.

2. Lettre de Pierre de Ballinets, datée de Vesoul, du 23 juin 1475, dans les *Dépêches* précitées, t. I, p. 167.

3. Il n'y était pas encore arrivé le 24 juin. (Lettre d'Antoine d'Appiano au duc de Milan, du 24 juin 1475; *Dépêches* précitées, t. I, p. 164.)

laient à grands cris leur allié de Bourgogne, qu'ils s'étonnaient de ne point rencontrer à leur débarquement. Où aller et que faire? Charles ne courut pas au plus pressé, non qu'il hésitât, contrairement à son habitude, mais parce qu'il avait déjà d'autres projets en tête; cependant il rappela La Marche, qui se dirigeait sur la Bourgogne<sup>1</sup>, et l'établit avec sa garde dans un camp près d'Arras, tandis qu'il accompagnait lui-même le roi d'Angleterre rejoint tardivement<sup>2</sup>, et qu'il allait à Gand, puis à Valenciennes rassembler des ressources indispensables à une nouvelle et étrange campagne<sup>3</sup>. Il n'avait souci ni des souffrances des populations, ni de la décadence de l'industrie, ni de ses domaines pillés, ni de ses frontières saccagées, ni même de la belle armée étrangère qui venait guerroyer avec lui contre Louis XI; son unique pensée était maintenant tournée contre la Lorraine qu'il voulait conquérir, contre les gens d'Alsace et de Ferrette dont il brûlait de se venger. Il rêvait de chas-

1. Dépêche d'Appiano, du 24 juin 1475. (Gingins La Sarra, t. I, p. 165.)

2. Le 14 juillet, à Calais. — Le 10 juillet, le duc de Bourgogne était à Malines et, le lendemain, il entra à Bruges.

3. Lettre anonyme à la duchesse de Savoie, datée de Moirans, du 30 juillet 1475, dans les *Dépêches* précitées, t. I, p. 192. — Les états généraux de Flandre, de Brabant, de Hollande, de Zélande, de Hainaut, de Gueldre, d'Artois et de Picardie avaient déjà été convoqués à Gand, dans les derniers jours d'avril 1475, pour voter un impôt du sixième denier sur tous les biens sans exception. Mais ils avaient repoussé cette demande. (Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. V, p. 193.) Un peu plus tard, les menaces du duc parvinrent seules à leur arracher un subside de 100,000 ridders et la solde de quatre mille sergents, payable d'avance par tiers chaque année. (*Id.*, p. 197.) En 1474, Charles, réduit aux derniers expédients pour se procurer de l'argent, avait été jusqu'à déclarer qu'il amortirait à son profit toutes les donations faites au clergé depuis soixante ans, et qu'il lui en ferait payer le bail pour les trois années précédentes. (Molinet; mandement du duc du 10 juillet 1474.)



ser du Luxembourg le sire de Craon et le duc René, de s'emparer du duché de Bar et de Nancy, et les 1,200 lances (16,000 à 18,000 hommes), dont il pouvait alors disposer, devaient, avec Olivier de la Marche et sa garde, le suivre en Lorraine afin d'opérer inopinément cette foudroyante conquête. Foudroyante, elle le fut en effet : ce dernier éclat de la fortune acheva de l'aveugler. Nancy se rendit le 26 novembre 1475 ; il y entra le lendemain. Une trêve de neuf ans avait été sur les entrefaites conclue avec le roi de France (13 septembre) ; dès lors, il ne restait plus à Charles le Téméraire qu'à tirer vengeance des Suisses, les ravageurs de sa comté, les constants alliés de ses adversaires : les campagnes de Granson et de Morat allaient commencer.

Notre chroniqueur, retenu par la maladie à Salins, ne put prendre part à la première et n'eut pas la douleur de suivre le duc vaincu dans sa fuite. Ce n'est pas lui qui se serait permis de lui dire, comme son fou, pendant cette triste retraite : « Ah ! Monseigneur, nous voilà bien annibalés ! » Mais, à peine rétabli, le 5 mai 1476, il le rejoignit bien vite à son camp de Lausanne, et fut, avec quatre escouades d'hommes d'armes et d'archers, envoyé du côté de Genève pour ramener au camp les soldats dispersés et faire sévère justice des maraudeurs qui assassinaient ou pillaient les passants<sup>1</sup>. Le duc songea bientôt à lui confier une mission plus importante : il avait besoin de se rattacher ses anciens alliés, notamment

1. *Dépêches des ambassadeurs milanais*, lettre de Panigarola au duc de Milan, datée de Lausanne, le 5 mai 1476, t. II, p. 113. Dans l'ordonnance rendue par le duc, au camp de Lausanne, en mai 1476, sur l'organisation de son armée, Olivier est désigné comme commandant des « quatre centaines d'archiers anglois de la garde, » qui sont placés à la deuxième ligne de bataille du premier corps d'armée, dont le duc d'Atri était le chef. (Archives du Nord, Chambre des comptes, et Gingins La Sarra, t. II, p. 153-174.) La revue des troupes ducales fut passée à Lausanne le 9 mai 1476. (Gingins, t. II, p. 138-145.)

Galéas, duc de Milan, qui, depuis la défaite de Granson, se rapprochait secrètement de Louis XI et menaçait de rompre ses anciens engagements avec la Bourgogne. Pour cette négociation délicate, un gentilhomme de confiance et de dévouement, bien instruit, *ben instructo*, des vues et des sentiments intimes de Charles le Téméraire, était indispensable<sup>1</sup>. Nul ne réunissait mieux ces conditions qu'Olivier de

1. Lettre de Panigarola au duc de Milan, datée de Lausanne, 7 mai 1476, dans les *Dépêches* précitées, t. II, p. 121. — Dans une autre lettre du surlendemain, t. II, p. 133, l'envoyé milanais revient sur cette nécessité pour le duc de Bourgogne d'avoir une « persona da bene di longa esperentia et fidatissima à Soa Excellentia. » — Les dépêches de Panigarola sont très explicites sur la mission d'Olivier de la Marche. Dans celle du 28 mai 1475, t. II, p. 193, il raconte qu'au moment de monter à cheval pour quitter Lausanne et aller camper à Morrens, dans le canton de Vaud, avec son armée, Charles lui a déclaré qu'il allait envoyer le seigneur de la Marche à Milan pour faire connaître à Galéas Sforza son intention d'agir contre la France. A cet effet, le duc de Milan sera prié de tenir à la disposition d'Olivier le contingent de troupes milanaises qu'il avait déjà offertes à son allié, de manière à ce que ces troupes soient prêtes à partir en juin au premier signal. Olivier expliquera au duc de Milan les dispositions prises par Charles pour couvrir la marche de ce contingent et assurer ses communications. Il devra revenir en hâte annoncer à son maître l'arrivée des troupes italiennes sur les points convenus. De son côté, messer Matheo de Clarici, médecin lombard du duc de Bourgogne, a entendu celui-ci dire la veille à Olivier : « Vous resterez douze ou quinze jours au plus auprès du duc de Milan, afin d'attendre l'effet de la demande que vous avez à lui faire : si la réponse est évasive, ou si vous voyez que l'on traîne l'affaire en longueur, vous quitterez immédiatement la cour et vous reviendrez sur-le-champ. » Olivier est chargé de prendre en passant les lettres de la duchesse de Savoie pour le gouvernement du Piémont. — Quant à la force du contingent demandé par Charles à Galéas, Guichenon nous la fait connaître : elle devait être de 400 lances garnies (2,400 chevaux), on, à leur défaut, un subside annuel de 60,000 ducats d'or. (T. II, p. 425.)

la Marche. Le duc n'hésita point et le choisit pour son ambassadeur. Il devait se rendre prestement à Milan et sommer Galéas de mettre à la disposition de Charles, comme un traité l'y obligeait, un corps auxiliaire, ou, à défaut, un subside. Mais ce qui importait surtout, c'étaient des hommes et des hommes exercés. Il devait passer par Orbe, pour y prendre des gens d'armes et les conduire à Hugues de Chalon-Arlay, seigneur de Châtel-Guyon, chargé de la garde des défilés du Piémont, puis par Gex, afin de se concerter avec la duchesse de Savoie au sujet de la défense de ces passages et de prendre ses lettres pour le duc de Milan<sup>1</sup>. Son départ fut publiquement annoncé<sup>2</sup>.

Pourquoi ne monta-t-il pas immédiatement à cheval ? Si la prudence conseillait à Charles de ne point différer, car un nouveau choc avec les Suisses était imminent, son indomptable orgueil, ce premier des tyrans ou des consolateurs, lui persuadait d'attendre, afin de laver sa récente défaite dans une victoire remportée à l'aide de ses seules forces. Il espérait en son armée aussi belle et aussi nombreuse que jamais<sup>3</sup>. De son côté, le bon capitaine craignait de manquer encore une fois la bataille. Une scène touchante eut lieu. Dans la soirée du 19 juin<sup>4</sup>, il se jeta aux genoux de son maître, le suppliant de retarder son départ jusqu'après la rencontre, de peur qu'on ne l'accusât, lui, chevalier, acteur et témoin dans tant de luttes héroïques, d'avoir failli à son devoir et par peur déserté le combat. Charles, le relevant doucement, lui repré-

1. Lettres de Panigarola au duc de Milan, du 28 mai, dans les *Dépêches* précitées, t. II, p. 193; du 4 juin, datée de Morrens, t. II, p. 212; du 9 juin, datée du camp en avant de Lucens, à quatre lieues de Fribourg, t. II, p. 231; du 17 juin, t. II, p. 270; d'Appiano au duc de Milan, du 22 juin, t. II, p. 291.

2. Lettres du 28 mai et du 4 juin. (*Id.*)

3. V. dépêche du 9 juin. (*Id.*)

4. Cette date est donnée par Panigarola dans sa lettre datée du camp devant Morat, le 20 juin. (*Id.*, p. 283.)

senta qu'il lui rendrait plus de services à la cour milanaise qu'à la tête de sa garde et le congédia<sup>1</sup>. Il se mit donc en route le 20, plein de tristesse et de funestes pressentiments, car la fortune lui semblait désormais, avec ses alliés, détachée de son maître<sup>2</sup>. Deux jours après, le samedi 22 juin, survenait le désastre de Morat<sup>3</sup>.

La nouvelle en fut apportée à la duchesse de Savoie, à Gex, par Frédéric d'Aragon, prince de Tarente, et Philippe de Compays, seigneur de la Chapelle, puis confirmée par Antonello de Campobasso, un des serviteurs de Frédéric. Le 23, à six heures du soir, Charles le Téméraire y arrivait lui-même avec moins de cent chevaux, mais suivi à peu de distance de trois cents hommes d'armes et d'un millier d'autres cavaliers. De son côté, Olivier était accompagné ou devait être prochainement rejoint par deux cents lances italiennes, qu'il avait ordre de laisser à Suze, où elles auraient été renforcées de deux cents autres lances

1. Dépêche d'Appiano précitée, du 22 juin. — Olivier était accompagné de messire Aloys Tutto, d'une famille d'Alexandrie, parent du chancelier du duc de Milan, de Jacob Rossi, dit Palamino, et d'Antonio Collazzo, mandataire du capitaine Ugo San-Severino, chevalier de Verceil, à la solde du duc de Bourgogne. (Dépêche de Panigarola au duc de Milan, du camp de Morat, 20 juin 1476, t. II, p. 281.)

2. D'après une dépêche d'Appiano au duc de Milan, datée de Gex, le 22 juin 1476, t. II, p. 291, Olivier de la Marche aurait écrit du camp devant Morat, à Gex, que le brusque départ du prince de Tarente, qui venait de quitter l'armée bourguignonne, était dû à une entente secrète entre le roi Ferdinand de Naples, son père, et Louis XI. — Olivier craignait surtout les menées occultes de celui-ci. Panigarola et Appiano diffèrent sur la date du départ d'Olivier. Le premier le fait partir le 20, et le second le 21 au soir.

3. Une très curieuse miniature, représentant la bataille de Morat, se trouve au fol. 58 d'Heures manuscrites exécutées pour René II, duc de Lorraine, et portées sous le n° 21 du catalogue de la bibliothèque de M. A. Firmin Didot (mai 1879).

bourguignonnes<sup>1</sup>. Charles le Téméraire ne prit que le temps de saluer la duchesse et manda de suite près de lui le capitaine de ses gardes, rappelé de Genève, où il venait d'apprendre la défaite de Morat, ainsi que l'un de ses chambellans, Germain, seigneur de Givry-sur-le-Doubs, qui commandait l'escorte destinée à protéger Yolande de Savoie, pendant sa résidence à Gex. Que se passa-t-il dans cette longue entrevue secrète? On l'ignore : toutefois, ce fut là probablement qu'Olivier reçut la première confiance du projet insensé qu'avait formé le duc d'enlever la duchesse de Savoie et son fils Philibert, à qui Antoine d'Appiano, ambassadeur du duc de Milan, cherchait à persuader de se retirer en Piémont par Cormayeur et le Val d'Aoste<sup>2</sup>. Charles, aigri par la défaite et devenu de plus en plus méfiant, mais non découragé, soupçonnait en effet sa parente d'entretenir des intelligences avec les Suisses<sup>3</sup> ou, ce qui est plus vraisemblable, avec le roi de France<sup>4</sup>. Cependant, au moment de prendre le soir même ou le lendemain matin congé de M<sup>me</sup> de Savoie, il l'embrassa tendrement ainsi que ses fils et les jeunes princesses, ce qui fit ensuite dire aux Genevois qu'il leur avait donné le baiser de Judas<sup>5</sup>. De Gex, le duc se dirigea sur Saint-Claude.

De son côté, Olivier, poursuivant sa mission, qui semblait

1. Dépêche de J. Blanco au duc de Milan, du 14 juillet 1476 (Gingins, t. II, p. 365); dépêche de Petrasanta au duc de Milan, de Turin, le 29 juin 1476. (*Id.*, t. II, p. 320.)

2. Dépêche d'Appiano, du 24 juin. (*Id.*, t. II, p. 301.) D'après M. H. Stein, Charles aurait eu pour objectif d'obtenir de gré ou de force de la duchesse Yolande la cession de la tutelle de son fils qui lui avait été déferée le 3 juillet 1475.

3. V. dépêche de Petrasanta au duc de Milan, datée de Salins, le 3 juillet 1476. (*Id.*, t. II, p. 339.)

4. La duchesse de Savoie avait demandé un sauf-conduit à Louis XI, ce qui déplut fort à Charles le Téméraire. (Dépêche d'Appiano, du 25 juin; *id.*, t. II, p. 303.)

5. Dépêche d'Appiano au duc de Milan, datée de Genève, le 29 juin 1476. (*Id.*, t. II, p. 324.)

pourtant n'avoir plus d'objet<sup>1</sup>, rentra le 24 à Genève<sup>2</sup> et ne tarda pas à y recevoir l'ordre formel d'enlever la duchesse et ses enfants. Celle-ci quitta Gex le 27; le soir du même jour le cortège princier touchait presque aux portes de Genève, lorsque Olivier, honteux de cette trahison, mais docile jusqu'au bout à son souverain, se jeta sur les voyageurs près du Grand-Sacconex, et s'empara de la duchesse et du jeune Philibert. Il confia celui-ci à la garde d'un capitaine italien à la solde du duc de Bourgogne, nommé Ludovic Taglianti; mais, soit négligence, soit plutôt collusion, le condottiere se laissa, grâce à l'obscurité de la nuit, dérober le prince que son gouverneur, le comte de Rivarola, cacha dans un blé voisin de la route et que ses serviteurs, les sires de la Forêt et de Menthon, purent ramener sain et sauf à Genève. Le jeune Louis-Jacques de Savoie fut aussi sauvé par le sire de Villette.

Dire l'émotion, le tumulte, la rage qui saisirent les Genevois à la nouvelle de ce guet-apens est impossible. Les dames de la suite de la duchesse, arrivées le 28 juin sous escorte de Gex, répandaient des larmes comme la Madeleine<sup>3</sup>. Le jeune Philibert jurait de se venger. Les bourgeois de Genève coururent aux armes au cri de *Mort aux Lombards!* et tombèrent sur les Italiens du duc de Bourgogne qu'ils

1. On répandait le bruit que cette mission avait en réalité pour objet de se rendre l'arbitre du gouvernement en Piémont. Ce fut au moins le propos tenu par Cavoretto, secrétaire de la duchesse de Savoie, aux principaux membres du conseil de Savoie. (Dépêche de Petrasanta à Galéas, de Turin, le 29 juin; *id.*, t. II, p. 320.) Mais c'était une pure invention. Charles le Téméraire n'avait aucun projet sur le Piémont; il suffit pour s'en assurer de lire les dépêches de Panigarola, des 28 mai et 17 juin 1476.

2. Sur sa présence à Genève et l'arrivée dans cette ville de la nouvelle de la défaite de Morat, v. la dépêche de Petrasanta au duc de Milan, de Turin, le 26 juin 1476. (*Id.*, t. II, p. 305.)

3. Dépêche d'Appiano au duc de Milan, de Genève, le 29 juin. (*Id.*, t. II, p. 321.)

détroussèrent<sup>1</sup>. L'évêque de Genève lui-même, Jean-Louis de Savoie, furieux de l'enlèvement de sa belle-sœur, coiffa, dit-on, le casque et se mit, mais sans les atteindre, à la poursuite des ravisseurs<sup>2</sup>.

Pendant ce temps, Olivier, ayant M<sup>me</sup> de Savoie en croupe et ses deux filles à cheval derrière lui, s'éloignait au plus vite sans même s'assurer de la présence du jeune duc, qu'il croyait pris, tant il avait hâte d'arriver près de son redouté maître, dont il connaissait l'irascible et absolu caractère. Il franchit le Jura à « la noyre nuycet, » s'arrêta quelques minutes à Mijoux et ne s'aperçut qu'à Saint-Claude, en rejoignant Charles, de la disparition de Philibert. La réception du duc fut terrible : il ne parlait rien moins que de faire décapiter son maladroît serviteur. Pourtant son courroux s'apaisa peu à peu ; mais il cessa d'adresser la parole à Olivier, qui le suivit à Morat, puis à Salins, toujours menant M<sup>me</sup> de Savoie prisonnière avec lui, jusqu'à ce que le duc eût ordonné de la conduire à Rochefort et de là au château de Rouvre, près Dijon, d'où Louis XI parvint quelque temps après à la délivrer, avec le concours de Louis d'Avanchères<sup>3</sup>.

Un historien très estimé et dont les jugements sont d'ordinaire empreints d'autant de droiture que de modération, M. Kervyn de Lettenhove, songeait sans doute à ce coup de main déloyal lorsqu'il appelle quelque part<sup>4</sup> notre chevalier le *Tristan l'Hermitte* de Charles le Hardi. L'histoire ne peut ratifier cette dure sentence. Elle blâmera certainement

1. *Idem*. Chronique de Schilling, p. 352. — Ceux qui souffrirent le plus furent les Italiens des compagnies de Troylo et de Lignara.

2. Chronique de Savoie (*Hist. Patr. Mon.*), t. I, col. 655. Olivier de la Marche a omis tous ces détails, qui paraissent d'ailleurs fort exagérés. Ce qui est vrai, c'est l'indignation qui fut universelle.

3. V., sur tous ces faits, *Chroniques de Yolande de Savoie*, publiées en 1859 par M. Léon Menabrea, p. 149 et suiv.

4. *Histoire de Flandre*, t. V, p. 243, note.

l'excès de docilité de La Marche, mais elle n'oubliera point que, si aveugle fût-elle, son obéissance était du moins désintéressée. Sans doute, il eût montré plus de courage en résistant à son prince et en refusant d'exécuter ses ordres : sa fidélité même, qui l'égara dans cette circonstance, lui en faisait, mieux comprise, un devoir. Mais, s'il faiblit un jour, le reste de sa vie protesta tout entier contre une assimilation qu'aucun de ses ennemis eux-mêmes ne se serait permise, tant elle eût paru injuste à ses contemporains.

Peu de jours après, Olivier prenait séance dans les rangs de la noblesse aux états du duché et du comté assemblés à Salins pour voter les nouveaux subsides qui devaient réparer les pertes de l'armée bourguignonne<sup>1</sup>. On peut deviner son vote qui ne prévalut pas. Les représentants de la Bourgogne, depuis longtemps écrasée d'impôts, déclarèrent nettement que ce qui leur était demandé « ne se pouvoit faire et ne se feroit pas<sup>2</sup>. » Ils se contentèrent d'offrir trois mille hommes. Ceux de Flandre firent moins encore. L'obéissance et les épargnes étaient à bout. Le duc ne put mettre sur pied que quatre mille hommes, dont douze cents seulement en état de combattre<sup>3</sup>. Ce fut avec ces piètres ressources que Charles entreprit sa dernière campagne de Lorraine.

Il serait oiseux de raconter ce suprême effort qui lui coûta l'honneur et la vie. Le capitaine de ses gardes ne demeura pas inactif dans cette dernière lutte, la plus inégale que le

1. V. *la Noblesse aux États de Bourgogne*, par H. Beaune et J. d'Arbaumont, p. 5.

2. Saint-Julien de Baleure, p. 68.

3. La ville de Besançon fournit cependant beaucoup de matériel. Olivier de la Marche fut chargé d'y rassembler « des charriots pour la conduite des harnois et des bagues du duc, lesquels charriots furent baillés à mondit seigneur et depuis rués jus devant Nancy. » (Déposition de Guillaume d'Épenoy, seigneur de Naisey, dans l'enquête de 1477; Clerc, *Besançon pendant les guerres de Louis XI, Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1873, p. 33.)



Téméraire ait jamais engagée. Avec cent hommes d'armes et autant d'archers, le 21 octobre 1476, il poursuivit « rudement » René de Lorraine au sortir de Pont-à-Mousson, et lui enleva vingt-six ou trente chariots de munitions, sans compter cinq à six cents prisonniers, qu'il ramena à son maître<sup>1</sup>. Mais, — amère raillerie du sort, — quelques semaines plus tard, il restait lui-même prisonnier sur le champ de bataille de Nancy, où il eut, avec le grand bâtard de Bourgogne, le chapelain Denis, le médecin Mathieu Lupi et les valets de chambre du duc, l'amère tristesse de reconnaître le corps de celui-ci<sup>2</sup>. Conduit à Foug en Barrois par son vainqueur Jehannot Le Basque, il y demeura du 5 janvier à Pâques 1477, et y remplit les loisirs de sa captivité en composant le poème du *Débat de Cuidier et de Fortune*, jusqu'au paiement de sa rançon et de celle de ses compagnons<sup>3</sup> qu'il avait cautionnés<sup>4</sup>. On le mit en liberté à Yguis<sup>5</sup>, où l'attendaient cent chevaux de la garde qu'il commandait, et, de là, en serviteur fidèle qui n'hésite pas à reprendre la trace de son maître, tandis que les principaux gentilshommes et officiers de Charles le Téméraire vendaient leur soumission à Louis XI, il alla sans délibérer se mettre en Flandre, à Malines, à la disposition de l'héritière de Bourgogne.

Un sarcophage chrétien des catacombes romaines porte une formule d'imprécation dont la vieillesse peut seule pénétrer le sens terrible : « Si quelque impie viole cette sépul-

1. Molinet, *Chronique*, ch. xxxiii.

2. *Chronique de Louis XI*, par Jean de Troyes.

3. Le bâtard Antoine, le comte de Nassau, La Mouche de Vère, Antoine d'Oyselet, Jean de Montfort et plusieurs autres. (*Mémoires*, liv. II, ch. viii; Pontus Heuterus, *Rer. burg. lib. sex.*)

4 et 5. *Mémoires*, liv. II, ch. viii. La rançon fut de 4,000 écus. — Sur le lieu de sa mise en liberté, v. t. III, p. 241, note 4. Aux noms indiqués dans cette note, ajoutez celui d'Igney (Vosges), adopté par M. H. Stein.

ture, qu'il meure le dernier des siens! » Sur la tombe du Téméraire, La Marche put un instant croire cette menace proférée contre lui. Il n'était pas le dernier de sa race, mais il survivait au dernier mâle de cette grande maison de Bourgogne, au sein de laquelle il avait été nourri et qui était sa vraie famille : celle d'Autriche ne pouvait être et ne fut en effet que sa famille d'adoption. Quoiqu'il n'ait que quarante-neuf ans à peine et que l'heure ne soit pas encore venue pour lui de déposer le harnais de guerre, peut-être sent-il que ses grandes campagnes sont closes et qu'il est temps d'en achever le récit. Cette impression, si elle a existé, n'est cependant que passagère et cède vite devant le sentiment du devoir qui le lie à une jeune princesse, rejeton unique et fragile des *grands ducs d'Occident*. Marie elle-même, trop avisée pour ne pas le distinguer au milieu des attachements vulgaires ou intéressés, ne veut pas se priver de ses utiles services et le retient en qualité de maître d'hôtel, tout en l'engageant à demeurer à Malines « avecques madame la Grande » et à ne pas la rejoindre elle-même à Gand, où la révolte des bourgeois mettait la vie de ses meilleurs conseillers en péril. On ne lui laisse guère néanmoins le temps de s'y reposer, car la duchesse douairière l'envoie bientôt avec Claude du Fay et le seigneur d'Illens jusqu'à Cologne, au-devant de l'empereur Frédéric III et de son fils Maximilien, qui descendaient le Rhin afin de répondre au désir des Flamands et de conclure le mariage de l'archiduc avec la fille de Charles le Téméraire<sup>1</sup>. Cette mission était loin de lui déplaire ; il en profita, dit-il naïvement, pour faire « tellement ses approches » que le fils de l'empereur lui conféra la charge de grand et premier maître de son hôtel. Dès que les noces auxquelles il assiste sont célébrées à Gand (18 août 1477), il reprend ses fonctions domestiques comme près de

1. *Mémoires*, liv. II, ch. ix ; Commiues, édit. Dupont, t. II, p. 180.

son défunt souverain<sup>1</sup>. Il était derrière le prince allemand à Mons, le 2 novembre suivant, lorsque Maximilien prêta, sur un théâtre élevé en plein marché, serment aux états de Hainaut et à la ville<sup>2</sup>. Un mois après, il se rendait à Lille, puis à Bruxelles, probablement pour y surveiller la comptabilité des dépenses dont se préoccupe beaucoup son nouveau seigneur. Le 14 mai 1478, il est à Alost, dont les échevins lui offrent du vin du Rhin<sup>3</sup>; mais il s'y arrête peu. Que d'affaires plus importantes le réclament auprès de l'archiduc!

Ce fut lui qui conseilla à Maximilien de relever l'ordre de la Toison d'or, dont Louis XI voulait s'emparer en sa qualité de duc de Bourgogne, afin de mieux affirmer ses droits et de mieux retenir ses nouvelles possessions; ce fut également lui qui prépara les solennités du chapitre tenu à Bruges le 30 avril 1478<sup>4</sup>. Au mois de juin suivant, après la défaite du Quesnoy (6 juin), il fut envoyé avec Philippe de Croy et le comte de Chimay à Cambrai, où ils signèrent le 20 un traité par lequel le roi abandonnait ses récentes conquêtes dans la Hollande et la Franche-Comté. Commissaire délégué pour faire la délimitation des territoires, il fit cependant défaut au rendez-vous assigné à Boulogne, le 22 septembre, sans que l'on puisse expliquer son absence, pas plus que

1. Lettre d'Olivier, datée de Bruxelles, le 8 janvier 1477 (v. st.), par laquelle il envoie, en sa qualité de maître d'hôtel du feu duc, le contrôle, nécessaire au point de vue de la comptabilité, des dépenses et gages pour l'année 1476. (Archives du Nord, B. 2117.) — Lettre du même, du 4 juillet 1487, par laquelle il atteste, en qualité de maître d'hôtel, que diverses sommes ont été payées à des musiciens et autres personnes. (*Id.*, B. 2135.) — En 1492, il donne quittance de ses gages de premier maître d'hôtel. (*Id.*, B. 2144.) — La même année, il est à Mons et commande aux serviteurs de l'archiduc dans son hôtel. (*Id.*, B. 2143.) C'est là où il a écrit son *Introduction*.

2. L. Devillers, *Les séjours des ducs de Bourgogne en Hainaut*, p. 56, 140.

3. Archives de Belgique, Ch. des comptes, reg. 31472.

4. *Mémoires*, liv. II, ch. ix. V. Bibl. nat., ms. fr. 5046; Molinet.

celle des autres représentants de l'archiduc, car on le voit au même moment à Grammont et à Nieuport, le 11 septembre et le 11 octobre, et y recevoir des présents de vin de Beaune ou du Rhin<sup>1</sup>. Plus sobre de détails sur cette phase de son existence, il nous apprend seulement qu'il accompagna l'archiduc dans sa campagne du nord contre le roi de France et, peu après l'incendie de Condé, alla proposer à celui-ci une entrevue avec son jeune maître, proposition qui ne fut pas acceptée. Où se trouve-t-il quand la trêve conclue entre les deux parties belligérantes est de nouveau rompue? Chevauche-t-il encore aux côtés de Maximilien sous les murs de Tournai et au siège de Théroouanne, assiste-t-il à la bataille de Guinegate perdue par les Français, quoiqu'ils aient célébré leur prétendue victoire en chantant des *Te Deum* (août 1479)? Il garde sur tous ces faits le plus profond silence, qui ne permet de rien affirmer à cet égard. Mais, du moins, peu après, lorsque le sire de Chaumont menace Luxembourg, l'archiduc l'envoie avec Philippe de Bourgogne, seigneur de Bèvre, occuper cette place<sup>2</sup>.

Des services aussi multipliés et aussi éminents méritaient de hautes récompenses : ni les donations, ni les pensions ne lui furent épargnées. La liste en est longue et court néanmoins risque d'être incomplète : part dans les produits des confiscations opérées sur les biens « des tenans en parti contraire » en Flandre<sup>3</sup>, cinq cents charges de sel en échange d'un coursier d'Espagne<sup>4</sup>; don, avec faculté de rachat moyennant deux mille livres, des terres de Rieux

1. Archives de Belgique, Ch. des comptes, reg. 35295 et 36781.

2. *Chronique* d'Adrien de But, t. I, p. 551. Le même chroniqueur rapporte, p. 554, un long discours tenu par Olivier à Maximilien sur l'histoire de la Frise depuis Jules César.

3. 1480. Arch. de Belgique, Ch. des comptes, reg. 19720, fol. 20. Il s'agissait d'une confiscation sur les héritiers d'un certain Liénart des Anvois, dont il recueillit le tiers comme dénonciateur.

4. 30 septembre 1481. Archives Joursanvault, n° 2346. Même don le 26 mars 1495 (n. st.). Archives du Doubs, B. 188.

et de Vieux-Condé confisquées sur Jean de Humières<sup>1</sup> ; don d'une pension de 360 livres, qui lui fut accordée, le 29 octobre 1486, pour lui tenir lieu de « la jouissance d'un plat de la cuisine de l'archiduc, » en sa qualité de premier maître d'hôtel<sup>2</sup> ; on lui en assigna d'autres sur les pays bourguignons<sup>3</sup> et en Artois, où il reçut, le 29 septembre 1494, les « profitz des bailliage et seigneuries de Fillièvre et de Conchy ; » don des terres de Somerghem et de Lowerghem<sup>4</sup>, puis d'une pension de 1,200 livres en 1497<sup>5</sup>, sur les recettes particulières du prince ; le 23 mars de l'année précédente, sa

1. 24 juin 1482. Archives du Nord, Ch. des comptes, reg. des chartes, n° 16, fol. 114. V. aussi *ibid.*, t. VIII de l'*Inventaire* des chartes, la promesse d'Olivier de rendre ces terres s'il plaît à l'archiduc de les racheter (7 novembre 1489).

2. Archives de Belgique, Ch. des comptes, n° 1926, fol. 4. Lettres citées par Gérard dans son *Mémoire*.

3. V. plus loin son testament. — Dans l'*État de l'hôtel de Philippe le Beau à Bruxelles en 1496*, publié par la Commission royale d'histoire de Belgique dans le t. XI de la 1<sup>re</sup> série de ses *Comptes-rendus*, on voit qu'Olivier avait une pension de 900 florins, et qu'il était « toujours compté à 36 sols » quand il était de service près l'archiduc... : « et sy aura logis à cour quand la place y sera au logis compté. » L'*État* ajoute que « ledit sr de la Marche sera aux comptes et au bureau et mangera au plat du grand maistre d'hostel quand bon lui semblera, et en l'absence d'iceluy grand maistre d'hostel tiendra le plat et les comptes au bureau en la manière accoutumée et avant tous autres, et aura l'entrée au conseil comme auparavant. »

4. Archives du Nord, B. 1610. Ce don se place entre les années 1477 et 1480, car le registre sur lequel il est inscrit finit en 1480. On peut voir aux mêmes archives, B. 2144, la mention d'autres libéralités en argent faites en 1492 par Maximilien à Olivier, pour remplacer le « plat furny de suytes, » auquel il avait droit comme premier maître d'hôtel. Une pension annuelle de 500 écus en tiendra lieu. Le 8 mai 1489, le roi de France confirme le don fait à Olivier par Maximilien de la conciergerie des hôtels de Flandre à Paris et à Conllans, près Charenton, avec survivance au profit de son fils Charles. (Bibl. de Rouen, recueil Menant, t. VII, fol. 155, ms. n° 5870.)

5. Bibl. nat., *Collection de D. Villeville*, 55, fol. 138.

femme Isabeau recevait un présent de 220 livres 10 sous, monnaie de Flandre<sup>1</sup>; enfin, pour le décharger de fonctions trop onéreuses, dès 1479, ses maîtres lui avaient substitué Emart Bouton, son cousin, dans la mission de surveiller leurs domaines et finances au comté de Bourgogne<sup>2</sup>.

Il n'avait pas en effet oublié son pays d'origine, quoiqu'il fût devenu de plus en plus un homme du Nord; mais il le visitait plus rarement, tout en aimant toujours le beau ciel de la France, où sa vieillesse ne l'empêchait pas d'aller porter d'honorables et importants messages. Il alla ainsi, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, à Beaugency, en septembre 1483, complimenter Charles VIII au sujet de son avènement à la couronne et assista comme tel à l'entrée du duc d'Orléans dans la ville de ce nom. Derrière cette mission cérémonieuse s'en cachait d'ailleurs une autre plus grave. Il était chargé de se plaindre au roi des Gantois qui étaient à la tête des rebelles flamands, et avec lesquels, en décembre 1484, Charles VIII devait du reste conclure une véritable alliance.

Quand Maximilien cherche à affaiblir la résistance des communes de Flandre en suscitant des obstacles à la régence d'Anne de Beaujeu, leur alliée, et tente de former une nouvelle ligue du bien public avec les princes du sang français, tout en s'unissant au roi de Castille, aux ducs de Lorraine et de Bretagne, c'est encore à La Marche qu'il recourt pour porter ses réclamations aux chefs des mécontents en France. Son envoyé a encore pour mission principale de se plaindre des Gantois qui dirigeaient la rébellion.

1. Archives du Nord, B. 2157.

2. Par provisions datées de Mont-Saint-Gertrud, le 14 avril 1478 (v. st.), Maximilien et Marie, voyant qu'Olivier de la Marche et Guillaume de Rochefort, seigneur de Pluvault, commis au fait de leurs domaines et finances en Bourgogne, ont de « grandes occupations en aultres noz affaires, » leur substituent Emart Bouton. (Palliot, *Histoire généalogique de la maison de Bouton*, preuves, p. 51.)

« Ledit Olivier, disent ses instructions, advertira lesdits seigneurs du tort que ceux de Gand tiennent à mondit seigneur, tant en ce qu'ils luy détiennent mondit seigneur son fils que en ce qu'ils prétendent et usurpent le gouvernement du comté de Flandre, contre Dieu, tous droits et bonnes observances, et contre l'ordonnance de feu madite très redoutée dame, et contre ce que font tous les autres pays qui se tiennent en bonne obéissance envers mondit seigneur, et pour ce requerra à iceux seigneurs qu'ils ne veulent bailler aucun ascout, faveur ou assistance auxdits de Gand, pleins de mensonge et de mauvaise, parverse et infidèle volonté envers mondit seigneur, et n'est chose nouvelle ce que lesdits de Gand font, car de tout temps et grande ancienneté ils ont accoustumé de ainsi traiter leurs princes<sup>1</sup>. »

Ce ne fut pas, comme on l'a dit, sa dernière mission officielle ; il en remplit bien d'autres encore à l'intérieur. Pendant de longues années, Maximilien le choisit pour l'un de ses commissaires près des états du Hainaut, et le chargea d'exposer à ces assemblées ses droits, sa politique et surtout ses incessants besoins d'argent<sup>2</sup>. Personne n'était plus propre

1. *Preuves de Commines*, édit. du Louvre, t. IV, p. 131-152 ; Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. V, p. 359.

2. Compte du massart de la ville de Mons pour 1480-1481, où l'on voit que, le 16 février 1481, Olivier exposa aux états une demande de l'archiduc tendant à obtenir le paiement de la solde de 500 archers pendant trois mois. — Lettres de Maximilien, datées du château de Montfort, le 2 juillet 1481, adressées aux états du Hainaut, par lesquelles il les informe qu'il a chargé le grand bailli, le seigneur de Boussu et messire Olivier, seigneur de la Marche, son conseiller et premier maître d'hôtel, d'exposer, de sa part, les motifs de l'assemblée générale des états. — Lettres semblables, du 12 avril 1482. (V. aux pièces annexées.) — *Id.*, du 3 juillet 1487. — Olivier était encore à Mons le 12 septembre 1481, car il y assiste aux réjouissances faites à l'occasion de la naissance de Philippe le Beau. Mais, le 2 mai précédent, il était allé à Valenciennes pour inviter le conseil de cette ville à contribuer aux aides votées par les états du Hainaut. — Lettres de

que lui à ce rôle d'orateur du gouvernement qui exigeait à la fois une grande prudence et une grande souplesse, car il était disert, entendu aux affaires, et sa profonde honnêteté, très connue, était universellement honorée. Il acceptait bien en présent quelques queues de vin, comme à Mons, en 1482; mais il ne demandait ni ne recevait rien au delà. Sa diplomatie lui fut principalement secourable, lorsqu'à la mort de Marie de Bourgogne, les états de Flandre, réunis le 2 mai 1482, refusèrent à l'archiduc la tutelle de ses enfants ou du moins l'assujettirent à de telles conditions qu'il dut prendre les armes contre les Gantois pour arracher de leurs mains son fils Philippe dont ils s'étaient emparés. Olivier alla de sa part « pratiquer » les gens du Hainaut, afin d'en obtenir les hommes et les subsides indispensables pour soutenir cette lutte, née moins du caractère insoumis des Flamands que du mécontentement général causé par la rapacité et l'insouciance de Maximilien, fomentée d'ailleurs par les secrètes menées de la France. Il y réussit non sans peine<sup>1</sup>.

Philippe le Beau, datées de Malines, le 19 octobre 1495, informant les états du Hainaut qu'il a fait choix de « son féal le seigneur de la Marche, chevalier, son conseiller, grand et premier maistre d'hostel, pour faire à l'assemblée desdits estats l'exposé dont il est chargé de sa part. » (Archives de Belgique, à Mons, États du Hainaut, lay. XVIII, n° 2110 de l'ancien répertoire.) En 1496, Olivier est envoyé en mission en Allemagne et reçoit à ce sujet de nouveaux dons en argent. (Archives du Nord, B. 2155, 2157.)

1. Les *Mémoires* de Jean Cocqueau sur Valenciennes, ms. déposé aux Archives royales à Mons, t. II, p. 370, rappellent, sous le titre de : « Commencement de guerre par les Flamands qui ne vouloient recevoir Maximilien pour bail de son fils Philippe, » qu'au conseil de ville du 15 mars 1485 (n. st.), on donna lecture des lettres du duc, portant crédençe sur « noble et honoré seigneur Olivier de la Marche, lequel remontra le devoir qu'on avoit fait vers ceux de Flandre, afin que ledit duc eust l'administration de corps et de bien de son filz et les emprises par eulx faites en grande hostilité, pourquoi estoit délibéré de les réduire, requé-



Les périls que court son souverain, dont l'estime lui a confié l'éducation du jeune Philippe le Beau, avec le titre de premier maître d'hôtel de ce prince<sup>1</sup>, réveillent même en lui une activité guerrière que les années ont sans doute diminuée, mais n'ont pu entièrement amortir. Son âme fière et forte réchauffe son corps débile et lui rend l'ardeur d'un jeune homme. Si l'on est étonné des marches qu'à l'exemple de tous les hommes de guerre, ses contemporains, il accomplit dans la vigueur de l'âge, on'est plus encore de celles qu'il fit, peu avant sa soixantième année, derrière Maximilien, lors des campagnes contre les Flamands révoltés. Audegarde, Termonde, Anvers, le pays de Waës, Biervlet, Bruges, où il entre avec son maître le 26 juin 1485 et où il fait exé-

rant en conséquence gens de la ville. Accordé 60 hommes à livrer en cas de siège ou bataille. »

A la page 371 du même manuscrit, on lit : « Au conseil du 20 mai suivant, fut remontré par le sr de Boussu et M. de la Marche, de par le duc, les devoirs et diligences qu'il avoit faits pour le recouvrement de monseigneur son filz, et les outrages que journellement font ceux de Flandre. Pourquoi il s'estoit mis au champ, avoit exposé sa propre personne à tout péril, même contre la puissance de France. Il requéroit en conséquence grande aide, ayans trouvé les moyens de la lever, en prenant de chacun le douziesme de son revenu. Accordé 2,000 liv. t., outre les 60 hommes fournis par Valenciennes : ce que les commissaires refusèrent, s'étant présentés au conseil suivant, disant n'en vouloir faire rapport au duc ; et après, sur lettre expresse, accordé 3,000 liv., avec avis que l'armée devoit marcher le mardi suivant. »

Ajoutons, pour ne rien omettre, qu'Olivier fut chargé de représenter Maximilien aux obsèques de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, le 28 novembre 1482 (Molinet, II, 365), qu'il assista à l'entrée solennelle de Maximilien à Gand en 1485 et y remplit les fonctions de grand maître des cérémonies. Cf. Leglay, *Maximilien et Marguerite d'Autriche*, p. 8.

1. Qualifié chambellan du roi et premier maître d'hôtel de l'archiduc, son fils, dans les comptes de 1488. (Arch. de Belgique, Ch. des comptes, 1926.)

cuter plusieurs rebelles<sup>1</sup>, Gand, Utrecht, Louvain, Malines le virent tour à tour : en plat pays, sur les côtes, sur la mer même, il suivit partout l'archiduc, tantôt chargé de régler les conditions et les cérémonies de son entrée à Gand, tantôt préposé à la garde du seigneur de la Gruthuse prisonnier, qu'il escorte à Vilvorde et à Malines où se trouvait la duchesse douairière<sup>2</sup>, ou à celle du jeune Philippe le Beau, qu'il enlève aux Gantois pour le conduire en lieu sûr, à Termonde. C'est, comme toujours, le serviteur dévoué par excellence : dans Gand mutinée, Maximilien ne connaît pas de meilleur asile que sa chambre<sup>3</sup>; à Bruges, dont les habitants mettent leur prince en cage, il serait allé remplir respectueusement près du captif ses fonctions de premier maître d'hôtel, s'il n'avait reçu de lui charge de les exercer près de son fils<sup>4</sup>; le 18 septembre 1485, il accompagne l'archiduc aux négociations de Maëstricht<sup>5</sup>; quand celui-ci, élu roi des Romains, quitte les Pays-Bas pour l'Allemagne, où le fidèle chambellan ne peut le suivre, puisqu'il garde son héritier, il reporte sur celui-ci toute l'affection qu'il lui avait vouée, affection d'autant plus méritoire que le premier objet en était au fond moins digne. Philippe le Beau deviendra ainsi son dernier souverain et son dernier culte. Le bon chevalier employera sa vieillesse à composer des vers pour son éducation, à lui

1. Gollut, *Mém.*, col. 1412.

2. Le 8 septembre 1485, les échevins de Malines lui offrent un vin d'honneur. (Arch. de Malines.)

3. *Mémoires*, liv. II, ch. XII.

4. *Mémoires*, liv. II, ch. XIII.

5. *Analeeta Leodiensia*, publiées par Mgr de Ram dans les *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège*, p. 806. — Adrien de But rapporte sous l'année 1485, dans sa *Chronique*, t. I, p. 651, un fait relatif à Olivier de la Marche, et que nous n'avons pu suffisamment éclaircir. Il dit qu'à cette époque Olivier et Jean, abbé de Saint-Bertin, descendirent le Rhin depuis Cologne, *quos tandiu captivos stipendarii ducis Austriæ tenere præsumperant quousque de areragiis suis ex integro essent soluti*.

tracer, dans les *Mémoires*, les portraits de ses illustres aïeux et à prédire les hautes destinées de leur postérité<sup>1</sup>, tout en représentant son souverain dans son propre hôtel, où il reçoit « les gens de bien sievyans la court<sup>2</sup>, » ou en veillant aux divertissements de celle-ci<sup>3</sup>. Son dernier souffle s'exhalera pour cette maison de Bourgogne qu'il avait tant aimée, dont il porta toujours le deuil, et qui trouva en lui, sinon son Bayard, au moins son *loyal serviteur*.

Olivier de la Marche se maria deux fois. Sa première femme, Odotte de Janley, fille de Jean de Janley et de Jeanne de Molain<sup>4</sup>, lui donna au moins une fille, qui fut, en

1. V. *infra* la *Notice bibliographique*. — Olivier était trop âgé pour remplir ses fonctions de premier maître d'hôtel lors du voyage fait par Philippe le Beau en Espagne en 1501. Il y fut momentanément remplacé par Philippe, bâtard de Bourgogne. (V. ordonnance de l'archiduc, du 1<sup>er</sup> novembre 1501, dans Gachard, *Itinéraires des souverains des Pays-Bas*.) On voudrait pouvoir suivre de plus près Olivier pendant cette dernière période de sa vie. Mais la tâche est difficile à raison de l'indigence des documents. On le voit pourtant à Bruxelles les 3 février et 8 mai 1487 (Bibl. nat., ms. *nouv. acq. franç.*, n° 5906), le 31 octobre 1488 à Malines, où il acheta une maison nommée *den Os*, moyennant 64 florins d'or du Rhin (v. son testament, et arch. mun. de Malines, *reg. aux adhéritances*, fol. 78), les 17 août 1495 et 12 novembre 1497 encore à Bruxelles (Bibl. nat., ms. précité), d'où il donne, le 23 juillet de la même année, procuration à Julien Chambar pour défendre ses droits à une rente de cent livres sur les seigneuries de Liesle, Buffart et Chassey au comté de Bourgogne, terres vendues par autorité de justice avant le 20 juin 1498. (Stein, p. 94.) C'est évidemment dans cette ville que s'écoulèrent ses dernières années.

2. Archives de Belgique, Ch. des comptes, reg. n° 1926, fol. 4.

3. Par exemple, en faisant jouer des « farses et moralitez » devant son seigneur, en lui achetant « conniz et grisart vifz, » en faisant chasser le sanglier en sa présence, en appelant les trompettes du roi au dîner du prince, ou des Allemands qui chantent devant lui et jouent du cornet ou de la flûte, etc. (Arch. du Nord, B. 2135, année 1487, v. st.)

4. V. Stein, p. 11.

1456, tenue sur les fonts baptismaux par un représentant de Philippe le Bon<sup>1</sup>. On ignore la date à laquelle il devint veuf. Mais il était déjà fort avancé en âge, « presque moisy, » lorsqu'il contracta une seconde union, et celle-ci est trop curieuse pour que son biographe néglige de s'y arrêter quelques instants.

En 1462 vivait à la cour de Bourgogne un ancien « vilain » de Saint-Jean-de-Losne, devenu premier valet de chambre de Philippe le Bon, et qui s'était rapidement élevé à une haute fortune : il s'appelait Jean Coustain. Ambitieux, cupide, impie, rude, orgueilleux, brutal, mais « de gros entendement, » il exerçait une influence presque irrésistible sur l'esprit de son maître, qui l'avait anobli, fait chevalier, et lui avait donné plus de 10,000 florins de rentes. Il était seigneur de Navilly et d'une partie de la Chapelle-de-Bragny, près de Sennecey-le-Grand; il avait acheté, en 1461, de Jean Devos, la vaste terre de Lovendeyhem. Ses proches ne jouissaient pas d'une moindre faveur : son frère, ou, d'après Chastellain, son oncle, Humbert Coustain, sommelier du corps, avait reçu des lettres de noblesse, et sa sœur Agnès était l'une des nombreuses maîtresses du duc. Il avait eu l'habileté de s'allier à une famille presque aussi nouvelle que la sienne, mais non moins puissante, celle des Machefoing, dont l'écu de métaux, à peu près semblable au sien<sup>2</sup>, révélait l'origine. Monnot Machefoing, châtelain de Rouvre en 1404, garde des bijoux du duc, avait eu de son mariage avec Jeanne de Courcelles, mère de

1. Olivier reçut à cette occasion, le 27 octobre 1456, 90 livres tournois « pour six tasses, pesans dix mars d'argent, données par mondit seigneur au baptesment d'une sienne fille, que icelui seigneur a nagueres fait tenir en son nom sur sains fons de baptesme. » (Archives de la Côte-d'Or, B. 4734, fol. 61.)

2. Les Coustain portaient : *d'argent à trois molettes d'or*, et les Machefoing *trois étoiles* ou *molettes d'éperon*, avec un *croissant en abîme*. (J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon*, p. 409.)

lait de Philippe le Bon, deux fils, Jean, contrôleur du grenier à sel de Dijon en 1419<sup>1</sup>, et Philippe, vicomte-maieur de Dijon en 1439 et 1448, valet de chambre et garde des joyaux du duc, qui le récompensa de ses services en lui donnant, en 1435, l'office de capitaine châtelain de Rouvre, que son père avait déjà rempli, reconstruteur de l'église Saint-Jean de Dijon la même année, élu du duc en 1451, député aux états généraux en 1438, ambassadeur en 1444. Jean eut lui-même une fille, Isabeau<sup>2</sup>, qui épousa Jean Coustain. Celle-ci était, dit Chastellain, « assez riche de prest, » en d'autres termes d'usure, « moult enfiérie en sa fortune, » si coquette qu'elle affectait de se parer des mêmes vêtements que la comtesse de Charolais, dont elle était la « mignonne, » au point d'exciter le courroux de Charles le Hardi, et si vaniteuse qu'en ses jours de glorieuse jeunesse elle parut au banquet du Faisan avec les plus illustres dames de la cour. Elle aspirait aux plus hautes alliances pour ses enfants : l'un d'eux, grand bailli

1. On trouve vers 1440, en Flandre, un Jean Machefoing, marié à Nicole Boisot, et un autre Jean, qui fut depuis chevalier et grand bailli de Thielt. Est-ce le même? Ou bien ce dernier ne serait-il pas le propre fils de Jean Coustain, qui aurait pris le nom de sa mère pour échapper à la réprobation dont la mémoire de son père était entourée? Ce qu'il y a de certain, c'est que les services de ce Jean, tué dans l'exercice de ses fonctions de bailli, ne furent pas inutiles à Olivier de la Marche, depuis son mariage avec Isabeau Machefoing, car on les rappela dans les motifs d'une pension qui lui fut plus tard accordée : « A M<sup>re</sup> Olivier de la Marche, conseiller, grant et premier maistre d'ostel de Monseigneur, la somme de cent cinquante livres, à cause de ses bons et agréables services et de ceulx de feu messire Jehan Machefoing, en son vivant chevalier, bailli de Thiel ou pays de Flandre, lequel feu a esté tué en excersant ledit office de bailli. » (Archives du Nord, B. 2155; compte de Simon Longin, fol. 196.)

2. Chastellain, liv. VI, ch. lxxvi, t. IV, p. 236, édit. Kervyn de Lettenhove. Plus loin, ch. lxxxiv, Chastellain dit qu'Isabeau avait apporté en dot 10,000 fr. à son mari.

de Thielt, avait osé élever ses prétentions jusqu'à M<sup>lle</sup> de Bouscut, qui avait refusé Charles de Poitiers, de la maison des comtes de Valentinois; un autre avait obtenu la main d'Anne de Baeust, qui épousa quelques années plus tard, en secondes noces, le bâtard Philippe de Brabant. Bref, son orgueil ne connut bientôt nul obstacle, et lorsqu'elle s'aperçut de l'irritation du comte de Charolais, qui cherchait à l'exclure de la maison de sa femme, au moment même où la maladie de Philippe le Bon menaçait la Bourgogne d'un changement de règne, elle ne craignit pas de soulever la colère de son mari contre le fils même et l'héritier de son souverain.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter le complot formé par Jean Coustain pour empoisonner et « maléficier » Charles le Téméraire, de concert avec Jean de Vy. Chastellain a laissé de cet odieux épisode et du brusque châtement des traîtres un récit inimitable qui est resté dans la mémoire de tous les historiens de la maison de Bourgogne<sup>1</sup>. Coustain ne fut-il pas, dans cette circonstance, l'agent secret de la haine perfide de Louis XI, dont il avait reçu, comme on sait, la charge de capitaine du château de Vincennes, et près duquel son complice Gilles Courbet trouva un asile, ne le fut-il pas plus encore que l'instrument, d'ailleurs très conscient, des vengeances de sa femme? Un passage de Gilles de Roye le laisserait presque entendre, malgré son obscurité<sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, Isabeau Machefoing possédait un tel crédit sur l'âme de Philippe le Bon que, peu de jours après le supplice de son mari, exécuté à Rupelmonde, le 24 juillet 1462, elle obtint du duc, « toujours courtois aux dames, » la restitution de son avoir personnel, qui menaçait d'être compris dans la confiscation des biens du supplicié. Philippe le Bon ajouta même qu'il ferait

1. Chastellain, liv. VI, ch. lxxvii et suiv. V. aussi Jacques du Clercq, IV, 41; Godefroy, *Historiens de Charles VII*, p. 357.

2. OE. de Roga, p. 95.

« d'elle aussi plus, tellement que n'auroit cause de s'en plaindre<sup>1</sup>, » et, en effet, dit Chastellain, il la laissa riche de cinquante mille écus, tout en ordonnant que son fils et sa fille entreraient en religion, « afin que jamais ne fust plus mémoire des enfans<sup>2</sup>, » et, chose étrange en apparence, Charles le Téméraire maintint cette libéralité après la mort de son père<sup>3</sup>.

Une circonstance explique pourtant la mansuétude du nouveau duc : Isabeau avait épousé depuis quelque temps un de ses fidèles compagnons dans la campagne de Montlhéry et l'un de ses chambellans les plus aimés, Jean de Montferrant. Comment ce prud'homme, issu d'une bonne famille du Bugey, qui, d'après Guichenon, remontait au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>, cet ancien page de Philippe le Bon, qui, pendant quarante ans, avait servi son maître comme panetier, maître d'hôtel ou bailli de Courtrai, s'était-il allié à la veuve d'un traître, dont le nom était honni à la cour de Bourgogne? Les cinquante mille écus qu'elle avait sauvés du naufrage de son premier mari avaient sans doute vaincu les

1. Chastellain, liv. VI, ch. LXXXIV.

2. *Idem*.

3. Lettres patentes du duc Charles, données à Saint-Omer, le 8 mai 1469, portant continuation de commission à M<sup>e</sup> Dreue d'Échenon, ci-devant receveur de l'épargne, pour recevoir et vendre les biens, héritages et seigneuries sis à Bragny, Paleau, Chevigny et autres lieux, confisqués sur feu Jean Coustain, condamné au dernier supplice pour ses démérites, à charge de remettre la moitié des deniers en provenant à M<sup>re</sup> Jean de Montferrant, chambellan et maître d'hôtel du duc, et mari et bail de la veuve dudit feu Jean Coustain, suivant traité fait avec cette dame du vivant du feu duc. (Archives de la Côte-d'Or, B. 10415; Peincedé, t. II, p. 510.)

4. Cette famille, qui portait : *palé d'argent et de sable de six pièces, au chef de gueules*, a donné un évêque de Lausanne et de Constance, prieur de Gigny et de Lustin, en 1483. (Guichenon, *Histoire de Bresse ; la Noblesse aux états de Bourgogne*, p. 245.)

scrupules de l'honnête et vieux chevalier. Au décès de celui-ci, ils triomphèrent aussi vraisemblablement de ceux d'Olivier de la Marche, qui ne crut ni ternir son loyal blason ni offenser son maître en épousant Isabeau Machefoing. La veuve du sire de Montferrant avait fait oublier celle de Jean Coustain, et il semble qu'Olivier ait tenu prudemment à ne point rappeler la seconde dans ses *Mémoires*. Cependant, plus d'un biographe contemporain fit une vague allusion à cette alliance, dont la postérité a gardé un imparfait souvenir : ainsi Adrien de But lui donne par erreur pour seconde femme la veuve de Guy de Brimeu, sire de Humbercourt, parce que celui-ci, comme Coustain, avait perdu la vie sur l'échafaud. Nous n'avons pu découvrir la date précise des secondes noces de notre chroniqueur. Elle doit se placer entre les années 1473 et 1480, car Jean de Montferrant vivait encore dans la première<sup>1</sup>, et un acte du 6 juillet

1. Lettres du duc Charles, en date du 20 mars 1472 (v. st.), dans lesquelles on lit que Jean de Montferrant a servi les ducs Philippe et Charles pendant environ quarante ans, d'abord comme page, puis comme panetier ; qu'au retour du voyage de Montlhéry, où il reçut l'ordre de chevalerie, le duc lui donna la charge de maître d'hôtel, en le déchargeant de celle de panetier et de bailli de Courtrai et en lui assignant une pension de 18 sols par jour ; que, cette pension ayant été supprimée par Charles après son avènement, il reçut en compensation la charge de conseiller et de chambellan aux gages de 36 sols par jour ; qu'enfin son grand âge et ses infirmités lui rendant impossible la continuation de ses fonctions, le duc l'en déchargea en lui restituant sa pension viagère de 18 sols assignée sur la recette de Flandre, avec survivance en faveur d'Isabeau Machefoing, sa femme, à condition qu'il obtiendra de celle-ci la cession au duc de la moitié du revenu qu'elle percevait sur les terres et seigneuries de Chenaux, Bragny, Port de Paleau et la Chapelle de Bragny. (Archives de la Côte-d'Or, B. 1358 ; Peincedé, t. I<sup>er</sup>, p. 262.) On trouve au même lieu des lettres du 31 mai 1473, par lesquelles cette cession ainsi stipulée est opérée au profit du duc. — Isabeau n'eut point d'enfants de son mariage avec Jean de Montferrant.



let 1480 indique qu'Olivier était déjà l'époux d'Isabeau à cette dernière époque<sup>1</sup>.

Cette union tardive, qui trahit une certaine avidité sénile chez notre bon chevalier, jusqu'alors fort désintéressé, ainsi que l'attestent les négligences de son administration financière, ne diminua rien de l'estime dont il était universellement entouré. Mais elle accrut beaucoup sa fortune, déjà augmentée par les libéralités de ses souverains<sup>2</sup>. Il s'en

1. Arch. de l'État à Namur, extrait du registre aux transports du bailliage de Namur (1480), n° 47, fol. 73. A peine marié, La Marche se mit en mesure de faire rentrer les sommes dues à sa seconde femme, notamment cent livres de rente perpétuelle achetée en 1464 sur la ville de Bruges par Jean de Montferrant (Arch. de Belgique, *Compte de Bruges*, 1479-1480; Chambre des comptes, n° 32533, fol. 184), et deux cents couronnes de rente sur la terre de Boussut. (Arch. de Namur, pièce précitée.)

2. Notamment par les terres confisquées sur le connétable de Saint-Pol, que Charles le Téméraire lui donna en 1471-1472. En 1473, Guillaume Verdet, châtelain de la Marche, fit au nom de son maître Olivier une déclaration des fiefs que celui-ci possédait dans le bailliage de Chalon-sur-Saône. Il confessa tenir du duc en fief et arrière-fief : 1° le château et maison-forte de la Marche, ensemble la motte et les fossés tenus du duc, à cause de son châtel et ville de Rochefort; 2° tout le demeurant de la terre de la Marche et d'Onay (*aliàs* Esnay), ès villages et paroisses de Saint-Martin-en-Bresse, Diconne et Villegaudin, en cens, rentes, bois, péage, justice, du fief de la ville de Mervans, près la Marche, réservé le meix de la chapelle de Villegaudin et de la cour dudit lieu, qu'on maintient être de franc-alleu et du ressort de Saint-Laurent-lès-Chalon; 3° le fief de Dyombe, tenu d'ancienneté en arrière-fief dudit Mervans; 4° certains cens et héritages en la paroisse de Chassey, en fief du seigneur de Lestrabonne, à cause de la terre de Nantoz. (Archives de la Côte-d'Or, B. 11723.) — Quant à la négligence de l'administration d'Olivier, v. *ibid.*, B. 11164. On doit cependant reconnaître qu'il soutint des procès, au moins un comme demandeur. (V. arrêt du parlement de Paris, du 4 juin 1484, rendu entre lui et Jehan de Houplines, et publié par M. Stein, p. 205.) — Le 18 mai 1481, nous le voyons qualifié de seigneur de la Gouarderie, de la paroisse de Saint-Juvat (arron-

souvint dans son testament et fit des legs importants à sa veuve, devenue, grâce aux années et peut-être à un contact meilleur, aussi pieuse, aussi modeste et réservée qu'elle était autrefois fière, avare, présomptueuse et hardie. Toutefois, il institua pour légataire universel son fils Charles, écuyer, seigneur de la Marche, ou, au défaut de celui-ci, sa fille Philippote, mariée en premières nocés à Thierry de Charmes, écuyer, et, en secondes, le 15 janvier 1488, à Philippe de Lenoncourt, chevalier, bailli de Bar-sur-Seine, seigneur de Loches, Chauffour et Marolles-lès-Bailly (Aube), dont elle eut six enfants, dont quatre fils, Olivier, Jean, Pierre et Philippe<sup>1</sup>. Jean fut seigneur de Loches et bailli de Bar; Philippe fut protonotaire apostolique et archidiacre de Reims. Philippote vivait encore le 15 mars 1520. Mais elle était veuve de son second mari, décédé entre 1507 et 1519.

On a vu plus haut que La Marche avait eu de sa première femme *au moins* une fille, baptisée en 1456. Mais celle-ci s'appelait-elle Philippote ou Louise, comme certains généalogistes nomment une autre de ses filles, d'ailleurs décédée jeune et sans postérité? En tout cas, en 1501, deux enfants seulement survivaient, soit du premier lit, soit du second, mais plus vraisemblablement du premier, puisque, dans son testament, Olivier met expressément à la charge de son fils Charles les dettes qu'il aurait pu contracter avant son mariage avec Isabeau Machefoing. D'ailleurs, cette dernière union ayant eu lieu peu avant 1480 n'aurait pu donner naissance à une fille mariée en secondes nocés en

dissement de Dinan, Côtes-du-Nord). D'où lui venait cette terre? Peut-être de sa nièce Bricette Duval, fille de sa sœur Jeanne. En effet, cette nièce lui avait légué une rente de dix boisseaux de froment, qu'il échangea le 25 octobre 1482 contre une rente de 50 sous payée par Jean Goussart. (Bibl. nat., *Collection de D. Villevieille*, 55, fol. 138.)

1. Extrait des Registres du parlement de Bourgogne, du 14 avril 1527. (Archives de la Côte-d'Or, Peincedé, t. XIX.)

1488, ni peut-être même à un fils qui avait déjà pris femme avant 1501.

Ce dernier avait épousé Catherine Chamboye, et n'en eut point d'enfants ; il paraît avoir quitté la cour de l'archiduc, où il ne remplit du reste aucune charge, et s'être établi en Bourgogne, sur le sol des aïeux <sup>1</sup>. Héritier des terres de la Marche, d'Esney, de Chassey, et de tous les acquêts de son père, il céda, le 12 septembre 1517, ses droits sur la Marche à son neveu Olivier de Lenoncourt, bailli de Langres <sup>2</sup>. Mais celui-ci dissipa bientôt toute sa fortune, et la seigneurie de la Marche, demeurée en décret pendant quarante ans, dut un jour être vendue à Hugues de Mâlain, seigneur de Diconne <sup>3</sup>. Elle ne revint aux Lenoncourt qu'en 1574, et de leurs héritiers passa, en 1636, au président Fyot d'Arbois, dont les descendants la firent ériger en marquisat à leur profit un siècle après. Ce sont eux qui ont, jusqu'à une époque récente, perpétué chez nous le nom de la Marche <sup>4</sup>. Quant à la des-

1. En 1503, Charles de la Marche est indiqué dans l'état des fiefs du Chalonnais comme tenant la terre et seigneurie d'Onare (Onard), au bailliage de Chalon, en toute justice, du fief de Mervans, plus certaines rentes et cens au lieu de Chassey, du fief de Jean, seigneur d'Aumont. (Archives de la Côte-d'Or, B. 11730, fol. 387.) Il tient également en toute justice la terre et seigneurie de la Marche, de franc-alleu, valant 65 liv. de rente, y compris ce qu'il tient au lieu d'Onnant, du fief de Mervans. (*Id.*, fol. 413 v<sup>o</sup>.) Enfin, on voit qu'il possède environ 80 ouvrées de vigne à Nantoux, en fief de Jean d'Aumont. (*Id.*, fol. 251.) Il y est désigné comme demeurant au comté de Bourgogne.

2. Bibl. nat., *Collection de Bourgogne*, vol. 101, fol. 323 ; Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, 2<sup>e</sup> édit., t. III, p. 461. Olivier de Lenoncourt était bailli de Langres en 1526. (Arch. de Langres, liasse 945.)

3. Courtépée, *id.* Extrait des reprises de fief de la terre de la Marche, pour Philippe Fyot, du 29 décembre 1663. (Archives de la Côte-d'Or, B. 11161.)

4. René de Lenoncourt, mort en 1620, avait épousé Marguerite Fyot. — On rencontre en 1480 un Nicolas de la Marche, cité par

endance directe d'Olivier, elle était depuis longtemps éteinte lorsqu'écrivait Courtépée, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Olivier mourut le 1<sup>er</sup> février 1502 (n. st.), dans la maison qu'il possédait à Bruxelles « devant l'arque, » ou hospice des vieilles femmes, dit-il dans son testament, daté du 8 octobre 1501<sup>1</sup>, maison qu'il avait acquise le 24 juin 1482. D'après cet acte de dernière volonté, son cœur, placé dans un vase de plomb, fut envoyé en Bourgogne et déposé dans la chapelle de Villegaudin, près de la sépulture de ses aïeux, sous une pierre scellée devant le grand autel de la Vierge et autour de laquelle était gravée l'inscription suivante :

POUR MARCHEPIED, REPOS, PASSET ET MARCHE  
SOIT BON LE CŒUR OLIVIER DE LA MARCHE  
AU TRÈS DIGNE PRESTRE SAINCT ET SACRÉ  
DONT LE CORPS-DIEU EST CE JOUR CONSACRÉ.

C'était un signe naïf et touchant d'humilité chrétienne. Quant à son corps, il voulut qu'il fût inhumé, devant l'autel de Sainte-Croix<sup>2</sup>, dans l'église des chanoines réguliers

Adrien de But dans sa *Chronique*, et en 1496 un Gérardo de la Marche, lieutenant du capitaine des hallegardiens de l'archiduc Philippe. (Archives du Nord, B. 2157.) Mais sont-ce des parents d'Olivier? Enfin, en 1471, les Archives générales de Belgique mentionnent un sr de Pey ou de Péry, frère du sr de la Marche, dont on ignore la véritable origine.

1. V. plus loin ce testament, extrait de la *Collection de Bourgogne*, 99, f<sup>os</sup> 830-35, à la Bibl. nat. Une copie se trouve dans le ms. n<sup>o</sup> 4332, fol. 42, f. fr. de la même bibliothèque. Les Archives du royaume de Belgique (*Acquits des comptes de la recette générale du Hainaut*) possèdent la dernière pièce peut-être qu'il ait signée. C'est un reçu, daté du 17 janvier 1501, d'une pension annuelle de 300 fr. ou 480 livres tournois, dont le paiement était arriéré depuis plus d'une année (V. registre n<sup>o</sup> 3198, fol. xl r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>, de la Chambre des comptes, aux mêmes Archives); la signature de cette quittance est presque indéchiffrable; il est vrai que celle du 20 juillet précédent n'est guère meilleure.

2. « Sepultus in choro beatæ Mariæ Virginis, sub tumba, ante altare Sancte Crucis. » (Arch. de Belgique, *Cart. et mss.*, 733<sup>a</sup> prov.)

de Caudenberg, autrement dite Saint-Jacques de Montfroid, près du palais des ducs de Brabant, à Bruxelles. Cette église avait été fréquemment enrichie par ses libéralités, ainsi qu'elle le fut après lui par sa veuve<sup>1</sup>. Son tombeau, où Isabeau Machefoing vint le rejoindre le 11 novembre 1510, a été détruit au temps de Philippe II. On y lisait l'épithaphe suivante :

GY GIST MESSIRE OLIVIER DE LA MARCHE,  
 QUI TRESPASSA L'AN 1501, LE PREMIER JOUR DE FÉVRIER,  
 ET DAME YSABEAU MACHEFOIN,  
 QUI TRESPASSA L'AN 1510, LE XI<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE.

En face, dans la muraille, une plaque de marbre portait cette autre inscription :

CY GIST OLIVIER DE LA MARCHE, SEIGNEUR  
 ET GRAND MAISTRE D'HOSTEL, REMPLI DE TOUT HONNEUR,  
 QUI FUT SAGE ET SECRET, LÉAL ET MAGNIFIQUE,  
 ET QUI FIT MAINS BEAUX DITS EN BELLE RHÉTORIQUE.  
 L'AN QUINZE CENT ET UN, LE PREMIER FEVRIER,  
 MOURUT PLEIN DE VERTU : VEUILLEZ PRIER POUR LUI.  
 DAME ISABEAU MACHFOIN MOURUT NEUF ANS APRÈS ;  
 PRIEZ QUE PARADIS A ELLE SOIT OUVERT  
 ET AU BON CHEVALIER, LEQUEL A TANT SOUFFERT.

1. Dans un inventaire des Archives de la prévôté de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, fol. 99 v<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> vi<sup>e</sup> LVII, on lit : « Item, une obligation du prévost et couvent de Couberghe, en date du xx<sup>e</sup> de janvier l'an de grâce mil cinq cens et ung, par laquelle appert qu'ilz confessent avoir receu de messire Olivier de la Marche, chevalier, conseiller et premier maistre d'hostel de monseigneur l'archiduc d'Austriche, et de madame Ysabeau Machefoins, sa compaigne, par prest, une très belle monstrance faicte d'or et d'argent, à eulx appartenant, pour y mettre le Saint Sacrement, laquelle ilz promectent garder sain et enthier et la leur rendre toutes et quantes fois que requis en seront. » — On conserve au dépôt des Archives des hospices civils de Bruxelles divers actes des années 1505, 1507 et 1508, relatifs à des fondations de rentes faites par la veuve d'Olivier en faveur des pauvres de la paroisse Saint-Jacques-sur-Caudenberg. Une lettre d'Érard,

## II.

Il y a dans Olivier de la Marche considéré comme écrivain deux hommes bien distincts, le poète et le chroniqueur.

Par ce mot poète, j'entends non seulement le versificateur, mais l'auteur de moralités, de contes et même d'œuvres philosophiques en prose. La philosophie ne se distinguait guère alors de la poésie; elle ne constituait à proprement parler une science que lorsqu'elle se confondait avec la théologie; par réciprocité, les poèmes les plus légers se piquaient de moraliser.

Poète, conteur ou philosophe, il ne sort pas d'une honnête médiocrité. Ses œuvres purement littéraires ont cependant d'agréables parties, comme l'*Histoire de Griseldis*, marquise de Saluces, que l'on a faussement attribuée à Pierre Michault, dit Taillevent, et dont la forme appartient en réalité à Olivier de la Marche, quoiqu'il en ait emprunté le fond lui-même à Pétrarque<sup>1</sup>. En chantant et en rimant, le bon écuyer obéissait sans doute à son naturel mélancolique et rêveur, à ce besoin d'épanchement et à cette sensibilité en quelque sorte musicale qui saisissent les jeunes hommes à l'aube de la vie et dont il s'accusera plus tard lui-même presque comme d'un péché. Mais il obéissait encore à de nobles exemples. Dans cette cour brillante et raffinée de Bourgogne, jeunes pages, clercs, hommes d'armes eux-mêmes, presque tous étaient poètes à leurs heures. Ce n'était pas seu-

1. V. *Epistola de historia Griseldis mulieris maximæ constantiæ*, Colonie, typis Udalrici Zel de Hanau, circa 1470. Cette histoire se rencontre dans le *Parlement des dames* d'Olivier. On sait que Perrault l'a rajournée et mise en vers. — Un ms. de la bibliothèque du comte d'Ashburnham (n° 102, fonds Barrois), qui provient sans doute de la Bibliothèque nationale, nous apprend que Pétrarque l'avait lui-même « translatoe de lombart en latin. » Ce ms. est du xv<sup>e</sup> siècle.

lement Pierre Michault, secrétaire du comte de Charolais, l'auteur du *Doctrinal de Court* et de la *Danse des aveugles*, George Chastellain, Martin Franc, qui dédia à Philippe le Bon son *Champion des Dames* et son *Estrif de Fortune et de Vertu*<sup>1</sup>; c'était Charles, duc d'Orléans, le premier des lyriques du xv<sup>e</sup> siècle, Guiot et Philippe Pot, le bâtard de la Trémoille, le seigneur de Torcy, Frédet, M<sup>e</sup> Etienne Le Goux, Jean Régnier, seigneur de Guerchy, bailli d'Auxerre<sup>2</sup>, le sire de Trazegnies<sup>3</sup>, et Philippe le Bon lui-même, ainsi que le constatent différentes ballades adressées par lui à son compère le duc d'Orléans<sup>4</sup>; c'était René d'Anjou, le royal prisonnier des Bourguignons dans la tour de Bar à Dijon, bien d'autres enfin encore que l'on ne peut tous citer. Rimer était délasement de princes. Olivier de la Marche n'eût pas cédé à sa propre inspiration qu'il eût été entraîné par l'exemple d'autrui. Plus jeune d'au moins trente années que Charles d'Orléans et Alain Chartier, contemporain de Villon, il leur est sans contredit inférieur. Il n'a au même degré ni la grâce souple, délicate et caressante des uns, ni la hardiesse, l'expression pittoresque et la verdure de l'autre. Mais il possède ce que Marot appellera plus tard un « gentil

1. Martin Franc ou Le Franc, né à Arras, prévôt et chanoine de l'église de Leuse en Hainaut, secrétaire de l'antipape Félix V et du pape Nicolas V. (V. Jean Lemaire des Belges, *Couronne margaritique*.)

2. Auteur des *Fortunes et Adversitez*, imprimées à Paris en 1526, in-8°; mort après 1463.

3. Auteur des « Loenges des Vertus du très vaillant duc Charles de Bourgogne. » (Ms. de la Bibl. publ. de Douai, n° 767, fol. 14.)

4. Dans sa *Bibliothèque française*, t. IX, p. 232, l'abbé Goujet déclare qu'il examina à loisir plusieurs pièces de vers du duc de Bourgogne insérées dans un ms. intitulé : *Balladiez du duc d'Orléans*, et qui appartenait au xviii<sup>e</sup> siècle à M. de Bombarde. V. au même tome, p. 259, une ballade adressée avant 1440 par Philippe le Bon à Charles d'Orléans et le catalogue des mss. de la Bibliothèque nationale.

entendement, » une finesse mêlée de candeur, une touchante mélancolie, que gâtent malheureusement parfois trop d'uniformité, des allégories trop recherchées, des images trop froides et des tours un peu forcés, sauf dans ses poésies enfantines, qui sont naïves et simples.

Le siècle l'exigeait-il ainsi? On serait tenté de le croire, à n'en juger que par le diffus et pâteux Chastellain, si quelques ravissantes ballades de Charles d'Orléans n'attestaient le contraire. Comme on est loin même de celles de Froissart!

Mais nous ne voulons parler que du narrateur. Ici sa supériorité éclate : il est original, il est vivant, il est aisé, il est historien. Qu'on daigne nous entendre : si l'histoire est une pure critique, comme la comprenait Tillemont par exemple, une simple chronologie, un enchaînement correct et méthodique des dates et des faits, si l'on attend d'elle une rigoureuse exactitude, non, Olivier de la Marche, dont la mémoire n'est pas toujours fidèle et qui, mêlant, transposant les événements, se trompe trop souvent sur les lieux ou les années, n'est pas un historien. Il ne l'est pas encore, si l'histoire, telle que la présentait Commines, est une science politique, qui doit s'élever aux causes premières, ou, telle que la concevait Gibbon au dernier siècle, un thème de philosophie, une sorte de métaphysique de l'humanité. Mais si on ne lui demande qu'une enquête curieuse sur les mœurs d'une race ou d'une époque et la vive représentation des faits, si l'on se contente de voir défiler le cortège des acteurs en costume et d'assister à leur jeu sur la scène sans les suivre dans la coulisse, en se réservant de tirer soi-même la moralité de la pièce, l'écuyer bourguignon est, presque autant que le chanoine de Chimay, un véritable peintre d'histoire. Il en a souvent, sans les chercher, la *maestria*, le dessin, le coloris. C'est un *ymaigier* des dernières années de la chevalerie.

Il est vrai que celle-ci l'absorbe, qu'en décrivant par le menu les prouesses et les tournois de ses contemporains, en



célébrant les splendeurs de la cour de Bourgogne, il oublie parfois les événements politiques ou militaires qu'il a entrepris de raconter, et que, modeste jusqu'au silence sur lui-même, il semble ne l'être pas assez sur ses maîtres, ses louanges n'étant pas alors suffisamment justifiées par la concision de son récit. Ce reproche lui a été fait; nous ne le croyons pas fondé. Olivier de la Marche n'est pas un écrivain de profession : il n'a pas été, comme Chastellain et Molinet, revêtu de la charge d'historiographe ou d'*indiciaire*; il n'a pas même reçu, comme Saint-Remy, la mission officielle et spéciale de rapporter à l'*historieur* ou greffier de la Toison d'or les hauts faits des membres de l'ordre dont la renommée parviendrait jusqu'à lui. Il écrit d'abord pour se complaire à lui seul, pour occuper ses loisirs et, ainsi que l'ont fait Jean de Wavrin, Monstrelet et le seigneur de Saint-Remy lui-même, pour échapper à l'oisiveté, la mère de tous les vices. Il a quarante-cinq ans environ lorsqu'il commence en 1472 ou 1473 à rédiger ses *Mémoires*, et vingt ans après seulement, en 1493, quand il en a soixante-cinq accomplis, il imagine de les faire lire à son jeune souverain, en y joignant une introduction qui les rende plus instructifs pour Philippe le Beau. Ce sont donc bien vraiment et avant tout des *Mémoires*, c'est-à-dire des souvenirs personnels, le récit des faits auxquels il a été mêlé ou dont il a été le témoin oculaire et qu'il a enregistrés au fur et à mesure sur un carnet de poche. Faut-il s'étonner qu'il s'attache à ceux qui l'ont frappé davantage et qu'entre mille il insiste de préférence sur ceux qu'il a suivis de plus près, en un mot, qu'il soit, comme Froissart, plus occupé du spectacle que du fond de l'histoire? Faut-il à ce « laïc, » à ce militaire, qui s'excuse de n'avoir ni « le stile et subtil parler » de Chastellain, ni « la clergie, la mémoire ou l'entendement » du Portugais Vas de Lusane, ni « l'influence de rhétorique si prompte et tant experte » de Molinet, à ce brave officier de princes somptueux et magnifiques, dont l'honneur, la courtoisie, les grands

exploits et les aventures chevaleresques ont été dès le berceau l'idéal, demander autre chose que la fine vignette, la miniature attendrie de ces fêtes où étincela la vieille chevalerie ?

Mais, si l'on s'en tient là, l'image est parfaite ; elle est prise sur le vif, et, malgré les légères retouches qui l'ont ennoblie, on peut dire qu'elle est photographique. Villehardouin et Joinville nous ont peint la chevalerie loyale, croyante, enthousiaste des croisades, à son âge d'or et dans sa pleine virilité ; leur narration forte et candide tient dans l'histoire la place qu'occupe dans l'architecture la Sainte-Chapelle au XIII<sup>e</sup> siècle. Dans sa chronique qui est une seconde chanson de geste, Froissart nous l'a montrée plus épanouie, mais bien moins naïve et déjà déclinante ; c'est le gothique fleuri du XIV<sup>e</sup> siècle. A la veille de disparaître, elle jette un fulgurant mais dernier rayon dans La Marche ; c'est l'art flamboyant du XV<sup>e</sup>.

Notre chroniqueur appartient par la date de sa mort à l'ère moderne. Mais il est bien du moyen âge par les idées, par la foi sincère et naïve, par le culte de l'aristocratie militaire. Ce n'est pas lui qui dirait comme un trouvère du XIII<sup>e</sup> siècle, Guy de Cambrai, dans son poème de *Baarlam et Josaphat* :

Pylates et Herodes vit,  
Car souvent sont à grant délit  
Et en Franche et en Lombardie ;  
Car Herodes pas ne mendie  
Tant com li rois est à Paris ;  
Et Pylates, che m'est avis,  
Est molt sires de Vermandois.

Il honore profondément l'Église, la royauté et les barons. Soit qu'il puise ses renseignements historiques dans les chroniques antérieures, dans ces manuscrits enluminés dont la librairie des ducs de Bourgogne était si bien pourvue<sup>1</sup>, ou

1. V. Barrois, *Bibliothèque protypographique*, Achille Godefroy et les Comptes de Charles le Téméraire.

dans Froissart qu'il a visiblement consulté<sup>1</sup>, soit qu'il rassemble ses propres souvenirs, il est toujours respectueux des clercs et des nobles, sans y apporter la moindre gauloiserie ni la moindre malice. Là comme ailleurs, son cœur est à découvert et pour ainsi dire transparent. C'est celui d'un féal qui s'est donné tout entier. Nous ne savons même si à cet égard il n'est pas plus désintéressé que Froissart qui, comme lui, a sans doute le culte des grands seigneurs, mais aussi de ce qui rapporte profit, honneur et renommée dans ce monde. Il clora bien d'un mot le portrait de Louis XI en disant : « Il fut prince<sup>2</sup>, » en d'autres termes, il était large et « achetoit au poix d'or » (s'attachait par des libéralités les hommes de bon renom). La largesse est à ses yeux l'une des vertus maîtresses d'un souverain ; mais elle n'en est pas la reine : la « haulte seigneurie » vient de ce que Dieu a « élevé la nativité des rois sur les aultres. » Comme le dira plus tard Henri IV, les nobles et les rois « sont des têtes que Dieu a réservées pour conserver les autres. » Sa doctrine sur l'origine du pouvoir est essentiellement monarchique.

Elle ne le rend pas néanmoins hostile au peuple. Parlant

1. Comparez par exemple le passage de son *Introduction* sur la descendance de saint Louis avec le premier chapitre du livre I de Froissart : « Li biaux rois Phelippes de France, etc. » Mais il cite de mémoire et se trompe dans la généalogie. Une remarque à faire à cette occasion, c'est qu'Olivier de la Marche n'a pas besoin d'une traduction comme les chroniqueurs qui l'ont précédé. Les gens du monde peuvent aisément le lire dans l'original.

2. Duclou lui a pris ce trait, sans le citer d'ailleurs, dans son *Histoire de Louis XI*. — Olivier n'aimait pas le roi et cependant, tout en accusant ses « soubtiz moyens, » il n'en a jamais parlé qu'avec respect. On ne saurait lui attribuer la pièce de poésie intitulée : *le Mauvais Prince*, publiée dans les *Œuvres de Chastellain* (t. VII, p. 457), et dans laquelle M. de Reiffenberg a cru voir un portrait fait par La Marche du monarque français. Mais il est vrai de dire qu'il est beaucoup plus ami de la Bourgogne et de l'Autriche que de la France, sans aller jusqu'à prétendre, comme certains historiens, que ses *Mémoires* sont un pamphlet dirigé contre celle-ci.

d'un Gantois « villain et de petit estat, » qui se battit vaillamment à Gavre, il dit : « Que je le sceusse nommer, je m'acquitteroie de porter honneur à son hardement, car vaillance est entre les bons si privilegiée et de telle auctorité qu'elle doit estre manifestée, publiée et dicte de petite personne ou de petit estat comme des plus grans. » Pour tous il est équitable, mais il n'aime pas ce que nous appellerions aujourd'hui la démocratie. Lorsque Gand se révolte, il la plaint d'avoir sacrifié « son pucelage, » en d'autres termes de s'être ravalée « ou povoir et sous les mains de ribaultz, pillars et gourmans, norriz et empoisonnez de vices, sans vergongne, entendement ou raison. » Comme on le voit, la sentence est dure pour la multitude, encore bien qu'il distingue et qu'il faille distinguer dans son sein, et elle a paru telle à un écrivain de Flandre qui lui reproche, non sans aigreur, d'avoir calomnié les Flamands. Mais Valère André est injuste lui-même et ne semble pas l'avoir lu. La Marche n'a nulle acrimonie contre la nation, ni même contre le populaire; il ne s'indigne que contre les révoltés.

Son œuvre est donc une source infiniment curieuse et presque intarissable de renseignements intéressants sur le xv<sup>e</sup> siècle. Si l'on y ajoute l'*État de la maison du duc Charles de Bourgogne*, dans lequel il énumère avec un grand luxe de détails les serviteurs et décrit l'étiquette de cette royale branche des descendants de Hugues Capet, presque égale en puissance et supérieure en richesses à la dynastie française, on y trouve un tableau achevé de l'esprit, de la vie et des mœurs aristocratiques de son temps. On y rencontre même autre chose : çà et là, sa plume trace de vraies pages d'histoire, par exemple le siège de Neuss et les portraits de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire; ailleurs, sur plusieurs points purement historiques, il complète ou rectifie les chroniques contemporaines; quoiqu'il n'ait pas, comme Commines, la curiosité des causes, il rend avec précision les effets. On peut lui reprocher un grand

mépris de la chronologie, qu'il observa rarement, même, chose bizarre, pour les événements qui le concernent personnellement et dont il aurait dû le mieux garder la date en mémoire<sup>1</sup>. Mais, du moins, sa sincérité, sinon sa critique, est absolue; c'est un témoin qui parle; sauf dans son *Introduction* où, selon la mode du temps, il donne une origine fabuleuse aux maisons dont il se propose de faire l'histoire, afin d'en reculer le berceau le plus possible, s'il n'a pas vu de ses propres yeux, il le dit. Rare et précieux témoin que celui dont les souvenirs embrassent cinquante-quatre ans environ, les plus riches en événements du siècle. Monstrelet s'arrête en 1444; Mathieu d'Escouchy, qui l'a continué, en 1461; Le Fèvre de Saint-Remy, en 1435; Molinet ne va que de 1474 à 1504; Jean de Troyes, de 1460 à 1483, et Philippe de Commines qui débute en 1464, au moment où s'éteint Chastellain, ne dépasse point l'année 1498. Aucun d'eux n'a parcouru un cycle aussi étendu; aucun d'ailleurs n'a pénétré aussi avant dans l'intimité quotidienne des deux derniers ducs de Bourgogne, aucun ne les a suivis ni observés de plus près, aucun n'a pu mieux étudier dans la personne de Charles le Téméraire la chute de leur glorieuse dynastie, qui fut peut-être le fait le plus considérable de l'histoire contemporaine, puisque d'elle est sortie la rivalité séculaire des maisons de France et d'Autriche<sup>2</sup>. Il demeurera un guide toujours interrogé et le plus souvent fidèle: l'histoire de France au xv<sup>e</sup> siècle ne peut pas mieux se passer de lui que ne le fait de Tite-Live

1. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas inscrit en tête de chaque page le millésime de l'année à laquelle elle se rapporte, afin d'éviter des confusions regrettables.

2. Olivier de la Marche glisse rapidement, il est vrai, dans ses *Mémoires* sur les défaites de Charles à Granson, à Morat et enfin à Nancy, parce qu'il n'aime pas à insister sur les désastres de ses maîtres et qu'il s'adresse d'ailleurs à leur héritier. Mais il ressent profondément la « destruction de la maison de Bourgogne » et les graves conséquences de cette « divine bateure. »

celle de la République romaine. Il faut le remarquer pourtant, la valeur historique des diverses parties de ses *Mémoires* est très différente. On l'a déjà dit, l'*Introduction* n'est qu'une fantaisie généalogique, dont on ne peut faire usage, parce qu'elle égarerait le lecteur; le second livre renferme beaucoup de lacunes et d'erreurs qu'il faut combler ou redresser. Olivier n'en a évidemment construit que le squelette et attendait pour le compléter une heure que lui a ravie la mort. Mais le premier livre est excellent, sauf quelques fautes de noms et de dates, et il mérite l'éloge qui en a été fait, parce qu'il est écrit par un témoin oculaire et, quoique complaisant parfois, toujours sincère et bien informé. Olivier y a moins qu'ailleurs besoin d'être contrôlé. Il y a fait une œuvre certainement personnelle.

Nous négligeons à dessein sa langue, non qu'elle soit incorrecte, mais parce qu'elle a vieilli. *Historia, quoque modo scripta, semper legitur*. Un siècle a le droit d'en juger un autre; mais le seul qui ait vraiment compétence pour se prononcer sur la langue d'un écrivain, c'est celui qui l'a parlée et dans lequel cet écrivain a vécu. Tous les siècles et tous les pays ont leurs langues vivantes et toutes sont également bonnes. Chacun écrit la sienne pour soi-même et pour ses contemporains: il ne saurait prétendre l'imposer à la postérité. Si nous devons donc nous abstenir de porter un jugement sur un idiome qui n'était pas encore formé à l'époque où s'en servait Olivier, nous pouvons du moins signaler en lui certaines qualités personnelles du style qui n'ont pas d'âge et ne devraient pas avoir de patrie: la limpidité, la mesure, la décence, le sentiment et l'élévation morale, à laquelle se mêle une vague tristesse, comme s'il ne pouvait oublier la chute sanglante de la maison qu'il servit si loyalement. Chose curieuse! ses *Mémoires* commencés vers le milieu de la vie, continués et achevés à l'approche de la caducité, n'ont rien du vieillard, si ce n'est parfois l'accent mélancolique; il y règne le plus sou-

vent un accent de naïve émotion qui sent le jeune homme; sa prose est plus poétique que ses vers. Par là, il est à la fois plus ancien et plus moderne que Chastellain, auquel on l'a quelquefois comparé : plus ancien, parce qu'il a plus de candeur et de touchante bonhomie; même lorsqu'il l'imite, il est plus modéré que lui et n'exagère pas la manière du maître; la Renaissance ne l'a point effleuré de son aile; plus moderne, parce qu'il a plus de goût et est moins flamand que lui, parce qu'il franchit d'un bond cette époque de transition où l'on prit souvent le pédantisme pour la science et où l'obscurité fut chez quelques-uns une condition du succès dans l'art d'écrire. Il reste vif, aisé, simple, naturel : c'était naguère et ce fut presque toujours une qualité éminemment française.

---





## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LES OUVRAGES

### D'OLIVIER DE LA MARCHE

---

Le chevalier bourguignon a laissé des œuvres nombreuses dont plusieurs sont inédites, dont quelques-unes même sont peut-être encore inconnues et gisent enfouies dans les bibliothèques, sans qu'on les ait restituées à leur véritable auteur. Mais, comme on l'a vu plus haut, elles n'ont pas toutes une valeur égale.

On peut les diviser en trois catégories principales : les *Mémoires* proprement dits, les pièces historiques et philosophiques en prose et les œuvres poétiques, quoiqu'elles soient parfois mélangées de prose.

Nous allons les passer successivement en revue, en indiquant les principaux manuscrits et spécialement ceux dont nous avons fait usage pour cette édition.

#### A.

##### MÉMOIRES.

Ils comprennent trois livres ou trois parties. Cette division faite par La Marche a été respectée par tous ses éditeurs. Cependant, Denis Sauvage, le plus ancien d'entre eux, a donné au premier livre le nom d'*Introduction*, afin de le distinguer des deux autres auxquels il sert pour ainsi dire de préface. Dans ce livre, en effet, l'écrivain se borne à résu-

mer la généalogie et l'histoire, le plus souvent fabuleuse sous sa plume, des ancêtres de Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, pour lequel il l'a composé et auquel il l'a dédié. Il ne décrit aucun fait particulier dont il ait été personnellement témoin en dehors de ceux qu'il raconte dans les parties suivantes. Ce sont donc moins des mémoires originaux qu'une compilation historique, mêlée çà et là de digressions et de courtes réflexions. En outre, dans l'ordre chronologique de la rédaction, ce livre n'a pas précédé mais suivi les autres, à l'exception des derniers chapitres, terminés en juin 1501. Il a été écrit, soit en 1488, si, comme Olivier le prétend, Philippe le Beau touchait alors à sa dixième année, soit plutôt vers 1493, si son rédacteur avait à ce moment soixante-six ans. Les *Mémoires* proprement dits, au contraire, ont été commencés de 1472 à 1473, moins pour instruire ce jeune prince que pour délasser leur auteur et fixer ses souvenirs. Bien que La Marche n'ait point expressément réservé cette dénomination aux deux dernières parties, nous la leur avons donnée, comme l'avait déjà fait Denis Sauvage, afin de mieux marquer la différence de rédaction et pour la plus grande commodité du lecteur.

On connaît dix manuscrits de l'*Introduction* ou des *Mémoires*.

1° Ms. de la Bibl. nat. de Paris (ancien 8419), n° 2868, fonds franç., gr. in-fol. vélin. Écriture fin du xv<sup>e</sup> siècle; enrichi de lettres ornées et de treize miniatures dont les trois premières seules sont authentiques, les autres ayant été exécutées au xvii<sup>e</sup> siècle sur l'ordre de Petau, possesseur du manuscrit, qui porte sa devise : *Non est mortale quod opto*, et les armes : au 1 et 4 d'azur à trois roses d'argent, au chef d'or chargé d'une aigle issante et éployée de sable; au 2 et 3 d'argent à la croix pattée de gueules. Au fol. 5 se trouve une jolie enluminure, peinte en 1495, et représentant Olivier de la Marche, à genoux, offrant son œuvre à l'archiduc Philippe le Beau.

Ce ms. qui commence par ces mots : « Reverence, honneur, oblacion, » etc., et se termine par ceux-ci : « Ainsy fine le premier volume des Mémoires de La Marche, dont il vous fait humble present, se recommandant à vostre noble grace. Tant a souffert La Marche, » est très beau et très intéressant, mais ne contient que l'*Introduction*. C'est celui dont nous avons fait usage pour cette première partie, bien qu'il ne sorte pas de la main du chroniqueur lui-même et qu'il soit l'œuvre d'un scribe, probablement d'origine flamande ou picarde. Nous avons adopté le texte de ce ms. de préférence à tout autre, en ayant soin néanmoins de le compléter à l'aide du ms. suivant, parce qu'il est évidemment le plus ancien (sa date remonte au moins à 1495) et que son exécution luxueuse, en harmonie avec la qualité de la personne à laquelle il devait être offert, révèle l'attention, la vigilance qui ont présidé à sa confection. Quoiqu'il renferme certaines lacunes et des erreurs de copiste, on peut vraisemblablement supposer qu'il a été écrit sous les auspices, si ce n'est même sous la dictée de La Marche. Nous en avons aussi scrupuleusement respecté l'orthographe, tout en y introduisant une ponctuation nécessaire à l'intelligence du texte.

2<sup>o</sup> Ms. de la Bibl. nat. (ancien 8419<sup>2</sup>, de la Mare 332), n<sup>o</sup> 2869, fonds français, in-fol. papier. Écriture du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. Point de miniatures.

Ce ms. contient l'*Introduction* et les deux autres livres des *Mémoires*. Il n'est pas non plus de la main de La Marche ; mais c'est une copie presque contemporaine et faite pour un allié de sa famille. Denis Sauvage, qui s'en est servi pour son édition de 1562, déclare qu'il a tiré cet « exemplaire escript en papier, et en bonne et belle lettre, mais sans vraye ponctuation à la mode du temps passé, » de la « librairie de la noble maison de la Chaux, en la comté de Bourgogne. » Ainsi que l'indique en effet une note placée sur la garde, ce ms. est sorti « du château de Pérès appartenant à M. le comte

de Saint-Amour. » Qu'était-ce que la maison de la Chauz ? L'oncle maternel d'Olivier, Jacques Bouton, avait épousé Antoinette de Salins-la-Tour, fille du seigneur de Poupet, dont certains descendants prirent le nom de seigneurs de la Chauz. Celui qui le porta plus particulièrement fut Charles de Poupet, chevalier, seigneur de la Chauz, Crèvecœur, Roches, Bayne et Malarcé, chambellan et premier sommelier de corps du roi de France Charles VIII, puis nommé chambellan de l'archiduc Philippe d'Autriche en 1500<sup>1</sup>, demeuré en la même qualité au service de Charles-Quint et dont le fils Jean, aussi gentilhomme de la chambre de cet empereur, posséda longtemps le ms. n° 2869. Les Poupet étaient donc proches alliés des La Marche<sup>2</sup>, et l'on ne saurait s'étonner qu'ils aient tenu des enfants d'Olivier une copie de ses *Mémoires*, revue d'ailleurs et corrigée selon le vœu que celui-ci exprime dans son *Introduction*. Avant de passer entre les mains de Guichenon, dont elle porte l'*ex libris*, et de Ph. de la Mare, elle fut communiquée à Denis Sauvage qui en a fait usage pour la première édition des *Mémoires* donnée à Lyon, « par Guillaume Rouille<sup>3</sup>, à l'escu de Venise, 1562, avec privilège du Roy. » Mais l'historiographe du roi très chrétien Henri II reconnaît lui-même qu'il a été souvent forcé « d'ayder à s'expliquer » à son auteur, « principalement en toute sa première préface, » en d'autres termes, qu'il a beaucoup altéré le texte sous prétexte de le rendre plus clair<sup>4</sup>; nous avons dû en conséquence

1. Archives du Nord, B. 2171.

2. Antoine, seigneur de la Marche, assista en 1462 à la prestation de serment de Jean de Poupet, frère du seigneur de la Chauz, comme évêque de Chalon. (Perry, *Histoire de Chalon*, p. 289.)

3. C'est Guillaume Rouille, dont le nom a été imprimé par erreur *Rouillé* pour *Rouille* ou *Roville* dans la note t. I, p. 7. (V. H. Baudrier, *De l'orthographe du nom de Guillaume Rouille*. Lyon, 1883.)

4. Toutes les éditions postérieures ont reproduit plus ou moins

scrupuleusement rétablir ce texte en consultant exclusivement le ms. n° 2869 pour les *Mémoires* proprement dits et en le rapprochant, pour l'*Introduction*, du ms. n° 2868, moins complet sans doute, mais plus ancien et qui donne, semble-t-il, malgré quelques légères lacunes, la rédaction primitive de l'auteur. A eux deux, bien que le ms. n° 2869 laisse fort à désirer en plusieurs endroits et qu'il appartienne à une époque relativement moderne, ces manuscrits forment la source la plus authentique que nous possédions de l'œuvre principale de La Marche.

On peut se demander, à cette occasion, quel a été le sort de la minute ou de l'original des *Mémoires*, dont le ms. n° 2869 est une copie. Un curieux incident, rapporté dans une note sous le ch. xi du livre II, jette une faible lueur sur cette question, mais malheureusement sans l'éclairer tout à fait. Deux ans après la mort d'Olivier, en 1504, Charles de Lalaing, informé que l'œuvre de notre chroniqueur contenait un passage offensant pour la mémoire de son père, Josse de Lalaing, auquel La Marche imputait d'avoir, « durant les mueteries de Gand, plus favorisé aux Ganthois que à monseigneur Maximilian, lors archiduc d'Austrice, en la détention de monseigneur Philippe d'Austrice, » se plaignit à ce dernier et obtint de lui un ordre enjoignant à Isabeau Machefoing de produire le texte des *Mémoires* de son époux défunt. Charles de Croy, prince de Chimay, Pierre de Lanoy, seigneur de Fresnoy, et Claude de Bonard, premier écuyer du roi de Castille, furent chargés de « visiter » le manuscrit produit par la veuve de La Marche et de statuer

servilement le texte donné par Denis Sauvage, avec ses corrections, parfois justifiées, et ses interpolations. Celle de Lautens ou Lautte de Gand, publiée en 1566 à Gand, chez Gerard de Salenson, a cependant quelques très légères variantes, qui se retrouvent dans l'édition de Bruxelles de 1616 et dans celle de Louvain, chez de Witte, 1645. Petitot a donné en 1820 le texte de Denis Sauvage, également adopté plus tard par Buchon et Michaud et Poujoulat.

sur la réclamation de Charles de Lalaing. Ce tribunal d'honneur fit une enquête qui fut favorable au demandeur et, le 22 janvier 1505 (n. st.), il ordonna la suppression des phrases incriminées. Il prescrivit en outre, « de par le roy..., à tous ceulx qui, de present ou de tout temps advenir, porroient avoir l'original ou la mynute du livre dessusdit, les facent semblablement trancher et mettre hors, comme raison est. » Il résulte des termes de cette décision, rapportée tout au long par Molinet<sup>1</sup>, que la veuve d'Olivier n'avait pas, en 1504, le manuscrit original des *Mémoires*, mais une simple copie et que le ms. 2869 n'est lui-même qu'une copie postérieure au 22 janvier 1505, puisqu'il ne renferme pas le passage dont la suppression fut alors ordonnée. Des recherches ultérieures feront-elles découvrir la « mynute » que ne put produire Isabeau Machefoing? Il est permis d'en douter.

Bien que cet original nous ait fait défaut, nous avons cru nous en rapprocher autant que possible, en reproduisant pour l'*Introduction* le texte du ms. n° 2868, éclairé par une comparaison avec celui du ms. n° 2869, et, pour les deux livres des *Mémoires*, le texte de ce dernier. Nous avons pris soin d'indiquer dans les notes les additions, changements, corrections ou lacunes de l'édition Sauvage et celles qui l'ont suivie, au moins toutes les fois qu'il ne s'agissait pas d'un mot insignifiant et d'une simple différence d'orthographe. Si, pour le traité d'Arras seulement, nous avons remplacé le texte de La Marche par celui de l'un des instru-

1. Molinet, *Chroniques*, V, 240. V. Brassart, *Histoire et généalogie des comtes de Lalaing*, et *Mémoires sur Valenciennes*, de Cocqueau (Archives de Belgique à Mons), t. II, fol. 501. M. Stein a publié « la rédargution que fit monsieur Charles de Lalaing contre le livre des Mémoires de messire Olivier de la Marche, » d'après le ms. *Histoire*, n° 70, de la *Collection Moons-Van-der-Straelen-Van-Lerius*, qui se trouve aux Archives d'Anvers. Mais ce document existait déjà dans Molinet.

ments officiels, conservé aux Archives de la Côte-d'Or, nous avons en cela déferé au désir formellement exprimé, au nom de la Société de l'histoire de France, par notre commissaire responsable. Tout en respectant les textes, il nous a paru cependant convenable de substituer le *v* à l'*u* et le *j* à l'*i*, conformément à l'usage actuel. Nous avons pris une liberté semblable pour la ponctuation et l'emploi des majuscules. Quant aux notes purement historiques, nous avons dû les multiplier, afin de rectifier les erreurs chronologiques commises par le chroniqueur, et cela n'a pas été la moindre partie de notre tâche. La vérité, sur quelque sujet que ce soit, tient en quelques lignes. Mais on ne calculera jamais avec exactitude ce que coûte de travail le redressement d'une simple erreur de date.

3° Ms. de la Bibliothèque nationale, n° 23232, fonds fr., papier. Écriture du xvi<sup>e</sup> siècle; 383 feuillets de 280 millim. sur 197. Provient du président Bouhier.

Il est intitulé : « Cy commence le premier volume des mémoires de messire Olivier de la Marche. Révérence, honneur, oblation, etc. » Dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, Papillon lui donne pour titre : *Mémoires contenant ce qui s'est passé à la cour de Philippe le Bon, de Charles, dernier duc de Bourgogne, et de la princesse Marie, leur fille, jusque vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle*. C'est une copie du ms. n° 2869.

4° Ms. de la Bibliothèque de la ville de Valenciennes, n° 581. Petit in-fol. sur papier, relié en veau; écriture cursive gothique à longues lignes du xv<sup>e</sup> siècle, 152 feuillets de 35 lignes à la page; initiales rouges.

Les 43 premiers feuillets de ce ms. renferment une partie de la description des noces de Marguerite d'York avec Charles le Téméraire, c'est-à-dire du ch. iv du liv. II des *Mémoires*. Ils commencent à ces mots : « De Saint Pol, Monsieur de Roussy. » Il y manque un feuillet qui s'intercalait entre le cinquième et le sixième.

On y trouve également, aux feuillets 44-61, le récit, sur lequel nous reviendrons plus loin (B. IV), du pas d'armes tenu à Gand par Claude de Vaudrey, seigneur de l'Aigle, en 1469 (v. s.).

Tel qu'il est, ce ms. ne donne donc qu'un court fragment des *Mémoires*. Il n'offre d'ailleurs que de rares et légères variantes de mots ou d'orthographe avec le texte des mss. précédents et semble se rattacher à la famille du suivant.

5° Ms. de la Bibliothèque publique de la ville de Lille, G. A. 23 de l'ancien répertoire, aujourd'hui classé sous le n° 329, grand in-fol. non paginé, de 503 feuilles, sur papier. Écriture du XVI<sup>e</sup> siècle. Provenant de l'abbaye bénédictine de Notre-Dame de Loos.

Ce ms. contient l'*Introduction* et les deux livres des *Mémoires*. Il commence par ces mots : « Révérence, honneur, oblacion » et finit par ceux-ci : « Je fais fin de mes volumes. Tant a souffert La Marche, » c'est-à-dire par la dernière phrase du treizième chapitre du livre I de l'édition de 1562 et des suivantes.

Le texte de ce ms. diffère très peu de celui que nous donnons ici. Cependant on y remarque une interversion dans l'ordre des livres. Ainsi les treize premiers chapitres du livre I se trouvent placés à la fin du volume. Le livre II commence au chap. XIV de l'édition de Denis Sauvage et des postérieures. L'*Introduction* n'est pas divisée par chapitres, comme dans ces éditions, ou même comme dans le ms. n° 2868, mais par des paragraphes désignés sous ces titres : *Histoire* ; *Grande Histoire* ; *Petite Histoire*. L'*État de la maison du duc Charles* ne s'y trouve pas. A la suite des *Mémoires* se trouve une nomenclature des saints personnages de la maison de Bourgogne, ainsi terminée : « Dudit Phelippe descendit Monsieur le duc Jehan ; dudit duc Jehan, Phelippe ; dudit Phelippe, Charles à qui Dieu doit victoire et bonne vie. Mil III<sup>e</sup> LXXVI. Et sic est finis. Monseigneur, cecy vous présente Jacobin de Tennyerres, vostre



serviteur. » Ce fragment n'appartient donc pas à La Marche.

6° Ms. de la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 10999, in-fol. de 418 feuillets et 835 pages. Petite écriture du premier quart du xvr<sup>e</sup> siècle. Point de miniatures. Provient des jésuites d'Anvers.

Il commence par ces mots de l'*Introduction* : « Révérence, honneur, oblacion, » et finit par le paragraphe du dernier chapitre du II<sup>e</sup> livre des *Mémoires*, dont les premiers mots sont : « Et peult-on entendre » et les derniers : « Vertueux prince. » Son titre est : *De rebus burgundicis libri tres*.

Ce manuscrit donne le texte complet des chroniques de La Marche, mais ne s'éloigne pas de celui que nous fournit le n° 2869, dont il semble être une copie. Il a très peu de valeur.

7° Ms. de la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 5760, *aliàs* 5763, petit in-fol., d'une écriture de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.

Il est intitulé : *Chronyk van Brabant en Vlaend* (603-1497), ou encore : « Généalogie et descente de Philippe d'Autriche, » et donne la généalogie des ducs de Bourgogne jusqu'à Philippe le Bon. Il commence ainsi : « Le bisayeul de cestuy Philippe. » C'est un fragment de l'*Introduction*, modifié et accommodé par le copiste, qui en a fait disparaître l'interlocuteur auquel Olivier s'adresse à la deuxième personne du pluriel. Il n'offre aucun intérêt.

8° Ms. de la Bibliothèque du musée Plantin, à Anvers, n° 141. Papier; copie du xvi<sup>e</sup> siècle.

9° Ms. de la Bibliothèque de sir Thomas Philipps, en Angleterre, n° 4291. Nous n'avons pas malheureusement de renseignement sur ce manuscrit.

10° Ms. de la Bibliothèque royale de la Haye, n° 1344 (fonds Gérard, A. 130).

Dans l'appendice de sa *Bibliothèque protypographique*, p. 317, M. Barrois cite, sous le n° 2242, comme provenant

de la librairie des ducs de Bourgogne un ms. intitulé : « Ordonnance du banquet que fist en la ville de Lille Philippe, duc de Bourgogne, en 1453, le 17 février, avec les vœux des seigneurs de Flandres, d'Artois et de Hainault, la bulle de Pie II en 1463 et une épître. » Petit in-fol. sur vélin, d'environ 200 feuillets. Dans l'inventaire de la librairie de ces ducs « qui est en la maison à Bruges, » *circa* 1467, on trouve aussi, dit Barrois, *ibid.*, p. 195, la mention suivante : « Ung autre livre en parchemin, couvert de cuir jaune, escript tout neuf, intitulé au dos : le banquet, la beulle et une espitre, quemanchant : Pour ce que grandes et honnourables euvres, et le dernier feuillet : Se les Turcs sont en très gros nombres. » Enfin, M. Van Praet, dans ses *Recherches sur Louis de Bruges* (notes, p. 326, n° 13), cite « l'Ordonnance du Banquet, ms. in-4°, original, qui se trouve dans la Bibliothèque du Roi. » Ce dernier ms. semble être celui qu'a décrit plus haut Barrois comme étant un petit in-folio. Or, dans le ms. précité de la Haye, n° 1344, qui est écrit de sa main, M. Gérard, auteur d'un travail sur la vie et les œuvres de La Marche, déclare, dans une note ajoutée à sa copie faite en 1786, qu'il a extrait « les vœux » d'un ms. sur vélin, in-4°, relié en maroquin rouge, qui faisait partie de la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles et en fut enlevé après la prise de cette ville en 1746 par les Français qui le déposèrent à la Bibliothèque du roi à Paris. Restitué depuis par la France, il fut remplacé dans celle de Bourgogne le 7 juin 1770; mais les troupes françaises le reprirent de nouveau, ajoute M. Gérard, en 1795. Qu'est devenu ce ms. dont l'auteur est, d'après toute vraisemblance, Olivier de la Marche? M. de Beaucourt, dans son édition de Mathieu d'Escouchy, t. II, p. 116, note, dit qu'il ne connaît à la Bibliothèque nationale d'autre relation du banquet de Lille que celle du ms. Baluze 10319<sup>s</sup> (Fr. 7539). Quoi qu'il en soit, la copie faite par M. Gérard subsiste à la Haye dans le ms. n° 1344 cité plus haut.

Tels sont les seuls manuscrits actuellement connus des *Mémoires* d'Olivier de la Marche. Il est probable, il est certain même qu'il en a existé plusieurs autres, soit complets, soit par fragments. Dans sa *Bibliothèque protypographique* précitée, p. 317, Barrois indique comme provenant de la librairie des ducs de Bourgogne une histoire de Bourgogne, par Olivier de la Marche, in-fol. sur papier. Il cite dans le même ouvrage, p. 190, comme figurant dans l'inventaire de la librairie de ces ducs à Bruges, *circa* 1467, « un livre en papier couvert de parchemin, escript à deux coulompnes et au dessus : du conte de Ponthieu, du roy Pepin, etc., un quayer de papier non atachiez : des armes que Monseigneur Jacques de Lalaing fist emprez Chalon en Bourgongne. » Était-ce un extrait des *Mémoires*? On ne saurait le dire. Que sont devenus tous ces manuscrits? Il est impossible de le déterminer.

Dans sa notice sur Olivier de la Marche (*Nouvelle Biographie générale* de Didot), M. Vallet de Viriville prétend que le ms. de la Bibl. nat. n° 9597, 9, 4 (aujourd'hui n° 4907, fonds franç.) contient des mémoires de notre chroniqueur, mais il a commis sur ce point une inexactitude. Le ms. ainsi désigné ne renferme que des fragments des Chroniques de Mathieu d'Escouchy sur la guerre de Gand, la prise de Secauebergue et celle de Poucques<sup>1</sup>.

Les *Mémoires* d'Olivier de la Marche ont été imprimés à plusieurs reprises :

1° Édition de Denis Sauvage. Lyon, Guillaume Roville, 1562. In-fol. de x-435-4 p.

2° Édition de Jean Lautens. Gand, Gerard de Salenson, 1566 et 1567. In-4° de xvi-645 p.

3° Bruxelles, Hubert Antoine, 1616. Petit in-8° de xxviii-713 p.

1. V. l'Introduction à la *Chronique* de Mathieu d'Escouchy, par M. le marquis de Beaucourt, p. XLIII.

4° Louvain, Everaerdt de Witte, 1645. In-4° de 714 p.

5° *Collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France*, t. VIII (xiv-422 p.) et t. IX (les 359 premières pages). Londres et Paris, 1785. Réimpression de l'édition de Gand.

6° *Collection complète des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, par Petitot, t. IX (478 p.), t. X (566 p.). Paris, Foucault, 1820.

7° Édition Buchon, dans le *Panthéon littéraire*. Paris, 1837.

8° *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, par Michaud et Poujoulat, 1<sup>re</sup> série, t. III, p. 301-577. Paris, 1837.

## B.

### PIÈCES HISTORIQUES ET PHILOSOPHIQUES.

#### I. *Estat de la maison du duc Charles de Bourgogne, dit le Hardy.*

Cette pièce a été écrite sur la demande d'Édouard, roi d'Angleterre, qui voulait se constituer une maison semblable avant d'opérer sa descente en France. Elle est adressée à l'*avitailleur* de Calais et datée du siège de Neuss, en novembre 1474. Mais cette date ne paraît être que celle de sa transcription ou de son envoi. En effet, Olivier y indique la composition du conseil de justice ducal tel qu'il existait en 1471, d'après Wielant<sup>1</sup>, et ne fait aucune allusion à l'institution du parlement de Malines, établi par l'édit de Thionville en 1473<sup>2</sup>. D'autre part, il y tient compte des modifica-

1. *Antiquités de Flandre*, dans le *Corpus chron. Flandrie*, t. IV, p. 435.

2. V. *Placards de Brabant*, 4<sup>e</sup> part., p. 321.

tions apportées à la composition des compagnies d'ordonnance et de leur division en escadres par l'ordonnance de 1473 rendue à Trèves<sup>1</sup>. On peut donc fixer entre cette ordonnance et l'édit de Thionville la date de la première rédaction de l'*État de la maison*.

1° Ms. de la Bibliothèque nationale de Paris, n° 5365, fonds français, papier, 52 feuillets. Belle écriture de la fin du xv<sup>e</sup> ou plutôt du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle.

A la suite de ce ms. se trouve une petite chronique étrangère aux œuvres d'Olivier de la Marche, et dont la présence indique qu'il s'agit ici d'une copie faite en dehors de celui-ci et après lui. Dans l'appendice de sa *Bibliothèque prototypographique*, p. 317, Barrois cite comme provenant de la librairie des ducs de Bourgogne un ms. de l'*État de la maison*. Mais il ne s'agit pas sans doute du n° 5365, qui est plus récent.

En tout cas, cette copie est bonne ; elle a été faite avec soin, et nous y avons plus d'une fois recouru pour cette édition.

2° Ms. de la Bibliothèque nationale de Paris, n° 18689, fonds français (n° 1570 du fonds Saint-Germain), papier. Écriture du xvi<sup>e</sup> siècle, 91 feuillets de 276 millim. sur 208 ; reliure en bois, recouverte de cuir, du temps. Il a appartenu à Jacqueline de Créquy et à L.-A. Tort, de Salins.

Il commence au fol. 1 par ces mots : « En accomplissant à vostre requeste, etc. »

Au fol. 76 se trouve le débat de *Cuidier et de Fortune*.

3° Ms. de la Bibliothèque nationale de Paris, fonds français, n° 5413. Copie du xvi<sup>e</sup> siècle, papier.

4° Ms. de la Bibliothèque impériale de Vienne, n° 3392 (X. D. 50-Cat. hist., 263), papier. Écriture de la fin du xv<sup>e</sup> siècle ou du commencement du xvi<sup>e</sup>, lettres rouges

1. Guillaume, *Histoire de l'organisation militaire des ducs de Bourgogne*.

ornées; reliure en bois recouverte en cuir. In-4° de 287 feuillets.

Il commence également par ces mots : « En accomplissant à vostre requeste, etc., » et finit au fol. 63 par ceux-ci : « Le bien vostre Olivier de la Marche, chevalier, conseiller et maistre d'ostel de monseigneur le duc de Bourgogne, capitaine de sa garde et son bailly d'Amont ou conté de Bourgogne. Tant a souffert La Marche. »

Ce ms., très correct, a été collationné avec le ms. de la Haye, n° 62, pour l'édition actuelle.

5° Ms. de la même bibliothèque, n° 3360 (X. D. 58-Cat. hist., 280), papier. Écriture du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, lettres rouges ornées; reliure en cuir. In-4°.

A la suite de l'*Avis des grans officiers que doit avoir ung Roy et de leur pouvoir et entreprise*, placé en tête de ce ms., se trouve l'*État de la maison*, qui commence et finit comme ci-dessus.

Bonne copie, vraisemblablement revue par Olivier de la Marche. Nous l'avons consultée avec soin pour l'édition actuelle.

6° Ms. de la Bibliothèque de la ville de Douai, anc. G. 511, D. 848, aujourd'hui n° 903. Petit in-fol. papier, relié en veau, de 90 feuillets, mesurant 290 mill. sur 200; écriture gothique mixte de 22 lignes longues à la page, piquées et tracées à la mine de plomb, de la fin du xv<sup>e</sup> ou du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle; majuscules gothiques rouges qui ne sont pas remarquables au point de vue calligraphique; point de ratures, mais quelques fautes de copiste; la disposition de la signature, placée dans le corps du texte, et les caractères très ordinaires de l'écriture indiquent non seulement qu'ils ne sont point de la main de La Marche, contrairement à l'opinion de l'auteur d'un article inséré dans les *Archives du Nord*, nouv. sér., II, 114, mais qu'il n'a pas été écrit pour un prince de la maison de Bourgogne. Provient des

capucins de Douai, à qui il a été donné au xvii<sup>e</sup> siècle par Antoine Le Francq.

Il commence par ces mots : « En accomplissant à vostre requeste, Monsieur l'avitailleur de Caloys, » et finit par ceux-ci : « Capitaine de sa garde et son bailly d'Amont ou conté de Bourgoigne. »

Les éditeurs précédents n'ont pas fait usage de ce ms., dont ils ne reproduisent ni le commencement ni la fin. Mais, sauf ces deux paragraphes omis et quelques erreurs d'orthographe ou de mots mal lus par le copiste, il ne donne aucune variante importante avec les éditions imprimées. Papillon<sup>1</sup> semble toutefois l'avoir connu, mais par ouï-dire seulement, car il fait un ouvrage séparé d'une pièce qu'il intitule : *Discours dressé à M. l'avitailleur de Calais des états, affaires, police et revenu annuel des deux derniers ducs de Bourgogne.*

7<sup>o</sup> Ms. de la Bibliothèque royale de la Haye, T. 29 (Gérard, B. n<sup>o</sup> 62), in-4<sup>o</sup> de 47 feuillets, papier. Écriture du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. On lit en tête : *Ex Gérard*<sup>2</sup>, B. n<sup>o</sup> 62. Pas de miniatures ni de lettres ornées.

Ce ms., très correct, qui se rapproche beaucoup de celui de la Bibliothèque nationale n<sup>o</sup> 5365, mais qui est plus complet, est celui que reproduit l'édition actuelle, bien qu'il soit l'œuvre d'un copiste. Il contient, avec plus d'exactitude, toutes les matières du ms. précité de Douai, et c'est le motif qui nous l'a fait préférer. On l'a souvent regardé comme l'original; mais il paraît plus vraisemblablement copié sur celui-ci, qui a disparu.

8<sup>o</sup> Ms. de la Bibliothèque royale de Bourgogne à Bruxelles, n<sup>o</sup> 10443, petit in-fol.; jolie écriture du xvi<sup>e</sup> siècle. Pas de miniatures. Copie passable.

1. *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne.*

2. Georges-Joseph Gérard, premier secrétaire de l'Académie de Bruxelles, mort en 1814.

Ce ms., enlevé aux archives de la secrétairerie d'État et de guerre de Bruxelles lors de l'invasion française en 1746, fut restitué plus tard avec les mss. pris à la Bibliothèque de Bourgogne. Il commence, comme les deux précédents, par ces mots : « En accomplissant à vostre requeste, » et n'en diffère pas sensiblement.

9<sup>o</sup> Ms. de la Bibliothèque nationale de Madrid, *estante* A<sup>a</sup>-54, in-fol. papier; écrit en lettres claires du second tiers du xvi<sup>e</sup> siècle, compris dans un volume couvert en parchemin, contenant plusieurs autres pièces de Pedro Chacon, et provenant de la bibliothèque de Saint-Vincent des RR. FF. Prêcheurs de la ville de Plaisance, à qui il avait été transmis par les héritiers de D. Pedro Carvajal, évêque de Coria, qui le tenait lui-même de D. Garcia de Loaysa, archevêque de Tolède.

Ce ms. renferme une traduction espagnole de l'*État de la maison* sous le titre de : *El estado de la casa del Duque Carlos de Borgoña, y ordon de la guerra puesto todo por escripto por Oliveros de la Marcha, cavallero, con-sejero y mayordomo del dicho Duque, capitan de su guarda y balyo de Amont enel condado de Borgoña, trasladado de francés en vulgar castellano*. Il commence au fol. 113 par ces mots : « Ay en su capilla quaranta personas, » et finit au fol. 175 par ceux-ci : « En la casa de Borgoña viene à montar cada año dos millones. » Cette traduction est donc moins complète que les manuscrits précédents.

10<sup>o</sup> Ms. de la Bibliothèque nationale de Madrid, E-35, in-fol. papier, de 96 pages, couvert en parchemin, de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

Traduction espagnole de l'*État de la maison*, commençant, fol. 1, par : « En su capilla tiene el Duque quarenta personas, » et finissant, fol. 46, par : « En Alemania en el mes de noviembre de mill y quatrocientos y setenta y quatro. » Aux fol. 48-96 se trouve une *Relaçion de la forma*



*de servir que se tenia en la casa del Emperador Don Carlos nuestro señor que ayr gloria el año de 1545*, de Juan Sigoney, qui était, en 1573, contrôleur de la maison de Charles-Quint. Cette relation débute par la traduction de l'envoi à l'avitailleur de Calais.

11° Ms. de la Bibliothèque nationale de Madrid, Q-229, in-4°, en lettres variées du xvii<sup>e</sup> siècle, contenant, fol. 1-28, une traduction espagnole de l'*État de la maison* qui commence par : « E cumplido vuestra demanda y He hecho en breve todo to que he podido del estato y casa del duque Charles de Borgoña my Soberano S<sup>r</sup>, » et finit par : « Los conductores de las dhãs ordenanzas. »

12° Ms. de la même bibliothèque, E-179, in-4°, renfermant une traduction espagnole du même *État*, « escrita en el año 1647. »

13° Ms. de la même bibliothèque, D<sup>d</sup>-8, in-fol. papier, de 85 pages, relié en parchemin, avec dédicace autographe du P. Burriel, de la Compagnie de Jésus, à Tolède, le 8 mars 1755, contenant *El estado de la casa del Duque Carlos de Borgoña*, etc., avec « Añadidas dos relaciones de la casa del Emperador D<sup>n</sup> Carlos V, y del Rey D<sup>n</sup> Phelipe Segundo. »

14° Ms. de la Bibliothèque d'Oxford, Bodléienne, Douce n° 181; copie du xvi<sup>e</sup> siècle sur parchemin, in-fol. de 58 feuillets. Provient de Lalaing.

15° Ms. de l'université de Groningue, L<sup>b</sup>, section de l'histoire de France. Écriture de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, in-4° papier, comprenant onze cahiers de 8 feuillets. Porte la signature autographe de G. Alting, bourgmestre de Groningue en 1619. En tête, on lit, au verso de la feuille de garde : *Liber academicus ex donatione v. cl. Joachimi Altingii cons. anno 1619, martii*. C'est une traduction flamande anonyme de l'*État de la maison*. Dédiée à Daniel de Milan, elle a été imprimée, sous le titre latin de *Rationarum aulae Caroli audacis analecta*, dans le t. I de la collection d'An-

tonius Mattheus, intitulée *Veteris ævi analecta*, Leyde, 1698, 10 vol. in-8°, et édit. de la Haye, 1738.

L'*Estat de la maison du duc Charles* fut, comme on le voit, fréquemment copié et traduit, ce qui indique le prix qu'on y attachait, car il ne fut imprimé pour la première fois qu'en 1616, à Bruxelles, chez Hubert Antoine, 1 vol. in-4°. Réimprimé depuis dans presque toutes les éditions des *Mémoires*, il a eu également, comme nous le disons ci-dessus, les honneurs d'une traduction flamande.

D'après Moréri, cet opuscule serait suivi d'un autre intitulé : *Enterrement des ducs de Bourgogne et cérémonies d'un baptême*. On ignore où ce biographe a pu puiser un semblable renseignement que démentent les manuscrits connus.

II. *Avis des grands officiers que doit avoir un roi et de leur pouvoir et entreprise, avec dédicace au roi des Romains Maximilien d'Autriche*.

C'est une lettre d'envoi de l'*État de la maison du duc Charles* à Maximilien datée de Bruxelles, 10 juin 1500. Nous la donnons dans cette édition pour la première fois.

Ms. précité de la Bibliothèque impériale de Vienne, n° 3360 (X. D. G. 8-Cat. hist., 280, et *Jur. Civ.*, 197). Ce ms. est une copie faite peut-être sous les yeux de La Marche, car il y a des mots soulignés après coup et qui se rapportent à sa personne. L'*État de la maison* suit l'*Avis* dans ce manuscrit.

III. *Historia nuptiarum Caroli ducis Burgundiæ* ou *Traictié des nopces de monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant*, relation des fêtes du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York, écrite en 1468.

Ms. de la Bibliothèque nationale de Turin (G<sup>1</sup> 21; *Manuscript. gallic. codex* XXI, L, V, I), papier. Écriture du xv<sup>e</sup> siècle, in-4°.

Imprimé dans les *Mémoires de la Commission des anti-*

*quités de la Côte-d'Or*, t. IX, p. 311-353, par MM. Aug. Dufour et Fr. Rabut, avec tirage à part.

Ce ms., évidemment contemporain d'Olivier de la Marche, contient plusieurs pièces de sa composition en prose et en vers. Au fol. 131 commence cette relation, déjà signalée par M. Paul Lacroix<sup>1</sup>, et qui se termine au fol. 158. On suppose qu'elle a été envoyée par notre chroniqueur à la cour de Savoie peu après le mariage de son maître, au moment où il adressait un récit des mêmes cérémonies à son collègue et ami Gilles du Mas, maître d'hôtel du duc de Bretagne, récit qu'il a inséré *in extenso* dans ses mémoires. Cependant, les corrections faites par une autre main que celle du transcritteur du texte pourraient démentir cette opinion, car il semble un peu surprenant qu'Olivier ait envoyé au duc de Savoie un ms. raturé. Quoiqu'elles ne diffèrent qu'en un petit nombre de passages, les deux descriptions se complètent l'une par l'autre. Le ms. de Turin renferme notamment sur l'arrivée de la flottille anglaise au port de l'Écluse, sur ses passagers et sa réception à Dam, sur les choses requises du chevalier de l'Arbre d'or, sur les costumes, les meubles, les harnais, les incidents de la température, sur les « louables histoires » qui paraient les rues de Bruges, et le rôle particulier du seigneur de la Marche une foule de détails qui ne se rencontrent pas dans les *Mémoires*. Sa narration est, en un mot, plus minutieuse et plus personnelle.

IV. *Traicté d'un tournoy tenu à Gand par Claude de Vauldray, seigneur de Laigle, l'an 1469* (v. st.). Cet ouvrage a été écrit probablement en 1470 et adressé à Philippe, comte de Bresse.

1° Ms. de la bibliothèque publique de Valenciennes, n° 601, in-fol. sur papier. Écriture cursive gothique à longues lignes du xvi<sup>e</sup> siècle, avec figures coloriées et nombreux blasons.

1. *Mélanges historiques*, t. III, supplément, p. 322, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*.

Au fol. 168 de ce ms. intitulé : *Diverses joustes et tournois, fêtes et rois de l'épinette*, se trouve ce traité ou plutôt cette description qui se termine par la devise connue de notre chroniqueur : *tant a souffert La Marche*. On estime que le ms. lui-même est de la main de Jacques Le Boucq, peintre et généalogiste, héraut de la Toison d'or sous Charles-Quint, mort le 2 mai 1573 et enterré à Valenciennes, dont sa famille était originaire<sup>1</sup>.

2° Ms. de la même bibliothèque, n° 581, petit-in-fol., papier, de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, fol. 44-61, intitulé *Recueil de pièces diverses*. Le texte donné dans ce ms. paraît médiocre<sup>2</sup>.

3° Ms. du xvr<sup>e</sup> siècle, sur papier, aujourd'hui entre les mains de M. Van Trigt, libraire à Bruxelles, et provenant de la bibliothèque d'un bibliophile lyonnais, M. J. Renard, qui l'avait acheté à la vente H. D. M. (Paris, Potier, 1867). Il portait le n° 1477 dans le catalogue de la vente des livres de M. Renard (Labitte, 1881).

Le *Tournoy de Claude de Vauldray* a été publié par M. B. Prost en 1872 d'après les deux manuscrits de Valenciennes.

#### V. *Espître pour tenir et célébrer la noble feste du Thoison d'or.*

Cette épître, écrite par Olivier de la Marche en décembre 1500 ou janvier 1501, à l'âge de soixante-treize ans, est l'une de ses dernières œuvres, et, à ce seul titre, nous a paru devoir être reproduite, sans tenir, d'ailleurs, compte des détails curieux qu'elle renferme sur le cérémonial usité pour les fêtes et les chapitres de l'ordre de la Toison d'or. Il

1. Mangeard, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Valenciennes*, p. 595.

2. Dans ce manuscrit se trouvent plusieurs pièces inédites de Michault Taillevent, secrétaire du comte de Charolais et poète bien connu.

l'adressa à Philippe le Beau, auquel ses *Mémoires* sont aussi dédiés.

On n'en connaît que trois manuscrits, dont aucun n'est l'original, mais seulement une copie faite au xvr<sup>e</sup> siècle. Le texte authentique paraît avoir été déposé dans les archives de l'ordre et fut annoté par Laurent du Blioud, seigneur du Sart, chevalier, secrétaire et greffier de l'ordre de la Toison d'or, qui a rédigé la « forme de l'indiction et insinuation du chapitre du très insigne ordre du Thoisson d'or, de la célébration d'icelluy et des sollempnitez et cérimonies y requises, prinse et extraicte des statutz dudit ordre, de diverses instructions, mémoires et ordonnances, et des registres des chapitres, actes et cérimonies d'iceulx. » Ce travail de compilation, accompli sur l'ordre de Charles-Quint à la suite du chapitre tenu à Tournay en décembre 1531, fut communiqué à « vénérable messire Philippe Nigri, docteur ès droiz, grand archidiacre de Théroouanne et doyen de Saint-Rombault, à Malines, chancelier, à messire Jehan Micault, seigneur et maire de Lalouet, aussi chevalier, trésorier, et à Thomas Ysacq, dict Thoisson d'or, roy d'armes dudict ordre. »

L'épître d'Olivier de la Marche figure : 1<sup>o</sup> au fol. 77 d'un manuscrit n<sup>o</sup> 5046, fonds français, de la Bibliothèque nationale (ancien Colbert, 3083), dans lequel se trouvent rassemblés divers documents sur la Toison d'or ; 2<sup>o</sup> dans le ms. Renard ou Van Trigt, précédemment cité à propos du *Tournoy de Claude de Vauldray*. Elle est, comme on l'a dit, du xvr<sup>e</sup> siècle et occupe dans le volume les feuillets 90 à 106 ; 3<sup>o</sup> enfin, une troisième copie, du même siècle, mais soignée, sur papier in-fol., est conservée à la Bibliothèque de la ville de Besançon, mss. Chifflet, n<sup>o</sup> 108, fol. 51-67, sous le titre de « Advis de messire Olivier de la Marche, premier maistre d'hostel de l'archiduc Philippe, pour tenir et célébrer la feste de la Thoyson d'or. »

Pontus Heuterus a traité cette épître d'impertinente et de

prolixé<sup>1</sup>; critique vivement relevée par J. Weiss dans sa *Dissertation sur l'ordre de la Toison d'or*, publiée en 1730 à Wittemberg.

M. Prost a édité ce travail d'après le ms. de la Bibliothèque nationale.

#### VI. *Les gages de bataille.*

On connaît plusieurs manuscrits de ce traité écrit vers 1494 et qui a été imprimé pour la première fois à Paris, en 1586, chez Jean Richer, in-8°, sous le titre de : « Traitez et advis de quelques gentilshommes françois sur les duels et gages de bataille, assavoir de messire Olivier de la Marche, de messire Jean de Villiers, s. de l'Isle-Adam, de messire Hardouin de la Jaille, et autres escripts sur le mesme sujet non encore imprimés. »

La même année, le même éditeur a publié séparément l'œuvre de La Marche.

Jean de Villiers, maréchal de l'Isle-Adam, chevalier de la Toison d'or, aïeul de l'illustre grand-maître de Malte, avait composé, sur l'ordre de Philippe le Bon, un « formulaire du gage de bataille. » A son exemple, Olivier de la Marche écrivit un formulaire semblable, sur l'invitation de Philippe le Beau, ou plutôt il « réforma » celui de Jean de Villiers et l'intercala dans son œuvre. Il indique lui-même, dans le cours de celle-ci, l'époque à laquelle il l'entreprit. Ce fut après avoir « achevé, dit-il, plusieurs volumes, grans et petis, et nouvellement le *Chevalier délibéré*, le *Parement des dames*, et ce que j'ai écrit pour tenir forme et ordre à la feste de la Toison d'or, et le premier volume de mes *Mémoires*, moy qui ay demeuré en ceste noble cour (de Bourgoigne) plus de soixante ans. »

Les manuscrits de ce travail sont les suivants :

1° Ms. de la Bibliothèque nationale, n° 1436, fonds fran-

1. *Berum burgundicarum*, liv. IV.

çais (ancien 7528<sup>3</sup>, Cangé 74), vélin et papier; miniatures coloriées. Écriture du xvi<sup>e</sup> siècle; texte médiocre.

Au fol. 140 commencent les *Gages de bataille* par ces mots : « Mon très redouté seigneur, par la grace de Dieu, archevêque d'Austrice, » et ils se terminent par ceux-ci : « De ce gentil chevalier le seigneur de l'Isle-Adam » (fol. 153).

2<sup>o</sup> Ms. de la même bibliothèque, n<sup>o</sup> 5518, fonds français (ancien 9910), papier. Écriture du commencement du xv<sup>e</sup> siècle, provenant de du Bouchet; assez bon texte.

Des fol. 1 à 28 se trouve « le livre de l'avis de gaige de bataille, » commençant par ces mots : « Mon très redouté et souverain seigneur Philippe. »

3<sup>o</sup> Ms. de la Bibliothèque nationale, fonds Duchesne, n<sup>o</sup> 49 (ancien 6912 A. B. E.), in-fol., papier, de 548 feuillets, du milieu du xvii<sup>e</sup> siècle. Copie assez exacte mêlée à des extraits de chroniques, de cartulaires, etc., et à des pièces historiques.

4<sup>o</sup> Ms. de la même bibliothèque, fonds Brienne, n<sup>o</sup> 272, in-fol., papier, de 468 feuillets, du milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, intitulé : « *Cérémonies anciennes observées aux gages de batailles,* » etc. Texte peu important.

5<sup>o</sup> Ms. de la même bibliothèque, fonds français, n<sup>o</sup> 16752, in-fol., papier, sans pagination après le feuillet 145, de la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. Copie du précédent.

6<sup>o</sup> Ms. de la même bibliothèque, fonds français, n<sup>o</sup> 194 (ancien 6853<sup>2</sup>, Baluze 27), in-fol., papier, de 575 feuillets, de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Également copie de celui qui est ci-dessus décrit sous le n<sup>o</sup> 4.

7<sup>o</sup> Ms. de la Bibliothèque d'Angers, n<sup>o</sup> 972, petit in-4<sup>o</sup>, papier, de 36 feuillets, de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Le texte de ce ms. est correct et a servi à l'édition donnée en 1872 par M. Bernard Prost sous le nom de *Traité du duel judiciaire*. Il est contemporain d'Olivier de la Marche. Son auteur a confondu l'œuvre de ce dernier avec le *Livre du seigneur de l'Isle-Adam pour gaige de bataille*.

8<sup>o</sup> Ms. de la Bibliothèque de la ville de Rouen, n<sup>o</sup> 1152

(ancien E. 102). Écriture de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. In-4° sur parchemin, 14 feuillets. Provient des capucins de Mortagne.

9° Ms. du British Museum, n° 5217, copie du xvi<sup>e</sup> siècle, in-4° sur parchemin, 35 feuillets<sup>1</sup>.

10° Ms. de la Bibliothèque publique de Besançon, ms. Chiflet, n° 96, fol. 118-148. Copie soignée des premières années du xvi<sup>e</sup> siècle, papier, in-4°, avec titres, lettrines et bouts de lignes en vermillon, majuscules mouchetées à la gomme-gutte. La signature latine de Jean-Jacques Chiflet est en haut ainsi qu'en bas de la première page.

Un ms. de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, n° 4379, contient « les cérémonies et ordonnances appartenant à gage de bataille fait pour querelle, etc. » Un autre ms. de la Bibliothèque nationale, n° 2257, fonds français, est intitulé « les ordonnances des faitz qui s'appartiennent à ung gage de bataille, faittes par la haulte prudence du bon roy Philippe de France. » Enfin, dans un ms. du xv<sup>e</sup> siècle appartenant au comte de Ribaucourt, en-Belgique, en 1841, et décrit par M. Gachard dans les *Comptes-rendus des séances de la commission royale de l'histoire de Belgique*, 1842, p. 371, se trouve au fol. 96 « la manière de gage de bataille selon la coutume générale de France. » Mais ces ouvrages ne doivent pas être confondus avec celui d'Olivier de la Marche.

VII. « *Lettre d'Olivier de la Marche à mons<sup>r</sup> le comte de Nevers et de Retellois...* Bruselle, le vir<sup>e</sup> d'octobre. »

Ms. de la Bibliothèque nationale, n° 2901, fonds français (ancien 8440), papier, xv<sup>e</sup> siècle.

Cette lettre se trouve au fol. 17 de ce ms., intitulé : *Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces.*

Publiée dans la présente édition ; par M. Stein, p. 168, et

1. V. *Bibl. Harleianæ Cat. libror. ms.*, t. III, p. 252.



antérieurement dans la *Collection des documents inédits*, t. II, p. 395.

VIII. *Lettre d'Olivier de la Marche* sur la reddition de Beaufort, du 5 novembre 1572, et datée de Beaufort.

Extrait des archives cantonales de Neuchâtel, en Suisse, C. 16, n° 1. M. H. Stein l'a publiée dans son *Étude* précitée, p. 203.

IX. Autre *lettre d'Olivier de la Marche* aux gens de la chambre des comptes relativement au contrôle de la dépense de l'hôtel de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Datée de Bruxelles, le 8 janvier 1478.

Extrait des archives du Nord, B. 2117. M. H. Stein en a également donné le texte dans l'*Étude* précitée, p. 184.

X. *Petit mémorial sur la feste de la Thoisson d'or solennisée à Bois-le-Duc en 1481*.

Cette pièce n'est connue que par un seul manuscrit, déjà cité, celui de la Bibliothèque nationale de Turin (G<sup>1</sup> 21; *Manuscript. gall. codex.*, XXI, L, V, I). Elle appartient vraisemblablement à notre chroniqueur, mais il serait téméraire de l'affirmer avec une entière certitude. Imprimée pour la première fois dans la présente édition.

XI. *Advis au roy Maximilien premier touchant la manière qu'on se doit comporter à l'occasion de rupture avec la France*. — Cette pièce, rédigée en 1491, a été publiée; mais on ne connaît qu'un seul exemplaire de l'édition imprimée en 1635 à Bruxelles, chez la veuve d'Antoine Velpius, et qui existe à la Bibliothèque royale de cette ville.

M. H. Stein l'a donnée dans son *Étude*, p. 232.

Plusieurs autres ouvrages ou opuscules ont été attribués à Olivier de la Marche. Mais ou ils sont perdus, c'est-à-dire non encore retrouvés, ou leur attribution à notre auteur est erronée. En voici la liste :

*Le livre des conseils économiques;*

*Le livre des conseils polémiques ;*

*L'art de faire diverses machines de guerre ;*

*Le livre des conseils touchant les usages et manières de la cour.*

Ces ouvrages sont attribués par Papillon (*Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*) à Olivier de la Marche, et les manuscrits en avaient été, selon ce bibliographe et le P. Lelong, possédés au xviii<sup>e</sup> siècle par M. de Lampinet, conseiller au parlement de Besançon. Mais on ignore ce qu'ils sont devenus.

*De arte heraldica.*

Le P. Andrès-Marcos Burriel, de la Compagnie de Jésus, indique sous ce titre un traité inédit de La Marche dans sa dédicace, adressée au duc d'Albe le 8 mars 1755, de la traduction espagnole de l'*État de la maison* de Charles le Téméraire. On ne sait ce qu'est devenu ce traité qui rentrait si bien dans le goût d'Olivier. Plusieurs écrivains ont répété que celui-ci avait composé un livre sur le blason ; mais aucun d'eux n'a indiqué la source d'où sortait ce renseignement.

Faut-il confondre avec le traité *De arte heraldica* les *Enseignements pour officiers et clerks poursuiuans le noble office d'armes*, ms. in-4<sup>o</sup>, du xvi<sup>e</sup> siècle, sur papier, de 228 feuillets, provenant de Lisbonne et appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris sous le n<sup>o</sup> 4381 des *Mss. nouv. acq. franç.*? Ce titre est également celui d'un autre ms. in-4<sup>o</sup> de 6 feuillets, du xvi<sup>e</sup> siècle, qui existe à la Bibliothèque royale de Bruxelles, sér. II, 521. Mais, si ces deux manuscrits sont attribués par les catalogues ou des notes marginales à notre chroniqueur, dont la devise est même rappelée par le second, ils ne contiennent, en réalité, que des extraits de documents chevaleresques ou héraldiques étrangers à La Marche.

Dans sa *Bibliothèque française*, v<sup>o</sup> *Olivier de la Marche*, p. 932, Du Verdier cite comme venant de lui, et écrite vers 1490, une *Sommaire description de la taille*,

*mœurs, complexion, piété et faits mémorables des deux derniers ducs de Bourgogne.* Il n'y a pas d'apparence que cette pièce, dont le titre est d'ailleurs mal rapporté, provienne de la plume d'Olivier.

Gérard cite également comme rédigé par lui un *Recueil des ordonnances de la cour ducale de Bourgogne.* Mais il n'indique aucun manuscrit qui permette de vérifier cette attribution.

Nicéron donne aussi mal à propos à Olivier de la Marche la *Source d'honneur pour maintenir la corporelle élégance des dames en vigueur fleurissant et pris inestimable, avec une belle epistre d'une noble dame à son seigneur et amy, nouvellement imprimée,* Lyon, en la boutique de Romain Morin, 1531, petit in-8° goth. Cette œuvre n'est pas du chroniqueur bourguignon, pas plus que *Les nobles prouesses et vaillances de Galien Restauré, fils de noble Olivier de la Marche et de la belle Jacqueline, fille du roi Hugon, empereur de Constantinople,* Lyon, 1625, in-fol., que Papillon croit également lui appartenir. C'est un roman de chevalerie, dont Papillon a mal lu le titre, qui porte dans l'édition de Troyes, s. d., le nom d'Olivier le Marquis.

Enfin, dans sa *Bibliothèque protypographique*, Barrois indique comme sortie de la plume d'Olivier de la Marche une *Vie de Philippe le Bon* qui, selon lui, serait déposée aux archives du ministère des affaires étrangères, où elle n'existe pas, et qu'il a probablement confondue avec une œuvre de Chastellain. On a également placé sous le nom de notre auteur la *Controversie de noblesse, tenson rhétorique d'après Surse de Pistoye*, qui appartient à Jean Mielot, son compatriote, et a été publiée à Bruges en 1475. Ce fragment se trouve dans un ms. de la bibliothèque du musée Plantin, à Anvers, n° 50. Nous reviendrons d'ailleurs plus loin, quand nous étudierons les poésies d'Olivier, sur les fausses attributions dont il a été l'objet.

## C.

## ŒUVRES POÉTIQUES.

Les œuvres poétiques d'Olivier de la Marche sont nombreuses, et l'on ne peut se flatter d'en donner ici l'énumération complète, car plusieurs d'entre elles, déjà connues, sont peut-être encore attribuées à d'autres auteurs.

I. *Le Chevalier délibéré*, poème de 248 octaves achevé à la fin d'avril 1483.

Dans cet ouvrage, auquel La Croix du Maine<sup>1</sup> veut bien reconnaître « quelque invention et des descriptions assez bien frappées, » Olivier de la Marche raconte, sous une forme romanesque et allégorique, la vie et la mort de Charles le Téméraire. Il y décrit les voyages et les aventures merveilleuses d'un chevalier errant qui parcourt la terre, armé de toutes pièces, et se mesure, en diverses rencontres, avec des adversaires qui sont autant de personnages moraux, tels que *Débile* ou *Mort naturelle*, par opposition à messire *Accident*. L'ermite *Entendement* s'entretient avec le chevalier que *Désir* veut arrêter, mais que *Souvenir* fait passer outre. Vingt-huit stances sont consacrées au portrait ou à l'éloge d'autant de personnages historiques contemporains ; la plus belle, au moins la plus mélancolique, est celle qui raconte la fin du dernier duc de Bourgogne de la maison de Valois.

Ce poème, que Papillon appelle le *Chevalier déterminé*, et qui a été mal à propos attribué à Georges Chastellain, a été fort goûté par les contemporains, ainsi que l'attestent les nombreuses copies et éditions imprimées au xv<sup>e</sup> siècle que l'on en possède. François I<sup>er</sup> en avait un exemplaire dans sa bibliothèque. Voici les manuscrits connus :

1. *Bibliothèque française*, t. II, p. 210.

1° Commençons par citer la description du plus important, telle qu'elle est donnée dans le *Catalogue des livres de feu M. le duc de la Vallière*, publié par G. de Bure, Paris, 1783, t. II, p. 289 : « Cy commence le traictié appellé le Chevalier délibéré, in-fol. m. r. — Superbe ms. sur vélin très blanc, de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, contenant 47 feuillets. Il est écrit en ancienne bâtarde, à longues lignes, et enrichi de douze très belles miniatures, dont les plus grandes portent 5 pouces 3 lignes de hauteur sur 4 pouces de largeur, et les plus petites 4 pouces de largeur sur 3 pouces de hauteur. Ce beau ms. provient de la vente de M. Gaignat, où il a coûté 270 liv. » Il avait certainement appartenu aux héritiers de Charles le Téméraire, car il est cité par Barrois, dans l'appendice de sa *Bibliothèque protypographique*, p. 317, comme provenant de la librairie de Bourgogne, sous cette désignation : « Le Chevalier délibéré, 1483, bâtarde, 47 feuillets in-fol. sur vélin avec douze miniatures. » Il est maintenant au fonds La Vallière, n° 74, à la Bibliothèque nationale, n° 24373 fonds franç.

2° Ms. de la Bibliothèque nationale, n° 2361, fonds franç. (ancien 8048), papier, xv<sup>e</sup> siècle. Bonne copie, 65 feuillets.

Il commence par ces mots :

Ainsi qu'à l'arrière saison  
Tant de mes jours que de l'année.

et finit par ceux-ci :

De ceulx à qui il est offert  
Par celluy qui tant a souffert.

3° Ms. de la même bibliothèque, n° 1634, suppl. franç., n° 15099 actuel. Parchemin, écriture du xv<sup>e</sup> siècle, 63 feuillets de 200 millim. sur 145. En tête, une miniature assez grossière représentant Olivier de la Marche, sous la figure d'un homme debout, couvert d'une armure, tenant de la main droite une hallebarde et de la gauche un livre, avec une inscription qui le désigne comme « serviteur et premier maistre d'ostel du duc Charles de Bourgogne. » Ce ms.

a appartenu à Jean-Armand de Mauvillain et ensuite aux Récollets de Paris.

Il commence par :

Ainsy qu'à l'arrière saison  
Tant de mes jours que de l'année.

4° Ms. de la même bibliothèque, n° 1606, fonds franç. (anc. 7622<sup>3.5.</sup>, Colbert 2820), papier, xv<sup>e</sup> siècle. Texte assez bon, mais incomplet.

Ce ms., qui renferme plusieurs autres poésies d'Olivier de la Marche, contient le *Chevalier délibéré*, commençant par ces mots : « En cette histoire, » et finissant :

De ceux à qui il est offert  
Par celluy qui tant a souffert.

5° Ms. de la même bibliothèque, n° 9597<sup>F.F.</sup>, De la Mare, 353 (aujourd'hui, n° 4907 du fonds franç.), in-fol. sur papier. Écriture cursive de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, titres des chapitres en rouge, lettres ornées.

Il renferme en trois feuillets un fragment du *Chevalier délibéré*.

6° Ms. de la Bibliothèque de l' Arsenal, à Paris, n° 5117; copie du xv<sup>e</sup> siècle, sur parchemin, ornée de miniatures, dont l'une (fol. 53) représente l'auteur couché. Ce ms. est aujourd'hui en assez mauvais état. Le texte en est incomplet. Plusieurs strophes en ont été ajoutées après coup et copiées sur l'édition gothique de Michel Le Noir.

7° Ms. de la Bibliothèque nationale de Turin (*Manuscript. gallic. codex XXI, L. V. I; G<sup>1</sup> 21*), déjà cité, 67 feuillets. Bon texte.

8° Ms. de la même bibliothèque, *cod. I. e. III<sup>4</sup>*, 62 feuillets, papier, in-fol. Copie fin du xv<sup>e</sup> siècle.

9° Ms. de la Bibliothèque impériale de Vienne, n° 2654. Copie du xvi<sup>e</sup> siècle, in-4°, 75 feuillets.

10° Ms. de la Bibliothèque Ashburnham, n° 478, papier, 231 fol. Écriture du xv<sup>e</sup> siècle; nombreuses miniatures et

bordures coloriées. Les armes de Lalaing s'y trouvent en deux endroits, ainsi que le nom de La Marche. Les titres des chapitres sont écrits par Marie de Luxembourg. Il porte aussi les armes de Berlaymont.

Ce ms., qui provient du fonds Barrois, et que M. Léopold Delisle suppose avoir été en 1829 entre les mains de M. le comte d'Hauterive, contient, aux fol. 17-78, le *Chevalier délibéré* avec le *Pas de la mort* et le *Roman du bien avisé et du mal avisé*. Le premier poème y commence ainsi :

Ainsi qu'en l'arrière saison  
Tant de mes jours que de l'année,  
Départir hors de ma maison  
Par une soudaine occoision.

11° Ms. de la Bibliothèque nationale de Madrid, M-184, in-4°, couvert en parchemin ; 6 pages préliminaires, 101 de texte et une à la fin ; dessins à la plume. Écriture du xvi<sup>e</sup> siècle.

Il renferme une traduction espagnole du *Chevalier délibéré*, sous le titre : *El cavallero determinado, traduzido de lengua francesa en castellana por Don Hernando de Acuña y dirigido al Emperador Don Carlos V maximo, rey de España ñro senor*.

Ce ms. a servi à l'impression des éditions de cette traduction, données à Barcelone en 1565 et à Anvers en 1591. Sur les marges sont placées quelques instructions pour l'imprimeur, qui paraissent de la main de H. de Acuña<sup>1</sup>.

1. Deux éditions de cette traduction avaient été déjà données à Anvers par dom Hernando de Acuna chez Juan Steelsio, en 1553 et 1555, in-8°, avec figures. Elles ont été réimprimées en 1591 à l'imprimerie plantinienne. Peut-être le manuscrit indiqué plus haut y a-t-il également servi. V. sur ces éditions espagnoles Brunet, *Manuel du libraire*, t. III, p. 782. L'une d'elles, celle de 1555, figurait dans la bibliothèque de M. Ambroise-Firmin Didot, n° 358 de son catalogue *Théologie, jurisprudence*, etc.

12° Ms. de la Bibliothèque d'Oxford, Bodléienne, Douce n° 168. Copie du xvii<sup>e</sup> siècle sur papier, in-fol., 79 feuillets.

13° Ms. de la Bibliothèque d'Édimbourg, *Advocates library*, n° 19. 1. 8. Texte sur parchemin de la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

14° Ms. de la Bibliothèque de la ville de Chalon-sur-Saône, n° 123. Sans valeur; copie de 1873.

Dans son travail *Sur quelques anciens poètes et sur quelques romans gaulois peu connus*, inséré au t. II des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, p. 728, M. Galland cite aussi un ms. du *Chevalier délibéré*, sur papier, avec miniatures « qui ne sont pas fort exquises, » et qui appartenait à M. Foucault. Qu'est-il devenu ?

Les éditions du *Chevalier délibéré* imprimées au xv<sup>e</sup> siècle ne sont pas moins nombreuses. On peut citer la première, imprimée à Schiedam, en Hollande, 1483, in-4°; celle d'Antoine Vérard, « le 8<sup>e</sup> jour d'aoust 1488, sur le pont Nostre-Dame, à l'image Saint-Jehan l'Évangéliste, » in-4° goth.; celle de Michel Le Noir, de 1489, citée par plusieurs bibliographes, mais aujourd'hui perdue ou douteuse, d'après Brunet; celle de Jehan Lambert, 1493, in-4° goth. de 49 ff.; celle de Michel Le Noir, in-4° goth. de 20 ff.; celle de Paris, 1495, in-4°, avec gravures sur bois; une autre donnée à Schiedam, vers 1500, petit in-fol. de 31 ff.; une autre faite à Anvers, à la même époque, in-fol. goth. de 33 ff.; deux éditions données à Lyon par Martin Havard, petit in-4° goth.; celle de Jehan Trepperel, à Paris, 19 septembre 1500, in-4° goth. de 42 ff., avec figures sur bois<sup>1</sup>.

II. *La Vie de Philippe le Hardy*, poème en 73 quatrains, dont le titre est inexact, car il renferme plutôt une généalogie et un récit des prouesses des ducs de Bourgogne

1. V. du reste le *Manuel* de Brunet, t. III, p. 779, qui s'est trompé sur la première édition de 1483, et M. Stein.



qu'une biographie particulière du chef de la seconde race ducale.

M. Stein l'a publié d'après le seul manuscrit connu, qui appartient à la Bibliothèque de Turin, G<sup>1</sup> 21, déjà cité, fol. 125-130.

III. *Le Parement et triumphe des dames*. Cette pièce a été imprimée par Jehan Petit, Paris, 1510, in-8<sup>o</sup> goth. de 77 ff., avec les annotations de Pierre Desrey ; sur le dernier feuillet, se trouve la marque de Michel Le Noir ; par Michel Le Noir, 1520 ; par la veuve de Jehan Trepperel, Paris, sans date, petit in-8<sup>o</sup> goth. ; par ou pour Olivier Arnoullet, Lyon, sans date, mais avant la précédente édition, in-16 goth. de 80 ff.

Elle est, dans toutes ces éditions, l'œuvre non de La Marche, mais celle de Pierre Desrey, de Troyes, un *arrangeur* de mauvais goût, qui a profondément remanié et altéré le poème d'Olivier en y ajoutant des passages tirés de l'Écriture sainte.

Réimprimée à Lille en 1870.

Pendant, Olivier de la Marche a composé, vers 1493 ou 1494, à l'imitation de Rodriguez de la Chambre<sup>1</sup>, une pièce du même nom, dont le texte primitif se trouve dans le ms. franç. n<sup>o</sup> 25431 de la Bibliothèque nationale, et diffère beaucoup du travail de Desrey. Cette pièce mériterait d'être publiée dans son état original, surtout au point de vue archéologique, car elle contient la description d'une foule d'ornements empruntés à la toilette des femmes. On y rencontre aussi une curieuse aventure arrivée au seigneur de Varenbon et un trait intéressant de la vie de sainte Wandru, fondatrice du chapitre de Mons. Enfin, c'est dans cet ouvrage que se trouve, comme on l'a dit plus haut, le char-

1. V. La Serna-Santander, *Mémoires sur la bibliothèque de Bourgogne*, p. 47 ; Richter, *Die französische Litteratur am Hofe der Herzöge von Burgund*, 1882, p. 44.

mant épisode de Griselidis<sup>1</sup>. Olivier y imite visiblement René d'Anjou, surtout dans le début qui se rapproche beaucoup du *Livre du cuer d'amour espris*<sup>2</sup>.

Dans les éditions imprimées, le *Parement des dames* comprend vingt-six chapitres ou moralités, dont chacun compte plusieurs strophes de huit vers. Il eut un grand succès et se répandit dans les palais et les châteaux. Marguerite d'Autriche en possédait un exemplaire manuscrit et la reine Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint, régente des Pays-Bas, l'avait placé dans sa « librairie » privée.

Voici l'indication de plusieurs manuscrits connus de cette pièce :

1<sup>o</sup> Ms. de la Bibliothèque nationale, n<sup>o</sup> 1705, fonds franç. (ancien 7678<sup>3</sup>, Cangé 66), vélin, vignette, lettres ornées; 56 feuillets, 269 mill. sur 190. De la fin du xv<sup>e</sup> ou du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle.

Il commence ainsi :

L'aultrier, passant une nuit de décembre,

et finit par :

Puisque ainsi est, je me rens et adonne  
A la Vierge qui les péchez pardonne.

2<sup>o</sup> Ms. de la même bibliothèque, n<sup>o</sup> 25431 (fonds La Vallière, n<sup>o</sup> 128). C'est le seul bon manuscrit connu qui contient l'œuvre originale d'Olivier, avant les altérations de Desrey. Dans le *Catalogue des livres de feu M. le duc de la Vallière*, publié par G. de Bure, Paris, 1783, t. III, p. 291, ce ms. est ainsi décrit : « N<sup>o</sup> 2866. *Le Parement*

1. V. le ms. de la Bibl. nat., n<sup>o</sup> 2201 fonds franç. (ancien 7999), vélin, du xv<sup>e</sup> siècle, qui contient au fol. m : « l'histoire de Griselidis, marquise de Saluces, » et le ms. n<sup>o</sup> 2203 (ancien 7999<sup>3</sup>, Cangé 74), qui la donne également sous la date de 1393.

2. On peut rapprocher du *Parement des dames* le *Miroir des dames et damoiselles*, qui se trouve dans le ms. n<sup>o</sup> 6813 de la Bibl. nat. (ancien 238), petit poème en quatrains du xv<sup>e</sup> siècle.

*des dames*, savoir : les pantouffles, les souliers, etc., in-4°, v. b. Beau ms. sur vélin du commencement du xv<sup>e</sup> siècle (lisez xvi<sup>e</sup>), contenant 35 feuillets écrits en ancienne ronde bâtarde, à longues lignes. Il est enrichi de *tourneures* peintes en couleur, rehaussées d'or, et de 25 jolies miniatures qui ont trois pouces et demi de longueur, sur deux pouces de hauteur. La première est de moitié la plus grande. »

3° Ms. de la même bibliothèque, n° 1706 (ancien 7679), vélin, lettres ornées, xvi<sup>e</sup> siècle. Même commencement et même fin que le n° 1705. 48 feuillets de 292 millim. sur 220.

4° Ms. de la même bibliothèque, n° 1848, fonds franç. (ancien 7869), vélin, miniatures, lettres ornées, xvi<sup>e</sup> siècle. Même commencement et même fin que le n° 1705.

5° Ms. de la même bibliothèque, n° 2376, fonds franç. (ancien 8061), papier. xvi<sup>e</sup> siècle, 36 feuillets de 212 millim. sur 149.

Il commence par :

Le jour passant, une nuyt en décembre,

et finit par :

Puisque ainsi est, mon corps et âme donne

A la Vierge qui les péchez pardonne.

6° Ms. de la même bibliothèque, n° 2333, fonds franç. (ancien 8042), vélin. xvi<sup>e</sup> siècle, parchemin, 40 feuillets.

Il commence par :

Autre hyer, lisant une nuyt pour apprendre,

et finit par :

Puisque ainsi est, je me rends et me donne

A Jesu Crist qui les péchez pardonne.

Cy finist le parement et triumphe des dames d'honneur, composé par messire Olivier de la Marche, en son vivant grant maistre d'hostel du roy de Castille.

7° Ms. de la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 10970, fin xvi<sup>e</sup> siècle, sur papier, fol. 173-226, intitulé *les Vertus des dames*, commençant par :

L'aultrier passant une nuyt, etc.

8° Ms. de la Bibliothèque du musée Plantin, à Anvers, n° 130, papier, xvi<sup>e</sup> siècle, non folioté. Il a appartenu au même siècle à Gilles van Wissen-Kerke.

M. Galland, dans le mémoire cité plus haut, dit que M. Foucault possédait au xviii<sup>e</sup> siècle un ms. in-4° sur vélin du *Parement des dames*, et un autre exemplaire du même poème, petit in-4° sur vélin avec des miniatures, sous ce titre : « Traité de l'amour des dames, auquel traité sont discourues plusieurs raisons, qu'il faut plus tost aimer les dames à cause de leurs vertus que pour les sensualitez et concupiscence charnelle, » ce dernier exemplaire ne contenant que des vers, sans explication, en prose. Que sont devenus ces deux manuscrits ?

IV. Le *Débat de Cuidier et de Fortune*. Nous connaissons trois manuscrits de ce poème, composé en 1477, pendant qu'Olivier était prisonnier de guerre, après la bataille de Nancy.

1° Ms. de la Bibliothèque Méjanes, de la ville d'Aix-en-Provence, n° 400, in-8° vélin de 55 pages de 16 à 17 lignes; miniatures et lettres enluminées. La miniature placée au verso de la seconde page représente un personnage en longue robe bleue, paraissant prononcer une harangue qu'écoute une femme en robe rose, appuyée sur une sorte de pupitre. 16 cent. 5 mill. sur 11 cent.; reliure moderne en cuir du Levant ou de Russie. Écriture du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, gothique presque ronde, très lisible. Beau ms. dont la provenance est inconnue.

Le *Débat de Cuidier et de Fortune* commence à la 3<sup>e</sup> page recto, par la lettre D enluminée or sur fond bleu. Il finit à la 30<sup>e</sup> page par ces mots : *Explicit le Débat de Cuidier et de Fortune*.

2° Ms. de la Bibliothèque nationale de Paris, n° 2232 du fonds franç. Copie du xvi<sup>e</sup> siècle, papier, fol. 56-66.

3° Ms. de la Bibliothèque nationale de Paris, n° 18689,

fonds franç., décrit plus haut. Au fol. 76, le *Débat de Cui-dier et de Fortune* commence ainsi :

Par ung matin, ainsi qu'on resveille,  
N'a pas long tamps qu'en repos travailloye.

Ce poème a été imprimé vers 1500 à Valenciennes, par Jehan de Liège, « demorant devant le convent de Saint-Pol. » Petit in-4° goth. de 10 ff. à longues lignes, avec la devise : « Tant a souffert La Marche. »

Réimprimé dans la *Revue franc-comtoise*, 1843.

V. *Dialogue de la dame et de l'œil* et *Complainte sur la mort de Madame Marie de Bourgogne* (1482).

Le manuscrit désigné plus haut sous le n° 400 de la Bibliothèque Méjanes, de la ville d'Aix, contient à la page 31 une pièce de vers sans titre, qui commence par la lettre enluminée D avec ces mots :

Des grans merveilles de ce monde.

Cette pièce, qui s'étend de la page 31 à la page 44, sert en quelque sorte de préface au *Dialogue de la dame et de l'œil*. Celui-ci ne commence lui-même qu'à la page 44 et se termine à la page 55 par la devise : *Tant a souffert La Marche*.

Mais cette préface sans titre du *Dialogue* se retrouve sous un autre nom au fol. 561 du ms. n° 3391 (hist. prof. 576) de la Bibliothèque impériale de Vienne (Autriche), in-4°, papier, relié en veau gaufré, de 581 feuillets, intitulé *Miscellanea Gallica*; écriture des premières années du xvi<sup>e</sup> siècle. Elle porte dans ce ms. le titre de *Complainte sur la mort de Madame Marie de Bourgogne*, etc. M. Gachard l'a regardée comme un poème distinct et inédit<sup>1</sup>.

1. *Comptes-rendus des séances de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 3<sup>e</sup> série, t. V, p. 261 et suiv. (Bruxelles, Hayez, 1863.) — On ignore comment ce manuscrit est arrivé à la Bibliothèque de Vienne.

Il était bien en effet inédit en 1863; seulement il ne doit pas être distingué de la pièce précédente, qualifiée de *préface* parce qu'elle précède dans le ms. de la Bibliothèque Méjanes le *Dialogue de la dame et de l'œil*. Nous n'avons eu sous les yeux que le ms. de la Bibliothèque de Vienne; cependant ses premiers vers sont identiques à ceux du ms. Méjanes, et, par conséquent, il semble certain qu'il s'agit dans les deux de la même pièce. Un examen plus attentif en convaincra sans doute les futurs éditeurs, s'il s'en trouve.

Il existe enfin à la Bibliothèque royale de Bruxelles un ms. (sér. II, n° 140), qui renferme (fol. 7 à 12) la *Complainte de la mort de Madame Marie de Bourgogne*. Elle a été imprimée par la Société des bibliophiles de Belgique, dans le *Recueil de chansons, poèmes, etc.*, Bruxelles, 1878.

VI. *Doctrine et loz pour Madame Aliénor d'Autriche, ou Les cinq sens.*

Pièce de vers composée pour la fille de Philippe le Beau et comptant quarante-trois stances. Elle a été publiée par M. Stein, *op. cit.*, p. 219.

Nous ne connaissons que deux mss. de ce poème :

1° Ms. n° 3391 de la Bibliothèque de Vienne précité, fol. 5. Il a été analysé par M. Gachard.

2° Ms. de la Bibliothèque du musée Plantin, à Anvers, n° 146.

VII. *De la puissance de nature et comment les corps célestiaux gouvernent naturellement le monde.*

Cet opuscule est attribué à Olivier de la Marche par M. Galland (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. II, p. 728) et par Lacroix du Maine, qui assure qu'il n'a pas été imprimé. D'après ce dernier, il serait en vers de huit syllabes. Un ms. de ce poème est cité dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque du cardinal Dubois, n° 5877, in-4°. M. Galland affirme qu'il en a

vu un dans celle de M. Foucault. Est-ce le même? Nous n'avons pu découvrir le lieu où ce ms. a passé.

VIII. *Épître en la contemplacion du saint voyaige de Turquie adveissant à la très crestienne et très heureuse maison de Bourgoigne.*

Mélange de vers et de prose. Cette épître, commencée en 1453, lors du *vœu du faisán*, commence ainsi :

Heureuse maison de Bourgoigne,  
 Donne à tes yeux larmes de joye,  
 Essours ton cœur, metz le en besoigne  
 Et à ce faire ne resoigne,  
 Ton duc se met en sainte voye.  
 Fay donc tel chière qu'on la voye,  
 Et monstre ton joyeux maintien ;  
 Chascun s'esjoist en son bien.

Suit l'éloge du duc et de la duchesse de Bourgogne.

Ms. de la Bibliothèque royale de la Haye, n° 1344 (fonds Gérard, A, 130).

IX. *Prière à la Vierge.*

Ms. de la Bibliothèque nationale, n° 1606, fonds français (ancien 7622<sup>3.5.</sup>; Colbert, 2820), papier, xv<sup>e</sup> siècle.

Au fol. 78 de ce ms., qui contient aussi le *Chevalier délibéré*, se trouve cette pièce qui commence ainsi :

Déesse, clarté et lumière  
 De tout le femenin honneur.....

Cette pièce a été imprimée en 1842 par A. Veinant, à la suite du *Chevalier délibéré*.

X. *Huitain*, commençant par ces mots :

Tant a souffert mon Dieu de mon ordure,  
 et finissant par :

Que tout confus se rend à toy La Marche.

Même ms. La pièce se trouve au fol. 80. Elle a été publiée par M. Stein, p. 229.

XI. Autre pièce de poésie, ou rondeau, au fol. 91 du ms. de la Bibliothèque nationale n° 1104, fonds franç. (ancien

7357<sup>4</sup>, Colbert 2502), vélin, vignettes, lettres ornées. Écriture du xv<sup>e</sup> siècle. Également publiée par M. Stein.

XII. *Vers donnez par La Marche à monseigneur l'archiduc* (Philippe le Beau) *pour sa nouvelle escole* (1488).

1<sup>o</sup> Ms. de la Bibliothèque impériale de Vienne, n<sup>o</sup> 3391, précédemment décrit.

La pièce, écrite en 1488, commence au fol. 200 et finit ainsi :

Puis j'ouvrirai le secret de mon arche :  
Car à vous est le vieillard de la Marche.  
Tant a souffert  
La Marche.

2<sup>o</sup> Ms. de la même bibliothèque, n<sup>o</sup> 10139 (XV, C, 26; cat. phil. CII, CIII), in-fol. du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle.

Une seule variante existe dans ce ms. Elle se trouve au dernier vers :

Car à bons est le vaillant de la Marche.

3<sup>o</sup> Ms. de la Bibliothèque du musée Plantin, à Anvers, n<sup>o</sup> 50, fol. 1.

4<sup>o</sup> Ms. de la bibliothèque Ashburnham, collection Barrois, n<sup>o</sup> 478. xv<sup>e</sup> siècle. Provient de la famille de Lalaing.

Publiée par la Société des bibliophiles de Belgique, *op. cit.*

XIII. *Vers dorez que donne messire Olivier de la Marche à son maistre* (Philippe le Beau) *en l'age de XV ans* (1493).

Cette pièce comprend 168 vers.

1<sup>o</sup> Ms. précité de la Bibliothèque impériale de Vienne, n<sup>o</sup> 10139.

2<sup>o</sup> Ms. précité de la même Bibliothèque de Vienne, n<sup>o</sup> 3391, fol. 201-204.

3<sup>o</sup> Ms. de la Bibliothèque du musée Plantin, à Anvers, n<sup>o</sup> 50, fol. 1 à 3.

4<sup>o</sup> Ms. de la Bibliothèque nationale de Madrid, R-5, 1 vol. in-fol. du xvi<sup>e</sup> ou xvii<sup>e</sup> siècle, intitulé *Varios de curiosidad*, couvert en parchemin, fol. 89-91.



5° Ms. de la même bibliothèque, E-35, fol. 48-50.

6° La première strophe se trouve aussi, sous le titre de : « Vers dorez que donna La Marche à son maistre en l'eage de xv ans, » au fol. 30 du ms. de la Bibliothèque publique de la ville de Douai, n° 767 (G. 614, D. 726), du xvi<sup>e</sup> siècle. (V. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, t. VI, p. 465.)

Publiée par la Société des bibliophiles de Belgique, *op. cit.*

XIV. *Vers faiz à la requeste de monseigneur de Ravestain, et donnez par La Marche à son maistre l'archiduc, en l'eage de XVIII ans (1496).*

1° Ms. précité de la Bibliothèque impériale de Vienne, n° 3391, au fol. 205.

2° Ms. précité de la même bibliothèque, n° 10139.

3° Ms. de la Bibliothèque du musée Plantin, à Anvers, n° 50, fol. 6.

Publiés dans le *Recueil de chansons*, etc., précité.

XV. *Vers et petit traictié fait à la requeste de Madame Marguerite d'Autriche, princesse de Castille, et donnez par La Marche, à monseigneur l'archiduc, en l'eage de XX ans (1498).*

Ce poème, de seize stances, se trouve dans les mss. précités de la Bibliothèque de Vienne, nos 3391 et 10139, au fol. 207 du premier, et dans le ms. précité n° 50, de la Bibliothèque du musée Plantin, à Anvers. Il a été publié, d'après ce dernier ms., par M. Ch. Ruelens, en 1878, puis par M. le marquis de Granges de Surgères, dans le *Bulletin de la Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne*, t. V, p. 49, en 1882.

La dernière stance commence par ces deux vers :

Mon prince et maistre, prenez en gré les vers  
Fais par La Marche à soixante-dix ans<sup>1</sup>.

1. La Marche donne ici implicitement la date véritable de sa naissance. V. la notice biographique qui précède.

XVI. *Nouvelles prophéties*, 11 strophes.

1° Ms. de la Bibliothèque royale à Bruxelles, n° 11029, fol. 152.

2° Ms. de la Bibliothèque royale de la Haye, n° 1344 (fonds Gérard, A, 130). Copie faite au dernier siècle par M. Gérard sur le ms. précédent.

M. Stein a publié ces prophéties, *op. cit.*, p. 207.

Le ms. de la Bibliothèque nationale de Paris, n° 2200, fonds franç. (de la Mare, 220), qui contient entre autres pièces l'épithaphe de Philippe le Bon et celle d'Isabelle de Portugal, femme de ce duc, renferme aussi, fol. 26, « une aultre prophétie du très hault..... Charles, » commençant par : « Une prophétie faicte par ung très saige docteur turc, qui fut baptisé. » Mais cette pièce ne paraît pas être d'Olivier de la Marche.

XVII. *Prédestination des sept fées et leurs dons à l'empereur Charles.*

Pièce de quatre-vingt-dix stances, composée en l'année 1500 ou 1501, peu après la naissance du futur Charles-Quint à Gand. Le titre qui lui est ici donné n'appartient pas évidemment à La Marche, puisque celui-ci était mort depuis longtemps lorsque l'archiduc fut élu empereur.

1° Ms. n° 3391 précité, de la Bibliothèque impériale de Vienne, fol. 567.

2° Ms. précité, n° 50 de la Bibliothèque du musée Plantin, à Anvers, fol. 13.

Cette pièce a été imprimée en 1878 par la Société des bibliophiles de Belgique.

On peut attribuer les pièces suivantes à La Marche avec une certitude presque égale.

XVIII. *Entretien de Cupido et de l'amant.*

Pièce de vers commençant par :

A la saison que Silla renouvelle

Ce doux trembler pour mieux cythariser, etc.

et finissant par :

Si vous requier tous que l'avez oy,  
 Priez pour ceulx qui font dures clamours  
 En ce hideuz purgatoire d'amours.

Ms. de la Bibliothèque de monseigneur le duc d'Aumale, au château de Chantilly, n° 897. Dans ce ms., la pièce commence au fol. 11 recto et finit au fol. 28 verso.

XIX. *Deux pièces élégiaques.*

La première commence par ces vers :

Hélas, hélas, que fera la doulente  
 Qui seulet se détort et tourmente  
 Et jour et nuit se complaint et lamente  
 Sans oser dire, etc.

Elle finit par ceux-ci :

Ainsi s'en va la pouvre douloureuse  
 Mussant son mal ès secrets de son cuer,  
 Entre les autres faisant de la joyeuse  
 Et si a nom la pleine de douleur.

La seconde commence ainsi :

Choiz assouvis, merveilleuse beaulté,  
 Mirouer d'honneur, abisme de bonté, etc.

et se termine par ces vers :

Ainsi remaint l'esgaré douloureux,  
 Pouvre d'espoir, habandonné de désir<sup>1</sup>,  
 Loing de son bien pensif et langoureux,  
 Qui riens ne voit où il prengne plaisir.

Ms. de la Bibliothèque de monseigneur le duc d'Aumale, n° 897 précité. Ces deux pièces y occupent les premiers fol., de 1 à 10 verso.

Comme nous l'avons déjà dit pour les œuvres historiques ou morales d'Olivier de la Marche, on a attribué à cet auteur plusieurs poèmes qui ne lui appartiennent pas, ou dont l'attribution n'est pas certaine.

L'un d'eux est le *Miroer de mort*.

1. Le vers est faux; mais il a été exactement transcrit.

Il existe deux pièces de ce nom. L'une a été donnée comme un poème séparé, bien qu'elle fasse partie du *Parement des dames*, dont elle forme la 26<sup>e</sup> et dernière moralité. Le miroir qu'Olivier de la Marche place dans la main de sa dame lui réfléchit l'image de la mort, qui est la fin de toutes choses. La moralité se termine par cette strophe :

Se vous vivés le droit cours de nature  
 Dont soixante ans est pour ung bien grand nombre,  
 Vostre beaulté changera en laydure,  
 Vostre santé en maladie obscure,  
 Et ne ferez en ce monde que encumbre ;  
 Se fille avez, vous luy serez ung ombre :  
 Celle sera requise et demandée  
 Et de chascun la mère habandonnée,

et par l'*Exemple du miroer d'entendement par la mort*, qui contient l'éloge de diverses grandes dames décédées.

L'autre est en effet un poème distinct, intitulé : *Cy commence ung excellent et très prouffitable livre pour toute créature humaine appelé le Miroer de mort*, dont nous connaissons deux manuscrits :

1<sup>o</sup> Ms. de la Bibliothèque de Turin (*Manuscript. Gallic. codex XXI, L, V. 9*).

2<sup>o</sup> Ms. de la Bibliothèque de monseigneur le duc d'Aumale, n<sup>o</sup> 897, petit in-4<sup>o</sup>, aux armes de Condé sur les plats, maroquin rouge, parchemin. Écriture de la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Ce ms. contient peu d'ornements. Aux fol. 1<sup>ro</sup> et 10<sup>vo</sup> se trouvent des miniatures peu importantes au bas desquelles, dans un cartouche, les lettres majuscules E . A et E. FR. (jointes en monogramme) et A. Le monogramme FR est souvent répété dans les encadrements.

Au fol. 29<sup>ro</sup> du manuscrit, qui renferme plusieurs pièces de poésie attribuées à Olivier de la Marche, commence le *Mirouer de mort* par les vers suivants :

Je fus indigne serviteur  
 Du temps de ma prime jeunesse, etc.

La pièce finit au fol. 44 v° par ces mots :

Explicit le Mirouer de mort  
A glace obscure et ténébreuse, etc.

Brunet donne sans hésitation le *Miroer de mort* à Olivier de la Marche. Cette attribution a été contestée par M. Henri Stein (*Étude* précitée, p. 106). Il semble que l'erreur de Brunet, si erreur il y a, a été occasionnée par l'énonciation d'un catalogue de M. de Bure<sup>1</sup>. Quant à nous, en l'absence

1. Dans le *Catalogue des livres de M. le duc de la Vallière*, publié par de Bure, Paris, 1783, t. III, p. 289, on lit :

« N° 2861. Cy commence ung excellent et tres prouffitable livre pour toute creature humaine apellé le Miroer de mort (par Olivier de la Marche), in-fol. goth. m. r. »

Édition ancienne, sans date, sans nom de ville ni d'imprimeur, avec signatures et contenant 16 feuillets. Le texte commence au bas de la figure qui est au premier feuillet par ces vers :

E fus indigne serviteur  
Au temps de ma prime jeunesse  
De l'outrespasse de valeur  
La joye de mon povvre cueur  
Ma parassouvie maistresse.  
Mais la mort par sa grande rudesse,  
Ennuyeuse de nostre bien,  
Print son corps et laissa le myen.

On lit à la fin :

Cy finist le Mirouer de mort  
A glace obscure et ténébreuse,  
Là où on voit chose douteuse  
Et matière de desconfort.

Ce petit poème fut, dit M. Deschamps dans son *Supplément au manuel du libraire*, traduit en vers bretons par Christophe de Cheffontaines (Penfeunteunyou) et imprimé sous le titre : *Des quatre fins de l'homme*, en 1570 et 1573, dans un couvent situé au bas de la rivière de Morlaix, appelé Saint-François Cuburien. (Brunet, *Suppl.*, p. 766.) Mais le volume auquel il renvoie, et qui a été retrouvé par M. de la Villemarqué dans la bibliothèque de feu M. de Kerdanet, ne porte nullement ce titre. Il est intitulé : *le Mirouer de la mort* (v. article de M. Arthur de la Borderie, dans le *Bulletin du bibliophile breton*, p. 5, 1884), et a été « com-

de toute preuve positive, nous croyons prudent, jusqu'à plus ample démonstration, d'écarter cet ouvrage de la bibliographie d'Olivier.

Un autre est intitulé : *Les demandes et réponses d'amour*, ou *Les adevineaux amoureux*.

Cet ouvrage en prose et en vers a été attribué à Olivier de la Marche, mais ne lui appartient pas en entier. Il existait dès 1373, comme l'attestent un ms. n° 177, intitulé : « *Chansons pastourelles couronnées, demandes d'amour*, etc., en ung cayer couvert de parchemin, » porté sur le catalogue de la librairie de Charles V, dressé en 1373 par son bibliothécaire Gilles Mallet, et un autre ms. n° 180 du même catalogue, intitulé : « *Demandes et responses d'amour*, en ung cayer couvert de parchemin. »

Il n'existe aucun ms. de ce poème à la Bibliothèque nationale<sup>1</sup>; mais on peut en citer plusieurs qui sont connus et catalogués. Ainsi, le n° 1000 du catalogue Crozet, 1841, in-8°, concerne un ms. du xv<sup>e</sup> siècle, des *Adevineaux amoureux*, qui se trouvait relié dans le même volume avec un exemplaire de l'*Évangile de quenouilles*. Peut-être est-ce le manuscrit qui existe aujourd'hui dans la bibliothèque de monseigneur le duc d'Aumale, à Chantilly. Le British Museum à Londres en possède un de 248 feuillets sur vélin, avec miniatures, lettres ornées, bordures, de 37 cent. sur 27, contenant quatre ouvrages distincts, parmi lesquels se trouvent les *Adevineaux amoureux* ou plutôt les *Demandes d'amour*, car c'est le titre donné au poème.

Le texte commence ainsi :

[Demande.] Du chastel d'amours il convient que vous nommez le fondement.

[Réponse.] Loyaument aimer.

posé en l'an 1519 par maître Jean l'Archer, l'ancien, de la paroisse de Plougouven. »

1. Vallet de Viriville, *Bulletin du bibliophile*, année 1846, p. 845.

Et finit au fol. 209 v<sup>o</sup> :

[Demande.] Dame, je vous demande quel est le mantel d'amours sans penne.

[Réponse.] Beau sire, le mantel d'amours, c'est une nyce demande; et non pourtant je vous diray ce que j'en sçay : aucuns dient que c'est acoler sans baisier.

Plusieurs éditions de ce poème ont été données aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles<sup>1</sup>. La première a été reproduite au xix<sup>e</sup> siècle dans la collection de *Facéties* de Techener, 1831, in-18, sous le titre de : *les Adevineaux amoureux*, par Colart Mansion.

Mais cette pièce n'est exclusivement ni de Colart Mansion, ni d'Alain Chartier, comme l'a pensé M. Brunet<sup>2</sup>, ni d'Olivier de la Marche même, comme l'ont dit certains auteurs. Elle est en réalité l'œuvre de tout le monde; c'est peut-être l'une des dernières productions des cours d'amour. Quoi qu'il en soit, elle a été revue, augmentée et publiée sur les conseils et les indications d'Olivier de la Marche, ainsi que l'atteste la préface de l'éditeur *in fine*, dans l'édition de Bruges, 1477 :

« Or, me soit donc pardonné, car ceste hardiesse m'a mis en corrage le noble et gentil chevalier, seigneur de la Marche, que Dieu gard. Et ainçoires, pour augmenter cedit traictié, m'a de sa grâce donné aucunes demandes et responses moult honnestes, dont je l'en remercie. »

Olivier a donc contribué à augmenter cet ouvrage, mais il n'en est pas le véritable auteur.

1. V. *Bulletin du bibliophile*, loc. cit.; *Revue de Paris*, 1853, p. 374; *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. IV, p. 275. — La 2<sup>e</sup> édition des *Adevineaux amoureux* (titre relativement moderne, ajouté à la main par le libraire sur l'exemplaire le plus ancien que l'on connaisse) a été donnée à Bruges en 1477, in-8°. (V. Van Praët, *Notice sur Colart Mansion*, 1829, p. 47.) Cette édition existe à la Bibl. nat., collection des Incunables.

2. *Manuel du libraire*, v<sup>o</sup> Chartier.

adressées au duc Philippe le Bon. Peut-être y en a-t-il quelques-unes d'Olivier de la Marche, mais elles ne sont pas signées.

On a également donné, comme provenant d'Olivier de la Marche, un fragment de *poème français*, dans le ms. n° 14637 de la même bibliothèque. Mais ce ms. est du XIII<sup>e</sup> siècle, dit le catalogue, et ne saurait donc rien contenir de La Marche.

Enfin, dans le ms. de la Bibliothèque impériale de Vienne n° 10139 se trouvent plusieurs ballades placées à la suite de poésies d'Olivier. Mais rien ne nous autorise à les lui attribuer, quoiqu'elles se rapprochent de ses œuvres par le style.

D'après Papillon, la bibliothèque de l'Escorial posséderait un *Poème des sept douleurs de la Vierge Marie* et d'autres ouvrages pieux. Mais le conservateur de la Bibliothèque nationale de Madrid, à qui nous nous sommes adressés, n'a pas trouvé dans le dépôt dont il a la garde le premier de ces ouvrages et ne nous a signalé aucun autre manuscrit que ceux dont nous avons fait plus haut la description.

Ajoutons toutefois que la bibliothèque de sir Thomas Philipps, à Cheltenham (Middlehill), possédait, sous le n° 4291, un ms. d'Olivier de la Marche contenant des vers. Nous n'avons pu malheureusement obtenir la communication de ce ms., pas plus que celle d'un autre déposé à Glasgow, et qui, dit-on, pourrait être autographe. M<sup>me</sup> la baronne James de Rothschild en aurait également un qui vient de la bibliothèque Didot, et qui renferme des poésies. Mais il serait téméraire de se flatter d'avoir, dans ce travail forcément incomplet, épuisé la bibliographie poétique d'Olivier, que des recherches plus favorisées éclaireront encore; il suffit d'avoir consulté et indiqué les manuscrits réellement importants de ses œuvres historiques.

Nous ne terminerons pas cette notice sans adresser nos



remerciements aux personnes qui nous ont aidés de leurs connaissances et de leurs communications.

Les manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris ont été libéralement mis à notre disposition par M. Léopold Delisle, à qui le gouvernement a confié le riche dépôt de nos lettres, comme s'il eût consulté le suffrage de tous ceux qui les cultivent. M. le prince de Hohenlohe, grand maître de la maison de S. M. l'empereur d'Autriche-Hongrie, a bien voulu, sur la demande de M. le comte Duchâtel, autoriser le déplacement de plusieurs manuscrits de la Bibliothèque impériale de Vienne, que cette rare faveur nous a permis d'étudier à loisir en France. M. le ministre de l'intérieur du royaume des Pays-Bas nous a accordé le même privilège pour ceux de la Bibliothèque de la Haye, et, grâce à la courtoise intervention de M. le sénateur Gorresio, directeur de la Bibliothèque nationale de Turin, un manuscrit de cette grande collection nous a été envoyé, pour être consulté en France, par le gouvernement italien. Monseigneur le duc d'Aumale nous a honorés de communications puisées dans son inestimable trésor de Chantilly. M. Octavio de Toledo, conservateur de la *Biblioteca nacional* de Madrid, a patiemment dépouillé pour nous les manuscrits de cette précieuse collection, encore trop peu connue en deçà des Pyrénées. M. l'abbé Dehaisnes, ancien conservateur des Archives du Nord à Lille, le plus obligeant et le plus laborieux des archivistes, nous a adressé de nombreux extraits des Comptes des ducs. Enfin, sans oublier le travail tout récent de M. H. Stein, que nous avons parfois contredit, mais qui nous a toujours été utile, nous devons des remerciements spéciaux à notre bienveillant commissaire responsable, M. le marquis de Beaucourt, à MM. le baron Kervyn de Lettenhove et Alexandre Pinchart, aujourd'hui décédé, qui nous ont secourus de leur expérience, de leurs notes et de leurs travaux.

H. B.

---



## II.

LETTRES DE MAXIMILIEN AUX ÉTATS DE HAINAUT, EN 1482<sup>1</sup>.

De par le duc d'Auvergne, de Bourgoingne, Brabant, Limbourg, Lucembourg et de Gelres, conte de Flandres, Artois, Bourgoingne, Haynnau, Hollande, Zeelande, Namur et de Zuitphen.

Tres chiers et bien amez, nous avons chargé noz amez et feaulx chevaliers et conseilliers le sire d'Aymeries, nostre chambellan et grand bailli de Haynnau, et messire Olivier de la Marche, nostre premier maistre d'ostel, vous dire et exposer aucunes choses de par nous. Si vous requerrons et néantmoins mandons que adjoutiez plaine foi et crédece à ce qu'il vous diront ceste foiz de nostre part, comme à nous mesmes et vous y emploiez comme y avons entière confidence. Très chiers et bien amez, Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre ville de Bruges, le xij<sup>e</sup> jour d'avril, l'an IIII<sup>xx</sup> et deux, après Pasques.

MAXI<sup>us</sup>, NUMAN.

A nos très chiers et bien amez les gens des trois Estaz de nostre pays de Haynnau.

(Archives de Belgique à Mons, recueil des mandemens du prince.)

## III.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONS  
DU MERCREDI 17 AVRIL 1482.

En ce conseil firent relation les députez du conseil de chéens qui avoient esté à l'assemblée des Estas de ce pays le jour d'huy

1. Le 17 avril 1482, Olivier de la Marche et le grand bailli de Hainaut exposèrent aux états de Hainaut les besoins de l'archiduc, et demandèrent une aide de 2,000 liv. pour l'entretien, pen-

en la maison de chéens, auxquels nostre très redoubté seigneur et prince avoit, par ses lettres de créance sur monseigneur le bailli de Haynnau et messire Olivier de la Marche, fait exposer ses grans affaires par leur instruction monstrée et lieulte en ce conseil, requérant en effect sur ce pas, de par le pays, vouloir accorder 11<sup>m</sup> bonnes livres à convertir en l'entretènement de 1 lances, mises les xxx au Quesnoy, à Aymeries x et à Chimay les autres x, et en l'accroissement de 11 lances et lx compagnons à piet, dont à Beaumont sera mis une partie, sur laquelle requeste les prelatz avoient prins retraite, et les nobles locqueté la matère que mieux vaulroit d'accorder le paye desdis gens de guere pour ung mois à venir, qui montera environ 111<sup>m</sup> livres, monnoie de ce pays, ou en dessoulx. Et lesdis députez aussi avoient pris retraite, requérant oudit conseil qu'il en fera de faire. Prometant nostredit très redoubté seigneur de le somme de l'acort déduer et rabattre sur le premier aydde qu'il requerra, pour quel cas que ce soit.

Et le tout débatu, non d'acort pour le présent, mais soit attendu le retour de la journée des Estas à Lille, mandez estre au xxij<sup>e</sup> de ce mois.

(3<sup>e</sup> registre des consaux de Mons, fol. 111<sup>e</sup> xiv v<sup>o</sup>, aux Archives de Belgique à Mons.)

Le merquedy xvij<sup>e</sup> jour du mois d'avril, que lors les Estas du pays furent assamblez à Mons et que lors monsieur le bailli de Haynnau et monsieur de la Marche, par leur exposition, requisent de par mon très redoubté seigneur que le pays volsist faire le paiement de 1 lances estans au Quesnoy, Aymeries et Chimay, encores pour ung mois, promettant par lesdis exposans que, à la première fois que ledit pays donroit quelque chose à mondit seigneur, le rabattre; se leur fu fait présent de vi cannes de vin, le tout à vii sols le lot, monte à ... 111 l. 111 s.

(1<sup>er</sup> compte de Jean Goret, massard de la ville de Mons, 1481 à 1482, *ibid.*)

dant un mois, de 50 lances. Les états accordèrent l'aide nécessaire pour le mois de mai.

La lettre de créance ci-dessus est celle que Maximilien avait donnée à Olivier et au sire d'Aymeries.

## IV.

## TESTAMENT D'OLIVIER, SEIGNEUR DE LA MARCHE.

Au nom de la sainte et inséparable Trinité, le père, le filz et le Saint Esprit, amen. Par la teneur de cestuy présent public instrument soit notoire et évident à tous présents et à venir que le viije jour d'octobre, l'an de la Nativité Nostre Seigneur mil cinq cent et un, indiction IIII et en la première année du pontificat de nostre très saint père le pape Alexandre, par la divine Providence VI de ce nom, comparu en sa personne par devant nous notaires publics et les tesmoins cy-dessous escrits noble, vertueux, sage et puissant chevalier, messire Olivier, seigneur de la Marche, conseiller et premier maistre d'hostel de très haut, très excellent et très puissant prince mon très redouté seigneur Monseigneur l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, lequel comparant ayant regard, comme il disoit, à la fragilité de nature humaine, et qu'il n'est rien plus certain que la mort, ne moins certain que l'heure d'icelle, a, pour cette cause et autres à ce le mouvant, de sa propre, pure et franche volonté, et luy estant en son bon sens et vray entendement, fais, ordonné et constitué son testament et dernière volonté pour le proffit et salut de son âme en la manière qui s'ensuit.

Et premièrement, iceluy testateur a recommandé et doné son âme à Dieu nostre créateur, à la glorieuse Vierge Marie et à tous les saints et saintes de Paradis, quand elle partira de son corps, supliant nostredit Créateur qu'il luy plaise de sa bénigne grâce luy pardonner ses mesfaits et implorant la plénitude de sa miséricorde, et, au regard de son corps, il le livre à présent, combien que indigne, à la terre et sépulture de nostre mère Sainte Église pour y prendre pourriture et attendre le grand et espouvantable jour du jugement et la résurrection générale, espérant audit jour en la clémence et miséricorde de nostredit Créateur, et eslit sa sépulture en l'église de Saint-Jacques à Cardebengberghe en la bone ville de Bruxelles, lez la cour du prince, pour y estre mis sous une tombe de pierre ; et est d'in-

tention de en ladite église ériger et ordonner quelque fondation pour faire dire messes, obits et prières pour le remède de son âme selon et ainsy qu'il advisera cy après et comme ses biens le pourront supporter. Et combien qu'il veuille estre enterré audit lieu de Saint-Jacques, toutesvoies pour ce qu'il a chapelle en Bourgongne où ses prédécesseurs seigneurs de la Marche en Bresse sont enterrés, il a ordonné et ordone pour leur faire complaisance que, luy trespassé, son cœur soit mis en un coffret de plomb et porté en Bourgongne en saditte chapelle qui est située auprès de la Marche en un lieu appelé Villersgaldin, et veut sondit cœur estre mis devant le grand autel de laditte chapelle en façon que il puisse faire marchepied au prestre qui dira la messe, et que ses héritiers fassent faire une pierre sur laquelle le prestre aura les pieds en célébrant la messe, et à l'entour du bord d'icelle pierre, non pas au-dessus, mais en cottière seront mises quatre lignes qui s'ensuivent :

Pour marchepied, repos, passet et marche  
 Soit bon le cœur Olivier de la Marche  
 Au très digne prestre saint et sacré  
 Dont le Corps-Dieu est ce jour consacré.

Item, a ordonné qu'à le porter en terre soient douze pauvres hommes revestus de noir, tenants chacun en la main une torche armoyée de ses armes, pour à quoy survenir et aussy aux messes et aumosnes qui se feront pour ce jour, il a ordonné deux cent livres de quarante gros la livre, à les prendre sur les plus apparens biens en outre et pardessus la fondation qu'il entend faire esdittes églises de Saint-Jacques à Cambenberghe et chapelle de Villersgaldin.

Item, il a ordonné pour le remède de son âme et d'autres envers lesquels il peut estre tenu, que son héritier ou héritiers seront tenus en dedans un an après son décès fonder un *Salve Regina* en l'église parroissiale dudit Villersgaldin où il a esté baptisé, lequel *Salve*, ensemble la collecte à ce servant, se chantera à perpétuité une fois la semaine à tel jour que la Nostre-Dame de mars escherra pour l'année, à sçavoir à l'heure de complies et par trois personnes entre lesquelles du moins il y

aura un prestre. Veut aussy que sesdits héritiers fondent perpétuellement un cierge de cire qui sera allumé durant ledit *Salve* et non autrement, et que ledit *Salve* soit sonné par quinze coups de cloche pour inciter et esmouvoir les bones gens à celle dévotion, et que laditte fondation soit souffisante et comme il appartient, au cas toutesvoyes que faite ne l'eust en sa vie, dont, se ainsy estoit, sesdits héritiers demeureront deschargés.

Item, a ordonné et ordone que sondit héritier ou héritiers seront tenus de en dedans un an après son décès fonder et amortir bien et suffisamment audit lieu de Villersgaldin, en sadite chapelle de la Marche, une messe de *Requiem*, avec vigiles et commendation, qui se chantera à perpétuité une fois l'an, à sçavoir à tel jour qu'il trespasera de ce monde, n'estoit que de son vivant il eut fait ladite fondation et admortissement, auquel cas sondit héritier ou héritiers en demeureront deschargés.

Item, a doné et légué à noble, honneste et vertueuse dame, Madame Isabeau Machefoing, sa compagne, au cas qu'elle le survive, tous et quelquonques ses biens meubles qui seront trouvés ès marches de par deçà à luy appartenants, ensemble tous les deniers qui leur sont deus par messires Thomas et Folque de Portinaire frères, comme peut apparoir par leurs lettres d'obligation, sans ce qu'en ladite debte aucuns des hoirs dudit testateur puissent quereller ou demander aucun droict, moitié ou autre portion, et ce, à cause que ladite debte procède de la part de sadite compagne. Et parmy ce, icelle ladite compagne ne pourra, après le trespas dudit testateur, demander aucun droict de douaire à ses héritiers de toutes les terres qui leur demeureront, ains sera tenue de y renonchier, réservés ceux dont il a disposé par cettuy son présent testament, réservés aussy assignations de gaiges, pensions ou autres obligations faittes en son nom, dont elle prendra une moitié et sesdits héritiers l'autre, nonobstant tous et quelquonques traittés et coutumes de villes ou pays et toutes autres choses faisants au contraire, auxquelles il a renoncé et renonce par exprès.

Item, a voulu et ordonné que sadite compagne, au cas qu'elle le survive, jouisse sa vie durant de la rente de cent et cinquante livres de quarante gros la livre qu'ilz ont chacun an sur la

recepte générale de Haynault au rachapt de deux mille livres du prix comme dessus, sans ce que sesdits héritiers puissent en aucune chose quereller ou demander, ne luy baillier aucun destourbier ou empeschement, pourveu toutesvoyes que icelle sa compagne ne pourra vendre ne engaiger ladite rente, mais seulement recevoir le cours d'icelle sa vie durant; et après son trespas, il veut, ordone que saditte rente de cent et cinquante livres retourne plainement et entièrement à Charles de la Marche, son filz, et aux héritiers d'iceluy Charles procréés de son corps en léal mariage, et s'il advenoit que iceluy Charles de la Marche son filz allast de vie à trespas avant ladite dame Ysabeau Machefoing, sa compagne, sans délaisser hoirs procréés de sa char en léal mariage, comme dit est, en ce cas ledit testateur a ordonné que Jean de Lenoncourt, filz de sa fille, et damoiselle Cornille des Camps, niepce de sadite compagne, après le décès d'icelle sa compagne, joissent chacun an par esgales portions héritablement et à tousjours, eux et leurs hoirs, desdittes cent cinquante livres de rente et des deux mille livres du rachapt d'icelle, se aucun s'en faisoit, sans ce que les héritiers de sadite compagne puissent quereller ou demander aucun droict en ladite rente ou rachapt d'icelle.

Item, a ordonné que ledit Charles de la Marche joisse d'une descharge des deniers venants d'icelle montants à quatre mille deux cent vingt livres de quarante gros la livre, dont il est assigné par le Roy des Romains et mondit seigneur l'Archiduc son filz sur les pays de Bourgongne et ce à cause des services, gaiges et pensions à luy deues du temps qu'il fut premier maistre d'hostel du Roy nostre sire.

Item, veut et ordone que ledit Charles joisse d'une gaigièrre à luy faite par le Roy et mondit seigneur sur le chastel et seigneurie de Chastelgirard au duchié de Bourgongne, montant à la somme de trois mille sept cent livres ou environ.

Item, touchant les debtes par luy faites premier qu'il fut allié par mariage avec ladite dame Ysabeau, sa compagne, au cas que aucunes en fussent treuvéés après son trespas, il a ordonné qu'elles soient et demeurent à la charge non pas de sadite compagne ou des héritiers d'icelle, mais de son héritier cy après nommé, lequel sera tenu les payer et entièrement



supporter à sa descharge, sans toutesvoyes desroguer aux gaigniers et autres points cy dessus escrits.

Item, a doné à sondit filz Charles de la Marche la maison qu'il a en laditte ville de Bruxelles, située devant l'Arque, pour en joir luy et ses hoirs perpétuellement et à tousjours après le trespas de laditte dame Ysabeau Machefoing et non autrement; devant lequel trespas ils ne pourront quereller aucun droiet, ains seront tenus les souffrir plainement et paisiblement joir et user.

Item, a doné à saditte compagne et aux héritiers d'icelle une maison qu'ilz ont en la ville de Malines pour en disposer à son bon plaisir.

Item, a donné et légaté à sa fille Philippote de la Marche, vefve de feu Thierry de Charme, escuyer, et à présent femme de Philippes de la Noncoirot<sup>1</sup>, chevalier, seigneur de Loches, la somme de deux cent franes trente cinq gros, monnoye de Flandres, pour le franc, pour une fois, outre et pardessus ce qu'on treuvera luy estre deu à cause de son traittié de mariage fait avec sondit feu mary, pourveu toutesvoyes que partant saditte fille se tiendra pour contente et qu'elle ou ses hoirs ne pourront quereller aucun droiet sur ses biens meubles, rentes, cens, héritages ne autres quelquonques quelque part qu'ilz soient situés ou gisants.

Item, en après ledit testateur a nommé et esleu de sa propre bouche son héritier universel à sçavoir ledit Charles de la Marche ès seigneuries de la Marche, d'Esnay et de Chassé et en tout ce que esdittes terres et seigneuries luy compete et appartient tant de son ancien héritage comme aussy de tous acquistz qu'il a faits et peu faire, ensemble de toutes et quelquonques leurs appartenances et autres acquets faits ou à faire, et généralement en tous et quelquonques bien meubles, immeubles, debtes et autres dont cy dessus n'est disposé ne faite mention, qui luy competeront et apartiendront au jour de son trespas, à quelque titre, cause ou raison que ce soit ou peust estre, ne en quelquonque part qu'ilz soient situés ou assis, y compris aussy le chastel, terre et seigneurie dudit Chastelgirard en Bour-

1. Lenoncourt.

gongne, ensemble la descharge montant à quatre mille deux cent vingt livres de quarante gros dont cy dessus est faite mention. Et s'il advenoit que ledit Charles de la Marche terminast vie par mort auparavant luy sans délaisser hoirs procréés de son propre corps en léal mariage, iceluy testateur en ce cas et dois maintenant pour lors dénomme sa vraye héritière laditte Philippote de la Marche, sa fille, pour succéder en tous et quelquonques ses biens de la manière cy dessus déclarée et comme eut peu faire ledit Charles de la Marche, pourveu que Catherine Chamboye, sa belle fille, soit contente et satisfaite de son droict de douaire et d'autres choses, si avant que l'on se sentira tenu envers elle et que tout soit bien fait en bone équité et raison.

Item, veut ledit testateur et ordone que une custode du sacrement où reposera le corps de Nostre Seigneur, laquelle il a fait faire, soit mise et donnée par les exécuteurs dénommés en sondit testament en l'église où son corps sera enterré.

Item, et pour cettuy présent testament mettre à exécution deue selon sa forme et teneur, il a prins, nommé et choisy et esleu très-révérènd père en Dieu, vénérable et discrete personne, messire François, archevesque de Bezançon et prévost des églises cathédrales de Saint-Lambert en Liège et collégiale de Saint-Donat de Bruges, messire Thibaud Barradot, chevalier, conseiller, chambellan et maistre d'hostel de mondit seigneur l'archiduc, sire Robert Robine, chapelain domestique d'iceluy seigneur, Jean de la Chapelle, maistre de la chambre aux deniers de ma très redoutée dame Madame l'Archiduchesse d'Autriche, auxquels ses exécuteurs et à chacun d'eux seul et pour le tout comme à ses bons seigneurs et vrays amys et esquels il se confie du tout, ledit testateur a doné et done par ce présent instrument plain pouvoir, autorité et mandement especial de disposer et ordoner en toutes et singulières les choses dessusdittes, selon et ainsy qu'il est contenu et déclaré cy dessus, les requérant en ce vouloir prendre la charge, et à cette fin et pour à ce fournir leur a consenty et accordé, consent et accorde qu'ilz puissent prendre et appréhender tous et quelquonques ses biens meubles et immeubles jusques au plain fournissement de cettuy son présent testament.

Item, et afin qu'ilz soient de tant plus enclins à vacquer à l'exécution dudit testament, et pour leurs peines, labeurs et vacations, leur a doné et done, à sçavoir à mondit seigneur de Bezançon cinquante escus de quarante huit gros pièce, à messire Thibaud quinze dudit prix, et à chacun desdits sire Robert et Jean de la Chapelle deux marcs d'argent, et au surplus a voulu et ordonné, veut et ordone que cettuy son présent testament et dernière volonté soit valable par droiet de testament dernier, de codicille ou de quelconque autre dernière volonté et par toutes les meilleures formes et manières que valoir peut et doit de droiet ou de coustume, en cassant, révoquant et annullant tous autres testaments, codicilles et quelconques autres volontés, priant en outre aux tesmoins cy dessous nommés vouloir des choses dessusdites faire foy et tesmoignage en temps et lieu, et aussy signer cedit testament de leurs seings manuels, et à nous, notaires cy après escrits, luy en faire un ou plusieurs instruments publics qui se puist ou puissent corriger, refaire et admender par le conseil et advis du sage, sans toutesvoyes au principal et en la substance faire mention ou changement quelconque.

Ce faict, incontinent après, laditte dame Ysabeau Machefoing, après la lecture à elle faite dudit testament, consentit, agréa, ratifia et approuva de sa franche et pure volonté, si comme elle disoit, tout ce que par ledit testament a esté dict et ordonné, légaté et disposé, et mesme renonche à son droiet de douaire selon et sous les conditions cy dessous déclarées.

Ces choses furent faites et passées en laditte ville de Bruxelles, sur la porte de l'hostel de mondit seigneur l'Archiduc les an, indiction, jour, mois et pontificat dessusdits, en la présence de honorables et discrettes personnes messire Philippe Loitte, chevalier, seigneur d'Aresse et pardessus de Salins, Roland Le Febvre, seigneur de Thomesche, maistre Lyon de Saint-Vast, parsonne de Herental, maistre Jean Wouters, maistre de la chambre des comptes à L'Isle, Jean Le Blancq, sommelier d'oratoire du Roy des Romains, maistre Jean de Rogierville, secrétaire de mondit seigneur l'Archiduc, Jean Desne, sommelier de la panneterie, Jean Courtois, huissier des finances, tesmoins à ce requis et appelés, avec le scel dudit testateur armoyé

de ses armes cy mis et apposé, ensemble et avec les seings manuels tant de luy que de maditte dame Ysabeau de Machefoing, sa compagne, et des tesmoins cy dessus escrits.

Ainsy signé : *De la Marche, Y. Machefoing, Philippe Loytte, Febvre, de Saint-Vast, Wouters, J. Albi, de Rogierville, Desne, Courtois.*

Suivent les attestations des notaires apostoliques et impériaux Jehan Canis et Jehan de Cart, qui ont reçu ce testament et l'ont revêtu de leurs signatures.

(Ms. de la Bibl. nat., fonds franç. n° 4332, copie collationnée par le secrétaire du roi de Chevanes.)

---

# MÉMOIRES

## D'OLIVIER DE LA MARCHE

---

### PIÈCES ANNEXÉES.

---

154  
151

S'ENSUYT L'ESTAT DE LA MAISON

DU

DUC CHARLES DE BOURGOINGNE, DIT LE HARDY<sup>1</sup>

---

En accomplissant à vostre requeste, monseigneur l'avitailleure de Calais, j'ay mis en brief ce que j'ay

1. On peut comparer à cette description « l'Estat de la maison de Charles, dernier duc de Bourgogne, » ms. de la Bibl. nat. n° 3867 fonds franç. (ancien 8430<sup>2</sup>), commençant par ces mots : « Comme mon très redoubté seigneur, Monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant... » et finissant par ceux-ci : « et aura de gages six solz par jour comtez par les escroes de l'ostel de mondit seigneur. Faict audit Nancy, les jour et an dessusdicts. » Ce ms. se réfère à la date du 31 décembre 1475; mais l'écriture en est du xvi<sup>e</sup> siècle. C'est la copie d'un recueil des ordonnances de Charles le Téméraire sur sa maison et de la liste de ses officiers et gardes avec l'indication de leurs gages. — Quant à l'*État* publié ci-dessus, sa rédaction primitive, malgré sa date apparente, est vraisemblablement de 1473. (V. la *Notice bibliographique*.) Nous avons ici suivi principalement le ms. de la Haye (Fonds Gérard, B. n° 62), en le rapprochant des autres, notamment de ceux de Vienne (V. *ibid.*).

peu comprendre de l'estat de la maison du duc Charles de Bourgoingne, mon très souverain seigneur, ensemble des ordonnances de sa guerre. Et commencerons à l'estat de sa maison, et au service de Dieu et de sa chapelle, qui doit estre commencement de toutes choses<sup>1</sup>.

En sa chapelle a quarante hommes, à comprendre ung évesque, son<sup>2</sup> confesseur, et trois autres Jacopins prestres et confesseurs, autres chappellains et autres officiers, organistes et sommeilliers<sup>3</sup>, lesquels chappellains, chantres et officiers sont gouvernez par le premier chappellain<sup>4</sup>. Et tous les jours, où qu'ilz soient, chantent les heures du jour et la grant messe solennel. Ouquel service et à toutes heures est le prince<sup>5</sup> quant ils sont devers lui, et principalement à la messe et aux vespres. Et n'est pas à oublier que l'évesque dessusdit et les freres Jacopins sont grans clerics, doctes<sup>6</sup> et prescheurs, et preschent très souvent.

Et d'abondant<sup>7</sup> a le duc ung aumosnier et ung soubz aumosnier, gens de tel auctorité et de tel credit, qu'ilz font les aumosnes pour le prince par discretion<sup>8</sup> et en conscience, qui sont grandes jusques à passer xx<sup>m</sup> livres par an. Et pour approuver qu'il soit ainsi, quant le

1. Ce premier paragraphe a été supprimé dans les éditions précédentes.

2. « Pour son. »

3. « Organiste et sommellier. »

4. D'après le ms. n° 3867, cité ci-dessus, la chapelle de Charles se composait de quinze chapelains, deux demi-chapelains, quatre clerics, six sommelliers et deux fourriers.

5. « Le prince est présent. »

6. « Docteurs. »

7. « D'avantage. »

8. « Distribution. »

duc doit partir d'une ville, son aumosnier lui apporte par escript ce dont il peut enquerir et savoir où bien-fais et aumosnes sont bien employées en icelle ville, si comme de vielles gens, povres prisonniers enchar-trez<sup>1</sup>, femmes gisans, orphenins, povres filles à marier, gens bruslez de feu, marchans destruis par fortune, et toutes autres choses necessaires. Et à chascun le duc, à sa devotion, depart son aumosne et signe le papier et les sommes, et sont paieez avant que l'aumosnier departe de la ville. Aussi l'aumosnier distribue et depart l'argent de l'offrande du prince qui, tous les jours et où qu'il soit, fait<sup>2</sup> offrande en la messe. Et lui est icelle offrande presentée par le plus grant prince de son hostel, et qui là soit. Et doit l'aumosnier dire le *benedicite* à la table du prince, et les graces après. Et à icelles graces doit estre le maistre d'ostel et au dessus. Et doit l'aumosnier lever la nef où est l'aumosne devant le prince, et puis oster la nappe de la table, et doit commencer au hault bout<sup>3</sup>.

En ensuivant la chappelle, nous parlerons de l'estat du conseil et de la justice, pour ce que, après le service fait de Dieu en l'Église, la justice est le second service dont Dieu doit estre<sup>4</sup> servy. Et pour le conseil, tant de ses grans affaires comme pour ladicte justice, le duc a ung chancelier en chief, ung evesque chief du conseil en son absence, quatre chevaliers notables, VIII maistres des requestes, quinze secretaires, huis-

1. « Comme de gens anciens, gens pauvres, prisonniers, femmes. »

2. « Qui tous les jours se font, et où que soit faicte. »

3. « Qui est le contraire au servir viandes. »

4. « Est. »

siers, fourriers et autres officiers à ce servans. Et quant le duc n'est point en la guerre, la chambre du conseil se tient près de celle du duc. Et se treuve le duc souvent à cedit conseil, et principalement à deduire et determiner grans sentences et grans affaires, et prent la peine d'oyr toutes les opinions. Et ne peut en celui conseil entrer sinon<sup>1</sup> les ordonnez, les chevaliers de la Thoison, et les maistres d'ostel, sans y estre par le duc ou par son chancelier menez ou mandez. Et me passe de deviser de l'auctorité et preeminence du chancelier, pour ce que l'en scet bien partout que ung chancelier preside, et mesmes en la presence<sup>2</sup> du prince il demande les opinions. Il a le grand seel en ses mains, et est le premier homme nommé et le premier officier et devant tous en toutes choses<sup>3</sup>.

En ensuivant le fait de la justice, le duc estant en ses pays tient audience publique pour oyr et despechier toutes requestes qui lui sont apportées, et principalement des povres et des petis, qui pourroient faire plainctes des riches et des grans, et ne pourroient approuchier ne avoir lieu devant lui; et pour ce tient il audience publique en sa personne deux fois la semaine; et nous arresterons aux ceremonies et pompes d'icelle audience, afin que du tout soit adverty en temps et par ordre.

Ladicte audience se tient le lundi et le vendredi, et

1. « Et ne peuvent en iceluy conseil autres que. »

2. « Personne. »

3. Les six derniers mots ont été détachés de ce paragraphe, dans les éditions précédentes, et maladroitement rattachés, comme suit, à un paragraphe qui manque dans notre manuscrit :

« Et devant tout en toutes choses, audit hostel y a autre différence qu'en France : le connestable va devant, et encore va



le duc au departir de son disner va en la sale où l'audience est preparée, et est acompaigné de la noblesse de son hostel, assavoir princes, chevaliers<sup>1</sup>, escuyers et autres, et n'y oseroit homme nul faillir. Le duc se siet en sa chayere, richement parée de paile<sup>2</sup> et de drap d'or, et le marchepié, qui est large et de trois pas de montée, est tout couvert de tapicerie richement; et à ses piez a ung petit bancq auquel sont appoiez deux maistres des requestes et l'audiencier, qui lisent les requestes devant le duc, et aussi ung secretaire pour enregistrer les appointemens; et sont iceulx quatre à genoulx, et derrière ledit secretaire a ung clerc qui enfile les requestes en ung cordon, selon que les luy baille ledit secretaire. Et sont les bancqs<sup>3</sup> ordonnez par ordre, à l'encontre du passet<sup>4</sup>, pour seoir les princes du sang, les ambassadeurs, les chevaliers de l'ordre et les grans pencionnaires par ordre; et scet chascun où il doit aler. Et derrière la chayere et le dos du duc sont empriz<sup>5</sup> les escuiers du duc, c'est assavoir ceulx de la chambre, qu'en France on dit enfans d'honneur, qui aucunefois servent à l'estat d'eschanson, panetier et escuyer trenchant, quant le prince est en chambre à sa privauté; et point d'escuyer d'escuyrie, pour ce que cestuy estat se sert

par-dessus un lieutenant-général; nota que ledit chancelier est de plus grand proufit que celuy de France car il congnoit des finances et autres choses que ne fait celuy de France. »

1. « Chancelier. »

2. « Palle, » tapis.

3. « Chascun. »

4. Passage.

5. *Aliàs* : « empiez » (Ms. de Vienne n° 3392). « En pieds » (édit. précédentes).

publiquement<sup>1</sup>. Et en continuant<sup>2</sup> la fourme de l'audience<sup>3</sup>, la sale est close d'un grant parquet tout baillié, et clos de banes et de bailles<sup>4</sup>, et tout couvert de tapiceries aux armes du duc; et sont au costé dextre les panetiers et les eschanssons, escuiers du duc, et au costé senestre escuiers trenchans et escuier d'es-cuyrie, et sont debout appuyez aux bailes<sup>5</sup>. Et devant icelles bailles sont banes à l'entour du parquet, où seent les chevaliers, chambellans et estrangiers qui surviennent, et aussi les maistres d'ostel. Et au bout d'iceluy parquet, devant le visage<sup>6</sup> du prince sont les escuiers hommes d'armes de la garde, chascun ung baston au poing, ayans bailles comme dessus<sup>7</sup>; et n'y vont ce jour que les quinze qui doibvent faire le guet devant luy à leur tour<sup>8</sup>. A l'entrée<sup>9</sup> d'iceluy parquet et à la porte sont huissiers d'armes, et devant le piet du passet sont deux sergens d'armes à piet, et chascun la masse au col, aux armes du prince. Et se conduit ceste ceremonye par les maistres d'ostel; et, l'assiette faicte, sont deux portes ouvertes aux deux bouts de la sale, et entrent par l'une ceulx qui apportent les requestes et les presentent au duc, et s'en revont par

1. Ce passage depuis « de la chambre » jusqu'à « publiquement » ne se trouve que dans le ms. de la Haye n° 62, et n'existe pas dans ceux de Vienne, nos 3360 et 3392.

2. « Et incontinent. »

3. « Passée. »

4. *Baillié, bailles*, entouré de balustrades.

5. Mss. de la Haye et de Vienne. Ce passage a été interverti par les précédents éditeurs.

6. « La face. »

7. Quatre mots omis dans les mss. de la Haye et de Vienne.

8. « A l'entour. »

9. « Et allencontre. »

l'autre porte; et sont mises icelles requestes sur le banc devant ceulx qui les doibvent lire, et lisent tour à tour. Et le duc appoincte les requestes à son plaisir, et selon que le cas le requiert, et toutes les despeschés avant qu'il parte de la place. Et pendant ce temps chascun se taist et tient ordre; et, le tout achevé, s'en reva le duc<sup>1</sup> en sa chambre, et puis chascun en ses affaires.

Continuant la cause<sup>2</sup> de la justice, le duc a ung prevost des mareschaux, fort acompaigné de compaignons de guerre; iceluy prevost sert en temps de paix de faire les executions criminelles, et a par tout le pays du duc jurisdiction et pover, et par toutes villes, excepté en l'ostel du duc, qui est en la jurisdiction des maistres d'ostel; et sert icelui prevost pour les divers pays et les diverses seignouries qui sont en la main du duc. Car, ung cas criminel, meudre ou autre, faict en Brabant, le criminel ne pourroit estre poursuivy en Flandres ne en Haynnau, pour ce que les justices ne ressortissent point l'une à l'autre; et pareillement de pays en pays se sauveroient les malfacteurs. Parquoy a esté ordonné le prevost des mareschaux pour aller partout, et a pover du prince par tout<sup>3</sup>; et certes il a moult prouffité depuis le regne du duc Charles; car il a dechassié plusieurs vicieux<sup>4</sup> malfaiteurs, et a puny plusieurs cas mauvais, et dont raison vouloit punition. Et ou temps de la guerre, le prevost des mareschaux, soubz l'auctorité du duc et soubz l'auc-

1. « Le duc s'en retourne. »

2. « Le faict. »

3. « Pour aller par toute la contrée. »

4. Ce mot manque dans les mss. de la Haye et de Vienne.

torité des mareschaulx, conduict les marchans, met les vivres à prix, tient la justice parmy l'ost, tant criminelle comme civile, et peut oyr de toutes matieres, excepté de faict de guerre ; juge et execute criminellement, appointe et juge les causes civiles, sans y appeler autre personne, s'il ne luy plaist.

Or avons devisé de l'ordre de justice. Si fault deviser de la guerre et de son estat, qui est l'appuy et le baston, et aussi le soustenail de la seignourie et de la chose publique ; car sans seigneur et sans seignourie<sup>1</sup> ne povons nous vivre, et sans soustenir le droict et l'auctorité du seigneur et de la seignourie du pays ; et faut aucunesfois les soustenir par assault<sup>2</sup>, et aucunesfois par defence ; et pour ce est nommée la guerre en l'arbre des batailles ou nombre des branches de justice, et se nomme justice à main forte. Pourquoy en ensuyvant mon commencement, qui a esté du service de Dieu, en descendant de l'Eglise à la justice, je persevereray par la tierce, qui est de la guerre, et par laquelle Dieu si peut et doibt estre servy, en entreprenant et faisant guerre justement, et en l'excutant par forme deue.

Le duc a quatre chevaliers ordonnez, devant lesquels se mettent les matieres de la guerre, pour en faire rapport au duc. Et se assemblent iceulx quatre chevaliers en la chambre du premier chambellan, où ilz se tiennent à conseil, et n'y entrent nulz que le premier chambellan, le chancelier, le grant maistre, les quatre chevaliers, les maistres d'ostel et mareschaulx de l'ost et du logis, et le maistre de l'artillerie,

1. « De seigneur. »

2. Attaque.

le roy d'armes de la Thoison d'or, et deux secretaires du nombre dessusdit, qui escrivent et mettent en forme les choses conclutes et advisées<sup>1</sup>. Et sont iceulx secretaires nommez et ordonnez pour la matiere de la guerre, et des choses advisées et exposées; lesditz quatre chevaliers en font rapport au duc, pour en faire son bon plaisir.

Et pour ce que grant chose, grans estas, [et] grans affaires ne se peuvent vuidier ne<sup>2</sup> conduire sans grans deniers et sans grandes finances, je continueray la maniere de servir Dieu par la quarte voye, et monstreray comment le duc voyt et congnoist l'estat de ses finances, et comment le service de Dieu y peut estre employé; car ung prince, par despendre sans savoir où les deniers se prennent et treuvent, apprend ses serviteurs à<sup>3</sup> prendre le sien sans desserte, et retenir à ceulx qui l'ont desservy, et à ordonner et distribuer les biens à leur plaisir et singulier prouffit, et sans discretion; dont le peuple porte grans faiz, à grans cris<sup>4</sup> et grans plaintes devant Dieu; pourquoy il appert que le prince qui a le regart et l'œil aux choses dessusdictes sert Dieu et luy mesme en prouffit<sup>5</sup> et en conscience.

Le duc a en son ostel la chambre des finances, en laquelle se rapportent tous les deniers de ses pays, ordinaires et extraordinaires. Là viennent tous les deniers et les receptes, et d'illec sont distribuez les appointemens aux officiers, selon ce qu'ilz ont de

1. « Ordonnées et exposées. »

2. Deux mots omis dans les précédentes éditions.

3. « Apprend à ses secrétaires de. »

4. « Grand faiz, grands cris. »

5. « Sert Dieu, et luy mesme en prouffite. »

charge. Là sont ordonnez deux prothonotaires de l'Eglise, grans seigneurs, et deux notables chevaliers ; et à ce bureau sieent iceulx quatre, en chief le maistre de la chambre aux deniers ; et celuy reçoit les appointemens pour la despence ordinaire, tant de bouche comme de gaiges, qui montent bien par an à plus de quatre cens mille livres. Là siet le tresorier des guerres, qui reçoit en sa main tous les appointemens de tous les gens d'armes tant de pié que de cheval, ordinaires et extraordinaires ; et monte par an l'ordinaire [à] huit cens mille livres, et l'extraordinaire communement à huit vingt mille livres ; et depart iceulx deniers aux clerics et commis dessoubz luy, pour en faire la distribution. Là siet l'argentier, auquel sont baillez les appointemens pour paier les dons des ambassades et voyages, le fait des habillemens et garderobe, et autres choses extraordinaires, et n'est pas chose que l'on sceust<sup>1</sup> mettre en regle et en nombre ; mais je suis acertené que le duc Charles a despendu pour celuy estat seulement, chascun an, l'ung portant l'autre, plus de deux cens mille livres. Là siet le receveur general, qui rend compte de toutes les recettes, et qui toutes viennent en sa main, et à qui les recettes particulieres, toutes en general, viennent à compte. Là est l'audiencier qui signe toutes manieres<sup>2</sup> des finances, et non autres ; et ne siet à iceluy bureau sinon les dessus nommez. Là vient le duc bien souvent, et ne se cloent nulz comptes sans luy ou sans son seu. Il signe de sa main tous appointemens de tous dons ; il signe tous comptes et tous rolles ; il scet bien ce qu'il a vaillant et ce qu'il des-

1. « Puist. »

2. « Matières. »

pend; tout chiet en sa main, et tout en vuide, et luy mesme siet au bureau à ung bout<sup>1</sup>, jecte et calcule comme les autres; et n'y a difference en eulx en ice-luy exercite sinon que le duc jecte de jectoirs<sup>2</sup> d'or, et les autres de jectoirs<sup>3</sup> d'argent. En icelle chambre a une petite table à part, où siet le greffier et les clers; et est servie des huissiers<sup>4</sup> et autres officiers, comme il appartient.

Or ay devisé des quatre chambres ordinaires de l'ostel du duc; si est necessaire<sup>5</sup> et besoing de reciter le nombre des grans pencionnaires qui sont en sa maison, où il y a six ducs, et douze autres grans personnaiges, princes, contes et marquis; et se paient iceulx personnaiges<sup>6</sup> par la main de l'argentier, comme il est escript cy dessus.

Et au regard de l'estat des dames et de leur pension, je n'en fay pas grant mention, combien que ce soit en frait pour le prince plus de quarante mille livres<sup>7</sup> par an.

Il est besoing que j'entre à deviser l'estat ordinaire et comptes par les escroes et escrips<sup>8</sup> de l'ostel du duc. Et certifie qu'il a en sa maison, outre et pardessus les dessus nommez, quarante quatre personnaiges<sup>9</sup>,

1. « Sied au bout du bureau. »

2. « En jects. »

3. « Jects. »

4. Ce mot n'est pas dans les mss. de Vienne. — « Fermée de portiers. »

5. « Nécessité. »

6. Mot supprimé par les précédents éditeurs.

7. « Écus. » Le ms. de la Haye porte seul « livres. »

8. Deux mots omis dans les éditions précédentes.

9. Le ms. n° 3867 précité compte trente-cinq pensionnaires,

tant princes, contes, marquis et grans barons, qui sont journellement comptez par les escroes. *Item*, vingt chevaliers comptez par demy an, les uns contre les autres<sup>1</sup>. *Item*, trente chevaliers comptez par quatre mois, qui est à entendre tousjours dix d'iceulx trente<sup>2</sup>. *Item*, quarante<sup>3</sup> chevaliers<sup>4</sup> qui sont comptez par trois mois, à entendre tousjours dix d'iceulx quarante.

*Item*, oultre et pardessus iceulx chevaliers comptez par termes, le duc a quarante autres chevaliers, qui sont tousjours comptez aux gaiges et pencions, et ont tel estat qu'ilz ont chascun ung hommes d'armes avec eulx. Ainsi sont quatre vingts hommes d'armes en icelle compaignie, et sont iceulx chevaliers et leurs hommes conduitz et gouvernez par quatre autres notables chevaliers, contes, marquis et barons, lesquelz sont chiefs chascun de dix chevaliers et de leurs hommes d'armes, et chevauchent par chambrées en armes et soubz la cornette de leurs chiefs.

Le duc a ung premier chambellan, comme desjà il est escript cy dessus, soubz lequel sont et respondent tous les chambellans chevaliers dont cy dessus est escript, et peuvent en toutes causes du bureau avoir leur renvoy devant ledit chambellan. Et touteffois s'ilz sont venus sans faire deffault devant le maistre d'ostel, il a la premiere journée<sup>5</sup>. Il a la clef de la chambre du prince; il a le scel du secret en garde devant tous

dont il donne la liste pour l'année 1474. Mais six furent ajoutés à cette liste en 1475.

1. Le ms. n° 3867 en compte dix-neuf.

2. Ce chiffre est aussi donné par le ms. n° 3867.

3. « Autres. »

4. Le ms. n° 3867 ne donne la liste que de trente-neuf.

5. Cette phrase entière a été omise par les précédents éditeurs.



les autres; son droict est de porter la banniere en bataille; des fiez et hommaiges des nobles fais au prince il doibt prendre le serment; il a la premiere chambre après le prince, et a plat et service comme luy mesme, et doibt estre obey en ses commandemens comme le lieutenant du prince.

Le duc a ung grant maistre d'ostel qui peult à tous consaulx<sup>1</sup>, tant de la justice comme de la guerre; et se doibvent adrecier à luy reçoiptes et cœulloites<sup>2</sup> de princes et d'ambassades. Il peut servir aux quatre nataulx<sup>3</sup> de l'an, et quant le prince tient estat solemnel. Et doibt aller devant la viande du prince, le baston levé en contremont; mais il ne doibt point faire les assays en la cuisine, mais les doibt faire le premier maistre d'ostel, ou l'ung des aultres maistres d'ostel en son absence. Et, la viande assise devant le prince, le grant maistre d'ostel a toutes les couvertures de tous les metz dont le prince est servy, tant de la premiere fois comme de la seconde, et generalement<sup>4</sup> de tout le service qui est à iceluy disner. Et pour donner mieulx à entendre, ces choses sont le droit du grant maistre d'ostel en Bourgoingne; mais je ne veulx pas jugier qu'il eust celle authorité ès pays et seignouries que tient le duc, si ce n'estoit que sa retenue fust generale, donnée par le prince en droictz et preeminence, telz qu'il les peult avoir en Bourgoingne.

Le duc a ung premier maistre d'ostel, qui a chambre

1. Conseils.

2. Cérémonies de réception.

3. Les quatre grandes fêtes.

4. Mot omis dans les éditions précédentes.

et plat en l'ostel du prince, comme le premier chambellan; et au surplus a quatre autres maistres d'ostel, lesquelz avec le premier ont le regart à la police de la maison du prince, à l'union des nobles hommes et autres seigneurs domestiques de la maison<sup>1</sup>. Ilz conduisent les ceremonies et ordre de l'ostel, ilz ont le regart à la despence du prince, ilz tiennent le bureau une fois le jour, pour compter la despence du jour precedent, et pour faire justice à ung chascun; deux huissiers de salle sont les sergens du bureau, qui adjournent les parties aux requestes d'autres parties; et dedans trois jours fait on justice à ung chascun par justice sommiere, et du bureau ne peut nul appeller. A ce bureau sieent les maistres d'ostel, le maistre de la chambre aux deniers, le contrerolleur et deux clerks d'office, et nulz aultres plus qui<sup>2</sup> qu'ilz soient. Le maistre de la chambre aux deniers voit la despence dont il fault qu'il face payement, qui pour<sup>3</sup> jour monte plus de huit cens livres, compris gaiges et despens de bouche, qui se payent seullement par ses mains. Le contrerolleur voit si la despence est bien employée et en advertist les maistres d'ostel, et voit si les clerks d'office ont bien recueilly la despence du jour precedent. Les clerks d'office rapportent au bureau les parties despensées en chascun office, et les rescrivent par parties et par office en ung rolle de parchemin, pour chascun jour; et les maistres d'ostel, le maistre de la chambre aux deniers, le contrerolleur jectent et calculent icelles parties, et sur ce sont mises les

1. Trois mots également omis.

2. « Et nuls autres, quels. »

3. « Et par. »

sommes ; et pour ce faire ont tous les ans<sup>1</sup> ung chascun d'eulx pour ung marc de jects d'argent aux armes et devises du prince ; et pareillement font tous les jours ung autre rolle de tous les noms et surnoms de ceulx qui sont comptez par les escroes, grans et petiz, de quelque estat qu'ilz soient. Et à la fin des noms d'ung chascun est escripte la somme de combien ilz sont comptez par jour, et de ce comptent et royent<sup>2</sup> les maistres d'ostel à leur discretion, et selon les ordonnances du prince. Et lesdictes sommes et despence de gaiges calculées et jectées se mettent tout en une somme du jour, et sont toutes les parties particulieres d'office en office, ensamble les sommes des gaiges, et puis les deux parties ensamble par une somme du jour mises et escriptes en ung fueillet pour chascun jour ou papier du controlle<sup>3</sup> ; et fait on pour chascune année<sup>4</sup> ung controlle, où il y a aultant de fueilletz qu'il y a de jours en l'an, et non plus ; et ne peult on escrire en iceluy controlle que en la presence des maistres d'ostel ; et à la fin de l'an se porte en la chambre des comptes, et sert pour veoir se les rolles bailliez journellement au maistre de la chambre aux deniers se rapportent à iceluy controlle. Les clerks d'office escrivent toutes autres lettres et appointemens fais au bureau, et tous les jours vont en chascune office recueillir les parties de leurs despences pour en rendre compte comme il est escript cy dessus.

Le duc a quatre sommelliers pour sa chambre, dont

1. « Et pour ce fait-on tous les ans pour. »

2. Disposent ; portent en compte ou rayent à leur volonté.

3. « Controlleur. »

4. « Tous les ans pour chascune année. »

le premier sommellier a en la court chambre et plat, comme les maistres d'ostel, et mengent les aultres sommelliers avec luy. Et ont iceulx sommelliers la clef de sa chambre, et servent de ordonner l'estat de sa chambre<sup>1</sup>, et peuvent à toutes heures devers le prince.

*Item*, a le duc pour sa chambre seize escuiers, qui sont gens de grant maison, et servent iceulx<sup>2</sup> d'accompagner le prince où qu'il voise, à piet ou à cheval, et d'avoir regart sur sa personne et sur ses habillemens. Ilz couchent près de sa chambre, par une maniere de seureté de sa personne. Et quant le duc a tout le jour labouré en ses affaires et donné audience à ung chascun, il se retraits en sa chambre, et iceulx escuiers vont avec luy<sup>3</sup> faire compaignie. Les ungs chantent, les autres lisent romans et nouvelletez, les autres se devisent d'amours et d'armes, et font le prince passer le temps en gratieuses nouvelles. Iceulx escuiers peuvent à toutes heures en la chambre du prince, s'il n'y a conseil; ilz ont chambre à court, plat et viande, comme les maistres d'ostel du prince.

Et pour ce que j'ay commencé à parler de la chambre du prince, je continueray sans avoir regart aux estatx, mais pour faire mieulx par ordre.

Le duc a six docteurs medecins, et servent iceulx à visiter la personne et l'estat de la santé du prince. Et quant le duc est à table, iceulx medecins sont derriere le bancq, et voient de quoy et de quelz metz et viandes l'on sert le prince, et luy conseillent, à leur

1. Cette phrase entière a été omise par les précédents éditeurs, depuis : « et servent. »

2. « Escuyers. » — 3. « Pour luy. »

adviz, lesquelles viandes luy sont plus prouffitables ; ilz peuvent à toutes les heures en la chambre du prince et sont gens si notables, si bons et si grans clerics, qu'ilz peuvent estre à beaucoup de conseilz huchiez et appelez<sup>1</sup> ; ilz ont plat à court, comme le premier sommellier, mais ilz n'ont point de chambre ordinaire.

Le duc a quatre surgiens<sup>2</sup> ; ces quatre servent pour la personne du duc, et pour ceulx de son hostel et autres ; et certès ce ne sont point de ceulx qui ont le moins à faire en sa maison ; car le prince est chevaleureux, et de tel exercite de guerre, que par bleceure de cop à main, de trait à pouldre ou aultrement, il a bien souvent tant de gens bleciez en sa maison et en ses ordonnances, que, tant pour le grant nombre que pour les divers lieux où les bleciés sont, cinquante surgiens diligens auroient assez à besoigner, à faire leur devoir des cures qui y surviennent. Et pour ceste cause a ordonné le duc en chascune compaignie de cent lances ung surgien. Iceulx quatre surgiens du duc ne prennent riens des compaignons estrangiers ne des povres qui sont au service du prince, et s'attendent à luy pour leurs oingnemens et drogueries de satisfaction, et peuvent en la chambre à toutes heures, comme les medecins<sup>3</sup>.

1. Trois mots omis par les précédents éditeurs.

2. Chirurgiens.

3. Tout ce paragraphe a été remanié comme suit par les précédents éditeurs : « Le duc a quatre chirurgiens : ces quatre servent pour la personne du duc, et pour ceux de son hostel et autres ; et certes ce ne sont point de ceux qui ont le moins affaire en la maison : car le duc est prince chevaleureux, et de tel exercice de guerre, que par blessure de coup à main, de trait de pouldre ou aultrement, il a bien souvent tant de gens blessés en sa maison et en

Le duc a ung garde des joyaulx et son ayde; et est celuy garde des joyaulx fort privé du prince; car il a en ses mains ung million d'or vaillant; et sert à garder les deniers de l'espargne du prince, tous ses joyaulx d'or et de pierries, dont le duc est riche, et<sup>1</sup> en a les plus beaulx que l'on sache. Il a en sa main toute la vaisselle d'or et d'argent, tous les habillemens<sup>2</sup> et aournemens de sa chapelle; et cuide qu'il en a en vaisselle d'argent, [que] blanche que dorée, cinquante mille marcs en ses mains.

Le duc a bien quarante varletz de chambre, dont la plus part<sup>3</sup> servent tousjours, et les autres sont comtez par terme, et servent iceulx en la chambre en diverses manieres, les barbiers en leurs estaz, les chaussetiers, tailleurs, cousturiers, fourreurs et cordouaniers, chascun en leurs estaz. Les paintres font les cottes d'armes, banieres et estandars; les aultres varletz de chambre servent de faire le lic, et à mettre à point la chambre; et doit le fourrier battre et escourre<sup>4</sup> le lic<sup>5</sup>, c'est à sçavoir la coustelle<sup>6</sup> et le

ses ordonnances, que aultre part en divers lieux blessés, que cinquante chirurgiens diligens auroyent assez à besoigner, à faire leur devoir des cures qui surviennent. Et pour ceste cause a ordonné le duc en chascune compaignie de cent lances ung chirurgien. Lesdits quatre chirurgiens du duc ne prennent rien des povres, ne des compaignons estrangiers qui sont au service du prince, et s'attendent à luy de la satisfaction de leurs onguemens et drogueriers, et peuvent à la chambre à toutes heures, comme les medecins. »

1. « Et lequel. »

2. Mot supprimé par les précédents éditeurs.

3. « La plus grand part. »

4. Secouer.

5. Les éditions précédentes ajoutent : « Et mettre à point la chambre. » — 6. Le lit de plume.

coussin où le prince doit gesir; et pour ce seulement est le fourrier nommé varlet de chambre; et doibvent les principaulx estendre les linceux<sup>1</sup> et la couverture. Et doibt le sommellier tenir une torche en ses mains pour veoir faire le lict, et après refermer les courdines<sup>2</sup>. Et doibt l'ung des quatre sommelliers garder le lict, jusques à tant que le prince soit couchié.

Le duc a deux espiciers et deux aydes, et sont iceulx espiciers si privez du prince qu'ilz lui baillent, sans y<sup>3</sup> autres appeller, tout ce que le prince demande touchant medecine. L'espicier apporte le drageoir du prince jusques devant<sup>4</sup> sa personne, à quelque grant feste ou estat que ce soit; le premier chambellan prent le drageoir et baille l'assay à l'espicier, et puis baille le drageoir au plus grant de l'hostel du duc qui là soit; et sert iceluy du drageoir le prince, et puis le rent au premier chambellan, et le premier chambellan le rend<sup>5</sup> à l'espicier. Ledit espicier delivre toutes drageries et confitures; il faict et delivre l'ypocras; et a priz ordinaire en la livre d'espice de chambre et en la quarte d'ypocras, et se compte par les escroes, souz l'estat de la fourriere.

Or ay devisé de l'estat de la chambre et de divers offices y appartenans. Si faut que je entre suyve ma matiere; et entreray à deviser de quatre estaz qui servent le corps et la bouche du prince.

Et premierement, commencerons à deviser l'estat

1. Draps de lit.

2. « Gourdines; » rideaux.

3. « Nuls. »

4. « A. »

5. Deux mots omis dans les éditions antérieures.

des panetiers, et pourquoy ne en quel temps iceluy estat doibt estre premier nommé, car l'estat du panetier, de l'eschanson, de l'escuyer trenchant et de l'escuyer d'escuyrie, sont aussi nobles les uns que les autres, [et] les gaiges aussi des uns que des autres; et pour ce que c'est tout un, quant à noblesse et à estat, mais il faut<sup>1</sup> en toutes choses ordre, regle<sup>2</sup> et raison. Si deviseray, selon ce que j'ay peu aprendre<sup>3</sup> et concevoir, comment iceulx estaz doivent aller et estre conduis.

Le duc a un premier panetier, et cinquante escuyers panetiers; et sont conduis à la guerre et à la paix souz le premier panetier, et sont gouvernez par cinq chiefz de chambre ordonnez par le prince, dont chascun a neuf panetiers souz luy; et chevauchent tous souz la cornette du premier panetier en une escadre. Et ay nommé le premier estat des panetiers; car en ensuyvant la regle des escroes et des ordonnances faictes en la maison de Bourgoingne, de plus de cent ans<sup>4</sup>, doibt estre le panetier le premier nommé, pour l'honneur du saint sacrement de l'autel, dont le pain est la sainte chose où<sup>5</sup> le precieux corps de Nostre Seigneur Jesus Christ<sup>6</sup> est consacré.

Le premier panetier faict la despence de la panetierie, et se compte souz luy<sup>7</sup> celle despence par les

1. « Toutesfois faut-il. »

2. Mot omis.

3. « Comprendre. »

4. « Passés. »

5. « Dont. »

6. Deux mots omis.

7. Les précédents éditeurs n'ont pas bien lu ces deux mots et les ont remplacés par « toute. »



escroes ; il sert en l'absence des maistres d'hostel, se tous estoient dehors. Et est la cause pourquoy aucuns veulent dire que le premier panetier a droit d'estre pourveu de l'estat de premier maistre d'hostel ou <sup>1</sup> maistre d'hostel avant tous les autres, mais quant à ce qu'il a droit, il n'en a point ; ains le peut faire le prince de qui qu'il luy plaist, sans faire tort audit premier panetier. Bien est vraysemblable que le premier panetier, qui a faict despence journallement, et a desjà servy en l'absence des maistres d'hostel, et a compté au bureau, et qui a cognu l'estat de la despence de la maison du prince par praticque, doibt <sup>2</sup> mieux entendre et cognoistre par raison ce que ung maistre d'hostel a à faire, que ne font ceulx qui n'ont point praticqué ladicte despence. Et en ce cas doibt estre pourveu par raison. Et <sup>3</sup> certes pour les raisons <sup>4</sup> dictes, ledit panetier doibt estre premier nommé, et doibt aller devant, sinon en certain temps que je diray, quant je deviseray <sup>5</sup> les ordres et les mutations en temps et en lieu.

Et en continuant l'estat des panetiers, je deviseray comment le panetier se doibt conduire à servir la bouche du prince. Quant le prince veult <sup>6</sup> disner et qu'il est couvert, l'huissier de salle va querir le panetier qui doibt servir pour ce jour, et le maine en la paneterie. Et là le sommelier de la paneterie baille une serviette audit panetier, et la baise, en faisant creance <sup>7</sup> ;

1. Cinq mots omis.

2. « Il est bien vraysemblable, dis-je, qu'il doibt. »

3. Six mots omis.

4. « Dessus. »

5. « Temps, ainsi que j'adviseray. »

6. « Va. »

7. « Credance. »

et le panetier la met sur son espaule senestre, les deux bouts pendans devant et derriere ; et puis le sommelier luy baille la salliere couverte, laquelle ledit panetier doibt porter entre ses dois tenant entre le piet et le ventre de la salliere, en difference du goubellet, qui se doibt porter par le piet ; et va le panetier après l'huissier de la salle, la teste nue ; et après luy va le sommelier, qui porte en ses bras la nef d'argent qui sert à l'aumosne<sup>1</sup> ; et dedans icelle nef<sup>2</sup> sont les trenchoirs d'argent et la petite salliere, et une autre petite nef ; ensamble le baston<sup>3</sup> et lycorne dont on fait l'espreuve en la viande du prince. Et, eulx venus en la salle et devant la table, le sommelier doibt asseoir la nef où le panetier luy monstre, et doibt estre le bas bout ; et le panetier ouvre la salliere, et du couvercle prend<sup>4</sup> du sel, et le baille audit sommelier, qui en fait l'assay en presence dudit panetier ; et lors assiet iceluy panetier sa salliere et ses trenchoirs, la petite salliere, la petite nef et l'espreuve, et puis met sa serviette pendant<sup>5</sup> à la nef. Et quant le prince veult laver, le panetier baille la serviete au premier maistre d'hostel qui doibt servir pour ceste fois. Le maistre d'hostel le doibt bailler au premier chambellan, et le premier chambellan le baille à sa discretion au plus grant de luy, se plus grant y a, et rend au maistre d'ostel icelle serviete. Après que le prince a essué ses mains, le maistre d'hostel la rend

1. « Aux aumosnes. »

2. « D'argent. »

3. « D'argent. »

4. « Doibt prendre. »

5. « Pendre. »

au panetier, qui la reploie et remet sur son espaule, et puis s'en va après le maistre d'hostel en la cuisine ; et à lever les metz, le panetier lieve<sup>1</sup> les couvertures, et le maistre d'hostel faict les assays desdits metz ; et, ce faict, ledit panetier recouvre le plat, et baille les plats couvers par celle maniere les ungs après les autres aux gentilshommes des quatre estaz, qui ont suyvy pour apporter la viande du prince, et aux paiges et varletz servans du prince. Ceulx sont ordonnez à porter la viande du prince<sup>2</sup>, et sont nues testes. Et, la viande chargée, le saulsier presente au panetier verjus, et le panetier prend ung assay pour chascune saulse et le baille au saulsier<sup>3</sup> pour en faire la creance ; et le panetier doibt porter lesdictes saulses, et est la cause pourquoy le panetier baille l'assay au saulsier, et non pas le maistre d'hostel, et si ne baille que ung assay, et le maistre d'hostel deux, et ce pour ce que le panetier rend compte seul de ce qu'il lieve<sup>4</sup> ; et le maistre d'hostel ne le queux<sup>5</sup> n'en rendent plus de compte, mais mettent la viande en la charge du panetier et de l'escuier qui la porte ; et pour ce baille le maistre d'hostel deux assays pour chascun metz ; ainsi, la viande chargée, l'huissier se met devant le maistre d'hostel et après luy le panetier, et puis<sup>6</sup> les metz vont après et doibt estre le plat le premier<sup>7</sup>. L'escuier de cuisine doibt venir après la viande, et devant le prince

1. « Ouvre. »

2. Dix-sept mots omis dans les éditions précédentes.

3. Huit mots également omis.

4. « Livre. »

5. Cuisinier.

6. Mot supprimé.

7. Sept mots omis.

s'agenouille l'huissier en faisant place et voie, et puis le maistre d'hostel qui<sup>1</sup> se met au bout de la table, où il doit demourer jusques à tant que la viande soit assise et assays fais, et doibt avoir tousjours l'œil et le regart<sup>2</sup> sur ce. Et le panetier assiet la viande sur la table, et puis prend son assay, et le baille aux autres l'ung après l'autre. Et se remet le panetier au bout de la table devant la nef, et sert le due à deux fois, et à chascune fois de douze ou treize metz; et le soupper se sert à une fois; et doibt le panetier prendre ung des couteaux, et mettre le sel de la grande salliere en la petite, et faire son assay, et le mettre devant le prince. Le panetier prend au buffet les oubliés; et s'il y a assemblée au banquet, il peut asseoir les oubliés devant tous ceulx qui sont assis à la table du prince, et non aultres; et puis le sommellier de la paneterie apporte au panetier une blanche serviette courte ployée et la baise, et le panetier l'enveloppe en une serviette qu'il a sur le col au droit<sup>3</sup> de sa poitrine; et c'est la cause pourquoy le panetier met les deux boutz de la serviette en sa chinture, afin qu'il puist mieux tenir et garder la serviette qui luy doibt estre baillée. Et après avoir receu ladiete serviette, le panetier rend au sommellier les trenchoirs, la petite nef et les sallieres. Et au regard de la grant nef, l'aumosnier la doibt lever comme il est dit cy dessus<sup>4</sup>; et, la nappe ostée, le panetier desveloppe sa serviette et la baise, et puis la desploie devant le prince et tient le bout de

1. Mot supprimé avec raison par les précédents éditeurs.

2. Trois mots omis.

3. « Ses espaulles auprès. »

4. « Ci-dessus est declairé. »

sa serviette à son costé et l'escuier trenchant de l'aulture. Et la cause pourquoy l'escuier trenchant prent le hault bout, c'est pour tenir l'ordre qu'ilz ont tenu à la table devant le prince<sup>1</sup>. Et quant le prince a ses mains essuées, ledit panetier doibt reprendre la serviette, et la rend au sommellier avec la premiere. Et, en default du maistre d'hostel et du panetier, le panetier servant doibt tenir le lieu de maistre d'hostel aux graces, et doibt faire les assays en la cuisine en l'absence d'iceulx. Le premier panetier doibt servir aux quatre nataulx de l'an en sa personne, et les aultres jours il doibt ordonner au bureau qui servira, et faire royer les defaillans, en les accusant au<sup>2</sup> bureau. Et pour les affaires du prince, soit à la paix soit à la guerre, il ordonne aux chiefz de chambre, et les chiefz de chambre<sup>3</sup> à ceulx qui sont dessoubz eulx, et tient le regard à faire et accomplir ce que le prince a commandé<sup>4</sup>.

Et pour entre suyr l'ordre de la paneterie, je deviseray ce que l'on<sup>5</sup> despend, et commenceray aux varletz servans qui font le pain. Et combien que ce soit estat de nobles hommes, ilz sont appellez varletz servans, pour ce que c'est le commencement de l'estat. Et communement le prince met varletz servans de ses paiges<sup>6</sup>, et montent à estat d'escuiers pour la bouche ;

1. Quarante-quatre mots omis dans les éditions précédentes, depuis « et tient. »

2. « Audit. »

3. Cinq mots omis.

4. « Désire. »

5. « Ce qu'il en. »

6. « Met ses paiges varlets servans. »

et de là viennent à croissance d'estat <sup>1</sup> selon leurs vertus et la maison dont ils sont <sup>2</sup>. Le duc a huict varletz servans comptez par terme; et doibt le varlet servant aller d'heure à la paneterie <sup>3</sup> et demander le pain, les coutteaux et les serviettes; le sommellier luy baille le pain et le garde linge <sup>4</sup> les coutteaux et trois serviettes; le varlet servant en doibt prendre l'une, et envelopper la main dont il doibt tenir <sup>5</sup> le pain de bouche, et doibt chapeller iceluy pain, et donner et bailler l'essay au sommellier, et pareillement des pains bis, dont il doibt faire les trenchoirs et les essays pour le prince. Et quant le varlet servant a le pain chappellé, il doibt prendre l'une des serviettes et mettre le pain dedans, et puis prendre la seconde serviette toute ploiée, et mettre sur le pain et puis envelopper de la serviette le pain si que il soit <sup>6</sup> tout couvert, et en après <sup>7</sup> la nouer dessus. Et doibt le varlet servant faire les trenchoirs de pain bis, et en doibt faire huict piles de quatre trenchoirs, et les doibt lier de la tierce serviette, et doibt nettoyer les coutteaux de quoy l'on doibt trenchier devant le prince. Et quant le panetier porte la salliere, le varlet servant doibt aller après le sommellier de la paneterie et doibt <sup>8</sup> avoir en son bras senestre les coutteaux pendans en la gayne, et en icelle main porter les trenchoirs de pain, et en la main dextre doibt porter

1. Deux mots omis.

2. « Venus. »

3. « Aller à la paneterie de bonne heure. »

4. « Luy baille. »

5. « Tient. »

6. « Et mettre sur le pain tant qu'il soit. »

7. « Puis. »

8. Neuf mots omis.

le pain pour le prince ; et quant le panetier et le sommellier ont tout assiz, le varlet servant doibt mettre son pain et les trenchoirs sur la table, et puis doibt tirer les coutteaux, et doibt asseoir les deux grans coutteaux, en baisant les manches, devant le lieu où le prince doibt estre assiz, et doibt mettre les pointes devers le prince, en couvrant icelles pointes de la nappe qui est redoublée ; et puis doit mettre le petit coutteau au milieu des deux grans, et<sup>1</sup> mettre le manche devers le prince ; et les causes pourquoy<sup>2</sup> sont que les grans coutteaux se doibvent retirer par l'escuier trenchant, et pour ce sont les manches devers luy, et le petit coutteau est tourné au contraire, pour ce que le prince s'en doibt aydier. Et, les coutteaux et les trenchoirs assiz, le varlet servant doibt mettre le pain sur les deux coutteaux, et les trenchoirs demeurent emprès la petite nef. Et quant le prince est venu et assiz, et la viande venue, le varlet servant doit desnouer la serviette où sont iceulx trenchoirs, et les mettre en ordre et par pilles devant la nef, et puis doit prendre le plus grant coutteau, et faire de l'une des pilles des essays, et les bailler au panetier, pour faire les essays de la viande. Il doit attacher la gayne des coutteaux au treteau de la table, au droit<sup>3</sup> de la nef, à la couverte de la nappe ; et doit le varlet servant prendre la petite nef où est la lycorne, et la porter au sommellier<sup>4</sup> au buffet, et le sommellier doit mettre de l'eau fresche sur la lycorne et en la petite nef, et doit

1. « Doibt aussi. »

2. Mot omis dans les éditions précédentes.

3. « A l'endroit. »

4. « Qui est. »

bailler l'essay au sommelier, vuydant de la petite nef en une tasse, et la doit apporter à sa place, et faire son essay devant le prince, vuydant l'eau de la nef en sa main ; et doibt<sup>1</sup> le varlet servant soy tenir derriere l'escuier trenchant, et recevoir tous les plats qui se lievent par luy de devant le prince, et doibt bailler iceulx plats aux commis de la saulserie, qui doibvent estre prests pour les recevoir ; et quant l'escuier trenchant rend les coutteaux, le varlet servant les doit apporter en sa main dextre, et la gayne en la main senestre, comme il est escript cy devant ; et ainsi a son service achevé. Mais il fault maintenant sçavoir pourquoy et à quelle raison le varlet servant ne rend compte des serviettes<sup>2</sup> qu'il a apportées, et aussi pourquoy il est plustost mis en l'estat des panetiers, et ne rapporte plustost les coutteaux à l'escuier trenchant que à la paneterie (mais au regart des serviettes, elles sont mises en la main de l'escuier trenchant, et pour ce en rend on compte par sa main, comme il est escript cy devant) ; et quant à ce que le varlet servant a<sup>3</sup> le plus à faire en l'office de la paneterie, et aussi des coutteaux, c'est pour ce que on luy livre illec pain et serviettes, et aussi n'oseroit il mettre ailleurs les coutteaux<sup>4</sup>, car l'escuier trenchant n'a point de logis pour l'office, ne a autre entremise que de trenchier ; et pour ce doibt tenir place le varlet servant avec les panetiers, et en l'office de la paneterie.

1. Mot omis dans les éditions précédentes.

2. Mot également omis.

3. « Les varlets servans ont. »

4. Cette phrase a été omise par les précédents éditeurs depuis  
« c'est pour ce... »



En ensuyvant iceluy office, le duc a deux huissiers de la sale comptez à termes; et doit l'huissier, quant on doibt apprester pour le mengier du prince, aller à la paneterie et prendre une verge longue et deliée, qui doibt estre de quatre piez de long, et lui doibt bailler le sommellier une serviette blanche, laquelle il doit mettre autour de son bras dextre, et près de son bras et<sup>1</sup> de sa main dont il tient la verge; et sert icelle serviette en telle maniere que, quant l'huissier vient à la viande en la cuisine pour le prince, il doit bailler au queux icelle serviette, et le queux luy rend celle qu'il avoit paravant, laquelle l'huissier doit porter en son bras comme la premiere, jusques qu'il l'ayt rendue au garde linge; l'huissier doit prendre en la paneterie le tapis pour seoir le prince, et le coussin sur quoy il doit seoir, et doit porter iceulx soubz<sup>2</sup> son bras senestre, et la verge en la main dextre. Et le garde linge doit livrer les nappes au sommellier en faisant creance, et doit le sommellier suyvre l'huissier, et doivent trouver drecié le banc et le buffet par les fourriers; et doit l'huissier estendre son tapiz sur le banc et mettre son coussin droit au milieu, où doit seoir le prince<sup>3</sup>; et quant le prince en a faict, il le doit reporter en la paneterie, et en rendre compte. Et est la cause pourquoy ne se meslent de la tapisserie, c'est à dire du banquier et du coussin, ceux de la tapisserie, et toutesfois c'est leur office et se y prennent une fois iceulx banquiers et coussin, et les

1. Quatre mots omis dans les éditions précédentes.

2. « Sur. »

3. « Au lieu où doit seoir le prince et par dessus mettre le coussin. »

fault renouveler en ladicte tapisserie, ce est que<sup>1</sup> iceluy banquier doit estre le bureau sus quoy on tient les comptes devant les maistres d'hostel ; et le doivent communement ceulx de Gand des draps royez dont ils vestent ceulx de la loy de la ville ; et est ledit bureau à l'huissier de la sale, quant il le fault renouveler ; et s'il le failloit acheter, il le faudroit compter au bureau et payer par le maistre de la chambre aux deniers ; et pour ce n'a que faire à la tapisserie, et aussi on le met en la paneterie, pour estre plus prest pour le service du prince.

L'huissier de sale doit aller par les offices faire abregier le service, et est le sergeant du bureau et des maistres d'ostel, comme il est escript cy dessus.

Le sommellier doibt couvrir la table de deux nappes, et redoubler la nappe devant le prince comme ung doublier ; il doit livrer le pain, la moustarde, le fromage, le beure frais et la craisme douce, tant au prince comme aux autres, c'est à sçavoir aux estatz.

Le garde linge doit garder le linge, et le delivrer pour le prince et pour les estatz ; le porte chappe<sup>2</sup>, ès grans assablées, doit porter une nappe nouée à son col plaine de pain, et le doit asseoir sur les tables pour le commun, et doibt recevoir le pain par compte de la main du boulengier, pour servir les estatz ; mais le pain de bouche se doibt recevoir par ung sommellier de la paneterie, et non par autres.

1. « En rendre compte, et est la cause pourquoy ne se meslent ceux de la tapisserie du banquier et du coussin, et toutesfois c'est leur office ; et faut renouveler desdits coussins en la tapisserie, car... »

2. « Porte-nappe. »

L'oublieur<sup>1</sup> doit prendre la fleur<sup>2</sup> de ses oublies d'achapt, et prendre en la cuisine le sucre, le bois et le charbon; il doit avoir ung estuy d'argent pour mettre les oublies du prince, et se doit pourveoir à chascune fois ès mains du saulsier de vaisselle d'argent, pour servir le prince, se mestier est; et peut asseoir son estuy sur le buffet de l'eschanssonnerie, jusques à ce que le prince soit servy; et se doit servir le prince comme il est escript cy dessus.

Le lavandier doit laver et nettoyer le linge<sup>3</sup>, et pour ce est il compris<sup>4</sup> de la paneterie.

Or avons nous devisé [de] l'ordre et l'estat des panetiers, et de l'office de paneterie; si fault parler du second estat, qui sont les eschansons, qui est le second estat selon l'ancien ordre que je treuve par escript; et la raison pourquoy, si est, pour ce que l'eschanson sert du vin où se consacre le precieux sang et corps de Nostre Seigneur Jhesus Crist<sup>5</sup>, ainsi que nous avons dit du pain cy dessus, et est bien raison que le service du pain et du vin soit privilegié avant toutes choses<sup>6</sup>. Mais de une chose je m'esmerveille et fay en moy mesme de grans questions pour l'eschanson et pour l'eschansonnerie, qui ont nom particulier, sans le tenir du vin ou de la vigne, comme fait le nom du panetier ou de<sup>7</sup> l'escuyer trenchant, dont l'un tient du

1. L'officier chargé de fournir les oublies.

2. « Le fléau. »

3. « Les linges. »

4. Mot omis dans les précédentes éditions.

5. Deux mots omis.

6. « Comme nous avons dit du pain et du vin, qui sont privilegiés devant toutes choses. »

7. « Comme le panetier ou. »

pain son nom, et l'autre le tient de son office, qui est de trenchier. Et certes je ne l'ay pas treuvé par escript, ne ne le puis comprendre ne sçavoir, mais à deviner; et y treuve deux raisons, et non plus. La premiere, il y a en France et en plusieurs autres grans seignouries boutilliers heritiers, et qui sont rentez soubz ce nom; et combien que ce boutillier soubz ce nom<sup>1</sup> soit cause pour le vin, si ne treuve je point qu'il ait quelque droit ou preeminence sus l'eschanson ne sus l'eschansonerie, mais l'ont<sup>2</sup> seulement sur les celliers où se mettent les vins du creu<sup>3</sup> du prince, et non pas des provisions; et pour ceste cause fut trouvé difference de nommer autrement celuy qui a la charge du service domesticque à celui qui sert le prince<sup>4</sup>; et est ce que je puis entendre quant à la mutation du nom. Et pour la seconde raison, pour ce que le prince mange publiquement et qu'il est regardé de tous, et qu'il doit estre miroir de toutes vertus et honnesteté, et que le vin porte en soy mesme nom de plus grant gourmandise que nulle autre viande, et ne seroit pas bien seant de crier souvent au vin pour le prince; pour ce fut ordonné par les anciens saiges ung autre nom pour servir à iceluy service. Et n'y puis entendre que ces deux raisons. Or nous fault encore entendre un tiers point, pourquoy et pour quelle cause fut donné en cest estat nom d'eschanson et non autrement. Je croy que ce fut un nom joyeux donné par deliberation, qui tient du nom de chanter, pour ce que les anciens ès

1. Trois mots omis dans les éditions précédentes.

2. « Mais tant. »

3. « De la cour. »

4. « Domestique, qui sert le prince, à celui des celliers. »

convives et ès grans chieres et esjoissemens se<sup>1</sup> sont resveillez et resjoys par vin, et la premiere et principale<sup>2</sup> joye se monstre en chanter ; pourquoy le nom d'eschanson se monstre<sup>3</sup> sus la chanterie. Et autre chose n'y puis entendre ; et qui mieulx scet cause au contraire si me l'appreigne<sup>4</sup>, et il me fera ung très grant plaisir.

Le duc a ung premier escuier eschanson, et a desoubz luy cinquante escuiers eschansons toujours comptez, qui sont conduitz et gouvernez par chambrées et par chiefs de chambres, et chevauchent desoubz la cornette de l'eschanson en une escadre ; et a l'eschanson telle auctorité et semblable sur eulx, comme il est escript<sup>5</sup> du panetier. Le premier eschanson faict la despence de vin qui se despence à l'hostel du prince, et se compte l'ypocras par l'eschansonnerie ; aussi se compte au bureau icelle<sup>6</sup> despence soubz luy ; il a regart au faict de la cave et de l'eschansonnerie, et des serviteurs servans en icelle ; il a le regart ès celliers et ès provisions. Et est son estat à l'hostel du duc de grant despence ; car il ne se passe nulle année que le duc de Bourgoingne ne despence en son hostel plus de mille queues de vin, et telle année mille<sup>7</sup> par-dessus, selon les assemblées et les festoimens. Le premier eschanson sert les quatre nataulx de l'an en per-

1. « Les anciens convives, les grandes chères et resjoissemens. »

2. Trois mots omis par les précédents éditeurs.

3. « Est prins. »

4. « Et qui mieux l'entend le m'apprenne. »

5. « Cy-dessus. »

6. « Et se compte au bureau d'icelle. »

7. « Encore. »

sonne ; et quant le maistre d'hostel tient estat après le disner du prince, il doit estre assiz au banc entre l'eschanson et le panetier ; et doit estre assiz l'eschanson au dessoubz du maistre d'hostel, pour telle raison que, en grans festes et en grans jours, le prince après son disner demande le vin<sup>1</sup> et les espices, et fault que l'eschanson se lieve ; et pour ce siet il au dessoubz, pour estre plus tost prest<sup>2</sup>. Et pour deviser icelle ceremonye, l'escuier trenchant doit seoir devant le queux qui a servy le prince, sa serviette sur son col en quoy il a servy ; et à icelle table ne doit autre<sup>3</sup> seoir. Or je demande pourquoy y siet le queux, et non pas l'escuier de cuisine, qui toutesfois est chief en la cuisine. A ce respons je que deux raisons y a. La premiere, que selon les estatuts royaulx l'on crie au queux et non à l'escuier de cuisine ; et y a en grans seigneuries grans queux heritiers, qui est office de grant magnificence. Et l'autre raison si est pour ce que l'escuier de cuisine qui a charge du service doit faire servir le premier maistre d'hostel à icelle table. Et m'est force d'entremesler les estatz pour reciter les drois d'ung chascun ; et parlerons maintenant comment les eschansons sont ordonnez chascun pour le jour.

Quant la table est couverte, le<sup>4</sup> panetier venu, et son fait assiz, l'huissier de salle va querir l'eschanson qui doit servir pour le jour, et le meine en l'eschansonnerie, et le garde huche<sup>5</sup> baille le gobellet couvert, que l'eschanson prent par le piet en sa main dextre, et en la

1. « Pain. »

2. « Plus prest. »

3. « Ne doivent autres. »

4. « Pour le jour, quand la table est couverte. Le. »

5. « Garde-linge. »

main senestre tient une tasse, ensemble l'estat pour le prince de bacins, de pots, d'esguieres, à l'ayde du sommellier qui les lave et nettoye, et puis met icelui estat ès mains du sommellier ; et le sommellier baille le gobellet à l'eschanson, et se met après l'huissier de la salle qui doit porter les bacins pendans en la main senestre. Et après l'eschanson va le sommellier de l'eschansonnerie, qui doit porter en sa main dextre deux potz d'argent, où est le vin du prince en l'ung et en l'autre de l'eau ; et doit estre le pot du prince recongneu à une pièce de lycorne pendant à iceluy pot à une chaisne. Le sommellier doit porter en sa main senestre une tasse et non plus, et dedans icelle doit estre couchée l'esguiere pour servir de l'eau. Et sert la tasse que porte le sommellier à faire l'essay que l'eschanson lui baille. Après, le<sup>1</sup> sommellier va à l'ayde qui doit porter les potz et les tasses pour le buffet du prince. Et est ce<sup>2</sup> quant à l'estat du commun de tous les jours à faire<sup>3</sup> quant le prince disne ou soupe ; et s'appelle servir le prince à simple estat. Ainsi va l'eschanson en la salle, et assiet son gobellet au bout d'en hault<sup>4</sup>, et du costé de l'assiette du prince ; et la tasse qu'il a apportée, il l'assiet à l'autre bout de l'assiette du gobellet ; et doit demourer sans soy eslongner, pour garder ce qu'il a apporté ; et l'huissier de salle<sup>5</sup> va au buffet, et met ses bacins dessus, et le sommellier assiet sa vaisselle et doit garder le buffet à l'un des boutz, et l'ayde à l'autre ; et le barillier doit aller et

1. « Lui baille après. Le. »

2. « Voilà. »

3. « Selon que on se règle journallement. »

4. « Au haut bout de la table. »

5. « La ville. »

venir pour aller querir de l'autre vin pour les suites, se besoing est ; mais se il en falloit pour la bouche du prince, il n'appartient à homme de y aller ne de y mettre la main que au sommellier ou à son ayde.

Or deviserons comment doit faire l'eschanson, et pourquoy on le met au hault bout au dessus du panetier, et toutesfois le panetier est le premier venu et le premier nommé ; la cause si est que de la panetierie viennent les nappes à couvrir la table, et dont il fault qu'elle soit couverte premier que autre chose s'y assiee ; et pour ce fault entre suyre iceluy office et ce qui en despend. Secondement, on le fait pour gagner le temps, et pour avoir fait quant le prince viendra ; car souvent advient que, par les grans affaires du prince, il ne vient point aux heures communes ; et en cas se on avoit apporté le gobbelet, le vin ne seroit point frais, à<sup>1</sup> avoir esté deux heures peut estre sur le buffet, et ainsi l'on abrege le service, où riens ne peut empirer. Et la cause pourquoy l'eschanson a le hault bout, c'est pour l'honesteté du service, pour ce que en iceluy costé n'a que le gobbelet et la tasse. Et viennent communement les grans<sup>2</sup> princes et ambassadeurs au hault bout veoir le prince à sa table, et le gobbelet ne les empesche de riens ; ce que feroit la nef, qui est haulte, petite nef, salliere et trenchoirs, qui se mettent de l'autre costé. Et pour entre suyre et de tout deviser, quant on parle du hault bout en commune parolle, l'on dit que c'est à dextre main, et bien est vray le plus souvent ; mais à prendre le hault bout

1. « Pour. »

2. « Hauts. »



en toutes assiettes et en tous lieux, on doit avoir regart aux veues et aux venues et<sup>1</sup> entrées de la sale, et doit estre le hault bout à la plus belle veue et du costé des fenestres, soit à dextre ou à senestre. Le prince<sup>2</sup> venu et l'assiette baillée, comme il est escript cy dessus en l'estat des panetiers, le maistre d'hostel appelle l'eschanson, et lors l'eschanson<sup>3</sup> abandonne la table, et va au buffet, et treuve les bacins couvers que le sommellier a<sup>4</sup> apprestez ; si les prent, et baille l'essay de l'eau au sommellier, et se agenouille devant le prince, et lieve le bacin qu'il cœuvre<sup>5</sup> de la main senestre, et verse de l'eau de l'autre bacin sur le bord d'iceluy, et en fait creance et essay, et donne à laver de l'ung des bacins, et reçoit l'eau en l'autre bacin ; et sans recouvrir lesdits bacins les rend au sommellier. Ce fait, l'eschanson se met devant le gobellet, et regarde le prince, et y doibt avoir si grant regart que le prince ne doibt demander le vin que par signe. Si prent après le signe le gobellet en sa main et la tasse, et doit porter son gobellet hault, affin que son alaine n'y attainde point ; et l'huissier de la salle luy faict voie, et quant le sommellier le voit venir, il emplit son esguierre d'eau fresche, et rafreschit le gobellet en la main de l'eschanson dedans et dehors, puis prent une tasse en sa main senestre, et le pot de la bouche en la main dextre, et verse premier en la tasse qu'il tient, et puis au gobellet, et puis prend l'esguierre et

1. Deux mots omis dans les précédentes éditions.

2. « Estant. »

3. Trois mots omis.

4. « Apportés et. »

5. « Tient. »

verse en la tasse, et puis<sup>1</sup> atempere le vin en son gobellet, selon ce qu'il scet et cognoist le goust du prince et sa complexion. Et certes quant au duc Charles, il a tousjours tellement<sup>2</sup> faict atemperer son vin, que je ne croy pas qu'il soit prince qui si peu boive de vin, et qui plus en despende. Le vin atempéré, l'eschanson verse de son gobellet<sup>3</sup> en la tasse qu'il tient, et recouvre le gobellet, et doit tenir le couverele entre ses deux petiz dois de la main de quoy il tient la tasse, jusques à ce qu'il ait recouvert ledit gobellet, et baillé ce qu'il a versé en sa tasse au sommelier; et met dedans la sienne, et doit le sommelier faire l'essay devant luy. Ainsi porte l'eschanson le gobellet au prince, et<sup>4</sup> desceuvre le gobellet, et met du vin en sa tasse, et puis le recœuvre et faict son essay. Et quant le prince tend la main, l'eschanson luy baille le gobellet descouvert, et met la tasse soubz le gobellet, jusques à tant que le prince ait beu, pour garder l'honesteté du prince, de ses habiz, et pour magnificence que l'on doibt au prince plus que aux autres. Et quant<sup>5</sup> le prince a beu, il rend le gobellet à l'eschanson, qui le doibt recepvoir en grant reverence; [et] ledit eschanson le rescœuvre et le remet sur la table, comme il estoit paravant. Quant le panetier va aux oublies, l'huissier appelle l'eschanson et il<sup>6</sup> apporte son gobellet, et prent le vin ou l'ypocras du sommelier en la maniere devant dicte. Et quant l'oublieur a assis ses oublies devant le prince, l'eschan-

1. Mot omis dans les précédentes éditions.

2. Mot omis. — 3. « Vin. » — 4. « Puis. »

5. « Habits. Et pour une magnificence que l'on doibt au prince plus que à autres, et quant. »

6. « Lequel. »

son, après son essay fait, met la tasse sur la table devant luy, et puis assiet le gobellet devant le prince, et descœuvre le gobellet, et doibt mettre le couvercle reposer<sup>1</sup> devant icelle tasse, jusques à ce que le prince ait fait son bon plaisir; et doibt reporter son gobellet couvert au buffet, et rendre au sommelier; et, la nappe et la table levées, il doibt reprendre les bacins, et porter à laver au duc pour la seconde fois. Et se doibvent faire essay et ceremonies par la maniere dessusdicte, et se doit mettre l'eschanson<sup>2</sup> devant le prince entre l'escuier trenchant et le panetier, qui tiennent les deux bouts de la serviette, comme il est escript cy dessus, et doit asseoir le bacin qu'il cœuvre sus la table devant le prince, et de l'autre donner l'eau. Et puis raporte ses bacins et les rend au sommelier, et reprend le gobellet et la tasse, et puis s'en revont en l'eschansonnerie comme ilz sont venus. Le premier eschanson, ou autre eschanson en son absence, apporte le gobellet à tous estaz et à toutes assemblées d'estat et d'honneur. Et combien que ung prince ou que ung grant seigneur serve du drageoir, toutesfois l'eschanson doit servir du gobellet; et fait on tort à un gentil homme de luy oster le gobellet qu'il a apporté pour le mettre en une autre main, et ne le doit par droit nul faire, quelque grant qu'il soit, si ce n'estoit le filz du prince qui vouldist servir son pere. Mais bien est vray que en la chambre où le vin est apporté par les varletz de chambre, et où l'eschanson n'est point appelé, en ce cas le plus grant prince ou le premier

1. Mot omis dans les précédentes éditions.

2. Id.

chambellan<sup>1</sup> doit servir ; car en la chambre du prince le plus grant pensionnaire ou le chambellan doit servir à mettre le cœuvre chief de nuit ; et le plus grant honneur si est de servir le prince ès choses plus secretes. Le premier eschanson a tel droit que, quant on presente au prince vin en vaisselle d'argent, le present est à l'eschanson, et en vaisselle d'estain au sommelier, et en vaisselle de bois ou de pierre est au garde huche<sup>2</sup>.

En ensuyvant iceluy estat d'eschansonnerie, nous parlerons de ce qui en despend. Le duc a deux sommeliers en l'eschansonnerie, dont l'ung est tousjours compté<sup>3</sup> qui rend compte de la despence faicte par chascun jour, par nuits et par sextiers. Et se mesurent à la gauge françoise. Et touchant les provisions des vins qui sont de plusieurs prix et de plusieurs pays, tout se met en nombre de muyz, et dont le contrerolleur a [le]<sup>3</sup> nombre en son contrerolle, et se despendent iceulx muyz par quatre données et delivrées aux estatz selon ce que chascun a d'ordonnance ; et se met la despence du jour en la main des clerics d'office, comme il est escript cy dessus. Touttes videnges de fust sont siennes ; et quant le prince va aux champs, soit à la chasse, ou à cheminer de ville en ville, le sommelier de l'eschansonnerie doit porter en sa personne une tasse, et dedans icelle tasse ung pain ; et doivent estre enveloppez en une serviette dont le sommelier doit estre enceinct<sup>4</sup>, et à son archon doit porter

1. « Le plus grand seigneur. »

2. « Garde-linge. »

3. Mot omis par les précédents éditeurs.

4. « Ceinct. »

le gobellet du prince et deux bouteilles, l'une de vin et l'autre d'eau, et doit chevauchier après les chevaux du prince; et si a le prince<sup>1</sup> deux aydes de sommeliers qui servent en leur absence.

Le duc a deux gardes huches servans à termes comme dessus, dont celui qui sert garde l'eschansonnerie, et a en sa main<sup>2</sup> toute la vaisselle d'or et d'argent dont on sert communement le prince et les estaz en sa maison, touchant vaisselle de buffet; et les delivre ès mains des commiz desdiz estaz; et luy est icelle vaisselle aportée à chascune fois, soit au disner ou au soupper; et s'il y a crue de festoyement où il faille crue de vaisselle, le garde huche<sup>3</sup> va au garde des joyaux, qui luy delivre ce qu'il luy fault et non aultre<sup>4</sup>.

Le duc a deux barilliers, et doivent iceulx barilliers<sup>5</sup> livrer l'eau au sommelier pour la bouche du prince, et avoir le soing des barilz que l'on porte en la salle pour la grant despence; et aussi doivent ilz mettre en escript les quartes de vin qui se donnent par jour et despensent, lesquelz<sup>6</sup> sont hors les ordonnances, les crues qui se font, à quoy, qui et comment, et aussi combien, pour les bailler au sommelier, afin d'en rendre compte au bureau; et dessoubz eulx a deux porte barilz qui doivent porter les barilz du commun de l'eschansonnerie en la salle. Et en la cave doit avoir

1. Deux mots omis dans les précédentes éditions.

2. « Ses mains. »

3. « Garde-linge. »

4. Trois mots omis dans les précédentes éditions.

5. « Lesquels doivent. »

6. « Noter ceulx lesquelz. »

ung portier, afin que nul homme n'entre où est le vin du prince, sans estre cogneu ou par congié.

Pour le tiers estat, je parleray de l'escuier trenchant, et pourquoy il doit estre le tiers nommé devant l'escuier d'escuyrie, et des drois qu'il a. Et pourquoy<sup>1</sup> l'escuier trenchant doit estre le tiers nommé, pour ce qu'il entresuyt le service de la bouche du prince; et doit estre nommé devant l'escuier d'escuyrie, pour ce que en bataille le penon des armes du prince est ordonné ès mains de l'escuier trenchant; et y doit estre tout le jour à son pover, où que le prince voise ou viegne, auprès du prince et derriere luy, le penon au poing desplié, pour donner enseigne et congnoissance à chascun où est la personne du prince, et de là en avant tant que l'armée dure; l'escuyer trenchant doit avoir plat comme les maistres d'hostel. Et pour ce que le penon est armoyé des armes du prince ainsi comme la baniere, il doit aller devant l'escuier d'escuyrie, et<sup>2</sup> seroit nommé devant les deux dessusdits, si ce ne fussent les causes dessusdictes<sup>3</sup>. Et si a l'escuier trenchant tel droit et telle auctorité, que se tous les chambellans estoient hors de l'hostel du duc par aucune adventure, le premier escuyer trenchant doit tenir le lieu du premier chambellan. Et ce veulx je dire<sup>4</sup> et maintenir par deux raisons: la premiere si est, car le chambellan est personne fort privée et secreta du prince, et appartient que en son lieu soit mise personne de grant privauté; et est necessaire au prince

1. Deux mots omis dans les précédentes éditions

2. « Lequel. »

3. « Que dessus. »

4. « Ce que je veulx dire. »

d'avoir plus grant privauté à son escuier trenchant que à<sup>1</sup> autres, car se il vouloit estre en sa chambre secretement, il se passeroit mieulx à prendre son repas des autres trois estaz que de l'escuier trenchant, car l'escuier trenchant peut bien servir d'eschanson et de panetier, et à celle heure n'a<sup>2</sup> cheval ne harnois ; mais communement les autres ne sont point<sup>3</sup> addreziez à trenchier, et ne congnoissent point<sup>4</sup> le goust du prince ; ce que l'escuier trenchant doit sçavoir. Parquoy il appert que le prince par nécessité a plus de<sup>5</sup> privauté à l'estat de l'escuier trenchant que à autre. Et la seconde cause et la plus vraye, est pour ce que l'escuier trenchant porte le penon et les armes du prince, comme dit est, qui approche<sup>6</sup> la baniere mise ès mains du chambellan ; et pour ce conclus je qu'il doit servir de chambellan avant tous les autres. Mais pourquoy est il que l'escuier trenchant a le penon devant tous les autres, et que ne l'a aussi bien le panetier, qui est le premier nommé, ou l'eschanson, car au regard de l'escuier d'escuyrie j'en parleray cy après ? A ce je respondons qu'il a esté anciennement ordonné pour departir à chascun estat, embesongnement et prerogative. Quant à l'embesongnement, les autres trois estaz rendent compte de despence, et l'escuier trenchant n'en a nulle charge ; et quant aux prerogatives et honneurs<sup>7</sup>, le panetier sert en l'absence de maistre d'hostel. L'es-

1. « Nuls. »

2. « Et alors ne faut au prince. »

3. « Mais au contraire les autres ne sont communément. »

4. « Et ne sçavent ou cognoissent. »

5. « Plus grande. »

6. « L'estat de. »

7. « Prerogatives d'honneur. »

chanson sert du gobellet publiquement avec ung duc ou ung conte qui sert du drageoir, et siet en la sale d'honneur au dessus du maistre d'hostel; l'escuier d'escuyrie a l'estandart du prince et l'enseigne, s'il convenoit<sup>1</sup> que l'escuyer trenchant fust pourveu subitement d'autre<sup>2</sup> benefice; et certes l'escuier trenchant se doit premier nommer, comme dit est, et si doit marchier en armes et son estandart, puisque le penon est desployé devant les autres escuiers, qui qu'ilz soient; et doit marchier à toutes entrées seigneurieuses, le penon demprès de la baniere au dessoubz, et plus derriere de la moitié de son cheval. Et c'est ce que<sup>3</sup> je puis sçavoir des prerogatives, des drois et des raisons<sup>4</sup> de l'escuier trenchant.

Doncques le duc a ung premier escuier trenchant, lequel a cinquante escuiers trenchans soubz luy; et sont gouvernez<sup>5</sup> à la paix et à la guerre par cinq chiefz de chambre, et le tout soubz le premier escuier trenchant, en la forme et maniere des autres cy dessus nommez. Le premier escuier trenchant doit servir aux quatre nataulx de l'an; il doibt faire et entretenir netz à ses despens<sup>6</sup> les coutteaux; et à ceste cause a l'escuier qui sert toute la viande et tous les metz<sup>7</sup> qu'on lieve de devant le prince; mais les coutteaux nouveaux<sup>8</sup>

1. « Et l'enseigne. Si convenoit. »

2. « Pourveu d'aucun. »

3. « Voilà ce que. »

4. « Prerogatives et drois. »

5. « Et conduits. »

6. « Il doibt à ses despens faire entretenir nets. »

7. Quatre mots omis par les précédents éditeurs.

8. Mot également omis.



se paient par l'argentier, soubz la certification de l'escuier trenchant.

Or est besoing que je declaire comment l'escuier trenchant y sert, et en quelle maniere. Quant les estaz sont appointez et la table parée, l'escuier trenchant qui doit servir doit pour ce jour<sup>1</sup> mettre son chaperon ou chapeau sus le buffet, ès mains du sommelier; et en doit le sommelier prendre garde, et doit bailler à laver à l'escuier trenchant, qui essue ses mains à la nappe du buffet; et ces choses ne doit on souffrir ne laisser faire à nul autre que à l'escuier trenchant. Et, le prince assiz, l'escuier trenchant va devant luy, et retire le pain et les coutteaux devers luy<sup>2</sup>, puis desveloppe le pain, et baise la petite serviette qu'il treuve enveloppée, et [le] met entre les mains du prince, et puis prent celle où estoit le pain enveloppé, l'escout<sup>3</sup> et la met sus son col, et y met les deux bouts d'icelle devant luy; et la cause pourquoy<sup>4</sup> est telle, car l'escuier trenchant doit tousjours veoir toutes les choses qui doivent toucher au pain, à la viande et aux coutteaux dont il doit trenchier, et qu'il doit touchier luy mesme<sup>5</sup> à ses mains et à sa bouche. Puis prent le pain, si le met en la main senestre, qui doit estre couverte de la serviette; et du plus grant coutteau le doit partir en deux pieces<sup>6</sup>, et en doit prendre l'une, et la bailler au varlet servant pour faire son essay;

1. Trois mots omis dans les précédentes éditions.

2. Neuf mots aussi omis.

3. La déploie.

4. Un mot omis.

5. « Et doit touchier. »

6. Mot omis.

puis prent l'espreuve de la licorne en la petite nef, et touche le pain tout à l'entour, et puis trenche devant le prince; et quant il a servy de pain, il la remet sur la table entre luy et le panetier, et puis prent le petit coutteau et baise le manche, et puis le met devant le prince; et tous les metz et toute la viande qui est sur la table, il la<sup>1</sup> doibt descouvrir et mettre devant le prince l'une après l'autre, soit fruit ou autrement; et quant le prince a mangié de l'une, il luy baille de l'autre selon son appetit; et doit avoir discretion de presenter au prince les metz comme ilz doivent aller, c'est à sçavoir les potaiges premiers que le plat, et les œfz avant que le poisson; et quant il a mis chascun plat devant le prince, il le doibt descouvrir, et puis faire l'espreuve de la lycorne, et après faire son essay avant que le prince en mange; et se c'est viande qu'il faille trenchier, il doit prendre ung trenchoir d'argent, et mectre dessus quatre trenchoirs de pain, et les mettre devant le prince; et devant soy doit mettre quatre trenchoirs de pain, et sus iceulx quatre<sup>2</sup> ung autre, qui fait le cinquiesme. Et doit estre le cinquiesme trenchoir<sup>3</sup> de la crouste, pour soustenir le faix du trenchoir et du coutteau; et doit l'escuier prendre la chair sur son coutteau, et la mettre devant le prince; et s'il est bon compaignon, il doit très bien mangier et soy repaistre avec le prince<sup>4</sup>, et son droit est de mangier ce que luy demeure en la main en trenchant; et certes s'il mange bien, le prince luy en scet bon

1. « Qui sont sur la table, il les. »

2. Mot omis dans les précédentes éditions.

3. « Qui font le cinquiesme trenchoir. »

4. Six mots également omis.

gré ; car en ce faisant il luy monstre appetit et seurté ; il peut aller boire au buffet, et ne luy peut on refuser le vin de la bouche ; toute la viande qui est devant le prince est sienne, pour en faire son plaisir, pourveu que le prince mange publiquement ; car se le prince mangeoit en sa chambre à privé, en ce cas la viande est à ceulx de la chambre, et n'en auroit l'escuier trenchant que par portion. Aux quatre nataulx de l'an, le plat du prince est au prescheur qui presche ; le jour saint Eloy, le plat est au mareschal<sup>1</sup> qui ferre les chevaux du prince<sup>2</sup> ; et le jour de saint George, pour l'armoyeur qui nettoye les harnois ; et leur doit estre baillé sans refuz<sup>3</sup>. L'escuier trenchant doit nettoier ses coutteaux de la serviette en quoy estoient les trenchoirs enveloppez, et les doit tenir netz sur toutes riens<sup>4</sup>, et doit mettre en la nef pieces de bouilly et de rosty, afin que les varletz de l'aumosne ne fassent leur present et leurs<sup>5</sup> prouffiz, mais le donnent aux povres comme il appartient, [et] l'escuier trenchant doit donner en chascune piece deux ou trois cops de coutteau. Et quant le prince est servy d'oublies, l'escuier trenchant doit rassamblar les coutteaux et les envelopper, et couvrir l'allumelle<sup>6</sup> de sa serviette dont il les a nettoiez, et tenir la pointe en hault et les doit<sup>7</sup> rendre au varlet servant, qui les doit recevoir moult humblement en sa main dextre ; et en la senestre doit avoir

1. « Du prince. »

2. « Qui ferre ses chevaux. »

3. « Et ne leur doit-on point refuser. »

4. « Toute chose. »

5. Trois mots omis dans les précédentes éditions.

6. La lame.

7. Mot aussi omis.

la gaine de ses<sup>1</sup> coutteaux, et les rapporter en la paneterie ; et l'escuier reprend la serviette qui est devant le prince, et la rend au sommellier de la paneterie ; et quant la table est levée, l'escuier trenchant doit estre prest pour aller au prince, et de la serviette qu'il a au col luy nettoie<sup>2</sup> les myes de pain, ou autres choses qui luy peuvent estre cheues dessus ; et puis va rendre sa serviette au sommellier de la paneterie ou au garde huche<sup>3</sup> illec attendant ; et par ainsi a fait<sup>4</sup> son service.

Or avons devisé du fait de l'escuier trenchant ; si fault maintenant que devisons de ce qui en despend, et premier de la cuisine. L'escuier trenchant n'a nulle auctorité en la cuisine, fors seulement qu'il peut parler en la cuisine de la viande mal appointée ou mal cuitte<sup>5</sup>, et le doit dire au maistre d'hostel, et le maistre d'hostel en advertit le queux ; toutesfois est le droit quant à escrire ou reciter, que l'on parle de l'estat de la cuisine, après<sup>6</sup> l'escuier trenchant. Et au regart d'iceluy estat de la cuisine, elle est gouvernée et conduite par deux escuiers de cuisine, après l'escuier trenchant<sup>7</sup> qui sont comptez par termes l'ung après l'autre, et tiennent en reigle ceulx de la cuisine, et doibvent sçavoir la despense<sup>8</sup>, et comment la viande<sup>9</sup>

1. « Desdits. »

2. « Nettoier. »

3. « Garde-linge. »

4. « Il achève. »

5. Trois mots omis dans les précédentes éditions.

6. « Toutesfois c'est bien raison d'escrire et réciter touchant l'estat de la cuisine, après avoir parlé de. »

7. Quatre mots omis.

8. « La viande. »

9. « Elle. »

est despensée<sup>1</sup>; et se delivre la boucherie par marchans et par marchiez fais au bureau, et se renouvelle iceluy marchié tous les ans, ensamble le marchié des boulangiers ou mois de mars aussi<sup>2</sup> en plain bureau, et est le marchié ès mains du contrerolleur et des<sup>3</sup> chiefz d'office. Et au regart du poisson, il se fait tous les jours par achapt, et doit estre à iceluy achapt<sup>4</sup> le contrerolleur, l'escuier de cuisine et le cleric de la chambre aux deniers pour le payer; et doit toute la viande, soit chair ou poisson, estre apportée devant le queux, qui choisit ce qui luy semble bon pour la bouche du prince, et la depart et met ès mains de ceulx de la cuisine, chascun à ce servant; et le surplus de la viande est delivrée aux compaignons de la cuisine à ce ordonnez, qui en une autre cuisine appointent la viande pour ceulx qui doibvent avoir viande et plat en l'hostel du prince. L'escuier de cuisine a droit sur les bestes grosses que l'on donne au prince; car il a le cuyr, et le queux a le sieu<sup>5</sup>; et quant on sert le prince, il va après la viande, comme j'ay escript cy dessus, et doit avoir tous les jours une<sup>6</sup> torche qui luy doit estre delivrée en la fruiterie; et quant le prince soupe, l'escuier de cuisine doit avoir la torche allumée au poing pour esclairer le derrenier de la viande; et l'huissier de la salle<sup>7</sup> en doit aussi avoir une pour

1. Les éditeurs précédents ont ajouté ici : « Et la despence qui se fait. »

2. « Les ans ensamble : le marché ... de mars en plain. »

3. « Des controlleurs et. »

4. « Auquel achapt doit estre. »

5. Suif. — « Sien » dans les précédentes éditions.

6. « Petite. »

7. « De la chambre. »

esclairer le devant. Le duc a trois queux<sup>1</sup> pour sa bouche, chacun compté par quatre mois; et doit le queux en sa cuisine commander, ordonner et estre obey, et doit avoir une chaire entre le buffet et la cheminée, pour seoir et soy reposer se besoing fait<sup>2</sup>; et doit estre assise icelle chaire en tel lieu qu'il puist veoir et congnoistre tout ce que l'on fait en ladicte cuisine, et doit avoir en sa main une grande louche<sup>3</sup> de bois, qui luy sert à deux fins : l'une pour assayer potaige et brouez, et l'autre pour chasser avant<sup>4</sup> les enfans hors de la cuisine, pour faire leur devoir, et ferir dessus<sup>5</sup> se besoing est. Le queux a en sa garde les espices de garnison, et en rend compte à conscience et à discretion, et luy sont baillées icelles espices, comme sucre et autres choses, par le contrerolleur, qui en a le double; et quant il est adverty que le prince veult venir<sup>6</sup> à table, il doit faire couvrir son buffet par le saussier, qui doit apporter la nappe et la vaisselle; et doit le queux soy vestir<sup>7</sup> d'ung honneste habit, et avoir la serviette pendante à son espaule dextre, et doit recevoir la viande de ceulx à qui il l'a mise en main, et leur bailler à tous leur essay; et puis receuvre les platz, et reçoit l'essay que luy baille le maistre d'hostel, comme il est devant dit. Et peult le queux apporter un metz devant le prince, et faire son essay luy mesmes, et aller boire au buffet; et luy doit on bailler du vin de la bouche,

1. Cuisiniers.

2. « Est. »

3. Cuiller.

4. Mot omis par les précédents éditeurs.

5. Mot omis.

6. « Aller. »

7. « Et parer. »

comme à l'escuier trenchant, mais il ne se fait pas souvent. Et le peult faire quant il a appointé nouvelle viande, comme de truffes et de harens frais pour la premiere fois en l'année; il doibt avoir torche d'ordinaire, comme l'escuier de cuisine, tant pour visiter son rost que pour allumer au buffet, pour lever la viande. Et feray cy une question touchant le fait du queux, et premierement, comment se doibt faire le queux, et qui donne l'estat, et aussi qui doit servir de queux en son absence. A ce je respons que, quant il fault ung queux à l'hostel du prince, les maistres d'hostel doivent mander les escuiers de cuisine, et tous ceulx de ladicte cuisine l'ung après l'autre; et par election solennelle<sup>1</sup>, et après avoir receu le serment de chascun se doit creer le queux; car ce n'est pas estat ou office commun, c'est mestier subtil et sumptueux, et qui toute seureté sent<sup>2</sup>, et est le prouffit necessaire du prince, et dont on ne se peut passer; et est bien raison que<sup>3</sup> le prince, par le rapport de ses<sup>4</sup> maistres d'hostel, [et] de l'election sur ce faite, donne<sup>5</sup> le don au queux. Et au regart de celuy qui servira en son absence, quant les queux seront dehors ou malades, le hateur<sup>6</sup> est le premier en la cuisine après le queux; et sembleroit que à ceste cause il debvroit servir devant tous les autres, et pareillement le potaigier, qui est moult aprins du goust du prince, et de la saveur<sup>7</sup> que le

1. « Souveraine. »

2. « Serve. »

3. Quatre mots supprimés par les précédents éditeurs.

4. « Des. »

5. « Doibt donner. »

6. Rôtisseur.

7. « Sauce. »

queux ordonne à l'appetit d'iceluy. Mais je res-  
pons que l'ung ne l'autre n'y a point de droit, mais  
se doit faire<sup>1</sup> par election comme le queux ; et le  
peuvent les maistres d'hostel ordonner, sans parler  
au prince.

Le duc a en sa cuisine vingt cinq hommes, chacun  
servant en son mestier et en son office, et<sup>2</sup> plusieurs  
enfans de cuisine, qui sont sans gaiges, et qui y sont  
mis pour apprendre<sup>3</sup>. Le hateur retient le compte du  
rost et<sup>4</sup> son ayde ; le potaigier rend compte des potaiges  
et son ayde, et livre le potaigier toutes potaigeries,  
comme de feves, pois, bledz et lait, à faire fourmen-  
ter le persin<sup>5</sup>, et aussi le sel qui se despense en la  
cuisine ; et ce par marchié fait au bureau une fois tous  
les ans<sup>6</sup> comme les autres marchans ; et se compte  
tous les jours par la cuisine, à tel prix et somme que  
l'on doit payer pour jour. Et s'il fault espices en iceulx  
potaiges, le queux en fait la delivrance. Les enfans de  
cuisine ordinaires plument et nettoient les poissons,  
et les livrent à ceulx qui les doivent appointier. Les  
souffleurs font bouillir la chaudiere, et rendent compte.  
Les portiers gardent la porte, et doivent prendre  
garde, quant on va aux champs, aux chariotz qui  
portent les vaisseaux de la cuisine, comme chaudiere,  
payelles, grilz, hattiers et autres choses. Les buchiers<sup>7</sup>  
doivent livrer le bois et le charbon pour la cuisine, et

1. « Sinon. »

2. « Et aussi. »

3. « Le mestier. »

4. « Avec. »

5. Persil.

6. « L'an. »

7. « Bouchiers. »



ce pour le pris et par le marchié<sup>1</sup> qui se delivre en la fourriere, et se compte par cent de bois, et par mandées<sup>2</sup> de charbon, soubz la despence de la cuisine. Et en suyvant ce que le buchier se mesle de l'estat de la fourriere, le buchier doit logier et prendre logis pour l'escuier de<sup>3</sup> cuisine ; les garde mengier doivent garder toutes les viandes crues dont l'on fait provision, soit salure ou autrement ; les potiers<sup>4</sup> doivent nettoier tous les vaisseaux et les habillemens de cuisine, ilz doivent tirer toute l'eau qui sert à la cuisine<sup>5</sup>. Les galopins<sup>6</sup> et les enfans sans gaiges nourris en la cuisine doivent tourner les rostz et faire tous les autres services menus qui appartiennent en ladicte cuisine.

En continuant le fait<sup>7</sup> de la cuisine, nous reviendrons à la sausserie. Le duc a deux saussiers, comptez par termes ; et doit le saussier garder et rendre compte de toute la vaisselle d'argent en quoy l'on sert le prince pour le fait de la cuisine, et aussi de toute la vaisselle, soit d'argent ou autrement, de quoy on sert les estatz pour icelle cause. Et quant le prince veult aller à la table, le saussier si doit<sup>8</sup> couvrir le buffet devant le queux d'une blanche nappe, et puis doit mettre la vaisselle du prince par pilles de platz et par pilles d'escuelles devant le queux. Et sur iceluy buffet la doit mettre au bas bout en faisant place pour

1. « Du bois. »

2. « Mandelles. » *Mande*, espèce de grand panier.

3. « Pour la. »

4. « Portiers. »

5. « Qui y sert. »

6. « Happe-lopins, » marmitons.

7. « L'estat. »

8. « Le saussier doit aller. »

asseoir la viande. Et à l'autre bout doit mettre le saussier entre deux escuelles couvertes les essais tous froids et tous prestz, dont le maistre d'hostel doit faire ses essais avec le queux, et doivent estre de pain biz<sup>1</sup>. Le saussier doit livrer les sausses de verdure, et le buaige des nappes pour le buffet, et des napperons à nettoyer la vaisselle; et ce par ung marchié fait qui se compte tous les jours soubz la despence de la cuisine; et aussi le verjus de grain, le verjus de vin aigre semblablement, et de ce on fait provision ès mains du saussier, et dont le contrerolleur a le double, et se despense par nombre de lotz en la cuisine. Et en l'office de la sausserie, soubz iceulx saussiers sont les aydes et les varletz de la chaudiere. Les aydes font les sausses et les varletz de la chaudiere nettoient la vaisselle, et la lavent<sup>2</sup>; et quant la viande du prince est levée pour servir à table, le saussier doit presenter les sausses au panetier toutes couvertes, et le panetier luy doit bailler son essay, comme cy dessus est escript. Le saussier doit estre en la salle où le prince mange, et doit recevoir toute la vaisselle par les mains du varlet servant, pour sçavoir qu'elle devient; car s'il y avoit perte, ce seroit sur luy. Et au regart de la vaisselle pour la viande des estatz, il la delivre au commis des estatz, comme fait le garde huche la vaisselle du buffet, et se rend à chascune fois audit saussier. Le saussier doit delivrer le sel qui se despense par les estatz, et doit avoir le pain en chascun

1. Les deux phrases qui précèdent ont été omises par les précédents éditeurs.

2. « De lots en la cuisine et en l'office de la sausserie. Soubz iceux saussiers sont les aides, et les vallets de la chaudière nettoient la vaisselle et la lavent. »

estat, sur quoy on met le sel pour faire la salliere.

Et combien que le fait de la fruiterie ne touche en riens le fait de la cuisine, toutesfois je entre suivray continuant et suivant<sup>1</sup> iceluy estat, pour ce qu'il sert à la bouche. Le duc a deux fruitiers comptez par termes, et a le fruitier telle auctorité qu'il apporte le fruit devant le prince, et faict son essay. Il livre toutes manieres de fruis, comme poires, pommes, cerises et raisins, et se compte tous les jours soubz luy et soubz son office, selon ce qu'il a en despense<sup>2</sup>, l'une fois plus et l'autre fois moins pour<sup>3</sup> jour. Il livre prunes seches, capres, figues, dates, roisins, nois et noisettes; et ce se achate par provision et se despense par quantité; et pareillement livre la cire qui se despense à l'hostel du prince, tant en flambeaux, torches, comme en desroys<sup>4</sup> d'obsèques de prince; et s'achate la cire par provision de milliers et par cens, et se despensent par onces et par livres soubz iceluy office; et en la fin du mois l'on compte au fruitier bastons et lumynons<sup>5</sup>, pour les torches et flambeaux que il a dependu en iceluy mois, et ce selon la quantité de sa depense. Il a en garde les chandeliers d'argent à mettre les flambeaux, et doit asseoir lesdits flambeaux à la table du prince et au buffet. Il a<sup>6</sup> en garde la vaisselle d'argent pour servir le fruit, et doit estre icelle vaisselle trouée<sup>7</sup> en trois lieux, pour plus habilement laver son fruit; [et] l'on nomme en la maison de Bourgoingne les flambeaux

1. Deux mots omis dans les précédentes éditions.

2. « Selon ce qu'il en a despensé. »

3. « L'une fois plus que l'autre par. »

4. « Defroy. » — 5. « Bastons-luminous. »

6. « Du prince; et au buffet il a. »

7. « Trouvée. »

qui se allument au prince les *Mestiers*<sup>1</sup>; et se prent cestuy nom, à que<sup>2</sup> le fruitier doit estre homme de mestier, et doit faire luy mesmes les torches et les flambeaux. Et pourquoy se met le mestier de la cire es mains du fruitier qui a son nom sur le fruit<sup>3</sup>, et non pas sur la cire, qui toutesfois est plus grande despence? C'est en effect pour ce que la cire est tirée par la mouche es fleurs, dont viennent les fruis; pourquoy on a ordonné très bien ceste chose<sup>4</sup>. Et quant le prince veult servir à l'eglise, comme à la feste de Dieu devant le *Corpus Domini*, ou le jour du bon vendredy, le fruitier apporte la torche du prince et la baise, et<sup>5</sup> la baille au premier chambellan, et delivre les autres torches aux princes, contes et barons, aux chevaliers et aux seigneurs, par trois ou quatre douzaines. Et le jour de la Chandeleur, à<sup>6</sup> aller à la procession, le fruitier baille pareillement le cierge du prince, qui est armoyé de ses armes et de sa devise, et pareillement de tous les princes et princesses; et ne sont nulz cierges armoyez delivrez sinon aux princes et princesses, comme dit est<sup>7</sup>, et prochains du sang du prince<sup>8</sup>; et à tous les autres sont delivrez cierges selon leurs estatz, et jusques au moindre varlet de l'hostel, compté par les escroez; et ne se comptent pas par nombre de cent

1. « Qui s'allument autour des *Mestiers*. »

2. « Parce que. »

3. Sept mots omis dans les précédentes éditions.

4. « Pourquoy a bien esté ordonné à ceste cause. »

5. « Puis. »

6. « Pour. »

7. Phrase omise dans les précédentes éditions, depuis « et ne sont nulz cierges. »

8. Deux mots également omis.

ou de quartrons, mais par milliers ; et tous suivent le duc en la procession, le cierge allumé, par estat et par ordre, qui est moult grant chose à veoir. Le fruitier livre torches et flambeaux, filez, mortiers de cire et de chandelles de sieu<sup>1</sup> par tous les estatz, et selon ce que ordonné luy est. En la fruiterie a deux sommeliers qui delivrent icelles choses, et si a six varletz de torches qui doivent tenir les torches à toutes heures, soit en salle ou en chambre, excepté seulement<sup>2</sup> que quant on tient conseil, les secretaires tiennent les torches en la chambre dudit conseil ; et quant le prince va dehors de son hostel, et qu'il convient avoir plus largement de torches, comme par douzaines, pour allumer au prince<sup>3</sup>, le fruitier peut prendre gens aux despens du prince pour porter icelles torches, et luy est compté par les escroes souz son office. Le fruitier livre torches et cire en la chappelle, et sont les grans torches merchées<sup>4</sup> par le contrerolleur, et se rapportent les coppons des grans torches au bureau, auquel lieu elles sont desmerchées<sup>5</sup> ; et rend ledit fruitier son compte par livres et par onces, et se compte quatorze onces pour la livre. Et au regart de la chandelle de sieu, le sommelier de la fruiterie la delivre et a l'argent, et scet combien il doit avoir de la livre, et est compté par les escroez souz iceluy office. Et au regart des marchans, tant boulangiers comme bouchiers, ils doivent livrer le pain en la paneterie, et la chair et les pastez en la cuisine ; et pour ceste cause ont certaines bouches comptées par les escroez, pour

1. « Sien, » comme ci-devant, p. 49, et de même plus loin.

2. Un mot omis dans les précédentes éditions.

3. Deux mots omis. — 4. 5. « Marquées. »

chascune trois solz par jour ; et se compte à la fin du moys les boulangiers en la paneterie, et les bouchiers en la cuisine.

*Item*, les petites torches dont l'escuier de cuisine et les autres queux esclairent la viande sont marquées en queue, et en rendant les bouts ainsi marquées en ont d'autres.

Or ay devisé de la maniere de servir la bouche du prince ; si fault que j'entre au quatriesme estat, qui est de l'escuyrie. Et prent iceluy estat et office son nom au<sup>1</sup> labour des autres, car les autres escuiers<sup>2</sup> prennent leur nom et leur office par la maniere que j'ay escript cy dessus ; aussi le nom de l'escuyrie se prent sous le nom d'escuier pour ce que l'escuier gouverne l'office, et n'y a estat en la maison qui se puist nommer escuier sans queue, sinon l'escuier d'escuyrie, et quant on dit : « J'ay veu l'escuier, » c'est à dire l'escuier d'escuyrie, et ne desplaie à ceulx qui dient : « J'ay veu ou parlé à monsieur l'escuier d'escuyrie, » certes c'est mal usé de la maniere de parler selon la coustume ancienne de la maison de Bourgoingne, car l'on doit dire l'escuier seulement, et en France l'on dit le grant escuier, et non autrement. Mais je croy bien que nous avons aprins ceste maniere de parler aux autres maisons de princes voisins. Et ne peut on trop honnorer le nom et l'estat, car il le vault, et est de grant magnificence.

Le duc a un escuier d'escuyrie, lequel a soubz sa charge cinquante escuiers d'escuyrie, et a povoir et

1. « Et office à la. »

2. Un mot omis dans les précédentes éditions.

auctorité sur eulx, et sont gouvernez par chambrées et en escadres, comme il est escript ès trois estatz cy dessus nommez; et soubz luy se rend compte par les escroez, et soubz sa certification, de toute la despence faite pour les chevaulx, pour rembourure, de medecine, et autres choses necessaires à la despence commune, et si se paye en compte journallement par les escroez soubz son office<sup>1</sup>. Et c'est à la charge du maistre de la chambre aux deniers. Et au regard des pompeux habillemens des chevaulx et des paiges, des peintures pour bannieres et estandarts, de harnois, de l'armoyrie aussi<sup>2</sup>, ces choses se payent soubz certification par la main de l'argentier.

L'escuier d'escuyrie doit avoir trois proprietez, qui ne sont pas<sup>3</sup> legieres à rencontrer ensamble. Il doit estre puissant de corps, saige, mixte<sup>4</sup>, vaillant et hardy. Premièrement, je diray pourquoy il doit estre vaillant; car force de couraige, qui<sup>5</sup> est le principal point de vaillance, est<sup>6</sup> la principale des quatre vertus cardinales. Il doit estre vaillant et hardy, pour ce que en armes il doit avoir l'estandart du prince en gouvernement, qui est enseigne qui toujours est portée et veue, et que chascun suit, et où chascun tient regle, et où chascun se rallye; et convient que celuy qui le maine et conduit soit hardy pour entreprendre et vaillant pour soutenir; et doit estre telle la renommée de luy<sup>7</sup>, pour

1. Phrase omise dans les précédentes éditions depuis : « et si se paye. »

2. Quatre mots omis.

3. « Trop. »

4. « Juste. »

5. Un mot supprimé.

6. « Et. » — 7. « Sa renommée. »

donner à chacun couraige de valloir et honte de faire le contraire. Il doit estre puissant de corps, pour ce que luy mesmes en personne porte l'estandart du prince en bataille, qui est ung puissant faiz à porter; car l'estandart du prince doit estre grant et eslevé par dessus les autres, et se doivent toutes autres enseignes ployer et amoindrir là où est l'estandart du prince; et toutesfois pour desployer la banniere du prince où sont ses propres armes, les bannieres de ses subjez ne se reploient point, ains se desployent; et la cause si est<sup>1</sup> que les enseignes doivent reverence à l'estandart, comme font les petiz batteaux en la mer devant une carracque ou une grant nef. Et pour l'autre enseigne, qui est la banniere, doit on hommage et service; et pour ce desploie chascun banneret la banniere de ses armes, pour monstrier qu'il sert en personne, et qu'il veult tenir sa foy et loyauté, comme il veult vivre et mourir avec son prince et que faire le doit<sup>2</sup>.

L'estandart doit estre paint des couleurs, devise ou mot<sup>3</sup> du prince, afin d'estre recongneu, et doit avoir ung fer de lance au bout de l'estandart en hault; car au besoing l'escuier peut couchier son estandart, se la banniere est à ceste heure desployée; et parcillement doit avoir fer la lance du penon, pour ce que l'escuier trenchant<sup>4</sup> est si près du prince ordonné en la bataille, que au besoing il le doit deffendre et faire lance de son penon. Et ne sceus oncques, par escript ou autre-

1. « Raison est. »

2. « Comme il doit mourir et vivre avec son prince. »

3. « Couleurs et devise. »

4. « L'escuier du prince. »



ment, où le penon fut desployé sans la baniere, ne la baniere sans le penon ; mais j'ay bien veu et sceu grans choses<sup>1</sup> soubz l'estandart du prince seulement et sans avoir baniere ou penon desployé<sup>2</sup>.

Et pour le tiers point, l'escuier doit estre mixte<sup>3</sup>, car il se mesle de toutes les pompes et des parures qui se font pour le prince, d'armer et attinter<sup>4</sup> le prince, soit pour la guerre, pour le tournoy ou pour la jousté ; et pour ce fault qu'il soit sage et mixte<sup>5</sup>, comme j'ay dit. L'escuier doit avoir en la guerre la premiere chambre après le prince, et en paix la derreniere ; et est la raison pour ce que en la guerre à toutes heures il doit estre prest pour armer le prince. Et toutes les fois que le prince chevauche en armes à estandart desployé, doit avoir plat comme le sommelier de corps ; son estandart doit chevauchier en armes le premier de tous escuiers, excepté quant le penon est desployé, comme j'ay dit dessus ; car chascune escadre doit accompagner son enseigne. Or je demande, se le prince chevauchoit en armes par escadres, et ne portassent que les cornettes des escadres, et que l'estandart n'y fut point, s'il venoit ung effroy, à laquelle des quatre cornettes se devroient<sup>6</sup> rallier les escuiers ? Je respons que ce seroit à l'escuier d'escuyrie, et ce pour deux raisons : la premiere, pour ce que l'on est plus accoustumé que tous soient

1. « De bien grandes choses. »

2. Sept mots omis.

3. « Juste. »

4. Ajuster, parer.

5. « Juste. »

6. « Viendroient. »

soubz la gouvernance de l'estandart et soubz la sienne que des autres ; et l'autre raison si est pour ce qu'il est plus accoustumé de tenir enseigne que nul des autres ; et je cuyde bien jugier de bailler l'auctorité à l'escuier d'escuyrie quant à ce point<sup>1</sup>.

L'escuier a jurisdiction sur ceulx de son escuyrie, et peuvent demander leur renvoy au bureau de toutes matieres qui touchent partie à partie. Et pour ce que deux personnes de l'escuyrie seroient ensoignées par plusieurs journées, et ne pourroient estre d'emprès leurs chevaux, parquoy pourroit advenir que par maladie desroy y fust, ou qu'aucuns chevaux se perdroient, et pour ce sont ilz renvoyez à<sup>2</sup> l'escuier. Mais si ung homme de l'escuyrie estoit adjourné pour autre cause, et contre ung autre que de l'escuyrie, il seroit tenu de respondre et n'auroit point de renvoy ; et toutesfois s'il avoit desservi d'estre mis en prison pour quelque cas, on le rendroit à l'escuier chargé de ses fais, s'il le vouloit avoir, et si la matiere ne touchoit à l'encontre du prince. L'escuier doit porter l'espée de parement devant le prince à toutes entrées honnourables, soit à piet ou à cheval, et la doit tenir en sa main dextre empoignée<sup>3</sup> entre la croix et le pommeau ; et doit porter icelle espée couchée sur l'espaule, la pointe dessus, et doit estre l'escuier seul à tout l'espée<sup>4</sup> et la premiere personne devant le prince. Soubz

1. « *Nota* qu'il y a guidon à l'estandart comme pennon à la baniere, que jamais à la guerre on ne ploye ; car c'est à quoy et sous qu'il les archers se conduisent et rallient ; et le gouverne le capitaine des archers du prince. » (Note d'Olivier de la Marche.)

2. « Devant. »

3. Mot omis dans les précédentes éditions.

4. « Avec l'épée seul. »

l'escuyer sont trompettes, menestrelz et tous joueurs d'instrumens, messaigiers et chevaucheurs portans les armes du prince; et leur donne le prince la retenue, et l'escuier leur met la boitte armoyée. Il a en garde la cotte d'armes et l'estandart, mais les paintres qui les font sont varletz de chambre, et n'ont que faire à luy que pour leur mestier. Les armuriers sont pareillement varletz de chambre, et respondent à l'escuier seulement, et non à autre; paiges et varletz de piet sont soubz luy, et tous autres servans à<sup>1</sup> l'escuyrie; et quant le prince jousté ou tournoie, l'escuier<sup>2</sup> doit avoir les parures du prince et de son cheval, en quoy il a jousté et tournoié pour chascune fois, et quelque riche qu'elle soit, excepté<sup>3</sup> l'or pur et la pierrie; car ce revient au prouffit du prince.

Les escuiers d'escuyrie doivent mettre l'estrier au pié du prince, et l'aydier à monter et à descendre, et tenir la bride de son cheval; et le varlet de pié<sup>4</sup> doit tenir l'estrier hors du montoir, et doivent estre soigneux que le cheval soit prest à l'heure qu'il le demande. Les escuiers d'escuyrie doivent estre bons chevaucheurs, et deux ou trois fois le mois et selon le temps, se l'escuier l'ordonne, ilz doivent aller aux champs et<sup>5</sup> chevauchier les chevaux du prince.

Or est temps que nous devisons du nombre de ceulx qui sont en l'escuyrie, et quelz gens. Le duc a premierement<sup>6</sup> douze paiges, enfans de bonne maison,

1. « Et tous autres de. » — 2. « Il. » — 3. « Réservé. »

4. « Le vallet lacquay. »

5. « Le mois ils doivent aller aux champs selon le temps, si l'escuyer ordonne de. »

6. Un mot passé dans les précédentes éditions.

lesquelz sont en la subjection et gouvernement de l'escuier, comme dit est, et doivent chevauchier après le prince, ainsi que leur est ordonné par le palfrenier<sup>1</sup>; et n'ont que faire iceulx paiges autour des chevaulx, sinon de brider chascun son cheval et les mener boire après le palfrenier, et par ordre de chevauchier après le prince, comme dit est; et doivent aller à la viande pour le prince comme j'ay escript cy devant<sup>2</sup>. L'escuier se sert d'eulx pour les endoctriner. Ilz ont varlet<sup>3</sup> aux despens du prince, qui les pansent et nettoient; et doit icelui varlet soy<sup>4</sup> tenir hors de la cuisine, pour garder les chevaulx du prince quant les paiges<sup>5</sup> vont à la viande du prince. Le plus grant et le plus puissant des paiges doit porter l'estandart après le prince; et le prince, selon ce qu'ilz viennent grans, les met ses coustilliers<sup>6</sup> et ses serviteurs servans en armes autour de luy pour faire messaigeries et courent<sup>7</sup> là où il les envoie.

Le duc a ung palfrenier; celui<sup>8</sup> est le premier en l'escuyrie, et doit estre obey des autres au regart du fait des chevaulx, et doit chevauchier après les aultres<sup>9</sup> et porter le manteau du prince, et non autre. Il a en garde toutes les selles qui appartiennent aux chevaulx;

1. « Que leur ordonne le palfrenier. »

2. Neuf mots omis dans les précédentes éditions.

3. « Vallets. »

4. « Et se doivent iceux vallets. »

5. « Pour garder les chevaux des pages quand ils. »

6. Les éditeurs précédents ont lu *conseillers*, ce qui n'avait aucun sens. — *Coustillier*, soldat armé d'une coustille ou grand couteau.

7. « Les fait ses conseillers, et servent en armes auprès de luy pour faire message, et pour courir. »

8. « Qui. »

9. « Après les pages. »

il met les chevaux et les paiges en ordre après le prince, et doit estre obey<sup>1</sup>, comme dit est.

Le duc a quatre varletz de pié, iceulx<sup>2</sup> doivent amener le cheval du prince au montoir, et le doivent aller querir à l'escuyrie, et le mener par la bride, et non monter sus, et doivent<sup>3</sup> bien garder que nul homme approche ledit cheval; et depuis que le palfrenier leur a delivré le cheval du prince<sup>4</sup> ès mains, nul ne doit le attouchier ne à la selle ou à la harnassure<sup>5</sup>, s'il n'est escuier d'escuyrie; et doivent avoir iceulx varletz de pié ung chacun ung blanc baston en sa main, sans fer et sans glaive, et ce pour reculer le peuple qu'il n'approche point le prince. Car il ne seroit pas bien seant que le povre peuple, qui amoureusement court<sup>6</sup> après le prince, et se tire près pour le veoir, fust reculé ou feru de glaive ou de trenchant; mais doit estre rebouté par iceluy baston qui n'a point de pointe. Les paiges, palfreniers ou varletz de pié<sup>7</sup> doivent estre habillez paraulx; et les varletz de pié ou palfreniers font les aulmosnes avant les champs à tous les povres que le prince rencontre; et rend compte en conscience celuy qui fait l'aulmosne de ce qu'il a donné; et doivent les varletz de pié estre<sup>8</sup> aux sallies et entrées de toutes villes, et aller à pié autour de son cheval, comme dit est. En icelle escuyrie a bien trente hommes servans et

1. Quatre mots omis dans les précédentes éditions.

2. « Lacquais vallets, et. »

3. Un mot omis dans les précédentes éditions.

4. Quatre mots également omis.

5. « Nul ne doit attoucher le cheval sellé ou en harnassure. »

6. « Vient. »

7. « Vallets lacquais. »

8. « Aller. »

à ceste cause, et selon l'estat d'ung chacun<sup>1</sup>. Les varletz de corps nettoient les chevaux d'estrilles et de flassars<sup>2</sup>, et leur donnent l'avaine, font les littieres, fientent les chevaux, et tiennent l'escuyrie honneste. Les mareschaulx ferrent et medecinent les chevaux; les bottelleurs livrent le foin, l'avaine et la litiere; les chevalcheurs font la despence et les pourveances, et les aydes d'iceulx chevalcheurs sont fourriers de l'escuyrie, et prennent les logiz. Les varletz des sommiers, dont il y a plusieurs, pansent les chevaux des sommiers, et les meinent à tout le<sup>3</sup> sommaige; et outre plus, sont iceulx chevalcheurs messaigiers, et n'en y a que douze ordinaires; et iceulx douze<sup>4</sup> ont ung varlet aux despens du prince, et eulx douze n'ont en l'escuyrie que quatrées de<sup>5</sup> chevaux, qui sont delivrées<sup>6</sup> aux varletz des chevaucheurs chacun jour, et sont mises<sup>7</sup> au prouffit d'iceulx où qu'ilz soient; car selon leurs charges et leurs commissions, aucune fois tous y sont, aucune fois neant et peu souvent, l'une fois deux, l'autre fois point; et sont payez de leurs voyaiges, quant ils vont dehors, par l'argentier<sup>8</sup>; et pour ce fut ordonné qu'ilz auroient quatre livres par jour et non plus. Les varletz des chariotz despensent

1. « Trente hommes à ceste cause et chacun selon son estat. »

2. Couvertures de chevaux.

3. « Avec leur. »

4. « Et lesdits douze messaigiers. »

5. « Quatre. »

6. « Délivrés. »

7. « Mis. »

8. « Les officiers d'armes se créent et baptisent à l'hostel du duc. » Phrase maladroitement intercalée ici par les précédents éditeurs. Elle se retrouvera plus loin.

de leurs chevaux et chariotz<sup>1</sup>, et se compte le tout soubz la main du chevalcheur, qui fait la despence par les escroes et en l'office d'escuyrie ; et doivent estre dessoubz l'escuier tous ceux qui portent esmail du prince ou enseigne armoyée des armes<sup>2</sup>, excepté l'office d'armes.

Et puisque nous avons parlé de l'office d'armes, je deviseray d'iceulx. Le duc a en son hostel six roys d'armes, huict heraulx et quatre poursuyvans, et leur sont leurs cottes d'armes delivrées et renouvelées par l'escuyrie ; mais ilz ne sont pas subjectz à l'escuier, et n'ont à respondre que au duc et à son premier chambellan ; et sont iceulx comptez par les escroes, sinon quant ils vont ès voiaiges, qui sont comptez par l'argentier. Les officiers d'armes se creent et baptisent à l'hostel du duc ès grans jours et ès bonnes festes. Et à faire ung poursuyvant doit avoir deux heraulx, qui doivent tesmoigner qu'il est personne honneste, qu'il a discretion et renommée de vertu et de verité pour entrer en l'office d'armes, qui jadis furent nommez les voir disans. Le prince luy donne tel nom qu'il luy plaist, et en le nommant, le baptise de vin que les heraulx luy ont apporté en une tasse, et puis donne la tasse au poursuyvant, et la rachete communement d'ung marc d'argent ; et puis les heraulx luy vestent la cotte d'armes du long des bras, et non autrement ; et la doit [ainsi] porter tant qu'il soit poursuyvant, en difference des roys d'armes et heraulx. Et se le poursuyvant se gouverne bien, et qu'il soit trouvé homme de

1. Deux mots omis dans les précédentes éditions.

2. Deux mots également omis.

bien et<sup>1</sup> de vertu, il parviendra au noble office de herault; et doit avoir en sa creation deux roys d'armes et quatre heraulx, qui doivent certifier de sa premiere conduite, et qu'il a esté poursuivant sept ans, et qu'il est digne d'estre herault. Si doit estre baptisé encore une fois, et le prince luy mue<sup>2</sup> son nom, et les heraulx luy tournent la cotte d'armes selon ce qu'elle doit aller; et pour creer ung herault à estre roy d'armes, convient que tous les roys d'armes, heraulx et poursuivans que l'on peut finer<sup>3</sup> soient là, et qu'ilz portent tesmoignaige devant le prince des vertus du herault, et qu'il est stillé au tres grant<sup>4</sup> office de roy d'armes, qui est si grant, si hault et si noble que jamais ne peut avoir plus hault nom en office d'armes. Le herault doit avoir la cotte d'armes vestue, et le prince luy met la couronne en la teste, qui doit estre d'argent doré et non point d'or, et n'y doit avoir pierres que saphirs, en signifiant que le roy d'armes ne doit avoir nul regard à quelques<sup>5</sup> richesses, fors au ciel seulement que le saphir figure, et dont il doit tirer vertu et verité. La couronne doit estre en quatre lieux croissetée, et non flouournée; et luy doit estre baillée nom de province subjecte au prince, et où d'ancienneté il y ait eu nom de roy d'armes. Et au regard du roy des royers, il se nomme par le marquis du Sainct Empire, et se crée par l'Empereur, qui ne luy doit refuser; et est ung des principaux roys d'armes qui soit de la crestienté.

1. Trois mots omis dans les éditions précédentes.

2. « Et lui change le prince. »

3. Trouver.

4. « Haut. »

5. « Point avoir regard à nulles. »



Et du temps des nobles tournois, ils se combatoyent par deux partiz, les ungs royers et les autres poyers. Et furent deux roys d'armes fais pour soustenir iceulx deux partiz, et pour mettre par ordre les blasons des nobles hommes, en gardant à chascun son estat et degré : c'est à sçavoir le roy d'armes des royers pour toute la noblesse de Germanie, et le roy d'armes des poyers pour toute la noblesse de Gaulle ; et certes les matieres sont de grans recommandations. Mais je m'en passe pour abregier et pour entre suire ma matiere. Et qui desir aura de sçavoir à parler de ceste chose quiere<sup>1</sup> ung traicté que fist Anthoine de la Salle<sup>2</sup>, et il trouvera matiere de grant recommandation. Et au regart de creer le roy d'armes de la Thoison d'or<sup>3</sup>, il doit estre fait par election des chevaliers de l'ordre. C'est le premier et le principal de l'hostel du duc de Bourgoingne, et a l'entremise de la feste de la Thoison ; [et] ne doit avoir autre officier d'armes pour conduire les ceremonies que luy seullement, et se doit aider de Fusil<sup>4</sup>, poursuyvant, et non plus. Ilz doivent tous à toutes grandes choses accompagner le prince, leurs cottes d'armes vestues ; ilz ont de grans drois et de grans dons. L'office d'armes doit honnourer les nobles, et la noblesse les doit nourrir, soustenir et porter. Les officiers d'armes doivent porter les blasons du prince au costé dextre, selon nostre coustume ; mais les offi-

1. « Recherche. »

2. Cet ouvrage n'a pas été publié. Sur les *Royers* et les *Poyers*, voy. du Gange, *Gloss.*, *Vis Poheri* et *Ripuarii*, et Vulson de la Colombière, *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, t. I, p. 55.

3. Deux mots omis dans les précédentes éditions.

4. Les précédents éditeurs n'ont pu lire ce nom et l'ont remplacé par le mot « iceulx, » qui n'a ici aucun sens.

ciers d'armes d'Angleterre portent leurs blasons au costé senestre. Et autrefois ay demandé au roy d'armes de leur party pourquoy ilz avoient telle coutume en Angleterre. Sur quoy il me respondit qu'il luy sembloit<sup>1</sup> que leur raison estoit plus grande que autre, et que se ung noble josne homme qui jamais n'auroit esté armé vouloit sçavoir de quel costé il devoit prendre son escu, il le verroit aux blasons des officiers d'armes de quel costé ilz les portent. Et pardeçà les officiers d'armes les portent au dextre costé, pour ce que le dextre est le plus noble pour faire honneur aux armes et<sup>2</sup> au blason, et ainsi chacun a opinion raisonnable. Et la cause pourquoy le prince [leur] donne la tasse d'argent à les creer, c'est pour faire le blason de ses armes. Et me tais à tant des ceremonies de l'office d'armes pour entre suyre ma matiere.

Le duc de Bourgoingne a douze trompettes de guerre, les meilleurs qu'il a sceu finer, et sont iceulx trompettes gouvernez par l'ung d'eulx qui est leur chief. Et le matin que le prince doit partir, ilz doivent tous ensamble venir faire une basture devant les fenestres du prince pour [le] resveiller à l'heure qui leur est baillée, et puis se partent eulx<sup>3</sup> quatre et vont sonner à mettre selle par les quatre parties de la ville ou de l'ost, et au retour de chacun ilz doivent sonner ung mot à rentrer au logiz du prince, et se doivent [là] rallier ensamble, puis<sup>4</sup> desjeuner aux despens du prince.

1. Quatre mots omis dans les éditions précédentes.

2. Trois mots également omis.

3. Mot également omis.

4. « Tous ensamble, puis. »

Et le chief des trompettes se doit tenir prest pour sçavoir quant on sonnera à cheval; et quant le prince le commande, les trompettes se departent et vont sonner à cheval; si se mettent chacun en armes et en habillemens, et se tire chacun dessoubz son chief et dessoubz sa cornette, et les trompettes se tirent devers le prince comme la premiere fois; et assez tost après sonnent les trompettes la tierce fois; si viennent les cornettes et escadres accompagnez chacun de leurs gens devant l'hostel du prince; et quant tous sont venus, les trompettes font une basture, et à celle heure monte le prince; et doivent toutes les trompettes<sup>1</sup> sonner à toutes entrées et saillies, tant que la ville dure ou le camp où on a esté logé. L'escuyer d'escuyrie leur livre bannieres de trompettes; ilz ont droit ès deniers donnez en largesse dont l'office d'armes prent la moitié, et les trompettes, menestrelz et joueurs d'instrumens l'autre moitié. Le duc a six haulz menestrelz, qui par l'ung d'eulx six sont gouvernés<sup>2</sup> et portent les armes du prince, et sont comtez par les escroez comme les trompettes; le duc a quatre joueurs de bas instrumens pareillement comtez, et portent les armes du prince; et m'a esté force d'entre suyre les estatz, non pas par ordre, mais<sup>3</sup> par regle. Et combien que ceux dont je parleray cy après soient plus nobles, toutefois j'ay voulu entre suyre l'escuyrie et ce qui en depend.

Le duc a soixante deux archiers pour son corps,

1. « Et les trompettes doivent. »

2. « Qui sont gouvernés par un des menestriers qui est roy d'iceux. »

3. Mot omis dans les précédentes éditions.

qui sont gouvernez par deux chevaliers qui se nomment capitaines des archiers, et sont comptez par les escroez ordinaires; et les peuvent iceulx capitaines corriger et pugnir, et doivent annoncer les defaillans au bureau et aux maistres d'hostel pour les royer<sup>1</sup> se besoing est, et on ne leur doit point refuser quant ils le dyent. Ilz ont tous les ans, ou souvent, palletoz d'orfavrerie richement chargez; ilz font le guet tour à tour devant le prince; ilz le doivent accompaigner où qu'il voise, soit à pié, soit à cheval<sup>2</sup>; s'ilz sont à pié, ilz doivent estre autour de son cheval, le gouge ou le baston sur le col; et s'ilz sont<sup>3</sup> à cheval, ilz doivent chevaucher après leur enseigne, et doit aller leur enseigne devant celle des escuiers, et entre suyre les archiers de la garde, comme je declareray cy après.

Le duc a six vingts et six hommes de sa garde pour la seureté de sa personne, tous nobles hommes, et les fait appeler les escuiers de la garde, et a chascun homme d'armes<sup>4</sup> ung archier à cheval, qui sont six vingts et six archiers<sup>5</sup>, et sont lesdits hommes d'armes et archiers conduis et gouvernez par ung capitaine qui se nomme capitaine de la garde et par quatre escuiers chiefs d'escadre, dont chascun a soubz luy trente hommes d'armes et trente archiers en son escadre; et est chascune escadre conduite par quatre chiefz de chambre, lesquels en ont dessoubz eux chascun six hommes d'armes et leurs archiers. Ainsi

1. Rayer.

2. « A pied ou à cheval, où qu'il voye. »

3. « S'il est. »

4. « Et a chascun un homme d'armes et. »

5. Sept mots omis.

sont en chascune chambre sept hommes d'armes, qui sont vingt huit pour les quatre chambres, et a chascun chief d'escadre deux lieutenans, l'ung pour conduire les hommes d'armes en son absence, et l'autre pour conduire les archiers. Ainsi sont xxx hommes d'armes et les archiers<sup>1</sup> en chascune escadre. Le capitaine de la garde a pour sa chambrée seulement<sup>2</sup>, oultre et pardessus le nombre dessusdit, plusieurs hommes d'armes qui ont requis estre de la garde. Et pour ce que ce n'est chose ordinaire, fors à volenté, et que le nombre est aucune fois de plus et l'autre de moins, je ne m'y veulx guere arrester, mais viendray à l'ordinaire seulement. Le capitaine a ordinairement huit archiers et deux coustilliers<sup>3</sup>, deux trompettes et ung chappellain, qui sont comptez aux gaiges du prince. *Item*, a deux hommes d'armes, ses lieutenans, dont l'ung a conduite de l'estendart en son absence<sup>4</sup>, et l'autre conduit le guidon des archiers de toute la garde, et ont les chiefz d'escadre chascun ung archier ordinaire aux despens du prince, et a telz gaiges que les autres; et d'abondant les chiefz d'escadre et leurs lieutenans<sup>5</sup> ont chascun ung coustillier de crue payé aux gaiges du prince. Ainsi sont douze coustilliers en ladicte garde, et servent icculx d'aller avec le fourrier de la garde prendre les logiz; et les deux coustilliers font le logiz pour leur escadre, et le troiziesme doit revenir au

1. Neuf mots omis dans les précédentes éditions.

2. Un mot également omis.

3. « Conseillers, » comme précédemment, page 64, et de même plus loin.

4. « Dont l'un conduit l'estandart, en son absence, des hommes d'armes. »

5. « Le lieutenant. »

devant de l'escadre pour les mener au logiz; et chevauchent iceulx hommes d'armes et archiers en huit escadres et tousjours en armes, soit à la paix, soit à la<sup>1</sup> guerre. Et chevauche le second lieutenant du capitaine le premier, et le guidon des archiers après luy; et pour ce se nomme icelluy capitaine le capitaine<sup>2</sup> des archiers de la garde; et après luy chevauche la premiere escadre<sup>3</sup> qui est conduite par l'homme d'armes, second lieutenant de la premiere escadre; et puis chevauche la seconde escadre, la tierce et la quarte, et sont conduites par le second lieutenant, comme dit est. Et après iceulx chevauchent les archiers de corps, à guidon desployé, soubz le gouvernement du premier capitaine; et se c'est en temps de paix, les escuiers des quatre estatz du prince chevauchent après luy par ordre, et puis les chevaliers, les grans pensionnaires<sup>4</sup>, ceulx du sang, princes et autres, et puis les trompettes et l'office d'armes en ordre. Et au regart des huissiers d'armes, ilz chevauchent deçà et delà pour tenir la place ouverte; et puis devant le prince chevauchent sergents d'armes, la masse sur l'espaule, et le dernier est escuier d'escuyrie à tout<sup>5</sup> l'espée. En tel ordre chevauche le prince, ses paiges et ses parures<sup>6</sup> après luy, et derriere luy vient le capitaine de sa garde à l'estendart desployé, conduit par luy ou par son lieutenant; et après<sup>7</sup> vient le premier chief

1. « En temps de paix ou de. »

2. Deux mots supprimés dans les précédentes éditions.

3. « Des archers. »

4. « Et puis. »

5. « Avec, » et de même plus loin.

6. Trois mots également omis.

7. « Après luy. »

d'escadre, à cornette desployée, qui conduit la premiere escadre des hommes d'armes qui accompaignent l'enseigne, et puis la seconde, la tierce et la quarte, chascune conduite par son chief d'escadre, si comme dit est. Mais quant le prince chevauche pour la guerre, ceulx de sa maison chevauchent après la personne du prince, les chevaliers les plus près de luy, les escuiers après et puis la garde; et se ploye l'estandart à demy, pour celuy du prince qui est desployé; et ne chevauche nul devant<sup>1</sup> luy entre les archiers et sa personne, sinon les escuiers de sa chambre et ceulx de son sang. En la maniere devant dicte chevauche le duc tous les jours, et de sa personne porte le harnois comme les aultres<sup>2</sup>. Et tous les jours sont tenuz ceulx de la garde faire le guet devant le prince tour à tour, à chascune fois quinze hommes d'armes, la premiere nuyt le chief d'escadre, et la seconde son premier lieutenant à tout le demourant; et doivent iceulx du guet tous les jours accompaigner le prince, embastonez et armez se besoing fait<sup>3</sup>; et sont iceulx de la garde comtez par les escroez et payez par le maistre de la chambre aux deniers, et font les clerks d'office ung rolle tous les jours de leurs noms, et sont mis dedens le contrerolle par ung petit escroe, et sont royez et recomtez par le capitaine de la garde seulement, qui a le regard sur eulx. Ilz ont mantelines et parures du prince, et les archiers palletez d'orfavrerie; et sont

1. « Et ne chevauchent devant. »

2. Seize mots omis par les précédents éditeurs qui ont rattaché le commencement de la phrase : « en la maniere devant dicte » à la fin de la précédente.

3. « Est. »

comptez à si grans gaiges et en tel estat qu'ilz ont chascun ung coustillier armé, qui font six vingt et six<sup>1</sup> combattans, outre et pardessus le nombre nommé<sup>2</sup>. Tous les hommes d'armes ont par mois argent du prince et à ses despens pour tenir sommier à mener<sup>3</sup> le bagaige; et à tant me fais du fait de la garde.

Et pour conduire ceste grande chose, fault deviser comment il se loge, et la police du logis, selon lequel est nommé en tout temps mareschal, [pour] estre et servir pour le<sup>4</sup> fait de la guerre; et doit livrer les quartiers aux fourriers des compaignies<sup>5</sup> des gens d'armes et de tous les quartiers. Le second mareschal, et qui est mareschal de l'hostel du duc, doit avoir le choix pour logier le prince et son estat. Et ne deviseray gueres pour le present du mareschal du logis, pour ce que je y reviendray en temps et lieu; mais deviseray du mareschal du logis de l'hostel pour deviser [de] l'estat de la fouriere, et comment elle se doit conduire. Le mareschal du logis se souloit appeller l'escuier du logis, et ne se mettoit sus iceluy estat qu'en la guerre seulement; mais pour ce que le duc va tousjours en armes, et que sa maison est si grandement accompagnée, comme on peut veoir, il est ordonné qu'il seroit ung mareschal du logis de l'hostel, et est ung moult bel estat et office. En l'hostel du duc il y a quatre archiers comptez et une trompette par les escrocz, qui accompagnent le mareschal où qu'il voise; et quant

1. « Cent vingt-six. »

2. « Armé. »

3. « Et amener. »

4. « Pour servir au. »

5. « Capitaines. »



il doit partir pour aller faire un logiz de ville en ville, il fait sonner sa trompette; et, sa trompette revenue, il monte<sup>1</sup> à cheval, et les fourriers du prince doivent venir vers luy; et doit avoir le mareschal une cornette pour enseigne, et doit aller par toutes les rues et par tous les logiz sa cornette après luy, et le doivent suivre de tous les estatz un gentilhomme et fourrier de tous les seigneurs<sup>2</sup>. Le fourrier de la garde, accompagné des coustilliers ordinaires, doivent marcher en belle ordonnance jusques au lieu où ilz doivent faire le logiz; et est bien besoing en temps de paix que ce soit par aucuns jours avant que le prince se parte; et se depart le logiz en deux parties dont la première partie est livrée au fourrier pour le prince, les chambellans, les quatre estatz, la chappelle, les archiers de corps, la garde<sup>3</sup>, la chambre et les officiers domestiques; et le mareschal loge de soy<sup>4</sup> princes et grans pensionnaires, chambellans et gens de conseil, ambassadeurs et autres survenans qui ne sont point domestiques. Et ainsi se depart le logiz, et le fourrier et ses aydes font le logiz qui leur est ordonné et baillé. Ce quartier de la garde est aussi delivré<sup>5</sup> au fourrier de ladite garde, et iceluy fourrier depart son logiz en cinq parties, l'une pour le capitaine et ceulx de sa chambre, et l'autre partie se part<sup>6</sup> en quatre pour les quatre chiefz et leurs quatre escadres. Et combien que

1. « Doit monter. »

2. Huit mots omis dans les éditions précédentes.

3. « Les quatre estats de la chappelle, les archiers de corps de la garde. »

4. Deux mots également omis.

5. « Est ordonné et le gardier de la garde, et aussi délivre. »

6. « Départ. »

le duc de Bourgoingne soit prince et seigneur<sup>1</sup> des plus belles villes du monde, toutesfois est son estat si grant que l'on trouve peu de villes là où ilz puissent tous logier, et fault souvent adjunctions de villes et de vil-laiges. Le<sup>2</sup> duc a fourrier ordinaire<sup>3</sup>, comme dit est, [et] se ce ne fust pour tenir ordre en mon escript, j'eusse mis l'estat de sa fourriere<sup>4</sup> tenant à sa chambre, car la fourriere<sup>5</sup> est de la chambre. Le fourrier est de la chambre et<sup>6</sup> fait la despense de tout le bois qui se des-pent en l'hostel du prince, réservé de la cuisine, et se compte par les escroez en estat de fourier<sup>7</sup>. Et soubz<sup>8</sup> iccluy se comptent les especes de chambre, dragées<sup>9</sup> et autres qui se livrent par espicier<sup>10</sup>. Et la cause si est<sup>11</sup> pour ce que le fourrier est varlet de chambre, et aussi est l'espicier, et ne se compte nulle<sup>12</sup> despence de la chambre, sinon en fouriere; et aussi, pour ce qu'on ne veult point entremesler la despence ordinaire<sup>13</sup> des officiers, se met il en fourriere et toutes despenses qui surviennent qui ne despendent d'autres offices<sup>14</sup>. Le fourrier doit porter ung baston, et doit estre verd en signifiante de bois, et le doit porter en maniere comme s'il vouloit tousjours hurter à ung huys pour

1. Deux mots omis.

2. « Ainsi le. »

3. Un mot omis.

4. 5. « La fourie. »

6. Cinq mots omis dans les précédentes éditions.

7. « Soubz l'estat de la fourie. »

8. « Sur. »

9. « Drageries. »

10. « Les espiciers. »

11. « La raison est. »

12. « Aucune. »

13. Mot omis.

14. Seize mots omis.

demander ouverture; sa marque doit estre tenue à tous, sur paine de mort. Le fourrier en sa personne doit battre le lit du prince de son baston, comme je l'ai escript une fois; et quant le prince vient, le fourrier doit mettre le bancq, les treteaux et la table; il doit reculer, remettre et oster à icelle table les treteaux et à toutes autres dont le prince est servy; il doit faire son bancq, chayeres et toutes autres ouvraiges de bois; il doit livrer les linceux et estrain pour les litz et pour paillaces de l'hostel du prince; et livre bois de livrée et bois de despence, et soubz luy se fait une très grande despence. Et en icelluy office sont douze personaiges et aydes pour ayder le fourrier et pour<sup>1</sup> servir en son absence. [Et y a] varletz de fourriere qui portent le bois en la chambre du prince et besongnent des feux et des lumieres, comme il appartient, et doivent tenir l'hostel du prince net et honeste. Les serviteurs de l'eau servans à porter l'eau<sup>2</sup> doivent porter l'eau en la chambre du prince et livrent caches<sup>3</sup> et ramons<sup>4</sup>. Et quant le prince tient un grant estat ou une grant feste, le serf de l'eau doit donner à laver à tous, excepté aux princes servans et ambassadeurs.

Et pour continuer l'estat du duc, nous parlerons de l'estat des portiers. Le duc a deux portiers et deux aydes comptez par termes. Le portier doit estre le premier levé et doit estre logié à la porte<sup>5</sup> du prince, et ne doit point ouvrir que le chief du guet et ceulx

1. Mot omis dans les précédentes éditions.

2. Quatre mots omis.

3. Cassettes.

4. Rameaux, branchages, balais.

5. « Porterie. »

qui ont fait le guet devant le prince ne soient venuz ; et puis il ouvre sa porte et la doit bien soingneusement garder, que nul n'y entre que il ne congnoisse bien. Et quant ce vient à l'entrée de la nuit, il doit allumer falloz à sa porte et la doit garder, comme dit est, jusques à ce que le prince soit couchié, et que les chambellans et ceulx qui ont esté à son couchier soient retrais. Et doit le portier visiter la maison et sçavoir se il ne trouvera nulluy que il n'ait point accoustumé de veoir, et le peut prendre et mettre en prison. Et, chascun retrait, le portier ferme la porte et ne la doit point ouvrir pour personne qui viengne, sans le congié du prince ou du premier maistre d'hostel. Le portier est garde des prisons de l'hostel du duc, et principalement de ceulx que les maistres d'hostel font prendre et punir. Et pour entre suyr ma matiere, je parleray des sergeans et huissiers d'armes, et principalement parlerons de ses sergeans d'armes.

Le duc a quatre sergeans d'armes comptez par termes, et dont les deux servent tousjours, et doivent iceulx sergeans d'armes estre devant la porte du prince. Et quant le prince part hors de sa chambre pour aller à la messe ou ailleurs, les sergeans d'armes se doivent mettre devant luy. Et quant le duc tient estat, ou milieu de la sale doit avoir deux basses tables, dont l'une doit estre<sup>1</sup> petite pour quatre personnes seullement, et doit estre tournée devers le prince et devant luy, et doivent à icelle seoir au milieu<sup>2</sup> deux huissiers d'armes, et aux deux bouts les deux sergeans d'armes, et doivent chascun couchier

1. « Est. »

2. « Et au milieu d'icelle doivent seoir. »

leurs<sup>1</sup> masses sur les bouts de la table et avoir le visaige<sup>2</sup> devers le prince. Et derriere eulx doit estre la table des officiers d'armes, et<sup>3</sup> doivent estre du long de la table et doivent seoir les officiers d'armes<sup>4</sup> leurs cottes d'armes vestues. Mais je demande pourquoy ne sont les roys d'armes et heraulx plus près du prince que les huissiers et sergeans d'armes, et toutesfois ilz ont leurs cottes d'armes vestues et sont de plus noble estat que les autres. A ce je respons que c'est pour ce que les huissiers et sergeans d'armes sont les executeurs du prince, et que telles nouvelles pourroient advenir ou telle chose pourroit estre faite, que le prince vouldroit faire<sup>5</sup> mettre la main au plus grant de ses pays ou autres, et pour ce doivent estre assis iceulx sergeans d'armes<sup>6</sup> devant sa face pour promptement executer son bon plaisir et commandement. Et, au regart des huissiers d'armes, le duc a bien vingt quatre servans par termes, dont les uns servent à garder la chambre des chevaliers, autres à garder la chambre des escuiers et autres à garder la chambre du conseil. Et doivent icculx huissiers faire place devant le prince quant il va de lieu à autre ; ilz doivent garder la sale où il mange, et aller et venir où il leur commande. Ilz adjournent gens au conseil, soit devant le chancellier, chambellan ou mareschal ; ilz executent toutes choses ordonnées par le conseil.

1. « En couchant chacun les. »

2. « Et ayans leurs visages. »

3. « Qui. »

4. « Et seoir. »

5. Mot omis par les précédents éditeurs.

6. Deux mots omis.

Et cy<sup>1</sup> feray fin de l'ordre de l'hostel du prince et de son estat en entrant<sup>2</sup> à parler de sa guerre, en devisant le nombre<sup>3</sup> de ses gens qu'il tient journallement pour<sup>4</sup> son ordonnance. Et ne me suis pas arresté à deviser<sup>5</sup> plusieurs choses qui sont journallement en toutes nobles cours. On scet bien que le confesseur confesse le prince, et que luy ou le clerc de la chappelle dit ses heures avec luy, et que le prince offre tous les jours et porte le clerc de chapelle son coussin pour agenouillier au plus grant<sup>6</sup>, et cent mille menues choses qui sont en la maison des princes<sup>7</sup> communes à tous. Et aussi n'est pas à entendre que les ordres, les coutumes et les loix soient pardessus les princes, mais les princes pardessus elles pour en ordonner à leur<sup>8</sup> bon plaisir, et sont communement les statutz des princes confermez et<sup>9</sup> leurs conditions.

Or ai je devisé de l'estat et de l'ordre de la maison du duc Charles de Bourgoingne, ci est bien raison et<sup>10</sup> besoing que je devise de l'estat de sa guerre, du nombre de ses gens d'armes, et comment ilz sont conduitz, exercez et gouvernez, et aussi comment les conducteurs et chiefz d'escadre sont fais et creez.

Le duc a deux mil deux cens hommes d'armes en ses ordonnances, compté chascun homme d'armes

1. « Or. »

2. « Et entrerons. »

3. « De sa guerre, et le nombre. »

4. « Et de. »

5. Mot omis par les précédents éditeurs.

6. Treize mots omis.

7. « Du prince. »

8. « Son. »

9. « Conformés à. »

10. Trois mots omis.

à telz gaiges que a coustilier<sup>1</sup> armé; et dessoubz ung chascun homme d'armes y a trois archiers à cheval; et d'abondant<sup>2</sup> pour chascun homme d'armes y a trois hommes de pié armez, arbalestriers, coleuvriniers et picquenaires; ainsi sont huit combattans pour chascune lance; mais les gens de pié ne sont pas gouvernez par les gens de cheval.

Et pour gouverner icelle compaignie qui monte à dix huit mille combattans, à prendre les conducteurs, lieutenans et autres archiers, qui sont oultre le nombre, huit combattans pour lance, et sont iceulx payez et comptez tous les jours à la souldée<sup>3</sup> du prince par la main du tresorier des guerres, je monstrey, par la conduite de cent lances, comment se gouvernent tous les autres, et semblablement ceux de pié. En chascune cent lances y a ung conducteur soubz qui respond icelle compaignie; et se nomme conducteur, pour ce que le duc veult estre seul capitaine de ses gens, et en faire et ordonner son bon plaisir. Et pour ensuivre ce propoz, parlerons de la forme et maniere comment le duc crée les conducteurs, et puis après de leur conduite; et m'en abregeray le plus que je pourray, pour ce que le duc Charles, qui a ses ordonnances mis sus, a labouré en sa personne si notablement, et fait mettre par escript les ordonnances de sa guerre si bien, si notablement, et a tous mystères<sup>4</sup> esclarci en

1. Soldat armé de la coustille qui était une sorte d'épée pointue, à deux tranchants, moins longue que l'estoc.

2. « D'abondance. »

3. Solde.

4. Notre ms. porte ici : « Si notablement et à toutes monstres et esclarci, » ce qui n'a pas de sens.

telle forme<sup>1</sup>, que mon escripture ne sembleroit après que<sup>2</sup> temps perdu, et lesquelles ordonnances sont portées en Angleterre, et se besoing fait<sup>3</sup> sont recouvrables par deçà, toutes et quantes fois que besoing sera; pourquoy je me<sup>4</sup> passe pour abregier, et parferay ce que j'ay dit.

Le duc renouvelle tous les ans les conducteurs de ses ordonnances, comme il est escript en sesdites ordonnances; et contre le temps que lesdits conducteurs se doivent renouveler, iceulx conducteurs viennent ou envoient devers le duc, selon leurs affaires et selon la charge qu'ilz ont; et en iceluy temps ceulx qui desirent d'avoir charge de conducteur pour l'année advenir se tirent devers les secretares qui sont ordonnez pour la guerre, et ilz les enregistrent et mettent en memoire; et en temps ordonné ilz apportent icelles memoires au duc, qui les retient<sup>5</sup> devers luy par certains jours et à son bon plaisir; et selon les recommandations des merites d'ung chascun, il pointie ceulx à qui il veut donner les charges<sup>6</sup> de conducteur, et à la fois de ceulx qui l'estoient paravant, et à la fois non, et les fait par nom<sup>7</sup> de compaignie<sup>8</sup>; l'une s'appelle la premiere compaignie, l'autre la seconde, et ainsi jusques à la vingt deuxiesme compaignie<sup>9</sup>; et par ce moyen scevent

1. « Et maniere. »

2. « Ne me sembleroit que. »

3. « Et si besoin est. »

4. « Je m'en. »

5. « Par. »

6. « La charge. »

7. « Et les fois par noms. »

8. « Compaignie dont. »

9. Mot omis dans les éditions précédentes.



les conducteurs en quelle compagnie ilz doivent aller quant ils ont le don. Et à jour ordonné, il mande par ung huissier d'armes les conducteurs qu'il a choisiz, et les fait venir en une sale en laquelle le duc siet en chayere parée, comme à prince appartient ; et là sont les seigneurs du sang, le conseil et les nobles de la maison ; et sont presens ceulx qui ont esté conducteurs auparavant<sup>1</sup>. Et le duc par son chambellan fait dire la cause pourquoy il se contente de la condicion<sup>2</sup> des conducteurs passez ; et se grans causes survenoient de parler à aucun particulierement, en soy contentant<sup>3</sup> le duc feroit dire publiquement, pour rendre à chascun le merite de<sup>4</sup> sa desserte. Et n'ay point veu que le duc ait deschargié les conducteurs de leurs charges, sinon<sup>5</sup> à leur très grand honneur et recommandation. Et après iceulx estre deschargiez, le duc fait parler à ceulx qu'il a choisiz pour l'année, et leur fait lire les ordonnances qui servent<sup>6</sup> à la conduite de la guerre ; et après la lecture d'icelles il fait appeller devant luy chascun conducteur particulierement l'ung après l'autre, et publiquement baille à ung chascun deux choses : premierement, le livre de ses ordonnances richement fait et escript, couvert de veloux, en moult honneste vollume, seellé du grant seau en cire verde, et en laz de soye ; et en luy baillant, parle<sup>7</sup> le duc par

1. « Qui paravant ont esté conducteurs. »

2. Trois mots omis par les précédents éditeurs.

3. « En soy contenant ou non contenant. »

4. « Mérite selon. »

5. Un mot omis.

6. « Qu'il faut. »

7. « Parlant. »

sa bouche, et<sup>1</sup> dict : « Vous tel, je vous fay conduc-  
 « teur pour l'année de telle compagnie de cent lances  
 « de mes gens d'armes. Et afin que vous sçachiez,  
 « entendiez et ne puissiez ignorer comme j'entens le fait  
 « de mes gens d'armes et de la guerre estre conduit et  
 « ordonné<sup>2</sup>, je vous baille les ordonnances que j'ay  
 « sur ce faites et ordonnées, et vous commande de  
 « les estroittement tenir et garder, selon le contenu  
 « en icelles. » Et puis prent le duc ung baston que on  
 appelle baston de capitaine, et est iceluy baston cou-  
 vert de bleu entortillé de blanche soye, qui sont les  
 couleurs du prince, et baille le baston au conducteur,  
 et luy dit : « A fin que vous soyez obey, et plus puis-  
 « sant sur ceulx dont vous avez par moy charge, et  
 « que vous puissiez entretenir et faire entretenir mes  
 « ordonnances et faire mes commandemens, je vous  
 « baille le baston pour avoir la main forte sur voz  
 « gens, et vous donne, en effect de les gouverner et  
 « pugnir<sup>3</sup>, telle auctorité et povoir<sup>4</sup> que moy mesmes. »  
 Et sur ce reçoit du conducteur le serment de faire et  
 entretenir les ordonnances du prince, et selon le con-  
 tenu d'icelles ; et ainsi l'ung après l'autre crée le duc  
 de Bourgoingne ses conducteurs, et sont tenus de ren-  
 voyer icelles ordonnances et le baston en la fin de  
 l'année pour les bailler à celuy à qui il plaira au duc  
 de y ordonner ; et se tire chascun en la compagnie à  
 luy ordonnée.

En chascune compagnie de cent lances a quatre

1. « Il. »

2. « Conduicte et gouvernée. »

3. « Par. »

4. Deux mots omis dans les éditions précédentes.

chefs d'escadre, dont l'ung est ordonné par le duc, et y met communement ung escuier<sup>1</sup> de son hostel ; et n'ay gueres veu que le conducteur ne face d'iceluy son lieutenant, combien qu'il le peut faire d'ung autre s'il luy plaist ; et au regart des autres chiefz d'escadre, le conducteur les peut choisir à son bon plaisir. Et soubz chascun chief d'escadre y a chiefz de chambre au nombre de quatre<sup>2</sup>, [lesquels chiefz de chambre] le chief d'escadre peut choisir et nommer sans ceulx de son escadre, à son bon plaisir. Soubz chascun chief de chambre a cinq hommes d'armes, qui sont en chascune des chambres, à prendre le chief de chambre et les hommes d'armes ; soubz luy sont six hommes d'armes. Ainsi sont vingt quatre hommes d'armes et le chief d'escadre, qui font xxv hommes d'armes<sup>3</sup>, et ainsi par quatre chiefz d'escadre trouvons cent lances soubz le conducteur ; chascun homme d'armes a soubz luy trois archiers à cheval, ainsi sont trois cens archiers en chascune compaignie ; et chevauchent chascune cent lances en huit escadres, et a en chascune escadre d'archiers septante cinq archiers pour ung homme d'armes principal conduis au regart et à la devise d'icelle escadre et de son chief<sup>4</sup>. Et chevauche le guidon des archiers ou front devant la premiere escadre, et pareillement l'estandart des hommes d'armes au front de la premiere escadre des hommes d'armes.

1. « Un des escuiers. »

2. « Y a quatre chiefz de chambre. »

3. Six mots omis dans les précédentes éditions.

4. « C'est à sçavoir les archiers en quatre esquadres, et en chascune esquadre d'archiers septante cinq archiers ; et sont conduits iceux archiers par un homme d'armes principal en chascune esquadre, au regart et à la devise du chief d'icelle esquadre. »

Or nous fault deviser de l'estat des gens de pié, lesquels sont conduis par ung chevalier chief de toutes gens de pié, et soubz qui respondent tous les chiefz d'iceux gens de pié. Sur chascune compaignie de trois cens pietons a un capitaine, homme d'armes à cheval, et porte enseigne et guidon ; et sur chascun cent hommes a ung centenier homme d'armes à cheval, qui porte une autre plus courte enseigne, et respondent iceulx centeniers aux capitaines dessus nommez ; et oultre plus, en chascun trente ung hommes, l'ung est trentenier, à qui respondent tous les autres ; et marchent par compaignies et par ordre de capitaine de centeniers et de trenteniers, et communement sont gardes de l'artillerie et du charroy. Et pour les raisons devant dites, je me passeray à deviser des ordonnances sur ce faites.

Et combien que j'ay mis en escript le nombre des hommes d'armes, archiers à cheval et gens de pié des ordonnances de monseigneur de Bourgoingne, et que je aye devisé les gens d'armes, et qui sont tousjours prestz et armez les uns comme les autres, où vous trouverez en nombre plus de vingt mille combattans, toutesfois n'est pas encores tout le nombre de ses gens d'armes comptez journallement prestz et en point ; car de nouvel<sup>1</sup> oultre et pardessus le nombre dessusdit, il a fourny sa maison de douze escadres d'archiers d'Angleterre, lesquelles douze escadres sont conduites par douze Anglois hommes d'armes<sup>2</sup>, par la maniere que cy après s'ensuit<sup>3</sup>.

1. « Car de nommer. »

2. « Douze hommes d'armes anglois. »

3. « Qui s'ensuit. »

Premierement, le duc a ordonné ung escuier pour conduire quarante archiers pour l'escadre de la chambre; et est à entendre deux archiers pour chascun homme de sa chambre, qui sont vingt hommes d'armes, à prendre l'escuier et les quatre sommelliers, comme dit est. La seconde escadre est de quatre vingts archiers<sup>1</sup>, pour les quarante archiers toujours compter, et les departir en la maniere dessusdite. *Item*, quatre autres escadres, chascune de cent archiers, pour les quatre estaz des escuiers; pour chascun estat, qui sont cinquante hommes, deux archiers pour chascune escadre<sup>2</sup>. *Item*, et pour le renforcement de la garde, sont ordonnez quatre escadres de quarante<sup>3</sup> archiers pour chascune escadre, qui pareillement est à entendre deux archiers pour chascun homme d'armes, et sont trente hommes d'armes en chascune escadre. Et puis que nous avons devisé des gens d'armes ordinaires, il fault deviser de l'artillerie, laquelle est une merueilleuse despense, et moult grande.

L'artillerie se conduit soubz ung chevalier qui se nomme le<sup>4</sup> maistre de l'artillerie, lequel a telle auctorité, qu'il doit estre obey en son estat comme le prince; il a soubz luy le receveur qui paye les officiers, et les pouldres, les canons, les forges, les pionniers, les charretons, et tous les ouvraiges qui se font à cause de l'artillerie; et certes la despense qui passe par ses mains

1. « Hommes. »

2. « Deux archers; et pour ce cent archers pour chascune esquadre. »

3. Lisez : *soixante*. Le chiffre quarante se trouve dans tous les mss. Mais il y a là une erreur évidente de calcul.

4. Un mot omis dans les précédentes éditions

monte par une fois l'an<sup>1</sup> plus de soixante mille livres ; et devez sçavoir que en la pluspart des armées du duc il meine avec luy, pour le fait de l'artillerie seulement, plus de deux mille chariotz, les mieulx enharneciez<sup>2</sup> et les plus puissans que l'on puist trouver en Flandres ne en Brabant ; et certes le duc peut avoir trois cens bouches d'artillerie, dont il se peut ayder en bataille, sans les hacquebuttes et couleuvrines dont il a sans nombre. En l'artillerie est le contrerolleur qui tient par ordre et par escript le contrerolle de toutes les despences faites et payées, de toutes les provisions<sup>3</sup> de l'artillerie, comme d'arcs, flesches, arbalestres, de traitz, de bastons à main, de cordes, et toutes autres choses necessaires appartenans à iceluy estat ; là est le maistre des euvres, charpentiers, mareschaulx, forgers, et toutes manieres de gens. Et quant le duc est devant une ville, et il fault asseoir ses bombardes, il convient pour chascune bombarde ung gentilhomme de son hostel pour la conduite d'icelle bombarde, et la suylte<sup>4</sup>, qui est ès mains du bombardier, est derechief<sup>5</sup> estoffée et garnie de toutes choses ; tellement que le duc ne se souffre<sup>6</sup> point à passer rivieres en peu de temps de mille piez de long, se mestier fait<sup>7</sup> ; puissant<sup>8</sup> et fort pour passer la plus grande bombarde de tout le monde<sup>9</sup>.

1. « Monte par an. »

2. « Chariots, les meilleurs. »

3. « La dépense... la provision. »

4. *Suite* signifie ici l'équipage de la bombarde.

5. « Bombardier. Et est l'artillerie. »

6. « Soucie. »

7. « De mille pieds en peu de temps, si besoin est. »

8. « Et est puissant. »

9. « Du monde. »

Le maistre de l'artillerie a prevost en son artillerie, lequel a jurisdiction et auctorité de justice sur ceux de l'artillerie, et en peut faire justice criminelle ou civile, telle qu'il luy plaist selon l'exigence du cas<sup>1</sup>. Et n'est pas à oublier le fait des tentes et des pavillons, qui est une somptueuse chose, et se conduit par ung gentilhomme qui a la charge d'iceluy estat, et meine aux despens du prince plus de quatre cens chariotz puissamment attelez; et se comptent iceulx chariotz soubz la despence de l'artillerie. Et certainement le duc delivre pour sa compagnie bien mille tentes et mille pavillons, à prendre pour ambassadeurs et estrangiers, pour la maison du duc, pour ses serviteurs et gens d'armes. Et à chascun voyage, le maistre des tentes a nouvelles tentes et nouveaux pavillons aux despens du prince; et monte icelle despence, à prendre toile et ouvrages seulement, plus de trente mille frans.

Or à ce point ne souffist il pas seulement d'avoir devisé de<sup>2</sup> ce grant nombre de gens d'armes à cheval et à pié, de ce grant nombre de chariotz, qui est une chose merveilleuse; car combien que le duc donne à tous argent particulier pour tous sommiers, et merveilleux nombre de chariotz et charettes pour les necessitez pour ce que le duc fait communement durer la guerre en temps d'yver aussi bien qu'en temps d'esté, pour ce fault plus de provisions contre les froidures et autres necessitez. Et ne souffiroit point qui ne deviseroit par quelle maniere et par quel ordre aussi<sup>3</sup> se loge cestuy grant ost. Le duc a pour son grant

1. Cinq mots omis dans les précédentes éditions.

2. « Or ne suffit-il d'avoir seulement devisé. »

3. Un mot omis dans les précédentes éditions.

principal officier pour la guerre<sup>1</sup> le mareschal de Bourgoingne, lequel a telle preeminence, qu'il prent droit de mareschal sur tous gens d'armes, excepté<sup>2</sup> des ordonnances; et se nomme le mareschal de Bourgoingne pour ung des mareschaulx<sup>3</sup> de France, et prent droit avec, comme les autres, et ce de toute ancienneté. Et<sup>4</sup> se conduit le fait de la guerre par sa main avant tous les autres, et doit estre à l'avant garde du prince<sup>5</sup> le principal. Et toutesfois se le prince mettoit en l'avant garde aucun prince de son sang, le mareschal luy seroit per et compaignon touchant ladite avant garde; et en l'absence dudit mareschal de Bourgoingne se fait ung mareschal de l'ost, qui est son lieutenant, lequel conduit les matieres de guerre, prent les drois de mareschal, et ordonne les commissaires comme se luy mesme y estoit; et sont soubz le mareschal ou son lieutenant les mareschaulx du<sup>6</sup> logiz et de l'hostel, et par iceluy mareschal du logiz est logée toute<sup>7</sup> ceste grant armée.

Le mareschal du logiz, quant le prince doit prendre logiz nouveau, il doit faire sonner sa trompette, et doit avoir enseigne desployée; et à luy se doivent assembler le mareschal de l'hostel, et tous les fourriers de toutes les compaignies, soit de pié ou de cheval; et doivent chevaucher en ordre et en bataille soubz la conduite dudit mareschal; et quant ils sont prestz à

1. Trois mots omis dans les précédentes éditions.

2. « Mais non point ès gens d'armes. »

3. « Pour un mareschal. »

4. « Ancienneté, et. »

5. « Comme le. »

6. « Des. » Et de même à la ligne suivante.

7. Un mot omis.



logier, il peut faire arrester les compagnies avec son enseigne, et prent avec luy le mareschal ceulx<sup>1</sup> qu'il luy plaist, et là advise le pays et le logiz; et depart les quartiers pour l'avant garde, pour la bataille et pour l'arriere garde; et ainsi conclud, assiet l'artillerie et luy baille place.

Par ceste maniere ceste grant armée logée, le mareschal de l'ost doit visiter les advenues, mettre en ordre les escoutes et guetz; et doit soigner le mareschal ou son lieutenant d'enquerir et sçavoir des passages et du pays. Il doit avoir des guides avec luy pour guider l'armée; et peut on appeller devant luy du grant conseil et du parlement, ou autre jugement pour matiere de guerre et qui touche fait de guerre et dont<sup>2</sup> il peut jugier. Et de luy on ne peut appeler, et certifie que j'ay expérimenté les fais de la noble maison de Bourgoingne plus de trente ans et que j'ay bien calculé et debatù à quelles sommes de deniers peut venir et monter une fois l'an la grant despense et les grans choses dont<sup>3</sup> j'ay icy devant fait mencion. Et certes je treuve que par an monte icelle somme de despense bien environ deux millions bien payez et bien contentez<sup>4</sup> à chacun selon son estat et selon la vocation<sup>5</sup> à quoy il est appelé.

Et afin que il appere que je vueil que chascun sache que ce qui est baillé par escript est baillé d'homme qui le peut bien savoir, jay mis mon nom en escript

1. « Et prendre avec luy le mareschal et ceux. »

2. « Le fait de la guerre dont. »

3. « Monter la grand-despense dont. »

4. « Et comptez. »

5. « Son estat et vacation. »

soubz ceste presente epistre, en moy recommandant à vous, laquelle epistre j'ay faite et compilée au siege de Nuyse<sup>1</sup> en Alemaigne ou mois de novembre l'an mil CCCC LXXIII.

Le bien vostre Olivier de la Marche, chevalier, conseiller et maistre d'ostel de monseigneur le duc de Bourgoingne, capitaine de sa garde et son bailly d'Amont ou comté de Bourgoingne.

Tant a souffert

LA MARCHE.

1. « Aisse. » Mot mal lu par les précédents éditeurs, qui l'ont pris à tort pour Aix-la-Chapelle.

---

## TRAICTIÉ DES NOPCES

DE

### MONSEIGNEUR LE DUC DE BOURGOINGNE ET DE BRABANT <sup>1</sup>.

---

Les fais et advenues louables ne se doibvent des bons souffir<sup>2</sup> extaindre, mais collegier et mettre par escript, affin de perpetuelle memoire, especialement quant c'est chose catholicque si digne que sacramente, on en doibt reciter la solempnité esmouvant les corraiges des hommes à louer Dieu, en vertu duquel ce se fait. Pour tant je, moindre entre les plus petis, me suis entremis d'escripre une haulte feste et solempnité de mariage, qui fut celebrée le dimence III<sup>e</sup> jour de juillet l'an mil III<sup>e</sup> soixante huit, en l'ostel de très hault, très puissant et excellent prince Charles, par la grace de Dieu duc de Bourgoigne, de Brabant, etc., touchant le mariage d'icellui avec noble et puissant princesse Marguerite d'Yore, suer au Roy Edouart d'Engleterre, lequel mariage avoit esté pourparlé, traictié et conclud longuement au paravant entre ceulx des deux parties à grant deliberacion de conseil, du

1. Transcrit sur le ms. de la Bibl. de Turin, *Manuscript. gallic. codex XXI*, L. V. 1.

2. Souffrir.

quel demene je me passe<sup>1</sup>. Et commence ad ce que ladicte dame et princesse arriva au port de l'Escluse, coursairement selon ma prudesse, suppliant aux lisans qu'ilz veullent suppler les faultes et obmissions, s'aulcunes en y a.

Le vingt cinquiesme jour du moys de jung oudit an soixante huit, à l'eure du matin, ladicte très noble princesse ma très redoubtée dame madame la ducesse Marguerite avant dicte, au gré de Dieu par le vent qui lui fut propice, sans avoir eu aucun encombrer, se trouva à quatre lieues près de l'Escluse en la mer, là où il lui fut mestier d'actendre le marée qui estoit retraicte, puis avec ladicte marée retournant entra ou havene<sup>2</sup> dudit lieu de l'Escluse entre cinq et six heures du soir, à grant et puissant estat, car elle avoit en sa compaignie XIII navires. Desquelz il en y avoit les sept bien puissans, et par especial les quatre estoient grans cravelles<sup>3</sup> moult aptes à la guerre, esquelz bateaulx estoient pour l'accompaignier pluseurs nobles, chevaliers, escuiers, dames et damoiselles, archiers de la couronne, officiers d'armes, menestrelz et huict clarons qui sonnoient très melodieusement lors qu'elle arriva et descendit en terre; desquelz seigneurs et dames dessusdictes estoient les principaulx monseigneur de Scalles, monseigneur du Cres, messire Jehan d'Oudeville, messire Jehan Havart, admiral d'Engleterre, et messire Thommas de Montgommry, et des dames la ducesse de Norfolllt, madame de Scalles et madame du Cres.

1. Dont je me dispense de parler.

2. Havre.

3. Caravelles.

En ladicte ville de l'Escluse avoit au paravant envoyé mon très redoubté seigneur monseigneur le duc pour recepvoir madicte dame monseigneur le conte de Charny, messire Symon de Lalaing, messire Glaude de Tholongeon, seigneur de la Bastie, et messire Jehan de Roubenpré, et aussy madame de Charny et madame la vidame d'Amiens et mademoiselle de Bergues, et sestoit audit lieu de l'Escluse madame de Montigny, lesquelz seigneurs et dames en grant honneur et reverence vindrent bienviengnier madicte dame, la conduire et entretenir ; et vindrent au devant d'elle les pourcessions, ensamble les estas et mestiers de ladicte ville, portans grans nombre de torsse, en la conduisant joieusement jusques à l'ostel Guy de Baeust, où elle fut par lesditz seigneurs et dames logié et festoyé la nuit.

Le lendemain xxvi<sup>e</sup> jour de jung, qui estoit dimence, vint madame la ducesse, mere à mondit seigneur, et mademoiselle de Bourgoingne, avec grant nombre de dames et damoiselles, visiter madicte dame Marguerite audit lieu de l'Escluse, où elles furent avec elles devisans par l'espace de quatre ou cinq heures, puis s'en retournerent à Bruges.

Le lundi, monseigneur le duc à privé estat ala audit lieu de l'Escluse et, lui là venu, environ l'eure de dix heures de nuit, alla visiter les dames et s'en retourna environ mienuit, et le lendemain s'en revint à Bruges.

Le jeudi ensuivant, y retourna encores mondit seigneur à plus grant quantité de gens qu'il ne fist la premiere foiz, car il y ala de chascune chambre trois hommes, lesquelz là venus firent grant chiere de danser et esbatre la nuit ; et le lendemain vint de rechief

mondit seigneur vers les dames prendre congé, puis s'en retourna vers Bruges.

Le samedi environ midi, que la marée commençoit à bouter avant<sup>1</sup>, se mist madame en bateau elle et son estat, et s'en vint par eau jusques en la ville du Dam<sup>2</sup>, à une lieue près de Bruges, là où, selon la faculté de ladite ville, elle fut très honnorablement receue, car avec ce que les pourcessions vindrent au devant en grant reverence, et les bourgeois et mestiers de la ville portans grant quantité de torsses et flambeaux, les rues estoient toutes tendues et parées très richement, et en grant jubilation fut menée au logis où lesdis de la ville le festoierent de toute leur puissance.

Le dimence III<sup>e</sup> jour de juillet, monseigneur le duc se parti de Bruges environ chinc heures du matin et s'en ala privement vers ladite ville du Dam, là où, lui venu ainsi comme vers sept heures en l'ostel de madite dame, en la salle disposée à ce, les espousa l'evesque de Salsebery, qui scet franchois et anglois, oyrent la messe, laquelle finée mondit seigneur reconvoya jusques en la chambre madame sa mere, menga ung petit, puis à privé estat s'en retourna à Bruges en son hostel, dont il ne se party ne se monstra jusques il sera dit cy après.

Après le department de mondit seigneur, se partit madite dame en une litiere portée de deux chevaux, richement dorée et estoffée de drap d'or moult riche, laquelle litiere estoit conduite d'aucuns chevaliers,

1. A monter.

2. Damme, entre l'Écluse et Bruges, à cinq kil. de cette dernière ville.

tant anglois comme de l'ordre de la Thoison, du capitaine et xx archiers de mondit seigneur à piet, et estoit en ladicte littiere madicte dame assise, vestue de drap d'or blanc, couronne d'or en teste, cheveux pendans moult honnourablement; et ainsi ayans tambourins, trompettes, clarons et menestrelz, s'en vint jusques à la porte Sainte Croix audit lieu de Bruges assés legierement, pour ce que pendant sadicte venue il fist une très grosse pluye.

Au venir de madicte dame se vindrent pluisieurs presenter aux champs en grant point. Mais pour ce que partant de ladicte porte jusques à la court chascun tint ordre et s'en peult mieulx faire declaracion, j'en diray le commencement ce que j'en vis.

Premierement, à ladicte porte et ès rues rengiés actendoient les collieges<sup>1</sup> dudit Bruges, tant possesans comme mendians, evesques, abbez, aultres prelatz et gens d'eglise revestus en grant reverence pour illec recepvoir madicte dame pourcessionnellement, et actendoient aussi les gens de l'ostel de mondit seigneur et aultres qui estoient à court pour lors, lesquels par chevaliers commiz à ce faire furent mis en ordonnance pour cheminer devant madicte dame en la maniere que s'ensieult.

Devant en ladicte ordonnance estoient et chascun à cheval : premierement, les bailli et escouttete<sup>2</sup> de Bruges, et après aucuns gentilzhommes, tant de l'ostel de monseigneur de Ravenstain, de monseigneur le bastart, comme ceulx comtez par les escroes de mondit seigneur.

1. Communautés religieuses.

2. V. la note, t. III, p. 108.

En après les archiers de corps de monseigneur le bastart en nombre de XII et leur capitaine.

Lesquelz avoient journades<sup>1</sup> vestues semées habondamment d'orfavrie blanche, et ou milieu, devant et derriere, ung grant arbre doré, le tout assis sus palletos<sup>2</sup> vermaulx, ayans lesdis archiers pourpoinz de satin noir, bonnés jaunes, chausses de pluseurs couleurs, et chacun portant vouge<sup>3</sup>.

Après lesditz archiers commenchieient à sievir<sup>4</sup> demourant desdiz gentilzhommes comtez en l'ostel de mondit seigneur, chacun vestu en la maniere qui sera dicte cy après, tant d'iceulx comme des chevaliers et aultres.

Ensievant lesditz gentilzhommes, chevauchioient les chevaliers des pays estans à la feste, et en après les chambellans de mondit seigneur le duc.

Après lesditz chambellans ceulx du sang de mondit seigneur, puiz juoient tambourins, menestrels, trompettes de guerre et clarons en grant nombre, tant des nostres comme d'Engleterre, et ensievant iceulx les officiers d'armes, desquelz, tant d'un costé que d'aultre, il en y avoit XXIII à cheval en cottes d'armes, dont les six estoient roys d'armes, et se y estoient tous les archiers de corps de mondit seigneur et les deux capitaines avec aussi certaine quantité des archiers de corps du Roy d'Engleterre.

Puis venoit madicte dame en ladicte littiere à com-

1. Casagues.

2. Sortes de hoquetons, ou saies à manches, descendant à mi-cuisse.

3. Épieu à large fer.

4. Suivre.



pagnie des seigneurs que, comme dit est, vindrent avec elle d'Engleterre, en especial monseigneur de Scalles, et nos seigneurs de ladicte Thoison d'or. Et après madicte dame XIII haquenées richement parées de drap d'or cramoisi dont on menoit les deulx en main, et les aultres chevauchioient lesdictes dames d'Engleterre. Et si avoit chinc chariots dorez moult richement et couvers, esquelz estoient les dames desditz pays, desquelles mondit seigneur avoit mandé largement à ladicte feste.

En tel estat se partit madicte dame de ladicte porte à laquelle neantmoins l'estoient et bien près du Dam venu querre les nacions qui sont audit Bruges, c'est assavoir Florentins, qui vindrent premiers, Espagnars, Osterlings<sup>1</sup>, Venissiens et Jenevoys en grant honneur. Mais ilz vindrent en ladicte ville après ledit estat pour mieulx abregier. Et s'en vint madicte dame, passant lesdictes rues qui estoient tendues de tous riches draps et decorées de verdure et fleurs habondamment. Et si estoient entre ladicte porte et ladicte court en divers lieux assises dix grandes louables histoires, desquelles je feroiy declaracion pour tant qu'elles estoient servans audit mariage et fondées en saincte escripture.

La premiere histoire prouchaine de la porte estoit comment Dieu conjoingnoit Eve et Adam au paradis terrestre selon Genese.

La seconde, devant les Jacoppins, estoit moult excellente. C'estoit comment Cleopatre fut donnée en mariage à Alixandre. Et si avoit escript en latin au destre costé : *Alixander rex, obtenta victoria super Deometrium regem, ad regem Ptolomeum Egipti regem*

1. Autrichiens.

*legatos destinavit ut Cleopatram ejus filiam sibi daret in uxorem. Et au senestre estoit escript : Qualiter rex Ptolomeus Ptolomaidam venit et Cleopatram ejus filiam Alexandro regi dedit in uxorem. Primo Machabeorum X<sup>mo</sup>. Et au dessus estoit escript : Gaudeamus et exultemus et demus gloriam Deo quia venerunt nupcie agni et uxor ejus preparavit se. Apocalipsi XIX<sup>o</sup>. Et plusieurs autres menues escriptures desquelles je m'en passe à tant.*

La tierche estoit des cantiques de Salomon et y avoit escript : *Vulnerasti cor meum, sponsa mea, et letificasti animam meam; filie, annunciate dilecto meo quia amore langueo.*

La quarte estoit de l'évangille *Johannis secundo : Nupcie facte sunt in Chana Galilee, etc.*

La v<sup>e</sup> estoit encores des cantiques *Cantico tertio, etc. : Pulcra es, amica mea, suavis et decora; inveni quem diligit anima mea; tenebo eam nec dimittam.*

La vi<sup>e</sup> estoit devant Saint Donas où il estoit escript : *Civitas solis vocabitur una; in die illa erit altare Domini in medio terre et titulus Domini juxta terminum ejus. Ysaie XIX<sup>o</sup>.*

La septiesme estoit dessoubz les prisons qui disoit : *Moyses postquam diutius obsedisset civitatem Saba, Tarbis filia regis Egypti in eum oculos injecit, quam ipse Moyses postmodum in uxorem duxit. Petrus Comestoris in historia scolastica.*

La viii<sup>e</sup> estoit devant la halle ou marchié où il y avoit une femme tenant plain son geron de lions où il avoit escript : *Leo et pardus se mutuo invenerunt et amplexi sunt se invicem sub lilio<sup>1</sup>.*

1. Allusion aux armes d'Angleterre, de Flandre et de Bourgogne.

La IX<sup>e</sup> estoit en la fin du marchié vers la court le mariage de Hester, qui disoit : *Assuerus, rex Persarum, cui Hester formosa omnium oculis graciosam placuit, ducta ad ejus cubiculum dyadema regni capiti ejus imposuit, cunctis principibus convivium nuptiarum preparavit. Hester secundo.*

La X<sup>e</sup> près de la court disoit : *Benedictio super uxorem tuam et super parentes tuos ut videatis filios filiorum vestrorum usque in terciam et quartam generationem. Thobie IX<sup>o</sup>.*

Esdictes rues aussi, qui ne fait à oublier, estoient aucunes maisons en especial decorées de taintures et riches draps, et grans alumeries de torses, si comme ès maisons des Cathelans, des Ceciliens, des Lucois et des Portugalois, sur le marchié. Et si estoient sur ledit marchié rengiés lesditz seigneurs de la ville et les seremens, si comme archiers et arbalestriers. Toutes lesdictes rues passées, histoires et seremens, madicte dame vint à ladicte court, à la porte de laquelle estoit faicte nouvellement ung riche ouvrage de fin or, en quoy sont et demeurent à perpetuel les armes tymbrées de mondit seigneur, environnées des armes de ses pays tenues de deux grans lions, et sa devise desoubz en lettre antique : *Je l'ay emprins.* Et à l'un costé desdictes armes estoit ung archier tyrant vin blanc, et à l'aultre costé estoit ung crennequinier tyrant vin vermeil tout le jour, que le commun recevoit partant de leur trait. Si entra madicte dame par ladicte porte en l'ostel et tout l'estat, et la mist on hors de ladicte lictiere, et l'emmenerent monseigneur Adolf de Cleves et mondit seigneur de Scalles en chambre soy retraire jusques au disner qui fut tost après.

Et devez sçavoir aussi qu'en ladicte court estoit un pellican moult riche qui par la poitrine jectoit ypocras.

Madicte dame entrée dedens ledit hostel de mondit seigneur le duc, passerent pardevant la porte pour monstrer devoir les nations dont devant est faicte mencion, en l'estat qui s'ensieult : premiers les Venissiens.

Les Venissiens estoient eulx dix marchans à cheval, vestus de velours cramoisi, après eulx x serviteurs vestus de drap vermeil, et aloyent devant eulx trois poursievans et cinquante hommes à piet vestus de vermeil, portans chascun une torsse.

Les Florentins faisoient porter devant eulx cinquante et quatre torsse, ceulx qui les portoient tous habilliez de bleu drap, et quatre paiges vestus de pourpains de drap d'argent cramoisy, mantelines de satin blanc, leurs chevaulx houssiez de satin blanc, bordez de satin bleu. Puis venoient xi marchans, Thommas Portinaire premier, habillié comme conseiller de monseigneur le duc qu'il est, et les x vestus de satin figuré cramoisy et pourpains de satin noir ; après eux xi facteurs vestus de satin simple cramoisi et pourpains de satin noir, et au derrenier xxiiii serviteurs habilliez de bleu, et tous à cheval.

Les Espangnars estoient xxxiiii marchans à cheval, vestus de damas violet, ayans xxxiiii paiges à piet, chascun le sien, vestus lesdiz paiges de pourpains de satin noir et jacquettes de velours cramoisi. Et faisoient lesditz marchans porter devant eulx soixante torsse, les porteurs vestus de robes de drap violet et vert.

Les Jennevois faisoient chevauchier tout devant la

pucelle et saint George, vestue ladicte pucelle de damas blanc, son cheval houchié de velours cramoisi, et saint George armé, son cheval couvert de damas blanc à la grande croix de cramoisi. Puis sievoient trois paiges vestus de pourpains de damas blanc, journées de velours cramoisy. Et si estoient XVIII marchans à cheval, vestus de robes de damas blanc, doublées de velours noir, les six longues et les aultres courtes, et les pourpains de satin noir, et XVIII varlets à piet vestus de drap blanc à manche rouge, ung saint George broudé dessus.

Les Osterlings faisoient porter devant eulx LXXII torses, les porteurs vestus de violet, et chevauchent après six paiges vestus de pourpains de satin violet et robes de damas violet. Puis sievoient les marchans en nombre de cent et huict à cheval, tous vestus de drap violet.

Et n'est pas à oublier, mais est raison que je die, que tous les prinches, chambellans, gentilzhommes, officiers et serviteurs de mondit seigneur, meismes tous ceulx qui furent à court comtez ou nom, furent du don de mondit seigneur à ladicte feste habilliez comme il s'ensieult. Aussi tous les anciens serviteurs de feu monseigneur le duc, que Dieu absoille, qui y furent, estoient tous vestus comme les aultres, chacun selon son estat. C'est assavoir les chambellans et princes longues robes de velours noir, pourpains de velours cramoisi, les gentilzhommes satin noir, pourpains de damas violet, le conseil velours noir, et tous serviteurs robes de drap noir et violet, et pourpains de camelot violet.

Ladicte entrée ainsi faicte et la messe chantée en la

chapelle, où riens ne fut fait touchant les nopces, le disner estoit prest en la court et fist on seoir en divers lieux. Premièrement, mondit seigneur le duc disna seul en la sallette prez de ladicte chapelle, soy faisant servir comme il est de coustume.

Et madicte dame, accompagnée de madame la ducesse, mère de mondit seigneur, et mademoiselle de Bourgoingne, desdictes dames d'Engleterre et grant nombre de celles de par deçà, vint en la grande salle faicte nouvelle pour les nopces, en laquelle estoit la haulte table et deux aultres de longueur de ladicte salle. Cy lava madicte dame et puis fut menée seoir à ladicte haulte table, puis s'assist madicte dame la mere à sa destre et au senestre madicte damoiselle, et oultre madicte dame la mere à dextre madame d'Arguel; et demourerent droites contre le leson<sup>1</sup> derriere madicte dame la ducesse une dame d'Engleterre et madame de Scalles. Et à l'une desdictes tables à dextre en entrant s'assirent chinquante deux nobles femmes de par deçà, et viii d'Engleterre à l'autre table seulement. Sy fut servie madicte dame à grant honneur et à grant bruit desdictes trompettes, clarons et menestrelz, par les maistres d'ostel de mondit seigneur et d'elle très honnourablement de moyen service.

En une chambre qui est ordinairement pour monseigneur le bastart furent servis les seigneurs d'Engleterre, les prelatz et gens d'eglise en la gallerie ou gardin, monseigneur le chancellier en ung lieu con dist la bagnerie, et les chambellans et ceulx de la cha-

1. Siège, petit lit.

pelle en la salle sur le court près de mondit seigneur, en la salle bas les Anglois et les archiers, et en aultres chambres comme desdis maistres d'ostelz jusques à XII assietes où très pleniérement furent servis premiers et derreniers jusques à chincq heures après nonne et plus.

La grant salle dont j'ay fait mencion estoit moult noblement parée; elle estoit tendue de la tapisserie de Gedeon, qui est, comme pluseurs scevent, très riche d'or et de soye. Et d'emprès ladicte haulte table estoit ung très hault dressoir fait à trois quarrés con dist losengue, chascune quarré de quinze piés de large et ix degrez de hault en estroicissant jusques à pointe. Sur lesquelz degrez estoit vaisselle d'or et d'argent garnie de riche pierrie, autant qu'il s'i en pouvoit bouter, et en chascun quarré deux cornes de licorgne dressées comme chierges moult longues. Et sur le sommeron<sup>1</sup> dudit dressoir faisant la fin, une très grande et très rice couppe d'or; de laquelle vaisselle dicte je m'en passe en brief, pource qu'il m'est impossible de declairier la valeur.

En ladicte salle y avoit pluseurs chandelers pendus de bois, comme il est d'usage, entre lesquelz il en y avoit deux merveilleuz qui estoient fais à façon de fort et puissant chasteau assis sur roce, et soubz chascun vers les gens y avoit sept miroirs assis en roze, et lesquelz estoient grans et ronds comme de piet et demi en rondeur. Et là sembloit à regarder en chascun qu'il y eust dix mil hommes, et tournoient lesditz chastiaux si dru con vouloit.

1. Au sommet.

Cedit jour après disner, à six heures ou environ, s'en ala madicte dame à chariot, vestue d'une robe de drap d'or cramoisy, en chapiau d'or sans couronne, à un très riche collier garni de pierrie, et toutes les dames et damoiselles, tant à chariot comme sur haquenées, à ung pas de jousté que commenchoit monseigneur le bastard de Bourgoingne, et qu'il maintint jusques à ce qu'il ot jousté contre xxiiii chevaliers sur le tiltre de l'arbre d'or; à laquelle jousté je reviendray pour icelle poursieurre et aultres fais d'armes ensievans en ung traictié à part comment ladicte jousté fut demenée chascun jour et les bancquetz qui s'y firent, qui neantmoins estoient desdictes nopces, mais je m'en passe icy pour abregier l'entrée. Puis aprez le partement de madicte dame partit monseigneur le duc à cheval, vestu d'une robe à longues manches ouvertes jusques en terre, de drap d'or fourré de très fines martres sabelines, et s'en ala à ladicte jousté, laquelle finée pour le jour, retournerent les seigneurs et dames à court où estoit préparé ung bancquet duquel il me semble honneste d'en faire la declaracion.

Quant il fut temps, monseigneur le duc et madame la ducesse, mademoiselle et generalment tous les seigneurs et dames vindrent audit bancquet qui se fist en la grant salle moult excellent en la maniere que s'ensieult.

A la haulte table y avoit assises six grans navires à façon de grandes naves à trois hunnes ressamblans celles de la mer, faictes et garnies moult richement de toutes choses quelzconques qu'à navires telles peult et doit appartenir, où sur chascune ou milieu estoit



assis ung plat de viande, et à chascun plat embas sur la table y avoit seze sieultes<sup>1</sup> sans les entremés, ayant chascune carvelle<sup>2</sup>, au près d'elle quatre botquins<sup>3</sup> plains d'espicerie ou fruiterie. Et au milieu, à chascun service, c'est assavoir entre deux navires, y avoit une grande tour, non pas pareilles les unes aux aultres, si estoient lesditz bateaux et tours representans pays ou ville appartenans à mondit seigneur, portant avec les banieres d'icellui seigneur les banieres et escuçons et le nom par escript ce que representoit.

*Item*, à chascune longue table dont il en y avoit deux en ladicte salle dont j'ay fait mencion au fait du disner, y avoit XII desdictes navires et douze tours pareilles à ceulx dessusditz; ainsy en y avoit xxx nefes en somme et xxx tours. Si debvez sçavoir qu'avec lesditz pays que lesditz navires representoient dont chascun scet les noms, il y avoit Bethune, Signy, Ostervant, Faulquemont, Aussonne, Ponthieu, Charollois, Aussous<sup>4</sup>, Boulongne, Mascom, Alost, Arbrele le Grande, le Leyde, la Brielle, Courtray, Dourdrecht, Douay, Herlem, Audenarde, Bruges, Lille, Mons, Bois le Duc, Gand, Dijon, Brouxelles, Louvain, Anvers, Rotterdam, Midelbourg, l'Escluse, Aaras, Valenchienne, Trecht, Saint Omer, Aellremare, Austredam, Yppre et Delst. Ce sont les lieux qui estoient nommez esdits navires et carvelles.

1. *Sieute*, se dit parfois des différentes pièces d'un service ou d'une parure, lorsqu'elles sont de même façon.

2. Caravelle.

3. Petit bateau, nacelle; mot usité dans le dialecte de Valenciennes et à Lille.

4. Pour Auxois.

*Item*, audevant de ladicte haulte table estoit le dresseoir dont ou chappitre du disner est faicte mention, sans estre plus grant ne plus petit. Ainsi ledit banquet disposé, aprez laver s'assist mondit seigneur, madicte dame à ladicte haulte table, le legat, l'evesque de Mes, l'evesque d'Utrecht, monseigneur Adolf de Cleves, monseigneur de Scalles, la duchesse de Nortfolle, mademoiselle de Bourgoingne, madame d'Arguel, madame de Montigni, madame d'Arssy, la vicontesse de Furnes, et les aultres seigneurs et dames aux aultres deulx tables, tous meslez Englois et aultres, tant que tout estoit plain. Ce fist chascun grant chiere. Et ne fault pas demander comment toutes manieres de menestrelz faisoient devoir. Et quant ce vint à la fin, entra dedens ladicte salle une licorgne grande et bien artificiellement faicte, sur laquelle seoit ung lupart tenant à une pate banerolle de mondit seigneur, et à l'autre une marguerite, de laquelle devant la table il fist à icellui seigneur present.

Après ladicte licorgne retraicte entra ung lion, dedans lequel estoient deux chantres chantans une chanson qui disoit : *Bien viengnant la douce bergiere*. Si fist ledit lion son tour et puis s'en retourna.

Tiercement et derrenier entra ung dromedaire chargé de deux panniens plains de volille<sup>1</sup> menue, et ung homme dessus, lequel prenoit d'un panier et d'autre dragie qu'il jectoit, et aussi lesdictes volilles jectoit voller parmi ladicte salle, qui fut bien plaisant. Lequel dromedaire retrait, ledit banquet fina et comença la dansse, laquelle finée on prist vin et espices,

1. Volaille, oiseaux.

et envers trois heures après mienuit on s'en ala coucher.

Les aultres bancqués, festes et esbatemens seront jour pour jour declarez en l'autre traictié du fait des joustes et tournoy qui se feront journallement tant que les nopces dureront.

Touchant le fait des joustes qui furent aux nopces de monseigneur le duc dont la feste s'entretint par l'espace de neuf jours, elles furent entreprises par monseigneur le bastart de Bourgoingne soubz umbre du commandement d'une dame qui se nomme *de l'ille cellée*, laquelle, pour certaines causes ad ce mouvans, avoit requis audit chevalier trois choses, est assavoir qu'il se volsist trouver pour amour d'elle en une joute où cent et une lanches fussent rompues sur lui, ou qu'il les rompist sur aultre; après qu'il se trovast en ung fait d'armes, où cent et ung cops d'espées fussent par lui ferus ou qu'on les ferist sur lui; tiercement, que ung arbre d'or qu'elle lui bailleroit, qui estoit en son tresor, fust par ses fais encores plus enrichi et plus noblement decorés qu'il n'estoit. Ce lui bailla ledit arbre d'or et ung poursuivant nommé ainsy *Arbre d'or*, et pour les dictes armes regarder ung jayant<sup>1</sup> qu'elle avoit prisonnier, qui se nommoit le jayant de la forest douteuse, lequel jayant est par ladicte dame baillié à conduire tout lyé à ung nayn qu'elle avoit, et aussi audit nayn lesdictes armes à regarder pour lui en faire record. Et affin que mieulx lesdictes armes se peussent acomplir en la très noble maison de Bourgoingne que ledit chevalier avoit eslevé pour ce faire, ladicte dame

1. Géant.

de l'île celée en rescripvit au duc, en lui requerant que icelles armes volsist souffrir publier et acomplir, desquelles lectres la teneur s'ensieult :

« Très excellent et très victorieux prince, je me recommande humblement à vostre bonne grace, et vous plaise sçavoir, très excellent prince, que comme des diverses parties du monde nouvelles vont et courent en pluseurs lieux, est venu à ma cognoissance comment ung noble chevalier, mon serviteur et de singuliere recommandacion de vous, nagaires doit avoir prins son accès par devers vostre très noble et très haulte seignourie. Et ce à cause et en espoir de soy povoir deschargier en vostre très fameuse maison d'aulcunes haultes et glorieuses emprises et charges peult estre à lui enjointes et dont le execution, telle qu'il plaira à Dieu lui en garder, il en est en sa merchi et en l'actente de son adventure non congneue, dont et affin que vostre très clere et très renommée haultesse soit et puist tant mieulx estre informée et advertie de la nature de cestui cas, ensamble de la qualité et estat dudit noble chevalier et de la cause de son louable et courageux entreprendre, ou de son venir vers vous, j'en voye presentement par devers vostre haultesse ung mien herault, nommé *Arbre d'or*, à tout ces presentes par lesquelles de vostre grace et soubz vostre princial benigne humilité povez clerement et tout au vif comprendre et estre infourmé de ceste matiere. Très excellent prince, ce chevalier droit cy comme après longs et divers voyages par les diverses parties du monde, et après multitude de haulx et louables fais et prouesses en armes, adventure l'ait mené finalement devers moy à ma grant joye, qui par ung cruel et

inhumain tyrant longuement ay esté persecutée, deshi-  
retée et destruite et menée à miserable desolacion  
toute confuse, advint lors que lui, me un jour de  
noble et vertueux esperit et de singuliere compassion  
en mon triste cas, tendant à soy esprouver en ver-  
tueuse œuvre caritable et à moy relever de ma ruïne  
par sa diligence, se rendi à moy, me requist de rce-  
nance et d'entretènement en ma desolée maison, et  
après foy présentée et promise de loyaulment me ser-  
vir, me prommist aussi et jura soubz mon plaisir per-  
petuel contèdement pour venir à ma grace, laquelle,  
au prix de son noble et francq corraige, et à la mesure  
de mon honneur, tant que je povoie et devoie licite-  
ment, je lui accorday, et, considerant ma basse, des-  
confortable fortune et les estrois dangiers esquelz je  
me trouvoye, glorieuse fille de Roy, le retins mon  
serviteur par condicion telle, que tout en chief et pre-  
mierement il se mettroit en paynne et assay de moy  
delivrer et relever hors de la cruelle main dudit  
jayant, ramener ma personne en sa franchise, et mes  
terres et possessions remettre et relever hors de sa  
tyrannie, de laquelle chose toutes fois, louenge à Dieu,  
en peu de temps après tellement le regarda et com-  
pleut que de son hault imprendre il en parvint en  
glorieuse fin, et de son valereux executer j'en ay tiré  
l'effect de ma desirance, dont jamais n'en sera heure  
que je ne soye son obligée, et que je ne labeure en ma  
pensée comment je lui polray satisfaire à son condigne  
dont<sup>1</sup>. Et comme ce noble chevalier, en mon regard

1. On avait lu jusqu'à ce jour : *Condigue, dont et comme, etc.*,  
ce qui n'a aucun sens.

tant personnage comme de meurs, et par ses haulx et singuliers fais que je perceus en lui, me sembloit digne encores avecques œvres passées d'amonceler encores et d'actraire devers lui le sourplus de l'onneur du monde, et de venir en la cognoissance de tous les meilleurs, je lui requis, et pour le magnifier tant plus, qu'en la plus chevaleureuse maison de la terre il feist tant que cent et une lanches feussent rompues sur lui ou que lui se meist en assay de les rompre, et autant de cops d'espées par arroy de bataille l'un contre l'autre, laquelle chose faicte et emprinse à faire luy tourneroit et poulroit tourner, ce lui dis je, en grant avancement de sa richesse. Comme doncques, ce second point déclaré, je desirasse tousjours plus et plus glorifier encorres et grandir ce noble chevalier et le pourveoir d'aucune singuliere retribucion pour benefice receu de lui, m'avisay d'un arbre d'or que j'avoie et lequel, pour decoracion de la future emprinse en aucune glorieuse maison, je concluds de lui mettre en main par condicion telle, que ly de toutes ses vertus et vigueurs se doneroit travail de le moy rendre plus digne encores et plus precieux que receu, dont et de la richesse et de la dignité là où il la voudra trouver, je m'attendoye bien à luy, croyant veritablement que ce feroit il de plus precieuse estoffe que de milles gemmes. Or est ainsi, très excellent prince, que comme renommée porte ce noble chevalier droit cy, sur et devant toutes crespennes<sup>1</sup> maisons a choisi et eslevé la vostre, et a conclu, comme j'entens, de mon arbre d'or en vostre chevalereuse court glorifier droit et grandir

1. Chrétiennes.

icellui de precieulx et non communs estoremens portans mistere, et de quoy le jayant mon prisonnier sera garde et administreur jusques au retour du dit noble chevalier vers moy, que Dieu domst<sup>1</sup> tost, sy vous prie, très excellent prince, et requiers en toute humilité qu'en l'avancement de l'emprinse dudit noble chevalier vers vous comparu, et en magnification de son arbre d'or par la nature qui lui est baillié, il vous plaise à lui prester faveur, expédition et adresse, telles que gloire et exaltacion de vostre très noble renommée, et à ma joye et à son preu, il puist très briefment et tost retourner vers moy, pour le plus hault de mes desirs, et dont de l'honneur que de vostre grace vous plaira à moy y faire, j'en rendray les louenges à Dieu et à vous les remerciemens conignes à vostre noble estat, que Dieu veuille conserver et parmaintenir en felicité sempiternelle. Escript en mon chasteau de bonne esperance, le VIII<sup>e</sup> jour de janvier l'an LXXVII. Ainsi subscriptes : la toute vostre très humble recommanderesse, la dame de l'ille celée. Et pareillement subscriptes : A très excellent, très victorieux et très puissant prince Charles, par la grace de Dieu, duc de Bourgoingne et de Brabant, etc. »

Lesdictes lectres receues de mondit seigneur le duc et presentées par ledit Arbre d'Or poursievant, icelles lettres leues, mondit seigneur s'accorda à la volenté de ladicte dame de l'isle celée. Ainsi fut sur le marchié de Bruges dressé ledit arbre d'or auquel, pour le decorer et enrichir selon le desir de ladicte dame, furent successivement pendus les escus armoiés des armes des

1. Ou *donist*.

nobles chevaliers et escuiers qui se vindrent presenter à la jousté pour furnir l'entreprinse dudit chevalier. Et emprès ledit arbre ung peron à trois pillers sur lequel durant ladicte jousté se vit ledit nayn en une très riche chaire à tout ung orloge devant luy et ung cor pour sonner entrée et yssue sur le champ du chevalier à l'arbre d'or ; autour du peron escript ainsi :

De ce peron nul n'en prende merveille,  
C'est une emprinse qui nobles cuers resveille,  
Pour souvenir de la tant honorée  
Dame d'honneur et de l'ille celée.

Au devant dudit arbre estoit lié ledit jayant, et emprès estoit ung grant hourt ouquel estoient les juges commis pour lesditz fais d'armes de par mondit seigneur, assavoir monseigneur de Mirammont comme lieutenant de monseigneur le marescal de Bourgoingne, messire Glaude de Toulengeon, seigneur de la Bastie, le bailli de Caen et monseigneur de la Roche, et emprès eulx en ung aultre hourt les officiers d'armes.

Ainsi les choses ordonnées, on commença le dimence, jour desdictes nopces, III<sup>e</sup> jour de juillet, par la maniere qui s'ensieult.

Monseigneur Adolf de Cleves, seigneur de Ravens-tain, fut le premier venant pour jousté contre le chevalier de la dame de l'ille celée, qui est monseigneur le bastart. Et debvez sçavoir quant ung combatant venoit à la porte du parc à l'arbre d'or, le poursievant venoit parler à lui lors qu'il avoit busqué<sup>1</sup> d'un maillet d'or qui pendoit à ladicte porte, lui demandoit son nom, et puis l'aloit dire au defendeur, et de là s'en

1. Heurté.



retournoit querre le nayn et le jayant, qui venoient mectre ens ledit assillant. Ainsi vint hurter à ladicte porte mondit seigneur de Ravenstain, laquelle fut ouverte après lesdictes solempnités.

Mondit seigneur de Ravenstain entra ou champ moult richement en une litiere portée à deux chevaulx, ladicte litiere painte de bleu et blanc, qui sont ses couleurs, et armoyée de ses armes, couverte d'un drap d'or velours cramoisy, garnie de pluseurs gros pommeaux tous de fin argent. Là dedens estoit il couchiés sur deux grans coussins de drap d'or cramoisy, et estoit armé, et sur son harnas une robe de camelot de soye fourrée d'ermine, les deux chevaulx de ladicte litiere harneschiez de velours bleu garny de platines d'argent, deux paiges sus vestus comme ses aultres paiges, est assavoir de palletos de velours bleu, la moitié semée d'orfavrie blanche à ung collier d'orfavrie dorré; et de chacun costé de ladicte litiere aloient deux gentilzhommes vestus de velours bleu à tout chainnes d'or. Avec ladicte litiere estoit mené ung cheval en main pour monter ledit chevalier, houssié de drap d'or bleu velours, chargé de grosses campanes d'argent, et ung aultre housé de drap d'or velours violet, chargé de campanes d'argent à maniere de poires grosses, sur lequel estoit ung paige vestu comme dessus, et ung aultre cheval portant deux panniens couvers de velours noir, chargé de campanes comme dessus, ung petit fol dessus habilliez comme les paiges. En tel estat le conduisit devant les dames, et là lisit une lectre messire Olivier de la Marche vestu d'une robe de velours bleu. Puis s'alla ledit chevalier heaulmer, et revint faire son debvoir, auquel le ser-

virent de lances messire Anthoine et messire Josse de Lalaing, monseigneur de Peruwez de Haynnaut, monseigneur de Herchoubbez, et ledit messire Olivier, habilliez de mantelines de velours bleu, pourpains de satin cramoisy, harnas de chevaulx de velours bleu, bordez de blanc, tous chargez de campanes d'argent. Et le servoit aussi le bastart de Saveuse, son escuier d'escuyrie, habilliez de velours bleu.

Quant j'ay dit de monseigneur Adolf, à ce commencement je dois dire de nostre chevalier à l'arbre d'or comment il vint pour le recevoir très honorablement, voidant hors d'une porte dorée à ung arbre d'or qui estoit à l'autre part du champ.

Monseigneur le bastart se fist amener ou champ en ung riche pavillon de damas blanc et jaune, à une gouttiere de drap d'or violet, bordé par bas de velours vert, et si fut lors servy de monseigneur de Cohem, monseigneur de Montravel, messire Hugues de Lannoy, seigneur de Biaumont, messire Phelippe de Cohem et messire Josse de Varsennare, ayant chacun demie housure de velours violet bordez de cresée<sup>1</sup> blanche, chargez de grosses campanes d'argent, et de Jehan de Maulpas et Alardin Bornel, ses escuyers d'escuyerie, ayans harnas de chevaulx chargez aussi de pareilles campanes d'argent. Et mondit seigneur ayant sondit cheval couvert d'une riche housure d'orfavrie à ung arbre d'or, et portoit ung escu vert et toute la feste durant.

En tel estat assemblerent ces deux nobles chevaliers et jouterent très puissamment l'un contre l'autre par

1. Étoffe de laine croisée.

l'espace de demie heure, qui estoit le temps ordinaire pour chacun et non plus; mais des lances qu'ilz ne aultres rompoient, je ne fay nulle mencion, affin que mon escript n'en soit à nul desplaisant, ainchois pour-sieuray de jour en jour sur le fait de leurs estas à venir. Et quant au fait aussy des heraulx, tamburins et trompettes qui venoient acompagner les joustes, vous debvez sçavoir une fois pour toutes que chacun qui venoit en estoit grandement accompagniés, les aulcuns pour ce qu'à eulx meismes appartenoient, les aultres pour les dons qu'ils en esperoient. Si m'en remetz en la consideracion des lisans.

Ledit temps de demie heure passée, le nayn corna, les seigneurs dessusditz coururent les planchons pour les dames comme chacun fist et que les chapittres contenoient. Et, ce fait, se departit la seignourie et s'en revint à court, où le soir on fist le riche et solennel banquet, dont devant est faicte mencion. Là se trouva chacun fort en point, mais je seroye trop prolix à declairer les riches robes et habillemens d'orfavrie, de brodure, de draps de diverses sortes et grosses chainnes que chacun portoit à ces haulx estas; si ne m'y suis point arreztez, fors seulement aux houssures et parures desdictes joustes et declaracion des bagues.

Le lundi III<sup>e</sup> jour, monseigneur le duc, les dames et les juges vindrent sur les rens; si vint hurter en soy presentant à la porte monseigneur de Chasteauguyon, frere au prince d'Orenge, moult gentement en point. Il avoit sept serviteurs de lances habilliés de pour-poins de damas violet et mantelines de satin vert, chacun trois tours de chaine d'or au col et plumes blanches. Son cheval estoit houssié de drap d'or bleu,

et avoit aprez lui deux paiges portans pourpains de satin noir et mantelines de satin vert comme dessus, barettes de velours noir et plumes blanches, et autour de leurs colz plusieurs tours de chainnes d'or ; l'un des chevaulx desdits paiges houssié de drap d'or cramoisi ; l'autre de drap d'or violet.

A l'encontre de mondit seigneur de Chasteauguion vint monseigneur le bastart, tousjours servi desdis escuiers d'escuierie en especial, son cheval houssié de drap d'or cramoisy.

Ensievant mondit seigneur de Chasteauguion, vint sur le champ Charles de Visaen, acompaigniés des capitaines et archiers de corps de mondit seigneur le duc, chascun à piet, une branche de may en la main ; et n'avoit que ung serviteur vestus de palletos d'orfavrie, et lui avoit son cheval houssié d'orfavrie blanche et dorée assise par bendes.

Contre ledit Charles de Visaen vint monseigneur le bastart, harnaschié d'orfavrie à campanes d'argent.

Le jousteur du lundi fut monseigneur de Fiennes, lequel servirent monseigneur de Roussy, monseigneur Jacques de Luxembourg, son oncle, messire Jehan de Luxembourg, son frere, et monseigneur le marquis de Ferare, habilliez de hoctons de velours noir et tané, et ung collier d'or de brodure devant et derriere brodé de fin or, ayans desoubz vestus pourpains de satin cramoisy, et les chevaulx de messire Jehan de Luxembourg et de monseigneur le marquis avoient harnas de velours noir brodez à XXIII cloches d'argent pendans sur chascun ; celui de messire Jacques de Luxembourg estoit de drap d'or de velours cramoisy, et celui de monseigneur de Roussy de velours noir

broudé. Et avoit sept chevaulx moult richement houssiés, que chevauchent quatre paiges et palefrenier habilliez de palletos de velours noir, tous chargiés d'orfavrie blanche, et gros bastons de brodure d'or fin, et ung large collier de pareille brodure, capronceaulx<sup>1</sup> en teste de satin tané et noir bordez de semence de rozettes, sa houssure de velours noir à grandes descendues de brodure de fin or, portans dessus la couppe jusques à la bordure qui estoit de bordure pareille grossement eslevée, la seconde de velours bleu semé de campanes blanches, le III<sup>e</sup> d'ermes bordé de drap d'or bleu, le IIII<sup>e</sup> semé de talloes<sup>2</sup> en brodure d'argent, le V<sup>e</sup> d'orfavrie blanche, le VI<sup>e</sup> de satin noir bordé et entersemé de bouillons d'argent, le VII<sup>e</sup> de drap d'or cramoisy.

A l'encontre de mondit seigneur de Fiennes vint mondit seigneur le bastart, houssié de drap d'or vert brodé d'orfavrie d'argent. Cy sont les trois jousteurs de lundi.

Lesquelz aians fait leur debvoir, mondit seigneur et chascun s'en revint à court où on fist ce jour ung banquet de XXX plas de viande furnis de XIII més sans les entremés. Et si estoit nouveau dressoir et de nouvelle vaisselle, pendant lequel banquet il vint en salle une grande beste, comme ung griffon, faire ung tour seulement pour resjouir la compagnie. Et si jua on audit banquet une partie de l'enfance de Hercules, comme il est en la poetrie traictant d'icellui ; puis se fist la danse en fin dudit banquet jusques qu'on ala couchier.

1. Chaperons de petite forme ; diminutif de *caperon*.

2. Boucliers, écus.

Le mardi v<sup>e</sup> jour de juillet, vint à la joute mondit seigneur, c'est assavoir en une maison sur le marchié où lui et les dames tant ce jour comme les autres regarderent l'estat ; lequel venu et lesditz juges, se vint presenter monseigneur d'Arguel, filz au prince d'Orengé, nepveu au duc de Bretaigne, lequel avoit ses serviteurs vestus de pourpains de satin noir et hoctons de velours vert, ayant chascun son harnas de cheval chargié de campanes d'argent à façon de poire ; entre lesquelz en estoit monseigneur de Ravenstain. Il estoit houssié de drap d'argent cramoisy chargié de campanes ; son escu estoit cramoisy, blanc et vert ; s'avoit ung gros plumas sur son heaulme ; et après lui estoient trois pages vestus de robes de velours vert à deux plois de velours blanc, barettes de velours cramoisy en teste rebrussées<sup>1</sup> de velours noir, l'un de leurs chevaux houssié de drap d'or cramoisy, l'autre de drap d'or bleu, et le tierch de drap d'or velours violet.

Contre mondit seigneur d'Arguel vint monseigneur le bastart, houssié de damas blanc bordé de velours cramoisy à une croix Saint Andrieu sur le dos d'orfavrie semés de larmes d'argent dorez à une fiolle d'argent qui les espandoit.

Le second de ce jour fut messire Anthoine de Hallowin, qui fut servy à la joute du visconte de Furnes, de monseigneur de Hallowin, monseigneur de Hames et monseigneur d'Estrées vestus de pourpains de satin cramoisy, journades de velours noir et tané, à ung y devant et derrière de brodure d'or, chascun une chainne d'or en son col, lui monté sur ung cheval

1. A bords relevés.

houssié de velours noir et broudé de feuillages de fil d'or umbrée de grans Y, et sur chascun feuillage une campane d'argent à fachen d'ancolies jusques au nombre de L; et sy avoit trois paiges vestus de pourpains de velours noir, robes de drap violet broudées d'ourfavrie. Le premier cheval desditz paiges houssié de violet velours cramoisy à tout 1 bort d'orfavrie, l'autre 1 ygraton<sup>1</sup> de drap d'or noir, l'autre de satin violet semé de bouillons d'argent doré, bordé de fil d'or à taches de cramoisy frangées à l'environ.

Et vint monseigneur le bastart contre lui, ayant une houssure d'orfavrie assise à façon de drap d'argent.

Ce jour fut le tierch jousteur messire Jehan de Luxembourg, lequel servirent monseigneur de Roussy, monseigneur Jacques, son oncle, monseigneur de Fiennes et monseigneur le marquis de Ferare, vestus de pourpains de satin noir et de hoctons de satin bleu, à une fleur d'or devant et derrière; ung fol devant eulx vestu d'orfavrie; et si avoit quatre paiges et son palefrenier vestus de paletos de velours noir chargiez d'orfavrie blanche et barettes<sup>2</sup> de sattin vert rebrachées de velours noir à grandes chiffres d'or devant et derrière; ledit messire Jehan ayant houssure toute d'orfavrie dorée très riche, son escu violet; l'un desditz aultres chevaulx houssié de velours cramoisy bordé de drap d'argent bleu, le II<sup>e</sup> de satin bleu, à tout tranchons d'argent, et à chascun une campane d'argent pendans; le III<sup>e</sup> de martres sables<sup>3</sup>; le IIII<sup>e</sup> de drap d'or cramoisy velours; le V<sup>e</sup> de velours noir semé de

1. Mot inconnu. Ne faudrait-il pas lire : *y grégeois*?

2. Sortes de toques ou bonnets.

3. Martres zibelines.

grandes lettres d'or. Ce sont ceulx qui joustèrent ce jour et non aultres.

Monseigneur le bastart venant à l'encontre dudit messire Jehan estoit houssié de velours tané chargé de brodure en barbequesnes<sup>1</sup> et ses lettres avec son mot à bordure de velours vert.

Après ladicte joute, que les seygneurs et dames furent retournez à court, il avoit en la grant salle ung riche banquet préparé aux deux grandes tables, et à la haulte estoient assises en maniere que furent les grandes naves pour les plas de viande, grandes tentes de soye à deux mas, banerolles dessus, et pour les pastez pavillons parez, dorez et johiez richement. Et si fut le service de xv més de cuisine, et y avoit encoires nouveau dressoir assis et nouvelle vaysselle. A la dextre partie de la haulte table dessusdicte et droit devant icelle estoit une grande, puissante et haulte tour representant celle de Gorchem<sup>2</sup> à façon de pierre bleue, bachicolemens<sup>3</sup>, faulces braies<sup>4</sup> et tout, sur laquelle tour en l'esquarguette avoit ung homme qui fist plusieurs remonstrances servans au pourpos tant desdictes tentes et pavillons comme desdicte tour, et aux fenestres d'icelle tour se monstroient premiere-ment, grans senglers<sup>5</sup> sonnans trompettes de guerre

1. *Barbequennes*, de *barbacane*, ouvrage avancé à créneaux, terme emprunté à l'architecture militaire.

2. Gorcum.

3. Expression du dialecte de Douai, signifiant *construction*, et que M. Fr. Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, dit n'avoir rencontrée qu'au xvii<sup>e</sup> siècle. On voit qu'elle était usitée bien auparavant.

4. Sorte de corridors établis en avant d'une enceinte fortifiée, et munis de murs crénelés, pour couvrir le pied de la forteresse.

5. Sangliers.



bien et par ordre, puis, après iceulx retrais, lorsque ledit guet le dist, se monstrent chievres jouans comme menestrelz très melodieusement, tierchement, lousps jouans de fleutes, et quartement, asnes qui chanterent une chanson très plaisante ; et en la fin sallirent hors de ladicte tour six hommes en guise de singes, et danserent et firent merveilles.

Le mercredi, le premier venant sur les rens fut messire Jehan de Chassa, seigneur de Monnet, servi de quatre gentilzhommes habilliez de bien riches robes à façon de Turcs ; et estoient devant lui quatre Moriens<sup>1</sup> et sur ung gros cheval à panniers en avoit deux et ung fol jouans de divers instrumens, ledit cheval houssié de velours violet broudé de lettres d'or, et y avoit ung cheval houssié de velours cramoisy broudé de nuées d'or, sur lequel cheval seoit une pucelle vestue de drap de soye vert royée, à tout une grosse chainne d'or au col, habillée à la manière de Turquie, laquelle dame menoit ledit chevalier, icellui vestu aussy comme Turcq ; sur son harnas, son cheval houssié de velours noir semé du hault en bas d'orfavrie viaulatre ; et avoit deux paiges à piet portans chausses et robes d'orfavrie branlant ; et puis avoit quatre aultres aprez lui habilliez comme Turcs de bien riches robes, chacun dart ou poing, et ceulx de devant aussi, qui estoit riche et nouvelle chose à veoir.

A l'encontre dudit monsieur de Monnet vient monseigneur le bastart, houssié de drap d'or velours cramoisy bordé d'ermes.

Le second de ce jour fut monseigneur Jacques de

1. Maures.

Luxembourg, lequel fut servi de monseigneur de Scalles, messire Jehan d'Oudeville, son frère, monseigneur de Roussy, monseigneur de Fiennes, messire Jehan de Luxembourg et monseigneur le marquis de Ferare, portans hoctons de satin bleu ; ledit monseigneur Jacques avoit III pages et le palafrenier vestus de pourpains de damas noir, mantelines de velours bleu, chausses de violet et bonnez vers ; mondit seigneur Jacques houssié de drap d'or pers bordé de drap d'or violet, plumas pers, chamfrains de brodure ; l'un paige houssié de velours cramoisy bordé d'ermes, ledit houssure ayant une branche d'estoc sur le crupe du cheval de brodure d'or s'espandans aval, le feillage gros eslevé entresémé de feuilles de chesne d'or, l'autre, de bleu et violet, à larges feuilles d'orfavrie, semé de bouillons d'argent et bordée de velours noir semé de grosses larmes de fin or en brodure ; le tierch, houssié de velours noir chargé de chiffres dudit seigneur et de *y*, les chiffres dorez, les *y* blans, et largement campanes à demi dorées ; le quatre, de satin violet semé de cardons d'orfavrie, bordé de velours noir brodé de larmes et de fringes d'or ; le v<sup>e</sup>, de drap de damas noir à chiffres et chardons de mondit seigneur en brodure semé de campanes dorées, bordé de damas blanc semé des memes campanes ; le vi<sup>e</sup>, que menoit le palefrenier en main, estoit houssié de drap d'or noir et violet cramoisy. En tel estat entra sur le champ.

A l'encontre de lui vint monseigneur le bastart houssié de drap de velours bleu sur crupe et cringne<sup>1</sup>,

1. Croupe et crinière.

ayant ung rabet et toute la housure semée de rabatures d'argent.

Le tierch venant sur le champ fut messire Philippe de Poitiers, seigneur de la Frete, servi de monseigneur de Dormans, son frère, le visconte de Furnes, messire Anthoine et messire Josse de Lalaing, portans pourpains de satin noir, palletos de taffetas vermeil et chainnes d'or en leurs colz; et estoit amené d'une filière sur le champ par une pucelle à cheval, vestue de taftas blanc, cheveux pendans, chapiau de roses en teste, ung coler d'or au col, son cheval couvert de colletes de soye tout semé de violettes; ledit seigneur ayant escu blanc, lui houssié de satin cramoisy brochié d'or, semé de campanes de vaches d'argent. Et avoit deux paiges habilliez de robes volans, le corps de taftas vermeil et noir, et petites chappes de satin noir; l'un des chevaux desditz paiges houssié de velours noir, et une descendue sur la cruppe de velours cramoisy violet; le second houssié d'un drap d'or bleu.

Ci vint monseigneur le bastart contre ledit Poitiers, houssié de velours noir semé d'orfavrie blanche.

Le quatriesme ledit jour fut messire Glaude de Vauldré, ayant dix serviteurs habilliez de mantelines de damas devant vert et derrière violet, sa housure de velours sanguin et vert semé de coquilles d'or en brodure, entresemé de campanes d'argent.

Contre ledit Vauldré josta monseigneur le bastart, houssié de drap d'or cramoisy et bordé de cresée blanche.

Celui jour se fist le souper à court, et n'y eut point de banquet jusques à lendemain.

Le jeudi josta le premier monseigneur le conte de

Saulme, lequel servirent quatre nobles hommes habilliez de hoctons de damas noir et violet ; s'estoit ledit conte houssié de drap d'or bleu velours ; ung paige vestu de damas noir et violet, houssié de velours violet semé de grosses campanes d'argent environ de cent.

Encontre lui vint monseigneur le bastart houssié de satin cramoisy et chargé à façon de gorgerins de haubergeirie d'argent.

Le deuziesme fut messire Bauduin, bastart de Bourgogne, qui fut servi ce jour de monseigneur de Montferrant, le bailli de Bruges, Guillelme de Ternay et Guiot de Fougny, vestus de mantelines de velours bleu à lettres de brodure devant et derrière, pourpains de satin cramoisy les trois, ledit Montferrant de drap d'or, et chascun harnas de cheval chargé de campanes d'argent, capeletz de satin vert et plumes blanches, et chascun une grosse chainne d'or aux colz ; ledit messire Bauduin houssié de velours bleu semé de plumes en brodure qui sont sa livrée, ayant une longue bannolle de samis<sup>1</sup> vert sur le heulme ; et après lui trois paiges vestus de robes de velours bleu semé de chiffres d'orfavrie blanche et dorée ; le second, de drap d'or cramoisy bordé de satin figuré noir, les figures rouges ; le tiers, de velours violet semé de campanes d'argent et une très grosse sur le dos du cheval ; le III<sup>e</sup>, houssié de velours noir broudé d'orfavrie à sa devise.

Monseigneur le bastart josta contre ledit messire Bauduin portans harnas de cheval de damas blanc chargé de brodure et semé de campanes d'or.

1. Sorte de satin tramé d'or.

Le tierch de ce jour, monseigneur de Renty, servi à ladictie joust de monseigneur Adolf de Cleves, monseigneur Jacques de Luxembourg, monseigneur de Bievres, monseigneur de Fiennes et messire Jehan de Luxembourg, vestus de pourpains de damas noir, mantelines de satin blanc, à tout chainnes d'or aux colz; lui houssié de velours noir, decopé tout en figure de 7 Y 7 monstrant sur satin blanc. Et avoit trois paiges portans porpains de satin noir et mantelines de satin blanc, l'un houssié de drap d'or cramoisy, l'autre de velours bleu semé de tout *a. b. c. d.*, etc., en brodure d'or, l'autre de drap d'or vert.

Et contre mondit seigneur de Renty joust monseigneur le bastart, houssié de velours tané chargé en maniere de testes de lions plattes tenant chascune teste ung aneau ront en sa bouche d'argent, bordé de tafetas vert.

Le jour meismes, après que monseigneur le duc et les dames eurent veu les joustes, ilz vindrent à ung très gracieulx bancquet qui estoit préparé au lieu que dessus, lequel, touchant le service, fut très grant, car on y servit de xxiiii més. Et pour nouvelleté y ot sur les tables aultrefois dictes olifans, licorgnes, dromedaires et cherfs<sup>1</sup> grans et richement fais, chascun portans coffres sur le dos plains d'espicerie et homme dessus, chevauchant lesdictes bestes entresemées de paons et chisnes<sup>2</sup> moult riches, toutes lesdictes armoiez des armes des seigneurs de la Toison d'or et de plusieurs aultres nobles. Et en tant con estois assis audit

1. Cerfs.

2. Cygnes.

banquet furent perjouez encores certains fais d'Eracles, si comme quand il ala querre sa dame en enfer, etc. Audit banquet fut on jusques à deux heures après mienuit.

Le vendredi y ot très noble assemblée sur les rens, car monseigneur de Scalles, Anglois, y vint pour ladicte jousté; mais à cause que lui et monseigneur le bastart sont freres d'armes, monseigneur Adolf de Cleves soustint le pas, dont il advint que, mondit seigneur le bastart estant en robe sur les rens regardant sondit frere d'armes, ung cop de piet de cheval lui mist très villanement le genoul hors du lieu, et ne pot faire plus avant, mais fournirent ceulx qui seront ditz.

Monseigneur de Scalles vint donc sur les rens très honorablement, car premierement il avoit service de tous les Anglois, et les nostres, de grant couraige, lui faisoient compagnie; ses serviteurs estoient douze pour le lance, monseigneur Jacques de Luxembourg y est et monseigneur de Fiennes, monseigneur le marquis, les aultres Anglois, et messire Jehan de Luxembourg, portans palletos vers à une ancolie de brodure, aulcuns de damas, aultres de satin figuré; et leurs chevaulx avoient harnas de velours tané à tout XII fleurs d'ancolies d'argent sur chascun cheval, et chascun une chainne d'or au col. Et avoit six paiges vestus de pourpains de satin noir, mantelines de satin figuré vert, semées d'ancolies d'argent, barettes de velours noir rebracées de drap d'or cramoisy à plumes jaunes et houseaux blancs. Ledit seigneur avoit son escu de drap d'or cramoisy et bleu, houssié de drap d'or velours cramoisy et bleu; lesditz paiges, l'un

houssié de velours tané, semé de grosses campanes et grosses ancolies d'argent; l'autre de drap d'or cramoisy velours, bordé de velours noir semé d'orfavrie blanche; le tierch de drap d'argent violet bordé de drap d'or bleu à grandes estendues de velours cramoisy semé de campanes; l'autre de velours cramoisy semé de ses chiffres en brodure d'or, à grans estendues de drap d'argent et velours noir, semées de houppes d'or; l'autre de velours gris semé de grans pièces de drap d'or noir et de campanes d'argent; l'autre de velours bleu semé de larmes d'argent, bandé partout d'ermine, bordé de damas gris semé de ses chiffres en brodure d'or.

*Item*, contre lui joustant fut monseigneur de Ravens-tain, houssié de velours cramoisy chargé d'orfavrie d'or et d'argent à feullages.

Le second de ce jour fut monseigneur de Roussy, lequel se fist amener sur le champ en ung très grant chastiau à quatre tours et une grosse au milieu. Et estoit le chastiau quarré de machonnerie de pierre noire, bien fait et bien garny de tout ce qu'à veue de chastiau appartient. Là dedens vint jusques sur le champ devant les dames où il sailloit dehors armé et monté. Si estoit à son devant le nayn d'Engleterre, vestu d'une robe de velours noir à ung ploy<sup>1</sup> blanc, et quatre chevaliers qui le servirent, c'est assavoir monseigneur de Fiennes, messire Jehan de Luxembourg, monseigneur le marquis de Ferare et messire Anthoine de Halewin, vestus de pourpains de satin cramoisy et hoctons de satin noir à ung ploy blanc.

1. Pli ou bande.

Et avoit ledit seigneur sept chevaulx couvers; le sien estoit houssié de damas blanc traillié de fil d'or, semé de *a. e.* partout en brodure, et avoit sur son heaulme ung long volet; puis avoit quatre paiges et son palefrenier et ung varlet à piet menant ung destrier, ledit varlet vestu de velours noir à ung ploy blanc. Le premier desditz chevaulx desditz paiges houssié de velours noir, bordé de velours cramoisy, chargié de campanes d'argent; le second chargié à force d'orfavrie blanche; le tierch de satin cramoisy à une grosse branche ou estoc de brodure d'or haultement eslevée jettant ses feullages tout avant la housure; l'autre estoit aussi de brodure d'or entierement toute faicte de gaufrure quarelée comme machonnerie, entresemée de larmes d'argent et de fenestres à deux testes de dames et une d'homme, et semée de *a. e.* tousjours, bordée ladicte housure d'une galerie de brodure faicte à gros pillers, en chascun parquet ung grant pot de violiers ou lectres et tout de brodure d'or, d'argent et de soye, semée aussi de larmes; l'autre encores estoit de brodure d'or hault eslevée de grandes feuilles entresemées de lettres et larmes d'argent de brodure ayant sur la coingne<sup>1</sup> une grosse fleur d'or faicte à l'aguille, bordée de satin cramoisy, entresemée que dessus, fringié de noir. Le destrier en main houssié de drap d'or cramoisy. Et povez sçavoir que lesditz paiges et palefrenier avoient vestues mantelines de pareille estoffe chascun à sa housure, pourpoint de satin noir et barettes de velours noir decoppées dessus de drap noir et blanc.

1. L'angle.



A l'encontre de mondit seigneur de Roussy jouta pour monseigneur le bastart Charles de Visaen, housié de damas blanc semé d'arbres d'or, atout un bort de velours violet à arbres d'or.

Le tierch pour le jour fut Jehan de Rochefay, dit Rosquin, premier escuier d'escuierie à monseigneur le duc, servy de monseigneur d'Aussy, messire Philippe de Crevecuer, Drieu de Humieres et Simon, frere audit Rosquin, vestus de pourpains de velours cramoisy, hoctons de velours vert semé d'orfavrie blanche atout deux lettres; l'escu dudit Rosquin et sa houssure de velours vert bordé de velours tané chargé d'orfavrie, et par dessus lettres d'orfavrie, l'une dorée et l'autre blanche, et n'avoit nulz paiges.

Ledit Charles de Visaen jouta encoires contre ledit Rosquin, housié d'ermine à bordure de martres sables. Ainsi la joute fina pour le jour. S'en revint on souper à court, et n'y eult ce venredi ne le semmedi point de banquet.

Le semmedi revint monseigneur le duc sur les rens, les dames et lesdis juges; puis vindrent ou champ deux chevaliers ensamble, dont l'un estoit nommé messire Jehan de Ligne, seigneur de Rely, et l'autre messire Jacques de Harchies. Ces deux sont compagnons; si se habillerent pareilz, est assavoir qu'ilz avoient six serviteurs pour la joute, vestus de hoctons, le dessus de velours violet et le dessoubz de velours noir à une chiffre d'or devant et derriere, à une chainne d'or ès colz chascun; leurs housures de velours violet bordé de velours noir chargé de campanes d'argent, les escus noirs et la chiffre d'or devant dicte.

Phelipe de Poitiers jouta pour monseigneur le bastart contre messire Jehan de Ligne, ayant harnas de cheval d'orfavrie d'argent.

Et contre messire Jacques de Harchies ledit Poitiers, houssié de satin de coulleur de fleurs de peschier, à grosses feuilles d'argent comme plumes en brodure, pendans au col du cheval, colier de campanes dorées.

Après ces deux vint ou champ messire Phelippe de Crievecuer, ayans douze compaignons à piet devant lui, vestus de paletos de tafetas blanc et vert, et pour serviteurs monseigneur d'Aussy, monseigneur de la Roche, Guillelme Bournel et Rosquin, portans pourpains de damas tané et hoctons de drap d'or cramoisy, ayans trois paiges vestus de pourpains de satin cramoisy, mantelines de damas blanc semées de larmes d'orfavrie dorée à ung collier d'orfavrie dorée en façon de gorgerin, barettes de velours vert et plumes vertes et blanches, l'un houssié de drap d'or vert, l'autre de drap d'or noir, le tierch de drap d'or bleu, et lui de drap d'or cramoisy, son escu de drap d'or vert.

*Item*, jouta contre lui ledit Poitiers, houssié de velours bleu chargé de campanes dorées et blanches.

Le quart jousteur de ce samedi fut messire Jehan de Doudeville, frere à monseigneur de Scalles, lequel fut amené à toute solemnité tant des nostres comme des Anglois. Et le servoient monseigneur de Scalles, monseigneur Jacques de Luxembourg, monseigneur de Roussy et sept Anglois vestus de satin figuré, par moitié ressamblant drap d'or et l'autre moitié de drap d'argent. Si estoit ledit seigneur houssié de drap d'or velours blanc bordé de drap d'or cramoisy. Après lui quatre paiges habilliez de pourpains de satin noir,

mantelines telles que lesditz serviteurs; le premier houssié de drap d'or velours moitié cramoisy, moitié bleu; le n<sup>o</sup> de drap d'or noir velours; le tierch de drap d'or cramoisy velours. *Item*, lui menoit on en main ung destrier couvert de très riche drap d'or, la selle garnie de drap d'or bleu à chamfrain de brodure d'or fin; celui qui le menoit vestu d'une longue robe de velours noir, son cheval houssié de velours violet semé de campanes dorées et blanches.

En tel estat fut ledit messire Jehan receu à la jousté dudit Philippe de Poitiers, houssié de martres sables bordé d'ermes.

Le cinquième ce jour fut monseigneur de Ternant servy de monseigneur d'Arguel, messire Mile de Bourbon, messire Jehan de Bourbon, chevalier de Rodes, et Phelippe Copin, portans palletos de satin violet; ledit seigneur houssié de drap d'or cramoisy, chargé de campanes d'argent, et dessoubz la houssure ung harnas de cheval pareil, qui demeura ou jousteur quant on osta la houssure.

Contre mondit seigneur de Ternant josta Poitiers, ayant ung harnas de cheval d'orfavrie d'argent à rennes pendans. Ainsi fina la journée, car il estoit bien tart quand les seigneurs et dames revindrent à court et bien largement heure de souper.

Le dimence après disner, à heure acoustumée, les seigneurs et dames venus, vint soy presenter à la jousté Pierre de Bourbon, seigneur de Carency, lequel servoit Phelippe de Bourbon, son frere, messire Anthoine et messire Josse de Lalaing, et Mile de Bourbon, vestus de palletos de satin cramoisy bajoés<sup>1</sup> de

1. Chargés.

bestes devant et derrière en brodure d'or, bonnetz blancs en teste, son escu de velours cramoisy à une bajoe<sup>1</sup> et ung **O** d'or<sup>2</sup>; et estoit houssié de velours cramoisy bordé de drap d'or noir. Si avoit trois paiges habilliez de pourpains de satin noir, mantelines de satin figuré bleu et bonnetz blans, houssiés l'un de drap d'or velours noir, l'autre de velours bleu chargé de trois grosses campanes d'argent, aussi grosses comme testes d'enfans, et grandes bajoes d'argent, le tierch houssié de drap d'or bleu velours.

En ce point le receipt Phelippe de Poitiers, houssié de drap d'or bleu velours à ung sauloir, et bordé de velours violet.

Le second de ce jour fut monseigneur de Contay, ses serviteurs habilliez de velours noir en hoctons, lui houssié de drap d'or noir, et 1 paige houssié de drap d'or cramoisy velours, ledit paige vestu de velours noir. Et de la premiere course que ledit monseigneur de Contay courut contre Phelippe de Poitiers, il le desarma et fut blechié ou corps, tant qu'il le convint cesser. Ainsi demeura là mondit seigneur de Contay jusques que tost après entra monseigneur le marquis de Ferare.

Ledit Phelippe de Poitiers, ou nom que dessus, avoit une houssure de drap d'or velours vert, atout ung bort de damas blanc et une croix de Sainct Andrieu sur le dos du cheval, de damas blanc.

Monseigneur le marquis à sa venue estoit gentement en point. Il fut servy de monseigneur de Roussy, monseigneur Jacques de Luxembourg, monseigneur de

1. Hotte, panier, manne d'osier, qui forme la charge d'un homme.

2. Un os de cheval, d'après les *Mémoires*, t. III, p. 181.

Fiennes et messire Jehan de Luxembourg, vestus de palletos de satin bleu, *a. e. m.* en brodure d'or, capronceaux rebracés de velours noir, decoppez de drap violet, ayant XII chevaulx parmi le sien qu'il chevauchoit, les six houssiés et les aultres harnaschiés; ceulx qui les chevauchent vestus de robes toutes chargées d'orfavrie blanche, à manches de velours noir, capronceaux telz que dessus et pourpains de velours. Les six harnas de chevaulx tous de brodure et les houssures, la sienne de satin bleu semée de serviettes d'or et de brodure de miroirs et fleurs pareilles, entrefournie d'orfavrie blanche, brodée de grans chiffres d'or et bordure pareille très large et haulte; l'un de ses paiges houssié de velours violet chargé de roses dorées boutans hors gros aneaux d'argent à trois neulx dorez, l'autre de velours noir semé de grosses pommes d'argent, à quoy on gette feu ès bateaux en la mer, de nuées et campanes tout d'argent; le tierch de satin figuré gris chargé de reschauffoirs d'argent à demie dorure gectans flambe en hault, semée en la bordure de chardons d'or; la quarte de damas jaune semée de lunes gectans rays et larmes d'argent; le v<sup>e</sup> de velours vert semée de chardons dorez, de campanes et de feuilles de chardons d'argent.

En tel estat josta mondit seigneur le marquis contre monseigneur de Contay, lequel ne chambga point sa houssure.

Après la retraite de monseigneur le marquis fist on armer monseigneur Glaude de Vauldré pour joster pour l'arbre d'or contre monseigneur de Contay, et vint ledit messire Glaude sur le champ, houssié de drap d'or vert semé de campanes d'argent.

Ledit jour de dimence, aprez la jousté finée, se fist ung banquet à la court, où les seigneurs et les dames furent servis très plentineusement seulement en vaiselle sans personages, et y fut servy tant de cuisine comme de fruiterie et espicerie de xxiiii més, et pendant ledit banquet se parjoua l'istoire d'Ercules, qui estoit commencée auparavant.

Le lundi xi<sup>e</sup> jour, nul ne josta que monseigneur le duc, lequel, comme avoient fait les aultres chevaliers, vint ou champ à très grant estat; car, avec l'officier d'armes qu'il avoit devant lui et de toutes sortes de menestrelz, trompettes et clarons, xii chevaliers le servirent, c'est assavoir monseigneur de Scalles, monseigneur d'Arguel, monseigneur de Chasteau Guiaut, messire Jacques de Luxembourg, monseigneur de Fiennes, monseigneur de Roussy, messire Jehan de Luxembourg, monseigneur le marquis de Ferare, messire Bauduin le bastart, messire Phelippe Pot, monseigneur de Ternant, monseigneur de Rochefay, dit Rosquin, lesquelz estoient vestus de pourpains de satin cramoisy et de hoctons tous chargés d'orfavrie d'or sur champ violet; et dix paiges habilliez de mantelines pareilles, à barettes de velours bleu et plumes blanches; lequel mondit seigneur estoit houssié d'une housure de menue orfavrie d'or en brodure, bordée de deniers d'or assis en branlant; une aultre de velours cramoisy à grans fusilz d'or en brodure et le feu partout semé; ung de velours bleu fait d'orfavrie d'or en façon de drap d'or; ung aultre de drap d'or noir; l'autre de drap d'or cramoisy, l'autre en brodure de petis fusiz; le destrier en main, de velours cramoisy, plain de deniers d'or branlans; les aultres chevaulx tous

houssiés d'orfavrie en plusieurs façons; ledit palefrenier habillié comme les paiges, et chascun cheval chamfrain de brodure de soye, et la houssure et plumas de la couleur.

Ainsi mondit seigneur venu sur le champ, vint contre lui monseigneur Adolf de Cleves, seigneur de Ravenstain, faisant porter sur lui ung riche pavillon palé de damas blanc et violet, duquel il vuida près de la toile, prest pour courre. Si avoit sept paiges et aultres tant chevaliers comme escuiers jusques à XX chevaulx, portans les meismes houssures ensamble qui l'une aprez l'autre avoient servy à la jouste precedente. En tel estat, saillant dudit pavillon, josta contre mondit seigneur le duc.

Si debvez sçavoir que, ce dit jour, dès deux heures après midi, se fist apporter monseigneur le bastart qui avoit le genoul hors du lieu, en une riche litiere peinte comme drap d'argent et couverte de drap d'or, sur le champ, lui vestu d'une riche robe d'orfavrie d'or.

Quant mondit seigneur le duc et monseigneur de Ravenstain eurent jousté leur temps, le nayn corna; si jouterent pour les dames, puis se retrairent.

Et, incontinent ce fait, vint hors de la porte de l'arbre d'or ung destrier bay chargé de deux panniens de cuir plains du harnas et l'escu dessus, sur quoy et en quoy josta monseigneur le bastart contre monseigneur d'Arguel, ledit destrier houssié de velours noir chargé d'orfavrie; lesditz panniens couvers d'un velours violet; lequel destrier, couverte, harnas et escu les officiers d'armes, le nayn et le jayant, après grand deliberacion et plusieurs manieres observées, presenterent sur le champ devant les dames à mondit sei-

gneur d'Arguel pour le plus avoir rompu de lanches à ladicte jouste.

Ladicte jouste faicte, mondit seigneur s'en ala desarmer entrement que on deffist la toille et despeça tout le champ. Si s'en ala chacun armer pour le tournoy, meismes mondit seigneur le duc, et habillier chacun des xxiii devant nommez en la jouste de l'arbre d'or de demies houssures de violet, aulcuns de velours, aultres de damas ou satin, tous semez d'arbres d'or, car les chapictres estoient telz qu'aprez ayant jousté ilz devoient compaignier le chevalier entrepreneur audit tournoy. Ainsy environ l'eure de six heures et demie [vindrent] xxiii nobles hommes de dehors, desquelz estoit capitainne messire Charles de Chalon, conte de Joinigny, lesquelz se rengierent sur le champ, comme pour bataille, et leur furent présentées chacun lance ressamblant à fers esmolus. Et avoient chacun espée rabatue sans pointe, lesquelles ilz presenterent aux juges pour eschiever<sup>1</sup> violence, et puis les reprindrent. Et tantost aprez vindrent les xxiii de l'arbre d'or vuydans hors de la porte dont vuydoit tousjours le champion et se rengierent pareillement que les aultres, envoierent leurs espées et prindrent leurs lances. Ainsi regardoient l'un l'autre, et monseigneur le bastart les regardoit en sa dicte littiere.

Et en tant qu'il touche de la venue de mondit seigneur le duc sur les rens pour ce tournoy, il estoit de sa personne habillié comme les aultres, mais aprez lui il avoit x paiges et ung destrier qu'on menoit en main; lesquelz paiges, varlet de piet et palefreniers estoient ves-

1. Éviter.



tus de robes de velours cramoisy, le desoubz brodé de fin or ; et lesditz paiges à cheval , chascun collier de grosses roses de fin or au martel pendant au derriere jusques sur le cheval, à deux fillandres<sup>1</sup> de feuilles de chesne d'or ; leurs chevaulx et ledit destrier en main houssiés de velours cramoisy, semé chascun de cent campanes de fin or pesans chascune ung marc, menans ung merveilleux bruit.

Lesdis XLVIII nobles hommes assemblez ainsi l'un devant l'autre, la trompette de guerre sonna ; lors se ferirent en l'un l'autre des lances très victorieusement, puis ferirent des espées l'un sur l'autre chascun à son povoir, une bonne espace de tous costez du champ tant que le nayn corna, et les dames faisoient signe d'un volet. Après quoy à grant paine on les fist abstenir et retraire chascun à son renc ; lors osta monseigneur le duc son habillement de teste et vint d'un renc à l'autre ; si en fist pluseurs par couples venir l'un contre l'autre corps à corps, qui se batoient desdictes espées vilainement tant que le plaisir de mondit seigneur fut de faire retraicte. Lors deux à deux rentrent en la porte de l'arbre d'or, et passerent devant les dames en ce point et ramenerent mondit seigneur à court et mondit seigneur le bastart en litiere ; puis s'alla chascun desarmer pour venir au banquet et aux danses.

Et en tant qu'il touche desdictes joustes et tournoy, la chose en la maniere que dit est fut honorablement conduite en toute douceur et en plus grant richesse qu'il ne m'est possible d'escripre que il ne fusse trop long. Car il ne fut oncques jour que sur les rens, aux-

1. Espèces de filets.

dictes joustes et aux banquetz pluseurs ne fussent habilliez de riches vestemens d'orfavrie, de brodure, de pierrie, de riches draps, de houssures, de harnas de chevaulx ung jour l'un, aultre jour l'aultre, et pareillement aux banquetz et aux danses, meismes mondit seigneur le duc et monseigneur le bastart et leurs paiges chascun jour nouveau, et en ensievant les aultres princes et seigneurs. Pensez que chascun se monstroït dont je m'en passe de la declaration, excepté du fait des armes et ce que y servoit.

Le jour dessusdit, après le tournoy, on avoit préparé à court ung banquet qui fut bien gracieux. Premièrement on avoit dressié ung riche dressoir garny de riche vaisselle, et, sur les trois tables de la grant salle dont aultre fois j'ay fait mencion, y avoit assis xxx arbres de chire<sup>1</sup> portans de toutes manieres de fruits; autour de la racine desditz arbres la viande mise dont il y avoit xx més de cuisine, et pour les entremets y avoit personaiges d'hommes et de femmes entresemez qui portoient l'un en une hotte, l'autre en ung chapiau, l'autre en son geron, fruiteries et espiceries, lesditz personaiges pains de fin or, de fin argent et azur très richement. Et devant monseigneur, à sa table, y avoit une tour sur quoy estoit ung homme tenant ung dart, et de ladicte tour comme d'une fontaine partoït eae rose très habondamment. Et dedens l'un des chandelers pendans à miroir dont j'ay parlé au premier banquet y avoit ung dragon en la roche qui gettoït feu, et de ladicte roche respandoït eae et feuilles de roses sur les gens. *Item*, devant

1. Cire.

ladicte table vint une très grande balaine gardée de deux jayans, laquelle avoit dedens son ventre deux seraines<sup>1</sup> et XII ou XIII hommes habilliez estrangement, lesquelz hommes et seraines vuiderent hors de ladicte balaine pour danser, chanter et esbatre; et desdiz hommes avoit qui se combattoient et les aultres dansoient.

En la fin dudit banquet se commença la danse, à laquelle fut donné par les dames à messire Jehan d'Oudeville, frere à monseigneur de Scalle, le pris du tournoy. Et après firent quatre chevaliers aventureux crier une joustes à lendemain, puis s'en ala on couchier environ à trois heures.

Le lendemain, aprez messe dicte, monseigneur le duc fist en la grant salle un très riche disner, auquel seoit avec lui le legat de nostre saint pere, et les prelatz, princes et seigneurs aux aultres tables. Apres lequel disner, qui fut plentineusement servy et longuement dura, mondit seigneur le duc donna aux officiers d'armes, trompettes et menestrelz VI<sup>e</sup> frans en monnoye, et lors commencerent ilz à crier *larghesse*, *larghesse* à puissance. Et si donna mondit seigneur à Cestre, le herault anglois, une longue robe d'un riche drap d'or vert fourré d'ermes.

En l'après disner on ala à la joustes, laquelle tindrent monseigneur d'Arguel, monseigneur Jacques de Luxembourg, monseigneur de Renti et monseigneur de Lens; mais il n'y vint guaires de jousteurs que monseigneur de Roussy et le forestier de Bruges, nommé monseigneur d'Unterche, et deux aultres. Ainsi je me

1. Sirènes.

retrays et cessay d'escripre, car à lendemain, si comme on disoit, se devoit la feste rompre et monseigneur partir de Bruges.

CY FINE LE TRACTIÉ DES NOPCES DE MONSEIGNEUR  
LE DUC DE BOURGOINGNE ET DE BRABANT.

---

## LETTRE D'OLIVIER DE LA MARCHÉ

AU COMTE DE NEVERS<sup>1</sup>.

---

*A haut et puissant prince et mon très redoubté seigneur  
monseigneur le Comte de Nevers et de Retel.*

Haut et puissant prince et mon très redoubté seigneur, le plus humblement que je puis je me recommande à vostre noble grace ; et vous plaize savoir, mon très redoubté seigneur, que les materez dont nous parlamez vous et moi sont à ce mené par desà que s'a nous ne tient la matere prendra bonne ysue. Vous estez fort amé et désiré par desà, comme vous dira monsieur de Vilarnoul, porteur de cestez, qui à son pouvoir se montre vostre cerviteur, et me samble, monseigneur, et à seux qui bien vous veullent, que vous ne devez prendre aultre chemin que cely quy vous dira pour le bien de ladite matere. Hault et puissant prince et mon tres redoubté seigneur, je ne vous escriis aultre chose fors que je prie à nostre seigneur quy vous doinct bonne vie et longue et voz haultx et noblez desirs accomplir. Escrit à Bruselle, le vii d'octobre, de la main

Votre très humble cerviteur,  
OLIVIER DE LA MARCHÉ.

1. Bibl. nat., ms. n° 2901, fonds français, fol. 47.

---

## MÉMORIAL DE LA FÊTE DE LA TOISON-D'OR

TENUE A BOIS-LE-DUC EN 1484<sup>1</sup>.

---

*S'ensuyt ung petit memorial compris sur la feste de la Thoison d'or solempnisée au Bois le Duc le viii<sup>e</sup> de may IIII<sup>xxi</sup>, contenant aucunes ceremonies faites à la feste dudit Thoison par monseigneur l'archeduc d'Austrice, etc., souverain dudit ordre, et autres chevaliers, freres et compaignons.*

Et princes vindrent de cheval le samedi aux vespres ; mais devant eulx precedoient xv heraulx, vestus de diverses armes, selon la nominacion des seigneurs ausquelz ilz estoient. Après venoient Thoison d'or, maistre Jehan le Gros, tresorier de l'ordre, et le doyen de Bruxelles, secretaire d'icellui ordre, tous trois vestus d'une robe de vermeil velours et ung mantel du pareil jusques au piet, avec ung chapon<sup>2</sup> à courte cornette à la mode ancienne du pareil velours, et le col liege de l'eglise avecques ceulx de la chapelle à tout chappes. Lendemain à la messe vindrent pareillement vestus, et à aler à l'offrande on les appelloit trois par ordre, affin que on veist quelz procureurs estoient commis pour ceulx qui n'estoient presens pour adonc en

1. Ce fragment est extrait du ms. de la Bibliothèque nationale de Turin, l. v. 1, où il occupe du fol. 170 au fol. 172 inclusivement.

2. Chaperon.

leurs lieux aler à l'offrande. Et sachiez que les mamelus<sup>1</sup> n'y furent pas appellez jusques au mercredy que on leur fist leur deposicion et le dimence aux vespres. Et le lundy à la messe vindrent en habis noirs de la façon des premiers. Le mardy ensievant vindrent en blans habis de satin, et aux vespres en leurs premiers habis sans manteau. Le mercredy à la messe vindrent en communs habis. Le dimence ensievant fut fait l'office de saint Andrieu. Le second jour des trespassez; et quant vint à l'offrande pour ceulx qui estoient trespassez, offroit Thoison d'or à tout une chandeille ardant et au retour l'estaindoit; les autres offroient pour eulx et pour ceulx desquelz ilz estoient commis procureurs. Le tiers jour [fut fait l'office] de Nostre Dame et le derrenier du Saint Esperit. Après venoit le duc vestu comme les dessus nommez avec les autres chevaliers dudit ordre, et estoient tous leurs manteaulx batus en or par dessoubz d'un piet de hault, etc.; mais selon la plume les oiseaulx.

P<sup>o</sup>.

Mondit seigneur le duc d'Austrice, etc. Devant l'offertoire proclama Thoison d'or les tiltres d'un chacun selon l'ordre dudit Thoison pour aler à l'offrande eulx ou leurs procureurs, et n'appelloit pour les trespassez ne les mamelus comme dit est. Après fu appellé :

Très hault et très puissant prince Jehan, Roy d'Aragon et de Navarre, trespasé. Nulz ne offri pour lui.

1. L'adjectif *mamelu* signifiait ordinairement, dans la langue du moyen âge, celui ou celle qui a de grosses mamelles, et, au figuré, qui est bien fourni. Ici, il semble désigner les chevaliers qui avaient trahi le chef de la Toison en échange de grands biens ou avantages.

Très hault et très puissant prince Edouart, Roy d'Angleter et seigneur d'Irlande, pour lequel se presenta monseigneur de Roman, et offry.

Très hault et très puissant prince Fernande, Roy de Napples. Pour lui offri monseigneur de Nassou comme procureur.

Très hault et très puissant prince Fernande, Roy de Castille, de Lyon et de Sezille, etc. Pour lui offri monseigneur de Ravestein.

Anthoine de Croy, seigneur de Porcien. Nul ne offri pour lui, car trespasé.

Le Besque de Lannoy, seigneur de Molembays, trespasé. Nul ne offry pour lui.

Jehan de Melun, seigneur d'Anthoing. Pour lui offry monseigneur de Lannoy.

Jehan, duc de Cleves, conte de la Marke. Pour lui se presenta monseigneur de Ravestein.

Jehan de Neufchastel, seigneur de Montagu, subget naturel de mondit seigneur le duc, etc., chief et souverain dudit ordre, etc., lequel s'est alé rendre en France, et tenant parti contraire à mondit seigneur sans avoir renvoié le colier, ne gardé les status dudit ordre qu'il a juré. Il a esté jugié hors d'icellui ordre et declaré inhabille de jamais plus porter ledit colier, etc.

Jehan de Lannoy, comparu personnellement à toute la feste en habit comme dessus.

Messire Phelippe Pot, seigneur de la Roche et de Nolay, [subget naturel de mondit seigneur le duc], chief et souverain dudit ordre, etc., s'est alé rendre au Roy, etc. Et à ceste cause a esté privé dudit ordre et declaré inhabille de jamais plus porter ledit colier, etc.

Messire Anthoine, bastard de Bourgoingne, conte de



la Roche en Ardenne. Attendu que mondit seigneur le duc et autres chevaliers dudit ordre ne sont encores au vray informez s'il a delaissié à porter le colier d'icellui ordre, ne pris autre ordre, ne aussi comment il est traictié depuis son retour de prison, a esté dit par lesdits de l'ordre que son fait sera remis au futur chapitre dudit ordre de la Thoison d'or.

Loys de Bruges, seigneur de la Grutuze, conte de Wincestre et prince de Steehuse. Pour lui se presenta messire Josse de Lalaing.

Messire Adolf, duc de Gheldres, trespasé.

Messire Phelippe de Crevecuer, seigneur d'Esquerdes, [subget naturel de mondit seigneur le duc], souverain du noble ordre de la Thoison d'or, lequel a esté nourry dès son enfance en la maison de Bourgoingne, et par cy devant a esté commis à la garde de pluseurs bonnes villes et places pour feux de très noble memoire les ducs Phelippe et Charles de Bourgoingne, que Dieu absoille, assavoir : Abbeville, Boulongne, le Crotoy et autres, et que plus est estoit capitaine general de Picardie, etc., et lequel avoit fait le serement et juré de les garder sans les mettre en autruy main, et au contraire de ce les a rendues au Roy et lui fait le serment, et avec ce a delaissée à porter ledit colier dudit ordre de la Thoison d'or, en mal reconnoissant les grans biens et honneurs qui lui ont par cy devant esté fais par lesdits ducs Phelippe et Charles, et, qui plus est, s'est mis et a fait guerre ouverte contre les pays de par deçà en livrant bataille devant la Viefville, car il estoit lors chief et capitaine de l'armée du Roy de France, en commettant par ce et autrement faulse trahison et desleauté, pour lesquelles causes, à

grande et meure deliberacion, il a esté au chapitre dudit ordre presentement tenu, etc., privé et debouté dudit ordre, jugié et declaré inhabille et indigne de jamais le porter. Et s'il eust esté present audit chapitre, autre et plus grande correction lui eust esté declarée selon ses mesmes demerittes et malefices. Et pour donner congnoissance à chascun de ses dits malefices, a esté ordonné et declaré par mondit seigneur le duc, etc., et mesdits seigneurs les chevaliers freres et compaignons dudit ordre que le tablet de ses armes mis et posé à la presente feste au cuer de l'eglise collegiale dudit Bois le Duc sera hosté de la place où il a esté posé et sera porté, mis et actachié au grant portal de ladicte eglise, et ses armes reversées et mises à reboux. Fait que dessus.

Messire Adolf de Cleves, seigneur de Ravestein, comparu personnellement pour lui tout durant la feste.

Messire Jacques de Lucembourg, seigneur de Richebourg. Combien qu'il ait esté prins en exploix de guerre honnorablement et pour la querelle et deffense de ma très redoubtée dame Marie, fille legitime et heritiere de mondit seigneur le duc Charles, chief et souverain dudit noble ordre de la Thoison, à present femme et compaignie de mondit seigneur d'Austrice, etc., neantmoins, depuis sa liberté de prison, lui qui est chevalier dudit ordre, n'a pas seulement fait serment au Roy de France, leur adversaire, mais a delaissé de porter le colier d'icellui ordre de la Thoison d'or sans le rendre ou renvoyer, et a receu et porte publicquement l'ordre dudit Roy de France, s'est monstré en armes avec les ennemis de mondit seigneur, en exploit de guerre, et a receu par don et auctorité d'icellui Roy à son prouf-

fit villes, places, terres et seigneuries appartenant à mesdits seigneur et dame et à leurs leaux vassaulx et subgectz, pour quoy il a esté jugié hors d'icellui ordre, et déclaré inhabille pour jamais cy après plus le porter. Fait que dessus.

Englebert, conte de Nassou et de Viende, seigneur de Breda, y fu en personne pour lui.

Messire Jehan de Damas, seigneur de Clessy, se vous estiés en vie, veu et consideré les grans biens et honneurs que avez receuz en la maison de Bourgoingne, mesme de feu mondit seigneur feu le duc Charles, et les estrois services par vous fais audit ordre quand chevalier, frere et compaignon d'icellui, vous avez esté notté de pluseurs faultes souffisantes à vostre privation dudit ordre, mais l'on a presentement esté accertené de vostre trespas, parquoy l'on delaisse le jugement à Dieu, nostre souverain juge.

Messire Guillaume, seigneur d'Égmonde, y fu personnellement durant la feste.

Josse de Lalaing, seigneur de Montigny, y vint personnellement.

Jacquet de Lucembourg, seigneur de Fiennes. Pour lui fist les hommaiges messire Josse de Lalaing.

Phelippe de Savoye, conte de Baugey et seigneur de Bresse. Monseigneur de Romant, comme procureur, fist debvoir pour son frere.

Phelippe de Croy, conte de Chimay, viconte de Brimon et baron de la Baue. Pour lui offri comme procureur monseigneur de Lannoy.

Jacques de Savoye, conte de Romond, seigneur du pays et de Leuze, y fut personnellement.

Welfart, conte de Grant Pré, seigneur de la Vere;

pour lui se presenta et offri comme procureur mondit seigneur de Nasso à toutes seremonies.

Phelippe de Bourgoingne, seigneur de Beure. Monseigneur de Nasso se presenta pour lui et fist les hommaiges.

Jehan de Rubempré, seigneur de Vendue<sup>1</sup>. Nul ne comparu pour lui. Il est trespasé devant Nanssy.

Pierre de Lucembourg, conte de Saint Pol, de Linoy, de Bryane, de Marle, et seigneur d'Enghien. Pour lui offry monseigneur de Nassau.

Messire Bettrement (ou Vettremien) de Lickestein<sup>2</sup>. Pour lui se presenta comme procureur messire Guillaume d'Egmonde.

1. Jean de Rubempré est toujours qualifié : *seigneur de Bièvres*.

2. Lisez : *Bartholomé de Lichtenstein*.

---

## ADVIS DES GRANS OFFICIERS

QUE DOIT AVOIR UNG ROY ET DE LEUR POVOIR  
ET ENTREPRISE<sup>1</sup>.

---

Sacrée Majesté, mon tres redoubté et souverain seigneur, le plus très humblement que faire puis je me recommande à vostre reale magnificence, monseigneur Maximilien, par la clemence divine Roy des Romains, Empereur apparant et toujours auguste.

Je, Olivier, seigneur de la Marche, indigne premier maistre d'ostel de monseigneur l'archiduc d'Austriehe vostre filz, et à vous humble serviteur et subject, aiant receu voz lettres qui me valent commandement par lesquelles me mandez que je vous envoye ce que je sçay et ay appris des officiers qui appartiennent à l'estat d'un Roy, et me mandez de vostre grace que, se je n'en ay aucune chose par escript, que je en face de tout nouveau selon mon advis et entendement, et combien que je n'ay le sens de si haulte chose comprendre, touteffois, pour obeyr à vostre mandement et escripture, je employray la capacité de mon entendement à mettre par escript ce que je en ay peu enquerir, sçavoir et retenir.

Sire, je ne tienne point en mes registres que j'aye

1. Transcrit sur un ms. de la Bibl. impériale de Vienne, n° 3360. Cette pièce précède la copie de *l'État de la maison du duc Charles*.

aucune chose par escript de ce que vous me demandez, mais j'ay careult<sup>1</sup> et pensé de vous en escrire mon advis en deux manieres. La premiere maniere, c'est des grans et principaulx officiers que doit avoir ung Roy, et ne me artre<sup>2</sup> point sur la maniere d'Allemagne ne de l'Empire, car vous estes assez informé de ceste matiere, et mieulx que je ne vous sauroye escrire. Mais vous informeré des estatutz de France, d'Angleterre et d'ailleurs, où vous pourrez avoir regard à vostre bon plaisir. Et pour la seconde maniere, je vous envoie en ce present volume l'estat du duc Charles, qui fut pour ung duc grant et magnifique, et en la maniere que je l'enregistray, nous estant au siege devant Nuys, à la requeste du Roy Edouart d'Angleterre qui m'envoya l'avitailleur de Calais pour avoir ledit estat par escript, pour ce que en celluy temps il vouloit descendre en France à puissance d'armes et se monstrier en son estat grant Roy et puissant, ce qu'il fist et descendit. Mais la conclusion de son voiage fut qu'il retourna en Angleterre par appointment, qui ne fut pas trop à son advantaige, et vouldroit mieulx à ung prince en prendre plus sobrement que se departir de son affaire en confusion.

Et pour ce, sire, je commenceré et entréré en la premiere voye. C'est quelz officiers doit avoir ung Roy. Et n'est pas à entendre que en chascune office il ne puist et doye avoir qu'un seul officier; mais s'entend que, selon que les seignouries de son royaume sont grandes, il se peult eslargir et tenir plusieurs officiers d'une vocation, comme je pourray dire cy après.

1. Cru.

2. Arrête.

Sire, toutes choses se doivent commencer par les divins offices. Et doit avoir ung Roy ung confesseur, prelat, docteur et renommé de bonne vie, et doit estre icelluy prelat aymé et obey du Roy touchant l'estat de sa conscience. Et ne tienne point par escript ne autrement que qui n'ayme son confesseur et l'a en chierté, cremeur et reverence, à grant peine seroit il obey en ses divins commandemens de crainte d'en chieoir en pechié et malefices. Car qui craint et ayme celluy qui le chastie et corrige, il monstre devotion eternelle et toute esperance de la voye de Paradis.

Ung Roy doit avoir ung grant chambellan et le nommer premier que tous les autres officiers, pour ce que c'est le plus prochain de la personne du Roy, et doit conduire la banniere du Roy en bataille. Il doit avoir les seaulx du secret en ses mains et, au regard des grans seaulx, soit pour previlleiges, pour paix et pour le fait de la justice, ilz doivent estre ès mains du chancelier; et doit estre le grant chambellan ung des principaulx lieutenans du Roy, et doit estre obey en la maison comme la personne du Roy.

Ung Roy doit avoir ung connestable, et doit estre lieutenant du Roy en toutes choses et principalement au fait de la guerre. Et se doit faire d'un homme noble et puissant, et qui puist soustenir et porter oultre l'estat de son office, tant ce que le Roy luy commande comme aussy les choses qui peuvent survenir devant luy des affaires du royaume en l'absence du Roy. Il peut donner sauf conduitz, il peut cognoistre de gaigne de bataille, et mesmement du fait de gaigne, affin que par droit y soit congneu que le gaigne est recevable ou qu'il face à rebouter.

Ung Roy doit avoir ung chancelier, noble de meurs, clerc et bien fondé en loix, et qu'il soit homme pour respondre soit en latin ou en la langue du royaume. Et doit estre homme droiturier, droit en justice et en ses jugemens hors de toute faveur.

Ung Roy, se son royaume est scitué sur la mer, doit avoir ung admiral qui soit homme en noblesse et en pouvoir de telle qualité que le connestable. Et doit avoir telle autorité et telle puissance par tous les havres du royaume, par la mer, par les nefz et navires, comme le connestable a sur terre. Et doit estre lieutenant du Roy ès parties dessusdites et peult donner en la mer graces et sauf conduitz et faire ce qu'un lieutenant de Roy peult faire.

Ung Roy doit avoir ung mareschal ou plusieurs, selon l'estendue et quartiers de son royaume, le mareschal qui est la place du connestable en l'absence d'icelluy connestable. Tous gens de guerre qui sont au service du Roy se doivent passer à reveues par le mareschal ou par ses commis, et prend droiz sur chacune paye aux paiemens desditz gens d'armes. Et doit ordonner le mareschal le prevost des mareschaulx et les prevostz des mareschaulx pour avoir regard à furnir les vivres en l'ost du Roy ou de son armée. Et doit le prevost tenir la justice du camp, du siege ou de l'armée du Roy; et ne peult de soy faire grace aux malfaiteurs, mais le peult faire le Roy, le connestable ou le mareschal.

Ung Roy doit avoir ung grant maistre d'oste. Ce grant maistre d'oste doit congnoistre de toutes les serimonies et police de la maison du Roy, et les aultres maistres d'oste luy doivent obeyr. Et doit le grant



maistre d'oste soingnier de recepvoir et aller au devant des ambassadeurs et estrangiers venans à l'ostel du Roy, de les festoyer et conduire devers le Roy, ou de sçavoir quelz personaiges les conduiront. Et est à entendre que, se les ambassadeurs viennent de grant Roy ou de grant prince, ilz doivent estre selon leur maistre bien benigniez et honnorez. Et si doit le grant maistre d'oste soingnier des dons et des gratuitez que le Roy son maistre voudra faire auxditz ambassadeurs.

Ung Roy doit avoir ung premier verlet de chambre, que nous appellons en la maison de Bourgoingne ung sommilier de corps. Et se doit avoir premier pannetier, premier eschanson, premier escuier tranchant et ung grant et premier escuier d'escuirye. Et d'iceulx je me deporte d'escripre, pour ce que en tous royaumes ilz ont droiz et usaiges selon les coustumes de chacun royaume. Et aussy se pourra veoir, par l'estat du duc Charles, grand partie de la conduite d'iceulx estatz. Si soit prins en gré, sacrée Majesté, ce que j'ay peu enregistrer selon mon entendement en ensuivant ce qu'il vous a pleu moy mander et escripre. Et pour le second point je vous envoye cy tenant de point en point et de mot à autre, ce que je mis en escript pour envoyer au Roy Edouart d'Angleterre, que Dieu pardoint. Sire, ayez pour recommandé le viellart de soixante seize ans et sa vielle compaignie qui ne servons en ce monde que de prier pour vous et pour vostre noble lignée. Fait en vostre ville de Bruxelles le dixiesme jour de juing l'an de grace mil cinq cens.

Ensuite on lit : *C'est le double de l'estat du duc Charles de Bourgoingne envoyé par la Marche au Roy Édouart d'Angleterre.*

## ESPITRE

POUR TENIR ET CELEBRER

### LA NOBLE FESTE DU THOISON D'OR

FAITE ET COMPOSÉE PAR ET COMME S'ENSUYT <sup>1</sup>.

---

Mon souverain seigneur, mon prince et mon maistre, je, Olivier, seigneur de la Marche, indigne premier maistre d'hostel de vostre noble maison, mès en vostre noble main, comme chief de l'ordre de la noble Thoison d'or, ceste espitre que j'ay faicte et composée pour les raisons cy après escriptz.

Il est notoire que suis en la LXXVI<sup>e</sup> année de ma vie et n'a plus le corps que le bon vouloir et ne vous puis suyvre ne servir comme je vouldroye. Et pourroit estre que par faulte de vie ou pour non pouvoir labour de mon corps, je ne pourroye estre ès lieux où vous tiendrez la sollempnité de la noble feste de la Thoison. Et pour ce que, par la grace de Dieu et par ma longue vie, et meismes que j'ay esté long temps maistre d'hostel tant de feu le duc Charles, que Dieu absoille, du Roy vostre pere comme de vous, et meismes ay veu celle solempnité tenir par plusieurs fois moult sollempnellement par le duc Philippe, vostre ayeul, premier

1. Transcrit sur le ms. n° 5046, fonds français, de la Bibliothèque nationale, fol. LXXVII.

fondateur d'icelle ordre, ayant regard que c'est le principal parement de vostre maison et l'honneur que vous devez maintenir et exaucer<sup>1</sup>, et rebouter ceulx qui le voudroient reculler ou estaindre, car par ce moien vous et voz confreres aurez et avez en plusieurs grans et notables aliances fraternelles, comme Empereurs, Roys, ducz, contes, barons et chevaliers de haulte et grande renommée, et pour ces causes je me delite et prens le labeur et traveil de mon entendement de mettre par escript la maniere de tenir et solempniser ceste haulte solempnité tant à l'ordre qu'il appertient de tenir à icelle feste soit à l'eglise, à la maison et aux seances des salles et des tables. Et se vostre grand maistre d'hostel n'estoit occupé au conclave et aux affaires de vostre dit ordre dont il est confrere et chevalier, il ne seroit ja besoing que je m'entremise de donner regle et ordre en ceste matiere, mais, pour ce qu'il n'y peult estre et qui peult advenir que mes compaignons en l'office de maistre d'hostel presens et advenir n'ont point tant veu de ceste matiere que j'ay, priant d'estre excusé en mes defaultes et ignorances, je menray fin<sup>2</sup>, se Dieu plaist, mon œuvre commencée en toute bonne affection, et, comme j'ay dit, mettray ceste espitre en une noble main, affin que, s'il y a chose dont voz maistres d'hostelz se puissent servir, vous les leur baillez pour avoir leur advis. Et à eulx et à leur souvenance je recomande le viellart.

Et pour mettre si haulte et si solempnelle œuvre en

1. Exhausser.

2. Je mènerai à fin, je terminerai.

regle et en forme, il est besoing de declairer aucunes choses de la fondacion de ceste noble confrairie et fraterneité. Et est vray que le bon duc Philippe de Bourgoigne fonda premier cest ordre et esleva la Thoison d'or, et la fist porter à luy, xxv<sup>e</sup> de chevaliers, assavoir xxiiii chevalliers et luy comme chief le xxv<sup>e</sup>. Et depuis augmenta icelle ordre de six chevalliers, et furent en tout xxxi chevalliers, y compris le chief comme dessus. Et affin que je ne soye reprins en ceste partie, l'on polroit dire que à present y sont xxxii chevalliers. Et à ce je respons qu'il ne s'entend point ainsi, car bien est vray que monseigneur Maximilien, à present Roy des Romains, releva ceste ordre aruynée et deschutte par la mort de feu le duc Charles, dont Dieu ayt l'ame. Et depuis vous fustes né de luy et de madame Marie, heritiere de ceste maison, dont Dieu ayt l'ame, vostre noble mere, et demourastes seul filz et duc de Bourgoigne par le trespas d'icelle. Et pour ce que cest ordre fut fondée pour chief pour le duc de Bourgoigne et ses successeurs, vous parvintes, dès icelle heure que Dieu l'a prise, à estre chief d'icelle noble ordre. Et vostre noble pere Roy des Romains, tant pour ce qu'il avoit relevé ledit ordre comme pour ce qu'il est vostre pere, est demeuré en estat et nom de chief d'icelle ordre comme vous, mais le nom de vous deux n'est que ung mesme nom en ceste partie, et ne devez avoir que ung siege à l'eglise parez de deux tableaux; et à la table, au disner solempnel, devez estre assiz l'ung d'empres l'autre et ne devez avoir que ung plat pour vous deux et aller à l'offrande ensemble. Et tousjours vous devez l'honneur au pere comme humble et obeissant filz. Et ainsi je concluz

que, jaçoit ce que vous soyez XXXII chevalliers portans l'ordre pour le present, toutesfoiz ilz ne s'entent que XXXI, pour ce que le pere et le filz n'est que une meisme chose en ceste cause<sup>1</sup>.

Mon très redoubté seigneur, en mettant en œuvre la maniere de tenir et celebrer ceste haulte solempnité de la feste de l'ordre de la Thoison d'or, qui est le triumphe de vostre maison, comme j'ay dit, il me fault arrester pour vous donner à entendre deux pointz qui sont assavoir et point à oublier. Le premier point, c'est que c'est de ordre de prince et en quelle maniere on le peult tenir pour ordre. Et avant que je esclaircisse le second point, je declareray le premier au mieulx qu'il me sera possible. Quant ung prince donne quelque devise à plusieurs nobles hommes sans nombre et sans chapitres, cela ne se doit point nommer ordre, mais devises scullement. Exemple : les Rois d'Engleterre ont leur ordre de la Jarretiere où ils sont nombre de chevalliers et chapitres notables, et en celle ordre a et a eu moult de notables et vaillans chevalliers. Mais outre celle ordre ilz ont une devise qui donnent à plusieurs chevalliers, dames et damoiselles et escuiers. Et est icelle devise selon les Roys qui regnent et leurs affections, et communement est icelle devise parée de roses, l'une fois blanche et l'autre vermeille, selon l'affection des Roys, comme dit est, et se donne sans nombre ou quantité de gens, les unes d'or et les aultres d'argent. Et puis icelle maniere de faire nom-

1. On lit dans le ms. n° 5046 : « Sur icelluy article fust mis en marge par feu le seigneur du Sart, greffier d'icelluy ordre : Ils ont esté compez pour deux et si n'ont esté que xxxi en tout et ont eu le pere et le filz et devoient avoir deux sieges en l'eglise. »

mer pour devise et non autrement. Le Roy Regnier de Cecille esleva une confrairie de chevalliers et d'escuyers qui portoient le croissant soubz l'esselle, les chevalliers d'or et les escuiers d'argent, et y avoit escript : *Croissant en loz* ; et combien que les enseignes furent belles et portées à gens de bien, toutesfois ce n'estoit point ordre, car il n'y avoit ne nombre ne chapitres, et n'en fut jamais la feste tenue ne celebrée ; pourquoy je dis et concluz en ceste partie que ce ne fust point ordre, mais la nommerons confrairie ou devise, qui certes fut belle et de grand monstre. Charles, duc d'Orleans, porta en devise le quamaill où il pendoit ung porc epic, et fut porté par beaucoup de gens de bien, chevalliers et escuyers ; mais il n'eult jamais nombre ne chapitres, et pour ce je diz que ce n'estoit que une devise et non pas ordre. Les ducs de Bretagne et mesmement le duc François ont semblablement porté ung collier où pendoit une hermine que moult de gens de bien ont porté, chevalliers et escuyers ; mais ce ne fut pas ordre, que devise seulement, pour les raisons que j'ay escript cy dessus. Les ducz de Savoye portent ung ordre d'ung lachz d'amours, et le puis nommer ordre, car il y a nombre et chapitres ; et est et a esté ceste ordre portée par mains bons chevalliers. Mais, au regard de Cypre, de Cecille ou d'Arragon, se ne sont point ordre, mais devises seulement. Le Roy Loys de France et le Roy Charles, son filz, et le Roy Loys à present ont eslevé ung ordre ou devise qui s'appelle l'ordre Saint Michiel ; mais jusqu'à present il n'y a point de nombre prefix, sinon que plusieurs notables chevalliers portent icelle ordre ; mais de moy et de mon entendement je ne la puis

nommer ordre, pour ce qu'il n'y a point de nombre de chevalliers, et ne fut oncques la feste tenue ne les chevalliers assemblez, pourquoy je diz que ce n'est que une obligacion de quoy le Roy de France oblige plusieurs chevalliers en son service. Mais vostre noble ordre de la Thoison d'or se peult nommer ordre par tout le monde, car elle est réglée en nombre et en chapitres. Et ceste noble feste a esté tenue et magnifiée tant de fois que ordre se peult bien nommer du Thoison d'or. Et sur ce mot que l'on peult dire : il y a ordre tant en nombre de chevalliers et chapitres escriptz, en festes et solempnitez tenues où ordre a esté gardée, je declare que celle ordre donne le nom à l'ordre d'ung prince et se peult nommer ordre. Et prenés en grace ce que je vous ay peu et sceu monstret et remonstrer que c'est de ordre et que c'est de devise; et devez bien soigneusement avoir l'oïel et le regard que si noble compaignie et fraternelle union ne soit mis en oubli et en non challoir<sup>1</sup>.

Et pour ce que j'ay dit que je declareroye deux pointz, pour le 11<sup>e</sup> il est bien raison que je vous advertisse et ramentoive sur quoy se fonda le bon duc Philippe vostre ayeul, quant il esleva la noble Thoison d'or. Et premierement, il se fonda sur la poeterie de Jason, qui dit que en l'isle de Colcoz avoit ung mouton de merveilleuse grandeur dont la peau, la laine

1. Le ms. n° 5046 porte ici : « Sur l'article cy dessus, ledit greffier d'icelluy ordre a escript sur la marge cest article : Ils baptisent l'ordre de St Michiel ordre et ont chapitres assez pareilz aux chapitres et status de l'ordre du Thoison d'or, mais le Roy seul les donne à qui il luy plaist sans l'advis des chevalliers de la compaignie et n'y a nombre arresté. »

et tout le vyayre estoit d'or ; et dit l'histoire, laquelle je abregeray à mon possible, que celluy mouton estoit gardé de dragons, serpens et de beufs sauvaiges qui gectoient feu et flamme et de plusieurs autres enchantemens, et que Jason, qui fut moult vaillant chevallier, alla en Colcoz pour concequerir ledit mouton, ce à quoy il ne fut jamais parvenu se ne fust esté par Medée, fille du Roy d'icelle yse, et laquelle sçavoit moult d'enchantemens, de charmes et de sorceries. Icelle Medée se enamoura dudit Jason et tant traicterent ensemble qu'il luy promist de l'emmener et de la prendre à feme, et elle luy aprist les sors qu'il convenoit faire contre les dragons et les beufz et aultres enchantemens qui moult estoient contraires à ung chevallier qui vouloit le mouton concequerir. Jason crut Medée et fist ce qu'elle luy enseigna et fist tellement qu'il vint à son dessus de toutes les sorceries dessusdites. Et parvint jusques au mouton et l'occit. Mais pour ce qu'il trouva ledit mouton si grand et si pesant qu'il ne le povoit apporter, il escorcha ledit mouton et apporta la peau et le vyaire qui estoit d'or, et à celle peau pendoit la teste, les cornes, les quatre piedz et la queue dudit mouton. Et pour ce fut il dit que Jason avoit concequis la thoison d'or, et ne parle l'on point du mouton, et s'en retourna à toute ladite thoison. Mais il trompa Medée et ne l'emmena ou espousa. Et ainsi, monseigneur, je vous ay declairé à l'abregiet sur quoy le bon duc Philippe vostre ayeul se fonda premierement en la fondacion de son ordre. Mais depuis fut ung chancelier en l'ordre, evesque de Chalon en Bourgoigne, nommé messire Jehan Germain, moult notable clercq et grand orateur, et changea celle opi-



nion et fondacion, et s'arresta sur le fort Gedeon, qui est histoire de la Bible et approuvée. Et vault bien de en ramentevoir aucune chose. Et dist l'histoire que les Filistiens persecuterent moult le peuple de Dieu, qui estoient les Juifz, et Nostre Seigneur qui ne vouloit plus souffrir l'iniquité des Filistiens ne laisser son peuple en la misere où il avoit longuement demouré, il esleva ung batteur en grange et laboureur, nommé Jedeon, et lui fist commander par son ange qu'il prist les armes et alast contre les Filistiens et assemblist des Juifz ce qu'il pourroit avoir, luy donnant espoir d'estre victorieux et de gaignier la bataille contre les Filistiens. Jedeon, combien que ce fust ung fort homme, et est nommé l'ung des trois fors, toutesfois il doubta en son emprinse et requist à Dieu qui le voulut asseurer en sa doute; et fist deux essayes où il tempta Nostre Seigneur par bonne devotion. Le premier fut qu'il estendit la thoisson d'un mouton sur la terre et requist à Dieu que toute icelle nuict la pluye du ciel tombast dessus ladite terre, et non pas sur ladite toison, ce qu'il advint. Et fist Dieu à sa requeste que la terre fust mouillée et non pas la thoisson. Jedeon, qui n'estoit pas asseuré en son fait, requist à Dieu qu'il vouldist de rechief luy faire grace d'exemple pour sa sceurté, et estendit ung autre thoisson sur la terre et demanda à Dieu qu'il pleust toute la nuyt sur ladite thoisson et non point sur la terre, ce que Nostre Seigneur luy accorda, et fust la thoisson mouillée et point la terre. Et lors Jedeon se assura et pria merci à Nostre Seigneur de sa temptacion, et fit sa cotte d'armes par en devant et derriere de la thoisson d'or. Et dit l'histoire que soubz sa conduyte furent desconfiz et mors vi<sup>c</sup> mille

Fillistiens à si peu de gens que Dieu monstra bien que luy meismes y mettoit la main. Et ainsi rompit messire Jehan Germain la premiere opinion qui estoit de Jason et le changea sur Jedeon, dont l'histoire de la Bible fait mencion. Et de ce second article j'ay parlé à l'abregée, pour ce que la Bible et plusieurs histoires parlent assez de ceste matiere.

Ce duc Philippe fonda en icelle solempnité deux services. Le premier, les chevalliers aloient à vespres et lendemain à la messe, qui est le premier service, et estoient du temps d'icelluy duc fondateur luy et les chevalliers vestus de robes d'escarlate et par dessus grans manteaulx d'escarlate dont la bordure dessoubz estoit d'ung grant pied de hault ou de plus de brodure de fil d'or à fuzilz et à la Thoison moult richement. Et le second service fut que le soir les chevalliers alloient à vigilles, vestus de robes noirs et manteaulx noirs sans nulle brodure. Et le lendemain venoient à la messe comme en icelluy estat, et s'entent que celluy second service fut ordonné pour prier pour les trespasses et meismement pour ceulx d'icelle ordre. Et ordonna le duc Philippe quatre officiers qui marchoiert devant l'ordre en tel habit que les chevalliers, excepté de la brodure. Les quatre officiers, c'est le chancellier de l'ordre, qui se fait communement d'ung grand prelat; le second, c'est le tresorier de l'ordre, lequel a devers luy en garde les manteaulx et habillemens des chevalliers, doit soingnier des colliers et de toutes choses où il appartient seure garde; le troisieme, le greffier de l'ordre, qui doit enregistrer et metre par escript tout ce qu'il se conclud et ordonne en leurs secretz conclave; et le quatrieme, c'est le roy

d'armes de la Thoison d'or, qui doit conduire les ceremonies d'icelle feste et ordonner que les blasons soient mis en cueur comme doivent estre et doit offrir pour les trespassez.

Et depuis le duc Charles, qui fut moult somptueux en pompes et habillemens tant à la guerre que à la paix, icelluy noble prince augmenta les habillemens de la Thoison, qui furent d'escarlates par la premiere fondacion, et les fist faire de velours cramoisy, robes et manteaulx et chapperons. Et fist les bordures broudées richement et le tout à la facion des premieres. Et si augmenta celle feste de deux services, l'un ou nom du Saint Esprit et l'autre ou nom de la glorieuse Vierge Marie. Et porterent les chevalliers et officiers ce jour du Saint Esprit robes de velour vermeil, et le jour de Nostre Dame robes de drap damas blancq, et toujours chapperons de meismes. Et alloient les chevalliers à vespres et le lendemain à la messe du Saint Esprit et continuoient à vespres et à la messe de Nostre Dame. Et chacun de ces quatre jours trouvoient le disner en salle de parement comme le premier jour, et doivent estre assiz et servis jour pour jour en la maniere que je diray cy après, quant je toucheray de la maniere du service.

Et pour ce qu'il a esté plusieurs fois devisé de augmenter le nombre des chevalliers de ceste noble confrayrie portant la Thoison, pour ce que je desire qu'elle soit et demeure en si honorable extime qu'elle a esté cy devant, je donne à mon opinion qu'elle doit demorer ainsi que le fonda le duc Philippe et au nombre de xxxi chevalliers, comme j'ay dit dessus. Car plus de chevalliers y auroit et plus d'estranges

choses pourroient advenir entre iceulx chevalliers qu'ilz ne seroient pas tous correspondans à l'union d'iceulx et au proffit de l'intencion du chief. Et aussi moins est une chose commune et plus fait à estimer. Pourquoy je demeure en oppinion que le nombre des chevalliers de l'ordre de la Thoison d'or ne se doivent exceder, mais doivent demorer en la fondacion dessus dite. Et ainsi, mon souverain seigneur, je vous ay donné à entendre et ramentu comment le bon duc Philippe, vostre ayeul, que l'on dit Philippe l'asseuré, fonda ceste noble ordre de la Thoison d'or et comment il augmenta, et aussi comment le duc Charles, vostre grant pere, augmenta et accrust ceste noble Thoison tant de habillemens comme de deux services. Et aussi ay donné advis de non exceder le nombre. Et est temps que nous commençons à parler le fait de l'eglise pour tenir et celebrer icelle noble solempnité, car le fait de Dieu et de l'eglise doibt aller devant toutes choses.

Le tresorier et l'officier d'armes, qui doit estre Thoison d'or, doivent soingnier à preparer l'eglise des devotes pompes qui doivent estre à celle solempnité et doibvent soingnier que le painctre commis à ce soit préparé et furny des tableaux des chevalliers qui doibvent representer pour celle fois tant des vivans comme des mors. Et y a tax ordonné pour chacun tableau dont le chief de l'ordre doibt payer pour les estrangiers et trespassez<sup>1</sup>, et les autres chevalliers, domesticques et privez de la maison doibvent payer

1. En marge du ms. 5046, on lit : « Le chief doit tout payer et le paye. »

chacun le leur. Et doibvent estre les tableaux des vivans autant que l'on tiendra celle feste armoyez et tymbrez pour estre congus; et au regard des tableaux des mors, ilz doivent estre en plat escu, seullement des armes du trespasé et sans timbre; et doibvent estre iceulx tableaux mis et attachiez par ordre et par avis du roy d'armes, assavoir pour les chevalliers, selon qu'ilz sont premier venu en l'ordre, et quant deux, trois, quatre ou plusieurs rechoivent ledit ordre en ung jour, leurs tableaux doivent estre mis et rengié selon que chacun d'eulx a esté premierement chevallier. Et selon celle ordre doivent les chevalliers aller et garder l'honneur l'un à l'autre comme il appertient. Et au dessus de tout et en ce meisme rencg<sup>1</sup> doibvent estre les tableaux des ducz, selon la haulteur de leur noblesse et seignourie. Et encores en ce meisme rencg et au dessus d'iceulx ducz doivent estre les tableaux des Roix, selon leur degré. Et si doibt soingnier le roy d'armes que sur chacun tableau des Roix, soient vizz ou mors, soit mis ung pal pour monstrier que ce sont Roix par dessus les autres. Et doibvent estre iceulx tableaux des Roix plus grans et de plus grande apparence que les autres. Et est à entendre que les tableaux des chevalliers, des ducz et des Roix doibvent estre mis ès deux costez du cœur, c'est à dire quinze de chacun costé.

Et au regard du siege du chief, il doibt estre eslevé plus hault que [ceulx] des chevalliers, et le tableau

1. En marge du ms. 5046, on lit : « A bien noter le statut de l'ordre faisant mencion du rencq et sieges des confreres de l'ordre entre eulx. Il peut sembler que Monsieur de la Marche dit bien, combien que l'usaige est contraire. »

par dessus des armes du chief. Ainsi, en continuant ce que j'ay dit devant que le pere et le filz doivent seoir en ung siege et avoir chacun leur tableau escriptz et intitulé avecq les armes de chacun, le tiltre de leur haulteur et seignouries, et doibt avoir ung pal par dessus eulx deux ou l'ung d'eulx, et si fault entendre, selon l'advis que je donne, que tousjours se doit faire la place du chief pour le pere et pour le filz et les tableaux de meismes. Et au regard des quatre officiers, ilz doivent seoir sus ung bancq bas et au piet du chief en leurs habillemens, comme j'ay premier dit. Et si doit le roy d'armes preparer ung candelabre par devant la face de l'autel pour mettre les xxxi chierges dont l'on doibt faire chacun jour l'offertoire<sup>1</sup>.

Or, fault que j'entre en ung fort argument comme l'on doibt faire du tableau de l'Empereur, que Dieu absoille, vostre grand pere. Et suis d'opinion que, considéré [qu']ung Empereur a prins, receu et porté l'ordre de la Thoison, que l'on doibt regard à ce qu'il est et a esté souverain de plusieurs des seignouries que vous tenez et à ceste cause lui devez plus d'honneur que à ung autre Roy, et semble que le tableau de cestui Empereur doit estre mis à l'autre costé de la porte en dedens et à l'opposite du siege et du tableau du chief

1. Le seigneur du Sart a mis ici en apostille : « Sauve la reverence d'ung chacun, le Roy Philippe qui, au decez de feu madame Marie, sa mere, fut chief et souverain de l'ordre, selon les status et ordonnances de l'ordre ès chapitres de l'ordre au fait du tableau, devises, armes et ordonnances ès actes dudit ordre, doibt avoir la preeminence à l'Empereur Maximilien son pere, lequel, par le trespas de ladite dame, a perdu le tiltre de chief et souverain de l'ordre, lequel, à cause d'icelle dame, duchesse de Bourgoigne, lui appartenoit, etc. »

et en celle meisme haulteur, et doit estre paré d'ung riche pal; et s'il advenoit que le Roy de France portast icelle Thoison, on luy devoit faire semblable honneur que à l'Empereur, pour ce qu'il est souverain de parties de voz seignouries; et à ceulx qui vous sont souverain vous leur devez plus d'honneur que aux autres de qui vous ne tenez riens, sinon l'amitié, l'aliance et la fraternalité de la confrairie.

Or, avons nous préparé l'ordonnance de l'eglise, et fault retourner à préparer l'hostel du prince ou l'hostel ordonné à tenir celle noble feste et solempnité. Les fouriers doivent ordonner la voie et le chemin par où iront et viendront les chevalliers. Et doibt on préparer une chambre de parement richement estoffée où les chevalliers viendront pour eulx reposer; et au plus près doit avoir une chambre où le chief se puisse retirer et appeler ceulx qu'il luy plaist. Et d'emprès celle chambre à parer doit avoir une autre chambre pour tenir le conclave des chevalliers, et doibt estre une chaire assez haulte eslevée, parée de palle et de tapis richement pour seoir le chief, et aux deux costez deux bancz pour asseoir les chevalliers de l'ordre. Mais se Roix y venoient, on prepareroit siege du rencq du chief, aussi paré du palle et de riche tapis. Et doivent estre les bancz des chevalliers tapissez et couvers. Et au bout d'icelluy conclave doit avoir ung bancg pour les quatre officiers regardans le visage du chief, et devant iceulx doit avoir une table couverte d'ung tapis; et doivent estre iceulx officiers assiz, le chancelier au dessus, le tresorier après, le greffier suyvant, et puis le roy d'armes de la Thoison d'or. Et doibvent estre les chevalliers en telle ordre que j'ay premier

devisé, assavoir ceulx qui ont esté plus longuement en l'ordre au dessus, et ceulx qui ont esté chevalliers de l'ordre en ung temps, selon qu'ilz ont esté premier chevallier, et qui sont aisé en chevalerie, et toujours les ducz precederoient, comme j'ay dit premierement.

De ce qu'il se dit et qu'il se fait en ce noble conclave, il ne me appartient d'en parler, et pour ce m'en taiz. Mais tant en puis dire que là se font election des chevalliers ou lieu des trespassez et à qui le chief et les confreres sont d'accord de bailler icelle noble ordre de la Thoison. Et outre plus le chancelier et le greffier doivent avoir coeuillys et mis en escript toutes choses où il appartient correction de chevalliers advenues depuis l'autre feste tenue jusques à icelle. Et doit avoir lieu ordonné où le chevallier se polra retirer dont les autres veullent parler, et jusques à ce qu'il sera appelé pour oyr ce qu'il sera ordonné de son fait, et en ceste ordonnance n'a point d'appel. Et ont les chevalliers ceste grace que en toutes choses, s'ilz ne declinent au contraire, et tout ce qui sera là ordonné, le greffier le doibt enregistrer et lire à chacune fois devant les chevalliers, affin de savoir s'il l'a mis selon l'entendement et le desir du chief et des chevalliers.

Ainsi avons nous devisé du fait de ce noble conclave, ce qui est en moy d'en escrire et magnifester. Et fault revenir après à une autre chambre spacieuse qui doibt tenir à celle du conclave, laquelle chambre se doit nommer la chambre du tresorier de l'ordre, et en celle chambre doit avoir une grande table ou plusieurs, sur lesquelles tables seront mis les robes, manteaulx, chapperons et autres habillemens servans ès quatre



jours de celle haulte solempnité. Et desquelz habillemens je deviseray selon les jours, et comme chacun doit servir; et en celle chambre communement se doivent retirer les chevalliers l'un après l'autre, selon qu'ils seront mis en l'exament du chief et des confreres. Et ne doit avoir en celle chambre que le tresorier de l'ordre, quand il lui plaist estre, et son especial serviteur, celluy qui garde pour le tresorier les manteaulx et les habillemens de l'ordre.

Or, ay je devisé et escript comme les salles et chambres doibvent estre preparées pour celle noble feste, et est temps que je occupe ma plume à mettre par escript comment se doit preparer la salle et le lieu où se tiendront les mengiers et convives ordonnez en ceste partie. Et est besoing que je commenche ès cuisines et ès fours où les viandes se prepareront; lesquelles cuisines doivent estre parées de buffetz et de garde mengiers. Et au regard des buffetz, ils doivent estre faiz en telle maniere que l'on puist lever la viande tout à une fois et qu'elle s'entretene ou service l'ung à l'autre. Et doibvent estre les escuiers de cuisine et les keulx<sup>1</sup> diligens que le service dessus dit se face et entretiegne comme il appertient. Et doivent les maistres d'hostel ordonner et mettre par escript les gentilzhommes et leur departir à chacun sa charge, qui sera de la conduyte d'ung plat selon le jour et selon le service; et chacun d'iceulx gentilzhommes se doivent fournir de ceulx qui porteront les metz après eulx et sans entremeller l'un l'autre.

En la salle où se feront les disners aura une grande

1. Cuisiniers.

table pour le premier jour où tous les chevaliers portans l'ordre present doivent seoir et le chief au millieu d'eulx. Et doivent les fourriers avoir regard et enquerir quant chevaliers de l'ordre sont presens pour seoir à celle noble table. Et doit estre la table couverte d'une grande nappe à ce ordonnée, laquelle le tresorier de l'ordre doit garder. Et doivent faire diligence ceulx de la panetterie de recouvrer icelle nappe en temps et lieu au tresorier de l'ordre pour en couvrir et parer icelle table. Et doibt estre icelle table parée d'ung riche tappis à maniere d'un doseret qui doit estre si grand qui doibt couvrir toute la table et tous les chevaliers de l'ordre estans à ce noble disner. Et si doibt avoir au millieu d'icelluy doseret ung aultre plus riche doseret pour couvrir le chief et le prince d'icelle noble ordre. Et doivent estre les tappareurs songneux et diligentz de tendre la salle de riche tapisserie, de mettre bancquiers et de tendre iceulx doseretz dessus escriptz.

Or, avons nous la grand table parée pour celluy jour. Et plus baz doibt avoir une autre table à la main senestre du chief où se porra seoir quatre personnaiges seulement, assavoir les quatre officiers de l'ordre, comme le chancellier, le tresorier, le greffier et le roy d'armes. Et est necessité de preparer ung buffet honorablement, lequel buffet doit estre devisé et à la guise du garde des joyaulx, pour ce qu'il scet quelle vaisselle il peut mettre en monstre et comment il le veult logier. Et doit estre le fourier soingneux de livrer audit garde [des] joyaulx charpentiers et ce qu'il lui fault pour preparer ledit buffet. Et doit estre ledit garde des joyaulx adverty de longue main du jour et

du temps de la solempnité pour recueillir et preparer la vaisselle, tant pour la parure du buffet comme pour le service de la salle. Et si fault en celle salle une longue table pour les officiers d'armes, pour seoir xx ou xxx personnes à deux costez. Et devant et tenant à icelle table du costé de la grande table doit avoir à maniere de potence une table pour asseoir quatre personnaiges, les visaiges tournez vers le prince, assavoir deux huissiers d'armes au millieu de ladite table, leur baston d'huissier emprès eulx, et ès deux bouts de la table doit avoir assiz deux sergens d'armes, chacun sa mache couchée sur la table d'emprès luy. Et ce point a esté ordonné anciennement et qu'ilz doivent regarder le prince, affin que s'il se faisoit chose en la salle qui fut à reprendre par le commandement du prince, sans autre mandement ilz ont puissance et auctorité de mettre la main et faire prisonnier l'offenseur, quelque grand qu'il soit et de quelque estat qu'ilz soient. Et doibvent estre serviz iceulx officiers deux et deux et les heraulx quart et quart et de moyen service. Et appelle on cette table la gallée<sup>1</sup> de la salle, et n'y peult seoir nulz officiers sans son baston, ne nulz officiers d'armes sans sa coste d'armes.

Nous avons devisé des tables qu'il fault en la salle et qui sont necessaires. Mais il me semble que pour ce premier jour devoit avoir encores une table à la main dextre du prince, où pourroient seoir les ambassadeurs venuz devers le prince, affin que plus à leur aise ilz puissent regarder et veoir l'honnesteté du ser-

1. Dans ses *Gaiges de batailles*, La Marche se sert de cette expression pour désigner une table à manger.

vice des chevalliers. Et doivent estre servys iceulx ambassadeurs, selon la quantité qu'ilz sont, semblablement que le prince. Et affin que je ne faice faulte en ceste ordonnance, se le lieu de la salle le peult porter, il doibt avoir au bout de ladite salle, regardant sur la grant table, ung hourt qui soit treillié, affin que la princesse et les dames puissent estre sur ledit hours et puissent veoir et non estre veues, s'il ne leur plaist, et par ce moien porront les dames regarder et veoir ladite solempnité. Et si doibt avoir tenant à icelle salle chambre ou lieu propice pour retirer la viande, affin qu'elle soit mise à proffit tant pour le service comme pour les povres.

Or, avons nous mis en ordre le fait des tables d'icelle salle pour le premier jour. Et fault encores preparer deux chambres et deux tables en chacune une. Et seront ces deux tables chacune pour deux plats de viande seulement : la premiere, pour les ambassadeurs, car le second jour ilz ne pourroient seoir en la salle, comme je diray cy après; la seconde, pour festoyer gens de villes, prelatz et autres sourvenans, selon que le mettray en l'ordre, l'un point après l'autre. Et doit souffire quant à ce que j'ay devisé de toutes les tables qui sont necessaires à servir à celle noble feste. Et maintenant est besoing que je declaire la preparation du service pour ce premier jour.

Il est apparent que vous aurez quinze ou seize chevalliers portans l'ordre presens à ce jour. Et est de necessité et de coustume que vous ayez autant de platz que de chevalliers et que de officiers, car chacun doit estre servy à part soy selon la fondacion d'icelle ordre. Et pour ce que sus la grand table où tous les chevalliers

sont assiz pour celluy jour pourroient [faire] confusion de metz et de viandes, il semble qu'il souffit pour chacun plat six suytes tant pour les chevalliers que pour les officiers de l'ordre. Et je prens le service de la grande table à quinze platz, les services des officiers à quatre platz, chacun plat furny de huyt ou de six suytes. Et doit estre servi ce premier jour à quatre fois. Et pour continuer le nombre des platz, il fault icelluy jour ung plat de viande servy à quatre fois comme les autres, et ce, pour servir les dames qui seront sur le hourt regardant la feste. Mais les maistres d'hostelz n'en seront en riens ensoingnié, pour ce que les gens de madame leveront icelle viande et serviront sur le hourt de ce qu'il y faudra. Et au regard de la gallée à potence, qui sera en la salle pour les officiers et heraulx d'armes, il se servira en petitz services par deux et deux et quatre et quatre. Et si est necessité d'avoir encoires deux platz de viande en une chambre pour festoyer les quatre jours diverses gens selon qu'il sera advisé, et que iceulx ayent ung chief pour les recueillir et ung gentilhomme qui tiegne lieu de maistre d'hostel pour soingnier du service et de ce qu'il fault en icelle chambre. Et ainsi pour ce premier jour vous aurez XXIII ou XXV platz de viande, sans y comprendre le service des heraulx et les chantres qui doivent estre delivrez en viandes crues. Et n'est pas besoing que je declare les metz et entremetz qu'il fault despenser à icelle feste, car il demeure à la discretion des maistres d'hostel et en ordonneront selon les saisons et selon qu'ilz verront qu'il sera besoing. Et si est necessité que pour chacun plat soit ung gentilhomme ordonné et devant lequel il doit servir, affin qu'il n'y ayt faulte

ou service, et celluy gentilhomme se furnira de serviteurs pour porter le nombre des platz ordonnez après luy. Et ainsi tous les autres, et les gentilzhommes et serviteurs des chevalliers ou officiers serviront de vin et autres choses necessaires. Et me semble que j'ay assez devisé pour ceste fois de la maniere du service, et au surplus nous reverrons point après autres comment se doibt continuer ceste noble feste jour après autres.

Il est certain que ceste noble feste se doibt commencer à la veille du jour prefix et ordonné, et doibvent aller les chevalliers à vespres ayans leurs manteaulx, chapperons et colliers de l'ordre au col; et doivent marchier deux et deux, après les quatre officiers de l'ordre qui doivent estre d'ung front. Et au regard des chevalliers, ilz doibvent marcher les premiers selon qu'ilz sont derrenierement entrez en l'ordre. Et pour tout ramentevoir, combien que j'en ay parlé, les chevalliers faiz en ung jour, celluy qui a esté plus anciennement chevallier doit preceder, et ainsi d'ordre en ordre. Et le chief doit marchier le dernier, son espée devant luy, ses sergans à mache et ses huissiers à costieres. En ceste ordre marcheront à cheval jusques à l'église preparée pour tenir icelle solempnité, et viendront au cueur en celle regle, et chacun chevallier reconnoistra le tableau de ses armes et se mettra ès formes à l'endroit d'icelluy tableau. Et là se diront les vespres sollempnelles, et ne fault point oublier que les prelatz voisins doivent estre mandez par le prince et à jour competent, et auront leurs bancqz tapissez auprès de l'hostel<sup>1</sup> où lesdits prelatz seront revestuz et en

1. Lisez : *autel*.

habitz de prelatz. Et doibvent estre iceulx prelatz delivrez de pain et de vin durant ladite feste. Et, les vespres [dites], les chevalliers s'en retourneront comme ilz sont venuz et yront tout droit au lieu de leur conclave. Et ce jour commencheront à traicter de leurs affaires.

Le lendemain, qui est le jour ordinaire<sup>1</sup>, en celle meisme ordre et habillement retourneront les chevalliers à l'église pour oyr la grand messe, et reprendra chacun son lieu ordonné. Et à celle messe et à l'heure que l'on doibt aller à l'offrande, par ung notable frere prescheur sera faicte une briefve collation de sermon qui ramentevera la cause de la fondacion de celle noble ordre et à quelle intencion fut fondée ceste noble confrairie et amiable fraternité, concluant au chief et ès chevalliers qu'ilz aient en memoire de maintenir, observer et garder la cause de ceste noble fondacion.

Et après icelluy sermon, les chevalliers se prepareront pour venir à l'offrande, et le roy d'armes de la Thoison d'or doit aller prendre le chierge ordonné pour le chief de l'ordre, et, après la reverence faicte, il doibt dire : « Vous, tel, chief de l'ordre de la noble Thoison, » ensemble ramentevoir tous ses tiltres, et dist : « Venez à l'offrande ; » et doit baillier au chief son chierge en grande humilité et reverence. Et puis après doibt le roy d'armes regarder de tableau en tableau pour presenter les chierges chacun en son degré, comme il appartient.

Et en visitant les tableaux par ordre, quand il trouvera aucun tableau des chevalliers trespassez, il prendra le chierge d'icelluy chevallier, et, en faisant reve-

1. Ne serait-ce pas plutôt : *ordonné* ?

rence audit tableau, se mettra le roy d'armes en la place que devroit estre le chevallier, s'il vivoit, et puis ira à l'offrande pour luy, sans l'appeller ou nommer pour celle fois.

Et pour venir mieulx à l'esclaircissement d'icelle noble feste et à la maniere que l'on y doit tenir, les chevalliers, au nombre de six du moins, avecq le chief et les officiers de l'ordre doibvent tenir ung conclave et là prendre et conclure ung jour prefix pour tenir icelle feste et escrire [à] tous les Roix, ducz et chevalliers d'icelle noble ordre pour eulx trouver au jour advisé en telle ville qu'il sera conclud. Et doibt estre six mois devant, affin que les loingtains se puissent preparer de venir en leurs personnes ou d'envoyer leurs procurations; et doivent estre icelles procurations adreschées à chevalliers portans l'ordre et que l'on scet qui sera à icelle feste. Et pour continuer ceste offrande, quant le roy d'armes viendra tour à tour aux tableaux des absens, chacun en son reng, il apportera le chierge comme se le chevallier y estoit, et l'appellera par son nom et tiltre qu'il viengne à l'offrande. Et tantost se presentera le chevallier qui aura la procuracion de luy et prendra le chierge et yra offrir pour luy.

Et au regard des chevalliers qui seront presens, ilz seront appelez à leur tour, et leur baillera on leur chierge pour aller à l'offrande. Et se doit entendre que les chevalliers presens et absens, les absens par procureurs et les presens par leurs mesmes personnes, yront à l'offrande deux à deux, ainsi qu'ilz seront appelez. Mais pour les mors, nulz ne yra à l'offrande que le roy d'armes seullement, se ce n'estoit que le chief fust trespasé. En ce cas, l'heritier, comme releveur de



l'ordre, yroit à l'offrande pour le deffunct, et l'accompaigneroient tous les chevalliers confreres presens. Et ainsi se passera la solempnité de l'offrande, et, la messe dicte, les officiers, les chevalliers et le chief se remettront en ordre comme ilz sont venuz et retourneront à l'hostel et entreront en le conclave pour besoignier à leurs affaires et pour eulx aysier. Et tandis se preparera le disner et la maniere du service comme il appertient. Le disner prest, les maistres d'hostel doivent advertyr le chief et les chevalliers et ceulx qui sont à appeller pour venir à ce noble convive. Et viendront les officiers, les chevalliers et le chief en l'ordre accoustumée, à tous leurs abillemens qu'ilz auront porté à l'église, et se retireront sur le hault marche-piet, près de la table et à la dextre main, et là sera donné l'eaue au chief pour laver ses mains par le premier eschanson et la serviette par l'un des grans princes qui sera present sans estre de l'ordre. Et puis viendront les escuiers à plusieurs bachins et donneront à laver par une esghiere ou par plusieurs à tous les chevalliers et pareillement aux officiers, et doit laver le chancelier à part, et les autres trois ensemble. Et à celle mesme foiz se doibt bailler l'eaue aux ambassadeurs. Et, l'eaue donnée, le chief doit seoir au milieu de la table et dechà et delà de luy les chevalliers confreres et portant l'ordre. Et doibt prendre le roy d'armes soing que chacun chevallier tiengne son ordre comme il appertient. Et puis s'assiseront les officiers de l'ordre comme il appertient et les ambassadeurs chacun à leur table, et doivent soingnier les maistres d'hostel que chacun ambassadeur soit assiz en son rencq et en l'ordre qu'il doibt aller. Et, les cheval-

liers assiz, les ambassadeurs et les officiers, les officiers domesticques serviront selon le temps de prince ordonné, assavoir au mois de may de bure<sup>1</sup> fretz, se c'est en juing, de frezes ou de serizes, en juillet de prunes ou de franchises meures, en août ou en septembre de raisins. Et ainsi, selon le temps, ilz seront serviz de fruit chacun à part soy pour celluy jour. Et ce c'est jour de poisson, ilz auront l'ipogras blanc et les rotties pour le commenchement. Et tandis que l'on fera le service, l'uissier de salle criera tout hault à la viande, chambelan nommez. Et doibvent estre choisiz et advertiz les chambellans qui porteront la viande du prince; et le premier pannetier prendra sa serviette, et se mettront les maistres d'hostel devant pour aller à la viande. Et chacun gentilhomme ordonné pour le service seront furny de ceulx qui doibvent porter la viande dessoubz eulx, comme j'ay dit devant. Et, la viande chargée, entreront les premiers en la salle, trompettes, menestriers et joueurs des instrumens, et puis les officiers d'armes ayant leurs costes d'armes vestues, et après iceulx venront deux et deux les grans pensionnaires et les grans seigneurs de l'hostel qui ne sont point de l'ordre. Et après iceulx venront les maistres d'hostel, et puis le grand maistre d'hostel et le premier, puis le pannetier et sa syeutte<sup>2</sup> de metz, et après les gentilzhommes et leur charge. Et se doibt icelluy service entretenir et chacun escuier sçavoir devant lequel chevallier il doibt servir et asseoir ses metz.

1. Beurre.

2. Suite.

Et en continuant l'ordre du service, comme j'ay dit, premier les gens de madame serviront les dames qui seront au hourt, et se seront serviz de deux platz de viande ceux qui seront dans la seconde chambre. Et semble que se doibvent estre ceux de la loy et les notables de la ville où se tient celle feste et au nombre de huit ou dix, de plus gens de bien. Et doibt en avoir regard que de festoier iceulx pour ce que communement ceux des villes font dons et gratuitz pour tenir icelle feste. Et doivent iceulx estre priez et advertiz de ce jour devant par l'un des maistres d'hostel. Et après iceulx services, on doibt servir la gallée des officiers et des heraulx en petit service, comme j'ay dit une fois.

Or, est nostre premier service ordonné. Et fault desservir ce premier service pour apporter le second, et doit l'ausmonier et le varlet d'aulmosne avoir mandé toutes prestes pour recueillir la viande desservie et le appoinctier au lieu ordonné pour retirer ladite viande, et ce, sous l'auctorité de l'escuier de cuisine pour en ordonner comme j'en diray cy après. Ce premier service desservy, on retournera au second metz en ordre premier. Et sera servi le prince et les chevalliers du second metz en l'ordre de la premiere foiz, ensemble les tables de la salle et de ailleurs ordonné pour ce disner. Et seront les chevalliers servis de vin par les gentilzhommes qui sont à culx, et le chief par son premier eschançon, et trenchera devant luy son premier escuyer trenchant, car à ce jour solempnel doivent les chiefz d'offices servir avant tous autres. Et en continuant le premier service se servira la salle par quatre foiz. Et se entremetz y a, il se doit apporter au troi-

siesme service, et lesquelz entremetz sont à deviser ès maistre d'hostel pour faire parure à ladite feste.

Les quatre services passez et recœullis, on servira d'ipogras et d'oblies chacun à part soy. Les escuiers apportent l'ipogras, et le premier pannetier doit servir d'oblies à la table du prince. Et ne doibt nulz asseoir d'oblies sans son congié à icelle table ; et se parfera le service à la salle. Mais au regard de la gallere des officiers et des heraulx, ilz ne ont point accoustumé d'estre servis d'ipogras ne de oublies ; mais doivent à ce service lever, et doivent les fouriers abatre leurs tables pour monstrier la salle plus grande et plus unie. Et, ce service passé, se leveront premierement les quatre officiers et les ambassadeurs tout à une foiz, et seront leur table abbatue, et puis les fouriers abbateront la grand table et se leveront les chevalliers en faisant honneur et reverence à leur chief, et seront les graces dites pour celluy jour par l'aulmosnier ou par le premier chappellain. Et tantost après les maistres d'hostel feront venir les espices à ung dragioir couvert pour le chief, et les autres ne seront point couvert. Et y doit avoir plusieurs dragioirs. Le premier eschanson doit apporter le vin pour le prince et en doibt servir avant tous autres, se ce n'estoit que le filz du prince, heritier apparrant, fut present pour servir son pere. Et au regard du dragioir, le plus grand prince ou personnaige qui ne sera point de l'ordre doit servir le prince du dragioir, et puis le rendre ès mains de l'espicier, et après les maistres d'hostel doivent servir les seigneurs des dragioirs et les escuiers de vin. Et consequemment doivent estre servis les ambassadeurs et les officiers de l'ordre. Et souffit quant au vin et espices

pour celle salle seulement. Et n'est à oublier que à si grande solempnité on a accoustumé de donner largesse, et se doit crier à l'heure que l'on fait le service d'oublies et d'ipogras, où doivent estre tous les officiers portant costes d'armes et Thoison d'or ou le principal officier present.

Ce service passé, les chevalliers se retireront en leur conclave, et tandis se prepareront les vigilles à la grande eglise où les chevalliers doivent aller en l'ordre accoustumée; mais ilz seront vestuz et parez de grans manteaulx, robbes et chapperons noirs, car celle seconde journée et ses vespres sont ordonnez pour prier pour les trespassez confreres de l'ordre. Et se mettront chacun devant son tableau comme devant, et n'est pas à oublier que, le disner fait chacun jour, les maistres d'hostel soingneront de mettre une table pour ceulx qui auront servy et qui disner voldront, et principalement les nobles hommes; et sera icelle table dressée en la grand salle; et doit l'escuier de cuisine soingnier de les servir de la plus honneste viande qui sera demorée. Et semblablement ceulx de la paneterie, de l'eschançonnerie et autres officiers serviront icelle table comme il appartient. Et ainsi se passera la premiere journée d'icelle feste, et retournerons à la seconde journée qui commenchera par les vigilles et en la maniere que j'ay dit.

Et pour entrer en celle seconde journée, les chevalliers yront lendemain à la messe en l'ordre accoustumée, parez et vestuz de noir, et entrera chacun en sa place, et se dira la grand messe pour les trespassez; et là devant l'offertoire doit le greffier de l'ordre faire une brieve collacion en ramentevant tous les cheval-

liers trespassez d'icelle confrairie et parler de leurs nobles meurs et de leurs nobles faiz, et après se conduyra l'offrande en la maniere du premier jour. Et, la grand messe achevée, les chevalliers s'en retourneront à l'hostel en la maniere et en l'ordre accoustumée, et se retireront en leur conclave, et tandis se preparera le second disner, et seront les tables dressées comme je diray.

Les fourriers drescheront la table du prince, qui sera assez longhue et pour asseoir trois personnes seullement, assavoir le prince au millieu, le prelat qui aura dit la messe au dextre boult et ung prince ou ambassadeur au bout senestre. Et au regard des aultres chevalliers de l'ordre, ilz seront à une table mise au millieu où les ambassadeurs auront esté du jour devant, et seront assiz tous d'ung costé, et seront servys par trois ou par quatre platz, chacun furny de huyt ou dix suytes, comme la table du prince. Et au regard des quatre officiers de l'ordre, ilz auront leur place accoustumée, et seront serviz par deux platz de viande, chacun plat furny d'autant de suytes que les autres. Et au regard de la gallée, elle sera servie comme le jour precedent, et les dames qui seront au hourt regardant la feste seront servie comme le prince. Et fault revenir pour le festoiment des ambassadeurs qui auront chambre ordonnée, nobles gens et gens de bien pour les servir, et d'autant de metz que le prince. Et au regard de la chambre où furent festoiez le premier jour les notables de la ville, celluy second jour seront festoyez les prelatz venuz à la feste et doivent estre priez au vigilles par les maistres d'hostel qui en doivent faire la diligence. Et sont tous les platz qu'il

fault pour celluy jour qui sont en nombre de quatorze platz furniz de huyt ou dix suytes, comme dit est, et ce servira pour ce jour à trois foiz et chacune foiz à chacun plat servy desdites suytes. Et après le III<sup>e</sup> service, on servira des oblies et de ypcras comme le jour devant. Et doivent les prelatz tous revenir en la salle pour dire et respondre les graces. Et, les tables levées, seront rapporté le vin et les espices comme le jour devant, et après que les chevalliers auront esté servys les platz de vin et de espisses... Et j'ay volentiers prins la paine de declairer le service de ce second jour pour abregier mon escripture. Et, le disner apresté, viendront les chevalliers et seront à table comme est escript cy dessus. Et ainsi se passera ce second disner.

Et pour continuer l'ordre du troiesme jour, les chevalliers yront celluy jour aux vespres du Saint Esprit, vestuz de robes de velours cramoisy et les chaperons de meismes, et tenront l'ordre accoustumée tant à marchier comme à l'église, et chacun jour y aura offrande coutumée comme le premier jour. Et se durant le temps election estoit faicte d'aucuns chevalliers presens et qu'ilz portassent l'ordre, ilz pourroient [entrer] au conclave comme les autres et au disner polroient estre assiz avecq les aultres chevalliers, pourveu qu'ilz fussent vestuz comme les autres. Mais au service de l'église ne peullent y aller pour celle feste, pource qu'ilz ne sçauroient tenir ordre et ne trouveroient nulz tableaux de leurs armes comme les autres premiers<sup>1</sup>.

1. Le ms. donne cette note en apostille : « L'on ne faict nulles

Ce troisieme jour yront les chevalliers en l'ordre accoustumée ouyr la grand messe du S<sup>t</sup> Esprit, et seront vestuz de robbes de velours cramoisy, et comme le vespre devant; à icelle grand messe se fera l'ofrande en la maniere accoustumée, et n'y aura ny sermon ny ramentevance; et, la messe dicte, s'en retourneront en leur ordre et rentreront en leur conclave, et puis reviendront en la salle qui sera preparée comme le jour devant. Et pour le festoyement des estrangiers seront nouvelles gens priez au disner celuy jour en la chambre où ont esté festoyez les gens de villes et prelatz. Et si doibt seoir en la table du prince ung aultre prelat que le jour de devant, et pareillement ung prince ou ambassadeur autre que le premier pour mieulx decorer icelle feste; et doivent estre servis à trois fois comme le jour devant, et à chacune foiz suyte de huit ou de dix. Et chacun jour se doivent assembler ensemble les maistres d'hostel, escuier de cuisine et le keulx pour deviser leur metz et leurs viandes qui doivent estre diverse chacun jour et le plus que l'on peult faire. Le prelat doibt dire les graces et les seigneurs levez retourneront en leur conclave. Et ne soit pas oublié que les ambassadeurs soient chacun jour festoyé en leurs chambres comme il appertient.

Pour les quatriemes vespres, les chevalliers yront à la grand eglise, vestus de robbes de drap de damas

elections que après les corrections et toute sollempnité d'eglise passée, et ne peuvent nouveaulx chevalliers d'ung chapitre estre à la correction en la feste en laquelle ilz sont esleuz chevalliers de l'ordre, ny aux elections d'autres au mesme chapitre. » Cette note est bien postérieure à La Marche et émane sans doute de Laurent du Blioul, seigneur du Sart.



blancq et les chapperons de velours cramoisi, et retourneront en leur siege accoustumé, et après les vespres retourneront en leurs conclaves. Et lendemain yront oyr la messe de Nostre Dame, car c'est en l'honneur d'elle que a esté fondée celle quatriesme journée. Se fera l'offrande accoustumée et n'y aura autre sermon ne ramentevance; puis s'en reviendront en leur conclave, et tandis se preparera le disner où viendront les chevalliers; et seront les tables comme le jour devant. Et tousiours pour accompaignier le prince nouveaulx prelatz, nouveaux princes ou ambassadeurs; et, le service fait et les ceremonies accoustumées, se retiretront les chevalliers en leurs conclaves. Et à tant j'ay fait fin de la maniere du service et comment se doibt conduire ceste feste pour les quatre jours. Et n'est à oublier que les officiers de l'ordre doivent tous les jours avoir pain et vin pour leur couchier et, s'il y a jour de jeusne, ilz doivent avoir les espices. Et ce doibt ceste despence de ses quatre jours compter par les maistres d'hostel, contrerolleur et clerq des offices, en la presence de aucuns des finances commis, et, l'article passé, il se doibt escrire ès escroes pour une fois et par une autre escroe que la despence ordinaire. Et à tant, mon très redoubté et souverain seigneur, je fay fin en ce present advis, lequel je submetz à la correction de vous et de ceulx de l'ordre, ce j'ay en aucun point peu mis ou plus parlé que je ne devoye, me recommandant en toute humilité en vostre noble grace.

---

# TABLE

## DES PIÈCES ANNEXÉES.

---

S'ensuyt l'estat de la maison du duc Charles de Bourgoingne, dit le Hardy.	Page 1
Traictié des nopces de Monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant.	95
Lettre d'Olivier de la Marche au comte de Nevers.	145
Mémorial de la fête de la Toison-d'Or tenue à Bois-le-Duc en 1481.	146
Advis des grans officiers que doit avoir ung roy et de leur povoir et entreprise.	153
Espitre pour tenir et celebrer la noble feste du Thoison d'Or faite et composée par et comme s'ensuyt.	158

---

# PRINCIPAUX OUVRAGES

## CITÉS DANS LA TABLE

ET

## LISTE DES ABRÉVIATIONS QUI Y SONT CONTENUES

---

- ANS. — P. ANSELME, *Histoire généalogique de la maison de France*, 9 vol. in-fol.
- ARCH. CÔTE-D'OR. — Archives du département de la Côte-d'Or.
- ARCH. NORD. — *Inventaire des Archives du département du Nord*.
- ARCH. NAT. — Archives nationales.
- Arm. comptes. — J. D'ARBAUMONT, *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon, d'après le ms. inédit du P. Gautier*.
- Art dates. — *L'art de vérifier les dates*, 3<sup>e</sup> édit., 3 vol. in-fol.
- BAR.-GACH. — BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, édit. Gachard, 1840, 2 vol. in-8<sup>o</sup>.
- BEAUC. — *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, édit. Beaucourt (Société de l'histoire de France), 2 vol. in-8<sup>o</sup>, table.
- BEAUNE, *Hist. Rab.* — *Histoire généalogique de la maison de Rabutin*, éditée par Henri Beaune, 1866, 1 vol. in-8<sup>o</sup>.
- BOULL. — BOULLEMIER (l'abbé), *Notes pour les Mémoires d'Olivier de la Marche*, ms. Bibliothèque de Dijon (copie aux mains des auteurs).
- BOULL. *Général. Rolin.* — *Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne. Notice historique sur sa famille*, par l'abbé Boullémier, avec une introduction et des notes par J. d'Arbaumont, 1865, in-8<sup>o</sup>.
- CHAST. — *Oeuvres de G. Chastelain*, édit. Kervyn de Lettenhove.
- CHEVALIER. — *Mémoires pour servir à l'histoire de Poligny*, 1769, 2 vol. in-4<sup>o</sup>.
- COMM.-BRUX. — *Mémoires de Philippe de Commines*, édit. de Bruxelles.
- COMM.-BUCH. — Les mêmes, édit. du *Panthéon littéraire*.
- COMM.-DUP. — Les mêmes, édit. Dupont (Société de l'histoire de France), 3 vol. in-8<sup>o</sup>.
- COURTÉPÉE. — *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 2<sup>e</sup> édit., 4 vol. in-8<sup>o</sup>.
- DU CLERCQ. — *Chronique de J. Du Clercq*, édit. du *Panthéon littéraire*.
- DUNOD. *Hist.* — DUNOD, *Histoire du comté de Bourgogne*, 1735-1737, 2 vol. in-4<sup>o</sup>.
- DUNOD. — Le même, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, compre-

- nant le *Nobiliaire* de cette province, 1740, in-4°.
- GOLLUT. — *Les Mémoires historiques de la République séquanoise*, édit. de 1846, in-8°.
- GUICH. — GUICHENON, *Histoire de Bresse et de Bugey*, 1 vol. in-fol., comprenant 4 parties et deux suites ou continuations.
- GUILL. — GUILLAUME, *Histoire généalogique des sires de Salins*, 1757, 2 vol. in-4°.
- D'HOZIER. — *Armorial général de la France*, 10 vol. in-fol.
- KERVYN. — KERVYN DE LETTENHOVE, *Histoire de Flandre*, 2<sup>e</sup> édit., 4 vol. in-8°.
- LABBEY. — LABBEY DE BILLY, *Histoire de l'Université du comté de Bourgogne*, 1814, 1815, 2 vol. in-4°.
- LA BARRE. — *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, 1729, in-4°.
- LA CHESN. — LA CHESNAYE-DES-BOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, 1770-1786, 15 vol. in-4°.
- MOL. — *Chroniques de Jean Molinet*, édit. Buchon, 5 vol. in-8°.
- MOR. — MORÉRI, *le Grand Dictionnaire historique*.
- PALLIOT, *Mém.* — P. PALLIOT, *Mémoires généalogiques*, ms. de la Bibliothèque de Dijon, 2 vol. in-fol.
- PALLIOT, *Parl.* — P. PALLIOT, *le Parlement de Bourgogne*, 1649, in-fol.
- PEING. — PEINGEDÉ, *Recueils de Bourgogne*, 30 vol. in-fol., mss. des Archives de la Côte-d'Or.
- Publ. Lux.* — *Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg*, in-4°.
- S<sup>t</sup>-REMY. — *Chronique de J. le Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, édit. Morand (Société de l'histoire de France), 2 vol. in-8°.
- TUETÉY. — *Les Écorcheurs sous Charles VII*, 2 vol. in-8°.
- WAVRIN. — *Anchiennes chroniques d'Engleterre*, édit. Dupont (Société de l'histoire de France), 3 vol. in-8°.
- Nota.* — Toutes les notices dont les sources ne sont pas indiquées sont empruntées à l'*Art de vérifier les dates*, au *Dictionnaire de Moréri* ou au P. Anselme.

# TABLE ANALYTIQUE

## DES MATIÈRES

---

### A

- Abbeville*. I, 131 *note* 1, 133; III, 2; IV, 149. Cédée au duc Philippe par le traité d'Aras, I, 225; rachetée par Louis XI et transportée au comte de Charolais par celui de Conflans, I, 125, 126; prise par le seigneur d'Escordes, III, 74, 75; reprise par Louis XI, I, 154.
- ABPSEBROUCH (le comte d'). Voy. HABSBOURG.
- ACHEY (Jean d'). II, 117 *note*.
- AGRE (roi d'). Voy. ENGUERAND.
- Acre*. I, 78, 80, 81.
- ACRES (le seigneur d'), gentilhomme anglais, accompagne Marguerite d'York à son entrée à Bruges, III, 411.
- ACRISIUS. I, 112 et *note* 4.
- ADAM. III, 115; IV, 101.
- ADIZEELE (Jean d'). Voy. DADIZEELE.
- ADRIANS (Luc). III, 115 *note* 2.
- Allremare*. IV, 109.
- AENEAS SYLVIUS. Voy. PIE II.
- AETHRA, fille de Pitheus. I, 113.
- AFFLIGHEM (l'abbé de), négociateur du traité d'Aras en 1482, III, 262 *note* 5.
- Afrique*. I, 110, 112, 113.
- AGÉNOR (le roi). I, 113.
- Agey* (château d'). I, 334 *note* 2.
- AGOLAS OU HAULTAS, roi de Jérusalem. I, 79, 80.
- Aigues-Mortes*. III, 36 *note* 2.
- AILLY (Jean d'), vidame d'Amiens, baron de Picquigny, conseiller et chambellan du roi, † 1492 [BEAUC. 455]. — III, 107 *note* 2.
- AILLY (Jacqueline d'). Voyez ETAMPES.
- AILLY (Marie d'), sœur de Jacqueline, mariée à Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries [BOULL. *Général. Rolin*, 36]. — II, 416 et *note* 3.
- Aire*. III, 237 *note*.
- Ais*, près Luxembourg. II, 33, 35.
- Aix-la-Chapelle*. I, 271; IV, 94 *note* 1. Frédéric IV et Maximilien y sont couronnés rois des Romains, I, 276, 277; III, 286 et *notes* 1 et 4; ses habitants envoient du vin au duc Charles pendant son expédition au pays de Franchimont, 212. Voy. aussi *Notre-Dame d'Aix*.
- ALBANIE (le roi d'). Voy. SCANDERBERG.
- Alberegale, Albe-Royale*, assiégée et prise par les troupes de Maximilien, III, 307 et *note* 3, 308.
- ALBERGATI (Nicolas), cardinal

- du titre de Sainte-Croix, archevêque de Bologne en 1417, † 9 mai 1443. — I, 206 *note* 1. Ambassadeur du pape à l'assemblée d'Arras, I, 204 et *note* 1, 208; chargé de veiller à l'exécution de certaines clauses du traité, 212, 214, et de recevoir, avec le cardinal de Chypre, les promesses du roi relatives à son exécution, 234.
- ALBERT II (V D'AUTRICHE), empereur d'Allemagne, † 1439. — I, 26 et *note* 4, 289 *note* 5; II, 2 *note* 2.
- ALBINE. I, 118.
- Albion (île d'). I, 118.
- ALBRET (Jean d'), sire d'Orval, gouverneur de Champagne, † 10 mai 1524. — II, 335 *note* 2.
- ALCUMENA, fille d'Amphitryon. I, 113.
- ALENGON (Jean V, le Beau, duc d'), † 1476. — I, 235 et *note* 3. Assiste par procureur au chapitre de la Toison d'or tenu à Gand en 1445, II, 84; prend part à la ligue du Bien public, III, 8 et *note* 4.
- ALEXANDRE LE GRAND. I, 112, 179.
- ALEXANDRE BALA. III, 115; IV, 101, 102.
- ALEXANDRE (Luc), médecin de Milan. II, 421 *note* 3.
- Alfarrobeira (combat d'). II, 139 et *note* 1.
- ALIÉNORE DE PORTUGAL. Voyez ELÉONORE.
- ALISE. I, 43, 44.
- Alise, en Bourgogne. I, 44.
- ALLEMAGNE (empereurs, impératrices d'). Voy. ALBERT II, CHARLES V, FERDINAND I<sup>er</sup>, FRÉDÉRIC III ou IV, LOUIS V, MAXIMILIEN I<sup>er</sup>, SIGISMOND, VENCESLAS, ELÉONORE DE PORTUGAL, ELISABETH DE LUXEMBOURG. Voy. aussi II, 336.
- Allemagne. I, 142, 271, 272; II, 7 *note*, 9 *note* 1, 26, 53, 119 *note* 1, 264, 397 *note* 2 et p. suiv.; III, 285, 296, 297, 307; IV, 94, 154. Adhère au pape Félix, I, 263. — (cheval d'). II, 76. — (cheveux crépés à la façon d'). I, 319. — (cornet d'). II, 356. — (cranequinières d'). II, 259. — (gratuités d'). I, 281. — (langue d'). I, 272. — (ligue de la Haute), comprise dans la trêve de Souleuvre, III, 226. — (noblesse d'). I, 90, 273. — (piétons d'). III, 282. — (princes et seigneurs d'). I, 23 *note* 1, 311; II, 399; III, 286; en débat avec le seigneur de Saint-Georges pour la seigneurie de Joux, I, 189; convoqués à Ratisbonne, II, 337; festoyés par Charles le Téméraire devant Neuss, I, 138; élisent Maximilien roi des Romains, I, 175; accompagnent Frédéric IV dans son expédition contre les Flamands, III, 292 et s. — (seigneuries d'). I, 23.
- Allemagne (les). I, 21, 141, 189; II, 9, 61, 62, 403. Les basses — comprises en partie dans le royaume de Bourgogne, I, 50. Les hautes —, III, 310.
- ALLEMAN (Louis), seigneur d'Arbent, Coisselet, Mornay et la Marche, qualifié par Commines d'*homme vaillant et expérimenté, surtout en armée de mer*, lieutenant du prince d'Orange lors de la conquête de Naples, teste en 1494; dernier représentant de la branche des Alleman d'Arbent [LA CHESN. I, 186; GUICH. III (continuation), 7]. — Accusé d'avoir livré à Louis XI le château de Joux, dont la duchesse Marie lui avait confié la garde, III, 254 et *note* 5, 255 et *note* 1.
- ALLEMAN (Louis), évêque de Ma-

- guelone, archevêque d'Arles, cardinal du titre de Sainte-Cécile en 1426, † 1450. — Contribue puissamment à la réunion du concile de Bâle, I, 260 et *note* 1.
- Allemands*. I, 274, 277; II, 15, 22, 24, 36, 47, 332, 333; III, 247 *note* 4, 281 *note* 4, 308. En guerre avec le roi Clovis, I, 55, 56; leur mépris des bâtards, 110; servent le duc Philippe dans son expédition du Luxembourg, II, 18, 19; autres au service des Saxons, 29 et suiv.; leur sage conduite, 29, 46; députés du comte de Gleichen, 37; se réfugient au château de Luxembourg après la prise de la ville, 38 et suiv.; leur capitulation, 45; battus à Bâle, 62; harcèlent les troupes du dauphin, *ibid.*; défendent Neuss contre Charles le Téméraire, I, 137, III, 92 et suiv.; battus près de cette ville, 99 et *note* 6; servent dans les troupes de René II de Lorraine, I, 142, et de Maximilien, 174; III, 273 et suiv.
- ALLES ou d'ALES (Philippe d'). Voy. DALES.
- Alleux*, cédé au duc Philippe par le traité d'Arras, I, 225.
- Allobrogie*, envahie par les Romains, I, 45; prend le nom de Bourgogne, 50, 57; armes des rois d' —, 48. — (rois d'). I, 57.
- Allobrogiens*, ancien nom des Bourguignons. I, 44, 47, 119.
- ALOUET (le trompette), pendu, II, 316.
- ALONSE. Voy. ALPHONSE.
- Alost*. II, 222 *note* 1, 226, 227 *note* 1, 246, 251, 283, 303 et *note* 3; III, 273; IV, 109. Occupé par le seigneur de Ternant, II, 226; le bâtard de Blanc - Estrain repoussé par la garnison d' —, 286.
- ALPHONSE V, le Sage et le Magnanime, roi d'Aragon en 1416, de Naples en 1441, † 22 juin 1458. — I, 114; II, 220 *note* 2. Chevalier de la Toison d'or au chapitre de Gand, où il n'assiste que par procureur, II, 84 et *note* 8, 89, 95 *note* 1; ne veut pas souffrir, comme frère d'armes de Philippe le Bon, que les seigneurs de sa cour touchent à l'emprise de Jacques de Lalaing, 203, 204.
- ALPHONSE VI, le Vaillant, roi de Léon et de Castille, † 1109. — Sa fille naturelle porte le Portugal en dot à Henri de Bourgogne, I, 35 et *note* 3.
- ALPHONSE - HENRIQUEZ, roi de Portugal le 25 juillet 1139, † 6 décembre 1185. — I, 35, 81.
- ALPHONSE II, le Gros, roi de Portugal en 1211 ou 1212, † 25 mars 1223. — Ses exploits contre les Sarrazins, I, 36 et *note* 4; ses différends avec le pape, *ibid.*
- ALPHONSE V, l'Africain, roi de Portugal en 1438, † 28 août 1481. — II, 137 et *note* 1, 210 *note* 2; III, 227. Le duc de Coïmbre lui fait épouser sa fille, II, 137 et *note* 2; visite Charles le Téméraire dans son camp devant Nancy, I, 142.
- ALSACE (Philippe, Thierry d'). Voy. FLANDRE.
- Alsace*. II, 63 *note*. — (avouerie d'). II, 2 *note* 2.
- Aman* (l') de Bruxelles. II, 52.
- AMANGE (Guillaume d'). Voy. BASSANT.
- Amboise*. III, 262 et *note* 8.
- AMIENS (la vidamesse d'). Voy. BOURGOGNE (Yolande de).
- Amiens*. I, 133, 154; III, 232. Cédé à Philippe le Bon par le traité d'Arras, I, 224; racheté par Louis XI et transporté

- au comte de Charolais par le traité de Conflans, I, 125; livré à Louis XI, III, 71 et *note* 1; assiégé par Charles le Téméraire, I, 130; III, 71 et *note* 2; joutes pendant le siège d' —, 72; escarmouche devant —, 79. — (le bailli d'). I, 223.
- AMORAT-BEY (l'), *Amorault Beys*, *Lamourathbaby*, etc. Corruption du nom d'Amurat II, que La Marche applique indifféremment sous cette forme à tous les sultans. Voy. AMURAT II, BAJAZET I<sup>er</sup>, MAHOMET II.
- Amsterdam*. I, 155 *note* 1; IV, 109.
- AMURAT II, sultan ottoman en 1421, † 1451. — Menace la Grèce et Constantinople, I, 288; confondu avec Bajazet, II, 206 et *note* 1.
- Ancône*. III, 39 *note* 2.
- ANDELOT (Jean d'). II, 117 *note*.
- Andernach*, près Lintz. III, 94 et *note* 4.
- ANDREVEY (Philibert) *et non Andrenet*, seigneur de Coursant, Beaurepaire, etc., chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, teste en 1437 [LA BARRE *b*, 184, 209; GUICH. III, 5]. — Chargé de plusieurs négociations près du duc de Savoie, I, 265 *note* 2, 266 *note*.
- Anes* (le pont aux), à Bruges. III, 291 *note* 5.
- Anglais*. I, 139, 141, 208, 209, 230, 238, 239, 244; II, 21, 58, 120 et *note* 1, 141, 208 *note* 1, 218, 274, 316; III, 69, 74, 104, 111, 121; IV, 88, 107, 110, 130, 134. Au service du Portugal, I, 115; leur impartialité, 62; alliés de Jean sans Peur, 199, et de Philippe le Bon, 98, 202; possèdent la plus belle partie du royaume de France, 203; bat-
- tus à Brouwers-Haven, 239; peu aimés de Philippe le Bon, 240, qui prend les armes contre eux, 401; restent en guerre avec les Français après le traité d'Arras, 241; soutiennent le comte de Ligny, 242; Charles d'Orléans tiré de leurs mains, 249; assiègent Dieppe, II, 16 *note*; battent les Français en Guyenne, 208 *note* 1; expulsés de France, I, 99; II, 209; au service des Gantois, 288 et *note* 1, 290, qu'ils trahissent à Gavre, 292, 293, 314, 315; prennent part au siège de Neuss, III, 92 *note* 1; leur dispute avec les Italiens, 96; défendent Nancy, 208, 238; au service du duc de Saxe, 298, et de Philippe le Beau, 300, 301.
- ANGLETERRE (rois et reines d'). Voy. ARTUS, BRENIUS, EDOUARD I<sup>er</sup>, EDOUARD III, EDOUARD IV, GUILLAUME I<sup>er</sup>, GUILLAUME II, HARALD II, HENRI IV, HENRI V, HENRI VI, HENRI VII, CATHERINE, ISABELLE et MARGUERITE DE FRANCE, ELISABETH WOODWILL, MARGUERITE D'ANJOU. — (armes d'). III, 134, 135; IV, 102 *note* 1. — (connétable d'). II, 109. — (rois d'). II, 59 *note* 2; IV, 161. Voy. CAMBRIDGE, CORNOUILLES, GALLES, GLOCESTER, LANCASTRE, YORK.
- Angleterre*. I, 91, 231, 263, 296; II, 65, 110 *note* 2, 119 *note* 1, 125 *note* 1, 143, 396, 411; III, 37 *note*, 39, 49, 76, 98 *note* 4, 103, 107, 237. Origine fabuleuse du royaume d' —, I, 118 et suiv.; guerres civiles et affaires d' —, 121; II, 210; III, 68 et suiv.; sa longue querelle avec le royaume de France, I, 68; gouvernée par Marguerite d'Anjou, II, 209; armes faites par le bâtard Antoine en —, III, 41,



- 48 et suiv. — (archers d'). IV, 88. — (archers du roi et de la couronne d'). III, 110; IV, 100. — (cour d'). III, 56 *note*; J. de Lalaing y est petite-ment reçu, II, 109 *note* 4. — (couronne d'). III, 135 *note* 1. — (dames d'). III, 106, 201; IV, 106. — (nain d'). IV, 131. — (officiers d'armes d'). IV, 70. — (royaume d'). II, 59 et *note* 1, 110. — (seigneurs et princes d'). I, 63; III, 201; IV, 106.
- ANGOUËME (le comte d'). Voy. ORLÉANS.
- ANGOUËME (la comtesse d'). I, 73. — C'est par une erreur étrange que La Marche attribue à une fille de Jean, comte de Nevers, dernier mâle de la maison de Bourgogne, le titre de comtesse d'Angoulême, qui était alors porté par Louise de Savoie, femme de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, décédée en 1531. Voy. BOURGOGNE (Charlotte de).
- Anguyen, Enghien. II, 300.
- ANJOU (Charles 1<sup>er</sup> d'), comte du Maine et de Guise, vicomte de Châtellerauld, etc., gouverneur de Paris en 1435, fils de Louis II, ci-dessous, † 10 avril 1472. — I, 235 et *note* 2. Assiste à l'assemblée de Châlons, II, 56 et *note* 1; conspire avec les princes contre Louis XI, III, 8 et *note* 5; quitte l'armée du roi avant la bataille de Montlhéry, *ibid.* *note* 5, et s'enfuit après jusqu'à Châtellerauld, 14; chef des conférences de la Grange aux Merciers, 24 et *note* 1.
- ANJOU (Jean II d'), duc de Calabre et de Lorraine, fils de René, roi de Sicile, ci-dessous, né le 2 août 1424, † 13 décembre 1470. — II, 225 *note*. Son mariage avec Marie de Bourbon, II, 56 et *note* 7, 57 *note*; prend part à la ligue du Bien public, I, 124; rejoint le contingent bourguignon après la bataille de Montlhéry, III, 19, 20 et *note* 1; relève le moral des troupes qui croyaient à la défaite du comte de Charolais, 19; est rejoint par les princes ses alliés, 20 et *note* 2; se loge à Saint - Mathurin de Larchamps, 21, puis à Conflans, 22; fait défendre les approches de cette place et établir un pont sur la rivière, *ibid.*; manière de combattre des Suisses à son service, 22, 23; assiste aux conseils tenus à Beaulté, 23; signe le traité de Saint-Maur, 29 *note*; se rend à Villiers-le-Bel après le licenciement de l'armée des princes, 30; envoyé en Bretagne avec la mission d'en ramener le duc de Berry, 33 *note* 1; fait bon accueil au bâtard Antoine à Marseille, 41; sa mort, 79 et *note* 4; ne laisse qu'un fils, 208.
- ANJOU (Louis 1<sup>er</sup> de France, duc d'), roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, etc., né le 23 juillet 1339, † 20 septembre 1384. — I, 69.
- ANJOU (Louis II, duc d'), roi de Naples, etc., fils du précédent, né le 7 octobre 1377, † 29 avril 1417. — I, 235 *note* 1.
- ANJOU (Louis III, duc d'), roi de Naples, etc., fils du précédent, né le 24 septembre 1403, † 1434. — I, 258 *note* 4, 264 *note* 1.
- ANJOU (Nicolas d'), fils de Jean II, ci-dessus, duc de Calabre et de Lorraine, né en 1448, † 27 juillet 1473. — Vient trouver le duc Charles en Normandie et lui demande la main de sa fille, III, 79 et *notes* 2 et 3; renonce à cette alliance, 80 et

- note 4*; retourne en Lorraine, *ibid.*; sa mort, 208 et *note 1*.
- ANJOU (René d'), roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, duc de Bar (1419) et de Lorraine (1431), fils de Louis II, né le 16 janvier 1408, † 10 juillet 1480. — I, 235 et *note 1*, 242, 243 *note 2*; II, 59, 209; III, 226. Hérite de la reine de Naples, I, 90; prisonnier à Bulgnéville, *ibid.*, 239; II, 149; fait sa paix avec le duc de Bourgogne, I, 90; assiste à l'assemblée de Châlons, II, 56 et *note 7*, où remise lui est faite de partie de sa rançon, 57 *note*; fonde l'ordre du Croissant, IV, 162.
- ANJOU (Sibille d'), 2<sup>e</sup> femme de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, en 1135 ou 1136. — I, 79. Son mariage, I, 76; sa mort, 77 et *note 1*.
- ANJOU (Yolande d'Aragon, duchesse d'), femme du duc Louis II, † 14 novembre 1442. — I, 235 *note 1*.
- ANJOU (maison d'). II, 209. Voy. aussi FOUQUES, MARGUERITE et MARIE.
- ANNE DE BRETAGNE, reine de France, née le 26 janvier 1477, † 9 janvier 1514. — Son mariage par procureur avec l'archiduc Maximilien, III, 258 et *note 2*; épouse le roi Charles VIII, motifs de cette alliance, *ibid.*, 259 *note 1*, 317.
- ANNONCIADE (ordre de l'). IV, 162.
- ANTHIOCUS, roi de Syrie, mangé des vers, I, 179.
- Antho.* I, 265 *note 2*.
- ANVERS (Godard d'), peintre. III, 115 *note 2*.
- Anvers.* I, 170; II, 288; III, 273, 287 et *notes 1, 5, 297 note 3*; IV, 109. Le duc y assiste à une fête, II, 80; reste fidèle au jeune archiduc, III, 298; Maximilien y joute con-
- tre le sire de Vaudrey, 309 et *note 2*.
- APLAINCOURT (le seigneur d'). Voy. HAPPLAINCOURT.
- APPIANO, ambassadeur milanais. III, 236 *note 2*. Son jugement sur Charles le Téméraire, I, 123 *note 2*.
- Aquitaine.* I, 61.
- Arabes.* I, 35 *note 3*; II, 136, *note 5*.
- ARAGON (rois et reines d'). Voy. ALPHONSE V, FERDINAND IV, FERDINAND V, JACQUES I<sup>er</sup>, JEAN II, BLANCHE DE NAVARRE. — (Eléonore d'). Voy. ELÉONORE et FOIX. — (Isabelle d'). Voy. COÏMBRE et ISABELLE. — (Léonore d'). Voy. CASTILLE. — (Yolande d'). Voy. ANJOU.
- Aragon.* IV, 162.
- ARBAN, ARBENT (le cardinal, le seigneur d'). Voy. ALLEMAN.
- ARBERG (Jean, comte d'), seigneur de Valengin, joute au pas de Marsannay, I, 318 et *note 2*, 319; ses armes, 334 *note 2*; Guillaume de Chalon fait chevalier de sa main à Jérusalem, II, 117 *note*; prend part à la campagne de 1474, III, 90 *note 2*.
- Arbois.* I, 283 *note*.
- Arbre Charlemagne* (pas de l'). I, 253 *note 2*, 266 *note 2*, 271 *note*, 284, 285, 290 et *suiv.*, 333; II, 175, 219, 318 *note 2*.
- ARBRE D'OR (le chevalier à l'). III, 125 et *suiv.* Voy. BOURGOGNE (Antoine de).
- ARBRE D'OR (le poursuivant), figure au pas du même nom, III, 123 et *suiv.*; IV, 111, 112, 115; amène le prix sur les rangs, III, 191.
- Arbre d'or* (pas de l'). III, 109, 122 et *suiv.*; IV, 108 et *suiv.*
- Arbre sec* (assemblée de l'). I, 85, 200.
- Arbrète la Grande.* IV, 109.
- ARCEO (Inigo d'), écuyer, conseiller de Charles VII, bour-

- sier d'Espagne [BEAUC. 459]. — Empêche de fournir l'emprise du bâtard de Saint-Pol dont il avait touché l'écu, II, 119 *note* 1.
- Arclé* (seigneurie d'). III, 133.
- ARCY (le seigneur, le fils du seigneur d'). Voy. POITIERS. — (madame d'). Voy. SOUZA.
- ARENBERG (Guillaume d', le seigneur d'). Voy. MARK (la).
- ARGUEL (le seigneur d'). Voy. CHALON.
- ARGUEL (Catherine de Bretagne, dame d') et princesse d'Orange, fille de Richard de Bretagne, comte d'Etampes, † 1476. — II, 114 *note* 2, 171; III, 149 *note* 1. Son mariage avec Guillaume de Chalon, seigneur d'Arguel, I, 283; accompagne son mari au pas de la Fontaine de Plours, II, 172; sa renommée de beauté et de vertu, 173.
- ARGUEL (Jeanne de Bourbon, dame d') et princesse d'Orange, fille de Charles I<sup>er</sup>, duc de Bourbon, mariée à Jean II de Chalon, seigneur d'Arguel et prince d'Orange, † 10 juillet 1493. — III, 42 *note* 1; IV, 110. Va visiter Marguerite d'York à l'Ecluse, III, 103 et *note* 2; assiste à ses noces, 116; places qu'elle occupe aux banquets donnés à cette occasion, 121, 138.
- ARISTOTE. I, 178.
- ARLAY (Philippe d'), écuyer franc-comtois, figure dans les montres d'armes de Bourgogne en 1417 et 1421 [PEINC. XXVI, 271, 340]. — Accompagne Olivier de la Marche dans une reconnaissance devant Gand, II, 243.
- ARLES (le cardinal d'). Voy. ALLEMAN.
- Arles*, en Provence. I, 49.
- Arton*. II, 18, 19, 20, 36, 37, 40, 50, 302; III, 207 *note* 1. — (déclaration d'). II, 28 *note* 1. — (prévôté d'). II, 7 *note*.
- ARMAGNAC (Bernard VII, comte d'), de Fézensac, etc., connétable de France en 1415, † 12 juin 1418. — I, 250 *note* 1.
- ARMAGNAC (Bernard d'), comte de Pardiac, fils du précédent, † 1462. — I, 235 et *note* 6.
- ARMAGNAC (Jean III, comte d'), de Fezensac, etc. † 25 juillet 1391. — Vend le comté de Charolais au duc Philippe le Hardi (1390) et non à Jean sans Peur, comme le dit Olivier de la Marche, I, 86.
- ARMAGNAC (Jean IV, comte d'), de Fezensac et de Rodez, fils de Bernard VII, † vers 1450. — I, 235 et *note* 5; II, 117 *note* 2.
- ARMAGNAC (Jean V, comte d'), fils du précédent, † 5 mars 1473. — III, 138. Prend part à la ligue du Bien public, I, 124; III, 8 et *note* 6; signe le traité de Saint-Maur, 29 *note*.
- ARMAGNAC (Anne d'). Voy. BOURBON. — (Bonne d'). Voy. ORLÉANS. — (Eléonore d'). Voy. ORANGE. — (le bâtard d'). Voy. LESCUN.
- ARMENIER (Etienne), seigneur de Vonrourt, Montigny et Bermont, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne (1438), conseiller du duc, bailli d'Aval, chef du conseil et président des parlements de Bourgogne [LA BARRE, b. 168, 190; PALLIOT, *Parl.* 6]. — II, 170 *note* 2, 339 *note*.
- Arnay-le-Duc* (châtellenie d'), donnée à Marie, bâtarde de Bourgogne et unie au comté de Charny, I, 284; II, 112 *note* 1 et 113 *note*.
- Arques* (forteresse d'), confisquée, II, 272 *note* 3.
- ARRAGONNAIS (François l'). Voy. SURIENNE.

- Arras.** I, 54 *note* 3, 159; II, 402 *note* 1; III, 71 *note* 2, 262 *note* 2, 251, 306; IV, 109. Joutes à —, II, 67 et suiv., 79; pris par Louis XI, III, 245 et *note* 4, qui lui donne le nom de Franchise, 246 et *note* 1. — (assemblée et traité d'). I, 87, 99, 100, 125, 154, 204 et suiv., 206 *note* 1; texte du traité d' —, 207 et suiv.; difficultés relatives à son exécution réglées à Châlons, II, 57 *note*; paix d' — non respectée, I, 245; citée, 256, 269 *note* 2. 2<sup>e</sup> traité d' —, III, 262 et *notes* 5, 7, 293 *note* 2.
- ARTOIS** (Charles d'), comte d'Eu en 1397, † 25 juillet 1472. — I, 97; III, 4 et *note* 2.
- ARTOIS** (Bonne d'). Voy. BOURGOGNE.
- ARTOIS** (Marguerite, comtesse de Flandre et d'), femme de Louis I<sup>er</sup>, comte de Flandre, † 9 mai 1382. — I, 72 *note* 4.
- ARTOIS** (le roi d'armes d'), signifie en France le pas de la Pèlerine, II, 119 *note* 1.
- Artois.** I, 90, 132, 169, 196, 201, 225; III, 12 *note* 2, 43 *note* 6, 223. — (comté d'). I, 102, 154, 162, 224; III, 316; pris par Louis XI, III, 245. — (états d'), accordent une aide au duc pour la croisade, II, 338 *note*. — (hôtel d'), à Paris, II, 425 et *note* 3. — (mer d'). III, 224.
- ARTUS**, roi d'Angleterre. I, 114, 120.
- ARUNDEL** (Jean Fitz-Alan, baron de Maltravers et comte d'), commandant des troupes anglaises en France pendant les négociations du traité d'Arras, auxquelles il est doué qu'il ait assisté, quoi qu'en dise Olivier de la Marche [LA BARRE, *a*, 158, 161]. — I, 204; le prénom de Thomas lui est donné par erreur, *ibid.* *note* 7.
- ASCUQUE** (Robert, abbé d'). II, 107 *note* 1.
- Asie.** II, 337.
- Asne royé** (logis de l'), à Chalon. II, 155.
- Assche, Ask.** III, 268 *note* 4, 270 et *note* 1.
- Assele, Hassel.** III, 268 et *note* 4.
- Assenède.** II, 258 *note* 6.
- Assix** (seigneurie d'). III, 221.
- ASSUÉRUS.** IV, 103.
- Asti, Ass** (comté d'), compris dans l'ancien royaume de Bourgogne, I, 50; sa conquête, II, 115 et *note* 2, 169.
- Ath, Hast.** II, 226 *note* 1, 227 *note* 4, 234, 303 *note* 3; III, 270 *note* 2.
- Atlas** (mont). I, 113.
- AUBEAUX** (Waleran, seigneur des) et de Lomme, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, † 4 octobre 1464 [BEAUC. 461]. — II, 378 *note* 6.
- AUBEAUX** (Antoinette d'Inchy, dame des), 2<sup>e</sup> femme de Waleran [BEAUC. 462]. — Danse au banquet de Lille, II, 378 et *note* 6.
- AUBERT** (Savin). I, 95 *note* 1.
- AUBIN** (Jean), seigneur de Malicorne en Puysaie, premier chambellan de Charles, duc de Berry, son ambassadeur près du duc de Bourgogne en 1468 [ANS. VIII, 922]. — Accompagne ce prince en Bretagne, III, 31 et *note* 5.
- AUBRY** (Gravier). II, 208 *note* 1.
- Audenarde.** I, 169; II, 222 *note* 1, 227, 246, 257, 274 *note* 2, 283, 289, 291, 292, 304 *note* 3, 307 *note* 3, 330; III, 272, 305; IV, 109. Assiégée par les Gantois, II, 228, 229; héroïque conduite de son commandant, 233; bataille d' —, 236 et suiv.; levée du siège, 241, 243, 244 *note* 2; conseil de guerre tenu à —, 246 *note* 2; livrée à Maximilien qui y entre par

- surprise, I, 166, 168; III, 269 *note* 2, 270, 271.
- AUGUSTIN (saint). I, 112, 177.
- Augustins (cloître des), à Gand. III, 295 *note* 2.
- AUPERRE (Jean), seigneur anglais, assiste à l'entrée de Marguerite d'York à Bruges, III, 111.
- Auroles. I, 95 *note* 1.
- AUROUL, AUROU (Guillaume d'), gentilhomme picard. Sa brillante conduite à la défense de Villy, II, 16, 17; entre au service du duc, 33 et *note* 1; chargé de la garde d'une des portes de Luxembourg après la prise de cette ville, 43 et *note* 1.
- Austie. Voy. Ostie.
- AUTRICHE (Ernest 1<sup>er</sup> d'), dit de Fer (Ferreus), duc de Styrie et de Carinthie, † 1424. — I, 30 et *notes* 3 et 4, 32.
- AUTRICHE (François, duc d'), fils de l'archiduc Maximilien. Sa naissance, son baptême et sa mort, I, 40, 156; III, 261 et *note* 5, 262 et *notes* 1, 2.
- AUTRICHE (Frédéric, duc d'). Ses exploits contre les Sarrazins, I, 23 et suiv.; auteur fabuleux de la maison d'Autriche, dont il change les armes, *ibid.*
- AUTRICHE (Jaspar, duc d'), frère du précédent. Ses guerres contre les Sarrazins, I, 23, 24.
- AUTRICHE (Lerpedus, Lupus, Léopold, duc d'), tué à Sem-pach le 9 juillet 1386. — I, 28, 30 et *note* 3. Ses deux mariages, I, 27 et *note* 6; porte les nouvelles armes d'Autriche, 30.
- AUTRICHE (Léopold d'), dit le Gros ou le Superbe, beau-frère de Jean sans Peur, † 1411. — Philippe le Bon réclame de grands arrérages sur ses biens, I, 279 *note* 2, 280.
- AUTRICHE (Sigismond d'), comte de Tyrol, né en 1427, † 1496. — Mort paralytique, I, 180.
- AUTRICHE (Anne d'), fille d'Albert II, empereur, mariée à Guillaume de Saxe, † 1461. — Ses droits à la succession du Luxembourg dont son mari se met en possession et qu'il dispute à Philippe le Bon, I, 289 *note* 5; II, 2 *note* 2; les vend au roi Charles VII, III, 6 *note*.
- AUTRICHE (Marguerite d'), fille de l'archiduc Maximilien et de Marie de Bourgogne, née en 1480, † 1<sup>er</sup> décembre 1530. — I, 73; II, 397 *note*; III, 260 *note* 3, 287 et *note* 4. Sa naissance à Bruxelles, I, 40, 156; III, 257 et *note* 2; remise aux Gantois avec son frère Philippe, 261 et *note* 2; conduite en France et mariée au dauphin en vertu d'une clause du traité d'Arras, I, 163, 164 et *note* 1; III, 257, 262 et *notes* 7, 8, 264 *note* 4, 317 et *note* 2; rupture de son mariage, 259; reconduite à son père, 260 et *note* 1, 317; ses vers sur son séjour en France, 263 *note* 1; épouse le prince de Castille qui la laisse grosse d'un fils mort en bas âge, 257 et *note* 3, 317; ramené d'Espagne, 318; son mariage avec Philibert le Beau, duc de Savoie, *ibid.* *note* 3; son cœur à Saint-Donat de Bruges, 57 *note* 1.
- AUTRICHE (maison d'). I, 16, 18 *note* 3, 30, 41. Voy. FRÉDÉRIC IV, LADISLAS, MAXIMILIEN, PHILIPPE LE BEAU, ÉLISABETH. — (armes d'). I, 21 et suiv., 32.
- Autriche. I, 17, 18, 20, 21, 157, 271; III, 308, 311. Érigée en archiduché, I, 23 et *note* 1; prise par le roi Mathias et reconquise par Maximilien,

- III, 307. — (seigneurie d'), passe aux Habsbourg, I, 25, 26.
- Autun*. I, 47. Ses habitants révoltés contre César, I, 44; impositions d' — cédées au duc Philippe par le traité d'Arras, I, 218.
- AUVART (le fils Jean). Voy. HOWARD.
- AUVERON, HAVERON OU HEUVERON (Antoine), conseiller du duc de Bourgogne, prévôt de Saint-Donatien de Bruges (1490), envoyé en 1460 en Allemagne pour réclamer au nom de Philippe le Bon la couronne de Lotharingie ou au moins la dignité de vicaire impérial [BEAUC. 518; ms. Bibl. de Bourg. à Bruxelles, n° 7246]. — Negocie la trêve des moissonneurs, III, 248.
- Auxerre*. III, 224. — (bailli d'). I, 219. — (comté d'). III, 224; cédé à Philippe le Bon par le traité d'Arras avec l'élection et les impositions du même lieu, I, 218, 219, 220; pris par Louis XI, III, 245. Voy. *Auxerrois*.
- Auxerrois*. I, 220; II, 208 note 1. — (comté d'). I, 8, 154; III, 316.
- Auxois, Lauchois*. I, 44; IV, 109 et note 4.
- Auxonne*. I, 290 note 1; III, 206 notes 4, 5. Refuse d'ouvrir ses portes aux troupes du duc pendant la guerre des Écorcheurs, I, 246 note 1. — (vicomté d'). I, 8, 9 note 1; II, 146; III, 316; IV, 109.
- AUXY (Antoine, bâtard d'), fils de Jean IV, seigneur de la Tour, capitaine des archers de corps de l'empereur Maximilien [ANS. VIII, 107]. — Prend part au tournoi de l'Arbre d'or, III, 192 et note 4.
- AUXY (Georges, bâtard d'), frère du précédent, maître d'hôtel de Louis XII (ANS. VIII, 107). — Prend part au tournoi de l'Arbre d'or, III, 192 et note 4.
- AUXY (Jean IV, seigneur et ber d'), Famechon, Hangest, etc., chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur de Saint-Riquier, Courtray et Termonde, sénéchal et gouverneur de Ponthieu, grand-maitre des arbalétriers de France, etc., † 1474 [BEAUC. 462]. — III, 192 note 4. Conduit le comte de Charolais au-devant de son père lors de l'entrée de ce prince à Bruxelles, II, 51; chevalier de la Toison d'or au chapitre de Gand, 95 et note 1; premier chambellan et garde de la personne du comte de Charolais, 215 et note 2, 416 et note 4; assiste ce prince aux joutes de Bruxelles, 215; le détourne d'attaquer Moerbeke, 278; figure à l'entrée de Marguerite d'York à Bruges, III, 111, et au pas de l'Arbre d'or, III, 176; IV, 133, 134.
- Avalton* (siège d'). I, 95 note 1, 96 et note 1, 248.
- AVANCHIES, *aliàs* AVANCHIER (Jacques d'), écuyer de Savoie [CHAST. VIII, 218]. — Fait toucher les trois targes au pas de la Fontaine de Plours, II, 176 et note 1, 177 note; ses diverses joutes à ce pas, 185 et suiv., 193 note 2; y gagne le prix de l'épée, 201; ses armes, 186 note 2.
- Avesnes*. I, 159, 248 note 2; III, 166, 202 note 2.
- Avis (ordre d'). I, 39 et note 5, 109, 110.
- Axel, Ascelle*. II, 222 note 1, 258 note 6, 279 note 3. Prise par le bâtard de Blanc-Estrain, II, 286 et note 5.
- AYDIE (Odet d'), seigneur de Lescun et de Castillon, che-

- valier, capitaine des châteaux de Blaye, Bayonne, Dax et Saint-Sever, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, créé comte de Comminges en 1472, etc., etc., † 25 août 1498. [BEAUC. 463; LA CHESN. I, 605]. — III, 32 et *note* 2. Conduit le duc de Berry en Bretagne, III, 7 et *note* 2.
- AYLIA, mère de Romulus. I, 414.
- AYMERIES (le seigneur d'). Voy. ROLIN.
- Ayne*. III, 271.
- Azincourt (bataille d'). I, 268 *note*; II, 266 *note* 4.
- B
- BACCHUS. I, 112 et *note* 1.
- BADE (Albert de), fils de Charles, † 23 juillet 1488. — Accompagne Frédéric IV dans son expédition contre les Flamands, III, 296; tué devant Damme, *ibid.* *note* 6.
- BADE (Charles, le Belliqueux, marquis de), † 24 février 1475. — Envoie défier comme régent de Liège le duc de Bourgogne et son fils, III, 25 *note* 2.
- BADE (Christophe, marquis de), comte de Spanheim, chevalier de la Toison d'or, fils aîné du précédent, né en 1453, † 19 avril 1527. — Accompagne Frédéric IV dans son expédition contre les Flamands, III, 296 et *note* 6.
- BADE (Georges de), frère de Charles ci-dessus, chanoine de Cologne, coadjuteur, puis évêque de Metz, † 1484. — III, 226, 227. Assiste à l'entrée de Marguerite d'York à Bruges, III, 112 et *note* 3; sa place aux banquets, 200; IV, 140; négocie le mariage de Marie de Bourgogne et de l'archiduc Maximilien, III, 242 et *note* 4.
- BADE (Jean II de), archevêque de Trèves, † 9 février 1503. — Enfermé dans Lintz, III, 93 et *note* 4.
- BAENST (Paul de), ou Baeust. III, 279 *note* 1.
- Baerselle, Vasselle*. Voy. *Basele*.
- BAEUST (hôtel Guy de), à Bruges. IV, 97.
- Bailles* (les), à Bruxelles. II, 53.
- BAJAZET I<sup>er</sup>, sultan ottoman en 1389, † 23 mars 1413. — Vainqueur du comte de Nevers à Nicopolis, I, 84 et *note* 4, 199, 200; II, 206 et *note* 3; s'empare de la Hongrie, I, 199.
- Bâte* (expédition du dauphin contre). II, 61. — (bataille de) ou de Saint-Jacques, 62, 63 *note*. — (concile de). I, 98 *note* 2, 260 et *note* 2, 265 *note* 2; II, 85 *note* 1; ses ambassadeurs à l'assemblée d'Arras, I, 204, 206 *note* 1, 208, 235; dépose Eugène IV et élit Félix V, 260 et *note* 2, 261 et *suiv.* — (traité de), met fin à la guerre dite de Souabe, III, 310 *note* 2.
- BALIGNEN (Loiset de), rend la ville de Roye au duc de Bourgogne, III, 77.
- BALLART (Martin), piémontais. Sa piteuse attitude au pas de Marsannay, I, 321, 322.
- BALTASIN (Galiot de). II, 104, 205 *note*. Joute contre Philippe de Ternant, II, 64 et *suiv.*
- Baltique* (la). III, 297 *note* 3.
- Bapaume*. III, 71 *note* 2.
- BAR (Robert de), comte de Marle et de Soissons, tué à Azincourt (1415). — II, 57 *note*.
- Bar*, compris dans l'ancien royaume de Bourgogne, I, 50. — (duché de). I, 243 *note* 2. — (marches de). I, 243. Voy. *Barrois*.
- Bar-sur-Aube*. I, 248 et *note* 2; II, 143, 398.

- Bar-sur-Seine* (châtellenie de). III, 224. Cédée avec ses impositions au duc Philippe par le traité d'Arras, I, 220, 221. — (seigneurie de). I, 154.
- Barbares*. III, 39.
- Barbarie*. I, 110; III, 39.
- BARBAZAN* (Arnaud-Guilhem, baron de), premier chambellan de Charles VII, gouverneur de Champagne et Laonnois, † 1431. — Occis à Bulgnéville, I, 90, 239.
- BARE* (messire). Voy. *BARRE DE SURLET*.
- BARLEMONT* OU *BERLAIMONT* (Lancelot de), marié à Marguerite, fille de Guillaume d'Arenberg, tué en 1484 dans une querelle qu'il eut à Cambrai avec Philippe de Clèves [KERVYN, V, 350, 353; WAVRIN, III, 323, 342]. — Être dans Lintz, II, 95.
- Barnet* (bataille de). III, 70 et *note* 3, 237 *note* 3.
- BARRE* (Corneille de la), seigneur de Mouscron, écuyer tranchant du duc Philippe [MOL. III, 203, 332; Arch. Nord, B. 1978]. — Joute à Dijon, I, 286.
- BARRE* OU *BARÉ DE SURLET*, chevalier, bourguemestre de Liège [WAVRIN, II, 359; COMM. DUP. III, 224]. — Commande les Liégeois à la bataille de Brunstein, III, 65 et *note* 4; y est tué, *ibid.* *note* 4, 66.
- Barrois*. I, 242; II, 57 *note*; III, 241.
- BASAM* (Guillaume). Voy. *BASANT*.
- Basele* (combat de). II, 259 *note* 1, 260 et suiv., 264 et *note* 3, 266 et *note* 1.
- BASINE* (Louis de la), seigneur de Bermette, écuyer dauphinois, joute au pas de Marsanay, I, 318, 319.
- BASQUE* (Jehannot le). Olivier de la Marche son prisonnier après la bataille de Nancy, III, 241.
- BASSANT* OU *BAUSSANT* (Guillaume), écuyer, seigneur d'Amange et en partie de Romprey, fils de Philippe Bassant, écuyer, de Rochefort-sur-le-Doubs, et de Huguette de Binant, figure en 1455 parmi les nobles qui doivent lods sur leurs héritages à Rochefort [PEINC. XVIII, 624; XXIII, 696; XXV, 537]. — Fait toucher la targe noire au pas de la Fontaine de Plours, II, 176 et *note* 2; détails de sa joute, 191 et suiv.; le *Livre des faits* ne le désigne que sous le nom d'Amange, *ibid.* *note* 4.
- Bassompierre* (château de). III, 234 *note* 1.
- Bastongne*. II, 50.
- BATAILLE* (Charlot), prend part à l'attentat de Montreau, I, 198 *note* 2.
- BATAILLE*, *BATAILLER* OU *BATILLIER* (Guillaume), frère de Charlot, prend part comme lui au meurtre de Jean sans Peur, I, 87, 198 et *note* 2.
- Bâtards illustres*. I, 110 et suiv.
- BATARNAY* (Imbert de), seigneur du Bouchage, successivement conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François 1<sup>er</sup>, † 1523. — III, 234 *note* 1.
- BAUDELOO* (l'abbé de). II, 222 *note* 1.
- Baudeloo* (abbaye de), occupée par les Gantois, II, 277 et *note* 2.
- BAUDIN* (Antoine), marchand florentin à Bruges. III, 245 *note* 1.
- BAUDIN*, *BAUDINS* OU *BOUDIN* (Gilles), avocat de la Keure, à Gand. II, 281 et *note* 2. C'est probablement le même à qui Olivier de la Marche donne précédemment le nom de



- Pierre, II, 213 et *note* 2, à moins qu'il ne s'agisse ici d'un certain Pierre Baudin, magistrat de Gand en 1468, qui, étant infirme et aveugle, fut décapité dans cette ville comme traître à sa patrie le 14 mars 1477 [KERVYN, V, 238 et suiv.].
- BAUDOIN, peintre. III, 118 *note* 3.
- BAUDRICOURT (Jean, sire de), maréchal de France, † 11 mai 1499. — Bat les Français à Guinegate, III, 257 *note*.
- BAUFFREMONT (Guillaume de), seigneur de Scey-sur-Saône (par corruption de la Scieche), Sombornon, Mâlain, etc., etc., chevalier, conseiller et chambellan (1460) du duc de Bourgogne, frère de Pierre, ci-dessous [LA BARRE b. 186, 213; DUNOD, *Hist.* II, 504]. — I, 269 *note* 2. Joute au pas de Marsannay, I, 316, 317; ses armes, 334 *note* 2; assiste Pierre de Chandio à celui de la Fontaine de Plours, II, 150 et *note* 2.
- BAUFFREMONT (Jean de), chevalier, seigneur de Mirebeau, Bourbonne, Choie, etc., frère de Pierre ci-dessous, vivait encore en 1467 [DUNOD, *Hist.*, II, 503]. — Assiste Pierre de Chandio au pas de la Fontaine de Plours, II, 150 et *note* 2.
- BAUFFREMONT (Jean de), seigneur de Soye et de Vauvillars, chevalier, conseiller et chambellan de Philippe le Bon et de Louis XI, fils de Gauthier, seigneur de Vauvillars et de Rupes [DUNOD, *Hist.*, II, 516; PALLIOT, *Mém.* I, 1017]. — II, 49 *note*. Chevalier à Gavre, II, 318 et *note* 3; rejoint l'armée du comte de Charolais après Monthéry, III, 18 et *note* 5.
- BAUFFREMONT (Pierre de), seigneur et comte de Charny, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur, capitaine général (1432) et sénéchal héréditaire de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or, fils de Henri de Bauffremont et de Jeanne de Vergy, † 1473 [DUNOD, *Hist.* II, 503; BEAUC., 464]. — I, 243 *note* 2, 284 *note* 2, 294 *note* 5, 316, 321, 328, 329, 331, 332; II, 1, 147 *note* 2, 175, 178. Accompagne le duc Philippe comme conseiller à l'assemblée d'Arras, I, 205; assiste à l'entrevue de Besançon, 273 et *note* 9; danse aux fêtes données à cette occasion, 281; fait publier un pas d'armes, 283 et suiv.; le tient avec douze compagnons à la charme de Marsannay, 290 et suiv.; veille aux préparatifs du pas, 291; se présente pour jouter comme garde du pas, 298, 299; détail de ses diverses joutes, 301, 303-305; autorise une nouvelle emprise, 324, 325; s'arrête avec ses compagnons, en revenant du pas, à l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon et à l'église Notre-Dame de la même ville, 333, 334 *note* 2; ses armes, *ibid.*; son procès à l'occasion de la démolition des lices de Marsannay, 293 *note* 1; joute à Châlons, 60 et *note* 1; assiste comme chevalier de la Toison d'or au chapitre de Gand, II, 83 et *note* 3; son mariage avec Marie, bâtarde de Bourgogne, I, 284 *note* 2; II, 112 et *note* 1; érection en sa faveur de la baronnie de Charny en comté, *ibid.*; figure au pas de la Fontaine de Plours, 150 et *note* 2, 151 et suiv.; assiste au conseil tenu après la bataille de Gavre,

- 325, et à l'amende honorable des Gantois, 331; son vœu du faisan, 384; assiste à l'entrevue de Péronne, III, 84 et *note 1*, et aux noces de Charles le Téméraire, 103, 104, 111; IV, 97.
- BAUFFREMONT (Jeanne de), sœur de Pierre [DUNOD, *loc. cit.*]. — Ses deux maris, II, 150 *note 2*.
- BAUME (Henri de). I, 192 *note 2*. *Baume-les-Dames*. II, 319 *note et note 2*, 320 *note 1*; III, 206 *note 4*.
- BAUME (Guillaume de la), seigneur d'Irlains, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et son ambassadeur auprès du duc d'Autriche, chevalier d'honneur de la duchesse Marguerite, chevalier de la Toison d'or (1481), gouverneur des deux Bourgognes, † août 1490 [LA CHESN. II, 97; GOLLUT, 1100]. — Porte le pennon ducal aux obsèques de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, III, 59 et *note 2*; va au-devant de l'archiduc Maximilien, 244.
- BAUME (Quentin de la), seigneur du Mont-Saint-Sorlin, coseigneur de Marbos, chambellan du duc de Bourgogne [LA CHESN. II, 97]. — Tué à Granson, III, 209 et *note 6*.
- BAUSIGNIES (le seigneur de). Voy. HORNES.
- Bavay, capitale des Nerviens. I, 45 et *note 1*.
- BAVIÈRE (Albert, duc de), comte de Hainaut, Hollande, Zélande, etc., beau-père de Jean sans Peur, † 1404. — I, 84 *note 5*, 87.
- BAVIÈRE (Albert III, le Pieux, duc de), né en 1396, † 1<sup>er</sup> mars 1460. — III, 293 *note 1*.
- BAVIÈRE (Bernard de). Voy. BAVIÈRE (Robert de).
- BAVIÈRE (Christophe, duc de), fils d'Albert III, † 1493. — A la solde de l'empereur Frédéric dans son expédition contre les Flamands, III, 293 et *note 1*, 296.
- BAVIÈRE (Frédéric de), dit le Victorieux, comte palatin et électeur, né en 1425, † 12 décembre 1476. — III, 89 et *note 1*, 112. Fait mine d'aider son frère Robert dans sa querelle avec le chapitre de Cologne, III, 98 et *note 5*. C'est probablement lui à qui Bertholet donne par erreur le prénom de Louis, II, 333 *note 1*.
- BAVIÈRE (Guillaume IV de), comte de Hainaut, Hollande, Zélande, etc., fils d'Albert, † 31 mai 1417. — I, 279 *notes 1 et 2*.
- BAVIÈRE (Jean de), dit sans Pitié, évêque de Liège en 1389, marié en 1418 à Elisabeth de Gorlitz, † 5 janvier 1421. — I, 84 et *note 5*, 200 et *note 1*, 288 *note 2*.
- BAVIÈRE (Louis (?), duc de). Sa fille naturelle Jeanne épouse Jean de Salins, I, 267 et *note 2*.
- BAVIÈRE (Louis IV, le Pieux, duc de), comte et électeur palatin, † 13 août 1449. — I, 258 *note 4*.
- BAVIÈRE (Louis, duc de), dit le Noir, de la branche de Deux-Ponts, † 19 juillet 1489. — Chargé par l'empereur Frédéric IV de demander la main de Marie de Bourgogne pour son fils Maximilien, III, 242 et *note 4*.
- BAVIÈRE (Otton II de), comte palatin à Mosbach, † 7 avril 1499. — Accompagne l'empereur Frédéric dans son expédition contre les Flamands, III, 296 et *note 4*.
- BAVIÈRE (Robert de), évêque de Strasbourg, puis arche-

- vêque-électeur de Cologne en 1463, † 16 juillet 1480. — III, 227. La Marche lui donne par erreur le prénom de Bernard, I, 136; demande et obtient le secours de Charles le Téméraire contre le chapitre de son église, *ibid.*; III, 88, 89 et *note* 1, 98.
- BAVIÈRE** (Wolfgang, duc de), frère de Christophe ci-dessus, † 1514. — A la solde de l'empereur Frédéric dans son expédition contre les Flamands, III, 293 et *note* 1, 296.
- BAVIÈRE** (Jacques ou Jacqueline de), comtesse de Hainaut, fille de Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande, et de Marguerite de Bourgogne, mariée trois fois, † 8 octobre 1436. — Recherche l'alliance du duc de Gloucester, I, 91; épouse Franc de Borselle, 93; son appointment avec Philippe le Bon qui lui succède dans ses états, *ibid.*; débats au sujet de sa succession, 279 et *note* 1.
- BAVIÈRE** (Jeanne, bâtarde de), fille du duc Louis [GUILL. II, 3<sup>e</sup> part. 86]. — Epouse Jean de Salins, I, 267 et *notes* 2, 3.
- BAVIÈRE** (maison de). Voyez LOUIS. — (Marguerite de). Voy. BOURGOGNE. — (armes de). I, 88. — (princes de). II, 399.
- Bayeux*. II, 208 *note* 1.
- BÉARN** (Bernard de), bâtard et sénéchal de Foix, fils naturel de Jean, comte de Foix, marié à la fille unique d'Arnaud, vicomte de Lavedan [LA CHESN. II, 131]. — Lève l'emprise du seigneur de Hautbourdin, II, 119 *note* 1; empêché par la maladie de se rendre au pas de la Pèlerine, 123; joute à Bruges contre le même seigneur, 129 et *suiv.*; ses armes, 130 et *note* 2.
- Béarn*. II, 119 *note* 1.
- BÉATRIX DE PORTUGAL**, reine de Castille, femme du roi Jean I<sup>er</sup> (mai 1383). — I, 107 et *note* 6, 109.
- Beauce*. III, 19.
- BEAUCHAMP** (Richard), évêque de Salisbury, chancelier de l'ordre de la Jarretière, † 1481. — Négocie le mariage du duc Charles avec Marguerite d'York, III, 75 et *note* 3, 101; le bénit au Dan, 104, 105; IV, 98; assiste à l'entrée de cette princesse à Bruges, III, 112 et *note* 2.
- BEAUCHAMP** (le seigneur de). Voy. ROLIN.
- BEAUFORT** (Edmond I<sup>er</sup>), comte de Mortain, marquis de Dorset, duc de Somerset en 1448, connétable d'Angleterre, † 22 mai 1455 [BEAUC. 465]. — Ses débats avec le duc d'York pour le gouvernement de l'Angleterre, II, 209 et *note* 2.
- BEAUFORT** (Edmond II), duc de Somerset, † 1471. — Tué après la bataille de Tewksbury, III, 70 et *note* 4.
- BEAUFORT** (Henri), évêque de Lincoln et de Winchester, chancelier d'Angleterre, cardinal du titre de Saint-Eusèbe (1426), † 11 avril 1447. — Ambassadeur du roi d'Angleterre à l'assemblée d'Aras, I, 204 et *note* 6.
- BEAUFORT** (Jean), duc de Somerset, † 31 mars 1448. — II, 87.
- Beaufort, Belfort*. III, 206 *note* 4.
- BEAUGRANT** (madame de), naine de M<sup>lle</sup> de Bourgogne, figure aux fêtes de Bruges, III, 135.
- BEAUJEU** (le seigneur, le baron de). Voy. BOURBON (Philippe et Pierre de).
- BEAUJEU** (Anne de France, dame de), fille de Louis XI, mariée en 1474 à Pierre de

- Bourbon, sire de Beaujeu, † novembre 1522. — Sa naissance, II, 412 et *note* 5; son mariage projeté avec le comte de Charolais, III, 27 et *note* 1, 28, 30, 32; rompu, 35; épouse le sire de Beaujeu, *ibid.* et *note* 1; gouverne le royaume, 264 et *note* 3; reçoit Marguerite d'Autriche à son arrivée à Hesdin, 262.
- Beaujeu* (baronnie de), donnée en apanage à Pierre de Bourbon, II, 54 *note* 2.
- Beaujolais*. I, 96.
- Beautieu* (forteresse de). III, 220.
- Beauté*. III, 22, 23.
- BEAUMONT (Jaquemin de), sous-doyeur du damoiseau de Commercay. II, 29, 43. S'empare de Villy et y est assiégé, II, 15 et suiv.; prend et pille Montmédy, 20; s'échappe de Villy, 31; fait deux prisonniers dans une embuscade, 32, 33.
- BEAUMONT (Louis de). II, 275 *note* 1.
- Beaumont* (ville et seigneurie de). II, 333 *note*.
- Beaune*. I, 247 *note*. Refuse d'ouvrir ses portes au duc pendant la guerre des Ecorcheurs, I, 246 *note* 1; horloge de Dinant envoyée à —, III, 45 *note* 3; vin de —, III, 115.
- Beauquesne* (prévôté de Feulloy et). III, 223.
- Beaurevoir*. III, 223. Pris par le duc, I, 133. — (camp de). III, 80 *note* 4.
- Beauvais* (siège de). I, 133; III, 77 et *note* 4.
- BEAUVOIR (Jean, seigneur de) et de Caumainil, chevalier, échanson, puis conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, était mort en 1473 [BEAUC. 467]. — II, 302 *note* 3.
- Beauvoisis*. III, 222. Transporté à Charles le Téméraire, III, 29 *note*.
- BEBEMBERG (Georges de), assiste à la journée de Florenge, II, 23 *note* 3.
- BEC-CRESPIN (Antoine du), archevêque de Narbonne (1460-1472). — Fait partie d'une ambassade envoyée par Louis XI au duc de Bourgogne, III, 4 et *notes* 2, 4.
- Behaignons, Bohémiens*. I, 274; II, 113. Défendent Luxembourg et Thionville, II, 17; leur capitulation, 45.
- BELDEN (Guillaume), écuyer. III, 90 *note* 2.
- Belgiens*. I, 47.
- BELGIUS. I, 119.
- BELLEDENT (Jacot), cleric de l'artillerie du duc de Bourgogne. I, 95 *note* 1.
- BELLEFORIÈRE (Perceval, seigneur de) et d'Ittre, chevalier, conseiller et chambellan de Charles le Téméraire et de Maximilien, teste en 1475 [BEAUC. 467]. — Combat à Audenarde, II, 239 et *note* 1.
- Bellemotte*, près Arras. II, 68.
- BELLEVAL (Couraud ou Conrad de), gentilhomme allemand, joute au pas de Marsannay, I, 311, 312.
- Belleville* (siège de). I, 96 et *note* 5, 97 et *notes* 3, 4.
- Belvédère* (villa du). II, 350 *note* 2.
- BENOIT XIII (Pierre de Lune), pape, † 1424. — I, 192 *note* 2.
- BENSDORFF (Jean de), maréchal de Luxembourg, assiste à la ratification du traité d'Hesdin, II, 6 *note*.
- BENTHUN (Guy de), porte-étendard du comte de Saint-Pol, se distingue au combat de Basele, II, 262.
- Bercy*. III, 23 *note* 2.
- Berg-op-Zoom*. III, 287 *note* 1.
- BERGHES (Henri de), docteur ès droits, notaire apostolique,

- chancelier de la Toison d'or, évêque de Cambrai en 1480, † 1502 [BOULL. 90]. — Chargé de parlementer avec les Liégeois, III, 285 et *note* 2.
- BERGHES (Jean de), seigneur de Walhain, chevalier de la Toison d'or en 1481, † 20 janvier 1531 [BOULL. 91]. — L'un des négociateurs du traité d'Arras en 1482, III, 262 *note* 5; accompagne Maximilien à la prise de Termonde, 267; chargé avec Baudoin de Lanoy de conduire le jeune archiduc à Bruxelles, 285.
- BERGUES OU BERGHES (Philippe de) [LA BARRE, a, 361]. — Figure au ravitaillement de Lintz, III, 93, 94.
- BERGUES (Mgr de). Voy. GLIMES.
- BERGUES (M<sup>lle</sup> de), envoyée au-devant de Marguerite d'York, IV, 97.
- Bergues-sur-le-Soin*. II, 80.
- BERJOU (Aymé), procureur fiscal au bailliage de Dijon (1458) et au parlement de Bourgogne (1462) [*Arm. comptes*, 384]. — I, 293 *note* 1.
- BERNARD (Etienne), dit Moreau, conseiller de Charles VII et son ambassadeur à l'assemblée d'Arras, I, 208, 209.
- BERNARD (Guy), archidiacre de Tours, maître des requêtes de l'hôtel. II, 275 *note* 1.
- Berne* (communauté de). III, 226. — (habitants de), invités à servir le comte de Charolais, III, 9 *note* 1. — (musée de). I, 54 *note* 3. — (ville de). II, 397 *note* 2.
- BERRY (le duc de). Voy. FRANCE (Charles et Jean de). — (Marie de). Voy. BOURBON.
- Berry*. I, 201, 203.
- BERSABÉE. I, 111 et *note* 5.
- BERSAT (Robert de), prépare l'escalade de Luxembourg, II, 35, 36.
- BERTRANDON. Voy. BROQUIÈRE (la).
- BESANÇON (archevêques de). Voy. FLAVIGNY (Quentin de) et TOUR (Guillaume de).
- Besançon*. I, 192 *note* 2, 193 *note*; II, 397 *note* 2; III, 206 *note* 4, 207 *note*, 238 *note* 1. Joutes à —, I, 267 et *note* 3; entrevue à — du roi des Romains Frédéric et de Philippe le Bon, 270 et suiv.
- Béthune*. I, 102 *note*; IV, 109. — (terre et seigneurie de). I, 8, 9 *note* 1; III, 133. Cédées au comte de Charolais, II, 414 *note* 3.
- BEURES OU BÈVRES (Marie de la Vieville, dame de), femme, en 1459, du bâtard Antoine, seigneur de *Beveren* ou BÈVRES. — Assiste au banquet de Lille, II, 355 et *note* 5.
- BEVEREN, aliàs BEURES OU BÈVRES (le seigneur de). Voy. BOURGOGNE.
- Beveren* (terre de), donnée au bâtard Corneille, passe après sa mort à son frère Antoine, II, 270 *note* 3.
- Biertiet, Bervillier*. I, 170 et *note* 1; III, 273 et *note* 2.
- BILLECOCQ (N.), écuyer, joute à Bruges, III, 199, 200.
- BINCHOIS, musicien de la cour de Bourgogne. II, 351 *note* 1.
- BISCHE, BICHE OU BISSE (Guillaume), « pauvre valet » du pays de Champagne, d'après Du Clercq, natif de Moulins-Engilbert, suivant d'autres auteurs, élevé par la faveur du comte de Charolais, qui le fit son premier maître d'hôtel; seigneur de Cléry, conseiller et chambellan du roi, gouverneur de Péronne en 1478 [DU CLERCQ, l. III, ch. XXVI; BOULL. 66; BAR.-GACH. II, 604 *note* 1; LA BARRE, b, 273; COMM.-DUP. III, 478]. — II, 423; III, 31, 223 et *note* 3. Renvoyé de l'hôtel du comte de Charo-

- lais, II, 420; se retire à Paris où il prend beaucoup de crédit, *ibid.*; figure aux fêtes de Bruges, III, 121; livre Péronne à Louis XI, II, 420 *note 1*.
- BLADELIN (Pierre), dit Lestmakere, conseiller, maître d'hôtel du duc, trésorier de la Toison d'or; donne quittance le 6 mars 1451 de six queues de vin dont le duc lui avait fait cadeau pour ses bons services [COMM.-DUP. III, 256; PEINC. XXIII, 742; Arch. Côte-d'Or, B. 383]. — Assiste au chapitre de Gand, II, 85 et *note 2*.
- BLAISY (Alexandre, seigneur de), Chaudenay et Thoisy-la-Berchère, marié le 7 novembre 1404 à Catherine de Bourgogne-Montagu, était mort en 1424 [MORÉRI, art. *Bourgogne*; PALLIOT, *Mém.* I, 707, 796]. — II, 182 *note 1*.
- BLAISY (Claude I<sup>er</sup> de), seigneur en partie de Brognon et Saint-Julien, fils d'Alexandre, marié vers 1448 à Jeanne de Granson, était mort en 1461 [PALLIOT, *Mém.* I, 225, 768, 796; PEINC. VII, 171; XVIII, 622; XXVII, 410]. — II, 182 *note 1*.
- BLAISY (Claude II de), baron de Couches, comte d'Arnay, seigneur de Blaisy, etc., fils de Claude I<sup>er</sup>, marié en 1486 à Louise de la Tour, † 1503 [ANS. IV, 530; PEINC. VII, 122; VIII, 126; XVIII, 622]. — Figure très jeune au pas de la Fontaine de Plours, II, 182 et *note 1*.
- BLAISY (Guillaume de), frère du précédent, figure avec lui au pas de la Fontaine de Plours, II, 182 et *note 1*.
- BLAMONT (le sire de). Voy. NEUF-CHATEL (Thibaut de).
- BLANC (Jean le). I, 274 *note 1*.
- BLANC-ESTRAIN, aliàs BLANSTROEM (le bâtard de), nommé capitaine de la Verde-Tente, II, 286; prend Hulst et Axel, *ibid.* et *notes 4 et 5*; repoussé à Alost, *ibid.*; blessé, 303 *note 3*.
- BLANCHE DE NAVARRE, reine d'Aragon, femme du roi Jean II, † 1<sup>er</sup> avril 1441. — II, 137 *note*.
- BLANCHE DE NAVARRE, reine de France, 2<sup>e</sup> femme de Philippe de Valois, † 5 octobre 1398. — I, 68 et *note 5*.
- BLANCHE (personnage de la dame). III, 161 et suiv.
- Blancs chaperons (faction des). II, 221, 222.
- Blangy. III, 79 *note 2*.
- BLIOUL (Laurent du), seigneur du Sart, greffier de la Toison d'or. IV, 161 *note 1*, 170 *note 1*, 188 *note*.
- BLOIS (N.). I, 238.
- BLOSSET (Etienne), évêque de Lisieux, † 1505. — III, 34 *note 4*.
- BLOSSET (Jean de), accompagne le duc de Berry en Bretagne, III, 34.
- BOCQUAM (le sire de). Voy. BOUCQUAM et BORSSELLE.
- BOCQUEAUX (le seigneur de), envoyé en ambassade aux Gantois après la bataille de Gavre, II, 327 *note 1*.
- BOETSLAER (le seigneur de). II, 271 *note 4*.
- Bohain. I, 134.
- BOHÈME (roi de). — Voy. LADISLAS I, LADISLAS II. — (Bonne de). Voy. BONNE.
- Bohème. I, 289, 290; II, 2 *note 2*. Occupée par les Vandales, I, 47. — (royaume de), usurpé par le roi Mathias, I, 26, 27.
- BOILLEAUE (Jean), clerc. I, 243 *note 2*.
- BOIS (Jean du), écuyer picard, prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 12.

- Bois (Jean du ou de), lieutenant du capitaine du château de Gavre, s'échappe avec lui de cette place, II, 313 et *note* 3. Le même que Jean de Vos, Ost ou Fox, d'après Du Clercq. Voy. Fox.
- Bois ou du Boz (Jean du), seigneur du Bois, Hannekin, Vermelles, etc., chevalier, bailli de Cassel, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, était mort en 1496 [BEAUC. 469]. — Joute à Dijon, I, 286; figure au pas de la Pélerine, II, 121; chevalier à Audenarde, 238 et *note* 3, 239; blessé au siège de Schendelhecke, 307; son vœu du faisau, 391 et *note* 2.
- Bois-BAILLY (Josselin du), maréchal des logis de Louis XI [BAR.-GACH. II, 222]. — Annonce à Philippe le Bon la naissance du fils aîné du dauphin, II, 412.
- Bois-le-Duc. III, 287 *note* 1, 298; IV, 109. Chapitre de la Toison tenu à —, IV, 146 et suiv.; église collégiale de —, 150.
- Bois-Sainte-Marie (terre de). II, 134 *note* 1.
- BOLANT (Guillaume de). II, 50 *note* 1.
- Bon-Espoir (chapelle de), à Notre-Dame de Dijon. I, 334 *note* 2.
- BONARD (Claude de), grand écuyer du roi de Castille. III, 266 *note*.
- BONAVENTURE (saint). I, 177.
- BONFÉAL (Pierre), conseiller aux conseils du duc, avocat du roi au bailliage de Dijon et au parlement de Bourgogne, marié en 1461 [PALLIOT, *Parl.* 331; *Arm. comptes*, 358]. — III, 71 *note* 3.
- BONIN, BOUIN ou BOVIN (Antoine ou Gilles), chef des Gantois dans leur révolte de 1452, II, 213 et *note* 2, 281 et *note* 3.
- BONNE DE BOHÈME, reine de France, première femme du roi Jean le Bon, † 11 septembre 1349. — I, 69 et *note* 3.
- BONNIFACE (Jean de), gentilhomme de la maison du duc de Milan [BEAUC. 469]. — II, 104. Le duc l'autorise à lever une emprise, II, 81; assiste à la fête de la Toison d'or à Gand, 94; y joute contre Jacques de Lalaing, 96 et suiv.; touche les targes blanche et noire au pas de la Fontaine de Plours, 154; détail de ses joutes, 155 et suiv.; gagne le prix des courses de lance, 201.
- BOONE (Liévin), justicier ou hofman des Gantois en novembre 1451 [BAR.-GACH. II, 88 *note* 6; BEAUC. 469]. — Son élection, II, 228; entraîne les Gantois au siège d'Audenarde, *ibid.* et *note* 3, 229; décapité, 228 *note* 1.
- Boos. I, 111 et *note* 5.
- Bordeaux. III, 6 *note*, 318.
- Bordelais. II, 274.
- BORLUUT (Simon). II, 329 *note* 1.
- BORNEL (Alardin). Voy. BOURNEL.
- BORSELLE (Adrien de), seigneur de Bredam, chevalier, marié en deuxième nocces à Anne, fille bâtarde de Philippe le Bon [BOULL. 80; ANS. VII, 106]. — Se fait remarquer par son luxe aux nocces de Charles le Téméraire et meurt peu après, III, 108.
- BORSELLE (Frank ou François de), comte d'Ostrevant, chevalier, conseiller et chambellan du roi, gouverneur de Hollande, Zélande et Westfrise, etc. [BEAUC. 470; GOLLUT, 1092 et *note* 1]. — Epouse Jacqueline de Bavière, I, 93; fait chevalier de la Toison d'or au chapitre de Gand, II, 84 et *note* 9, 95 et *note* 1.

- BORSELLE** (Henri de), seigneur de la Vère, comte de Grandpré, chevalier à la bataille de Zuyricsee (1425), chevalier de la Toison d'or, conseiller et chambellan du roi, † 17 février 1471 [BEAUC. 470]. — II, 207 *note* 3. Elu chevalier de la Toison d'or au chapitre de Gand, II, 94 et *note* 2, 95 *note* 1; conduit Marie de Gueldres en Ecosse, 118 *note* 1; chargé avec le seigneur de Bréda de lever le contingent hollandais pour la guerre contre les Gantois, 224; l'amène au duc, 271 et *note* 1; figure à l'entrée de Marguerite d'York à Bruges, III, 111; commande l'armée envoyée contre le duc de Clarence, 69.
- BORSELLE** (Wolffart de), comte de Boucquam et de Grandpré, seigneur de la Vère après son père Henri, maréchal de France (1464), chevalier de la Toison d'or, conseiller et chambellan du roi, etc., † 1487 [BEAUC. 470]. — II, 207 *note* 3, III, 224 et *note* 3, 252 *note* 6. Son premier mariage avec Marie d'Ecosse, II, 94 *note* 2, 95 et *note*; joute à Bruxelles, 216; danse au banquet de Lille, 378 et *note* 1; membre du conseil de régence nommé par les Gantois, III, 261 *note* 2; représenté au chapitre de Bois-le-Duc, IV, 151, 152.
- BOSCHUYSEN** (Floris de), prévôt d'Yvoy. II, 5 *note* 2.
- BOSQUEHUSE**, **BOSCHUSE** (Jean de), sommelier de corps du duc de Bourgogne, marié à Marguerite de Bourgogne, fille naturelle de Jean, évêque de Cambrai, † vers 1485 (BOULL. 60; COMM.-DUP. I, 150). — Prend part à la défense d'Allost, II, 287; négocie l'entrevue de Péronne, III, 81.
- BOSQUIEL** (Colette de). II, 407 *note* 2.
- Bosworth** (combat de). III, 111 *note* 6.
- BOTELARE** (Evrard van), décapité, II, 228 *note* 1.
- Bouchain**, pris par Louis XI, I, 159.
- Bouchoute**. II, 258 *note* 6.
- Bouclans** (seigneurie de). II, 117 *note* 1.
- BOUCQ** (Jacques le). I, 267 *note* 3.
- BOUCQUAM** (le comte de). Voy. **BORSELLE**.
- BOUCQUAM** (Charlotte de Bourbon, comtesse de), 2<sup>e</sup> femme de Wolffart de Borselle (17 juin 1468). — Assiste au baptême de Philippe le Beau, III, 252 et *note* 6.
- BOUCQUAM** (Marie d'Ecosse, comtesse de), 1<sup>re</sup> femme de Wolffart de Borselle. — Son mariage, II, 95 et *note*; accouche d'un fils que le comte de Charolais tient sur les fonts, 207 et *note* 3.
- BOUDAUT** (Jean), écuyer, seigneur de Marcilly et du Breul en Morvan, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, gruyer et bailli de Château-Chinon en 1461; en 1476 le roi lui donne et à sa femme Antoinette la terre de Coulanges-sur-Yonne, pour en jouir comme au temps des ducs Philippe et Charles [BEAUC. 470; PEINC. XVI, 226; XXV, 379]. — II, 379. Chargé avec le seigneur de Lannoy des préparatifs du banquet de Lille, II, 339; La Marche lui soumet le récit de ce banquet, 380; négocie la cession de Château-Chinon, 397.
- BOUDIN** (Gilles ou Pierre). Voy. **BAUDIN**.
- BOUESSEAU** (Thomas), secrétaire du duc et trésorier de ses chartes à Dijon (1431), † 1446



- [*Arm. comptes*, 441]. — II, 7 *note*.
- BOULAY (Jean de), seigneur de Soleuvre, Beaurepaire, Dudeslanges, marié à Marguerite d'Autel [*Ans.* VIII, 352]. — Prend parti pour le duc de Bourgogne, II, 14 et *note* 2, 48; aide ses officiers à maintenir le Luxembourg en son obéissance, 302.
- Boulenois*, I, 132. — (mer de), III, 224.
- BOULOGNE (Jeanne de). Voy. JEANNE.
- BOULOGNE (Jean de), peintre et valet de chambre du duc de Bourgogne. II, 112 *note*, 119 *note*, 231 *note* 3, 369 *note* 2.
- BOULOGNE (Marie de), femme de Fernand de Portugal et mère d'Henri, roi de Portugal. — I, 38. Personnage imaginaire. La Marche a probablement fait confusion avec Alphonse III, qui épousa en 1235 Mahaut de Dammartin, fille unique de Renaud, comte de Dammartin, et d'Ide, comtesse de Boulogne; resté veuf, Alphonse III épousa en secondes noces une bâtarde de Castille, dont vint un fils Denis et non Henri qui fut roi de Portugal après son père.
- Boulogne-sur-Mer*. I, 8, 9 *note* 1, 154; II, 332; III, 207 *note* 2, 254 *note*, 256 *note* 1; IV, 109, 149. — (comté de), cédé temporairement au duc de Bourgogne par le traité d'Arras, I, 227.
- BOURBON (Aimon 1<sup>er</sup>, sire de), fils de Gui. I, 149. — La Marche lui donne par erreur le prénom de Geoffroy.
- BOURBON (Alexandre, bâtard de), fils du duc Jean 1<sup>er</sup>, noyé par exécution en 1440. — Capitaine d'Ecorcheurs, I, 244 et *notes* 1 et 8.
- BOURBON (Anseau de), fils d'Aimon, donne son nom à la baronnie de Bourbon-Lancy, I, 149.
- BOURBON (Archambault 1<sup>er</sup>, sire de), fils d'Aimon (959), donne son nom à la baronnie de Bourbon-l'Archambault, I, 149.
- BOURBON (Charles 1<sup>er</sup>, duc de) et d'Auvergne, comte de Clermont, etc., grand chambrier de France, † 4 décembre 1456. — I, 96, 97 *note* 4, 146, 150, 153, 211 *note* 1, 227, 228, 235, 246 *note*; II, 54 *note* 2, 56 *note* 7, 208 *note* 1, 209 *note* 5; III, 42 *note* 1. — Epouse Agnès de Bourgogne, I, 96 et *note* 4, 153; ambassadeur du roi de France à l'assemblée d'Arras, 204, 208, 209; assiste à l'assemblée de Nevers, 250; visite le duc de Bourgogne à Chalon, 252; l'assiste au débat du procès de Jacques de Chabannes contre le sire de Pesmes, *ibid.* et suiv.; son éloge, 254; quitte Chalon, 257 et *note* 2; ses deux séjours dans cette ville, 266 *note* 2; vient trouver le duc Philippe à Dijon, 267; assiste (ou son fils Jean) à l'entrevue de Châlons, II, 56 et *note* 2; sa fille Isabelle demandée en mariage pour le fils du comte de Saint-Pol, 395, et peu après fiancée à son insu au comte de Charolais, 396; instructions par lui données pour ce mariage, 401 *note* 2; promet en dot à sa fille la seigneurie de Châteaueu-Chinon et cherche vainement à se dégager de cette promesse, I, 154; II, 396 et *note* 3.
- BOURBON (Geoffroy de). Voy. BOURBON (Aimon 1<sup>er</sup> de).
- BOURBON (Jacques II de), comte de la Marche et de Castres, grand chambrier de France, régent et roi de Naples, mort

- cordelier à Besançon, le 24 septembre 1438. — I, 193 *note*. Épouse Jeanne de Duras, reine de Naples, I, 190 et *note* 1; ses démêlés avec sa femme qui le retient prisonnier au château de l'Œuf, 191 et *note* 1; s'échappe de prison, 192; prend l'habit de saint François, 193; son entrée à Pontarlier, d'où il se rend à Besançon, 193 et suiv.
- BOURBON (Jacques de), chevalier de Saint-Michel et de la Toison d'or (1468), fils de Charles I<sup>er</sup>, † 22 mai 1468. — Soupe avec le duc de Bourgogne, III, 4 *note* 4; prend part à la guerre du Bien public, I, 124.
- BOURBON (Jacques de), chevalier de Rhodes, grand prieur de France, fils bâtard de Louis, évêque de Liège, † 27 septembre 1527. — Sert le seigneur de Ternant au pas de l'Arbre d'or, IV, 135. — La Marche lui donne par erreur le prénom de Jean.
- BOURBON (Jean I<sup>er</sup>, duc de), né en 1381, † janvier 1434. — I, 153.
- BOURBON (Jean II le Bon, duc de) et d'Auvergne, fils aîné du duc Charles I<sup>er</sup>, connétable et grand chambrier de France, † 1<sup>er</sup> avril 1488. — Séjourne avec ses parents vers le duc Philippe à Dijon, I, 267; assiste (ou son père Charles) à l'assemblée de Châlons, II, 56 et *note* 2; vainqueur des Anglais à Formigny, 209 et *note* 5; reçu par le comte de Charolais à Gand, III, 3 *note* 3; soupe avec le duc Philippe, 4 *note* 4; prend part à la ligue du Bien public, I, 124; III, 7 et *note* 4, 8 et *note* 3; signe le traité de Saint-Maur, 29 *note*; rentre dans les bonnes grâces du roi, 32; donation à lui faite du comté de Bourgogne et de la seigneurie de Salins, confisqués sur Charles le Téméraire, 229 *note* 1; visite Charles VIII à Beaugency, 264 et *note* 1.
- BOURBON (Jean I<sup>er</sup> de), comte de la Marche et de Vendôme, père de Jacques, roi de Naples, † 11 juin 1393. — III, 181 *note*.
- BOURBON (Jean VII de), comte de Vendôme en 1466, † 6 janvier 1478. — III, 180, 181 et *note*. Prisonnier à Monthéry, III, 16 *note* 4.
- BOURBON (Louis I<sup>er</sup> le Grand, créé duc de) en 1327, † janvier 1342. — Affligé de la goutte, I, 180.
- BOURBON (Louis II le Bon, duc de) en 1356, † 19 août 1410. — La Marche lui donne à tort pour femme une comtesse d'Armagnac, I, 153.
- BOURBON (Louis de), comte de Vendôme et de Chartres, grand chambellan et grand maître de France, lieutenant du roi en Picardie, Champagne et Brie, etc., † 21 décembre 1446. — I, 235. Ambassadeur du roi de France à l'assemblée d'Arras, I, 204, 208, 209; assiste à l'assemblée de Nevers, 250.
- BOURBON (Louis de) le Bon, comte de Montpensier, de Clermont et de Sancerre, dauphin d'Auvergne, etc., † mai 1486. — II, 208 *note* 4.
- BOURBON (Louis de), évêque de Liège en 1455, fils du duc Charles I<sup>er</sup>, † 1482. — III, 7 *note* 4, 91, 227. Fait prisonnier à Tongres par les Liégeois, I, 129; III, 82 et *note* 2; rétabli sur son siège par son cousin le duc Charles, I, 129; nouvelle révolte des Liégeois contre lui, 175; assassiné, 175 *note* 4.

- BOURBON** (Louis, bâtard de), fils du duc Charles I<sup>er</sup>, comte de Roussillon, amiral de France en 1466, † 19 janvier 1486. — III, 223 et *note* 1.
- BOURBON** (Mile de), sert les seigneurs de Ternant et de Carency au pas de l'Arbre d'or, IV, 135.
- BOURBON** (Philippe de), seigneur et baron de Beaujeu, second fils du duc Charles I<sup>er</sup>, mort jeune. — Assiste à l'entrevue de Chalons-sur-Saône, I, 258 et *note* 2; suit le duc Philippe dans son expédition du Luxembourg, II, 12; accompagne la duchesse à Châlons, 54 et *note* 2; assiste aux joutes d'Arras, 68, 69, et à celles de Bruges, 124 et *note* 3.
- BOURBON** (Philippe de), seigneur de Duisant, frère de Pierre, seigneur de Carency; vivait encore en 1477. — Assiste son frère au pas de l'Arbre d'or, IV, 135.
- BOURBON** (Pierre I<sup>er</sup>, duc de) en 1342, † 19 septembre 1356. — I, 153.
- BOURBON** (Pierre II de), sire de Beaujeu, puis duc de Bourbon à la mort de son frère Jean II, † 8 octobre 1503. — II, 54 *note* 2; III, 222. Accompanye le duc de Berry en Bretagne, III, 34 et *note* 1; rentre en France avec Ol. de la Marche, *ibid.*; épouse Anne de France, 35 et *note* 1; près du roi à Beaugency, 264 et *note* 3.
- BOURBON** (Pierre de), seigneur de Carency, fils de Jean, aussi seigneur de Carency, et de Jeanne Vendômois, † après 1493. — Joute au pas de l'Arbre d'or, III, 180 et *note* 1, 181; IV, 135.
- BOURBON** (Agnès de Bourgogne, duchesse de), fille de Jean sans Peur, mariée en 1425 au duc Charles I<sup>er</sup> de Bourbon, † 1<sup>er</sup> décembre 1476. — I, 96 et *note* 4, 97, 146, 153; II, 54 *note* 2, 56 *note* 7, 401 *note* 2. Accompanye son mari à l'assemblée de Nevers, I, 250 et *note* 4; vient avec lui visiter le duc Philippe à Dijon, 267 et *note* 1; rejoint le duc à Lille et soupe avec lui, III, 4 *notes* 1 et 4; son séjour prolongé à la cour de ce prince, 41, 42 et *note* 1.
- BOURBON** (Anne de France, duchesse de). Voy. **BEAUJEU**.
- BOURBON** (Béatrix, dame de), femme de Robert de France, comte de Clermont et sire de Bourbon, † 1<sup>er</sup> octobre 1310. — Héritière de la baronnie de Bourbon, I, 149. — La Marche lui donne par erreur le prénom de Louise.
- BOURBON** (Isabelle de Valois, duchesse de), femme du duc Pierre I<sup>er</sup>, † 26 juillet 1383. — I, 153.
- BOURBON** (Isabelle de), religieuse clarisse. I, 193 *note*.
- BOURBON** (Marguerite de), femme de Rodrigue de Villandrando. I, 244 *note* 5.
- BOURBON** (Marie de Berry, duchesse de), femme du duc Jean I<sup>er</sup>, † juin 1434. — I, 153.
- BOURBON** (Catherine de). Voy. **GUELDRES**. — (Charlotte de). Voy. **BOUQUAM**. — (Isabelle de). Voy. **CHAROLAIS**. — (Jeanne de). Voy. **ARGUEL**. — (Louise de). Voy. **BOURBON** (Béatrix de). — (Marguerite de). Voy. **SAVOIE**. — (Marie de). Voy. **CALABRE**. — (armes de). I, 152, 153; III, 181. — (maison de). I, 97, 147, 148, 150. — (origine des ducs de). I, 152.
- Bourbon* (baronnie de), érigée en duché en 1327 par le roi Charles IV et non par saint

- Louis, comme le dit La Marche. I, 150. — (origine du nom de). I, 148.
- Bourbon* (tournoi dans la salle de), à Paris. II, 426.
- Bourbon-Lancy*. I, 149; II, 426 note 4.
- Bourbon-L'Archambault*. I, 149.
- Bourbonnais*. I, 148.
- Bourbourg*. III, 166.
- BOURGEOIS (Philipot), écuyer nivernais, porte l'étendard du comte d'Etampes au combat de Nevele, II, 256.
- BOURGOGNE (Antoine de), duc de Brabant en 1405, † 25 octobre 1415. — I, 288 note 2; II, 2 note 2, 266 note 4.
- BOURGOGNE (Antoine, bâtard de), dit le grand bâtard, seigneur de Beures, Bèvres ou Beveren, chevalier de la Toison d'or en 1456, fils du duc Philippe et de Jeanne de Presle, † 1504. — II, 299; III, 39 note 1, 109, 280 note 1; IV, 99, 100, 130, 142, 148, 149. Assiste à l'entrée du duc son père à Bruxelles, II, 51; emmené par lui en Luxembourg, 207; chevalier à Audenarde, où il commandait l'avant-garde, 236, 237; escarmouche devant Gand, 245; son enseignne engagée au combat de Nevele, 254, 256; commande l'arrière-garde à Rupelmonde, avec le comte d'Etampes, 268; regrets que lui cause la mort de son frère Corneille, 270; lui succède dans ses terres et dans le titre de grand bâtard, *ibid.* et note 3; son expédition au pays des Quatre-Métiers, 279 et note 2; tient garnison à Termonde pendant la trêve, 282; repoussé dans une course sous les murs de Gand, 288, 289; attire Jean Fallot au parti du duc, 292; ses succès contre les Gantois, 293 et suiv.; prend part au siège de Poucques, 309; combat à Gavre, 317; assiste à l'amende honorable des Gantois, 331; sert Adolphe de Clèves aux joutes du banquet de Lille, 345; y joute lui-même, 347; sa place au banquet, 355; autre joute où il gagne le prix de dedans, 380; son vœu du faisan, 383; mène grande fête à Lille lors du 2<sup>e</sup> mariage du comte de Charolais, 401 et note 1; prend part à la guerre du Bien public, I, 124; commande la troisième bataille à Montlhéry, III, 9 note 2; son expédition contre les Sarrazins, I, 104; III, 35 et suiv.; fait lever le siège de Ceuta, 39; rentre à Marseille, 40; rejoint son père malade qui lui donne le comté de la Roche, *ibid.*; obtient du duc l'autorisation de jouter contre le comte de Scalles, 41; prend part au siège de Dinant, 48; son emprise en Angleterre, I, 104; III, 48 et suiv.; apprend la mort de son père, 55; revient à Bruges, 56 note, 57; figure à l'entrée de Marguerite d'York dans cette ville, 111 et note 2; chef d'une des chambres de festin aux noces de cette princesse, 117; tient le pas de l'Arbre d'or, 123 et suiv.; IV, 108 et suiv.; sa première entrée dans la lice, III, 131; gagne la verge d'or, 132; suite de ses joutes, 139 et suiv.; IV, 116 et suiv.; ne joute pas contre le seigneur de Scalles dont il était frère d'armes, III, 172; blessé au genou, ce qui l'empêche de continuer son emprise, 173, IV, 139; assiste à la joute du duc, III, 188.
- BOURGOGNE (Baudoin, bâtard de), fils du duc Philippe et de Catherine de Tiesferies, † 1505. — Accompagne son frère An-

toine dans son expédition contre les infidèles, III, 36 et *note* 1; va saluer Marguerite d'York au Dan, 106 et *note* 7; joute au pas de l'Arbre d'or, 163; IV, 128; y sert le duc, 138; exclu de la trêve de So-leuvre, III, 221 et *note* 2.

BOURGOGNE (Charles le Témé-raire, comte de Charolais, puis duc de) en 1467, † 5 jan-vier 1477. — I, 41 *note*, 54 *note* 3, 105, 106, 127, 129 et *note* 1, 144, 145, 188; II, 85, 86, 112 *note*, 118, 146, 164 *note* 1, 199 *note* 3, 213, 243, 245, 249, 258, 259, 300 *note* 2, 324, 326, 331, 380 *note* 1, 397 et *note*; III, 3 *note* 4, 14 *note* 1, 21, 40 *note*, 88 *note* 1, 98, 116, 117, 151, 242, 248 *note* 3, 249 *note*, 305; IV, 33, 38, 70, 82, 83, 86, 88, 100, 101, 149, 150, 154, 157, 158, 160, 167, 168. Son histoire abrégée, I, 121 et suiv.; son père se rendant en Bourgogne le laisse à Bruxelles, 248; la duchesse Isabelle l'y rejoint au début de la campagne du Luxembourg, II, 14; reçoit son père à son entrée à Bru-xelles, 51; assiste à la joute du seigneur de Ternant à Arras, 68, au chapitre de la Toison d'or tenu à Gand en 1445, 83, 94, et à la joute qui suivit, 96; se rend au pas de la Pèlerine, 121; fait bon ac-cueil aux infants de Portugal, 136, 214; parrain d'un fils de la comtesse de Boucquam, 207; court sa première lance au parc de Bruxelles, 214, 215; assiste aux joutes don-nées dans le marché de la même ville; son éloge, I, 122, 123; II, 216, 217 et *note* 3; envoyé à Bergues et en Zé-lande, 225; sa ferme résolu-tion de prendre part à la guerre contre les Gantois,

dont son père aurait voulu l'écartier, 226; suit ce prince dans cette expédition, 231, 245; passe l'Escaut avec lui, 263; ses premières armes à Rupelmonde, 265, où il fait plusieurs chevaliers, 268; ses regrets de la mort du bâtard Corneille, 270; veut attaquer Moerbeke contre l'avis des seigneurs, 277; y renonce à regret, 278 et *note* 2; accom-pagne son père au siège de Schendelbeke, 304; vivement affecté de la mort de Jacques de Lalaing, 311; son père cherche en vain à l'éloigner du théâtre de la guerre, 312, 313; combat à Gavre avec lui, 317, 322; y est blessé, 323; séjourne à Lille, 333; son portrait, 334, 335; assiste Adolphe de Clèves à la joute de Lille, 345; y joute lui-même, 347; sa place au ban-quet, 355; prend part à la danse, 378, et en gagne le prix, 379; fait crier une joute, *ibid.*; son vœu du faisan, 382; fiancé secrètement à Isabelle de Bourbon, 396; son père partant pour l'Allemagne lui confie le gouvernement de ses états, 398; s'acquitte bien de cette mission, *ibid.*; son ma-riage à Lille, 401 et *notes* 1 et 2; joute aux fêtes données à cette occasion, 401 *note* 1; va au-devant du dauphin, 409; son séjour au Quesnoy, 412; se brouille avec les Croy, 414 et *notes* 1 et 3; ne veut pas ac-cepter Philippe de Croy pour tiers chambellan, ce qui pro-voque la fureur de son père, 416, 417, 418; entre en débat avec ce dernier, I, 105; se réconcilie avec lui par l'inter-médiaire du dauphin, II, 419, 420 et *note* 1, 421; apprend la mort de Charles VII, 423; ses relations amicales avec

son successeur, *ibid.*; assiste à l'entrée de Louis XI à Paris, 424; y joute, 425, et y donne un tournoi, 426; se rend en Bourgogne, *ibid.* et *note 4*, et de là à Tours où il est bien reçu par le roi qui lui donne une pension, 423, 426 et *notes 4* et 5; s'égare dans une partie de chasse, 427 *note*; rentre à Bruxelles, *ibid.* *note 2*; mecontent de Louis XI qui lui retire sa pension et ne lui remet pas le prix du rachat des villes de la Somme, comme il le lui avait promis, III, 4, 2; son séjour en Hollande, 2 *note 3*, 3 et *note 3*; reçoit à Gand le duc de Bourbon, 3 *note 3*; soupe avec Philippe le Bon, 4 *note 4*; ses relations avec le comte de Saint-Pol, 6, 7 et *note 1*; averti de l'arrivée du duc de Berry en Bretagne, 7; informe son père de son alliance avec ce prince, 8; se ligue contre Louis XI avec les seigneurs de France, I, 124; son entrée en campagne, III, 9 et *note 1*, 10 *note 1*; combat à Monthéry où il commande la deuxième bataille, III, 11, 9 et *note 2*; blessé, I, 124; III, 12, 13 *note 3*; couche sur le champ de bataille, 13, qu'il garde trois jours, 16 et *note 1*, 17, 18 et *note 1*; bruit répandu de sa mort ou de sa capture, 16, 17, 19; tient conseil, 14, 15; se porte au-devant des ducs de Berry et de Bretagne, qui le rejoignent à Étampes, 17, 20 et *note 2*; traite avec ce dernier, 17 *note 6*; décide les princes à marcher sur Paris, 21; fait fortifier les approches de Conflans et établir un pont sur la rivière, 22; assiste aux conseils tenus au même lieu, 23; se bronille avec le connétable de Saint-Pol, 25; reçoit

de l'argent pour la solde des troupes, *ibid.*, 27 et *note 3*; le roi l'amuse par l'offre de la main de sa fille Anne, 27 et s., avec les comtés de Champagne et de Brie pour dot, 28; signe le traité de Saint-Maur, 29 *note*; cession à lui faite des villes de la Somme, *ibid.*; son entrevue avec le roi à Villiers-le-Bel, 28 *note 1*, 30 et *note 3*; quitte la France et marche contre les Liégeois révoltés qu'il réduit à merci, 25 *note 2*, 30 et *notes 3* et 4, 31 et *note 1*, I, 125; rentre à Bruxelles, III, 31; envoie Ol. de la Marche en Normandie, 33 et *note 2*; dissimule ses vrais sentiments envers le roi, 35; rupture de son projet de mariage avec Anne de France, *ibid.*; insulté par les Dinantais, 42 *notes*, 43; se dispose à les châtier, 43 et *note 6*; assiège, prend et brûle Dinant, I, 126; III, 44 et *note 3*, 45 et *notes*; fait justice sévère de trois archers, *ibid.*, 46; fait annoncer à son père la prise de Dinant, *ibid.*; poursuit les Liégeois venus au secours de cette ville, *ibid.*; son entrevue avec leur capitaine, 47; ne peut les atteindre, *ibid.*; reçoit leur soumission et retourne vers son père, 48 et *notes 1* et 2; lui succède, I, 122, 127; III, 57; marche contre les Liégeois de nouveau révoltés, 63 et *note 2*; assiège Saint-Trond, I, 127; III, 64 et *note 2*; commande en personne à la bataille de Brunstein, 65 et *note 5*; bat les Liégeois, I, 127; III, 66; s'empare de Saint-Trond et de Tongres, I, 127; III, 67 et *note 3*; entre à Liège dont il fait abattre les murailles, I, 128; III, 68 et *note 1*; rentre à Bruxelles, *ibid.*; en paix

avec Louis XI, I, 128; sa grande prospérité; son mariage avec Marguerite d'York projeté et conclu, I, 128; III, 75 et *note* 2, 101; récit de ses noces, III, 101 et suiv.; IV, 95 et suiv.; va visiter Marguerite à l'Écluse, III, 104; IV, 97; fiancé et marié au Dan par l'évêque de Salisbury, III, 105; IV, 98; sa richesse en vaisselle, III, 120; assiste aux diners et aux joutes, III, 122, 133, 138, 148, 200; IV, 108, 110, 115, 119, 122, 129, 133; sa devise, III, 133, 151; lettre à lui présentée par la dame de l'Île Célée, IV, 112 et suiv.; joute au pas de l'Arbre d'or, III, 189 et suiv.; IV, 138 et suiv.; prend part au tournoi qui suivit, III, 194, 195; IV, 140, 141; refuse le prix que veulent lui donner les dames, III, 199; prend congé de la duchesse de Norfolk et se rend en Hollande, 201 et *note* 1; se met aux champs à Lyons-en-Santers, I, 129; son entrevue à Péronne avec Louis XI, *ibid.*; III, 201 *note* 4, 81 et suiv. et *notes*; le force à marcher contre les Liégeois, 84; entre avec lui à Liège, 86, 87 et *note* 1; le fait reconduire dans ses états, 87; fait prévenir le duc de Berry du traité de Péroune, 88; son expédition au pays de Franchimont, I, 130; III, 212, 213 et *note* 1; lève une armée pour combattre le duc de Clarence et la dissout presque aussitôt, 69, 70; reçoit le roi Edouard IV dans ses états, I, 130; III, 237; fait arrêter Adolphe de Gueldres et mettre son père en liberté, 202 et *notes* 1, 2 et 3; prend en haine le comte de Saint-Pol, 203; apprend que Saint-Quentin et Amiens

se sont mis en l'obéissance du roi, 71; assiège Amiens, I, 130; III, 71 et *notes* 2 et 3; conclut une trêve avec Louis XI, I, 131; III, 73 et *note* 2; ses ordonnances sur les gens de guerre, I, 131 et *note* 1; III, 74, 76 et *note* 1; fait régner la justice dans ses états, I, 132; établit un parlement à Malines, ce qui le fait accuser de lèse-majesté au parlement de Paris, *ibid.* et *note* 2; se considère, le roi ayant rompu la trêve, comme dégagé de tout devoir de fidélité envers lui, *ibid.*; prend les armes, 133; son invasion en France, *ibid.*; s'empare de Roye et de Nesle, III, 77; assiège Beauvais, I, 133; III, 77; lève le siège, 78 et *note* 2; son expédition en Normandie, *ibid.* et suiv.; brûle Neufchâtel, *ibid.* et *note* 3; se porte sur Rouen où il ne peut entrer, I, 133; III, 78 et *note* 4, 79; bat en retraite sur Amiens, 79; son entrevue avec le duc de Calabre qui lui demande la main de sa fille, *ibid.* et *notes* 2 et 3; obtient de ce prince la renonciation aux promesses qui lui avaient été faites à cet égard, 80 et *note* 4; cherche en vain à livrer bataille à Louis XI, I, 133; III, 81; établit un camp d'honneur à Lyons-en-Santers, III, 81 et *note* 4; tient un chapitre de la Toison d'or à Valenciennes, I, 134; III, 203; y change les manteaux des chevaliers, *ibid.*, *note* 5; s'y réconcilie avec les Croy par l'intermédiaire de Jean de Rubempré, *ibid.*; s'empare des pays de Gueldres et de Zutphen, I, 135; III, 205 et *notes* 2 et 3; son entrevue à Trèves avec l'empereur Frédéric, I, 135; se rend en Bourgogne, III, 206 et *notes* 2,

3 et 4; son entrée à Dijon où il prend possession du duché de Bourgogne et préside aux obsèques de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, I, 136; III, 58 et suiv., 206; prend aussi à Dole possession du comté, 206 et *note* 5; va en pèlerinage à Saint-Claude, 207; retourne à Bruxelles, *ibid.*; fait emprisonner le comte de Montbéliard, *ibid.* et *note* 2; se porte au secours de l'archevêque de Cologne, I, 136; III, 89; assiège Neuss, I, 136, 137; III, 88 et suiv.; apaise une querelle des Anglais et des Italiens qui servaient dans son armée, 96; festoie le roi de Danemark et plusieurs princes d'Allemagne, I, 139; III, 97 et *notes* 4 et 5; attaque le camp de l'empereur, 99; traite avec lui, 100 et *notes* 2 et 3; lève le siège de Neuss, *ibid.*; rejoint à Calais le roi Edouard, I, 139, III, 73 *note* 5; traite avec lui, 74 *note*; signe la trêve de Souleuvre, 214 et *note* 4, 215 et suiv.; s'empare de la Lorraine, I, 139, III, 208; secourt le comte de Romont contre les Suisses, I, 139; III, 209; battu à Granson, I, 139; III, 209, 210, et à Morat, I, 140; III, 210, 211; assemble les états du comté de Bourgogne à Salins, I, 141; son mécontentement contre la maison de Savoie, III, 234 *note* 2; ordonne à Ol. de la Marche de s'emparer de la duchesse de Savoie et de ses fils, *ibid.*; sa fureur en apprenant l'évasion du jeune duc, 236 et *note* 2; ordonne une levée en masse à laquelle les états généraux de Gand ne veulent pas consentir, 213 *note* 2; fait de nouvelles levées, *ibid.*; se porte au secours de Nancy, dont il ne peut

prévenir la reddition au duc René II, I, 141; III, 213, 238 et *note* 1; contraint ce prince à se retirer en Allemagne, I, 142; assiège Nancy, *ibid.*; III, 238; livre bataille sous les murs de cette ville, I, 142; III, 240; tué, *ibid.*; laisse sa fille seule héritière de ses états, I, 12, 142, 143; avait beaucoup désiré le mariage de cette princesse avec l'archiduc Maximilien, III, 243 et *note* 2; cru vivant longtemps après sa mort, 240 *note* 3; réflexions sur cette catastrophe, I, 144; ses titres et seigneuries, I, 9 *note* 2, 185; III, 214, 215; ses armes, I, 146, 156, 176; ses trois femmes, I, 145, 146, 147, 154, 155; état de sa maison, IV, 1 et suiv.; surnommé le Travailant, I, 122; III, 315.

BOURGOGNE (Charles de), comte de Nevers et de Rethel, fils de Philippe, aussi comte de Nevers, † 1464. — I, 248 *note* 2, 228; II, 312 *note*. Assiste à l'assemblée d'Arras, I, 205; accompagne Philippe le Bon à Chalon, 258 et *note* 1; joute à Besançon, 267 et *note* 4; figure au pas de Marsannay, 298; y remplit les fonctions de juge de la lice, 302, 304, 306; prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 12, 21; son mariage projeté avec Marguerite d'Anjou, 59 et *note* 3; lettre à lui adressée par Ol. de la Marche ou à son frère Jean, IV, 145. — La Marche lui donne par erreur le prénom de Louis.

BOURGOGNE (Corneille, bâtard de), dit le grand bâtard, seigneur de Beures, Bèvres ou Beveren, fils de Philippe le Bon, † 1452. — II, 21, 33, 34, 35, 42, 45, 301. Accompanye son père à Chalon, I,



- 258; joute à Dijon, 286; y remporte le prix de dedans, 287; son éloge, *ibid.*; lève sa première armée pour l'expédition du Luxembourg, II, 4; son entrée en campagne, 10, 11; ses courses devant Thionville, 21; partage le commandement de l'armée avec le comte d'Etampes, 33; figure à la prise de Luxembourg, 39, et à l'entrée du duc Philippe dans la même ville, 41; nommé gouverneur du Luxembourg, 48, 49 *note*; fait partie du conseil de justice établi à Luxembourg après la conquête, 50 *note* 1; lettres par lui écrites à la duchesse de Bourgogne, 7 *note*; envoyé au secours de Zons, 114 et *note* 1; assiste à la joute de Bruges, 124; maintenu par le duc dans le gouvernement du Luxembourg, 207; prend part à la guerre contre les Gantois, 234, 245; combat à Termonde où il accompagna l'étendard du duc et où il est fait chevalier, 250-252; passe l'Escaut avec le duc, 263; conduit son étendard à la journée de Rupelmonde, 265; tué pendant la poursuite des fuyards, 269, 270; regrets universels excités par sa mort, *ibid.*; inhumé à Sainte-Gudule, 270 et *note* 3.
- BOURGOGNE (David, bâtard de), évêque de Thérouanne et d'Utrecht, fils de Philippe le Bon et de Colette de Bosquiel, † 1496. — II, 225 et *note* 2; III, 227. Les habitants de Deventer se révoltent contre lui, II, 407 et *note* 2; assiste à l'entrée de Marguerite d'York à Bruges, III, 112 et *note* 6; retenu prisonnier à Utrecht, I, 165; délivré par l'archiduc, *ibid.*
- BOURGOGNE (Eudes IV, duc de) en 1315, † 1350. — I, 70 et *notes* 1 et 3, 72; II, 164 *note* 3.
- BOURGOGNE (Guillaume de), I, 97. — Erreur de la Marche; il s'agit de Philippe, comte de Nevers. Voy. ci-dessous.
- BOURGOGNE (Henri de), comte d'Estorgues et de Portugal, petit-fils du duc Robert, † 1112. — Fondateur de la monarchie portugaise, I, 35 et *note* 3.
- BOURGOGNE (Hugues le Grand, duc de), maire du palais, † 956. — I, 65.
- BOURGOGNE (Jean sans Peur, comte de Nevers, puis duc de) en 1404, † 10 septembre 1419. — I, 88, 89, 102, 153, 188, 209, 214, 227, 232, 239, 258; II, 206, 336. Abrégé de son histoire, I, 82 et suiv.; La Marche lui attribuée à tort l'acquisition du comté de Charolais qui avait été acheté par Philippe le Hardi en 1390, I, 86; épouse Marguerite de Bavière, 88; leur descendance, *ibid.*; son expédition de Hongrie, 199, 200; fait prisonnier à Nicopolis, 83; soutient l'évêque de Liège contre les Liégeois révoltés, 200; les bat à Tongres, *ibid.*, 84; reprend la croix de Saint-André pour enseigne, 85; s'empare du gouvernement du royaume de France, *ibid.*, 200; fait assassiner le duc d'Orléans, 85, 86, 200; défend Arras, 201; assiège Bourges, *ibid.*; assassiné à Monttereau, 86, 196, 198 et *note* 2, 231; désaveu de sa mort et fondations pour le repos de son âme imposés à Charles VII par le traité d'Arras, 210 et suiv.; ses assassins exclus du traité, 211 et *note* 1; sa sépulture aux Chartreux de Dijon, 213; III, 60 *note* 4; son surnom, 315; ses armes, I, 87.

- BOURGOGNE (Jean II de), comte d'Etampes, puis de Nevers après son frère Charles ci-dessus (1464), † 25 septembre 1491. — I, 73, 227, 228, 245 *note* 1; II, 4, 34, 35, 42, 43, 45, 255, 297 *note* 3, 312 *note*, 335 et *note* 2, 391, 394. Assiste à l'assemblée d'Arras, I, 205; nommé gouverneur de Picardie, 248; conduit le duc Philippe à Bar-sur-Aube, *ibid.* et *note* 2; prend part à l'expédition du Luxembourg dont il partage le commandement avec le bâtard Corneille, II, 13, 21 et *note* 1, 33; assiste à la prise de Luxembourg, 36, 39, et à l'entrée du duc dans cette ville, 41; figure à la joute d'Arras, 68; y assiste Galiot de Balthazin, 69, 70; scelle les chapitres du pas de la Pèlerine, 119 *note*; le duc l'emmena en Luxembourg, 207; accompagne le comte de Charolais aux joutes de Bruxelles, 215; lève le contingent de Picardie pour la guerre contre les Gantois, 224; attaque le pont d'Espierres, 235, 236 et *note* 3; chevalier à Audenarde, 237; décide du succès de la bataille, 241; entre dans la place, *ibid.*, 242; fait porter au duc la nouvelle de la levée du siège, 243; escarmouche près de Gand, 245; tient garnison à Audenarde, 246; attaque Nevele, 254 et *note* 4, 255, 256; fait brûler les morts après le combat, 257; commande l'arrière-garde aux journées de Basel, 264, et de Rupelmonde, 265 *note* 1, 268; se dirige vers Moerbeke, 276, 277; renonce à l'attaque de cette place, *ibid.*; fait obtenir un sauf-conduit aux Gantois, 293; envoyé aux journées de Bruges, *ibid.*, 294, et de Séclin, 298; combat à Gavre, 317; conduit l'arrière-garde aux approches de Gand, 327; assiste à l'amende honorable des Gantois, 331; donne un banquet à Lille, 333 *note* 2, 343; assiste Adolphe de Clèves et le comte de Charolais aux joutes du banquet de Lille, 345, 347; figure au banquet, 355; y danse, 378; son vœu du faisan, 382; envoyé au-devant du dauphin, 409; lettre à lui adressée ou à son frère Charles par Ol. de la Marche, IV, 145.
- BOURGOGNE (Jean IV de), duc de Brabant, fils d'Antoine, † 17 avril 1426. — II, 267 *note*.
- BOURGOGNE (Jean, bâtard de), fils de Philippe le Bon et d'Agnès de Croy, évêque de Cambrai, † 1479. — Assiste à l'entrée de Marguerite d'York à Bruges, III, 112 et *note* 5.
- BOURGOGNE (Jean, bâtard de), fils du bâtard Corneille. — II, 270 *note* 3.
- BOURGOGNE (Jérôme, bâtard de), fils du bâtard Corneille. — II, 270 *note* 3.
- BOURGOGNE (Philippe de), père du duc Philippe de Rouvre, † 22 septembre 1346. — I, 69 *note* 3, 70 et *note* 1.
- BOURGOGNE (Philippe de Rouvre, duc de), dernier de la première race, † novembre 1361. — I, 69 *note* 3, 70 et *notes* 1 et 3, 71, 73.
- BOURGOGNE (Philippe le Hardi, duc de) en 1463, † 27 avril 1404. — I, 58 et *note* 1, 63, 64, 69, 85, 258 *note* 1, 277; III, 314. Sa vaillance à Poitiers, I, 59; d'abord surnommé sans Terre, 69; traits de courage et d'intrépidité qui lui valent le surnom de Har-

di, 59 et suiv.; III, 314; le roi lui fait don du duché de Bourgogne après lui en avoir confié pendant quelque temps la lieutenance, I, 72 et *notes* 2 et 4; épouse Marguerite de Flandres, 71, 72 *note* 4, 82; ses armes, 73, 74 *note* 1; sa sépulture aux Chartreux, III, 60 *note* 4.

**BOURGOGNE** (Philippe le Bon, duc de) en 1419, † 25 juin 1467. — I, 11 *note*, 122, 123, 125, 126, 188, 203, 206 *note* 1, 211 *notes* 1 et 2, 242, 243 et *note* 2, 245 *note* et *note* 2, 247 *note* 2, 250 *note* 4, 258 *note* 2, 278 *note* 1, 324; II, 15 *note* 2, 17 *note* 3, 18 *note*, 28 *note* 1, 30 *note* 1, 31, 34 *note* 1, 37, 45 *note* 1, 48 *note* 1, 52 et *notes* 1 et 2, 53 *note* 2, 54 *note* 2, 58 *note*, 65, 85 et *note* 1, 100 *notes* 1 et 2, 105, 110, 111, 146, 150, 164 et *note* 1, 169, 203, 204, 206, 225 et *note* 2, 226 *note* 1, 227 *note* 4, 228, 250, 251, 256, 271 *note* 4, 272 *note* 2, 281, 294, 314, 391, 395, 400 *note* et *note* 3, 414, 415 et *note* 1, 421 *notes* 1 et 2; III, 3 et *note* 4, 7 *note* 3, 9, 14, 19 et *note* 1, 25, 27, 31 et *note* 1, 42 et *notes* 1 et 2, 118 *note* 3; IV, 105, 149, 166, 167. Abrégé de ses hauts faits, I, 88 et suiv.; son courage et ses mâles résolutions après l'attentat de Montereau, 201, 202; s'allie aux Anglais, 202, et soutient pendant seize ans la guerre contre le roi de France, 89, 98, 99; vainqueur à Saint-Riquier où il est fait chevalier, 89 et *note* 2; III, 15; ses débats avec Jacqueline de Bavière pour la succession de Hainaut, Hollande et Zélande, I, 91; défié par le duc de Gloucester, qui épouse la querelle de cette princesse, 92; II, 28;

par l'empereur Sigismond et le roi d'Angleterre, I, 94; assure la soumission de ces provinces et signe un appointement avec Jacqueline, 92, 93; fonde l'ordre de la Toison d'or, 98 et *note* 2; IV, 160, 163; retient le roi René prisonnier et se réconcilie avec lui, I, 90; hérite de Philippe de Brabant et de Jacqueline de Bavière, 91, 93; expulse les Français du duché de Bourgogne, 95; sa querelle avec le duc de Bourbon, 96; se réconcilie avec lui par l'intermédiaire de la duchesse de Bourbon, sa sœur, *ibid.*, 97; assiste à l'assemblée d'Arras, 204; signe la paix, 99, 196, 208 et suiv., et la fait publier dans ses états, 206; motifs qui le décident à la conclure, 240 et *note* 3; son renom chevaleresque, 238; son éloge, 100; prospérité de ses états, 99; assiège Calais, 101; fait plusieurs séjours en Bourgogne, 247 et *note* 2, 248 et *note* 2, 249 et *note* 1; paie la rançon du duc d'Orléans et le marie à sa nièce de Clèves, 102, 249 et *note* 4; assiste à l'assemblée de Nevers, 249, 250; rentre en Bourgogne, 251 et *notes* 1 et 2, 252 *note* 4; ses ambassadeurs au concile de Bâle, 260 *note* 2; négocie avec le duc Amédée de Savoie, 265 *note* 2; reste fidèle au pape Eugène, 263; son entrevue à Besançon avec le roi des Romains Frédéric, 270 et suiv.; le reçoit à son entrée dans cette ville, 272 et suiv., 274 *note* 1; dîne seul avec lui, 279; affaires traitées entre eux, *ibid.*; danse avec la comtesse d'Etampes, 281; fait de grands dons au roi des Romains, *ibid.*; le reconduit à

son départ, *ibid.*, 282 et *note* 1; assiste à Nozeroy aux noces de Guillaume de Chalon, 282 et *notes* 2 et 3, 283; fait un pèlerinage à Saint-Claude, 283 et *note* 2; rentre à Dijon avec la duchesse; y fait grande chère, 286; y reçoit les ambassadeurs de l'empereur de Constantinople et la duchesse douairière de Luxembourg, 287 et *suiv.*; II, 8 *note*; reçoit à Chalon le duc Louis de Savoie et sa femme, I, 257 et s.; ses deux séjours dans cette ville avec ce prince et le duc de Bourbon, 251 *note* 4, 257 *note* 3, 266 *note* 2, 267; journée tenue devant lui et le duc de Bourbon à Chalon pour le jugement d'un débat entre Jacques de Chabannes et le seigneur de Pesmes, 253 et *suiv.*, 257 et *note* 1; renouvelle avec le duc Louis les anciens traités d'alliance des maisons de Bourgogne et de Savoie, 259 *note* 1; emmène ses hôtes au pas de Marsannay, 296 et *suiv.*; juge du pas, 284, 285, 297, 299, 300; rentre à Dijon et se rend de là à Saint-Claude, 302, 266 *note* 2; revient à Dijon, et assiste aux dernières armes du pas, 308 et *note* 1, 331, 332; suite de l'expédition de ses affaires avec l'empereur de Constantinople, II, 1, à qui il envoie du secours, 4, 5 et *note* 1, et avec la duchesse de Luxembourg, 1, qui lui cède la mainbournie de ses états et leur propriété après sa mort, 2 *note* 2, 5 *note* 2, 8; se dispose à quitter la Bourgogne, 3, 4; ordonne à ses capitaines d'envahir le Luxembourg, 8, 13; fait défier le comte de Gleichen, 8, 9; dispense plusieurs des joueurs du pas de Marsannay

de l'achèvement de leurs armes, 9, 10; ses préparatifs de guerre, 10, 11 et *note* 1; son départ, 11, 12 et *note* 1; description de son attirail, *ibid.*; la duchesse l'accompagne jusqu'à Maizières, 14; suite de son voyage, 15, 17; se loge à Florence, 20, 21; y tient une journée pour parler avec le comte de Gleichen, 23 et *suiv.*; lui offre de vider par bataille la querelle du Luxembourg, 25 et *suiv.*; rejoint la duchesse à Iwis, 33; averti de la prise de Luxembourg, 40; y fait son entrée, 41, 42; achève la conquête de la province, I, 103; renouvelle ses traités avec Elisabeth de Gorlitz, II, 46 et *note* 2; fait la paix avec le duc de Saxe, 47 *note*; s'attire la confiance des Allemands, 47, 48; nomme le bâtard Corneille gouverneur du Luxembourg, *ibid.*; se rend en Brabant, 50; son entrée à Bruxelles, 51, où il tient ses carémaux, 52, et les fêtes de Pâques à Bruges, 53; ses galanteries, 55 et *note* 3; prend part aux conférences de Tours, 59 *note* 1; quitte une partie de la rançon du roi René, 57 *note*; autorise le seigneur de Ternant à jouter contre Galiot de Balthazin, 66; assiste comme juge à la joute, 68 et *suiv.*; sa devise, 74; festoie Galiot de Balthazin, 79; se retire en Flandre et Brabant, *ibid.*; tient un parlement en Zélande, *ibid.*; y fait exécuter Jean de Dombourc, 80; son pèlerinage à Notre-Dame d'Aix, *ibid.*; rejoint la duchesse à Anvers, *ibid.*; autorise l'emprise de Jean de Bonniface, 81; se rend à Gand, 82, où il tient un chapitre de la Toison d'or, 83

et suiv., 91, 94; assiste à la joute qui suivit, 96 et suiv.; marie sa fille naturelle Marie au seigneur de Charny, 112 et *note* 1; envoie une armée au secours du duc de Clèves, 114 et *note* 1; autorise le duc d'Orléans à lever des troupes en Bourgogne pour son expédition du Milanais et lui accorde une aide pour le même objet, 114, 115 et *note* 1, 170 et *note* 2, 171; marie sa petite-nièce de Gueldres au roi d'Ecosse, 117 et *note* 4, 118; assiste au pas de la Pèlerine, 121, 122, et aux joutes faites à Bruges par Jacques de Lalaing, 123 et suiv., et le seigneur de Hautbourdin, 129 et suiv.; accueille honorablement les infants de Portugal, 135 et suiv., 211; fait relâcher un Anglais prisonnier du seigneur de Ternant, 141, 142; envoie Toison d'or pour être juge en son absence au pas de la Fontaine de Plours, 145; tient à Mons la fête de la Toison d'or, 204; se rend en Luxembourg, 206, et y reçoit le serment des habitants, 207; mécontent des Gantois, 213; se rend à Bruxelles, 214, où il assiste à la première lance courue par son fils, 215; ses négociations avec les Gantois et le roi de France, 218; s'entremet en faveur des seigneurs de Savoie révoltés contre le duc Louis, 219, 220 et *note* 2; reçoit une ambassade des Gantois, 222 et *note* 1; apprend leur prise d'armes et se dispose à les combattre, 224; prêts à lui faits pour la guerre, 225 *note* 1; voudrait en écarter son fils, 226; envoie des garnisons à Alost et Audenarde, *ibid.*, 227 et *note* 4; ses préparatifs de guerre, 231 et

*note* 3; se rend à Ath pour y attendre son armée, 232 et *note* 1; est rejoint par ses principaux capitaines, 234; apprend la levée du siège d'Audenarde, 242, 243; son message au roi, 242 *note* 3; suite de ses opérations de guerre, 245 et suiv.; prépare le passage de l'Escaut, 247; fait souper Jacques de Lalaing avec lui après le combat de Lokeren, 249, 250; réunit ses forces à Termonde, 259; passe l'Escaut, 263; force de son armée, 264; prend position à Rupelmonde, 266; fait plusieurs chevaliers, *ibid.*; autorise Louis de la Viéville à relever bannière, 267, 268, et fait Jacques de Harchies banneret, 268; victorieux des Gantois, 269; ses regrets de la mort du bâtard Corneille, 270; met le pays des Gantois à feu et à sang, 272, 273; ses négociations avec eux par l'entremise des ambassadeurs du roi, 274 *note* 2, 275; son séjour à Waesmunster, 272 *note* 2, 276; accorde aux Gantois une trêve de trois jours, 278 *note* 3; se remet aux champs, 279; suite de ses négociations, 280 et *note* 1; accorde une nouvelle trêve de six semaines, *ibid.*, 283; rejoint la duchesse à Bruxelles, *ibid.*; les ambassadeurs du roi prennent congé de lui, 286; apprend à Lille que les Gantois ont repris les armes, 287; reprend les négociations, 298 et *note* 2; mande ses hommes d'armes, 300 et *note* 3, 304; fait de nouvelles offres de paix, 300, 301; ses officiers soumettent le Luxembourg, qui avait profité de la guerre des Gantois pour se révolter contre lui, 301 et *note* 4, 302 et *note* 5; se résout à pousser

vigoureusement la guerre, 304 et *notes* 2 et 3; assiège Schendelbecke, *ibidem*, et *notes* 5; s'en empare, 306, 307 et *note* 2; met le siège devant Pouques, 307, 308; ses regrets de la mort de Jacques de Lalaing, 311; cherche en vain à éloigner son fils du théâtre de la guerre, 312 et *note* 4; assiège et prend Gavre, 313, 316 *notes* 1 et 2; commande le corps de bataille à la journée de Gavre, 317; se jette dans la mêlée, 321, 322; entouré et reconnu par les Gantois, 323 et *note* 1; les met en fuite, 324, 325; rend grâce à Dieu de sa victoire, 325; déclare son intention d'user de miséricorde envers les Gantois, 326 et *note* 1; leur envoie ses ambassadeurs, 327 et *notes* 1 et 2, 328; accorde un sauf-conduit à leurs députés, 328 *note* 1; leur dicte les conditions de la paix, 329 et *notes* 1 et 2; reçoit leur amende honorable, I, 102, II, 330 et *notes* 1 et 2, 331, sans entrer dans leur ville, *ibid.*; son entrée triomphale à Audenarde, 332; se retire à Lille, où il rompt son armée, *ibid.*; y donne des fêtes, 333; y apprend la prise de Constantinople par les Turcs, 335, 337; prend la résolution de faire le saint voyage, *ibid.*, et de le publier dans un banquet, 339; autorise par le roi et le pape à lever des troupes et des subsides pour cette expédition, 337 *note* 3; s'occupe des préparatifs du banquet, 339, 341; le chapelet lui est offert dans une fête donnée par le comte d'Etampes, 343, 344; fixe le jour du banquet, 345; en visite les entremets, 351; s'assied à la

moyenne table, 355; fait lire son vœu par Toison d'or, 367, et le charge de recevoir ceux des seigneurs, 368; donne un banquet aux dames, 380; son vœu du faisan, 381; se propose d'aller à Ratisbonne, 396; décide le mariage de son fils avec Isabelle de Bourbon et les fait fiancer secrètement, I, 102; II, 396; son voyage en Allemagne, 397 et *suiv.*; prêts à lui faits à cette occasion, *ibid.* *note* 2; cherche en vain à joindre l'empereur, 399; tombe malade, *ibid.* et *note* 3; festoyé au retour par le prince d'Orange, 400; assiste au mariage d'Antoine de Vergy, *ibid.* et *note* 2; ordonne à son fils de consommer le sien, 401; revient en Flandre, 402 et *note* 1; assiste à Valenciennes à un combat judiciaire, 402 et *suiv.*; tient un chapitre de la Toison d'or à la Haye, 407 et *note* 1; assiste en personne au siège de Deventer, *ibid.*; reçoit le dauphin à Bruxelles, I, 103; II, 409; le force à épouser Charlotte de Savoie, 411 et *note* 1; parrain de son fils aîné, 412; négocie avec Charles VII, 412 et *note* 6, 413; ses conseils au dauphin, *ibid.*; se brouille avec son fils au sujet des Croy, 415, 416; ses emportements contre lui, 417 et *notes* 2 et 3; se sauve hors d'esprit dans les champs, *ibid.*; retrouvé chez un charbonnier, 418; ses plaintes contre la duchesse, qu'il accuse de favoriser leur fils, *ibid.*; se réconcilie avec ce dernier, 419, 421; tombe malade, 421 et *notes* 2 et 3; se fait raser sur le conseil des médecins, *ibid.*, et ordonne que tous les nobles de ses Etats en devront faire autant,

ibid.; apprend la mort de Charles VII, 422; assiste au sacre de Louis XI et à son entrée à Paris, I, 104; II, 424 et *notes* 1, 3 et 4; fêtes par lui données dans son hôtel d'Artois, 425; se rend à Valenciennes, où il reçoit plusieurs ambassades, 426 et *note* 3, et de là à Bruxelles, *ibid.*; cession à lui faite par Louis XI de ses droits sur le duché de Luxembourg, dont il avait pris le titre à la mort d'Elisabeth de Gorlitz, III, 5, 6 *note*; cautionne le mariage de sa nièce Catherine de Bourbon, 42 *note* 2, I, 102; ses relations fréquentes avec le roi de France, III, 2 et *note* 3; n'accepte pas l'offre que lui fait ce monarque de le réconcilier complètement avec son fils, *ibid.*, 3; prend la résolution d'envoyer une armée contre les Sarrazins, I, 102; III, 35 et *note* 3, 36 *note* 2; en confie le commandement au bâtard Antoine, I, 104; III, 36, 39; lui donne à son retour le comté de la Roche en Ardenne, 40; plusieurs fois visité par le roi à Hesdin, 4 et *note* 1; reçoit ses ambassadeurs et leur donne à dîner, 4 et *note* 4; refuse de lui livrer Ol. de la Marche, *ibid.*; grièvement malade à Bruxelles, 6 et *note* 1; sa rupture avec le comte de Saint-Pol, 6 *note* 2; autorise son fils à entrer dans la ligue du Bien public, 8; apprend la révolte des Liégeois, qui le font défier par le marquis de Bade, 25 et *note* 2; charge ses capitaines de les réprimer, *ibid.*, 26, I, 105; tombe malade et ne quitte presque plus Bruxelles, 40 *note* 2; autorise le bâtard Antoine à faire une emprise en Angleterre, 41; insulté par

les Dinantais, 42 *note* 3, 43; conseillé de s'en venger, *ibid.*; son séjour à Namur pendant le siège de Dinant, *ibid.*, 44 et *note* 1; averti par son fils de la prise de cette ville, 46, dont il fait démolir les fortifications, 45 et *note* 4; traite avec les Liégeois, I, 126; retourne à Bruxelles, III, 46; donne 3,000 écus au bâtard Antoine pour son emprise en Angleterre, 48 *note* 3; sa mort, I, 127; III, 55 et *note* 3; le duc de Bretagne fait célébrer un service pour le repos de son âme, 62, 63; son éloge, 56; sa richesse en vaisselle, 120; ses obsèques à Bruges, 57 et *note* 1; son corps transporté à Dijon, 58 et *suiv.*, et inhumé aux Chartreux, I, 136; III, 60 et *notes* 1 et 4, 61 *note* 1; ses trois mariages, I, 97; surnommé l'Assuré et le Bon, I, 89; III, 315; son nom donné à Philippe le Beau, III, 252; ses armes, I, 105, 106, 156.

BOURGOGNE (Philippe I<sup>er</sup> de), duc de Brabant en 1427, † 4 août 1430. — I, 91; II, 266 *note* 4.

BOURGOGNE (Philippe II de), comte de Nevers et de Réthel en 1404, † 25 octobre 1415. — I, 97, 268 *note*; II, 59 *note* 3. La Marche lui donne par erreur (I, p. 97) le prénom de Guillaume.

BOURGOGNE (Philippe de), seigneur de Beures, Bèvres ou Beveren, la Vère et Vlissinghes, conseiller et chambellan du duc, chevalier de la Toison d'or en 1478, gouverneur de Flandre, fils du bâtard Antoine [Ans. I, 255]. — I, 171; III, 280 *note* 1, 282 *note* 1. Prend parti pour les Gantois contre l'archiduc Maximilien, III, 265 et *note* 2; nommé membre de leur con-

- seil de régence, 261 *note* 2; son manifeste à Maximilien, 265 *note* 7; député vers lui pour traiter de la paix, 279 *note* 1; représenté au chapitre de Bois-le-Duc, IV, 152.
- BOURGOGNE (Robert II, duc de) en 1272, † mars 1306. — I, 69 *note* 2, 70, 72; III, 314 *note* 2.
- BOURGOGNE (Agnès de France, duchesse de), femme du duc Robert II (1279). — I, 69 *note* 2.
- BOURGOGNE (Bonne d'Artois, duchesse de), femme en premières noces de Philippe de Bourgogne, en deuxièmes de Philippe le Bon (1424), † 17 septembre 1425. — I, 97, 228, 268 *note*; II, 59 *note* 3.
- BOURGOGNE (Catherine de), fille de Philippe le Hardi, mariée en 1393 à Léopold, duc d'Autriche, † 26 janvier 1425. — I, 279 et *note* 2.
- BOURGOGNE (Charlotte de), fille de Jean, comte d'Etampes et de Nevers, mariée à Jean d'Albret, sire d'Orval, † 23 août 1500. — II, 335 *note* 2. Par une erreur étrange, La Marcheluidonne (I, 73) letitre de comtesse d'Angoulême.
- BOURGOGNE (Isabelle de Portugal, duchesse de), fille de Jean I<sup>er</sup>, † 17 décembre 1471. — I, 97, 106, 117, 122, 248 *note* 2; II, 6 *note*, 135, 136, 207, 210, 213, 214, 215, 259, 283, 296, 409, 412; III, 31, 70 *note* 3, 135 *note* 1. Figure à l'entrevue de Besançon, I, 280 et suiv.; son entrée dans cette ville, 275 *note*, 280; danse avec le roi des Romains, 281; reçoit sa visite au départ, *ibid.*; assiste aux noces de Guillaume de Chalon, 283; son pèlerinage à Saint-Claude, *ibid.*; rentre à Dijon, où elle fait grande chère, 286; son séjour à Chalon, 259; assiste aux dernières joutes du pas de Marsannay, 332; apaise la querelle de Jacques de Chabanne et du seigneur de Pesmes, 257; suit son mari au début de la campagne du Luxembourg, II, 12, et le quitte pour se rendre en Brabant, 14; le rejoint à Ywis, 33; de là à Luxembourg, 46; le reçoit à son entrée à Bruxelles à la fin de la campagne, 52; son entrevue à Châlons avec le roi de France, 54 et suiv.; son âge à cette époque, *ibid.*, *note* 5; consent à la remise d'une partie de la rançon du roi René, 57 *note*; habile négociatrice, 58 *note*; festoie avec le duc à Anvers, 80; fait bon accueil aux infants de Portugal, 140, 211; évite une embûche dressée par les Gantois pour s'emparer de sa personne, 296; le duc la charge de retenir près d'elle le comte de Charolais, qu'il désirait éloigner du théâtre de la guerre, 312 et *note* 4; séjourne à Lille avec son mari, 333; le chevalier du Cygne lui est présenté à la joute du banquet de Lille, 346; visite les entremets du banquet, 354; y prend place à la gauche du duc, 355; se montre opposée au mariage d'Isabelle de Bourbon avec le comte de Charolais, qu'elle désirait marier en Angleterre, 396; soutient son fils dans sa brouille avec le duc, 417, 418; redoute la colère de ce dernier, 419; figure aux noces de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York, III, 103 et *note* 3, 116, 120, 121, 129, 138; IV, 97, 98, 106; son corps et celui de son mari transportés à Dijon et sépulturés aux Chartreux, I, 136;



- III, 58 et suiv., 60 et *note* 4, 61 *note* 1; ses armes, I, 106.
- BOURGOGNE (Jeanne de France, duchesse de), femme en 1318 du duc Eudes IV. — I, 70 *note* 1.
- BOURGOGNE (Marguerite de Bavière, duchesse de), femme en 1385 de Jean sans Peur, † janvier 1423. — I, 84 *note* 5, 88; III, 89 et *note* 2. Son mariage, I, 87; sa douleur à la nouvelle de l'assassinat de son mari, 201; ses armes, 88.
- BOURGOGNE (Marguerite de Flandre, duchesse de), successivement femme de Philippe de Rouvre et de Philippe le Hardi, † 16 mars 1405. — I, 70, 71, 72 *note* 4, 73, 82. Son mariage projeté avec le comte de Cambridge, I, 71 et *note* 3; ses armes, 74 et *note* 3.
- BOURGOGNE (Marguerite d'Yorck, duchesse de), fille de Richard, duc d'Yorck, troisième femme de Charles le Téméraire, † 1503. — I, 14 et *note* 6, 146; III, 70 *note* 3, 73 *note* 4, 136, 138, 174. Son mariage négocié et conclu, I, 128; III, 75 et *note* 2, 76, 101 et *note* 1; récit de ses noces, 101 et suiv.; IV, 95 et suiv.; son arrivée à l'Ecluse, III, 102, 103; IV, 96; visitée par la duchesse douairière, III, 103; IV, 97; fiancée et mariée au Dan par l'évêque de Salisbury, III, 104, 105; IV, 98; fait son entrée à Bruges, III, 106 et suiv.; IV, 98 et suiv.; assiste aux banquets et aux joutes, III, 120 et suiv.; IV, 106 et suiv.; rejointe par son mari à Bruxelles, III, 201 *note* 1; pousse au mariage de Marie de Bourgogne avec l'archiduc Maximilien, I, 155, 157; III, 244; marraine de Philippe le Beau, III, 252, et de Marguerite d'Autriche, 257; son portrait, 103 *note* 3; traite bien Ol. de la Marche, 242.
- BOURGOGNE (Marguerite de), sœur du duc Jean, mariée en 1385 à Guillaume de Bavière. — I, 258 *note* 4, 279 *notes* 1 et 2.
- BOURGOGNE (Marguerite, bâtarde de), fille de Philippe le Bon, † 27 décembre 1454 [BEAUC. 476]. — Danse au banquet de Lille, II, 379.
- BOURGOGNE (Marie de), archiduchesse d'Autriche, fille unique de Charles le Téméraire, † 25 mars 1482. — I, 33 *note* 3, 42, 58 *note* 1, 86, 129 *note* 1, 147, 158; II, 397 *note*; III, 57 *note* 1, 73 *note* 4, 135, 202 *note* 1, 203 *note*, 246 *note* 1, 249 *note*, 248 *note* 3, 254, 265 *note* 1, 305, 315; IV, 150, 160, 170 *note* 1. Sa naissance et son baptême, I, 146; II, 410 et *notes* 1 et 4; son mariage projeté avec Nicolas de Calabre, III, 79, 80 et *note* 4; assiste aux noces de Charles le Téméraire et de Marguerite d'Yorck, 103, 116, 120; IV, 97, 106, 108, 110; bruit répandu de son mariage avec le duc de Savoie, III, 208; comprise dans la trêve de Soleuvre, I, 134; III, 214; succède à son père, I, 12, 142, 143; recoit humainement Ol. de la Marche à son retour de captivité, III, 242; environnée de périls, mais bien servie par les siens, I, 143; ses Etats envahis par Louis XI, 154, III, 245; forcée d'accorder des privilèges à ses sujets, I, 133, 154, 155 et *note* 1; recherchée en mariage par de nombreux prétendants; I, 143, III, 243; Louis XI veut la marier au dauphin, I, 155; déclare ne vouloir épouser, suivant les intentions de son père, que le fils de l'empereur, III, 243 et

- note 2*; son mariage avec ce prince projeté, conclu et consommé, I, 40, 155 et suiv.; III, 244; achat d'étoffes pour ses noces, III, 245 *note 1*; naissance de ses trois enfants, I, 156; III, 252 et *note 3*, 257, 261 et *note 4*; sa mort, I, 164 et *note 2*; III, 262 *note 3*, 316; ses portraits, III, 315 *note 2*; ses armes, I, 41, 176.
- BOURGOGNE (Michelle de France, duchesse de), première femme de Philippe le Bon, † 8 juillet 1422. — I, 97.
- BOURGOGNE (Philippine de), femme d'Antoine de Rochebaron. — Accompagne Marie de Gueldres en Ecosse, II, 418 *note 1*.
- BOURGOGNE (Yolande, bâtarde de), fille de Philippe le Bon, mariée à Jean d'Ailly, vidame d'Amiens, baron de Picquigny, chevalier, conseiller et chambellan du roi [ANS. VII, 412; Beauc. 476]. — Figure au banquet de Lille, II, 366 et *note 1*, et aux noces de Charles le Téméraire, III, 107 et *note 2*.
- BOURGOGNE (Jean et Philippe de). Voy. BRABANT. — (Agnès de). Voy. BOURBON. — (Anne de). Voy. RAVESTAIN. — (Elisabeth ou Isabelle de). Voy. CLÈVES. — (Jeanne de). Voy. JEANNE. — (Marie de). Voy. CHARNY, CLÈVES et SAVOIE.
- BOURGOGNE (armes de), I, 41, 48, 57, 334 *note 2*; II, 119 *note*; III, 62, 115, 135, 151, 188; IV, 102 *note 1*. — (chanceliers de). Voy. CARONDELET (Jean), GOUX (Pierre de), HUGONET (Guillaume) et ROLIN (Nicolas). — (comtes de). I, 224, 222. — (maison de). I, 10 *note 4*, 48, 73, 142, 241, 287; II, 24, 66, 140, 143, 204, 270, 395, 415, 416; III, 5, 84 *note 2*, 135 *note 1*, 157; IV, 1 et suiv., 114, 157; son luxe, II, 350 *note 2*. — (maréchaux de). — Voy. FRIBOURG (Jean de), LUXEMBOURG (Antoine de) et NEUFCHATEL (Thibaut de). — (président de). Voy. ARME-NIER. — (rois de). Voy. CHIL-DÉRIC, ÉTIENNE, GONDEBAUD.
- BOURGOGNE (le héraut), assiste au pas de l'Arbre d'or, III, 125.
- Bourgogne*. I, 9, 42, 136, 140, 160, 188, 192, 195, 201, 242, 244, 245 *note*, 248 et *note 2*, 253 *note 1*, 259, 269, 306; II, 4, 8 *note*, 62 et *note 5*, 114, 115, 142, 143, 144 et *note 2*, 163, 172 *note*, 173, 176, 178, 181, 191, 249, 398, 400; III, 15 *note 1*, 36 *note* et *note 2*, 58, 98 *note 4*, 206, 208, 222, 234, 249; IV, 13. Anciennement appelée Allobrogie, I, 50, 57; le duc Philippe y fait publier la paix d'Arras, 206; y séjourne à plusieurs reprises, 247 et suiv.; maux causés en — par l'armée du dauphin, II, 61, 62; pèlerins passant en —, 162; grands préparatifs qui y sont faits pour la guerre du Bien public, III, 9 *note 1*. — (aides levées en). I, 249 *note 4*; II, 48 *note 1*, 115 *note 1*, 170 *note 2*, 338 *note*; III, 6 *note*. — (armée de). II, 116. — (baillis de). III, 76 *note 1*. — (comté de). I, 154, 189, 192 *note 2*, 193, 222, 274, 273, 283, 285; II, 53 et *note 2*, 154, 195 et *note 2*, 338 *note*; III, 223, 229 *note 1*, 253 *note 4*, 316; compris dans l'ancien royaume de Bourgogne, I, 50; pris par Louis XI, III, 245; perdu et repris par les Français, 254, 255; reconquis par Maximilien, 309. — (cour de). II, 76; III, 28 *note 2*; musiciens à la —, II, 351 *note 1*. — (duché de). I, 8, 43, 51, 57, 95, 148, 154, 273, 283, 285; II, 144, 145,

- 195 *note* 2, 197; III, 202 *note* 1, 223, 236, 316; compris dans l'ancien royaume de Bourgogne, I, 50; première pairie de France, 70; échoit à Jean le Bon par proximité de lignage, *ibid.* *note* 3; les Français en sont chassés, 95; conquis par Louis XI, III, 245. — (états du duché et du comté de). I, 246 *note*; II, 170 *note* 2, 338 *note*; III, 36 *note* 2. — (hôtel du duc de). IV, 69. — (lances de). II, 38, 207, 246; III, 71 *note* 2. — (marches de). III, 21, 222. — (maréchal de). IV, 92. — (montres d'armes en). I, 131 *note* 1; II, 49 *note*. — (nobles et seigneurs de). I, 253, 254; II, 150, 156, 163, 185, 317. — (officiers de l'hôtel du duc de). II, 149; IV, 1 et *suiv.*; mis à gages, II, 80. — (parlement du comté de). III, 207 *note* 2. — (recette générale de). II, 10 *note* 1, 11 *note* 1, 86 *note* 2, 225 *note* 1, 397 *note* 2, etc.; — (rois de). I, 43, 48, 49, 57. — (royaume de). I, 53; son étendue, I, 50; changé en duché, 51, 57. — (vins de), I, 291 *note* 5.
- Bourgogne* (forteresse de), à Audenarde. III, 269 *note* 2.
- Bourgogne* (tour de), à Rhodes. III, 56.
- Bourguignon-lez-la-Charité*. II, 49 *note*.
- BOURGUIGNON (le), serviteur du seigneur de Bausignies. II, 240.
- BOURGUIGNON (Nicolas le), secrétaire du duc de Bourgogne [BEAUC., 476]. — II, 274 *note* 2.
- Bourguignons*. I, 85, 119, 239, 242, 248, 264; II, 20, 30, 37, 185; III, 10 et *notes* 1, 2 et 3, 19, 20 et *note* 2, 22, 40, 73, 78, 79, 110. Anciennement appelés Allobrogiens, I, 44, 47; résistent aux Ecorcheurs, 245; prennent part à la guerre du Luxembourg, II, 9 *note* 2, 18, 38, 50; harcèlent les troupes du dauphin, 62; enrôlés par le duc d'Orléans pour son expédition du Milanais, 115; figurent dans la guerre contre les Gantois, 224, 234, 246, 292, 293, 298; leurs pertes à Nevele, 256 *note* 4; amenés par le maréchal de Bourgogne, 282, 289; repoussés à l'attaque de Courtrai, 295; combattent à Gavre, 298; rejoignent l'armée après Montlhéry, III, 18; victorieux à Montenaken, 26 et *note* 5; marchent contre les Liégeois, 64; leurs pertes à Brunstein, 66 *note* 3; fort réjouis de la mort du comte de Warwick, 73. — (nobles) tués à Montlhéry. III, 17 *note* 3.
- BOURNEL (Alardin), seigneur de Vezigneul et de Malmy, capitaine de Sainte-Menehould, écuyer d'écurie du bâtard de Bourgogne, vivant encore en 1486 [ANS. VIII, 154]. — Sert le bâtard au pas de l'Arbre d'or, IV, 118.
- BOURNEL (Guillaume), seigneur de Namps, Esteembecq, etc., bailli de Guynes, maître d'hôtel du roi, frère d'Alardin, † 1508 [ANS. VIII, 154]. — Sert Ph. de Crèvecœur au pas de l'Arbre d'or, IV, 134.
- BOURSET (le seigneur de). Voy. BURSCHIDLT.
- BOUSANTON (Guillaume, aliàs Gilles de), dit le Veau, écuyer d'écurie du roi de France (1491), maître d'hôtel de Marguerite d'Autriche (PEINC. XXII, 898; MOL. II, 116; III, 464). — III, 206 et *note* 1. Accompane Marguerite d'Autriche en France, III, 263; annonce à Maximilien la rupture du mariage de cette prin-

- cesse avec Charles VIII, 259.
- Boussul* (château de), perdu et repris par Maximilien, I, 159.
- BOUTON** (Énard), chevalier, seigneur du Fay, Pierre, etc., échanson du duc Philippe, conseiller et chambellan du duc Charles, chambellan du roi, bailli et maître des foires de Chalon, † 3 novembre 1485 [BEAUC. 477; LA CHESN. III, 80]. — Chevalier à Monthéry, III, 11.
- BOUTON** (Philippe), seigneur de Corberon, chevalier, conseiller et chambellan du duc Charles, son premier écuyer tranchant en 1474, bailli de Dijon, chevalier d'honneur au parlement de Bourgogne, frère d'Énard, † 1515 [LA BARRE, b, 263, 272, 276, 281; LA CHESN., III, 79, 80]. — Accompagne le bâtard Antoine en Angleterre, III, 41, 49 *note* 1; y joute contre Thomas de la Lande, 55.
- BOUVERIE** (Jean del). III, 65 *note* 4.
- Bouvigne*. III, 44 et *note* 2, 45 *note* 3.
- Brabançons*. II, 224; III, 252, 253.
- BRABANT** (Antoine, bâtard de), fils du duc Philippe. — Chevalier à Rupelmonde, II, 266 et *note* 4; danse au banquet de Lille, 378; prend part à la guerre de Liège, III, 26 et *note* 1.
- BRABANT** (Jean II le Pacifique, duc de), † 1312. — II, 426 *note*.
- BRABANT** (Philippe, duc de). Voy. BOURGOGNE.
- BRABANT** (Philippe, bâtard de), frère d'Antoine. — Chevalier à Rupelmonde, II, 266 et *note* 4; danse au banquet de Lille, 378; accompagne le bâtard Antoine en Angleterre, III, 49 et *note* 3.
- BRABANT** (armes de). I, 41.
- Brabant*. I, 125 et suiv., 130, 167; II, 4, 17 *note* 3, 33, 50, 79, 206, 408 *note*, 409 *note* 1; III, 26 *note* 4, 71 *note* 2, 261, 270 *note* 1, 285, 297 *note* 3, 298, 305; IV, 7, 90. — (duché de), II, 82; III, 316; passe par succession à Philippe le Bon, I, 91, 94. — (états de). I, 155 *note* 1. — (lieutenant des fiefs en). III, 42. — (seigneurs de). III, 44.
- BRABON** (Salvius). II, 343 *note*.
- Braga* (archevêché de), fondé par Alphonse I<sup>er</sup> de Portugal, I, 36 et *note* 1.
- Bragny*. I, 241 *note*.
- BRANDEBOURG** (Albert III, marquis de), né en 1414, † 11 mars 1486. — III, 296, *note* 2. Accompagne l'empereur Frédéric dans son expédition sur le Rhin, III, 99 et *note* 3.
- BRANDEBOURG** (Frédéric, marquis de), fils d'Albert III, né en 1460, † 4 avril 1536. — Accompagne l'empereur Frédéric dans son expédition contre les Flamands, III, 296 et *note* 2.
- BRANDEBOURG** (Simon ou Sigismond, marquis de), duc de Voigtland, frère du précédent, né en 1468, † 25 février 1495. — Accompagne l'empereur Frédéric dans son expédition contre les Flamands, III, 296 et *note* 2.
- BRANDEBOURG** (le marquis de), tué au siège de Gand, III, 295 *note* 2.
- Bray*. I, 248 *note* 2.
- Bréda*. II, 418 *note* 2; III, 287 *note* 1.
- BREDERODE** (Renaud, seigneur de), et de Viane, † 16 octobre 1473 [BEAUC. 477; BOULL. 60]. Elu chevalier de la Toison d'or au chapitre de 1445, II, 95 *note* 1; l'un des chefs du

- contingent hollandais contre les Gantois, 271 et *note* 2.
- BREGILLES (Jacot ou Jacques de), écuyer, valet de chambre et garde des joyaux du duc de Bourgogne, fils de Guillaume, concierge de la Chambre des comptes de Dijon, † 25 janvier 1474 [PEINC., II, 291; PALLIOT, *Mém. général*, I, 483, 484; II, 617]. — II, 338 *note*; III, 2 et *note* 2, 39.
- BRENIUS, roi d'Angleterre, I, 119.
- Bresse*, I, 265 *note* 2.
- BRETAGNE (Artur de), comte de Richemont et d'Etampes, connétable de France, duc de Bretagne en 1457, † 26 décembre 1458. — I, 211 *note* 1, 235; II, 173. Ambassadeur du roi de France à l'assemblée d'Arras, I, 204 et *note* 3, 208, 209; vainqueur des Anglais à Formigny, II, 209.
- BRETAGNE (François I<sup>er</sup>, duc de), né en 1410, † juillet 1450. — Refuse le collier de la Toison d'or, II, 95 *note* 2; en danger de mort, 208 *note* 1.
- BRETAGNE (François II, duc de), né en 1435, † 9 septembre 1488. — I, 283 *note* 1; III, 149 *note* 1, 227, 258 *note* 2; IV, 122. La Marche le voit pour la première fois à la cour de Bourgogne, II, 173 et *note* 2; son éloge, *ibid.*; rend hommage à Louis XI et besogne avec lui, 427 et *note* 1; reçoit le duc de Berry en Bretagne, III, 7; prend part avec lui à la guerre du Bien public, I, 124; III, 8 et *note* 2; ne se trouve pas au rendez-vous pris à Saint-Denis, 10 et *note* 1; apprend la bataille de Monthéry et se dispose à rejoindre le comte de Charolais, 16; traite avec lui, 17 *note* 6; suite de leur campagne, 20 et *note* 2, 21, 22; signe le traité de Saint-Maur, 29 *note*; se rend en Normandie, 30; son entrée à Rouen, 32; éloigne de lui Tanneguy du Chastel, *ibid.*; se brouille avec le duc de Berry, *ibid.* et *note* et *note* 3; rentre dans ses Etats, 33 et *note* 1; Ol. de la Marche le trouve à Rennes, 34; fait célébrer un service pour le duc Philippe le Bon, 62; parrain de François d'Autriche, 261; son ordre de l'Hermine, IV, 162.
- BRETAGNE (Gilles de), seigneur de Chantocé, chevalier de la Jarretière, frère du duc François I<sup>er</sup>, † 24 avril 1450. — Bruit répandu de sa mort, II, 208 *note* 1.
- BRETAGNE (Jean V ou VI le Bon, duc de) en 1399, † 28 août 1442. — II, 95 et *note* 2.
- BRETAGNE (Richard de), comte d'Etampes, frère de Jean V, † 2 juin 1438. — I, 283 et *note* 1; II, 171, 173 et *note* 2.
- BRETAGNE (Anne de). Voy. BEAUJEU. — (Catherine de). Voy. ARGUEL.
- BRETAGNE (le héraut), assiste au pas de l'Arbre d'or, III, 125.
- Bretagne*, I, 198; II, 223; III, 7, 33 et *note* 1, 62, 258. — (duché de). II, 427 *note* 1; III, 258, 317. — (Grande), tire son nom du roi Brutus, I, 119; conquise par les Saxons, *ibid.* — (seigneurs de). III, 63.
- BRETELLES OU BRETEILLES (Louis, sire de), écuyer gascon, serviteur du roi d'Angleterre [COMM.-DUP., I, 379, 380]. — Joute en Angleterre, III, 54.
- Bretons*, III, 10, 14 *note*, 16, 258.
- BREZÉ (Pierre II de), seigneur de la Varenne et de Brissac, comte de Maulevrier, chevalier, grand sénéchal d'Anjou, de Poitou et de Normandie,

- etc., etc., † 17 juillet 1465 [BEAUC., 479]. — III, 11 *note*. Assiste à l'entrevue de Châlons, II, 56 et *note* 5; son éloge, *ibid.*; passe pour l'instigateur de l'ordonnance sur les gens de guerre, 63; tué à Montlhéry, III, 16 et *note* 2.
- Brie* (comté de). III, 28, 35, 88.
- Briele* (la). I, 155 *note* 1; IV, 109.
- Brienne - le - Comte*. II, 13 et *note* 1.
- Brignon - l'Archevêque*. I, 95 *note* 1.
- BRIGHE ou BRIGZ (Louis de Silésie, duc de), I, 87.
- BRIMEU (Florimond de), seigneur de Massincourt, chevalier, conseiller, chambellan du duc de Bourgogne, sénéchal et gouverneur de Ponthieu, chevalier de la Toison d'or en 1430 [BEAUC., 480]. — II, 84 et *note* 6.
- BRIMEU (Guy de), seigneur d'Humercourt, comte de Meghen, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, capitaine du château de Remy, etc., décapité le 3 avril 1477 [BEAUC. 480]. — Accompagne le comte de Charolais lors de l'entrée du duc Philippe à Bruxelles, II, 51; fait la lecture à ce prince, 334; chevalier à Termonde, 251; annonce au duc la prise de Dinant, III, 46; reçoit commission pour traiter avec les Liégeois, *ibid.* *note* 1; nommé lieutenant général du duc au pays de Liège, 82 et *note* 3; pris par les Liégeois et prisonnier sur parole du seigneur de Hauteperne, I, 129; III, 82; se fait porter quoique blessé au siège de Liège, 85; dégagé de sa parole par la mort du seigneur de Hauteperne, 86; ambassadeur au siège de Neuss, 100; chevalier de la Toison d'or au chapitre de Valenciennes, 204 et *note* 2; négociateur de la trêve de Soleuvre, 214, dont il est nommé l'un des conservateurs, 223; emprisonné et mis à mort par les Gantois, 242.
- Briquebec*. II, 208 *note* 1.
- Brisach*. III, 206 *note* 3.
- BROQUIÈRE (Bertrandon de la), conseiller, premier écuyer tranchant du duc de Bourgogne, gouverneur des ville et château de Marcigny-les-Nonains en janvier 1434, etc. [BEAUC., 481]. — Assiste aux joutes de Bruges, II, 134; le duc lui fait don de la terre de Viel-Chastel, *ibid.* *note* 1; capitaine du château de Ruppelmonde, dont il refuse d'ouvrir les portes aux troupes ducales sans un ordre exprès, 259; porte le pennon à la bataille de Gavre, 318 et *note* 1; près du duc dans la mêlée, 323 et *note* 1.
- Broussalles*. II, 296.
- Brouwers-haven* (bataille de), I, 92 et *note* 4, 239 et *note* 2.
- Bruchsal*. III, 240 *note* 3.
- Brugeois*. II, 212 *note* 1. Leurs luttes contre Maximilien, I, 33, 167; III, 277 *note*, 288 et *suiv.*, 293 et *note* 2, 313.
- BRUGES (Louis de), seigneur de la Gruthuse, comte de Winchester, prince de Steenhuyse, chevalier, échanson, puis conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or en 1461, etc., etc., † 1492 [BEAUC., 481]. — III, 188, 276 et *notes* 2 et 3. Lève le contingent flamand pour la guerre contre les Gantois, II, 224 et *note* 8; capitaine de Bruges, où il tient garnison pendant la trêve, 283; chevalier à Gavre, 318; joute à Lille, 347;

- chef d'une des chambres de festin aux noces de Charles le Téméraire, III, 117; reçoit le roi d'Angleterre, qui lui donne le comté de Winchester, 237 et *note* 2; assiste au mariage de Marie de Bourgogne, 244; désire que cette princesse fasse ses couches à Bruges, 261 *note* 4; se met du parti des Gantois, 265; prisonnier de Maximilien, I, 171; III, 276 et *note* 3; mené à Gand, 279, 280; représenté au chapitre de Bois-le-Duc, IV, 149.
- BRUGES (Rogier de). III, 315 *note* 2.
- Bruges*. I, 10 *note* 2, 77, 102, 169; II, 5 *note* 1, 53, 111 et *note* 1, 135, 141, 283, 294, 296, 300, 402 *note* 1, 421 *note* 1; III, 42 *note* 2, 75, 201 *note* 1, 256 *note* 1, 261 *note* 4, 300 *note* 1. Le Saint Sang envoyé à —, I, 77; une journée pour la paix y est tenue sans résultat, II, 293, 294; Philippe le Bon y meurt, III, 55 et *note* 3, 57; Charles le Téméraire y célèbre ses noces avec Marguerite d'Yorck, III, 101 et suiv.; IV, 97 et suiv.; Maximilien y relève l'ordre de la Toison d'or, III, 248 et *note* 3, 249; Marie de Bourgogne y fait ses premières couches, 252 et *note* 3; se révolte contre Maximilien, I, 167; III, 276 *note* 4; occupée par les troupes de ce prince, 277 *note*, qui y entre lui-même et y fait régner la justice, I, 171; III, 278 et *note* 1; nouvelle prise d'armes de ses habitants, 278 et *note* 6, 279 et suiv.; Maximilien y est retenu prisonnier et mis en cage, 289, 291, 292 et *note* 1. — (bailli et écoute-tête de). III, 108 et *note* 2; IV, 99, 128. — (joutes à). II, 123 et suiv.; 129 et suiv. — (le Franc de). I, 72 *note*. — (marché de). III, 289, *note* 1; IV, 115.
- BRUGGHE (Jean van den). II, 6 *note*.
- Brughe* (château de). I, 135.
- BRUN (Louis). III, 306 *note* 1.
- BRUNIER (Jacquemart), écuyer, d'origine dauphinoise, joute au pas de Marsannay, I, 314.
- Brunstein* ou *Brusthem* (bataille de). I, 127 et *note* 2; III, 65 et *note* 2.
- BRUNSWICK (Frédéric le Pieux, duc de), † 1478. — Accompagne le roi de Danemark à Neuss, III, 97 et *note* 5.
- BRUNSWICK-GOTTINGEN (Guillaume II le Jeune, duc de), † 1495. — Accompagne l'empereur Frédéric dans son expédition contre les Flamands, III, 296 et *note* 3.
- BRUNSWICK (Henri, duc de), dit le Pacifique, né en 1411, † 6 décembre 1473. — Vient visiter le duc Philippe à Dijon, I, 272; l'accompagne à l'entrevue de Besançon, *ibid.*, où il se fait remarquer comme un danseur intrépide, 281; épouse Hélène de Clèves, 272 et *note* 3.
- BRUNSWICK (Hélène de Clèves, duchesse de), sœur du duc Jean I<sup>er</sup>, femme d'Henri de Brunswick ci-dessus † 1471. — I, 272 et *note* 3.
- BRUSAC (Gauthier de), capitaine d'Ecorcheurs. I, 244 et *note* 2.
- BRUTUS, prince anglais. I, 118, 119.
- Bruxelles*. I, 54 *note* 3, 126, 127, 166, 175; II, 14, 221, 226 et *note* 1, 227 *note* 4, 231, 409 et *note* 1, 419 *note* 1, 421 *note* 1, 426 *note* 3, 427 *note* 2; III, 64 *note* 1, 201 *note* 1, 254, 262 *note* 2, 278, 318 *note* 3; IV, 109, 145. Le comte de Charolais laissé à —, I, 248; le duc

- Philippe y fait son entrée, II, 50 et *note* 4, 51; y séjourne, 226 et *note* 1; y festoie avec la duchesse, 283; Marie de Bourgogne baptisée à —, 411 *note*; le comte de Charolais s'y réconcilie avec son père, 420, qui y tombe gravement malade, III, 6 et *note* 1, et y demeure presque continuellement depuis lors, 40 et *note* 2; Marie de Bourgogne y accouche d'une fille, 257, et d'un fils, 261 et *note* 4; Maximilien force ses habitants à prendre son parti, 269; il y fait conduire son fils, 285; l'empereur Frédéric à —, 287 *note* 3. — (le doyen de). IV, 146. — (états tenus à). III, 268 *note* 3. — (joutes au parc et au marché de). II, 215, 216.
- Bude*. III, 307 *note* 3, 308.
- BUËL (le Cadet de), blessé dans une joute sous Amiens, III, 72.
- BUËL (Jean V, sire de), comte de Sancerre, chevalier, conseiller et chambellan du roi, amiral de France, était mort en 1477 [BEAUC., 468; COMM.-DUP., III, 488]. — Son avis sur les suites de la bataille de Monthéry, III, 20 et *note* 4.
- Bulgnéville*. III, 238 *note* 1. — (bataille de). I, 90 et *note* 3, 239 et *note* 1; II, 149 et *note* 3.
- Buren* (château de). III, 202 *note* 2.
- BURES (Vincent de). III, 86 *note*.
- Burgos*. I, 10 *note* 2.
- Burgundiones*. I, 47.
- BURCHIDLT OU BOURSSET (Bernard, seigneur de), chevalier luxembourgeois, reconnaît l'autorité du duc de Bourgogne, II, 14 et *note* 1; blessé par un des archers de ce prince, 48; continue de tenir son parti, 302.
- BURCHIDLT (Bernard de), dit le Jeune. II, 14 *note* 1.
- BURCHIDLT (Giltz de). II, 14 *note* 1.
- BURCHIDLT (Jean de), seigneur d'Esche. II, 14 *note* 1.
- BURCHIDLT (Louis de), seigneur de Brednis. II, 14 *note* 1.
- BURCHIDLT (Marsilius de). II, 14 *note* 1.
- BURCHIDLT (Suger de). II, 14 *note* 1.
- Buscampvelt* (embuscade de). II, 296 et *note* 3.
- Bury*. I, 247 *note*.

## C

- Cabillaux (les). I, 93 et *notes* 1 et 2, 165.
- CACUS. III, 184 et suiv.
- CADART (Jean), exclu du traité d'Arras, I, 211 *note* 1.
- CADET (Jean). III, 12 *note*.
- CADMUS, roi de Crète. I, 112 et *note* 1.
- Cadzand* (traité de). III, 303 *note* 2.
- Caen*. II, 208 *note* 1.
- CALABRE (Jean et Nicolas de). Voy. ANJOU.
- CALABRE (Marie de Bourbon, duchesse de), fille du duc Charles 1<sup>er</sup>, mariée en 1437 au duc Jean de Calabre, † 1448. — II, 56 et *note* 7, 57 *note*.
- Calais*. II, 119 *note*, 121, 141. — (port de). III, 70 *note* 1. — (sièges de). I, 101 et *note* 1, 102 et *note*; II, 212 et *note* 1. — (l'avitailleur de). IV, 1, 154.
- Calatrava (ordre de). I, 110.
- CALIGULA (l'empereur), mort fou, I, 179.
- CALMELET (frère François). I, 334 *note* 2.
- CAMBRAI (évêques de). Voy. BERGHES (Henri de) et BOURGOGNE (Jean de).
- Cambrai*. I, 160; III, 256 *note* 1.



- (fête de la Licorne à). II, 395 et *note* 1.
- CAMBRAY (Adam de), premier président du parlement de Paris, ambassadeur du roi à l'assemblée d'Arras, I, 208, 209.
- CAMBRAY (Gérosme de), prend part au tournoi du pas de l'Arbre d'or, III, 492.
- Cambrésis*. III, 223.
- CAMBRIDGE (Edmond d'Angleterre, comte de), fils du roi Edouard III, † 1<sup>er</sup> août 1402. — I, 71 *note* 3.
- CAMP (Guy de). I, 175.
- Campdorick*. Voy. *Ourique*.
- CAMPOBASSE (le comte de). Voy. MONTFORT.
- Caná*, en Galilée. IV, 402.
- CARDONE (Pierre de), comte de Golizano, fait chevalier de la Toison d'or, II, 205 *note* 3.
- Carignan* (prise de). II, 43 *note* 6.
- CARISTOS (Théodore de), envoyé de l'empereur de Constantinople. I, 287 et *note* 2; II, 2.
- Carmes (les) de Bruxelles. II, 411 *note* 2. — (l'église Notre-Dame des), à Chalon, II, 149, 156, 199.
- CARONDELET (Jean), seigneur de Champvans et de Solre, conseiller, maître des requêtes des ducs Philippe et Charles, chancelier de Bourgogne et de Flandres en 1479, † 1501 [BOULL., 72; LA BARRE, *b*, 187; GOLLUT, 1186 *note* 2, 1190, etc.]. — III, 28, 33 *note* 2, 35. Chargé de rechercher les titres du comté de Brie, III, 28 et *note* 2; prisonnier des Gantois qui le rançonnent, 290 et *note* 5, 301, 314.
- CARPENTIER OU LE CHARPENTIER (Jean), décapité, I, 126; III, 43 et *notes* 1, 2 et 3, 63 *note* 2, 87.
- CARREMAN (Philippe), fait chevalier, III, 298.
- CASIMIR IV, roi de Pologne (1445-1492). — III, 227. Hérite de Ladislas d'Autriche et cède ses droits sur le Luxembourg à Charles le Téméraire, III, 5 *note* 1, 6 *note*.
- Cassel* (seigneurie de), cédée au duc de Bourgogne, I, 90; II, 57 *note*, 58. — (val de). I, 102.
- CASTILLE (Jean, prince de), mari de Marguerite d'Autriche, né le 26 juin 1478, † 1497. — III, 257 et *note* 3, 317 et *note* 3.
- CASTILLE (Léonore de), fille du roi Henri II, fiancée à Ferdinand, roi de Portugal, mariée à don Carlos, depuis roi de Navarre. — I, 107 et *note* 5, 109. C'est par erreur que La Marche la dit fille d'un roi d'Aragon.
- CASTILLE (rois et reines de). Voy. ALPHONSE VI, FERDINAND V, HENRI II, JEAN I<sup>er</sup>, PHILIPPE LE BEAU, PIERRE LE CRUEL, BÉATRIX DE PORTUGAL. — (Thérèse de). Voy. PORTUGAL.
- Castille* (royaume de), II, 94 *note* 1. — (officier d'armes du roi de). I, 297.
- CAT (Gilles le). II, 354 *note* 1.
- Cathelans* pour *Catalans*. IV, 403.
- CATHERINE DE FRANCE, reine d'Angleterre, femme du roi Henri V, † 1438. — I, 202.
- Caudenberg* (église de), à Bruxelles. II, 411 *note* 1; III, 262 et *note* 2.
- CAUDET, chirurgien du duc de Bourgogne. III, 12 *note*. Voy. CADET.
- CAZAL (Barthélemy). II, 421 *note* 3.
- CECILE (le roi de). Voy. ANJOU.
- Céciliens*, *Siciliens*. IV, 403.
- Célestins (les) de Paris. III, 57 *note* 1.
- Cempen*, *Kamp*. I, 135 et *note* 1.
- CEPTE (le comte de). Voy. PORTUGAL.

- CERBERUS. III, 167 et suiv.  
*Cerf* (logis du), à Audenarde. III, 271.
- CERSANDERS. Voy. SERSANDERS.
- CERTAINES (Michault de), écuyer bourguignon, figure comme tel dans les montres d'armes de 1421 et 1444 [PEINC., XXVI, 331, 458]. — II, 249. Joute au pas de la Fontaine de Plours, II, 167 et suiv., et y remplit les fonctions de maréchal de la lice, 180 *note* 1, 182; ses armes, 167 *note* 1.
- CESAR (Julius). I, 44, 45 *note* 1. Épileptique, I, 179; II, 343 *note*.
- Césarée*. I, 80.
- CESTRE, héraut anglais. IV, 143.  
*Cette*, *Ceulte* ou *Ceulta*. I, 116; III, 39.
- CHABANNES (Antoine de), comte de Dammartin, vicomte de Breteuil, etc., grand panetier, puis grand-maitre de France, chevalier de l'ordre du roi, bailli de Troyes, etc., etc., † 25 décembre 1488 [BEAUC., 484]. — I, 253 *note* 1; III, 34 et *note* 3, 248 *note* 2. Capitaine d'Ecorcheurs, I, 244; accusé de pilleries sur le seigneur de Pesmes, 256; contribue à l'occupation d'Amiens et de Saint-Quentin, III, 70 et *note* 5, 71 et *note* 1; reçoit l'ordre d'abandonner le Quesnoy, 247.
- CHABANNES (Geoffroy de), neveu du précédent, seigneur de la Palisse, Charlus, etc., conseiller et chambellan du duc de Bourbon, etc., etc., † après 1494 [MOR.]. — Prisonnier du seigneur de Pesmes, I, 256; le duc le fait rendre à son père, 257 et *note* 1; suit le duc de Berry en Bretagne, III, 34 et *note* 3.
- CHABANNES (Gilbert de), frère de Geoffroy, seigneur de Curton, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur du Limousin et sénéchal de Guyenne, † avant 1493 [MOR.]. — III, 255 et *note* 3.
- CHABANNES (Jacques de), seigneur de la Palisse, Charlus et Curton, chevalier, conseiller et chambellan du roi, grand maitre d'hôtel, sénéchal de Toulouse, etc., père des deux précédents, † octobre 1453 [BEAUC., 484]. — III, 34 *note* 3. Son procès avec le sire de Pesmes, I, 252 et suiv.
- CHAFFAUT (Jean de), compagnon du bâtard Antoine en Angleterre, III, 49 *note* 1.
- CHALANT (Jacques de), écuyer, seigneur de Varey, Usson, etc., teste en décembre 1499 [GUICH., III, cont., 74]. — Figure parmi les seigneurs de Savoie révoltés contre le duc Louis, II, 219 et *note* 7.
- CHALANT (Jacques de), seigneur d'Aymeville, Châtillon, Ussel, comte de Chalant en 1456, cousin du précédent [GUICH., III, cont., 76]. — Joute au pas de Marsannay, I, 320 et suiv.; lève l'emprise de Diégo de Valière, 325, 326; ses dernières joutes au même pas, 332, 333; son blason, 335 *note*; dispensé de l'achèvement de ses armes, II, 9, 10.
- CHALON (Charles de), comte de Joigny, baron de Viteaux, † 1485 [BEAUC., 484]. — Porte la bannière aux funérailles de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, III, 59 et *note* 5; figure au tournoi de l'Arbre d'or, 192; IV, 140, et à l'entrée de Maximilien à Gand, III, 281 et *note* 1.
- CHALON (Guillaume VII de), seigneur d'Arguel, prince d'Orange en 1463, fils de Louis ci-dessous, † 1475. — I, 274 *note* 1; III, 59 *note* 5, 106 *note* 1, 138, 149,

- 207, 209; IV, 119, 122. Assiste à l'entrevue de Besançon, I, 273 et *note* 1; épouse Catherine de Bretagne, 282 et *note* 3, 283; le duc l'autorise à lever des troupes pour l'expédition du Milanais, II, 114 et *note* 2, 115; s'empare du comté d'Asti, *ibid.*; triste fin de son expédition, 116 et *note* 5; fait un pèlerinage à Jérusalem, 117 *note*; ses folles dépenses, cause du mécontentement de son père, 117 et *note* 1, 171, 172, et de ses débats avec ses frères consanguins, 171 *note* 2; festoie le duc à Lons-le-Saulnier, III, 207.
- CHALON (Hugues de), seigneur d'Orbe, fils de Louis. — Favorisé par son père aux dépens de son père consanguin Guillaume, II, 117 et *note* 2; ses débats avec ce dernier, 171 *note* 2.
- CHALON (Jean de), seigneur de Châtelbelin et d'Arlay, frère de Louis. — I, 282 *note* 3.
- CHALON (Jean II de), seigneur d'Arguel, prince d'Orange à la mort de son père Guillaume (1475), † 25 avril 1502. — III, 178, 317. Epouse Jeanne de Bourbon, III, 42 *note* 1; va saluer Marguerite d'York au Dan, 106 et *note* 1; joute au pas de l'Arbre d'or, 149; IV, 122, 143; y gagne le prix des lances, III, 191; IV, 140; y sert le seigneur de Ternant, 135, et le duc Charles, 138; autorisé par le duc à faire crier une autre joute où il gagne le prix du dedans, III, 199; reprend le comté de Bourgogne sur les Français, 254; négocie le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, 258 et *note* 3.
- CHALON (Louis de), dit le Bon, seigneur d'Arguel et de Montfaucon, prince d'Orange, chevalier, conseiller, premier chambellan du duc de Bourgogne, † 13 décembre 1463 [BEAUC., 484]. — II, 171, 411 *note* 2; III, 59 *note* 5. Assiste à l'entrevue de Besançon, I, 272; épouse en deuxièmes noces Éléonore d'Armagnac, II, 117 et *note* 2, 171 et *note* 2; son prêt au duc pour la guerre contre les Gantois, 225 *note* 1; le festoie à son retour d'Allemagne, 400 et *note* 1; reçoit le dauphin à sa sortie du Dauphiné et le conduit à son château de Nozeroy, 409 *note* 1; mécontent de son fils aîné Guillaume, aux dépens de qui il favorise ses cadets, 117 et *note* 2; sa mort, III, 11 *note* 2; discussions auxquelles donne lieu l'exécution de son testament, II, 171 et *note* 2.
- CHALON (Louis de), seigneur de Château-Guyon, fils du précèdent, chevalier de la Toison d'or en 1468, † 1476. — III, 209 *note* 2. Favorisé par son père, II, 117 et *note* 2; ses débats avec son frère Guillaume, 171 *note* 2; chevalier à Montlhéry, III, 11 et *note* 2; va saluer Marguerite d'York au Dan, 106 et *note* 2; joute au pas de l'Arbre d'or, 138 et suiv.; IV, 119, 120; y sert le duc, 138; tué à Granson, III, 209.
- CHALON (évêque de). Voy. GERMAIN (Jean). — (maison de). I, 254; II, 117, 171; III, 210 *note* 1.
- Chaton-sur-Saône. I, 246 et *note* 1, 251 *note* 4, 253, 295, 296; II, 145 et suiv., 185, 200 *note* 2, 203 et *note* 1, 397 *note* 2, 426 *note* 4. — (bailli de). Voy. SERCEY (Guillaume de). — (états réunis à). I, 246 *note* 1;

- II, 170 *note* 2. — (impositions de), cédées au duc Philippe par le traité d'Arras, I, 218. — (montres d'armes à). I, 247 *note*. — (pas de la Fontaine de Plours près). II, 129, 144 et suiv.
- Châlons-sur-Marne* (entrevue et traité de). II, 54 et suiv., 63 *note*. — (joutes à). II, 59, 60 et *note* 1.
- CHALOP (Jean), prévôt de Luxembourg. II, 38 et *note* 1. Tué, 39.
- CHAMBERT (Jean), canonnier à Dijon. I, 95 *note* 1.
- Chambéry*. II, 411 *note* 2.
- CHAMBES (Hélène de), dame de Thouars, gouvernante de Marguerite d'Autriche. [Comm.-Dup., III, 497]. III, 263 *note*.
- CHAMBRE (Simon de la). III, 252 *note* 2.
- CHAMBRE (Anne de la), fille d'Urbain, seigneur de la Chambre, vicomte de Maurienne, etc., mariée à Guillaume de Luyrieux (Guich., III, 238). — Elle et son mari nourrissent Ol. de la Marche, I, 251.
- CHAMP (Guyot du). II, 337 *note* 1.
- Champagne*. I, 132, 242, 245 *note*; II, 13, 54; III, 88, 222. — (comté de). I, 221; III, 28, 35. — (gouverneur de). III, 222.
- CHAMPAIGNE (Brandely de), seigneur de Bazoges, Brouassin, Villaines, etc., écuyer de la chambre, puis conseiller et chambellan du roi, lieutenant général et commandant en Artois, gouverneur de Saumur, etc., teste en 1504 [La Chesn., IV, 491]. — III, 255.
- CHAMPDIVERS (Guillaume, seigneur de) et de Chevignylez-Auxonne, chevalier, fils de Henri, aussi chevalier, conseiller et chambellan du duc, vivait encore en 1469 [Peinc. XXIII, 291; XXIV, 744; XXV, 537, 708, etc.]. — Joute au pas de Marsannay, I, 313, 314; ses armes, 334 *note* 2; assiste Jean de Villeneuve au pas de la Fontaine de Plours, II, 193 et *note* 3; chevalier à Gavre, 318 et *note* 2.
- CHANDIO (Jean de), chevalier, seigneur d'Arcelot. II, 150 *note* 2.
- CHANDIO (Pierre de), écuyer, fils de Jean ci-dessus et de Jeanne de Bauffremont. — Fait toucher la targe blanche au pas de la Fontaine de Plours, II, 147, 148; sa joute au même pas, 148-150; ses armes, 151 *note* 2.
- CHANDIVERS. Voy. CHAMPDIVERS.
- CHANTERAIN (le seigneur de), chevalier de Rhodes [WAVRIN, III, 327; KERVYN, V, 448, 458; MOL., I, 237; II, 34; III, 490]. — Prend part à la bataille de Zons, III, 99; défend Saint-Omer contre Louis XI, 246; accompagne Maximilien à la prise de Termonde, 267.
- CHANTRANS (Guillaume de). II, 117 *note* 1.
- Chapelle ducate* ou de la Toison d'or à Dijon. II, 225 *note* 1. Voy. aussi Toison d'or.
- Chaperons blancs (faction des). I, 93 *notes* 1 et 2.
- CHAPPUIS (Jean), premier maître des comptes à Dijon, † 1467 [Arm. comptes, 18]. — III, 9 *note* 1.
- Charenton* (pont de). III, 20 *note* 2, 22.
- CHARLES LE GRAND, roi et empereur. I, 65, 114.
- CHARLES-QUINT, empereur. III, 315 *note* 2.
- CHARLES-MARTEL. I, 65, 114.
- CHARLES IV le Bel, roi de France. I, 151 *note*.

CHARLES V le Sage, roi de France. I, 64, 69. Confirme la donation du duché de Bourgogne à Philippe le Bon, I, 72 *note* 2; négocie le mariage de ce prince avec Marguerite de Flandre, 71.

CHARLES VI le Bien Aimé, roi de France. I, 64, 97, 201, 228, 229. Sa folie, I, 85; livré au duc de Bourgogne, 202; sa mort, 203.

CHARLES VII le Victorieux, roi de France. I, 97, 103, 145, 201, 202, 208, 209, 240 *note* 3, 243, 244 *note* 8, 245, 249 *note* 3, 250; II, 14, 57 *note*, 58 *note*, 59 et *note* 4, 112, 164 *note* 1, 172, 205, 280 *note* 1, 294 *note* 3, 395, 397 *note*, 401 *note* 2; III, 5 *note* 1. Assiste à l'assassinat de Jean sans Peur, I, 86, 196, 197; son avènement, 203; se retire à Bourges, *ibid.*; sa lutte contre Philippe le Bon, 89; signe la paix d'Arras, 99, 196, 206 *note* 1, 207 et *suiv.*; ses ambassadeurs à l'assemblée qui en arrêta les bases, 204; sa puissance au moment de la conclusion du traité, 238; motifs qui le déterminèrent à le conclure, 239; reste fidèle au pape Eugène, 263; heureuse influence prise sur lui par Agnès Sorel, II, 55; son séjour en Lorraine, 59 et *note* 4; reçoit la duchesse de Bourgogne à Châlons, *ibid.*, 54 et *note* 4; intervient près d'elle en faveur du roi René, 57 *note*; son ordonnance sur les gens de guerre, 61 et *notes* 2 et 3, 63; fait la guerre en Normandie, 207, 208 *note* 1; entretient les discordes d'Angleterre, 208, 209; soupçonne le duc Philippe d'encourager le dauphin dans sa rébellion, 218 et *note* 3; s'entremet en faveur des seigneurs de Sa-

voie et apaise leur querelle avec le duc Louis, 219, 220 et *note* 2; sollicité de mettre fin à la guerre de Philippe le Bon et des Gantois, 274 et *note* 2; leur envoie une ambassade, *ibid.*, 275 et *note* 1, 276 et *note* 3; négociations de ses ambassadeurs, 280 *note* 1, 283; leur sentence arbitrale, 283, 284, que les Gantois ne veulent pas accepter, 285 et *notes* 1, 2 et 3; fait une nouvelle tentative de réconciliation. 294 *note* 3; lettre à lui adressée par Philippe le Bon sur la prise du château de Gavre, 316 *notes* 1 et 2, 319 *note* 2; autorise ce prince à lever des troupes pour la guerre contre les Turcs, 337 *note* 3; reçoit à Tours les ambassadeurs du roi Ladislas de Hongrie qui lui fait demander la main de sa fille, 408; accuse de nouveau Philippe le Bon de soutenir le dauphin dans sa rébellion, 411; négocie avec lui, 412 et *note* 6, 413, 420; achète les droits de Guillaume de Saxe et de sa femme sur le Luxembourg, III, 5, 6 *note*; sa mort, I, 104; II, 421 *note* 2, 422 et *note* 3.

CHARLES VIII, roi de France. I, 33, 134; III, 264, 271, 274, 275. Compris dans la trêve de Soleuvre, I, 134; III, 214; le roi son père prétend pour lui à la main de Marie de Bourgogne, 243; conclusion de son mariage avec Marguerite d'Autriche qui est amenée en France, leurs fiancailles, I, 164 et *note* 1; III, 257, 262 et *note* 8, 317 et *note* 2; son avènement au trône, I, 165; III, 263; entretenu par les serviteurs de son père dans la haine de la maison de Bourgogne, I, 166, 167; rompt son mariage avec Mar-

- guerite d'Autriche pour épouser Anne de Bretagne, III, 258 et *note* 2, 259 et *note* 1, 263; la fait reconduire à son père, 260 et *note* 1; donne audience à Ol. de la Marche, 264; soutient Philippe de Clèves et les communes de Flandres dans leur lutte contre Maximilien, 276 *note* 4, 295, 319; son ordre de Saint-Michel, IV, 162; sa mort subite, I, 180.
- Charles* (la fontaine), près Marsannay. I, 292 et *note* 3.
- Chartes* (l'orme). I, 293 *note* 1. Voy. aussi : *Arbre Charlemagne* (l').
- CHARLOTTE DE SAVOIE, dauphine, puis reine de France, † 1483. — Son mariage avec le dauphin, I, 103; II, 218 et *note* 3, 411 et *note* 2.
- CHARMES (Thierry de), écuyer d'écurie du duc Charles en 1474, tenait la même année en fief de ce prince la forte maison de la Chaume et celle de Charmes en arrière-fief [PEINC. VII, 120]. — Combat à Ruelmonde avec le bâtard Cornelle, II, 269.
- Charmoni* (porte de), à Besançon. I, 275 *note*.
- CHARNY (Geoffroy de), seigneur de Pierre-Perthuis, Montfort et Savoisy, chevalier de l'ordre de l'Étoile, commandant de Béthune en 1347, tué à Poitiers [LUCE sur FROISSART, IV, xxxi; BOULL., 8]. — I, 401 et *note* 6.
- CHARNY (Marie, bâtarde de Bourgogne, comtesse de), fille de Philippe le Bon et de Nicole Chastellain, dite du Bosquiel, deuxième femme de Pierre de Bauffremont (1448). — Son mariage avec le comte de Charny, I, 284 *note* 2; II, 112 et *note* 1; assiste au banquet de Lille, 355 et *note* 3; envoyée au-devant de Marguerite d'York, III, 103; IV, 97; accompagne cette princesse à son entrée à Bruges, III, 107, et au banquet qui suivit, 121.
- CHARNY (le seigneur, le comte de). Voy. BAUFFREMONT (Pierre de).
- Charny* (baronnie de). I, 284 *note* 2.
- CHAROLAIS (Charles, comte de). Voy. BOURGOGNE.
- CHAROLAIS (Catherine de France, comtesse de), première femme de Charles le Téméraire, † 1446. — Son mariage, I, 145; II, 14 et *note* 4; assiste à l'entrée du duc Philippe à Bruxelles, 52; meurt jeune, *ibid.*, 111 et *note* 2; ses obsèques à Sainte-Gudule de Bruxelles, *ibid.*; difficultés relatives aux conditions pécuniaires de son mariage, 164 *note* 1.
- CHAROLAIS (Isabelle de Bourbon, comtesse de), deuxième femme de Charles le Téméraire, † 25 septembre 1465. — I, 129 *note* 1, 147, 150, 153; III, 2 *note* 3. Assiste au banquet de Lille, II, 355 et *note* 1; y danse, 373; y offre le prix de la danse au comte de Charolais, 379; le comte de Saint-Pol veut lui faire épouser son fils aîné, 395; le duc Philippe, frappé de ses mérites, se résout à la marier au comte de Charolais, 396; fiancée secrètement à ce prince, *ibid.*; l'épouse à Lille, 401 et *note* 2; I, 146; reçoit en dot la terre de Château-Chinon, 154; II, 401 *note* 2; sa grossesse, 407; envoyée au-devant du dauphin, 409; naissance de sa fille Marie, 410 et *note* 1; marraine du fils aîné de Louis XI, 412; son séjour au Quesnoy, *ibid.*, et à la Haye,

- III, 2 *note* 3; sa mort, 24; enterrée à Saint-Michel d'Anvers, I, 146; III, 24; ses armes, I, 156 et *note* 1.
- CHAROLAIS (le héraut). Sa pension était de 50 l. t. en 1448 [Arch. Côte-d'Or, B. 1705, fol. 71]. — II, 105 *note*, 146 et *note* 2, 148, 202.
- Charolais. II, 170 *note* 2; IV, 109. — (comté de). I, 8, 154, 218, 246 *note* 1; III, 316. Vendu par le comte d'Armagnac non pas à Jean sans Peur, comme le dit La Marche (I, 86), mais à Philippe le Hardi (1390); donne son nom aux aînés de Bourgogne, *ibid.*; pris par Louis XI, III, 245.
- CHARTIER (Guillaume), évêque de Paris en 1447, † 1<sup>er</sup> mai 1472. — III, 23 et *note* 1. Ambassadeur du roi à l'assemblée d'Arras, I, 208, 209.
- CHARTRES (Renaut de), évêque de Beauvais, puis archevêque de Reims (1414), chancelier de France (1424), cardinal, † 1445. — Ambassadeur du roi à l'assemblée d'Arras, I, 204 et *note* 5, 208, 209.
- Chartreux de Dijon (église des). I, 74 *note* 1. Les —, II, 225 *note* 1. Fondations faites aux — pour le repos de l'âme de Jean sans Peur, I, 213, 214; Philippe le Bon et Isabelle de Portugal y sont inhumés, I, 136; III, 60 et *note* 4, 61 *note*. — de Gand (le prieur des). II, 294, 329 et *note* 1, 331. — de Gonain. Isabelle de Portugal y est provisoirement inhumée, I, 136. — de Montereau (fondations aux) pour le repos de l'âme de Jean sans Peur, I, 212.
- CHASSA (Jean de), dit le Benetru, seigneur de Monnet, chevalier, panetier, échançon, écuyer tranchant et enfin chambellan du duc de Bour-
- gogne, vivait encore en 1481 [BEAUC., 490]. — Combat à Nevele, II, 255, où il est blessé, 256; figure aux joutes et au banquet de Lille, 348 *note* 3, 379 et *note* 5; accompagne le bâtard Antoine en Angleterre, III, 41, 54; fait le personnage du chevalier esclave au pas de l'Arbre d'or, 154 et *suiv.*, 159; y joute, IV, 125; exclu de la trêve de Solevre, III, 221 et *note* 2.
- CHASTEL (Tanneguy du), maréchal de Guyenne, prévôt de Paris et grand maître de France, † 1449. — Accusé du meurtre de Jean sans Peur, I, 87, 198 et *note* 2; exclu du traité d'Arras, 211 *note* 1.
- CHASTEL (Tanneguy du), neveu du précédent, vicomte de la Bellière, seigneur de Renac et du Bois-Raoul, grand écuyer de France, † 1477. — III, 21, 32.
- CHASTEL (Thierry du). II, 89 *note* 2.
- Chastel-Devant. II, 53 *note* 2.
- CHASTELAIN (Georges), le chroniqueur, † 1475. — I, 14, 184, 185; II, 147 *note* 2, 310; III, 92 *note* 1.
- CHASTELER (Jean ou Jacques du). Tué à Monthéry, III, 17 et *note* 2.
- CHASTELLER (Simon du), échançon, conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne [BEAUC., 491]. — II, 379 *note* 1.
- CHASTELLER (madame du), femme de Simon, danse au banquet de Lille, II, 378, 379 *note* 1.
- Chasteller (le). I, 133. — (seigneurie du). III, 221.
- CHASTENIER (Jean), trésorier de France et secrétaire du roi Charles VII [SAINT-REMY, *édit.* Morand, à la table]. — Ambassadeur du roi à l'as-

- semblée d'Arras, I, 208, 209.  
*Château-Chinon*, I, 8, 9 *note* 1.  
 — (seigneurie de), III, 316.  
 Donnée en dot à Isabelle de Bourbon, I, 154; II, 396 et *note* 3, 397 *note*; II, 401 *note* 2.  
 CHATEAUGUYON (le seigneur de).  
 Voy. CHALON.  
 CHATEAUNEUF (Antoine de), sire du Lau, chevalier, chambellan et grand bouteiller de France, sénéchal de Guyenne, etc., etc., était mort en août 1485 [LA CHESN., IV, 298, 299]. — Favori de Louis XI, II, 413 et *note* 5, 425.  
*Châteauvillain* (prise de), I, 269 et *note* 2.  
 CHATELBELIN (le héraut), II, 120 et *note*.  
*Châtellerault*, III, 14.  
*Châtel-Porcien*, II, 398.  
 CHATILLON-EN-BAZOIS (armes de la maison de), II, 165 *note*.  
 CHAUGY (Michault de), dit le Brave, seigneur de Chissey, chevalier, écuyer tranchant, premier maître d'hôtel, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, gruyer de Bourgogne, chevalier d'honneur au parlement, etc., † 1478 [LA BARRE, b, 190, 218, 222, 232, 261, 271; PALLIOT, *Parl.*, 122]. — Combat à Overmeire, II, 251; chevalier à Rupelmonde, 266.  
 CHAUMERGIS (Jean de), écuyer, premier écuyer d'écurie du duc, figure dans une montre de 1434 [PEINC., XXVI, 427]. — Joute au pas de Marsanay, I, 317-323; ses armes, 335 *note*; observation par lui faite au duc et réponse qu'elle lui attire, II, 40; fait planter les bannières ducales sur les tours de Luxembourg, 45.  
 CHAUMERGIS (Philippe de), écuyer, III, 90 *note* 2.  
*Chaumont*, en Charolais (siège et prise de), I, 96 et *notes* 3 et 6.  
*Chauny* (prise de), I, 133.  
 CHAUX (maison de la), I, 7 *note* 1.  
*Chavaney*, II, 20, 29, 33.  
 CHENU (Pierre), frère de Jean Chenu, écuyer, tenant avec lui en 1473 ce qu'ils possédaient au village de la Tremalière relevant du fief de Louhans [PEINC., X, 133]. — Combat à Rupelmonde, II, 269.  
*Cherbourg*, II, 208 *note* 1.  
 CHESNE (Jean du), II, 327 *note* 2, 329 *note* 1.  
 CHEVALART (Louis, seigneur du), échanson du duc de Bourgogne [BEAUC., 491]. — Joute au banquet de Lille, II, 348 et *note* 3.  
 CHEVROT (Jean), conseiller du duc, évêque de Tournai (1437) et de Toul (1460), † 23 septembre 1460 [BEAUC., 491]. — Figure au chapitre de la Toison d'or tenu à Gand en 1445, II, 88 et *note* 1, 90.  
 CHILDÉRIC III, roi des Francs, I, 64 et *note* 4.  
 CHILDÉRIC, CIDÉRIC, roi des Bourguignons, I, 52, 53.  
 CHIMAY, CIMAY (comte, seigneur de). Voy. CROY.  
*Chiny* (comté de), I, 288; II, 2 *note* 2, 5 *note* 2, 7 *note*, 8 *note* 1, 15, 18, 28 *note* 1; III, 6 *note*.  
 CHRISTIERN I<sup>er</sup> d'OLDENBOURG, roi de Danemark, † 21 mai 1481. — III, 226, 227. Visite Charles le Téméraire devant Neuss, I, 138; III, 97 et *note* 4.  
 CHYPRE (le roi de), I, 78. Voy. aussi JANUS. — (le cardinal de). Voy. LUSIGNAN.  
*Chypre* (île de), I, 78; IV, 162.  
 CICON (Didier de), chevalier, seigneur de Ranconnières, Gevigney, etc., † 1458 [GUILL., I, 141 *note*; PEINC., II, 298]. — II, 49 *note*.



- CICON (Guillaume, seigneur de), premier écuyer du comte de Charolais, chambellan en 1475 [BEAUC., 491]. II, 49 *note*.
- CICON (Jean de), damoiseau en 1442, qualifié écuyer banneret, seigneur de Ranconnières en 1444, fils de Didier, seigneur de Gevigney ci-dessus, et de Béatrix de Villersexel, † 1454 [DUNOD, *Nobil.*, 100; GUILL., I, 141, 144 *notes*; PEINC., II, 298; XXVI, 431, 445, 458]. — Joute au pas de Marsannay, I, 314; ses armes, 335 *note*.
- CIDÉRIC. Voy. CHILDÉRIC.
- CIMAY (le comte, le seigneur de). Voy. CROY.
- CITEAUX (abbé de). II, 225 *note* 1.
- Cîteaux (abbaye de). III, 196.
- Clairvaux. I, 78.
- CLARENCE (le duc de). Voy. YORK.
- Clarisses (couvents des) de Besançon et de Poligny, fondés par sœur Colette, I, 192 *note* 2, 193 *note*.
- CLECY, CLESSY (le seigneur de). Voy. DAMAS.
- Clef (hôtellerie de la), à Arras. II, 68.
- CLÉMENCEY (le seigneur de). III, 87 *note* 1.
- CLÉOPATRA. III, 115; IV, 101, 102.
- CLERMONT (Jean, comte de). Voy. BOURBON.
- CLERMONT (Robert de France, comte de), † 7 février 1318. — I, 149, 152; ses armes, 153.
- Clermont-en-Argonne. II, 57 *note*, 58 *note*.
- Clerval. II, 53 *note* 2.
- CLERVAU (Jean). I, 274 *note* 1.
- CLÈVES (Adolphe IV d'Egmont, premier duc de), † septembre 1448. — II, 49 *note*, 52 *note* 2. Assiste à l'entrevue de Besançon, I, 274 *note* 1; allié de Philippe le Bon, II, 48 *note* 1; attaqué par l'archevêque de Cologne, 113 et *note* 2.
- CLÈVES (Adolphe de), seigneur de Ravestein, fils cadet du précédent, chevalier de la Toison d'or, † 18 septembre 1493. — I, 248 *note* 2; II, 52 *note* 2, 265 *note* 1; III, 252 *note* 5, 279, 291 *note* 5; IV, 99, 103, 122. Accompagne le duc Philippe à Chalon, I, 258; joute à Dijon, 286; son éloge, 287; son départ pour l'expédition du Luxembourg, II, 12; figure aux joutes d'Arras, 68, et de Bruges, 124 et *note* 4, 133; épouse Béatrix de Portugal, 136 et *note* 2, 211 et *note* 1; prend part à la guerre contre les Gantois, 234, 245; accompagne l'étendard du duc à la journée de Termonde, 250, où il est fait chevalier, 251, 252; tient garnison à Courtray, 282; le duc l'envoie contre les Gantois, 287; visite l'artillerie au siège de Poucques, 309; combat à Gavre, 317; accompagne le duc aux portes de Gand, 331; fait crier à Lille une joute dont il se porte entrepreneur sous le nom du *Chevalier au eygne*, 341, 342, 345 et suiv.; origine fabuleuse de sa maison, 342 et *note* 2; figure au banquet de Lille, 355; y danse, 378; gagne le prix du dehors aux joutes qui suivirent, 379; son vœu du faisan, 383; donne une fête à l'occasion du mariage du comte de Charolais avec Isabelle de Bourbon, 401; y joute, *ibid.*, *note* 1; envoyé vers ce prince pour le réconcilier avec son père, 419; soupe avec le duc, III, 4 *note* 4; prend part à la guerre du Bien public, I, 124; III, 9; va saluer Marguerite d'York au Dam, 105; figure à son entrée à Bruges, 110; sa place au dîner des noces, IV, 110; ouvre le pas de

- l'Arbre d'or, III, 123, 125; sa présentation aux dames, 129, 130; ses différentes joutes, 131, 132, 172, 173, 190; IV, 116, 117, 130, 131, 139; sert le seigneur de Renty, 129; sa place au dernier banquet, III, 200; reçoit l'ordre de marcher contre les Liégeois, 84 *note* 4; chargé avec Jacques de Saint-Pol de conduire à Dijon les corps de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, 58; veut marier son fils à Marie de Bourgogne, 243 et *note* 5; fait l'archiduc Maximilien chevalier de la Toison d'or, 250; parrain de Philippe le Beau, 252; assiste au chapitre de Bois-le-Duc, IV, 148, 150; se met du parti des Gantois, III, 265; son manifeste à Maximilien, *ibid.* *note* 7; cherche à perdre Guillaume Rym, 274; gouverneur du jeune archiduc qu'il remet à son père, I, 171, 172; III, 280; assiste à l'entrée de ce dernier à Gand, 281; chargé avec Ol. de la Marche de conduire le jeune archiduc à Termonde, I, 174; III, 284; ordonne à son fils de se soumettre à Maximilien sous peine de le déshériter, 299.
- CLÈVES (Jean I<sup>er</sup>, duc de), fils d'Adolphe IV, † 1481. — I, 248 *note* 2, 272 *note* 3; II, 27, 49 *note*, 52 et *notes* 1 et 2, 124 *note* 4, 136, 234, 277; III, 227. Accompagne Philippe le Bon à l'assemblée d'Arras, I, 205, et à Chalon, 258; joute aux noces de Jean de Salins, 267; se fait remarquer parmi les danseurs aux fêtes de Besançon, 281; prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 12, 21; joute à Bruxelles, 52; défend Zons contre l'archevêque de Cologne, 113, 114; rencontre Jacques de Lalain à Jérusalem, 203, 204; élu chevalier de la Toison d'or au chapitre de Mons, 205 et *note* 3; lève des troupes pour la guerre contre les Gantois, 224; rejoint le duc à Termonde, 259, 264; passe l'Escaut avec lui, 263; chargé de garder la route de Gand pendant la bataille de Rupelmonde, 265 *note* 1, 266; retourne dans ses États pendant la trêve, 283; donne à Lille un banquet où est criée la joute de son frère, 333 *note* 2, 341; assiste à cette joute, 346; sa place au banquet de Lille, 355; y danse, 378; son vœu du faisán, 382; épouse Isabelle d'Etampes, 335 et *note* 2; prend part à la guerre contre les Liégeois, III, 26 *note* 4; les bat à Herck, *ibid.* *note* 5; veut marier son fils à Marie de Bourgogne, 243 et *notes* 3 et 4; représenté au chapitre de Bois-le-Duc, IV, 148.
- CLÈVES (Jean II, duc de), fils de Jean I<sup>er</sup>, † 1521. — I, 164, 165; III, 243 et *note* 4.
- CLÈVES (Philippe de), seigneur de Ravestein, fils d'Adolphe ci-dessus et de Béatrix de Portugal, sa 1<sup>re</sup> femme, † 1528. — I, 117; III, 260 *note* 2, 304 et *note*, 319. Son père veut le marier à Marie de Bourgogne, III, 243 et *note* 5; membre du conseil de régence nommé par les Gantois après la mort de cette princesse, 261 *note* 2; accompagne Maximilien dans ses expéditions contre Audenarde, 270 *note* 3, et Gand, 272; assiste à l'entrée de ce prince dans cette dernière ville, I, 172; III, 281; intercède en faveur de ses habitants, 283; livré en otage aux Brugeois, 293 et *note* 2; demande à Maxi-

- milien de ne point faire la guerre tant qu'il serait entre leurs mains, 294 ; n'ayant pu l'obtenir, s'engage par serment dans le parti des rebelles, 295 et *note* 1 ; encouragé par le roi de France dans cette action, *ibid.* ; continue la guerre en dépit de l'empereur qui lance une déclaration pour le dégrader, 297 et *note* 3 ; bat Maximilien, *ibid.* ; avantagé par la possession du château de l'Ecluse, 298 ; ébranlé par les ordres et les menaces de son père, 299 ; rend l'Ecluse et fait la paix avec l'archiduc, 301 et *note* 1 ; fait assassiner le seigneur de Rasseghien, 303 et *note* 3.
- CLÈVES (Philippe de), frère de Jean II, successivement évêque d'Amiens, Autun et Nevers, † 1503. — C'est probablement lui dont il est question, I, 165, comme frère du duc de Clèves.
- CLÈVES (Isabelle ou Elisabeth de Bourgogne, duchesse de), fille de Jean, comte d'Étampes, mariée en 1455 au duc Jean I<sup>er</sup> de Clèves, † 21 juin 1483. — I, 248 *note* 2. Assiste au banquet de Lille, II, 355 et *note* 4 ; y danse, 378 ; offre, avec M<sup>lle</sup> de Bourbon, le prix de la danse au comte de Charolais, 379 ; épouse Jean de Clèves, 335 et *note* 2.
- CLÈVES (Marie de Bourgogne, duchesse de), femme du duc Adolphe, fille de Jean sans Peur, † octobre 1463. — II, 52 *notes* 1 et 2, 124 *note* 1.
- CLÈVES (Catherine de). Voy. GUELDRES. — (Hélène de). Voy. BRUNSWICK. — (Marie de). Voy. ORLÉANS.
- Clèves (ville de). III, 92 *note* 4, 205 *note* 3.
- Clèves-Berg (province de). III, 89 *note* 4.
- CLICK (le comte de). Voy. GLEICHEN.
- CLIFTON (M<sup>me</sup> de), probablement femme de Guillaume de Clifton ou Clinton, maire de Bordeaux. — Accompagne Marguerite d'York à son entrée à Bruges, III, 107 et *note* 4.
- CLITTE (Jean de la), seigneur de Commines, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, châtelain de Ruppelmonde, etc. [BEAUC., 493]. — Son vœu du faisau, II, 389.
- CLITTE (Philippe de la), seigneur de Commines, l'historien, † 18 octobre 1511. — III, 202 *note* 2. Prend part au tournoi de l'Arbre d'or, III, 192 ; exclu de la trêve de Souleuvre, 221.
- CLITTE (Jeanne de la), dame de Commines, vicomtesse de Nieuport, femme de Jean, seigneur de Hallwin et de Bellenghem, † 1512 [BOULL., 91 ; COMM.-DUP., II, 176]. — Envoyée au-devant de Marguerite d'Autriche à son retour d'Espagne, III, 318 et *note* 2.
- CLOMOT (le seigneur de). Voy. ROUSSILLON.
- CLOMOT (Alix de). II, 164 *note* 3.
- Clomot (la seigneurie de). II, 164 *note* 3.
- CLOTILDE, reine de France. I, 52 et suiv.
- CLOU (saint). I, 57.
- CLOVIS, roi des Francs. I, 51 et suiv., 64.
- CLUGNY (Ferry de), cardinal, évêque de Tournai en 1473, chancelier de la Toison d'or, etc., † 7 octobre 1483 [MOR., LA BARRE, b, 191, 195, 266]. — Préside aux fiançailles de Maximilien et de Marie de Bourgogne, III, 244 et *note* 2 ; négocie, avec Antoine Auveron, la trêve dite des sa-

- yeurs de blé, 248; l'un des parrains de François d'Autriche, 261 et *note* 5.
- CLUGNY (Jean de), seigneur de Monthelon, juge du Charolais, maître des requêtes de Philippe le Bon en 1456, frère aîné du précédent [MOR.]. — II, 413 *note*.
- Cluny (abbaye de). III, 196.
- COHAM ou COHEM (Philippe de). III, 49 *note* 3; IV, 118.
- COHEM (Pierre de Berghes, seigneur de), chambellan du duc Charles, figure au pas de l'Arbre d'or, IV, 118.
- COÏMBRE (Isabelle d'Aragon, duchesse de), fille de Jacques d'Aragon, comte d'Urgel, femme en 1428 de Pierre de Portugal, duc de Coïmbre. — II, 136 *note* 1, 210 *note* 2.
- COÏMBRE (Béatrix, Jacques, Jean, Pierre de). Voy. PORTUGAL.
- Colcos (île de). II, 359; IV, 163.
- COLETTE (sœur), réformatrice de l'ordre des Clarisses. — I, 192 et *note* 2; décide la vocation religieuse de Jacques de Bourbon, 193.
- COLLEPIN (Jehannin), Anglais au service du duc de Bourgogne [COMM.-DUP., II, 42 et suiv.]. — III, 238 et *notes* 4 et 5.
- COLOGNE (archevêque de). Voy. BAVIÈRE et MEURS.
- Cologne. I, 296 et *note* 2; III, 228, 245 *note* 1, 287 *note* 1. — (doyen et chapitre de). I, 136; III, 88, 98. — (pays de). I, 136.
- COMMERGY (le sire, le damoiseau de). Voy. SARREBRUCK.
- COMMINES (Jean, Philippe de). Voy. CLITTE (la).
- COMPEYS (Jean de) ou COMPAYS, seigneur de Thorain ou Torrens, chevalier, d'une ancienne maison du Genevois. — I, 313, 314, 323. Fait toucher les deux écus au pas de Marsannay, I, 308 et *note* 2; sa sortie de Dijon, 309; joute contre Antoine de Vaudrey, 310, 311, 315; ses armes à pied contre le même, 327-330; ses démêlés avec les nobles de Savoie, II, 219, 220 *note* 2.
- Compiègne. III, 222.
- CONDÉ (le seigneur de), s'enfuit à la bataille de Monthéry, III, 14. Voy. sur ce personnage CHAST., édit. KERV., II, 374; TH. BASIN, III, 243, 244; MOL., II, 364.
- Condé. III, 166. Assiégé par Louis XI, pris et brûlé, I, 159; III, 251 et *note* 3, 256 *note* 1, 305.
- Conflans. III, 22, 23, 27. — (traité de). I, 126; III, 28 et *note* 3.
- Constans (château de) ou de l'Oeuf, à Naples. I, 191 et *note* 1.
- CONSTANTIN LE GRAND, lépreux, I, 179.
- CONSTANTIN XII PALÉOLOGUE, dernier empereur d'Orient, † 29 mai 1453. — Menacé par les Turcs, II, 205; occis à la prise de Constantinople, 336 et *note* 3, 371.
- CONSTANTIN (le héraut). III, 125.
- CONSTANTINOPLE (empereur de). Voy. CONSTANTIN LE GRAND, CONSTANTIN XII, JEAN PALÉOLOGUE II. Voy. aussi I, 74; II, 336.
- Constantinople. I, 288; II, 205, 206, 368, 371. — (nain de). III, 174. — (prise de) par les Turcs, II, 335 et *note* 3.
- CONTAULT (Mongin), secrétaire du duc de Bourgogne. II, 339 *note*.
- CONTAY (le seigneur de). Voy. JEUNE (le).
- Contay. III, 71 *note* 2.
- COPIN (Philippot), écuyer panetier du duc de Bourgogne, puis son écuyer d'écurie, châtelain d'Aisey, fils d'Amyot, aussi châtelain d'Aisey; en 1455, le duc lui donne et à sa femme Julienne 800 fr. en avan-

- cement de leur mariage [LA BARRE, *b*, 228, 236; PEINC., XXIII, 524; XXV, 418; Arch. Côte-d'Or, B. 1729]. — Joute à Dijon, I, 286; fait partie de l'expédition du Luxembourg, II, 41; sert le seigneur de Ternant au pas de l'Arbre d'or, IV, 135.
- COPPENOLLE (François), frère de Jean, décapité avec son frère, III, 303 *note*.
- COPPENOLLE (Jean), chaussetier, secrétaire de la ville de Gand, † 1492 [COMM.-DUP., II, 223, 224, 240; MOL.; KERVYN, V, 488]. — Excite les Gantois contre Maximilien, III, 275; Louis XI l'attache à son hôtel, *ibid.*; se réfugie en France, I, 170; III, 279; revient à Gand, 289; s'y fait livrer des otages, 290; mis à mort, 302, 303 et *note*.
- COQUEL (Mahuot). Son combat singulier avec Jacotin Plouvier, II, 403 et *suiv.*
- CORBEIL. I, 124; III, 13, 14, 16, 18.
- CORBIE (abbé de). III, 73 *note* 3. *Corbie*. I, 192 *note* 2; II, 240; III, 73 et *note* 3, 223. Cédéc au duc par le traité d'Arras, I, 224.
- Cordeliers. I, 190, 194, 195. Couvent des — de Besançon. I, 271 et *note* 3, 275 *note*. — de Bruxelles. II, 111 *note* 2. — de Chalon. II, 145. — de Luxembourg. II, 44. — de Middelbourg. II, 79.
- CORDES (le seigneur des). Voy. CRÈVECŒUR.
- CORNELIUS TACITUS. I, 19, 46.
- CORNETS (le seigneur des). Voy. GAVRE.
- CORNOUAILLES (Jean d'Angleterre, comte de), † octobre 1331. — I, 71 *note* 3.
- COTEREAU (Robert), fils de Jean Cotereau, conseiller et physicien du duc Philippe, qui reçut de ce prince un don de 100 fr. en février 1434, et fut anobli la même année [LA BARRE, *b*, 188; PEINC., XVI, 66]. — Dégage le comte de Charolais à la bataille de Montlhéry, III, 11 et *note* 6, 12; le comte le fait chevalier, *ibid.* — Haynin l'appelle Jean Cotrel, ce qui est le même nom. Commynes attribue cette action à Jean Cadet, fils d'un autre médecin du duc [COMM.-DUP., I, 42].
- Couches*. I, 246 *note* 1.
- Couhey* (château et village de). I, 294 et *note* 5.
- COURAUT (Jean), originaire de Poligny, joute à Dijon, I, 286.
- COURS (l'évêque de). III, 310.
- Courtrai*. II, 222 *note* 1, 235 *note* 1, 246, 282, 289, 291, 294, 297 *note* 3, 304 et *notes* 2 et 3, 307 *note* 3, 313; IV, 109. Le parlement de Flandre établi à —, II, 212 *note* 5. — (bailli de). Voy. ONGNIES. — (château de). II, 142; III, 202 *note* 3. — (châtellenie de). II, 34 *note* 1.
- COUSTAIN (Jean), chevalier, seigneur de Navilly, valet de chambre et premier sommelier de corps du duc de Bourgogne, décapité le 25 juillet 1462 [DU CLERCQ, IV, 15; BEAUC., 496]. — II, 325 *note* 2; 379 *note* 1.
- COUSTAIN (Pierre), valet de chambre et peintre du duc [Arch. Nord, IV, 219]. — II, 369 *note* 2.
- Craenenburg* (le). III, 289 et *note* 1.
- CRAPILLET (Pierre). I, 334 *note* 2. *Cravant* (bataille de). I, 90 et *note* 2.
- CRÉQUY (Jean V, seigneur de) et de Canaples, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, † 1474

- [BEAUC., 496]. — III, 188. Figure à l'entrevue de Besançon, I, 272; assiste comme chevalier de la Toison d'or au chapitre tenu à Gand en 1445, II, 83 et *note* 5; accompagne Jacques de Lalaing à la joute de Bruges, 124 *note* 2, et y assiste le bâtard de Saint-Pol, 133; ses armes, 123 et *note* 3; s'arrête au pas de la Fontaine de Plours, 185; son départ pour la Picardie, 202; détourne le comte de Charolais d'attaquer Moerbeke, 278 *note* 1; figure au banquet de Lille, 366, où il est chargé de lire le bref de Grâce-Dieu, 372 *note* 4; son vœu du faisan, 387; raconte les prouesses de Philippe le Bon après la bataille de Montlhéry, III, 14, 15; sa lettre au duc sur cette bataille, 14 *note* 1; assiste à l'entrevue de Péronne, 84 et *note* 1, et à l'entrée de Marguerite d'York à Bruges, 111; chef d'une des chambres de festin aux noces de cette princesse, 117.
- CRÉQUY (Jeannette de), femme en premières noces de Robert de Wavrin, qui fut tué à Azincourt, en deuxièmes noces de Guillaume de Lalaing, de qui vint Jacques. Voyez LALAING [LA CHESN., V, 312]. — Sa résignation à la mort de son fils, II, 311.
- GRÈS (Mgr et M<sup>me</sup> du). IV, 96.  
*Crespin*. III, 247 *note* 4.  
*Cressy-sur-Cère*. III, 84 *note* 2.
- CRET (Droin du), clerc des comptes à Dijon en 1474 [*Arm. comptes*, 323]. — II, 341 *note*.
- CRÈVECŒUR (Antoine, seigneur de), de Thiennes, Colonne et Thors, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, puis du roi, bailli d'Amiens, sénéchal d'Artois, grand loutier de France, etc., était mort en 1493 [BEAUC., 497]. — Chevalier à Audenarde, II, 238 et *note* 2, 239; porte la bannière du comte de Charolais à la bataille de Gavre, 318; refuse de livrer Amiens à Louis XI, III, 71 *note* 1; chassé par les habitants, *ibid*.
- CRÈVECŒUR (Philippe de), seigneur d'Esquerdes, chevalier, conseiller et chambellan du comte de Charolais, chevalier de la Toison d'or en 1468, gouverneur d'Artois, Boulonnois et Picardie, maréchal et grand chambellan de France, frère d'Antoine, † 1494 [MOR.; LA CHESN., V, 331]. — I, 161; III, 31 et *note* 4, 66, 88. Figure à l'entrée du duc Philippe à Bruxelles, II, 51; chevalier à Termonde, 251; s'empare d'Abbeville, III, 74; reconduit Louis XI à Notre-Dame de Liesse, 87; figure à l'entrée de Marguerite d'York à Bruges, 111; assiste Jean de Rochefay au pas de l'Arbre d'or, 176; IV, 133; y joute, III, 178; IV, 134, et y gagne la verge d'or, III, 179; conservateur de la trêve de Soleuvre, 223; contribue à la reddition d'Arras, 246 et *note* 5; dégradé au chapitre de Bois-le-Duc, IV, 149; fait conduire Marguerite d'Autriche à Amboise, III, 262; entre à Gand dans l'intention d'enlever le jeune archiduc, I, 168; III, 271 et *note* 5; se retire à Tournai, I, 169; III, 272 et *note* 1; accusé de connivence avec Guillaume Rym, 273; s'empare d'Ostende et est blessé devant Nieupoort, 299 et *note* 3; battu à Guinegate, 306.
- Crèveœur* (ville de), cédée au duc par le traité d'Arras, I, 225.
- Croisade. Préparatifs pour la —

- II, 337 et *note* 3, 338 et suiv.; projets de — et quêtes organisées à cette occasion, III, 36 *note* 2.
- Croissant (ordre du), fondé par René de Sicile, IV, 162.
- Crox (Jeanne de). II, 34 *note* 1.
- Crottoy (le). I, 125; IV, 149.
- Croy (Antoine de), comte de Porcien, chevalier, conseiller et premier chambellan du duc de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or, gouverneur du comté de Namur et du duché de Luxembourg, grand-maitre de France, etc., † 1475 [BEAUC., 497]. — II, 35, 208 *note* 1, 398, 414 *note* 3; III, 164; IV, 148. Assiste à l'assemblée d'Arras, I, 205; demande au duc Philippe d'attacher Ol. de la Marche à son hôtel, 252; expédie les affaires de ce prince, II, 1; l'assiste à la journée de Florenge, 24 et *note* 4, et à son entrée à Luxembourg, 41; figure au chapitre de la Toison d'or tenu à Gand, 83 et *note* 2, et y représente le roi d'Aragon, 91; conduit l'étendard du duc au combat de Termonde, 250, 251; y fait plusieurs chevaliers, 251; nommé gouverneur du Luxembourg, 301; guerroye contre les Allemands, 332 et *note* 3, 333; conclut une trêve avec les habitants de Thionville, *ibid.*; assiste aux conseils tenus pour l'organisation du banquet de Lille, 339 et *note* 4; son vœu du faisan, 385; conseil du comte de Charolais pendant le voyage du duc Philippe en Allemagne, 398; marie son fils Philippe à Jacqueline de Luxembourg, 394 et *note* 5; se brouille avec le comte de Saint-Pol, père de Jacqueline, qui ne voulait pas de ce mariage, 395; parrain de Joachim de France, 412; provoque la haine du comte de Charolais contre la maison de Croy en s'emparant de la succession mobilière de madame de Béthune, 414 et *note* 3; ses avances au dauphin, 415; son influence sur l'esprit de Philippe le Bon, *ibid.*; se recommande avec Charles le Téméraire par l'entremise de son neveu Jean de Rubempré, et assiste au chapitre de la Toison d'or tenu à Valenciennes en 1473, III, 203 et *note* 3.
- Croy (Charles de), chevalier de la Toison d'or, créé prince de Chimay en 1486, † 1521. — III, 266 *note*.
- Croy (Jean de), seigneur et comte de Chimay, seigneur de Thou ou Tour-sur-Marne, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or, grand bailli de Hainaut, etc., frère d'Antoine, † 1473 [BEAUC., 498; MOR.; GOLLUT, 1097]. — II, 204 *note* 1, 302 *note* 3, 416; III, 73 et *note* 1, 204 *note* 3, 214 *note* 2. Assiste au chapitre de la Toison d'or tenu à Gand en 1445, II, 83 et *note* 6; ambassadeur près des rois d'Aragon et de France, 205; lève les troupes du Hainaut et autres pour la guerre contre les Gantois, 224; rejoint le duc, 234; poursuit les Gantois après la journée d'Audenarde, 243; envoyé à Alost, 246; en revient pour combattre à Termonde, 250, 251; poursuit les fuyards jusqu'à Gand, 253; passe l'Escaut, 260; entend la messe à Basele avec le comte de Charolais, 261; combat au même lieu, 262, 263; commande la première escar-

- mouche, avec le comte de Saint-Pol, à la bataille de Ruppelmonde, 266, où il est blessé, 271; commande en Hainaut pendant la trêve, 283; bat les compagnons de la Verte Tente, 303 et *note* 3; conduit l'avant-garde, avec le maréchal de Bourgogne, à la bataille de Gavre, 317, et pendant la marche sur Gand, 327; assiste à l'amende honorable des Gantois, 331; son vœu du faisan, 385; envoyé en ambassade vers Charles VII, 413 *note*.
- CROY (Jean de)**, seigneur de Roeux, pensionnaire du duc Charles, fils d'Antoine. — Assiste son frère de Renty au pas de l'Arbre d'or, III, 164 et *note* 1.
- CROY (Michel de)**, dit à la Grande Barbe, seigneur de Sempy, chevalier de la Toison d'or en 1501, † 4 juillet 1516, fils de Jean ci-dessus. — Blessé au siège d'Amiens, III, 72, 73 et *note* 1; ramène Marguerite d'Autriche d'Espagne aux Pays-Bas, 318 et *note* 1.
- CROY (Philippe de)**, baron de Quiévrain et comte de Chimay, premier chambellan de l'archiduc Maximilien, grand bailli et gouverneur de Hollande, chevalier de la Toison d'or en 1473, fils de Jean, ci-dessus, † 18 septembre 1482. — III, 73 *note* 1, 90 *note* 4, 92 *note* 1, 282 *note* 1. Chevalier à Termonde, II, 251; nommé chambellan du comte de Charolais, qui refuse de l'admettre au titre de tiers chambellan, 416; fait chevalier de la Toison d'or, III, 204 et *note* 3; négocie la trêve de Soleuvre, 214 et *note* 2; rejoint le duc Charles avec les fiefs de Flandre, 238; prisonnier à Nancy, 240; assiste au mariage de Marie de Bourgogne, 244; négocie une trêve entre Louis XI et Maximilien, I, 159; III, 247 et *note* 5; accompagne ce dernier dans sa campagne contre le roi de France, 251; représenté au chapitre de Boisle-Duc, IV, 151; parrain de François d'Autriche, III, 261; sa mort, 318 *note* 1.
- CROY (Philippe de)**, sire d'Arschot et de Renty, comte de Porcien, chambellan héréditaire de Brabant, chevalier de la Toison d'or, fils d'Antoine ci-dessus, † 1511. — Assiste à l'entrée de Philippe le Bon à Bruxelles, II, 51; prend part aux joutes données dans la même ville en 1452, 216; épouse Jacqueline de Luxembourg, 394 et *note* 5; assiste Jacques de Luxembourg au pas de l'Arbre d'or, III, 159 et *note* 3; y joute lui-même, 164; IV, 129, 143; exclu de la trêve de Soleuvre, III, 221 et *note* 1.
- CROY (Agnès de)**, mère de Jean, bâtard de Bourgogne. III, 112 *note* 5.
- CROY (Marguerite de Lorraine)**, dame d'Arschot et de), deuxième femme d'Antoine de Croy. — II, 414 et *note* 3.
- CROY (les seigneurs de)**. II, 414 et *note* 1.
- CRUSSOL (Louis, seigneur de)**, Lévis, etc., conseiller et chambellan de Louis XI, gouverneur du Dauphiné, grand panetier de France, etc., † 15 août 1473 [MOR.; ANS., III, 766]. — Favori du dauphin, II, 413 et *note* 4.
- Cuisseaux* (église Saint-Thomas de). III, 87 *note* 1.
- CYGNE** (emprise du chevalier au). II, 341 et suiv. Voy. aussi CLÈVES (Adolphe de).



## D

- DADIZELLE** (Jean, seigneur de), grand bailli de Flandre, ambassadeur en Angleterre, marié en 1465 à Catherine Breydel [KERVYN, V, 324 et suiv.]. — Conduit les Flamands à l'armée de Maximilien, III, 252 et *note* 1; les commande au camp de Pont-à-Vendin, 255 et *note* 2; assassiné, 265 *note* 6.
- DADIZELLE** (N. de), fils du précédent. — III, 265 et *note* 6. *Dadizelle*. III, 255 *note* 2.
- DALES** (Philippe), ou d'ALES, seigneur en partie de Vignoles, écuyer, maître d'hôtel de l'archiduc Maximilien, capitaine de l'Écluse, compris en 1507 dans le rôle de convocation des nobles du bailliage de Dijon [PEINC., VII, 117, 198; X, 226]. — Entre à Bruges avec le comte de Nassau, III, 277 et *note* 3; commis par lui son lieutenant au château de l'Écluse, 301.
- Dalmatie*. I, 47.
- Dam*, *Damme*, *Dan*. III, 277 et *note*, 296 *note* 6; IV, 101. Mariage de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York célébré à —, III, 105; IV, 98 et *note* 2. — (traité de). III, 277 et *note*.
- DAMAS** (Jean), seigneur de Digoine et de Clessy, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or, bailli et gouverneur du Mâconnais en 1466/7, chargé par le duc en 1468 de tenir sur les fonts en son nom un fils du duc de Savoie, était mort en 1481 [LA CHESN., V, 476; LA BARRE, b, 220, 271; Arch. Côte-d'Or, B. 1761]. — IV, 151. Chevalier à Monthéry, III, 41 et *note* 1; chevalier de la Toison d'or en 1468, 204 et *note* 1; conservateur de la trêve de Soleuvre, 224 et *note* 1.
- DAMMARTIN** (le comte de). Voy. CHABANNES.
- DAMPIERRE** (Jean, bâtard de), assiste à l'entrée du duc à Luxembourg, II, 41 et *note* 1; tué d'un coup de couleuvrine, 44.
- DANAÉ**, fille d'Acrisius. I, 112 et *note* 4.
- DANEMARK** (le roi de). Voyez CHRISTIERN I<sup>er</sup>.
- DARET** (Jacques), peintre. II, 369 *note* 2; III, 115 *note* 2.
- Darney* (ville de). I, 242 et *note* 3; II, 58.
- DAUPHIN** (le). Voy. CHARLES VII, LOUIS XI et CHARLES VIII.
- Dauphiné*. I, 50, 319; II, 220 *note* 2, 256, 409 *note* 1.
- DAUVET** (Jean), conseiller, puis procureur général au Parlement de Paris, † 1471 [BEAUC., 499]. — Envoyé en ambassade à Philippe le Bon, II, 275 et *note* 1.
- DAVID** (le roi). I, 111 et *note* 5.
- DECLERC** (Arnould), dit le capitaine laboureur. III, 302 et *note* 1, 303.
- Delft*, *Delst*. I, 155 *note* 1; IV, 109.
- DÉMÉTRIUS** (le roi). IV, 101.
- DERBY** (Henri). Voy. HENRI IV.
- DESCHAMPS** (Paul), secrétaire de la duchesse de Bourgogne. II, 7 *note*.
- DES CORDES** ou **DESCORDES** (le seigneur). Voyez CRÈVECOEUR.
- Deventer*. I, 135 et *note* 1. — (révolte et siège de). II, 407 et *note* 4, 408 *note* 1.
- Dieppe* (siège de). II, 16 *note*.
- DIEU**. I, 186, 187; IV, 3, 101, 165.
- DIGOINE** (Chrétien de), seigneur de Thianges, Martigny, Assnois, etc., chevalier, conseiller et chambellan du duc de

- Bourgogne, décapité en 1481 [BEAUC., 499; BOULL., 61]. — Joute aux fêtes du banquet de Lille, II, 347; y danse, 378; son vœu du faisan, 393 et *note* 1.
- DIGOINE (Érard de), seigneur de Savigny, Saint - Gratien et Saint-Sornay, conseiller et chambellan du roi, frère de Chrétien [BEAUC., 500; BOULL., 58]. — Combat à Audenarde, II, 242, et à Nevele, 255; blessé, 256; joute aux fêtes du banquet de Lille, 348; son vœu du faisan, 393 et *note* 1.
- Dijon. I, 95 *note* 1, 136, 243 *note* 2, 248 *note* 2, 249 *note* 1, 253 *note*, 290 *note* 1, 292, 293, 297, 309, 324, 334 *note* 2; II, 12, 208 *note* 1, 285 *note* 2, 397 *note* 2, 400 *note* 3, 426 *note* 4; III, 318 *note* 3. États réunis à — III, 36 *note*; le duc Charles y fait son entrée et y préside aux obsèques de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, 58 et suiv. — (armes de). I, 335 *note*. — (chambre des comptes de). II, 209 *note*; III, 71 *note* 3. — (gens du conseil à). I, 131 *note* 1, 269 *note* 2; II, 412 *note* 2. — (joutes à). I, 286. — (montres d'armes à), I, 247 *note*.
- Dinant (ville de). III, 43 *notes* 2 et 6, 44 *note* 2. Révoltée, assiégée, prise et brûlée, I, 126; III, 42 et suiv.
- Dinantais, insultent gravement le duc Philippe et son fils, III, 42 *note* 3, 43; leurs dévastations dans le pays de Namur, 43 et *note* 5; leur haine contre Jean Carpentier, 43 et *notes* 1 et 2; se rendent au comte de Charolais, 45 et *note* 2; destruction de leur ville, 45 et *notes* 3 et 4, 46.
- DINTEVILLE (Claude de), seigneur d'Eschannetz et Commarin, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, conseiller d'épée à la chambre des comptes de Dijon, tué à Nancy, 1477 [ANS., VIII, 749; *Arm. comptes*, 82]. — Conservateur de la trêve de Soleuvre, III, 224 et *note* 2.
- DINTEVILLE (Guillaume de), abbé de Montier-Ramey et de Saint-Seine, fils de Claude, † 25 juin 1501 [ANS., VIII, 749]. — III, 31 *note* 1.
- DINTEVILLE (Pierre de), chevalier de Rhodes, commandeur de Troyes en 1486, aussi fils de Claude [ANS., VIII, 749]. — Entre à Bruges avec le comte de Nassau, III, 277 et *note* 2.
- DIODINAS (le roi). I, 118.
- DIODORE DE SICILE. I, 42, 43 et *note* 7, 112.
- Dixmude (siège de). III, 300 et *note* 1.
- Dole. I, 283 *note*. Le duc Charles y prend possession du comté de Bourgogne, III, 206 et *note* 5. — (états réunis à). II, 339 *note*; III, 36 *note*. — (parlement de). II, 172 *note*.
- DOMBOURG (Jean de), exécuté, II, 79, 80.
- DOMINIQUE, médecin de Genève. II, 421 *note* 3.
- DOMMARIEN (Jean de), écuyer. III, 90 *note* 2.
- DOMMESENT (L.). I, 206 *note* 1.
- Dompfront. II, 208 *note* 1.
- DON (Jean), aliàs JEHANSTON, assiste à l'entrée de Marguerite d'York à Bruges, III, 111 et *note* 7.
- DORDAM (le héraut). II, 243, 343.
- Dordrecht. III, 3 *note* 3, 287 *note* 1; IV, 109.
- Dorlens. Voy. Doullens.
- DORSAN (Jacques, Simon). Voy. ORSANS (d').
- DORTANS (Gaspard de), cheva-

- lier, maître d'hôtel, écuyer d'écurie et conseiller du duc Charles, mort sans alliance [LA CHESN., V, 631]. — Fait toucher la targe blanche au pas de la Fontaine de Plours, II, 176 et *note* 3, 177 *note*; y joute contre l'entrepreneur, 181 *note* 2, 193 *note* 2, 195; sa vaillante conduite au combat de Lokeren, 249.
- Douai*. I, 245 *note*; III, 247; IV, 109, 124 *note* 3.
- Doubs* (le). I, 247; II, 145.
- DOUGLAS (Henri) de Lockleven [BEAUC., 500]. — II, 107 *note* 1.
- DOUGLAS (James) of Hériotmuir, 2<sup>e</sup> fils de James, comte d'Abercorn et de Douglas [BEAUC., 500]. — Joute contre Jacques de Lalaing à Sterling-Castle, II, 105 et suiv.
- DOUGLAS (James), frère de Henri (BEAUC., 500). — Joute à Sterling-Castle, II, 107 *note* 1.
- DOUGLAS (William, comte de), fils aîné du comte James, † 1452 [BEAUC., 500]. — II, 105 et *note* 1, 107 et *note* 1.
- Doullens*. III, 71 *note* 2, 73 *notes* 3 et 4. Cédé au duc Philippe par le traité d'Arras, I, 225.
- DRUEUL ou DREUIL (le seigneur de). Voy. QUÉRET (Gauvain).
- Dunes* (les). III, 70 *note* 1.
- Dunkerke*. III, 166.
- DUNOIS (le comte de). Voy. ORLÉANS.
- DURAS (Ladislas de). Voy. LADISLAS. — (Jeanne de). Voy. JEANNE.
- Durme* (la). II, 279 *note* 4.
- Dusseldorf*. III, 97 *note* 4.
- DUSY, DUSIE (Antoine, Guyot). Voy. USIE (d').
- Dwickemborg - lez - Nimègue*. III, 205 *note* 3.
- DWINGHELAND (Liévin), doyen des tisserands. II, 329 *note* 1.
- DYKE (Daniel van der), doyen des métiers. II, 329 *note* 1.
- E
- Écluse* (l'). I, 169; II, 105 *note*, 272 *note*, 296; III, 201 *note* 1, 273 *note* 2, 277 *note*; IV, 109. Débarquement à — de Jacques de Lalaing, II, 111 et *note* 1, de Jacques de Portugal, 135 et *note* 1, et de Marguerite d'York, III, 102 et *note* 3, 104; IV, 96, 97; l'armée du bâtard Antoine y prend la mer, III, 38 *note*. — (château de). II, 141. Assiégé par le duc de Saxe, III, 298 et *note* 2, et rendu, 301 et *note* 1.
- Écorcheurs. Leurs ravages en Bourgogne, I, 243 et suiv., 248 *note* 2, 253 *note* 1, 257 *note* 2, 269; II, 16 *note*; causes de la guerre des —, I, 245; cessent leurs pilleries, II, 63 et *note*.
- Écossais, combattent à Cravant, I, 90; alliés du dauphin, 202; figurent au combat de Sterling-Castle, II, 107.
- ÉCOSSE (Marie d'). Voy. BOUQUAM. — (rois et reines d'). Voy. JACQUES I<sup>er</sup>, JACQUES II, JACQUES III, MARIE DE GUELDRÈS.
- Écosse*. II, 405 et *note*, 118 et *note* 1, 119 *note* 1, 143.
- EDIGHÈM (Antoine de), chevalier. II, 6 *note*.
- ÉDOUARD I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, † 7 juillet 1307. — I, 117 et *note* 1.
- ÉDOUARD III, roi d'Angleterre, † 21 juin 1377. — I, 116 *note* 3, 117 et *note* 4. Motifs qui lui font donner au jeune Philippe, futur duc de Bourgogne, le surnom de Hardi, I, 58 et suiv.; veut marier l'un de ses fils à Marguerite de Flandres, 71 et *note* 3.
- ÉDOUARD IV, roi d'Angleterre, † 9 avril 1483. — I, 14 *note* 6, 128, 146; II, 85 *note* 2, 126

- note 3; III, 41 note 3, 227; IV, 95, 154, 157. Son couronnement, I, 104 et note 2; négocie le mariage de sa sœur avec Charles le Téméraire, III, 75, 76; préside à l'emprise du bâtard Antoine en Angleterre, 49 et suiv.; son costume, *ibid.*; donne à souper au bâtard et à ses compagnons, 54; fait conduire sa sœur à l'Écluse, 102; en guerre avec son frère le duc de Clarence qu'il contraint à se réfugier en France, 68, 69; licencie sa flotte, 69, 70 et note 1; chassé d'Angleterre, 236, 237; se réfugie près du duc Charles qui le comble de présents, I, 130; III, 237 et notes; rentre dans ses États, bat le comte de Warwick et met fin à la longue querelle des York et des Lancastre, 70 et notes 3 et 4, 73 et note 4, 237 et notes 1 et 3; donne le comté de Winchester au seigneur de la Gruthuse, 237 et note 2; son expédition en France, I, 139; III, 73 et note 5; conclut une trêve avec Louis XI, 74 et note; désire marier le seigneur de Scalles, son beau-frère, avec Marie de Bourgogne, 243; fait mourir son frère dans un bain, 70; représenté au chapitre de Bois-le-Duc, IV, 148.
- ÉDOUARD, roi de Portugal en 1433, † 9 septembre 1438. — I, 117 et note 5; II, 136 et note 3.
- EE (Adrien van der), secrétaire du duc. II, 6 note.
- Ecklot, brûlé, II, 289 et note 3.
- EENAE (l'abbé d'). II, 222 note 1. — (abbaye d'). II, 292 et note 1.
- ÉGLISE ROMAINE (armes de l'). I, 335 note.
- EGMONT (Guillaume I<sup>er</sup>, comte d'), chevalier de la Toison d'or, † 19 janvier 1483. — Assiste au chapitre de Bois-le-Duc, IV, 151, 152.
- EGMONT (Lamorale, comte d'), prince de Gavre, etc., chevalier de la Toison d'or, décapité le 5 juin 1568. — II, 223 note 2.
- EGMONT. Voy. GUELDRES. — (Marie d'). Voy. MARIE.
- Égypte. I, 76.
- ÉLÉONORE D'ARAGON, reine de Portugal, femme du roi Édouard, † 18 février 1445. — I, 117 note 5; II, 136 et note 6.
- ÉLÉONORE DE PORTUGAL, impératrice d'Allemagne, femme de l'empereur Frédéric, † 1467. — I, 31, 40.
- ÉLISABETH D'AUTRICHE, reine de Pologne, femme de Casimir le Grand, † 1505. — II, 29 note 3.
- ÉLISABETH DE LUXEMBOURG, reine de Hongrie, femme de l'empereur Albert II. — II, 301 note 4.
- ÉLISABETH WOODWILL, reine d'Angleterre, femme du roi Édouard IV (1464). — III, 41 et note 3, 179.
- ÉLISE. I, 113 note 2.
- ÉLOI (saint). IV, 47.
- Elten (abbaye d'). III, 205 note 3.
- Elverdingue (terre d'). II, 270 note 3.
- ÉMÉRIES (Jacques, le seigneur d'). Voy. ROLIN.
- EMPEREUR (l'). II, 336; IV, 68.
- Enghien-la-Bassée (seigneurie d'). III, 6 note 2, 166.
- ENGUERAND, roi d'Acre. I, 79.
- Ensisheim. III, 206 note 4.
- Épagny-sur-Somme. III, 81 note 1.
- ÉPINAY (Jacques d'), seigneur de Segré [COMM.-DUP., II, 214]. III, 262 note 9.
- ÉPIRY (le seigneur d'). Voy. RABUTIN.

- Erft* (canal de l'). III, 89 *note* 4.  
*Ermine* (château de l'). III, 34.  
 ÉROPE, fille d'Agénor. I, 113.  
 ESCALLES (la comtesse d'), femme d'Antoine Woodwill, comte de Scalles. — Accompagne Marguerite d'York à son entrée à Bruges, III, 107 et *note* 1; sa place au banquet des noces, 121.  
 ESCALLES (le seigneur d'). Voy. WOODWILL.  
*Escault* (l'). II, 97, 223, 228, 230, 231, 233, 235 *note* 2, 258, 272, 279, 314, 317, 322. Passage de l' — par l'armée du duc de Bourgogne, II, 247 et suiv., 259 et suiv.  
*Esch-sur-l'Alzette*. II, 17 et *note* 2.  
*Esclavonie*. III, 157. Occupée par les Vandales, I, 47; envahie par les Sarrazins, 22.  
 ESCOÇOIX (le petit), archer du duc, pendu, II, 47, 48.  
 ESCORDES (le seigneur d'). Voy. CRÈVECŒUR.  
*Escornaix* (baronnie d'). II, 227 *note* 1.  
 ESCORNETS (Georges d'), seigneur de Meulebeck, grand bailli de Gand, reçoit Maximilien à son entrée dans cette ville, III, 280.  
 ESCORNETS (le seigneur d'). Voy. GAVRE.  
 ESEUS, roi d'Athènes. I, 113 et *note* 2.  
*Espagne*. I, 43, 78; II, 98, 105 *note*, 120 *note*, 122, 143; III, 39, 318. Adhère au pape Félix, I, 263. *Espagnes* (les). II, 134.  
*Espagnols*. I, 202; III, 113 et *note* 3. *Espagnards*. III, 114; IV, 101, 104.  
 ESPERON (Jean), sergent du duc. I, 265 *note* 2, 266 *note*.  
 ESTELAM (Liévin d'), *aliàs* DE STEELANT, écuyer, tué à l'assaut d'Alost, II, 287 et *note* 1.  
 ESTINBERGUE OU DE STIEMBERGHE (Martin d'), greffier de la Toison d'or, secrétaire du duc en 1475. — II, 85.  
 ESTOUTEVILLE (Jean d'), seigneur de Torcy, Blainville, etc., chambellan du roi, chevalier de son ordre, prévôt de Paris, etc., † 11 septembre 1494 [BEAUC., 503; MOR.]. — Conservateur de la trêve de Soleuvre, III, 222 et *note* 1.  
 ESTOUTEVILLE (Robert d'), seigneur de Beyne, baron d'Ivry, etc., chevalier, prévôt de Paris en 1447, † juin 1479 [BEAUC., 504; MOR.]. — II, 425 et *note* 4.  
 ESTOUTEVILLE (Jeanne d'), dame de Commines, danse au banquet de Lille, II, 378.  
 ESTRÉES (Antoine 1<sup>er</sup> d'), seigneur de Boulant et de Valieu, teste en 1465, chambellan du duc en 1475. [ANS., IV, 596]. — IV, 122.  
 ESTUER (Jean d'), seigneur de la Barde, écuyer d'écurie et conseiller du dauphin, sénéchal du Limousin, bailli de Lyon en 1485 [BEAUC., 504]. — Figure parmi les fuyards à la bataille de Montlhéry, III, 14 *note* 1.  
 ÉTAMPES (Jacqueline d'Ailly, comtesse d'), fille de Raoul d'Ailly, vidame d'Amiens, mariée en 1435 à Jean de Bourgogne, comte d'Étampes et de Nevers. — Accompagne la duchesse de Bourgogne à l'entrevue de Besançon et y danse avec le duc, I, 280 et *note* 1, 281; assiste à la joute de Bruges, II, 124.  
 ÉTAMPES (le comte d'). Voyez BOURGOGNE et BRETAGNE. — (M<sup>lle</sup> d'). Voy. BOURGOGNE et CLÈVES. — (la sœur de madame d'). Voy. AILLY (d').  
*Étampes*, III, 17 *notes* 4 et 6, 20 *note* 2. — (comté d'). I, 227.  
*Éthiopique* (la mer). I, 113.

- ÉTIENNE, roi de Bourgogne. I, 49, 50.
- EU (le comte d'). Voy. ARTOIS. *Eu.* I, 133; III, 79 *note* 2. — (comté d'). I, 133; III, 232.
- EUGÈNE IV (Gabriel Condolmiéro), pape, † 1447. — I, 235, 259, 260 *note* 2. Ses ambassadeurs à Arras, I, 203 et *note* 1, 204, 208; déposé par le concile de Bâle, 260, 261; continue d'exercer le souverain pontificat, 262; secouru par le roi de France et le duc de Bourgogne, 263; met fin au schisme, 264; autorise Philippe le Bon à lever un impôt pour la guerre contre le Turc, II, 338 *note*.  
*Europe.* I, 113.
- EUSTACE (St). III, 266.
- ÈVE. III, 115; IV, 101.
- Everghem. III, 294 *note* 3. — (église d'). III, 295 *note* 2.
- Eversale, Eursel. II, 272 et *note* 2, 273.
- ÈVREUX (Philippe le Bon, comte d'), † 10 septembre 1343. — I, 68 *note* 5.
- F
- FABIUS MAXIMUS. I, 114.
- FAGO (le roi). Voy. FOUQUES. *Falaïse.* II, 208 *note* 1.
- FALKENSTEIN (le sire de). III, 293 *note* 2.
- FALLERANS (Jacques de), écuyer, échanson de Philippe le Bon, écuyer tranchant du duc Charles en 1475 [LA BARRE, *b*, 230; GOLLUT, 1163]. — Condisciple d'Ol. de la Marche à Pontarlier, I, 190; combat à l'assaut de Schendelbeke, II, 305; son cheval tué sous lui à Gavre, 322.
- FALLERANS (Jean de). II, 117 *note*.
- FALLOT OU FALSTOFF (Jean), chef anglais au service des Gantois, † 1459 [BEAUC., 505]. — Passe au parti du duc, II, 292.
- Faulquemont. IV, 109.
- FAY (Guillaume du), musicien de la cour de Bourgogne. II, 351 *note* 1.
- FAY, D'AUFFAY OU D'OFFAY (Jean du), conseiller et maître des requêtes de Maximilien, son ambassadeur pour la conclusion du traité d'Arras en 1482 [COMM.-BRUX., preuves, 230, 267 et suiv.; MOL., II, 316, 380; IV, 200; KERVYN, V, 332, 334]. — Négocie le mariage du dauphin avec Marguerite d'Autriche, III, 262; cherche à perdre Guillaume Rym, 274.
- FAY (Mgr du). Voy. NEUFCHATEL.
- FAYETTE (le sire de la). Voyez MOTIER.
- FÉLIX V (Amé VIII, comte, puis duc de Savoie), pape, † 1451. — I, 259, 263 et *note* 2, 264 *note* 1, 266 *note* et *note* 1; II, 116 et *notes* 2 et 3, 220 *note* 2. Ses négociations avec Philippe le Bon, I, 265 *note* 2; abdique et se retire à Ripaille, I, 261 et *note* 4; élu pape au concile de Bâle, 261 *note* 3, 262; exerce le souverain pontificat concurremment avec Eugène IV, 262; le roi de France et le duc de Bourgogne refusent de le reconnaître, 263; renonce à la tiare pour rétablir la paix dans l'église, 264; son éloge, *ibid.*; sa mort, 265 et *note* 1.
- FENESTRANGES (Jean, seigneur de), maréchal de Lorraine, chevalier de l'ordre du Croissant en 1452, † 1467 [BOULL., 39; ANS., VIII, 353; D. CALMET, II, col. xxxv]. — Assiste comme interprète à la journée de Florennes, II, 24 et *note* 1, 25, 29.
- FERDINAND I<sup>er</sup>, empereur d'Allemagne, † 25 juillet 1564. — III, 315 *note* 2.

- FERDINAND IV** le Juste, roi d'Aragon, † 2 avril 1416. — II, 136 *note* 6, 137.
- FERDINAND V** le Catholique, prince, puis roi de Castille, de Léon et d'Aragon, † 23 janvier 1515. — Élu chevalier de la Toison d'or, III, 205 *note* 1; compris dans la trêve de Soleuvre, 226, 227; représenté au chapitre de Bois-le-Duc, IV, 148.
- FERDINAND 1<sup>er</sup>**, roi de Naples, † 25 janvier 1494. — Bâtard, I, 114; élu chevalier de la Toison d'or, III, 205 *note* 1; compris dans la trêve de Soleuvre, 226, 227; représenté au chapitre de Bois-le-Duc, IV, 148.
- FERDINAND**, roi de Portugal, † octobre 1383. — I, 107 et *notes* 4 et 5, 108, 109.
- Fère* (la). I, 133; III, 221, 222.
- FERNAND**, roi de Portugal. I, 38. Sur ce personnage problématique, voy. BOULOGNE (Marie de).
- FERNAND**, **FERAND**. Voy. **FERDINAND**.
- FERRARE** (Borso, marquis, puis duc de), fils naturel du marquis Lionel, chambellan du duc de Bourgogne, † 20 août 1471 [LA BARRE, *b*, 219]. — Sert de lances plusieurs jouteurs au pas de l'Arbre d'or, III, 141 et *note* 5, 159; IV, 120, 123, 126, 131, 138; y joute lui-même, IV, 136, 137, ou est empêché d'y jouter par la faute de son cheval, III, 182, 183.
- Ferrare* (marquisat de). I, 114.
- Ferrette* (pays de). I, 50, 136; III, 311.
- Fête-Dieu* (la). IV, 56.
- Feulloy* (prévôté de). III, 223.
- Feurs* (entrevue de). II, 220 *note* 2.
- FÈVRE** (Jean le), seigneur de Saint-Remy, roi d'armes de la Toison d'or, † 16 juin 1468. — I, 73; II, 66, 119 *note* 1, 147 *note* 2, 151 *note* 3, 164 *note* 1, 271, 327 *notes* 1 et 2, 419; III, 49 *note* 3. Assiste aux joutes d'Arras, II, 77, et au chapitre de Gand, 86; juge de la lice au pas de la Fontaine de Plours, 145 et *note* 2, 146 *note* 2; reçoit de Lalaing une robe de drap d'or, 199; chargé par Philippe le Bon de diverses négociations, 164 *note* 1, 413 *note*; présente au duc Louis de la Vièville qui demande à relever bannière avant la bataille de Rupelmonde, 267; les bannières de Gand lui sont remises, 332; présente le *chevalier du Cygne* à la duchesse de Bourgogne, 346, et le faisant au duc, 366; lit le vœu de ce prince, 367, et reçoit ceux des seigneurs, 368; assiste aux funérailles de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, III, 59.
- FÈVRE** (Raoulant le), receveur de Flandre, se porte au secours de Dixmude, III, 300.
- FIENNES** (Mgr de). Voy. LUXEMBOURG.
- Fierbois* (pèlerinage de Louis XI et de Charles le Téméraire à Sainte-Catherine de). II, 426 *note* 5.
- FIÉVIN** (le bâtard de), de FIENNES (?), d'après Molinet. — S'empare de Guillaume Rym. III, 274 et *note* 3.
- FILLASTRE** (Guillaume), abbé de Saint-Thierry de Reims et de Saint-Bertin, évêque de Verdun (1437), Toul (1449) et Tournay (1460), chancelier de la Toison d'or, † 22 août 1473. — I, 98 *note* 2; II, 6 *note*, 417 *note* 2. Prêche au chapitre de Gand, II, 92; chargé d'organiser et de faire prêcher la croisade en Bour-

- gogne, III, 36 *note* 2, 37 *note*, 38 *note*; assiste à l'entrée de Marguerite d'York à Bruges, 112 et *note* 7.
- Fillistiens pour *Philistins*. IV, 165, 166.
- FITZ-WALTER (Walter V, baron de), battu et tué à Brouwers-Haven (1426). — I, 92 et *note* 3, 239 et *note* 3. — Mort seulement en 1432 d'après *Ans.*, II, 491.
- Flandans*. I, 33, 102, 168; II, 236; III, 252, 253, 268, 293, 300, 305. Leur bonne tenue à Guinegate, I, 161; combattent sous les ordres du comte de Romont, III, 271; révoltés contre Maximilien, I, 166, qu'ils empêchent d'entrer à Gand, III, 272, 273; se brouillent avec les Français, leurs alliés, I, 169, 170; en sont isolés par le traité de Francfort, III, 295 *note* 2; battus à Dixmude, 300 et *note* 3.
- FLANDRE (Guillaume II de), comte de Namur, † 1418. — II, 441 *note* 3.
- FLANDRE (Liédry, forestier de). I, 75 et *note* 2.
- FLANDRE (Louis II de Male, comte de), † 9 janvier 1384. — I, 70, 71, 72 et *notes* 1 et 4.
- FLANDRE (Philippe d'Alsace, comte de), † 1<sup>er</sup> juin 1191. — I, 75, 82 et *note* 1. Succède à son père Thierry, I, 77 et *note* 2; ses deux femmes, 78 et *note* 2, 81; ses exploits contre les Sarrazins, 78 et suiv.; change les armes de Flandre, 81.
- FLANDRE (Robert le Frison, comte de), † octobre 1093. — I, 75 *note* 3.
- FLANDRE (Thierry d'Alsace, comte de), † 1169. — I, 75 et *note* 4. Ses exploits contre les Sarrazins, I, 76; épouse la fille du roi de Jérusalem, *ibid.*; sa mort, 77 et *note* 2.
- FLANDRE (Isabelle de Vermandois, comtesse de), femme du comte Philippe, † 26 mars 1163. — I, 78 et *note* 2.
- FLANDRE (Thérèse ou Mahaut de Portugal, comtesse de), fille et non femme du roi Alphonse 1<sup>er</sup>, † 6 mai 1218. — Épouse le comte Philippe, I, 81.
- FLANDRE (Marguerite de). Voy. BOURGOGNE.
- FLANDRE (armes de). I, 41, 74 et *note* 3, 75 et *note* 3, 81; IV, 102 *note* 1. — (comtes de). I, 74, 75, 93 *notes* 1 et 2; II, 58. — (roi d'armes de). II, 282, 327 et *note* 2, 328. — (le comte de). Voy. PHILIPPE LE BEAU.
- Flandre*. I, 34, 71, 90, 123, 130, 132, 162, 167, 201, 225, 247 *note* 2, 248; II, 4, 33, 53, 57 *note*, 79, 82, 85, 221, 233, 343 *note*, 408 *note*; III, 42 *note* 2, 207, 242, 256 *note* 1, 268 et *note* 3, 275, 283, 296 et suiv.; IV, 7, 90. Contingent de — pour la guerre contre les Gantois, II, 224; souffre de leurs incursions, 296; grande peste en —, 298; la paix y règne, III, 305. La basse —, II, 296. La — orientale, II, 247 *note* 3, 276 *note* 4, 277 *note* 1, 289 *note* 3. — (communes de), abandonnent Philippe le Bon au siège de Calais, I, 101; soutenues par Charles VIII, III, 276 *note* 4. — (comté de). I, 76, 93 *notes* 1 et 2; II, 58, 222; III, 316 et *note* 1; Philippe le Beau en est seul héritier, I, 33 *note* 3. — (états de). I, 71, 155 *note* 1; III, 256 *note* 1, 276 *note* 1, 280 *note* 1, 293 *note* 2. — (fiefs de). III, 238. — (grand conseil de). II, 212 *note* 5. — (membres de). II, 222 *note* 1; III, 285 *note* 1. Veulent marier Marguerite



- de Flandre en Angleterre, I, 71 et *note* 5, 72; gouvernement la — sous Maximilien, I, 163. — (mer de). III, 224. — (partage de). II, 223.
- FLAVIGNY (Quentin de), dit Ménart, prévôt de Saint-Omer, archevêque de Besançon (1438), secrétaire de Philippe le Bon, etc., † 1462. — I, 271 *note* 4, 274 *note* 1, 278 et *note* 1.
- FLAVY (Charles de). I, 238 *note* 1.
- FLESCHIN (Maillart de), *aliàs* FLEUSIN, FLÉSIN [CHAST., II, 305; VIII, 76]. — Porte l'étendard du duc à la bataille de Termonde, II, 250.
- Flessingue (terre de). II, 270 *note* 3.
- FLOCQUES, dit Floquet (Jacques de), bailli d'Évreux, fils de Robert, ci-dessous, ou son frère, du même prénom de Robert, d'après M<sup>l</sup>e Dupont, I, 46. — Tué à Montlhéry, III, 46 *note* 3.
- FLOCQUES, dit Floquet (Robert de), écuyer d'écurie du roi, bailli et capitaine d'Évreux. — II, 7 *note*.
- Florence (seigneurie de). III, 226.
- Florenges. II, 20, 21, 33. Entrevue de —, II, 23 et suiv.
- Florentins. III, 113; IV, 101, 104.
- FLOREY (Jean de), écuyer, figure au siège de Schendelbeke, II, 306.
- FOIX (Archambaud de), seigneur de Noailles, chevalier, conseiller, chambellan du duc de Bourgogne et du roi de France, frère de Jean ci-dessous [LA BARRE, a, 223, b, 129; MOR.]. — Occis à Montereau, I, 199 et *note* 1; fondations pour le repos de son âme, 211.
- FOIX (Gaston IV de Grailli, comte de), fils de Jean, † 21 mai 1472. — II, 56 et *note* 3, 137 *note*.
- FOIX (Jean de Grailli, comte de), † mai 1436. — I, 199, 235 et *note* 4; II, 120 *note*.
- FOIX (Éléonore d'Aragon, comtesse de), et reine de Navarre, femme de Gaston IV, † février 1479. — II, 137 *note*.
- Fontaine de Plours (pas de la). II, 142 et suiv., 318 *note* 4.
- FORESTEL (le seigneur du). III, 49 *note* 3.
- Forez. I, 257 *note* 2.
- FORMELLES (le seigneur de). Voy. ROSIMBOS.
- Formigny (bataille de). II, 209 et *note* 4.
- FOSSEUX (D. Baudouin de). II, 329.
- Foug. III, 241 et *note* 1.
- Fougères (prise de). II, 120 *note* 1.
- FOUGNY (Guiot de). IV, 128.
- FOUQUES V D'ANJOU, roi de Jérusalem, † 13 novembre 1142. — I, 76 et *note* 1, 79.
- FOUQUESOLLES (Jacques, seigneur de) et d'Andrehem [ANS., VII, 828; MOL., III, 464]. — Porte le guidon du seigneur de Fiennes à la bataille de Gavre, II, 324; s'empare par surprise de Termonde, III, 267 et *notes* 1 et 2.
- FOX, OST ou DE VOS (Jean), Anglais, lieutenant du capitaine du château de Gavre. — S'échappe de ce château, II, 313 et *note* 3, 314; persuade aux Gantois d'attaquer l'armée ducale, 314, 315; passe aux Bourguignons à la bataille de Gavre, 319.
- Framicourt. III, 79 *note* 2.
- FRANC (Martin). II, 351 *note* 1.
- Français. I, 44, 90, 133, 160, 161, 168, 170, 244, 248, 264; II, 21, 120, 172, 173; III, 73, 79, 256 *note* 1, 258, 262, 295 et *note* 2, 300. Origine fabuleuse de leur nom, I, 19; élisent Pharamond, 20; accueillent

- avec joie la réunion de la Bourgogne à la France, 70; redoutent le mariage de Marguerite de Flandre avec un prince anglais, 71; battus à Saint-Riquier, 89 et *note* 2; perdent Châteautilain, 269; chassés du duché de Bourgogne, 95; restent en guerre avec les Anglais, 241; leurs dévastations en Allemagne, II, 62; battus en Guyenne, 208 *note* 1; combattent à Monlhéry, III, 11, 13; soutiennent les Liégeois contre le duc Charles, I, 127, 129; chassés de Cambrai, 160; perdent et reprennent le comté de Bourgogne, III, 254, 255; battus à Guinegate, 257 *note*, 306 et *note* 1; entrent à Gand avec le seigneur d'Esquerges, 271; soutiennent les Flamands contre Maximilien, I, 164; accusés par eux de trahison, 169; III, 272, 274 *note* 1; combattent pour Philippe de Clèves, 297; assiègent Nieuport, 299 et *note* 3; battus à Dixmude, 300 et *note* 3.
- FRANCE (Charles de), comte de Valois, † 16 décembre 1325. — I, 67, 68, 150 *note* 3, 151 et *note*, 153.
- FRANCE (Charles de), duc de Berry, frère de Louis XI, † 12 mai 1472. — Se rend en Bretagne, III, 7 et *note* 3, 8 et *note* 1; prend part à la guerre du Bien public, I, 124; III, 8 et *note* 1; entre en campagne avec le duc de Bretagne, 10 et *note* 1; fausement informé de la défaite du comte de Charolais à Monlhéry, 16; rejoint ce prince, 20 et *note* 2; suite de la guerre, 21, 22; signataire du traité de Saint-Maur, 29 *note*; obtient le gouvernement de Normandie, I, 124; III, 29 et *note* 2; se rend dans cette province avec le duc de Bretagne, 30; son entrée à Rouen, 32 et *note* 3; discordes survenues entre lui et le duc de Bretagne, *ibid.*; se réfugie à Honfleur et retourne en Bretagne, 33 et *note* 1; démarches de Louis XI pour le faire revenir près de lui, *ibid.*; reçoit Olivier de la Marche à Vannes, 34; averti du traité de Péronne qui le faisait comte de Champagne, 88; se fait nommer duc de Guyenne, sa mort, *ibid.* et *note* 3.
- FRANCE (Jean de), fils de Louis le Hutin, † 19 novembre 1316. — I, 151 et *note*.
- FRANCE (Jean de), duc de Berry, † 15 juin 1416, frère de Philippe le Hardi. — I, 69, 227, 228.
- FRANCE (Joachim de), fils de Louis XI. — II, 412 et *note* 4.
- FRANCE (Louis de), fils du roi Philippe le Hardi, † 1276. — I, 150 et *note* 3, 151.
- FRANCE (Isabelle de), femme de Richard II, roi d'Angleterre, et de Charles d'Orléans, † 13 septembre 1409. — I, 250 *note* 1.
- FRANCE (Madeleine de), fille de Charles VII, mariée à Gaston de Foix, prince de Viane, † 1486. — Demandée en mariage par le roi Ladislas de Hongrie, II, 408, qui lui lègue ses droits sur le Luxembourg, III, 5 *note* 1.
- FRANCE (rois et reines de). Voy. CHARLES LE GRAND, CHARLES IV, CHARLES V, CHARLES VI, CHARLES VII, CHARLES VIII, CHILDÉRIC III, CLOVIS, HUGUES CAPET, JEAN I<sup>er</sup>, JEAN II, LOTHAIRE, LOUIS V, LOUIS VII, LOUIS IX, LOUIS X, LOUIS XI, LOUIS XII, LOUIS XIV, PÉPIN LE BREF, PHARAMOND, PHILIPPE III, PHILIPPE IV, PHILIPPE V,

- PHILIPPE VI, ROBERT LE PIEUX, — ANNE DE BRETAGNE, BLANCHE DE NAVARRE, BONNE DE BOHÈME, CHARLOTTE DE SAVOIE, CLOTILDE, ISABELLE D'ARAGON, JEANNE DE BOULOGNE, JEANNE DE BOURGOGNE, MARGUERITE DE PROVENCE, MARIE D'ANJOU. Voy. aussi I, 48, 50, 75, 76, 78, 99. — (couronne, princes, maison de). I, 147, 201, 216, 248, 224, 225, 249, 277; II, 56. — (Louis, dauphin de). Voyez LOUIS. — (Louis de). Voyez ANJOU. — (Robert de). Voy. CLERMONT. — (Agnès de). Voy. BOURGOGNE. — (Anne de). Voy. BEAUJEU. — (Catherine de). Voy. CATHERINE et CHAROLAIS. — (Isabelle de). Voy. ISABELLE. — (Jeanne de). Voy. BOURGOGNE. — (Marguerite de). Voy. MARGUERITE. — (Michelle de). Voy. BOURGOGNE. — (Yolande de). Voy. SAVOIE. — (fils de). Leurs noms tirés de leurs apanages, I, 68. — (armes de). I, 41, 73, 153; II, 87. — (amiral de). Voy. BOURBON. — (connétable de). Voy. LUXEMBOURG. — (maréchaux de). Voy. ROUAULT et VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.
- France*. I, 21, 85, 171, 190, *note* 1, 204, 225, 231, 244, 263; II, 105 *note*, 119 *note* 1, 143, 414, 417; III, 34, 37 *note*, 263; IV, 5, 58, 148, 154. Conquête par Francio, I, 19; ses premiers rois issus de la maison d'Autriche, 20; guerres de — et d'Angleterre, 68, 239; peuple de — maltraité par les Ecorcheurs, 244; cherté des chevaux de parade en —, II, 60; tailles levées en — pour le paiement des gens de guerre, 61; Anglais chassés de —, I, 99; II, 209; ambassadeurs du roi de Hongrie en —, 408; seigneurs de — révoltés contre Louis XI, I, 124; — en guerre avec la Bretagne, III, 258. — (mer de). III, 223. — (pairie de). I, 218, 221, 222. — (pairs de), établissent la loi salique, I, 67; traité fait avec eux pour la donation du duché de Bourgogne à Philippe le Hardi, 72; le duc de Bourgogne premier pair de France, II, 87. — (royaume de). I, 201, 202, 230, 240, 243, 245; II, 59 et *note* 1, 67, 119, 338 *note*, 411; III, 7, 8, 29 *note*. Maux occasionnés au — par l'attentat de Montereau, I, 87, 89, 196, 197; les Anglais en occupent la plus belle partie, 203; la paix d'Arras y est publiée, 206; services rendus par Agnès Sorel au —, II, 55. — (seigneurs, noblesse de). I, 90; II, 60, 125.
- Francfort-sur-le-Mein*. I, 19; III, 286 et *note* 2. — (traité de). III, 295 *note* 2.
- FRANCHE-COMTÉ (le héraut). I, 196.
- Franche-Comté*. II, 338, *note*, 409 *note* 1.
- Franchimont* (expédition du duc au pays de). I, 130; III, 212, 213.
- Franchimontois*, secourent les Liégeois, III, 85 *note* 3.
- FRANCIÈRES (Isabelle de). II, 421 *note* 2.
- FRANCIO, FRANQUO, conquérant des Gaules. I, 18 et suiv., 64.
- Franciscains. I, 190 *note* 1.
- FRANCSQUE (le comte). Voyez SFORCE.
- Francs*. I, 19. Voy. *Français*.
- FRÉDÉRIC III ou IV le Pacifique, empereur d'Allemagne, † 19 août ou 7 septembre 1493. — I, 26, 29, 40, 138, 155, 277; II, 8 *note*, 26, 27; III, 95, 228, 243 *note* 2, 245, 248 *note* 3, 307. Sa naissance, I, 30 et *note* 4; son

pèlerinage au Saint-Sépulcre, 32; élu roi des Romains et empereur, 32 *note* 1, 33; ratifie la cession du Luxembourg à Guillaume de Saxe, II, 3 *note*, et son engagement aux archevêques de Trèves, *ibid.*; Élisabeth de Gorlitz le sollicite en vain de lui venir en aide, I, 289; son entrevue à Besançon avec Philippe le Bon, 270 et *suiv.*; dine avec le duc, 279; affaires traitées entre eux, *ibid.*; reçoit la duchesse à son entrée dans cette ville, 275 *note*, 280; danse avec elle, 281; son départ, 281, 282 et *note* 1; épouse Éléonore de Portugal, I, 31; érige l'Autriche en archiduché, 23 *note* 1; réserve les droits de Guillaume de Saxe sur le Luxembourg, II, 28 *note* 1; signifie à Philippe le Bon la prise de Constantinople, 337; convoque les princes d'Allemagne à Ratisbonne, *ibid.*; évite de se rencontrer avec le duc de Bourgogne qui sollicitait de lui une audience, 399; son entrevue à Trèves avec le duc Charles, I, 135; se porte au secours de Neuss, 137; III, 98, 99; attaqué dans son camp, *ibid.*; traite avec le duc et rentre dans ses États, 100 et *notes* 2 et 3; négocie le mariage de son fils avec l'héritière de Bourgogne, I, 156, 157; III, 242 et *note* 4, et assiste à son élection comme roi des Romains, I, 176; III, 286; lui rend visite aux Pays-Bas, 287 et *notes* 3 et 5; vient à son secours et le délivre des mains des Flamands, I, 34; III, 292 et *note* 3, 294; sacrage Ninove, *ibid.* *note* 3; assiège Gand, 295 et *note* 2; lève le siège et rentre en Allemagne, 296, 297 et *note* 3;

fait chevaliers plusieurs habitants de Malines, 298; sa mort, I, 180; ses armes et celles de sa femme, 40.

FREMAULT (Philippe). III, 4 *note* 4.

FRESNOY. I, 238.

FRIBOURG (Jean, comte de), et de Neufchâtel, seigneur de Champlitte, conseiller au conseil étroit et des finances, gouverneur et maréchal de Bourgogne, † 1457 [*Art dates*; LA BARRE, *b*, 171, 198]. — I, 189, 247 *note*; II, 92. Sa campagne contre les Écorcheurs, I, 246 et *note* 1, 247 *note*; déchargé de son office à cause de son grand âge, 268; ses gages, 270 *note* 1; assiste à l'entrevue de Besançon, 273 et *note* 5; certifie la noblesse de Conrad de Belleval au pas de Marsannay, 311.

*Fribourg*. III, 211 *note* 1.

Frise (royaume de). I, 135. — (seigneurie de), passe par succession à Philippe le Bon, I, 91, 92. La haute — reste in-soumise, 93; donnée au duc de Saxe, III, 319.

*Frison*. I, 135.

FROISSART (Jean), l'historien, † vers 1410. — I, 401.

FROSTIER (Pierre), écuyer, exclu du traité d'Arras, I, 211 *note* 1.

FRUYN (Jean de), doyen de Besançon. I, 260 *note* 2.

*Fumay* (seigneurie de). II, 333 *note*.

FURNES (le vicomte de). IV, 122, 127.

FURNES (la vicomtesse de), assiste aux noces de Marguerite d'York, IV, 110.

## G

Gaete. I, 75 et *note* 1.

GAILLARD (Michel), chevalier, général des finances en Lan-

- guedoc et en Bourgogne [*Arm. comptes*, 455]. — III, 288 *note* 2.
- GALEOTTO** (Jacques), *alias* GALIOT, gentilhomme napolitain, très dévoué au duc Charles, qui lui fit don en 1474 d'une croisette garnie de cinq tables de diamants et de trois perles pendantes, de la valeur de 84 flor.; tué à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 juillet 1488 [LA BARRE, *a*, 362; BOULL., 77; COMM.-DUP., I, 61, 314, etc.]. — Figure parmi les chefs des soudoyers lombards et italiens au siège de Neuss, III, 89 et *note* 6.
- GALLES** (Edouard d'Angleterre, prince de), dit le Prince Noir, † 8 juillet 1376. — Vainqueur à Poitiers, I, 59; sa querelle aux échecs avec Philippe le Hardi, 61; mort hydropique, 180.
- GALLES** (Édouard d'Angleterre, prince de), fils du roi Henri VI. — Tué après la bataille de Tewksbury, III, 70 et *note* 4.
- Galles** (le pays, la nation de). I, 119; II, 140; III, 75.
- GAMACHES** (le maréchal de). Voy. ROUAULT.
- Gamaches** (prise de). I, 133; III, 75 et *note* 1.
- Gand**. I, 72 *note* et *note* 4, 127, 155 *note* 1, 157 et *note* 1, 176, 169; II, 49 *note*, 154, 156, 211, 282, 283, 284, 294, 325, 326, 327, 371; III, 3 *note* 3, 48 *note* 2, 80 *note* 4, 240 *note* 3, 255 *note* 2, 257 *note* 2, 272, 273, 278, 303, 305, 316 et *note* 1; IV, 30, 109. Le duc y tient un chapitre de la Toison d'or, II, 81, 83 et suiv.; richesse et puissance de ses bourgeois, 82, 212 et *note* 3; joutes à —, 96 et suiv.; se révolte contre le duc, 213, 227 et suiv., 243, 244; le roi y envoie des ambassadeurs, 275, 276 et *note* 3, 280 et *note* 1, dont ses habitants ne veulent pas admettre la sentence, 283, 284; suite de la guerre, 279, 286 et suiv., 303 et suiv., qui amène une grande peste à —, 299; capitulation, traité et soumission de —, 319 *note*, 329 et *notes* 1 et 2, 330 et suiv.; ses bannières livrées au duc, 332; fêtes à — à l'occasion de la paix, *ibid.*; Hugonet et d'Humbercourt exécutés sur le marché de —, III, 242; le jeune archiduc y est mené en maillot, 254, et retenu avec sa sœur après la mort de leur mère, I, 166; III, 261 et *note* 2; le seigneur d'Esquerdes y pénètre dans l'intention d'enlever l'archiduc, I, 168; III, 271 et *note* 4, 272; Guillaume Rym y est exécuté, 274 et *note* 4, 275; les partisans de Maximilien y reprennent le pouvoir, 278, et envoient chercher ce prince qui y fait son entrée solennelle, I, 171 et suiv.; III, 280 et suiv., 305; exécutions à — et amendes imposées à ses habitants, 284 et *note* 3, 285 et *note* 1; assiégé par l'empereur Frédéric, 295 et *note* 2; Coppennolle y est décapité, 302, 303 et *note*. Voy. aussi **Gantois**. — (bailli de). Voy. DADIZEELE et GOY. — (états de). III, 213 *note* 2.
- Gantois**, I, 33, 93 *notes* 1 et 2, 127, 155, 287; II, 235, 236 *note* 4, 237, 242 *note* 3, 264, 265 *note* 1, 271 *note* 4, 272 *note* 3, 273, 276; 278, 290, 332 *note* 3; III, 5 *note* 1, 203 *note*, 254 *note* 1, 266 *note*, 276 *note* 1, 288 *note* 2, 289 *note*, 316. Veulent marier Marguerite de Flandre à un prince anglais, I, 72; abandonnent Philippe le Bon au siège de Calais, 101; dé-

confits par lui en deux batailles, 102; leur prospérité, II, 82, 212, contestée par certains documents, *ibid.*, *note* 3; causes de leur mécontentement contre le duc, 212 et *note* 5; nomment des officiers sans son aveu, 213; négocient avec lui, 217 *note* 6, 218; prennent les armes, 221; leur arrogance, 222; s'emparent des châteaux de Gavre, 223 et *note* 3, de Poucques et de Schendelbeke, 224 et *notes* 1 et 2; assiègent Audenarde, 227 et suiv.; leur stratagème inutile pour faire capituler Simon de Lalaing, 233; battus au Pont d'Espierres, 235, 236, et sous Audenarde, 237 et suiv.; lèvent le siège de cette place, 241; menacés dans leur fuite, 243 et suiv.; défendent Gand, 246 et *note* 1; battus à Lokeren, 247, 248, à Termonde, 251 et suiv., à Nevele, 254 et suiv., et à Basele, 261 et suiv.; brûlent Vive, 254 *note* 5; sortent en force de Gand, 265, 266 *note* 1; battus à Rupelmonde, 269 et suiv.; sollicitent l'intervention du roi; 274 et *note* 2; reçoivent ses ambassadeurs, 275; empêchent l'attaque de Moerbeke, 277; rompent une trêve de trois jours et se font battre devant Hulst, 273 et *note* 1, 279 *note* 3; obtiennent une nouvelle trêve, 280 et *note* 1, 281; sentence rendue contre eux par les ambassadeurs du roi, 283, 284, 285 et *notes* 1, 2 et 3; ne veulent pas l'accepter et reprennent les armes, 285, 286; suite des hostilités, 286 et suiv.; renouvellent les négociations, 293, 294 *note* 3; leur marche sur Courtrai, 294, 295; dressent une embuscade à la duchesse de Bourgogne, 296, 297; tiennent une journée pour la paix

à Séclin sans résultat, 298; suite de la guerre, *ibid.* et suiv.; repoussent les offres de paix, 300, 301; leur entreprise malheureuse sur Alost ou Ath, 303 et *note* 3; forcés de rendre les châteaux de Schendelbeke, 304 et suiv., de Poucques, 312, et de Gavre, 316; trahis par le chef des Anglais à leur solde, 314 et suiv.; livrent bataille à Gavre, 316 et suiv.; entourent le duc, 322, 323; mis en fuite, 324 et suiv.; négocient avec lui, 328 et suiv.; acceptent les conditions de paix qu'il leur impose, 329, et lui font amende honorable, *ibid.* et suiv.; font mourir Hugonet et d'Humbercourt, III, 142; poussent au mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, I, 155, 157; s'emparent de leurs enfants après la mort de cette princesse et nomment un conseil de régence, III, 260 et suiv.; contraignent Maximilien à fiancer sa fille au dauphin, I, 163, 164, et s'obstinent à garder le jeune archiduc, 166; III, 261; excités par Guillaume Rym, 264 et *note* 4; perdent la place de Termonde, 266 et suiv.; leurs courses sous les ordres du comte de Romont, 268 et suiv.; accusent Guillaume Rym et les Français de trahison, 273 et suiv.; rendent le jeune archiduc à son père qui fait son entrée solennelle dans leur ville, I, 172, 173; III, 278 et suiv.; se mutinent le soir de cette entrée, 281 et suiv.; le comte de Nassau propose de les exterminer, 283; Maximilien leur pardonne et ne fait exécuter que les plus coupables, 284 et suiv.; nouvelle révolte des —, 290; font périr Mathieu

- Payert, *ibid.* et *note* 3; reçoivent les otages des Brugeois, *ibid.*; soutiennent Philippe de Clèves dans sa lutte contre Maximilien, 298; s'emparent de Dixmude, 300 et *notes* 1 et 3; reçoivent de Maximilien une entière amnistie après une nouvelle rébellion, 303 et *note* 2.
- GANTOIS (N.), marchand de Lille. III, 79.
- GARDIN (Marciot du). II, 404.
- GARDIN (Nicolas du). II, 404.
- GARLOT (Hervé), prend part au tournoi de l'Arbre d'or, III, 492.
- Gasbecq*. III, 269 *note* 1.
- GASBECQUE (le seigneur de). Voy. HORNES.
- Gaule* (la). I, 21; IV, 69. La — Belgique, I, 47. Les Gaules. I, 19, 46, 47. Noblesse de —. IV, 69.
- GAVRE (Arnoul de), seigneur d'Escornais, † 1469 [ANS., IV, 873]. — Député des Gantois, II, 222 *note* 1; envoyé à Audenarde pour y maintenir l'autorité du duc, 227 et *note* 1; contribue à la défense de cette ville, 229.
- GAVRE (Béatrix de), comtesse de Faukenberg. II, 223 et *note* 6.
- GAVRE (N. de), femme de Simon de Lalaing. II, 230.
- Gavre*. II, 223 *note* 2, 245, 287 *note* 2. Prise de — par les Gantois, II, 223 et *note* 2; siège et prise de — par l'armée ducale, 313 et suiv.; bataille de —, 317 et suiv.; le capitaine de — prisonnier, 307, et pendu, 308; traité de —, I, 127.
- Gayelle, Gaëte*. I, 75 et *note* 1.
- GÉDÉON (tapissier de). IV, 465, 466.
- Geneaux*. I, 246 *note* 1.
- Genappe - Romant*. II, 50, 410, 413 *notes* 7 et 8, 418 et *note* 2; III, 299. Résidence du ducphin, I, 403; II, 412 et *note* 1.
- GENAY (Simon de). II, 208 *note* 1.
- Genespe*. Voy. *Genappe*.
- Genève*. III, 234, 235, 318 *note* 3.
- Genevois, Jennerois*, pour *Génois*. III, 114 et *note* 1; IV, 401, 404.
- Gennes* (rivière de). II, 146.
- GEORGES (S<sup>g</sup>). III, 114; IV, 47, 405.
- Gercy* (seigneurie de). III, 221.
- GERMAIN (Jean), évêque de Nevers (1430) et de Chalon (1436), † 2 février 1460. — I, 249 *note* 1, 260 *note* 2; II, 85 et *note* 1, 225 *note* 1, 370; IV, 464.
- Germaines*. I, 45. Leur mépris des bâtards, I, 110.
- Germanie*. I, 21, 46, 289. — (maisons, noblesse de). I, 16; IV, 69. — (princes de), accompagnent Frédéric IV dans son expédition au secours de Neuss, I, 137.
- Germigny - sur - Marne*. I, 72 *note* 2.
- Gerondelle* (place de). III, 229.
- Gevrey - Chambertin*. I, 294 et *note* 6.
- Gex*. I, 140 et *note* 3.
- Gheldre*. Voy. *Gueuldres*.
- Gheluwe*. III, 255 *note* 2.
- GHISTELLES (Jacques de), seigneur de Dudzeele, chambellan du duc Charles en 1475 [MOL., III, 250]. — Décapité par les Brugeois (1488), III, 289 et *note* 2.
- GHISTELLES (Jean de), seigneur du Brouke, de Couderborek et de Wasquehal [BEAUC., 512]. — Joute au banquet de Lille, II, 348 et *note* 1.
- GHISTELLES (Josse de). III, 252 *note* 2.
- GHISTELLES (Marguerite de). II, 142 *note* 1.
- Ghynne, Guines* (comté de). I, 102.
- Giberrot* ou *Aliubarota* (bataille

- de), livrée le 14 août 1385. — I, 115.
- Gien-sur-Loire* (ville et comté de). I, 227.
- Giey-sur-Seine*. I, 241 *note*.
- Girsch*, près Arlon. II, 302 *note* 5.
- Glasonberry* (abbaye de). I, 120.
- GLEICHEN (Ernest, comte de), seigneur de Blankenheim. C'est le comte de *Click* de notre texte. — II, 9 *note* 2, 25, 42, 45. Envoyé en Luxembourg par Guillaume de Saxe, II, 8, 9 et *note* 1; son lieutenant audit pays et au comté de Chinny, 17, 18; défié par Philippe le Bon, 8, 9 *note* 2; porte lui-même défi à la duchesse douairière, 9 *note* 1; représente Guillaume de Saxe à la journée de Florenge, 23 et suiv.; refuse le défi de bataille qui lui est offert pour vider la querelle du Luxembourg, 34; ses députés négocient avec le duc Philippe, 37; se retire au château de Luxembourg, 38, 39; profite d'une escarmouche pour s'échapper, 43, 44; se réfugie à Thionville, 44.
- GLIMES (Jean de), seigneur de Berg-op-Zoom, chambellan du duc Charles en 1475, premier chambellan du duc de Clèves [BEAUC., 512; BAR.-GACH., II, 705, 706]. — Son vœu du faisan, II, 389 et *note* 1; assiste aux noces de Bruges, III, 117 et *note* 3.
- GLOCESTER (Humfroy d'Angleterre, duc de), frère du roi Henri V, étranglé en 1466. — I, 91, 92, 94, 239 et *note* 4; II, 28 et *note* 2.
- GOBET (Gilles), *aliàs* GAROT, héraut du nom de *Fusil*, puis roi d'armes de la Toison d'or en remplacement du seigneur de Saint-Remy, encore en fonctions en 1475 [SAINT-REMY, édit. Morand, II, xlvj]. — Assiste au pas de l'Arbre d'or, III, 125, 188, et à la réception dans l'ordre de l'archiduc Maximilien, 251.
- Gocht*. III, 205 *note* 3.
- GODEFROI DE BOUILLON, roi de Jérusalem, † 18 juillet 1100. — I, 32.
- GOETGOEBEUR (Mikiel). III, 418 *note* 1.
- Gonain* (les Chartreux de). I, 136.
- GONDEBAULT (le roi). I, 52, 53.
- Gorcum*. III, 3 *note* 3, 151 et *note* 1; IV, 124 et *note* 2.
- GORITZ (Meinhard, comte de). I, 27 *note* 6.
- GORITZ (Catherine de), fille de Meinhard. I, 27 *note* 6.
- GORLITZ (Jean, duc de), marquis de Moravie, père d'Elisabeth ci-dessous. I, 288 *note* 2.
- GORLITZ (Elisabeth de), duchesse de Luxembourg, mariée : 1° à Antoine de Bourgogne, duc de Brabant (1409); 2° à Jean de Bavière, évêque de Liège, † 1451. — I, 103; II, 6 *note*, 17 *note* 3; III, 5 *note* 1. Chassée du Luxembourg par les partisans du duc de Saxe, demande en vain secours à l'empereur et se réfugie près du duc Philippe son neveu, I, 288, 289; II, 8 *note*; ses droits sur le Luxembourg, I, 289 *note* 2; II, 2 *note* 2, 28 *note* 1; forcée par le mauvais état de ses affaires de les céder d'abord aux héritiers de Luxembourg, puis à Philippe le Bon, 3 *note*, 5 *note* 2; défiée par le comte de Gleichen, 9 et *note* 1; suit le duc dans son expédition, 21, 46; fait la paix avec Guillaume de Saxe et confirme la cession de ses droits au duc de Bourgogne, 46 et *note* 2, 47 *note*; donne quittance de son douaire, 8 *note* 1; sa mort, 206 et *note* 2.
- Gormault*. III, 58.
- GOTIÈRE (messire). II, 122.



- Gouda*. I, 155 *note* 1.
- GOURLAY (Josse de), seigneur de Monsures, dont la veuve Jeanne Mauchevalier épousa, en 1506, Jean de Hallwin [ANS., III, 914]. — Prend part au tournoi de l'Arbre d'or, III, 192 et *note* 2.
- GOUVIGNON (Henri de), écuyer dauphinois; sa femme Louise de Saint-Germain est dite, en 1447, relicte de François de Troiscours [PEINC., XX, 624]. — Joute au pas de Marsannay, I, 317, 318, 321.
- GOUX (Pierre de), seigneur de Contrecœur et de Wedergrate, conseiller et chambellan du duc Philippe, chancelier de Bourgogne en 1465, etc., etc., † 4 avril 1465 [BEAUC., 513]. — Figure au pas de la Fontaine de Plours, II, 148; chevalier à Gavre, 318 et *note* 4; assiste au conseil tenu après la bataille, 325; rédige la lettre envoyée aux Gantois, 326 et *note* 2; conseiller du comte de Charolais pendant le voyage de son père en Allemagne, 398; ses conseils de modération lors de l'entrevue de Péronne, III, 83; assiste à l'entrée de Marguerite d'York à Bruges, 112 et *note* 1.
- GOY (Jacques de), seigneur d'Auby, chevalier, conseiller et chambellan de l'archiduc Maximilien, haut bailli de Gand en 1482 [MOL., II, 316, 380; BOULL., 90]. — III, 262 *note* 5, 265 et *note* 5.
- GRAMMONT (l'abbé de). II, 222 *note* 1.
- Grammont*. II, 222 *note* 1, 226 *note* 1, 234 et *note* 2, 242, 243, 304. — (prise de). I, 170.
- Grancey* (siège et prise de). I, 95 et *note* 1, 248.
- GRANDPRÉ (le comte de). Voy. BORSELLE.
- Grange aux Merciers* (conférence de la). III, 23 et *note* 2, 24, 28.
- Grange aux Merciers* (la). *Guild-Hall*. — III, 54.
- Grange* (château de la). II, 22, 23.
- Granges*. II, 53 *note* 2.
- GRANSON (Jean de), seigneur de Pesmes, mari, en 1432, de Jeanne de Toulangeon [GUILL., I, 43 et suiv.; LA CHESN., VII, 416, 417]. — II, 49 *note*. Son différend avec Jacques de Chabannes, I, 253 et suiv.; assiste à l'entrevue de Besançon, 273; prend part à l'expédition du Milanais, II, 117 *note*; étouffé entre deux matelas, 415 et *note* 1.
- GRANSON (Odo de). II, 54 *note* 5.
- Granson* (siège et bataille de). I, 54 *note* 3, 139; III, 209 et *note* 3, 210.
- Grantmont*. Voy. *Grammont*.
- GRASSET (Parnet ou Perrenet), écuyer, panetier de Philippe le Bon, capitaine du Nivernais en 1433 [LA BARRE, b, 228]. — I, 203.
- Grave*. III, 202 *note* 2.
- Gravelines*. II, 141.
- Gravesteen*. III, 283 *note* 1.
- Gray*. II, 339 *note*.
- Grèce*. I, 21, 288.
- Grecs*. I, 17.
- GRÉGOIRE (S<sup>4</sup>). I, 54 et *note* 3.
- GRENANT (Guillaume de), écuyer d'écurie de Philippe le Bon, capitaine de Luxembourg [LA BARRE, b, 236]. — Prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 35-37, 42, 49, 302 et *note* 4.
- GROS (Jean), secrétaire audien-cier du duc de Bourgogne, son élu, puis élu du roi aux états, grellier du parlement pour le comté, † 1483 [Arm. comptes, 126]. — III, 234.
- GROS ou LE GROS (Jean), trésorier de la Toison d'or. III, 291 et *note* 5; IV, 146.
- Grunewala* (montagne de). II, 47 *note*.

- GRUTHUSE (le seigneur de la). Voy. BRUGES.
- GUELDRES (Adolphe d'Egmont, duc de), chevalier de la Toison d'or, fils d'Arnoul cidessous, † 1477. — III, 244 *note* 3; IV, 149. Épouse Catherine de Bourbon, III, 42 et *notes* 1 et 2; fait enlever son père et le retient en prison, 202 et *note* 2; aimé de Charles le Téméraire qui, pourtant, le fait arrêter et condamner à la prison perpétuelle, 202 et *notes* 1 et 2, 203 et *note* 2; mis en liberté après la mort de ce prince et tué devant Tournai, 203 *note*.
- GUELDRES (Arnoul d'Egmont, duc de), en 1423, chevalier de la Toison d'or, † 1473. — II, 52 *note* 1, 117 *note* 4. Assiste à l'assemblée d'Arras, I, 204 et *note* 8; enlevé par ordre de son fils; III, 202 et *note* 2; sa captivité à Buren, *ibid.*; mis en liberté par le duc de Bourgogne à qui il fait cession de ses États, *ibid.*, 203 *note*; sa mort, *ibid.*
- GUELDRES (Charles, min joncker de), fils d'Adolphe, duc de Gueldres en 1477, † 1538. — Porte un cierge au mariage de Marie de Bourgogne, III, 244 et *note* 3; assiste à l'entrée de Maximilien à Gand, I, 172; III, 281; rentre en possession des États de son père, 244 *note* 3.
- GUELDRES (Catherine de Bourbon, duchesse de), femme du duc Adolphe, † 1469. — Son mariage, III, 42 et *notes* 1 et 2, 202 *note* 1.
- GUELDRES (Catherine de Clèves, duchesse de), femme du duc Arnoul, était morte en 1479. — II, 52 *note* 1, 117 *note* 4; III, 202 *note* 1.
- GUELDRES (Philippine, mademoiselle de), sœur de Charles, femme de René II de Lorraine, † 26 février 1547. — Porte un cierge aux noces de Marie de Bourgogne, III, 244 et *note* 3; son mariage, *ibid.*
- GUELDRES (le bâtard de). III, 97. — (Marie de). Voy. MARIE.
- GUEDRES. I, 162; III, 211. — (duché de). III, 202 *note* 1, 316. Cédé à Charles le Téméraire qui en fait la conquête, I, 135; III, 203 *note*, 205 et *notes* 2 et 3, 208. — (ville de). III, 92 *note* 4.
- GUEURICK (Jeanne de). Voy. GORLITZ.
- GUEVARA (Jean de), comte d'Ariano, chevalier de la Toison d'or, pensionnaire du duc Charles en 1475. — II, 205 *note* 3.
- GUICHE (Girard, seigneur de la), chevalier, chambellan du roi et sénéchal de Lyon, marié en 1401. — I, 96 *note* 3.
- GUILLAUME I<sup>er</sup> le Bâtard, roi d'Angleterre, † 9 septembre 1087. — I, 114, 120, 121.
- GUILLAUME II le Roux, roi d'Angleterre, † 2 août 1100. — I, 121 *note* 1.
- GUILLAUME (Regnault), capitaine d'Écorcheurs, I, 244.
- Guinegate (bataille de). I, 161 et *note* 2, 162 *note* 1; III, 257 *note*, 306 et *note* 1.
- Guise. I, 242 *note* 1. — (comté de). III, 222.
- Guyenne. I, 61, 99; II, 208 *note* 1, 274. Les Anglais en sont expulsés, II, 209, 210; conquêtes du roi en —, 218. — (duché de). I, 241.
- GUYSSELLE (Jean de la), tué à Gavre, II, 320.

## H

- HABSBURG (le comte de). I, 26 et *note* 1.
- Habsvaing, Haubsvain (le). Voy. Hesbaye (la).
- HAGENBACH (Pierre de), seigneur

- de Belmont, chevalier, conseiller et maître d'hôtel du duc Charles, grand bailli du comté de Ferrette, † 1474 [BEAUC., 515; GOLLUT, 1242]. — Chargé par le duc de faire tondre les nobles de ses États, II, 422 et *note* 2; commande l'artillerie au siège de Dinant, III, 44.
- HAINAUT (Guillaume I<sup>er</sup> le Bon, comte de), † 7 juin 1337. — I, 88.
- HAINAUT (Marguerite de), fille de Guillaume, impératrice. † 23 juin 1356. — I, 88.
- HAINAUT (armes de). I, 88. — (comtes de). II, 402. — (roi d'armes de). III, 299. — (sénéchal de). III, 26. Voy. RUBEMPRÉ.
- Hainaut*. I, 134, 159, 161, 167, 169, 225, 239, 242, 268; II, 28, 65, 167, 205, 224, 233, 249, 293, 303 *note* 3, 304, 370, 408 *note*; III, 81, 166, 211, 223, 253 *note* 4, 318 *note* 3; IV, 7. — (archers de). II, 235. — (charte de). III, 265 *note* 1. — (comté de). I, 91, 94. — (états de). III, 261 *note* 4.
- HALLWIN (Antoine de), seigneur de la Capelle, chambellan du duc en 1475, fils de Wautier IV, tué devant Nancy (1477). — II, 224 *note* 7. Figure au pas de l'Arbre d'or, III, 150; IV, 122, 131.
- HALLWIN (François de), fils de Wautier IV, tué à Morat (1476). — II, 224 *note* 7.
- HALLWIN (Jacques de), bailli de Bruges, fils de Wautier IV, tué à Guinegate (1479). — II, 224 *note* 7.
- HALLWIN (Jean de), seigneur d'Esclébec, Lesdringhen, etc., fils de Louis, seigneur de Piennes ci-dessous. — III, 192 *note* 2.
- HALLWIN (Jean II, seigneur de) et de Bellenghem, conseiller, chambellan du duc de Bourgogne, souverain bailli de Flandre, fils de Wautier IV, † 1473 [BEAUC., 515]. — II, 224 *note* 7; III, 318 *note* 2; IV, 122.
- HALLWIN (Jean de), seigneur de Roullers et de Bouzingham, frère de Wautier IV, † 1482. — II, 302 et *note* 2.
- HALLWIN (Josse de), seigneur de Piennes, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, souverain bailli de Flandre en 1454, frère de Wautier IV, † 1472 [BEAUC., 515]. — II, 224 *note* 7.
- HALLWIN (Josse de), seigneur de Cauquellare, fils de Wautier IV. — II, 224 *note* 7.
- HALLWIN (Louis de), seigneur de Piennes, fils de Josse, chambellan du duc Charles, gouverneur de Picardie en 1512, † 1518 [COMM.-DUP. II, 261]. — III, 295 *note* 2.
- HALLWIN (Wautier IV, seigneur de), † 8 octobre 1441. — II, 224 *note* 7.
- HALLWIN (N. de), tué à Montlhéry, III, 47 *note* 3.
- HAMEL (Mathias de), chanoine d'Arras. III, 135 *note* 1.
- HAMES (Hue, seigneur de), chevalier [BEAUC., 515]. — Soutient le parti du duc de Bourgogne en Luxembourg, II, 302 *note* 3; tué à Montlhéry, III, 17 et *note* 1.
- HAMES (Jean, seigneur de), chambellan du duc en 1475, probablement fils du précédent [BAR.-GACH., II, 706]. — Figure au pas de l'Arbre d'or, IV, 122.
- Hamette* (la). II, 258.
- HANAU (le comte de). III, 293 *note* 2.
- HANNIBAL. I, 114, 179.
- Hannuyers*. II, 18, 224, 289; III, 92 *note* 1, 269.
- HAPPLAINCOURT ( Charles de ),

- prend part au tournoi du pas de l'Arbre d'or, III, 193.
- HAPPLAINCOURT (Jean, seigneur de), de Béthencourt, etc., etc., chevalier, capitaine de Bapaume en 1442 [BEAUC., 516]. — Prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 13 et *note* 5; combat à Nevele, 257; s'enfuit à Montlhéry, III, 12 *note* 2.
- HARALD II, roi d'Angleterre, † 1066. — I, 121 *note* 1.
- HARAUCOURT (Guillaume de), chef du conseil du duc Jean de Calabre, évêque de Verdun en 1456, † 25 février 1500. — Accompagne le duc de Berry en Bretagne, III, 34 et *note* 2; figure aux noces de Bruges, 112 et *note* 4, 200.
- HARBAEYS (Simon de). II, 6 *note*.
- HARBONNIÈRES (N.). I, 238 *note* 1.
- HARCHIES (Gilles de), seigneur de Belligniers ou Bellignies, conseiller et chambellan du duc [Arch. Nord, IV, 223; BEAUC., 516]. — II, 403, 404.
- HARCHIES (Jacques, seigneur de), chevalier, chambellan du duc, bailli de St-Quentin [BEAUC., 516]. — Combat à Basele, II, 260; banneret à Rupelmonde, 268; commis avec Ol. de la Marche à la garde d'Abbeville, III, 74; joute au pas de l'Arbre d'or, IV, 133, 134.
- Harchies* (seigneurie de). II, 268.
- HARCOURT (Christophe d'), seigneur d'Havrech, chevalier, conseiller et chambellan du roi, maître et général réformateur des eaux et forêts de France, etc., † 11 mai 1438 [Ans., VIII, 897]. — Ambassadeur du roi à l'assemblée d'Arras, I, 208, 209.
- HARCOURT (Jeanne d'), comtesse de Namur et dame de Béthune. — II, 414 et *note* 3.
- HARCOURT (Marie d'), femme, en 1417, d'Antoine de Lorraine, † 19 avril 1476. — II, 414 *note* 3.
- Harlebecque*, brûlé, II, 287.
- Harlem*. I, 155 *note* 1; IV, 109.
- Harlon*. Voy. Arlon.
- HARON. I, 411.
- Harssy* (place de). III, 229.
- Hasselt*. III, 48 *note* 1.
- HASSLET OU HESLER (Georges), chancelier du duc d'Autriche, protonotaire apostolique, archidiacre de Cologne, cardinal en 1477, † septembre 1482 [COMM.-DUP., I, 319 *note* 2]. — III, 243 *note*.
- Hast*. Voy. Ath.
- HAUFORT (Jean), prend part au tournoi de l'Arbre d'or, III, 192.
- HAULTAS (le roi). Voy. AGOLAS.
- HAULBOURDIN, HAUTBOURDIN (le seigneur de). Voy. LUXEMBOURG.
- HAUTE-PENNE (le seigneur de). Voy. WILDT.
- Haye* (la). III, 2 *note* 3, 3 *note* 3, 237 *note* et *note* 1.
- HECTOR, père de Francio. I, 18.
- HEEMSTÈDE (le seigneur d'). II, 271 *note* 4.
- HEERS (Rasse ou Raes de la Rivière, seigneur de Lintres et de), chevalier, conseiller du roi, maître de la cité de Liège en 1463, † 8 décembre 1477 [COMM.-DUP., I, 133 *note* 1]. — Battu à Montenaken, III, 26 *note* 5; chef des Liégeois à Brunstein, 65 *note* 4.
- HEINSBERG (Jean I<sup>er</sup> le Belliqueux, seigneur de), de Dalembrach, de Schonforst, etc., engagé du duché de Bouillon en 1419 [Art dates, III, suppl., p. v]. — Assiste à l'assemblée d'Arras, I, 204, 205 *note* 1.
- HEINSBERG (Jean VII de), fils de Jean I<sup>er</sup>, évêque de Liège en 1419, résignataire en 1455, mort peu après [BEAUC., 517; Art dates, *ibid.*]. — Assiste à

- l'assemblée d'Arras, I, 204 et *note* 9; vient au-devant du duc à Namur, II, 50 et *note* 3.
- HÉLÈNE, femme de Ménélas, I, 17.
- HÉLÈNE (sainte), I, 179.
- Helleselles, II, 286 *note* 4.
- HEMBYSE (Antoine van), III, 252 *note* 2.
- HÉNIN (Pierre de), seigneur de Boussu, chevalier de la Toison d'or. — Son vœu du faisán, II, 392.
- HENRI IV DERBY, roi d'Angleterre, † 20 mars 1413. — I, 117 *note*. Mort ladre, I, 180.
- HENRI V le Conquérant, roi d'Angleterre, † 31 août 1422. — I, 89, 91, 94, 203, 239 *note* 4; II, 209 et *note* 3. Épouse Catherine de France, I, 202; malade d'alopisie, 180.
- HENRI VI, roi d'Angleterre, † 1471. — I, 204; II, 109 et *note* 3; III, 135 *note* 1. Épouse Marguerite d'Anjou, II, 59 et *note* 2, 61; de petite intelligence, 209; se laisse gouverner par sa femme, *ibid.* et *note* 3.
- HENRI VII TUDOR, roi d'Angleterre, † 22 avril 1509. — III, 301.
- HENRI II le Magnifique, roi de Castille, † mai 1379. — Bâtard, I, 114.
- HENRI, roi de Portugal, I, 38. — Il s'agit probablement de Denis le Libéral, décédé en 1324 ou 1325. Voy. BOULOGNE (Marie de).
- HERCHOUBBEZ (Mgr de), *aliàs* de HERCHOUWEZ, chambellan du duc en 1475. IV, 118.
- Herck (combat de), III, 26 *note* 5.
- HERCULE, I, 43, 113, 114; II, 349. Travaillé du mal caduc, I, 178; ses travaux représentés aux noces de Bruges, III, 143 et suiv., 166 et suiv., 184 et suiv.; IV, 121, 130, 138.
- HÉRIN (Antoine de), originaire de Picardie [BEAUC., 518]. — Joute à Dijon, I, 286; figure au pas de la Pèlerine, II, 121; combat à Audenarde, 239 et *note* 2, 242; tué à Nevele, 255, 256.
- HERLAIN (Pierre de), médecin savoyard, II, 421 *note* 3.
- Hermine (ordre de l'), IV, 162.
- Hermîtes (arbre des), I, 290 *note* 1.
- Hesbaye (la), *aliàs* le Habsvaing, III, 46 et *note* 1, 47, 64, 65.
- Hesdin, I, 162; III, 2 *note* 3, 3, 262. — (château de), II, 350 *note* 2. — (traité de), II, 5 *note* 2.
- HESSE (Guillaume, landgrave de), III, 296 et *note* 7.
- HESSE (Mathilde de), femme, en 1481, de Jean II, duc de Clèves. — III, 243 *note* 4.
- HESTER, IV, 103.
- Heusden, III, 287 *note* 1.
- Heyne (village de), II, 230 et *note* 1.
- HINESPAUL, capitaine du roi Mathias, III, 307 et *note* 4.
- HOGHBERG - SAUSENBERG (Guillaume, margrave de), marquis de Rothelin, † 1458 [Mor.] ou vers 1473 [Art dates, III, 345, 346]. — II, 51 *note* 3. Assiste à l'entrevue de Besançon, et non son fils Rodolphe, comme il est dit par erreur, I, 273 *note* 6.
- HOGHBERG (Hugues de), marquis de Rothelin, fils puiné de Guillaume [Art dates, *ibid.*]. — Assiste à l'entrée de Philippe le Bon à Bruxelles, II, 51 et *note* 3.
- HOGHBERG (Rodolphe de), marquis de Rothelin, comte de Neuchâtel, maréchal de Bourgogne (1470), fils de Guillaume, † 1487 [Art dates, *loc. cit.*; GOLLUT, 1278]. III, 223.
- Hoecks, Houx (faction des), I, 93 et *notes* 1 et 2.
- Hogue-St-Vas (la), III, 69.
- Holchin (château de), II, 235 *note* 3.
- HOLLAND (Henri), duc d'Excester. — II, 396 *note* 2.

- Hollandais.* II, 224, 271, 273 ; III, 92 *note* 1.
- HOLLANDE (Guillaume, comte de), roi des Romains, † 1256. — I, 94.
- HOLLANDE (armes de). I, 88.
- Hollande.* I, 155 *note* 1, 170 ; II, 17 *note* 3, 82 *note*, 135 *note* 1, 397 ; III, 3 et *note* 3, 201 et *note* 1, 237 *note*. Conquise par Philippe le Bon, I, 239. — (comte de), échoit par succession à Philippe le Bon, I, 91, 92, 94. — (mer de). III, 224.
- Honfleur.* III, 33 *note* 1.
- HONGRIE (fois de). III, 307 *note* 3.
- Voy. LADISLAS, MATHIAS CORVIN.
- Hongrie.* I, 289 ; II, 336. — (royaume de). I, 27, 199 ; III, 307, 309.
- Hongrois.* II, 113.
- HORN-PERWÈS (Thierry de), évêque de Liège (1406), tué à Tongres le 23 septembre 1408. — I, 84 et *note* 6, 200.
- HORNES (Guillaume IX, seigneur de), père de Jacques, † 1453. — II, 355 *note* 8.
- HORNES (Jacques, 1<sup>er</sup> comte de), pensionnaire du duc Charles en 1475, † 3 mai 1488. — II, 265 *note* 1 ; III, 268 *note* 1. Assiste au banquet de Lille, II, 355 et *note* 8 ; lève des troupes pour la guerre de Liège, III, 26 *note* 4.
- HORNES (Philippe de), seigneur de Baussignies, Gaesbeke, etc., chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et de l'archiduc d'Autriche, † 1488 [BEAUC., 519]. — II, 238, 272. Lève les gens d'armes de Brabant pour la guerre contre les Gantois, II, 224 ; chevalier à Audenarde, 237 ; prend part à la guerre contre les Liégeois, III, 25 et *note* 3 ; les bat à Montenaken, 26.
- Hornu.* III, 247 *note* 4.
- Hôtel vert*, à Gand. III, 279.
- HOVARDERIE (Lyon, seigneur de la), panetier du duc Charles, résignataire en 1475. [BEAUC., 519]. — Combat à Basele, II, 263.
- HOWARD (Jean), duc de Norfolk, maréchal d'Angleterre. † 1485 [COMM.-DUP., I, 340]. — III, 193 et *note* 1. Assiste à l'entrée de Marguerite d'York à Bruges, III, 111 et *note* 6 ; IV, 96, où La Marche lui donne le titre d'amiral.
- HOWARD (Thomas), comte de Surrey, duc de Norfolk, maréchal d'Angleterre en 1510, † 21 mai 1524, fils de Jean. — Prend part au tournoi de l'Arbre d'or, III, 193 et *note* 1.
- HUGONET (Guillaume), seigneur de Saillant, Époisses et Lis, conseiller, maître des requêtes et chancelier du duc de Bourgogne (1471), décapité le 3 avril 1477 [BOULL., 72 ; *Arm. comptes*, 40 ; BAR.-GACH., II, 710 et suiv.]. — III, 213 *notes* 2 et 3. Chargé d'examiner les titres des comtes de Champagne et de Brie, III, 28 ; emprisonné et mis à mort par les Gantois, 242.
- HUGUES CAPET, roi de France. I, 65 et suiv.
- Hutst.* II, 34 *note* 1, 222 *note* 1, 258 *note* 6, 278 *note* 3, 279 *note* 3 ; III, 300 *note* 1. Combat devant —, II, 273 et *note* 1 ; pris par le bâtard de Blanc-Estrain, 286.
- HUMBERCOURT, HUMBERCOURT (le seigneur d'). Voy. BRIMEU.
- HUMIÈRES (André, Drieux ou Dreux, seigneur de) et de Bouzincourt, † 21 novembre 1458 [BEAUC., 520 ; ANS., VIII, 275]. — Prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 13 *note* 5, 42 ; figure aux joutes d'Arras, 70 et suiv., et au cha-

- pitre de Gand, 83 et *note* 7, où il est élu chevalier de la Toison d'or, 84 *note* 7, 95 *note* 1; logé au boulevard de Termonde, 247; combat à Lokeren, *ibid.*; détourne le comte de Charolais d'attaquer Moerbeke, 278; assiste à l'amende honorable des Gantois, 331.
- HUMIÈRES (Dreu, Drieux de), cousin du précédent, seigneur de Becquencourt, panetier, puis maître d'hôtel du duc Charles en 1474, aussi qualifié chambellan, vivait encore en 1495 [ANS., VIII, 275; BOULL., 82]. — Figure au tournoi et au pas de l'Arbre d'or, III, 192; IV, 133.
- HUNYADE (Jean), voïvode de Transylvanie, † 1456. — I, 27 et *note* 3.
- HUTERPRANDRAGON (le roi). I, 114, 120.
- Huy. I, 128; III, 64 *note*.
- Hyons (faction des). I, 93 *notes* 1 et 2.
- I
- IGNY (Jean, seigneur d'), chevalier, chambellan du duc Charles, tué à Nancy [GOLLUT, 1312]. — III, 90 *note* 2.
- Ile-de-France*. III, 318 *note* 3.
- Illyrie*. I, 47.
- IMBERCOURT (le seigneur d'). Voy. BRIMEU.
- INCHY (Philippe, seigneur d'), châtelain de Douai [BOULL., 70; GOLLUT, 1215, 1216]. — S'enfuit à la bataille de Montlhéry, III, 42 et *note* 1.
- INDE (Jannin d'), écuyer, maître d'hôtel du comte d'Étampes [BEAUC., 520]. — Tué à Leysstrate, II, 258 et *note* 1.
- Ingelmunster*. II, 297 et *note* 3.
- IRLAIN (le seigneur d'). Voy. BAUME (la).
- Is-sur-Tille*. I, 246 *note* 1.
- ISABELLE D'ARAGON, reine de France, 1<sup>re</sup> femme de Philippe III, † janvier 1271. — I, 67 et *note* 2, 150.
- ISABELLE DE FRANCE, reine d'Angleterre, femme du roi Édouard II, † 31 novembre 1357. — I, 151 et *notes* 2 et 3.
- ISABELLE DE PORTUGAL-COÏMBRE, reine de Portugal, 1<sup>re</sup> femme du roi Alphonse V, † 2 décembre 1456. — II, 137 et *note* 2, 210 *note* 2.
- ISAÏE. I, 111; le livre d'—, IV, 102.
- ISLE CÉLÉE (la dame de). III, 123 et suiv.; IV, 141, 142.
- Israël* (le peuple, les enfants d'). I, 66, 111.
- Italie*. I, 192; II, 65, 204 *note* 1. Adhère au pape Félix, I, 263. — (armet d'). II, 160 et *note* 2. — (coutume d'). III, 90. — (plumas d'). II, 76. *Les Italies*, I, 193; II, 203.
- Ivoy* (prise d'). II, 13 et *note* 6.
- Voy. Carignan*.
- J
- Jacobins (les) de Bruges. IV, 101.
- JACQUELIN (Jean), juge de Mâcon, conseiller du duc, maître de ses requêtes (1470), gouverneur de la chancellerie, premier président du parlement de Bourgogne [LA BARRE, b, 184, 260; PALLIOT, *Parl.*, 41]. — II, 7 *note*.
- JACQUES I<sup>er</sup>, roi d'Aragon (1213-1276). — I, 67 *note* 2.
- JACQUES I<sup>er</sup>, roi d'Écosse, † 1437. — II, 95 *note*.
- JACQUES II, roi d'Écosse, † 1460. — Épouse Marie de Gueldres, II, 52 et *note* 1, 147 et *note* 4; autorise le combat de Sterling-Castle, 105 et *note* 2; y préside, *ibid.* et suiv.
- JACQUES III, roi d'Écosse, † 11 juin 1488. — III, 226, 227.
- Janty* (prise de). I, 133.

- JANUS DE LUSIGNAN**, roi de Chypres, † 1431. — I, 264 *note* 1. *Jarguaux*. III, 34.
- Jarretièrè** (ordre de la). IV, 161. — (roi d'armes de la), assiste au pas de l'Arbre d'or, III, 125.
- JASON**. Origine de la Toison d'or, IV, 163 et suiv.; son histoire en tapisserie, III, 118 et *note* 3, et en entremets au banquet de Lille, II, 357 et suiv.
- JAUCOURT** (Jean de), seigneur de Villarnoul et du Vaux, chevalier, conseiller et chambellan de Charles le Téméraire, puis de Louis XI, bailli de Dijon, conseiller et grand maître d'hôtel de Maximilien, etc., † 1505 [LA CHESN., VIII, 207; LA BARRE, *b*, 260, 272]. — III, 90 *note* 2, 291 et *note* 1, 314; IV, 145.
- JAUCOURT** (Philibert de), seigneur de Villarnoul et du Vaux, chevalier, panetier, puis conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur de l'Auxerrois, † 1454 [LA CHESN., VIII, 206; LA BARRE, *b*, 186, 213, 228]. — Chevalier à Termonde, II, 251 et *note* 4; combat à Gavre, 324.
- JAUCOURT** (Philippe ou Philippot de), oncle de Philibert. — II, 251 *note* 4.
- JEAN PALÉOLOGUE**, empereur d'Orient, † 1448. — Envoie un ambassadeur à Philippe le Bon pour lui demander secours contre les Turcs, I, 271 *note*, 287 et *note* 3, 288; le duc lui promet son appui, II, 4, 5.
- JEAN II**, roi d'Aragon, † 19 janvier 1479. — III, 112, 227; IV, 147.
- JEAN I<sup>er</sup>**, roi de Castille, † 1390. — I, 107 et *note* 6, 109. Battu à Giberrot, I, 115, 116.
- JEAN I<sup>er</sup>**, roi de France, † novembre 1316. — I, 151 et *note*.
- JEAN II le Bon**, roi de France, † 8 avril 1364. — I, 58, 60, 64, 70 et *note* 3, 72 *notes* 2, 4. Prisonnier à Poitiers, I, 59, 61; donne la Bourgogne à Philippe le Hardi, 72 *note* 2; sa mort, 69.
- JEAN I<sup>er</sup>**, roi de Portugal, † 14 août 1433. — I, 31, 39 et *note* 4, 107 et *note* 1, 114; II, 210 *note* 2, 346 et *note* 1. D'abord grand maître de l'ordre d'Avis, I, 109; vainqueur à Giberrot, 115; prend Ceuta, 116; épouse Philippote de Lancastre, 106; ses enfants, *ibid.*; II, 136; éloge des bâtards illustres à son propos, I, 110 et suiv.; complète les armes de Portugal, I, 39 et *note* 4.
- JEAN SANS-PITIÉ**, chirurgien d'Arménie. II, 421 *note* 3.
- JEANNE DE BOULOGNE**, comtesse d'Auvergne, reine de France, † 29 septembre 1360. — I, 69 *note* 3, 70 *note* 1.
- JEANNE DE BOURGOGNE**, reine de France, 1<sup>re</sup> femme de Philippe de Valois, † 12 septembre 1348. — I, 69 et *note* 2, 70 *note* 3; III, 314 *note* 2.
- JEANNE II DE DURAS**, dite Jovenelle ou Jeannelle, reine de Naples, † 2 février 1435. — Hérite du royaume de Naples, I, 190 et *note* 2; épouse Jacques de Bourbon qu'elle fait emprisonner au château de l'Œuf, *ibid.* *note* 1, 191, et laisse ensuite échapper, 192; sa succession passe à René d'Anjou, 90.
- Jennois*. Voy. *Genevois*.
- JEPHTÉ**, juge d'Israël. I, 111.
- JÉRÔME** (saint). I, 177.
- JÉRUSALEM** (rois de). I, 80. Voy. FOUQUES V, GODEFROI DE BOUILLOIN, RENÉ D'ANJOU.
- Jérusalem*. I, 76 et suiv.; II, 185. — (royaume de); passe



- par succession à René d'Anjou, I, 90.
- JESSÉ. I, 111 *note* 5.
- JÉSUS-CHRIST. I, 185 et *note* 2, 201, 236; II, 326, 336, 371, 386; III, 232; IV, 20, 31. Sa généalogie, I, 111; sa naissance, 179.
- JEUNE (Guillaume le), seigneur de Contay, chevalier, conseiller, chambellan du duc, son 1<sup>er</sup> maître d'hôtel, gouverneur d'Arras après la mort de son père Robert, arrivée le 19 avril 1463, mort lui-même à Huy pendant la guerre de Liège (1467) [BEAUC., 521; BOULL., 70, et COMM.-DUP., I, 18, 130, etc., rectifiant Beaucourt]. — III, 181 *note* 4. Chargé de préparer les logis du comte de Charolais avant le combat de Basele, II, 259 et *note* 2, 261; son discours aux seigneurs, 260; conseille à ce prince de garder le champ de bataille après Monthéry, III, 15 et *note* 2.
- JEUNE (Louis le), seigneur de Mourcourt, puis de Contay, chevalier, conseiller et chambellan du duc, gouverneur d'Arras après son père Guillaume, tué à Nancy en 1477 [BEAUC., 521]. — III, 211 *note* 2.
- Joute au banquet de Lille, II, 347 et *note* 1, et au pas de l'Arbre d'or, III, 181 et *note* 4, 183; IV, 136, 137; conservateur de la trêve de Soleuvre, III, 223 et *note* 2.
- JOHANNES, prépare et exécute l'escalade de Luxembourg, II, 35 et suiv.
- JOIGNY (le comte de). Voy. CHALON.
- Joigny. I, 95 *note* 1.
- Joinville. III, 238 *note* 1.
- JONSAC (Jeanne de), femme de Gilles dit le Veau de Bousanton, nourrice de Marguerite d'Autriche [Arch. nat., KK 80, fol. 14 et 81, fol. 20, 33]. — Accompagne cette princesse en France, III, 263.
- Jougne. III, 210 et *note* 1.
- Jourdain (le). I, 80.
- Joutes. A Nevers, I, 250; à Besançon, 267; à Dijon, 286; à Marsannay, 290 et suiv.; à Bruxelles, II, 52; à Châlons-sur-Marne, 56, 59, 60 et *note* 1; — du seigneur de Ternant et de Galiot de Balthazin, 64 et suiv.; des mêmes à Arras, 67; de Jacques de Lalaing à Gand, 96, et en Écosse, 104; — du pas de la Pèlerine, 118-123, 129-135; du même Lalaing à Bruges, 123-129, et à la Fontaine de Plours, 142 et suiv.; — au parc et au marché de Bruxelles, 214, 215; à Lille, avant et après le banquet du faisan, 333, 345 et suiv., 379; — ordonnées à Cambray par le comte de Saint-Pol, 395; — à Lille, 401 *note* 1; à Valenciennes, 406; à Bruxelles, 410; à Paris, I, 124; II, 425 et *note* 3, 426; — du bâtard Antoine en Angleterre, III, 41, 48 et suiv.; autres au siège d'Amiens, I, 130; III, 72, et à Valenciennes, 205.
- Joux (château de), livré à Louis IX, III, 254, 255 *note* 1. — (seigneurie de). Débats qu'elle occasionne entre Guillaume de Vienne et plusieurs seigneurs d'Allemagne, I, 189.
- JUDAS. I, 111.
- Juifs. IV, 165.
- JULIERS (Gérard VII, duc de), † 1475. — III, 227. Vend à Charles le Téméraire ses droits sur les pays de Gueldres et Zutphen, III, 205 *note* 3.
- JULIERS (Guillaume VIII, duc de), fils de Gérard, † 1511. — Fournit des troupes à Maximilien, III, 253 et *note* 3; accompagne l'empereur Frédéric-

ric dans son expédition contre les Flamands, 296.  
 JUPITER. I, 112 et *note* 1, 113.  
 JUSTIN. I, 114.

## K

Kabeljauws ou Cabillaux (faction des). I, 93 et *notes* 1 et 2.  
 KARADOS (le sire de). I, 238 *note* 1.  
*Kattenhoven*. II, 21 et *note* 2.  
 KEITH (Thomas), écuyer anglais, lève une emprise de Jacques de Lalaing, II, 110 et *note* 2, 111; joute contre lui à Bruges, 123 et *note* 1, 124 et suiv.  
*Kemseke* (village de), brûlé, II, 272 *note* 3.  
 KERREST (Simon de la), secrétaire du duc. III, 46 *note* 1.

## L

LAC (Lancelot du). II, 121. Ses armes, II, 130 *note* 3.  
 LADISLAS II, roi de Bohême (1471-1516). — III, 309.  
 LADISLAS V ou VI le Posthume, roi de Hongrie et de Bohême, † 23 novembre 1457. — I, 26 et *note* 4; II, 29 *note* 3; III, 5 *note* 1. Reconnu souverain du Luxembourg avec le duc de Saxe, I, 289 et *note* 4; ses droits sur cette province, *ibid.* *note* 5; II, 3 *note*; trop jeune pour les soutenir par bataille, 29 et *note* 1; ses partisans soulevés contre le duc Philippe, 301 et *note* 2; fait demander la main de Madeleine de France, 408; lui lègue ses prétentions sur le Luxembourg, III, 5 *note* 1; sa mort, II, 408.  
 LADISLAS ou LANCELOT DE DURAS, roi de Naples en 1386, † 6 août 1443. — I, 190.  
 LADRE (saint). I, 77.  
*Laigny-sur-Marne*. III, 24.  
*Lajoux*. III, 236 *note* 1.

LALAING (Antoine de), qualifié chevalier en 1467, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne [BAR.-GACH., II, 705]. — IV, 118, 127, 135.  
 LALAING (Charles de), fils de Josse. — III, 266 *note*.  
 LALAING (Guillaume, seigneur de), chevalier, bailli de Hainaut, gouverneur de Hollande, chevalier d'honneur de la duchesse de Bourgogne, † 1475 [BEAUC., 523; BOULL., 59, 61]. — I, 97 *note* 3; II, 6 *note*. Apprend avec résignation la nouvelle de la mort de son fils Jacques, II, 311.  
 LALAING (Jacques de), dit Jacques, fils aîné de Guillaume, seigneur de Bugnicourt, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or, † 3 juillet 1453 [BEAUC., 523; LA BARRE, b, 189, 217]. — II, 9 *note* 2, 41, 94, 204 *note* 2, 265 *note* 1, 307, 308, 316, 321; III, 107 *note* 4. Partage avec le seigneur de Wavrin le prix de la danse aux noces de Jean de Salins, I, 268; prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 12, 32, 34; joute à Bruxelles, 52, et à Châlons, 60; lève l'emprise de Jean de Boniface, 81, 94; joute contre lui à Gand, 96 et suiv.; ses armes, 97 *note* 2; joute à Sterling-Castle, 104 et suiv.; petitement reçu au retour en Angleterre, 109 et *note* 4; son emprise levée par Thomas Keith, 110, 111; joute contre lui à Bruges, 123 et suiv.; tient à Chalon le pas de la Fontaine de Plours, 142 et suiv.; motifs qui le déterminèrent à choisir le duché de Bourgogne pour y tenir ce pas, 143; son arrivée à Chalon, 144; ses différentes joutes, 150 et suiv.; banquet

- donné par lui à la fin du pas, 200 et *notes* 1 et 2, 201 et suiv.; son départ pour l'Italie, 203, 204 et *note* 1, où il est festoyé par le roi de Naples, *ibid.*, et où il rencontre le duc de Clèves qui rentre avec lui en Brabant, 204; chevalier de la Toison d'or au chapitre de Mons, 205 et *note* 3; son ambassade vers les rois d'Aragon et de France, *ibid.*; joute à Bruxelles contre le comte de Charolais, 214, 215; son discours aux nouveaux chevaliers avant la bataille d'Audenarde, 238; pressé par les Gantois, 239; dégagé, 240; poursuit les fuyards, 241; combat à Lokeren, 247; ses prouesses, 248, 249; soupe avec le duc après le combat, 250; prend part à celui de Termonde, 250 et suiv.; blessé à Rupelmonde, 271; plusieurs fois cité dans la suite de la campagne, 272, 283, 289, 292; blessé mortellement au siège de Poucques, 309; son éloge, 310; sa sépulture, 311 et *note* 1.
- LALAING (Jean de), d'abord prévôt de Liège et de Saint-Amé de Douai, puis marié, frère de Jacques [BOULL., 84]. — Tué à Granson, III, 210.
- LALAING (Josse de), fils de Simon, seigneur de Montigny, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or en 1478, amiral de Flandre, etc., tué au siège d'Utrecht (août 1483) [BOULL., 79; GOLLUT, 1099, 1295]. — Figure au siège de Neuss, III, 91 *note* 2, à la bataille de Zons, 99, au pas de l'Arbre d'or, IV, 118, 127, 135, et au chapitre de Bois-le-Duc, 151; conservateur de la trêve de Soleuvre, III, 224; suppression d'un passage qui lui était injurieux dans les Mémoires d'Ol. de la Marche, 266 *note*.
- LALAING (Philippe de), 2<sup>e</sup> fils de Guillaume, chevalier, chambellan du duc, † 1465 [BEAUC., 523]. — III, 40 *note* 1. Dégagé par son frère au combat de Lokeren, II, 249; fait une course devant Gand, 291; chevalier à Gavre, 321; joute et danse aux fêtes de Lille, 348, 378 et *note* 2; son vœu du faisán, 392; tué à Monthéry, III, 16.
- LALAING (Rodrigues, bâtard de), III, 311.
- LALAING (Sansse de), frère de Guillaume, chevalier, seigneur d'Oprebaix, bailli de Cambrésis [BEAUC., 523; BOULL., 36]. — Prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 8, 13.
- LALAING (Simon de), frère de Guillaume, seigneur de Hantes et de Montigny, chevalier, conseiller et chambellan du duc, chevalier de la Toison d'or, bailli d'Amiens, etc., † 1476 [BEAUC., 523; BOULL., 36]. — Prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 8, 13 et *note* 5; assiste au chapitre de Gand, 84, et aux joutes données à son occasion, 97; accompagne Jacques de Lalaing en Écosse et joute avec lui à Sterling-Castle, 105 et suiv., 107 *note* 1; assiste à la joute de Bruges, 124 *note* 2; prend part à la guerre contre les Gantois, 224, 227 et *note* 4, 228, 229; assiégé dans Audenarde, 230, 231 et *notes* 1 et 2; les assiégeants cherchent en vain à le rendre suspect à la garnison, 232, et à l'effrayer en le menaçant par feinte du meurtre de ses enfants, 233; dégagé par le comte d'Étampes, 241; porte l'étendard de ce seigneur à la bataille de Rupelmonde, 265 *note* 1; tient garnison à l'É-

- cluse, 271 *note* 4 ; tombe dans une embuscade dressée contre la duchesse, 296, et y perd son étendard, 297 ; combat à Gavre, 317, 319 ; figure au banquet de Lille, 366 ; fait partie de l'ambassade envoyée par le duc à Charles VII pour le fait du dauphin, 413 *note* ; lieutenant général du bâtard Antoine dans son expédition contre les infidèles, III, 38 ; l'accompagne en Angleterre, 49 et *note* 3 ; assiste aux noces de Bruges, 111 ; IV, 97.
- LALAING (Isabelle de), fille de Guillaume, accompagne Marie de Gueldres en Écosse, II, 118 *note* 1.
- LALAING (Jeannette de Créquy, dame de), fille de Jean IV de Créquy, mariée à Guillaume, seigneur de Lalaing [LA CHESN., V, 312]. — Sa résignation en apprenant la mort de son fils Jacques, II, 311.
- Lalaing*, en Hainaut, II, 311 et *note* 1.
- LANANDE (Arnaud de), dit Les-trac, capitaine d'Écorcheurs. — I, 244 et *note* 3.
- LAMANDRE (G. de), II, 6 *note*.
- LAMETH (Antoine de), III, 33 *note* 2.
- LAMORATBAY. VOY. AMORATBAY (l') et BAJAZET I<sup>er</sup>.
- LANCASTRE (Edmond d'Angleterre, duc de), frère d'Édouard I<sup>er</sup>, † 1296. — Exclu de la couronne d'Angleterre parce qu'il était bossu, I, 117.
- LANCASTRE (Jean d'Angleterre, dit de Gand, duc de), connétable d'Angleterre, † 1398. — I, 116 et *note* 3.
- LANCASTRE (Blanche de), fille du duc Henri II, mariée à Jean de Gand, † 1369. — I, 116, 117.
- LANCASTRE (Philippe ou Philippote de). VOY. PHILIPPE. — (lignée de), II, 210.
- LANCELOT (le roi). VOY. LADISLAS.
- LANCHALS (Pierre), sieur de Hel-sène, bourgeois et écoutète de Bruges, trésorier du roi des Romains, exécuté à Bruges le 16 mars 1488 [MOL., III, 288 et suiv. ; KERVYN, V, 429 et suiv.]. — III, 289, 290 *note* 1.
- LANDE (Thomas de la), écuyer gascon, joute à l'emprise du bâtard Antoine en Angleterre, III, 55.
- Landen*, III, 26 *note* 1.
- Landrecies* (prise de), I, 159.
- Langey* (château de), III, 258 *note* 5.
- LANGRES (évêque de). VOY. VIENNE.
- Langres*, II, 62 *note* 5, 208 *note* 1. Impositions de — cédées au duc Philippe par le traité d'Arras, I, 218.
- LANNOY (Antoine de), seigneur de Maingoval, chambellan du duc Charles, deuxième fils de Jean I<sup>er</sup> [BEAUC., 524]. — Rend Condé à Louis XI, III, 251 et *notes* 2 et 3 ; lui ou son fils Jean, 1<sup>er</sup> maître d'hôtel de Maximilien, III, 286 et *note* 3, 314.
- LANNOY (Baudoin I<sup>er</sup> de), dit le Bègue, seigneur de Molem-bais, gouverneur de Lille, chevalier de la Toison d'or, frère de Hue et de Gilbert, † 1474 [BEAUC., 524]. — II, 84 et *note* 1, III, 75 *note* 1 ; IV, 148.
- LANNOY (Baudoin II de), fils du précédent, seigneur de Molem-bais et de Solre, chevalier de la Toison en 1481, chambellan du duc Charles, conseiller, chambellan et 1<sup>er</sup> maître d'hôtel de Marie de Bourgogne, † 7 mai 1501 [MOR.]. — III, 206. Joute devant Amiens, III, 72 ; s'empare de Saint-Valery, 78 ; négociateur du traité d'Arras, 262 *note* 5 ; fi-

- gure à la prise de Termonde, 267; chargé avec Jean de Bergues de conduire le jeune archiduc à Bruxelles, 285.
- LANNON (Gilbert II de), fils de Gilbert I<sup>er</sup>, seigneur de Villerval et de Tronchienne, chevalier, conseiller et chambellan du duc, chevalier de la Toison d'or, † 1462 [BEAUC., 524]. — Assiste au chapitre de Gand et à la joute qui suivit, II, 83 et *note* 8, 97 *note* 1.
- LANNON (Hugues ou Hue de), fils aîné de Gilbert I<sup>er</sup>, seigneur de Santes, chevalier, conseiller et chambellan du roi et du duc de Bourgogne, maître des arbalétriers, chevalier de la Toison d'or, † 1<sup>er</sup> mai 1456 [BEAUC., 524]. — Assiste au chapitre de Gand, II, 83; son éloge, 87; sa place au banquet, 93; son vœu du faisan, 386.
- LANNON (Hugues de), seigneur de Biauumont (?). — IV, 118.
- LANNON (Jean II, seigneur de), Lys, Rume, Bossu, etc., fils de Jean I<sup>er</sup>, chevalier, conseiller et chambellan du duc, gouverneur de Hollande, bailli d'Amiens, etc., † 1492 [BEAUC., 525]. — Fait chevalier de la Toison d'or au chapitre de Mons, II, 205; combat à Lokeren, 247; rejoint l'armée ducale avec le contingent hollandais après Rupelmonde, 271 et *note* 3; assiste à l'armée honorable des Gantois, 331; chargé avec Jean Boudault des préparatifs du banquet de Lille, 339; La Marche lui soumet son récit de ce banquet, 380 et *note* 3; assiste au chapitre de Bois-le-Duc, IV, 148, 151.
- LANNON (Jean III de), seigneur de Maingoval, fils d'Antoine, † 1498. — Lui ou son père 1<sup>er</sup> maître d'hôtel de Maximilien, III, 286 et *note* 3, 314.
- LANNON (Jean de), abbé d'Auchy et de Saint-Bertin, chancelier de la Toison d'or, † 27 novembre 1492 [BOULL., 91]. — Chargé de négocier avec les Liégeois, III, 285 et *note* 3; prisonnier des Gantois, 290, 291, qui le rançonnent, 301.
- LANNON (Pierre de), seigneur de Fresnoy, chambellan du duc Charles et de Maximilien, chevalier de la Toison d'or en 1491. Cité, III, 266 *note*, à la date de 1505, Moréri le faisant mourir en 1492; peut-être s'agit-il de son fils Ferry, aussi seigneur de Fresnoy.
- Laon (le prévôt de), conservateur de la trêve de Soleuvre, III, 222.
- LASSERRA (Jacques, seigneur de). III, 90 *note* 2.
- Lauchois, pour l'Auxois, I, 44.
- LAUNOY (Olivier de), écuyer flamand, tué à Gavre, II, 321.
- Lausanne. I, 140; III, 211.
- LAUTENS DE GAND, éditeur des *Mémoires* d'Ol. de la Marche. — I, 10 *note* 3, 39 *note* 5, etc.
- LAVAL (Guy XIV, comte de), seigneur de Vitré, Gavre, etc., † 2 septembre 1486. — II, 223 et *note* 5.
- LAVAL (maison de). II, 223.
- LÉAL (le poursuivant), assiste au pas de la Fontaine de Plours, II, 202, et à la joute de Lille, 345 *note* 1.
- Léau. III, 26 *note* 1.
- Ledeghem. III, 255 *note* 2.
- Leffele (abbaye de). III, 44 *note* 3.
- LÉGAT (le), assiste aux noces de Bruges, III, 200; IV, 110.
- Lennoy. II, 236.
- LENS (N., sgr de), chambellan du duc Charles en 1475. — Joute au pas et prend part au tournoi de l'Arbre d'or, III, 192 et *note* 3; IV, 143.
- Lens. I, 159; III, 253 *note* 4.
- LÉONNOIS (Tristan de). II, 121.

- LESCUIER (N.). I, 238.
- LESCUN (Jean de), bâtard d'Armagnac, comte de Comminges, maréchal de France, etc., † 1473. — Capitaine d'Écorcheurs, I, 244 et *note* 4; conseiller du dauphin, II, 413 et *note* 2.
- Lesignes (siège de). I, 95 *note* 1.
- LEVAL (Hugues de), notaire. III, 135 *note* 1.
- Leyde. I, 155 *note* 1; IV, 109.
- Leystrate (combat de). II, 258 et *note* 2.
- Libie. I, 112.
- LIGHTENSTEIN (Bartholomé de), chevalier de la Toison d'or en 1478, grand-maitre d'Autriche. — IV, 152 et *note* 2.
- Licorne (fête de la). II, 395 et *note* 1.
- LIÉDRY. Voy. FLANDRE.
- LIÈGE (évêques de). Voy. BOURBON et HEINSBERG.
- Liège. I, 102; III, 25 *note* 2, 43 *note* 3, 63, 212, 306. Réduction de la ville de — par le comte de Charolais, I, 125; III, 48 et *note* 1; ses murailles rasées à la suite d'une nouvelle révolte, I, 127, 128; III, 68; assiégée par le roi Louis XI et le duc Charles, 84, 85; prise et pillée, I, 129; III, 86, 87 et *note* 1; ses habitants révoltés contre leur évêque, I, 175. — (pays de). III, 26 *note* 4, 85, 223, 226, 268 *note* 4.
- Liégeois. III, 35 *note* 3, 42 *note* 3, 65 *note* 4, 91. Battus à Tongres, I, 81 et *note* 7, 200 et *note* 4; se révoltent contre le duc à l'instigation de Louis XI, III, 25 et *note* 2; battus à Montenaiken, I, 105; III, 26 et *note* 5; mis à merci par Charles le Téméraire, 30 et *note* 4, 31 et *note* 1; leur soumission, I, 125; III, 31 *note* 1; viennent au secours de Dinant, 45; mis en fuite, *ibid.*; poursuivis par Charles le Téméraire, 46 et *note* 1; lui échappent, 47, 48; se soumettent, 48 et *notes* 1 et 2; de nouveau révoltés, I, 129; III, 63 et *note* 2; battus à Brunstein, 65 et *suiv.*; leur courage à la défense de Saint-Trond, 67; leur soumission au duc, 67 *note* 3, 68 et *note* 1; s'emparent de leur évêque et se soulèvent de nouveau, I, 129, III, 82; attaqués par le duc, 85; leur fuite, 86; leur ville prise et pillée, 87 et *note* 1; retirés au pays de Franchimont où ils mettent le seigneur de Traves en grand péril, 212; révoltés contre leur évêque, I, 175 et *note* 1; parlementent avec les députés de Maximilien, 285.
- Liens. Voy. Lintz.
- Liève (la). II, 289 *note* 3.
- LIGNANE (Antoine de), capitaine italien au service du duc Charles [LA BARRE, a, 357, 361; PEING., XXII, 820]. — III, 89 et *note* 8.
- LIGNANE (Pierre de), frère d'Antoine, aussi attaché au service du duc Charles [mêmes sources]. — III, 89 et *note* 8. Tué à Granson, III, 209.
- LIGNE (Jean de), seigneur de Rely, chevalier, conseiller et chambellan du duc, chevalier de la Toison d'or en 1481 [BOULL., 82]. — Joute au pas de l'Arbre d'or, III, 177; IV, 133, 134.
- LIGNY (le comte de). Voy. LUXEMBOURG.
- Lihons en Santers (camp d'honneur). I, 129; III, 81 et *note* 1, 201 *note* 1.
- Lille. II, 56 et *note* 7, 211, 230, 235 *note* 1, 280 *note* 1, 287, 294, 298 et *note* 1, 304, 395, 402 *note* 1; III, 4 et *notes* 1, 3, 4, 35 *note* 3; IV, 109 et *note* 3. Conditions de la délivrance du roi René réglées par le traité de —, II, 57 *note*; conférences

- pour la paix tenues à —, 281 et *note* 4, 283, 284, 300; fêtes et banquets à —, 333; le duc y donne son banquet du faisant, 340 et suiv.; fêtes et joutes à — à l'occasion du 2<sup>e</sup> mariage du comte de Charolais, 401 et *note* 1; Maximilien y festoie, III, 256 et *note* 1. — (châtel de). III, 39 *note* 1.
- LIMBOURG** (armes de). I, 41.
- Limbourg*. III, 316. — (duché de), passe par succession à Philippe le Bon, I, 91, 94.
- Lintz* (siège et ravitaillement de). I, 138; III, 93-95.
- Lis* (la). Voy. *Lys* (la).
- Lisbonne*. II, 136 *note* 3.
- LOESBOCH** (Jean de), battu à Herck, III, 26 *note* 5.
- LOETE**. Voy. **LOYTE**.
- Loire* (la). I, 19, 203.
- Lokeren*. II, 253 et *note* 2. — (combat de). II, 247 et suiv.
- Lombardie*. I, 309.
- Lombards*. III, 89, 92.
- Lombul-Cernay* (château de). II, 13 et *note* 7.
- Londres*. Joutes du bâtard Antoine à —, III, 48 et suiv. — (le maire de). III, 50.
- Long-Pont*. II, 279 et *note* 4.
- LONGCHAMP** (Jean de), écuyer, capitaine du château de Namur en 1467 [BAR.-GACH., II, 705]. — Combat à Rupelmonde, II, 269.
- Longingen*. II, 399 *note* 3.
- LONGUEVAL** (Jean de), seigneur de Vault, capitaine de Bapaume, bailli de Hesdin, etc. [LA CHESN., IX, 104]. — Conservateur de la trêve de Soulevre, III, 223.
- LONGVY** (Girard de), seigneur de Givry et de Pagny, chambellan du duc Charles, héritier par sa mère, Jeanne de Vienne, de la branche des Vienne-Pagny [ANS., II, 224; VII, 807]. — Porte l'écu des armes du duc Philippe aux obsèques de ce prince, III, 59 et *note* 4.
- LONGVY** (Jean de), père de Girard. III, 59 *note* 4.
- Longuy*, en Barrois (forteresse de). II, 57 *note*.
- Lons-le-Saunier*. III, 87 *note* 1, 207.
- LOPIDUS, LERPEDUS**. Voy. **AUTRICHE** (Léopold d').
- LOREILLE** (Thomas de l'), seigneur d'Escoville, écuyer, bailli de Caen [BEAUC., 527]. — Envoyé en Bretagne avec Ol. de la Marche, III, 55 et *note* 1; juge du pas de l'Arbre d'or, 124; IV, 116.
- LORENZO** (Thérèse). I, 107 *note* 3.
- LORNAY** (Antoine de), 1<sup>er</sup> écuyer tranchant du duc de Bourgogne [BEAUC., 528]. — Joute au pas de la Pèlerine, II, 121; combat à Termonde, 251.
- LORRAINE** (Antoine de), comte de Vaudemont, seigneur de Joinville, etc., † 1447. — II, 414 *note* 3.
- LORRAINE** (Ferry II de), comte de Vaudemont, aussi fils d'Antoine, † 31 août 1471. — III, 208 *note* 1.
- LORRAINE** (Jean de), comte d'Harcourt, gouverneur d'Anjou, fils d'Antoine. — III, 32 et *note* 1.
- LORRAINE** (René II de Vaudemont, duc de) et de Bar, fils de Ferry, † 10 déc. 1508. — III, 239. Hérite de Nicolas de Calabre, III, 208 et *note* 2; chassé de ses États par Charles le Téméraire, *ibid.*; excité contre ce prince par le roi Louis XI, I, 438; reprend la Lorraine et Nancy, 141, III, 213, 238; se retire en Allemagne, I, 442; lève des troupes, *ibid.*; bat le duc Charles devant Nancy, III, 240; épouse Philippine de Gueldres, 244 *note* 3.
- LORRAINE** (le duc Regnier de). Voy. **ANJOU**. — (Marguerite de). Voy. **CROY**.

- Lorraine*, I, 243; II, 57 *note*, 62 et *note* 5, 409 *note* 1; III, 207 *note*. Comprise dans l'ancien royaume de Bourgogne, I, 50; conquise par Charles le Téméraire, I, 139; III, 208; reprise par le duc René, II, I, 141; III, 213. — (duché de). II, 24.
- Lorrains*, à Montlhéry. III, 19.
- Los* (abbaye de). Voy. *Baudeloo*.
- LOTHAIRE, roi de France, † 2 mars 986. — I, 65.
- Lotrîch* (duché de). III, 316. Passe par succession à Philippe le Bon, I, 91, 94.
- LOUIS V DE BAVIÈRE, empereur d'Allemagne, † 11 octobre 1347. — I, 87.
- LOUIS V le Fainéant, roi de France, † 21 mai 987. — I, 65.
- LOUIS VII le Jeune, roi de France, † 18 septembre 1180. — Donne en mariage sa nièce Isabelle de Vermandois à Philippe de Flandre, I, 78.
- LOUIS IX le Saint, roi de France, † 25 août 1270. — I, 147, 151 et *note* 3. Prisonnier des Sarrazins, I, 67; sa mort, *ibid.*; sa descendance, 67, 68, 149 et suiv.
- LOUIS X le Hutin, roi de France, † 5 juin 1316. — I, 151 *note*.
- LOUIS XI, roi de France. I, 125 *note* 1, 127, 132 et *note* 2, 162; II, 16 *note*, 415, 420 *note* 1; III, 1 *note* 1, 19, 21, 25, 32, 234 *note* 2, 240 *note* 3, 243, 247, 256 *note* 1, 264, 305, 306, 317. Assiste à l'entrevue de Châlons, II, 55; son expédition contre les Suisses, 59 *note* 4, 61, 62 et *note* 5; se retire en Dauphiné, 218 et *note* 2; épouse Charlotte de Savoie, 218 et *note* 3; se réfugie vers Philippe le Bon, I, 103; II, 409 et *note* 1; parrain de Marie de Bourgogne, 410 et *notes* 3 et 4; reçoit une pension du duc à condition de consommer son mariage, 411 et *notes* 1 et 2; sa résidence à Genappe, I, 103; II, 412 et *note* 1; sagesse de sa conduite, 413; son portrait, 414; effrayé des emportements de Philippe le Bon contre son fils, 417 et *note* 5, 418; cherche à les réconcilier, 419; ses cabales contre Charles VII, 420; apprend la mort de ce monarque, 422; rentre en France, 423 et *notes* 2 et 3; sacré à Reims, I, 104 et *note* 3; II, 424 et *note* 1; fait son entrée à Paris, *ibid.* et *notes* 3, 4 et 5; y séjourne quelque temps, 425, 426; se rend en Touraine où il est rejoint par le comte de Charolais, à qui il donne une pension, 426 et *note* 5, 423; besogne avec le duc de Bretagne, 427; rompt la pension du comte de Charolais, III, 1; son double jeu à l'égard de ce prince, *ibid.*; rachète les villes de la Somme, I, 125, 126; III, 2; en fait remettre le prix à Philippe le Bon, au grand mécontentement du comte de Charolais à qui il l'avait promis, *ibid.*; ses intrigues contre la maison de Bourgogne, I, 104, 105, 124, 130; offre au duc de remettre son fils en son obéissance, III, 2; ses griefs contre ce prince à qui il envoie une ambassade, 4; lui cède ses droits sur le Luxembourg, 5 et *note* 1; conjuration des princes français contre son autorité, I, 124; III, 7; ignorant de leurs menées, *ibid.*, 8; se met en campagne, 10; rencontre le comte de Charolais à Montlhéry, *ibid.* et *note* 5; ordonne sa bataille, 11; se retire à Corbeil après sa défaite, 13, 14, 18; le bruit court



qu'il a remporté la victoire, 16 et suiv.; se rend à Paris et de là en Normandie pour y lever des troupes, 18 et *note* 2; rentre à Paris dont il défend les approches, 22 *note* 2; négocie avec les princes, 23; donne au comte de Saint-Pol la charge de connétable, 25 et *note* 1; excite sous main les Liégeois à la révolte, 25 et *note* 2; ses fréquentes visites au comte de Charolais, 27 et *note* 2, 28; l'amuse par l'offre de la main de sa fille Anne, 27 et suiv.; qu'il devait marier plus tard au sire de Beaujeu, 35; signe les traités de Conflans et de Saint-Maur, I, 124; III, 28 et *note* 3, 29; s'engage à donner à son frère le duché de Normandie, 29 et *note* 2; proteste contre cette donation, 30 *note* 1; son entrevue avec le comte de Charolais à Villiers-le-Bel, 30; se dirige vers la Normandie avec une armée, 32; rend ses bonnes grâces au duc de Bourbon, *ibid.*; entre à Rouen où il trouve Ol. de la Marche chargé d'une mission pour le duc de Berry, 33; cherche à s'assurer de la personne de ce prince, *ibid.* *note* 1; mande Ol. de la Marche à Jargeau, 34; bonnes paroles qu'il lui donne, *ibid.*; dissimule ses sentiments pour le comte de Charolais, 35; en paix avec le duc Charles, I, 128; son entrevue avec lui à Péronne, 129; III, 81 et *note* 3, 82, 201 *note* 1; très ému de la fureur manifestée par ce prince en apprenant la révolte des Liégeois, 83; jure sur le bras de saint Leu qu'il marchera avec lui contre les révoltés, 84; signe et ratifie le traité de Péronne, 83, 84 et *note* 2; défend à ses sujets de proférer

des menaces contre la maison de Bourgogne, *ibid.*; suit le duc à l'attaque de Liège, et entre avec lui dans cette ville, I, 129; III, 85, 87 et *note* 1; le duc le fait reconduire en France, 87, 88 *note* 1; donne à son frère le duché de Guyenne, *ibid.*; reçoit Warwick et Clarence, 69; s'empare d'Amiens et de Saint-Quentin, I, 130; III, 71; conclut une trêve avec le duc, I, 131; III, 73 et *note* 2; fait exécuter le connétable de Saint-Pol, 203; son traité avec Édouard IV, roi d'Angleterre, I, 139; III, 74 et *note*; donne au duc de Bourbon le comté de Bourgogne et la seigneurie de Salins, confisqués sur le duc Charles, 229 *note* 1; signe la trêve de Soleuvre, I, 134; III, 214; ses machinations contre le duc, I, 138, 141; soudoie les troupes de René de Lorraine, 142; III, 239 et *note* 1; envahit les Etats de Marie de Bourgogne, I, 154; III, 245; veut la marier au dauphin, I, 155; s'empare d'Arras, III, 245 et *note* 4, et de Saint-Omer, 246; sa lutte contre Maximilien, I, 157 et suiv.; trêves par lui signées, 159; III, 247 et *note* 5; rompt la trêve des moissonneurs, I, 160; III, 248 et *note* 2; le bruit court qu'il veut relever l'ordre de la Toison d'or, 249; brûle Condé et Mortagne, 251 et *notes* 3 et 5; se retire à Arras, *ibid.*; nouvelle trêve conclue entre lui et Maximilien, 253 et *note* 4; perd et reprend le comté de Bourgogne, I, 160; III, 254; soutient les Flamands contre Maximilien, I, 163, 164; refuse une entrevue que ce prince lui demande et bat en retraite devant lui, 256; si-

- gne le traité d'Arras, 262 *note* 5 ; fait bien traiter Marguerite d'Autriche pendant son séjour en France, 263 ; tourmenté de plusieurs maladies, I, 180 ; sa mort, 165 ; III, 263 et *note* 2 ; son ordre de Saint-Michel, IV, 162.
- LOUIS XII, duc d'Orléans, puis roi de France, † 1515. — II, 144 *note* 1 ; III, 264 et *note* 2 ; IV, 162.
- LOUIS XIV, roi de France. — II, 51 *note* 2.
- LOUPY (le seigneur de), prisonnier avec ses enfants, III, 75.
- Loupy (prise de). III, 75.
- Louvain. II, 409 ; III, 287 ; IV, 409.
- LOUVET (Jean), président de Provence, exclu du traité d'Arras, I, 211 *note* 1.
- Loy (la) de Bruxelles. — II, 52.
- LOYKIN (le veneur), recueille le duc Philippe égaré, II, 418 et *note* 3.
- LOYTE OU LOETTE (Philippe), seigneur d'Aresches, échanson du duc Charles en 1475, maître d'hôtel de Maximilien, par-dessus des sauneries de Salins, dit le Chevalier sans reproche, † 20 mars 1511 [GUILL., II, 170, 171 ; GOLLUT, 1413 ; PEINC., I, 841 ; II, 294 ; XXV, 9 ; LA BARRE, a, 361]. — Prisonnier des Gantois, III, 291 et *notes* 2 et 3, 314.
- LUCAIN. I, 44, 113.
- Lucens (camp de). III, 211 *note* 1.
- LUCIUS SYLLA. mangé des poux, I, 179.
- Lucois, Luquois. IV, 103.
- Lugny. I, 241 *note*.
- LUPUS. Voy. AUTRICHE (Léopold d').
- LUSANA (Vas de), — *Vasque de Lucena*, — Portugais de naissance, échanson de Marguerite d'York, après l'avoir été probablement d'Isabelle de Portugal, auteur d'une traduction de la *Vie d'Alexandre* de Quinte-Curce et de la *Cyropédie* de Xénophon [PINCHART, *Miniaturistes, enlumineurs et calligraphes employés par Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, 25 et suiv.]. — I, 14.
- LUSIGNAN (Hugues de), archevêque de Nicosie, évêque de Preneste, cardinal, † août 1442. — Ambassadeur du concile de Bâle à l'assemblée d'Arras, I, 204 et *note* 2, 208 ; reçoit les promesses du roi touchant l'exécution du traité, 234.
- LUSIGNAN (Janus de). Voy. JANUS. — (Anne de). Voy. SAVOIE.
- Lusignan. II, 351 ; III, 14 et *note* 1.
- Lutèce. I, 18, 19.
- LUXEMBOURG (Antoine de), 3<sup>e</sup> fils du connétable de Saint-Pol, comte de Roussy et de Brienne, lieutenant général et gouverneur de Bourgogne le 18 février 1472, avec les émoluments de maréchal, pensionnaire du duc Charles, chambellan de Louis XII, † 1510 [MOR.; BAR.-GACH., II, 421 ; LA BARRE, b, 270]. — S'empare de Lagny-sur-Marne, III, 24 et *note* 5 ; conduit les Bourguignons à la bataille de Brunstein, 65 ; va saluer Marguerite d'York au Dan, 106 et *note* 3 ; figure au pas de l'Arbre d'or comme servant, 141 et *note* 3, 159, 164 ; IV, 120, 123, 126, 134, 136, 138, et comme jouteur, III, 174, 176 ; conservateur de la trêve de Soleuvre, 223 et *note* 6.
- LUXEMBOURG (Jacques I<sup>er</sup> de), seigneur de Fiennes, pensionnaire du duc Charles, chevalier de la Toison d'or en 1478, fils de Thibaut ci-des-

- sous [MOR.; GOLLUT, 1099]. — Va saluer Marguerite d'York au Dan, III, 106 et *note* 4; joute au pas de l'Arbre d'or, 141 et *note* 1; IV, 120, 121, et y assiste plusieurs jouteurs, III, 159, 164; IV, 123 et suiv.; va au-devant de Marguerite d'Autriche à son retour d'Espagne, III, 318; dégradé de la Toison d'or, IV, 151.
- LUXEMBOURG (Jacques de), seigneur de Richebourg, Runghen et Sainghin, frère du connétable, chevalier de la Toison d'or, pensionnaire du duc Charles en 1475, conseiller, chambellan de Louis XI, et chevalier de son ordre, † 1487 [BEAUC. 529]. — Prend part à la guerre contre les Gantois, II, 234; combat à Termonde, 250, et à Rupelmonde, où il a un cheval abattu sous lui, 269; chevalier à Gavre, 317, 321; chargé avec le seigneur de Ravestain de conduire à Dijon les corps de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, III, 58 et *note* 7; figure aux noces de Marguerite d'York, 106, 111 et *note* 3, 117; joute au pas de l'Arbre d'or, 159; IV, 143; y assiste plusieurs jouteurs, III, 141 et *note* 2, 164; IV, 120 et suiv.; dégradé de la Toison d'or, 150.
- LUXEMBOURG (Jean II de), comte de Ligny, seigneur de Beauvevoir, premier chambellan du duc, chevalier de la Toison d'or, etc. † janvier 1440 [BEAUC., 530; LA BARRE, *b*, 119, 179, 207]. — I, 89; III, 15.
- LUXEMBOURG (Jean de), seigneur de Sottenghien, pensionnaire du duc Charles, frère puîné de Jacques, seigneur de Fiennes, mort en Chypre sans postérité. — Va saluer Marguerite d'York au Dan, III, 106 et *note* 5; joute au pas de l'Arbre d'or, 148; IV, 123, et y sert plusieurs jouteurs, III, 141 et *note* 4, 159, 164; IV, 120 et suiv.; donne une joute à Valenciennes, III, 205.
- LUXEMBOURG (Jean de), comte de Marle et de Soissons, fils aîné du connétable, chevalier de la Toison d'or, † 22 juin 1476 [BEAUC., 530]. — III, 166, 221. Son père veut le marier à Isabelle de Bourbon, II, 395, 396; chargé d'empêcher la sortie de la garnison de Saint-Trond, III, 67 et *note* 1; fait chevalier de la Toison d'or au chapitre de Valenciennes où il donne une joute, 205 et *note* 1; tué à Morat, 211 et *note* 3.
- LUXEMBOURG (Jean, bâtard de), dit Hennequin, seigneur de Hautbourdin, conseiller et chambellan du duc, chevalier de la Toison d'or, etc., etc., fils de Valerand, maréchal de France, † juillet 1466 [BEAUC., 530]. — I, 97 *note* 1; II, 120 *notes* 3 et 5; III, 14 *note* 1. Assiste à l'assemblée d'Arras, I, 205 et *note* 4; prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 21, 41; son éloge, 21; assiste au chapitre de Gand, 84 et *note* 3; tient le pas de la Pèlerine, 118 et suiv.; joute à Bruges contre le bâtard de Béarn, 129 et suiv.; combat comme éclaireur devant Audenarde, 236; fait le comte d'Étampes chevalier à la bataille de ce nom, 237 et *note* 2; escarmouche devant Gand, 245; son enseigne engagée au combat de Nevele, 256; porte la bannière du duc à la bataille de Gavre, 318, 323; assiste à

l'amende honorable des Gantois, 334; son vœu du faisán, 387; lieutenant général du comte de Charolais dans la guerre du Bien public, III, 9; son discours après la bataille de Monthéry, 14, 15 et *note* 1; s'empare de Sainte-Maxence, 21 et *note* 2.

LUXEMBOURG (Louis de), comte de Saint-Pol, de Roussy, etc., châtelain de Lille, connétable de France, décapité en 1475 [BEAUG., 530]. — I, 130, 133; II, 58 *note*, 274; III, 24, 24, 141, 159, 166, 174, 260 et *note* 2. Assiste à l'assemblée d'Arras, I, 205 et *note* 1, et à l'entrevue de Châlons, où il se distingue parmi les jouteurs, II, 56 et *note* 4; figure aux joutes d'Arras, 69, 70; refuse le collier de la Toison d'or, 95 *note* 2; envoyé au secours de Zons, 114 et *note* 1; prend part à la guerre contre les Gantois, 224, 234, 243, 246; combat à Termonde, 250, 253, 254, et à Basele, 262, 263, après avoir passé l'Escaut, 260, 261; commande la première escarmouche avec Jean de Croy à la bataille de Rupelmonde, 266; chef de l'ambassade envoyée par Charles VII à Philippe le Bon et aux Gantois, 274 et *note* 2; refuse d'aller à Gand, 275 et *note* 4; joute aux fêtes de Lille, 347; sa place au banquet, 355; sa fille Jacqueline épouse contre son gré Philippe de Croy, ce qui le brouille avec ceux de cette maison, 394, 395; ne peut faire aboutir le projet de mariage de son fils aîné avec Isabelle de Bourbon, 395; donne une fête à Cambrai, *ibid.*; se rapproche du roi de France, *ibid.*; son alliance avec le comte de Charolais, III, 6; depuis longtemps

brouillé avec le duc Philippe, *ibid.*, *note* 2; la ligue du Bien public se forme par son intermédiaire, I, 124; III, 7; commande l'avant-garde à la bataille de Monthéry, 9 et *note* 2, 10 *note* 4; conseille la retraite, 15 *note* 1; nommé connétable, 25 et *note* 1; signe le traité de Saint-Maur, 29 *note*; se brouille avec le comte de Charolais, 25; prend part à la guerre de Dinant, 44; contribue à la soumission d'Amiens et de Saint-Quentin, 70 et *note* 5; se jette dans Rouen, 78; évite de se mesurer avec l'armée de Bourgogne, 79; son exécution, 203 et *note* 1.

LUXEMBOURG (Pierre de), comte de Saint-Pol, Linoy, Bryane, etc., chevalier de la Toison d'or, fils du connétable, † 25 octobre 1482. — III, 260 *note* 2; IV, 152.

LUXEMBOURG (Thibaut de), seigneur de Fiennes, frère du connétable, chevalier, puis retiré du monde (1456), entré à Citeaux, abbé d'Igny, évêque du Mans, désigné cardinal, † 1<sup>er</sup> septembre 1474 ou 1477 [BEAUG., 531]. — Jacques de Fouquesolles porte son guidon à la bataille de Gavre, II, 324; joute au banquet de Lille, 347; sa place à table, 355.

LUXEMBOURG (Elisabeth de), femme en 1422 de l'empereur Albert II, † 1447. — I, 289 *note* 5; II, 2 *note* 2, 8 *note*.

LUXEMBOURG (Jacqueline de), fille du comte de Saint-Pol, mariée en 1455 à Philippe de Croy. — II, 394 et *note* 5.

LUXEMBOURG (Elisabeth de). Voy. ÉLISABETH. — (Françoise de). Voy. RAVESTAIN. — (duchesse douairière de). Voy. GORLITZ. — (Sigismond de). Voy. St-

- GISMOND. — (armes de). II, 131 et *note* 2.
- Luxembourg (le). I, 136, 243; II, 8 *note* et *note* 1; III, 223. Cédé par Elisabeth de Gorlitz à Philippe le Bon, II, 2 *note* 2; historique de cette cession, *ibid.*, 5 *note* 2 et p. suiv.; envahi par le duc de Bourgogne, 4 *note*, 8, 11 *note* 1, 13; suite, 15 et suiv., 48 *note* 1, 49 *note*, 114 *note* 1, 115, 206, et fin de la guerre du —, 333 et *note* 1, 339; III, 5 et *note* 1. — (château de), rendu, II, 45. — (duché de). I, 162, 242; II, 15 et *note* 2, 20, 26, 29; III, 6 *note*, 316. Engagé à Antoine de Brabant, I, 288 *note* 2; droits d'Elisabeth de Gorlitz et de Guillaume de Saxe sur le —, 288 et *note* 2, 289 et *notes* 2 et 5; II, 28 *note* 1; gouverné par le comte de Gleichen, 17; conquis par Philippe le Bon, I, 102, 103, 106; II, 46, qui en garde la mainbournie jusqu'à la mort d'Elisabeth, III, 5 *note* 1. — (ville de). II, 6 *note*, 19, 20, 33, 50 et *note* 1; III, 207 et *note*, et *notes* 1 et 2; 234 *note* 1, prise par escalade, II, 35 et suiv.; le duc y établit un conseil de justice, 50 *note* 1.
- Luxembourgeois. II, 9, 20. Chassent Elisabeth de Gorlitz de ses États, I, 289; II, 3 *note*; surpris à Luxembourg, 38; se réfugient à Thionville, 39; rendus, 45; profitent des embarras de Philippe le Bon pour recommencer la lutte, 301 et *note* 4; promptement soumis, 302 et *note* 5, 303 et *note* 1.
- Luxeuil. III, 207 *note*. — (abbaye de). I, 221.
- LUYRIEUX (Guillaume de), seigneur de la Cueille et de Savigny en Revermont, chevalier de l'ordre de Savoie en 1445, teste en 1470 [LA CHESN., IX, 236; GUICH., III, continuation, 150]. — Amène Ol. de la Marche à la cour de Bourgogne, I, 251; assiste à l'entrevue de Besançon, 273, et au pas de la Fontaine de Plours, II, 177, 181; prend part à la conjuration des nobles de Savoie, 219 et *note* 3, 220 *note* 2.
- LUYRIEUX (Lancelot, seigneur de) et de Beaufort, chevalier, conseiller et chambellan du duc, bailli de Savoie et de Mâcon, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, teste en 1467 [LA CHESN., IX, 234; GUICH., III, continuation, 145; LA BARRE, b, 186, 212, 220]. — I, 265 *note* 2; II, 219 et *note* 4.
- LUZELSTEIN (Jacques, comte de), ou de la Petite-Pierre, † 1456 [BEAUC., 529]. — Combat à Gavre, II, 317 et *note* 3.
- LYON (Gaston du), chevalier, seigneur de Bézaudun, vicomte de l'Isle, etc., chambellan du dauphin (1456), sénéchal de Saintonge (1464) et de Toulouse, etc. [D'HOZIER, 1<sup>er</sup> reg., 342; *Lettres de Louis XI* (Soc. Hist. de Fr.), I, 369]. — Favori du dauphin, II, 413.
- Lyon. II, 172. — (le bailli de), nommé conservateur de la trêve de Soleuvre, III, 223.
- Lyon-en-Santers. Voy. Lihons.
- Lyonnois (bailliage de). III, 223.
- Lys (la). I, 93 *notes* 1 et 2; II, 235, 258.

## M

MACHABÉES (le livre des). IV, 102.

MACHEFOING (Isabeau), fille de Jean, contrôleur du grenier à sel de Dijon (1419), mariée en premières nocces à Jean Coustain, valet de chambre

- du duc, en secondes à Jean de Montferrant, chevalier (1469-1473), en troisièmes à Ol. de la Marche [PEINC., I, 262; II, 510; V, 51]. — Danse au banquet de Lille, II, 379 et *note* 4.
- Mâcon.** I, 96 *note* 3; IV, 109. — (comté, bailliage et impositions de), cédés au duc par le traité d'Arras, I, 215 et suiv., 218. — (comté de). I, 8, 154; II, 170 *note* 2; III, 245, 316.
- Mâconnais.** I, 218; II, 134 *note* 1, 170 *note* 2; III, 223, 224.
- MADELEINE** (sainte). I, 49.
- MADOLET** (N.). [COMM.-DUP., I, 197]. — III, 87 *note* 2.
- Maestricht.** III, 207 *note* 2.
- MAGNUS** (Henry). II, 6 *note*.
- MAHAUT**, reine de Portugal. Voy. FLANDRE.
- MAHOMET I<sup>er</sup>**, empereur ottoman, † 1421. — II, 206 *note* 1.
- MAHOMET II**, empereur ottoman (*l'Amorat Bey*), † 1481. — II, 383 et suiv., 393. Attaque les Etats de l'empereur d'Orient, II, 205, 206 et *note* 1; s'empare de Constantinople, 336, 374; III, 36 *note*.
- MAHUOT.** Voy. COQUEL.
- MAILLY** (Colard de), prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 13 *note* 5.
- MAINE** (le comte du). Voy. ANJOU.
- MAIRE** (Jean), clerc de la chancellerie du bailliage d'Autun. I, 266 *note*.
- MAISIER** (Fréminet le). II, 11 *note* 1.
- Maladrerie** (la), près Termonde. III, 267.
- Malaunoy** ou **Mallenvoy** (prise de). I, 162; III, 306.
- MALDEGHEM** (Philippe, seigneur de), chevalier à Gavre [DU CLERCQ, I, II, LII; ANS., III, 918]. — Tombe dans une embuscade, II, 297 et *note* 1.
- Maldegheem.** II, 135 *note* 1.
- Malines.** I, 155 *note* 1; III, 213 *note* 2, 242, 264, 266, 287 et *note* 1, 298, 317. Le duc Charles y établit un parlement, I, 132 et *note* 2; sa suppression, 133. — (états généraux de). III, 303 *note* 2. — (seigneurie de). III, 133, 316.
- MALLIÈRE** ou **MARLIÈRE** (Robert), secrétaire de Charles VII [S<sup>t</sup>-REMY, II, 328]. — Son ambassadeur à l'assemblée d'Arras, I, 208, 209.
- MALSEN** (J. de). II, 6 *note*.
- MAMINES** (Louis de), écuyer en 1421 dans la compagnie du maréchal de Bourgogne [PEINC., XXVI, 334; plusieurs fois cité par Chastellain]. — Combat à Basele et à Rupelmonde, II, 266 et *note* 1.
- MANNEVILLE** (Robinet de), probablement fils de Robert, chevalier, qui fut chambellan du duc Charles, bailli de Saint-Omer et ambassadeur de Maximilien en 1482, etc. [COMM.-BRUX., III, 230]. — Prend part au tournoi de l'Arbre d'or, III, 192.
- MARCHE** (Antoine de la), seigneur de Châteauregnault, chevalier, conseiller et chambellan du duc, bailli de Chalon [LA BARRE, b, 188, 216]. — I, 246 *note* 1. Maréchal de la lice au pas de la Fontaine de Plours, II, 151 et *note*, 156.
- MARCHE** (Olivier de la). I, 131 *note* 1, 192 *note* 2, 207 *note*, 240 *note* 3, 246 *note* 1, 248 *note*, 251 *notes* 1, 2 et 4, 253 *note*, 264 *note* 1, 266 *note* 2, 274 *note* 1, 275 *note*; II, 37 *note* 2, 127 *note* 2, 154 *note* 1, 157 *note* 3, 158 *note* 2, 163 *note* 3, 174 *note* 1, 187 *note* 2, 205 *note*, 246 *note* 3, 303 *note* 3, 312 *note* 3, 379 *note* 4; III, 29 *note*, 81 *notes* 1 et 2, 205 *note* 2, 239 *note* 2, 249 *note* 1,

318 *note* 5; IV, 62 *note* 1, 94, 144, 158, 169 *note* 1, 175 *note* 1. Présente son livre à Philippe le Beau, I, 7; ses titres et qualités, 9, 185; son âge, 9 *note* 6, 186; mis à l'école à Pontarlier, 189; assiste à l'entrée de Jacques de Bourbon dans cette ville, 194; nourri depuis la mort de son père par le seigneur de la Cueille, 251; présenté par lui au duc Philippe, *ibid.* et *note* 4, qui le retient de son hôtel, 252; page du duc, 277; son départ pour le Luxembourg, II, 12; assiste aux joutes d'Arras, 68, et de Gand, 100 *note* 4; nommé écuyer panetier du duc, 113; bien accueilli de Charles d'Orléans, 115; nommé écuyer tranchant du comte de Charolais, 118; assiste au pas de la Fontaine de Plours, 147 *note* 2, 151 *note*, etc.; son voyage en Dauphiné et Savoie, 218, 219; envoyé aux nouvelles après la bataille d'Audenarde, 243; explique la différence qu'il y a entre relever bannière et entrer en bannière, 268; assiste à la bataille de Gavre, 323, 324, et aux conseils tenus pour l'organisation du banquet de Lille, 339; y joue le personnage de Ste-Eglise, 340, 362 et *note* 4; s'entretient avec un chambellan des incidents du banquet, 369 et *suiv.*; soumet le récit qu'il en fait au seigneur de Lannoy et à Jean Boudault, 380; nommé premier panetier du comte de Charolais, 416; entend les plaintes de la duchesse sur les emportements de son mari, 418; envoyé vers le chancelier Rolin, 419; chargé par le comte de Charolais d'annoncer au duc la capture du bâtard de Rubem-

pré, III, 3; réclamé vainement par le roi qui l'accusait de cette prise, 4; chevalier à Montlhéry, 11; chargé de recouvrer l'artillerie après la bataille, 13, et de faire les logis, 16; annonce au seigneur de Hautbourdin la marche de l'armée sur Paris, 21; escorte un convoi d'argent, 27; négociateur du traité de Saint-Trond, 31 *note* 1; envoyé à Rouen où il parle au roi, 33 et *note* 2, et de là en Bretagne où il est bien accueilli par le duc de Berry, 34; mandé par le roi à Jargeau, *ibid.*; assiste aux armes du bâtard Antoine en Angleterre, 49; sa mission en Bretagne avec le bailli de Caen, 55, 62; y assiste au service que le duc François fait célébrer pour le repos de l'âme de Philippe le Bon, 62; chargé avec plusieurs autres chevaliers de veiller sur le duc Charles à la bataille de Brunstein, 65; figure aux noces de Bruges, IV, 117, 118; retenu près du duc lors de l'entrevue de Péronne, III, 83; passe la revue des hommes d'armes des ordonnances, 74; nommé capitaine de la première compagnie et commis avec Jacques de Harchies à la défense d'Abbeville, *ibid.*; fait brûler Gamaches, 75 et *note* 1; chargé de ravitailler Lintz, 92; apprend la reddition de cette place, 95, 96; ne peut exécuter l'ordre à lui donné par le duc et au seigneur du Fay de s'emparer de Monthéliard, 207 et *note* 2, 208; le duc lui mande d'enlever la duchesse de Savoie et ses enfants, 234, 235; laisse échapper le jeune duc et l'un de ses frères, ce qui provoque la fureur de Charles le Téméraire, 235 et

- note* 3, 236, et lui fait à lui-même courir risque de la vie, *ibid.*; prisonnier à Nancy, 240 et *note* 5; paiement de sa rançon, sa délivrance, 241; se rend près de Marie de Bourgogne, 242; bien accueilli par la duchesse douairière, *ibid.*; Maximilien le nomme son premier maître d'hôtel, 244; dirige les cérémonies du chapitre de Bruges, 249 *note* 1; envoyé par Maximilien vers Louis XI pour lui demander une entrevue, 256, et vers Charles VIII pour le saluer à son avènement, 263, 264; assiste à l'entrée du duc d'Orléans dans sa capitale, *ibid.*; chargé d'attirer les Hanuvers au service de Maximilien, 269; tire le seigneur de la Gruthuse de la prison de Bruges, 279, pour le conduire à Gand et à Vilvorde, *ibid.*, 276 *note* 3; règle avec plusieurs seigneurs les cérémonies de l'entrée de Maximilien à Gand, 280 *note* 1; reçoit l'archiduc dans sa chambre pendant l'émeute qui suivit, 282; chargé, avec le seigneur de Ravestain, de conduire le jeune archiduc à Termonde, 284; négocie avec les Liégeois, 285; retenu premier maître d'hôtel de Philippe le Beau, 286; sa lettre au comte de Nevers, IV, 145; envoie son *Advis sur les grands officiers*, 153.
- MARCHE (Philippe de la), père du chroniqueur; écuyer d'écurie du duc de Bourgogne [La Barre, *b*, 236]. — I, 189.
- Marche-en-Samine (la). II, 50.
- MARCHOMIRES, prince d'Autriche. I, 18, 20.
- MARESCHAL (Jean). I, 95 *note* 1.
- MARGUERITE D'ANJOU, reine d'Angleterre, † 1482. — Son mariage avec le roi Henri VI, II, 59 et *note* 2, 61; gouverne l'Angleterre, 209; y rentre avec Warwick, III, 70.
- MARGUERITE DE FRANCE, reine d'Angleterre, deuxième femme d'Edouard I<sup>er</sup>, † 1317. — I, 67.
- MARGUERITE DE PROVENCE, reine de France, femme de Louis IX, † 20 décembre 1295. — I, 67, 149.
- MARIE (la glorieuse vierge). I, 333.
- Mariakerke (entrevue de). III, 280 *note* 3.
- MARIE D'ANJOU, reine de France, femme de Charles VII, † 29 novembre 1463. — Figure à l'entrevue de Châlons, II, 54 et *note* 5; y fait grand accueil à la duchesse Isabelle, *ibid.*
- MARIE D'EGMONT OU DE GUELDRÈS, reine d'Écosse, femme de Jacques II, † 16 novembre 1463. — II, 52 et *note* 1, 117 et *note* 4.
- MARK (Evrard III de la), seigneur d'Arenberg, baron de Lumain, dit le Sanglier des Ardennes. — II, 19 et *note* 1.
- MARK (Evrard IV de la), seigneur d'Arenberg, fils de Jean I<sup>er</sup> ci-dessous, pensionnaire du duc Charles en 1475, auteur de la branche des comtes d'Arenberg. — Dirige les troupes chargées du ravitaillement de Lintz, III, 93 et *note* 2.
- MARK (Guillaume de la), baron de Lumain, plus connu sous le nom de Guillaume d'Arenberg et surnommé aussi le Sanglier des Ardennes, fils de Jean I<sup>er</sup>, exécuté le 18 juin 1485. — Combat l'armée ducale au siège de Lintz, III, 96 et *note* 1; tient Liège sous sa main, I, 175 et *note* 1; III, 285; ses gens battus, 306.
- MARK (Jean I<sup>er</sup> de la), seigneur



- d'Arenberg, chambellan de Charles VII, fils d'Evrard III. — II, 19 et *note* 2.
- MARLE (le comte de). Voy. LUXEMBOURG.
- Marle (ville et comté de). III, 221, 223.
- MARMION (Simonnet), peintre. II, 369 *note* 2.
- Maroc (côte de). II, 136 *note* 5.
- MARS, père de Romulus. I, 114.
- Marsannay (charme de). I, 281, 285. Pas d'armes de —, dit le pas de l'Arbre Charlemagne, *ibid.*, I, 290 et suiv. — (château et village de), 294 et *note* 4.
- Marseille. I, 49, 50; III, 40, 41.
- Martigny-le-Comte. I, 241 *note*.
- MARTIN V (Othon Colonne), pape, † 1431. — Exhorte le duc Philippe à la paix, I, 203 *note* 1, 204 *note*.
- Martincourt. I, 243 *note* 1.
- MARTRE (le), archer. II, 18, 19.
- Martué. II, 302 *note* 5.
- Marville. II, 15, 17. — (le prévôt de). II, 20.
- MAS (Gilles du), maître d'hôtel du duc de Bretagne. — La Marche lui envoie son récit des noces de Bruges, III, 101.
- MAS (Jacques du), écuyer, porte-étendard du duc Charles, premier écuyer d'écurie en 1475; en 1471 ce prince lui donne la terre de Navilly, telle que la tenait précédemment Baudoin, soi-disant bâtard de Bourgogne. [PEINC., XXV, 739; GINGINS LA SARRA, *Dép. des ambas. milanais*, II, 332.] — Tué à Morat, III, 211.
- Masbourg, près Nasogne. II, 302 *note* 5.
- MASILLES. Voy. MAZILLES.
- MASSÉN (duc de). Voy. MAZOVIE.
- MATHIAS CORVIN, roi de Hongrie, † 4 ou 6 avril 1490. — I, 27 et *note* 2; III, 226, 227, 307 et *note* 2, 308.
- MAUCHEVALIER (Jeanne). III, 192 *note* 2.
- MAULPAS (Jean de). IV, 118.
- Maupas (porte de), à Besançon. I, 274 *note* 1.
- MAURIENNE (l'évêque de). III, 318 *note* 3.
- MAXIMIEN (saint). I, 49.
- MAXIMILIEN, archiduc d'Autriche, roi des Romains et empereur, † 12 janvier 1516. — I, 8, 16 *note* 2, 27, 29, 41, 73, 175; III, 260, 263, 265 *note* 1, 272, 273 *note* 2, 290 et *note* 2, 291, 295 *note* 1, 296, 297 et *note* 4, 298, 299, 303 et *note* 3, 304, 316. Abrégé de son histoire, I, 157 et suiv.; négociation de son mariage avec Marie de Bourgogne, 135, 155; III, 243 et *note* 2; leurs fiançailles et leurs noces, I, 40, 156, 157; III, 244, 245 *note* 1; sa lutte contre Louis XI, I, 158 et suiv.; III, 247 et *notes* 2 et 4; conclut une trêve avec lui, *ibid.* et *note* 5, 253 *note* 4; en profite pour aller voir sa femme, 247; relève l'ordre de la Toison d'or au chapitre de Bruges, I, 158; III, 248 et *note* 3, 249, et y reçoit le collier des mains du sire de Ravestain, 250; confirme les privilèges des chevaliers, 249 *note*; forcé de reprendre les armes contre Louis XI, I, 159; III, 251, 252; naissance de son fils Philippe, I, 159; III, 252; son logis au Pont à Lessault, 252, 253; conclut une nouvelle trêve, I, 159; III, 253 et *note* 4; donne des fêtes à Bruges, 254 et *note* 1; offre en vain la bataille au roi près du Pont à Vendin, I, 159; III, 255, 256; se rend à Lille à la suite d'une suspension d'armes, 256 et *note* 1; perd et reprend le comté de Bourgogne, I, 160; attaque Tour-

naï et Théroouanne, 161; III, 257 *note* ; victorieux à Guinegate, *ibid.*; préside le chapitre de Bois-le-Duc, IV, 146 et *suiv.*; comprime une révolte de la Gueldre, I, 162; poussé par les Gantois à marier sa fille Marguerite avec le dauphin, I, 163, 164; III, 264 *note* 4; conclut le traité d'Arras dont ce mariage est une des conditions, 262 *note* 7; veut se faire reconnaître mainbourg de son fils Philippe, I, 33 et *note* 3; III, 265 et *note* 1; furieux contre les Gantois qui refusent de le lui livrer, 265, 266; manifeste à lui adressé par les seigneurs, 265 *note* 7; commencement de sa lutte contre les Flamands, *ibid.*; s'empare de Termonde, I, 166; III, 266, 267, et d'Audenarde, I, 166; III, 269 et *note* 2, 270, 272 et *note* 3; suite de sa lutte contre les Flamands, I, 167; III, 273; pille les pays révoltés, I, 169; appelé à Bruges par les notables de la ville, 171; III, 275; y fait prisonnier le seigneur de la Gruthuse, I, *ibid.*; III, 276 et *note* 3, qu'il emmène avec lui à Gand, 279, 280; son entrée solennelle dans cette dernière ville, près de laquelle il est reçu par son fils, I, 172, 173; III, 280 et *suiv.*; se réfugie dans la chambre d'Ol. de la Marche pendant l'émeute qui suivit, 282; épargne les habitants dont il ne fait exécuter que les plus coupables, I, 173, 174; III, 284 et *note* 3; fait conduire son fils à Termonde, *ibid.*; sa paix avec les Flamands, III, 285 et *note* 1; parlemente avec les Liégeois, I, 175; III, 285; élu et sacré roi des Romains, I, 31, 175, 176; III, 286 et *notes* 1, 2 et 4; se rend

dans les Pays-Bas où il reçoit la visite de son père, 287 et *notes* 1, 3 et 5; met son fils en possession de ses États, *ibid.*; surpris à Bruges par une nouvelle sédition des habitants, 287, 288 et *notes* 1 et 2; logé au Craenenbourg, I, 33; III, 289 et *note* 1; assiste à l'exécution du seigneur de Dudzele, *ibid.*; mis en cage, 291, 292 et *notes* 1, 2 et 3; délivré par son père, I, 33; III, 292; fait la paix avec les Brugeois, 293 et *note* 2; déclare qu'il n'observera pas le traité, 294 et *note* 3, 295; recommence la guerre, *ibid.*; traite à Francfort avec le roi de France, *ibid.* *note* 2; battu par Philippe de Clèves, 297 *note* 3, 298; reçoit la soumission de ce seigneur, 301; lutte de nouveau contre les Gantois, 300 *note* 1, 276 et *note* 4; entre à Gand où il fait régner la justice, 277, 278; épouse par procureur la duchesse de Bretagne, 258 et *note* 2, 317; supplanté dans cette alliance par le roi Charles VIII, *ibid.*; apaise une nouvelle révolte des Gantois, 302, 303 et *note* 2; bref récit de ses gestes, 304 et *suiv.*; reprend l'Autriche et la Hongrie après la mort du roi Mathias, 307; joute contre Claude de Vaudrey, 309 et *note* 2; pacifie l'Allemagne, 310 et *note* 1; ses guerres avec les Suisses, 310 et *note* 2, 311, 312; ses serviteurs prisonniers des Gantois, 290, 313, 314; ses divers surnoms, I, 176; III, 312 et *suiv.*, 315; son portrait, *ibid.* *note* 2; ses armes, I, 176; La Marche lui envoie son *Advis sur les grands officiers*, IV, 153; ses goûts de jeune homme, I, 164.

MAY (Jaspar, *alias* Regnier) ou

- de May, seigneur de Volkestain, capitaine de Gavre [KERVYN, V, 418]. — Prisonnier des Gantois, III, 291 et *note* 3, 314.
- Mayence*. III, 5 *note* 1.
- MAZILLES** (Jean de), écuyer, seigneur de Marey-sur-Tille, panetier, puis échanson du duc en 1475, châtelain de Saulx dès 1459, marié à Aglantine Monnot; vivait encore en 1489; c'est lui qui fut chargé d'annoncer en Bourgogne la défaite de Morat; il était fils d'un autre Jean de Mazilles, aussi seigneur de Marey-sur-Tille, capitaine châtelain de Saulx en 1429, premier panetier et maître d'hôtel du duc, gruyer de Bourgogne, † 24 janvier 1462. M. de Beaucourt a confondu ces deux personnages [BEAUC., 534; LA BARRE, b, 222, 227, 275; PEINC., XXIV, 497, 565; XXV, 534, 622]. — Joute à Lille, II, 348 *note* 3; sa lettre sur le siège d'Amiens, III, 71 *note* 3.
- MAZOVIE** (Ziemovite, duc de). I, 30 *note* 4.
- MAZOVIE** (Zimburge de), fille du précédent, mère de l'empereur Frédéric IV, † 1429. — I, 30 et *note* 4, 31.
- MECKLENBOURG** (Henri le Gras, duc de), † 1477. — III, 97 et *note* 5.
- MÉDÉE**. II, 357 et suiv.; IV, 164.
- Meghen* (château de). II, 343 *note*.
- MEINGERSREWT** (Thierry de). II, 6 *note*.
- MELUN** (Jean I<sup>er</sup> de), seigneur d'Antoing, chambellan du duc, gouverneur de Douai, chevalier de la Toison d'or, connétable de Flandre, etc., † 15 février 1484. — IV, 148.
- MELUN** (Jean II de), fils du précédent; vicomte de Gand, connétable de Flandre, † 20 octobre 1513. — Nommé capitaine de Termonde, III, 268 et *note* 2.
- MÉLUSINE**. II, 351.
- MÉNÉLAS** (le roi). I, 17.
- Menin*. III, 255 et *note* 2.
- MENTHON** (Bernard, seigneur de), Pont et Dingié, teste le 1<sup>er</sup> mars 1476 [GUICH., III, 251]. — Délivre le jeune duc de Savoie, III, 235 et *note* 5.
- MENTHON** (Guillaume, seigneur de), chevalier, père du précédent, teste en 1452 [GUICH., III, 251]. — II, 220 et *note* 1.
- MENTHON** (Pierre de), seigneur de Montrotier, Gresy et Command, et ses deux fils Nicod et Claude [GUICH., III, 256], prennent part à la révolte des nobles de Savoie, II, 220 *note* 1.
- MÉRIADEC** (Hervé de), conseiller et écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, chevalier de l'Hermine, etc.; était mort le 30 janvier 1481 [BEAUC., 535]. — II, 9, *note* 2, 34 et *note* 1; III, 44 *note* 1. Accompane le duc à son entrée à Luxembourg, II, 41; assiste Jacques de Lalain à la joute de Gand, 97, et combat avec lui à Sterling-Castle, 105 et suiv., 107 *note* 1; porte l'étendard du duc à Rupelmonde, 265, et à Gavre, 318, 323; désarme le duc après la bataille, 325 *note* 2.
- MERLO** (Jean de). I, 205 *note* 6.
- Merville*. Voy. *Marville*.
- METTENEYE** (Pierre), bourgeois et écoutète de Bruges, panetier du duc Charles [KERVYN, V, 418, 448]. — Prend part au tournoi de l'Arbre d'or, III, 193; surpris à Audenarde, 269 et *note* 2, 270.
- METZ** (évêque de). Voy. **BADE**.
- Metz*. II, 20, 29.
- Meung-sur-Yèvre*. II, 422.

- MEURIN (J.). II, 399 *notes* 1 et 3.
- MEURS (Frédéric, dit Valerand, comte de), chevalier de la Toison d'or, † dès 1454 [BEAUC., 536; BOULL., 45]. — Assiste au chapitre de Gand, II, 84 et *note* 4.
- MEURS (Théodorice ou Thierry de), archevêque de Cologne en 1444, † 18 février 1462 [BEAUC., *loc. cit.*; BOULL., 48]. — II, 48 *note* 1, 49 *note*. En guerre avec le duc de Clèves, II, 113 et *note* 1; assiège Zons, *ibid.*; bat en retraite, 114.
- Meuse (pays d'outre-). II, 426. — (pont de la) à Namur. III, 202 *note* 2.
- Mézières. II, 14 et *note* 3, 15, 30 *note* 1.
- MICHAUT LE RHÉTORICIEN. Son propos sur la réduction des dépenses de l'hôtel, II, 80.
- Middelbourg, en Flandre. II, 85 *note* 2.
- Middelbourg, en Zélande. II, 58 *note*, 80; IV, 109.
- Mijoux. III, 236 et *note* 1.
- MILAN (Francisque Sforze, duc de), † 8 mars 1466. — I, 28 et *note* 1; II, 116 et *note* 4.
- MILAN (Galéas - Marie Sforze, duc de), † 1476. — III, 227.
- MILAN (Hélyprand ou Hildebrand Visconti, prince de) en 1056. — I, 29 *note* 1.
- MILAN (Ludovic-Marie Sforze, duc de), † 1510. — III, 311.
- MILAN (Othon, prince de). I, 29 *note* 1.
- MILAN (Philippe-Marie Visconti, duc de), † 1447. — I, 28 *note* 1, 308; II, 79, 81. Frère d'armes de Philippe le Bon, II, 64, 65; son mariage, I, 263 et *notes* 1 et 2; sa mort, II, 116 et *note* 1, 169.
- MILAN (Blanche de), femme du comte de Pavie. I, 28.
- MILAN (Blanche-Marie Visconti, fille naturelle du duc Philippe-Marie, duchesse de), femme en 1441 de Francisque Sforze. — I, 28 et *note* 1.
- MILAN (Marie de Savoie, duchesse de), femme du duc Philippe-Marie, † 1458. — II, 116 et *note* 3.
- MILAN (Valentine de). Voy. ORLÉANS. — (armes de). I, 28, 29. — (duché et ducs de). I, 28, 29, 264; II, 104. — (évêque de). III, 100.
- Milanais, reconnaissent François Sforza pour duc, II, 116.
- Millot (la baraque). I, 292 *note* 3.
- MINGOVAL (le seigneur de). Voy. LANNROY.
- MINOS, roi de Crète. I, 113.
- MIRAUMONT (Jean, seigneur de), † 1<sup>er</sup> mai 1452 [BEAUC., 537; BAR.-GACH., II, 95]. — II, 289 *note* 4. Prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 13 et *note* 4, 16, 30, 31; chevalier à Audenarde, 238; tué devant Gand, 246.
- MIRAUMONT (Pierre de), capitaine des archers du comte d'Étampes, chambellan du duc en 1475, frère de Jean [BEAUC., 537]. — Chevalier à Audenarde, II, 238; éclaireur devant Gand, 245; combat à Gavre, 322.
- MIRAUMONT (Robert, seigneur de) après la mort de son frère Jean, et de Harmaville, écuyer d'écurie, puis chambellan du comte d'Étampes, conseiller et chambellan du duc, capitaine de Bapaume, etc., était mort en 1486 [BEAUC., 537]. — II, 236 *note* 4, 343. Prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 36, 37; combat au Pont d'Espierres, 235; chevalier à Audenarde, 238; éclaireur devant Gand, 245; son enseigne engagée à Nevele, 257; fait avec le maréchal de Bourgogne une course près de Gand, 289 et *note*

- 4; assiste le comte d'Étampes aux joutes de Lille, 343; juge du pas de l'Arbre d'or, III, 125; IV, 116.
- Mirecourt*. I, 242 *note* 3.
- Moerbeke*. II, 277 et *note* 1, 288 *note* 1. Pris et brûlé, II, 279.
- MOERE (Jean van den). II, 329 *note* 1.
- Moirans*. III, 236 et *note* 3.
- MOIREAU (Pierre). Ses courses contre Termonde, II, 298, 299, 300.
- MOÏSE. I, 66; IV, 102.
- MOLAIN (Odot de), garde de la monnaie de Chalon, anobli en 1433, fils de Jean Maire, dit Molain, chaudronnier à Dijon. Ce surnom de Molain ou Maulain finit par s'identifier avec le nom de la terre de Mâlain que ses descendants acquièrent par la suite [*Noblesse aux états de Bourgogne*, 230]. — II, 225 *note* 1, 397 *note* 2.
- MOLEMBAIS (le seigneur de). Voy. LANNOY.
- MOLESMES (Jean de), secrétaire du duc Philippe en 1456 [LA BARRE, *b*, 197; COMM.-DUP., III, 278]. — III, 71 *note* 3.
- MOLINET (Jean), chanoine de Valenciennes, historiographe de Charles le Téméraire, de Maximilien et de Philippe le Beau, † 1507. — I, 15.
- Moncornet* (ville et seigneurie de). III, 224.
- Mondragone* (villa de). II, 350 *note* 2.
- Mons*. II, 65, 337 *note* 1, 370; III, 247 *note* 4, 261 *note* 4, 270. Chapitre de la Toison d'or tenu à —, II, 204 et suiv.
- MONSTRELET (Enguerrand de), prévôt de Cambrai et de Walincourt, chroniqueur, † 1453. I, 207 *note*.
- MONT (Antoine du). III, 80.
- MONTAGU (Claude de), seigneur de Couches, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or, tué à la bataille de Bussy (1476), dernier mâle des ducs de Bourgogne de la première race [MOR.; LA BARRE, *b*, 193, 219, 259]. — Assiste à l'entrevue de Besançon, I, 273 et *note* 7, et au pas de la Fontaine de Plours, II, 181 et *note* 3.
- MONTAGU (Jacques de), écuyer, joute au pas de Marsannay, I, 319, 320.
- MONTAGU (Catherine de), femme d'Alexandre de Blaisy. II, 182 *note* 1.
- MONTAGU (le seigneur de). Voy. NEUFCHATEL.
- MONTAIGU (Odart de). II, 155 *note* 1.
- Montaigu-le-Blin*. I, 253 *note* 1, 256.
- Montargis*. III, 33 *note* 1.
- MONTAUBAN (Jean, sire de), seigneur de Landal, Romilly, etc., chevalier, maréchal de Bretagne, conseiller et chambellan de Louis XI, amiral et grand-maitre des eaux et forêts de France, † 1466 [BEAUG., 538]. — II, 427 *note*. Compagnon et conseiller du dauphin, II, 413 et *note* 1.
- MONTBEL (Jacques de), chevalier, seigneur du Montelier et de Dolomieu, comte d'Entremonts, conseiller et chambellan du dauphin et du duc de Savoie, teste le 14 mai 1476 [D'HOZIER, 5<sup>e</sup> reg.; GUICH., III, continuation, 169]. — Figure parmi les seigneurs révoltés contre le duc de Savoie, II, 219 et *notes* 2 et 8.
- MONTBÉLIARD (Jeanne de), première femme de Louis de Chalon, prince d'Orange (1408). — II, 117 *note* 2.
- Montbéliard*. III, 206 *note* 4. Mis en la main du comte de Saint-Pol, II, 58 *note*; pris par le dauphin, 62 et *note* 5.

- (château de). III, 207 et *note* 2. — (comté de). II, 53 et *note* 2.
- MONTCLEY (Pierre de). II, 417 *note*.
- Montdidier*. I, 154; III, 223 et *note* 4. — (ville et châtellenie de), cédées au duc par le traité d'Arras, I, 222 et suiv.; transportées au comte de Charolais, III, 29 *note*.
- Montclair*. I, 242; II, 58.
- Montenaken* (bataille de). I, 105; III, 26 et *note* 5.
- Montereau*. Le duc Jean y est assassiné, I, 86, 196 et suiv.; fondations à l'église de — pour le repos de son âme, 212 et suiv.
- MONTFAUCON-MONTBÉLIARD (Henriette de). II, 53 *note* 2.
- MONTFERRANT (Jean de), page, panetier, maître d'hôtel, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, chevalier à Monthéry, bailli de Courtray, était marié en 1469 à Isabeau Machefoin, veuve de Jean Coustain [GOLLUT, 1191; PEINC., I, 262; II, 510; Arch. Côte-d'Or, B. 1358, 40415]. — II, 379 *note* 4. Accompagne le bâtard Antoine dans son emprise en Angleterre, III, 49 et *note* 3; figure au pas de l'Arbre d'Or, IV, 128.
- MONTFORT (Jean de), seigneur de Stinkerque et d'Haserwode, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, vivait encore en 1494 [BEAUC., 539]. — III, 90 *note* 2. Garde de l'étendard du bâtard Corneille dans l'expédition du Luxembourg, II, 11; joute au banquet de Lille, 347; chevalier à Monthéry, III, 41; négocie le traité de Saint-Trond, 31 *note* 4; prisonnier à Nancy, 240; entre à Bruges avec le comte de Nassau, 277; favorise la rébellion d'Utrecht, I, 164, 165.
- MONTFORT (Nicolas de), comte de Campobasso, fils d'Ange de Montfort et de Joanelle Caracciolo, marié le 21 novembre 1450 à Artabelle de Sangro, lieutenant du duc Charles en Lorraine (juillet 1476), son chambellan en 1475 [LA BARRE, a, 361, 368, 369; pièces orig. chez M<sup>e</sup> Morin-Pons à Lyon]. — Entre au service du duc, III, 89 et *note* 5; prend part au siège de Neuss, 92 et *note* 4; reçoit de l'argent de Louis XI, 239 *note* 1; rejoint le duc qu'il trahit sous Nancy, 238, 239; vers sur sa trahison, 239 *note* 2.
- MONTFORT, poursuivant d'armes. II, 447 *note* 2.
- Montfort* (château et seigneurie de). I, 135, III, 82 *note* 3.
- MONTGOMERY (Thomas de), banneret, chevalier de corps du roi d'Angleterre, chevalier des ordres de la Jarretière et du Bain, etc., vivait encore en 1488 [CHAST., II, 56; COMM.-DUP., I, 360, 389, etc.]. — Figure à l'entrée de Marguerite d'York à Bruges, III, 114; IV, 96.
- MONTIGNY (Jeanne d'Escornaix, dame de), femme de Simon de Lalaing [BOULL., 36]. — Assiste aux noces de Bruges, IV, 97, 110.
- Montigny-le-Roi* (siège de). I, 244 *note* 8.
- Monthéry* (bataille de). I, 124; III, 10 et suiv. — (château de), tient pour le roi. III, 13, 14.
- MONTMARTIN (Jacques, seigneur de), de Loulans, etc., chevalier, panetier, maître de la vénerie, conseiller et chambellan du duc, capitaine des archers de la garde, était mort en 1487 [BEAUC., 540]. — III, 223 *note* 4. Fait les logis avec Olivier de la Mar-

- che après la bataille de Montlhéry, III, 16; commis avec lui à la revue des hommes d'armes, 74.
- Montmédy*. II, 14; III, 234 *note* 1.
- MONTRAVEL (Mgr de). IV, 118.
- Montres d'armes à Dijon, Beaune et Chalon. I, 247 *note*.
- Montroland*. I, 302 *note* 3.
- Moorseele*. III, 255 *note* 2.
- Moorslede*. III, 255 *note* 2.
- MORAËN (Jean). II, 329 *note* 1.
- MORALLE (Antoine de), femme de Jean Boudault, danse au banquet de Lille, II, 379 et *note* 3.
- Moral*. III, 234 et *note* 2, 238 *note* 1. — (siège et bataille de). I, 54 *note* 3, 140; III, 211 et *notes* 2 et 3.
- MORAVIE (Josse, margrave de). II, 2 *note* 2.
- MORBAZENNE, nom donné à Mahomet II. II, 336 *note* 1.
- MORBECKE (Denis de), seigneur de Hondecontre [MOL., III, 448, 461, 469, 471, 472]. — Défend Nieuport, III, 299; se porte au secours de Dixmude, 300.
- MOREAU (Etienne). Voy. BERNARD.
- Mores*, *Moriens*. III, 39, 158; IV, 125 et *note* 1.
- Moret*. III, 20 et *note* 2.
- MOREU, MOREUIL (Mgr de). Voy. SOISSONS.
- MORLANS (le seigneur de), tué à Dixmude, III, 300 *note* 2.
- MOROGES (Charlot de), d'une ancienne famille du Chalonais, occis à Nevele, II, 256.
- Mortagne*, cédé au duc par le traité d'Arras, I, 225; pris et brûlé, 159; III, 251, 305.
- MORTINGLE (Guillaume). III, 243 *note*.
- MORVILLIERS (Pierre de), seigneur de Clary, etc., chancelier de France en 1461, † 1476. — Fait partie d'une ambassade envoyée par Louis XI au duc de Bourgogne, III, 4 *notes* 2 et 4.
- MOTE (Jean de la). II, 397 *note* 2.
- MOTIER (Gilbert), seigneur de la Fayette et de Pontgibaud, maréchal de France, † 1463. — Ambassadeur du roi à l'assemblée d'Arras, I, 208, 209.
- Motte-au-Bois* (la). I, 90; II, 57 *note*, 58.
- MOUCHE DE VÈRE (la). Voyez VÈRE.
- MOUCHET (Guillaume). II, 117 *note*.
- MOUCHET (Pierre-Léonard), porte le dais à l'entrée du roi des Romains à Besançon, I, 274 *note* 1.
- Moulins*. II, 401 *note* 2, 426 *note* 4.
- Moulins-Engilbert* (siège de). III, 9 *note* 1.
- MOURCOURT (Mgr de). Voy. CANTAY.
- MOUSKET (chronique de Pierre). I, 18 *note* 4.
- MOWBRAY (Jean III), duc de Norfolk. III, 106 *note* 9, 111 *note* 5.
- Moy*, pris par le duc, I, 133.
- MOYNE DE NEUVILLE (le). Voy. NEUVILLE.
- MURS DE ROSSANO (Troylo de), capitaine au service du duc de Bourgogne. III, 89 et *note* 7, 90 *note* 2.
- Mussy-l'Évêque* (siège et prise de). I, 96 et *note* 2.

## N

- NABUSARDAM (l'enchanteur). I, 112.
- NAMUR (le héraut). II, 119 *note* 1.
- Namur*. I, 126, 155 *note* 1; II, 14, 50, 411 *notes* 1 et 2; III, 25 *note* 3, 43, 44 et *note* 1, 85, 202 *note* 2. — (comté de). III,

43. Acquis par Philippe le Bon, I, 106. — (pays de). III, 223.
- Namurois*, servent Philippe le Bon dans la guerre du Luxembourg, II, 18, et dans celle contre Gand, 224.
- Nancy*. II, 54 *note* 4, 59 et *notes* 2 et 4, 60 *note* 1, 63 *note*; III, 100 *note* 3, 206 *note* 3; IV, 4 *note* 1, 152. Se rend au duc Charles, III, 208 et *note* 3; assiégé et pris par René II de Lorraine, I, 141; III, 213, 238; second siège et bataille de —, I, 142; III, 238, 239, 240 et *notes* 2 et 3.
- NANNI (Alexandre), évêque de Forlì en 1470, vice-légat et gouverneur de l'Ombrie en 1474, etc., † 1485 [COMM.-DUP., I, 321, 335]. — Nonce du pape près l'empereur Frédéric pendant le siège de Neuss, III, 100 *note* 1.
- Nantes*. III, 258.
- NAPLES (rois et reines de). Voy. ALPHONSE I<sup>er</sup>, V D'ARAGON, FERDINAND I<sup>er</sup>, JACQUES DE BOURBON, LADISLAS, ANJOU (Louis I<sup>er</sup>, Louis II, Louis III, René d'), JEANNE DE DURAS.
- Naples*. I, 190 et *note* 1, 191; II, 203. — (royaume de). I, 190; II, 181. Echu à René d'Anjou, I, 90.
- NASSAU (Engelbert de), comte de Vianden, baron de Bréda et de Leck après son père Jean II ci-dessous, gouverneur de Brabant, lieutenant général aux Pays-Bas, pensionnaire du duc en 1475, etc., † 31 mai 1494 (MOR., BOULL., 57; KERVYN, IV, V, *passim*). — III, 272 *note* 2, 300 *note* 1. Chevalier de la Toison d'or au chapitre de Valenciennes, III, 204 et *note* 4; assiste à celui de Bois-le-Duc, IV, 151, et y représente plusieurs de ses confrères, 148, 152; entre à Bruges avec Maximilien, I, 171; III, 275; y fait prisonnier le seigneur de la Gruthuse, 276; conduit les gens de pied à l'entrée de Maximilien à Gand, I, 172, 174; III, 281, 282; propose d'écraser les Gantois, 283, ce à quoi Maximilien ne veut pas consentir, 284; chargé d'épouser par procuration la duchesse de Bretagne, 258 *note* 2; combat et réprime une nouvelle sédition des Brugeois, 277 et *note*; Philippe de Clèves lui rend le château de l'Écluse, 301.
- NASSAU (Jean II de), comte de Nassau-Dillembourg et de Vianden, baron de Bréda et Leck, gouverneur de Brabant sous le duc Charles, pensionnaire de ce prince, † 1475. — Lève le contingent de Hollande et de Zélande pour la guerre contre les Gantois, II, 224 et *note* 9; bat les Liégeois à Montenaken, III, 26 *note* 5; va saluer Marguerite d'York au Dan, 106 et *note* 6.
- NASSAU (Jean de), comte de Nassau-Wiesbaden, † 1480. II, 224 et *note* 6 (?).
- NASSAU (Philippe, comte de), fils du précédent, général des armées de Maximilien, † 1490. — Prisonnier des Gantois, III, 291, 314.
- NAVARRE (Blanche de). Voyez BLANCHE.
- NAVARRE (Jeanne de), femme de Philippe, comte d'Évreux. I, 69 *note*.
- Navarre*. II, 105 *note*.
- Neelle* (prise de). I, 133; III, 77 et *note* 2.
- NEMOURS (Jacques d'Armagnac, duc de), comte de la Marche, etc., décapité le 4 août 1477. — III, 166. Prend part à la guerre du Bien public, I,



- 124; signataire du traité de Saint-Maur, III, 29 *note*.
- NEOCLÈS. I, 113.
- Neufchâteau. II, 57, 58 *note*, III, 238 *note* 1.
- NEUFCHATEL (Claude de), seigneur du Fay, fils puiné de Thibaut IX; gouverneur du Luxembourg, chevalier de la Toison d'or (1491), pensionnaire du duc Charles en 1475, † vers 1505 [MOR.; LA BARRE, a, 355 et suiv.]. — Sa lettre sur le combat de Zons, III, 99 *note* 6; chargé avec Ol. de la Marche de s'emparer du château de Montbéliard, 207 et *notes* 2 et 3; s'en retourne sans rien faire, 208; va au-devant de l'archiduc Maximilien, 244.
- NEUFCHATEL (Jean de), seigneur de Montagu et de Reynel, chevalier, conseiller et chambellan du roi et du duc de Bourgogne, frère de Thibaut IX, † 1504 [BEAUC., 542; GOLLUT, 1094]. — II, 35, 84, 411 *note* 2. Assiste à l'entrevue de Besançon, I, 273 et *note* 4; chevalier de la Toison d'or au chapitre de Mons, II, 84 *note* 2, 205 *note* 3; prend part au siège de Schendelbeke, 306; assiste à l'amende honorable des Gantois, 331; dégradé de la Toison, IV, 148.
- NEUFCHATEL (Jean de), seigneur de Vaumarcoul, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne. — I, 266 *note*.
- NEUFCHATEL (Thibaut VIII, seigneur de), grand-maitre de France, chevalier de la Toison d'or, † 21 mai 1459 [BEAUC., 542; GOLLUT, 1091]. — Assiste à l'entrevue de Besançon, I, 273 et *note* 2; se fait excuser au chapitre de Gand, II, 84 et *note* 10.
- NEUFCHATEL (Thibaut IX de), seigneur de Blamont et de Chastel-sur-Moselle, fils du précédent; chevalier de la Toison d'or, maréchal de Bourgogne, etc., † 1469 [BEAUC., 542]. — I, 247 *note*, 293 *note* 1, 329; II, 170 *note* 2, 234, 282, 294, 339 *note*, 418, 419 *note* 1, 424 *note* 1. Reprend Châteauvillain sur le sire de Commercy, I, 269 et *note* 2; son portrait, *ibid.*; nommé maréchal de Bourgogne, 269, 270 et *note* 1; ses gages, *ibid.*; assiste à l'entrevue de Besançon, 273 et *note* 3; conduit l'ordonnance de la lice au pas de Marsannay, 299; harcèle l'armée du dauphin pendant son expédition contre les Suisses, II, 62; lève le contingent de Bourgogne pour la guerre contre les Gantois, 224 et *notes* 4 et 10; y prend une part active, 246, 289 et suiv.; ses déprédations, 294 *note* 4; dirige le siège de Schendelbeke, 305; fait une tentative sur Gavre, 307, 308; conduit l'avant-garde, avec le seigneur de Chimay, à la bataille de Gavre où il est fait chevalier, 317, 318, 320, et dans la marche sur Gand, 327; dirige l'ordre de la cérémonie de l'amende honorable des Gantois, 331; escorte le dauphin, 409 *note* 1; sa haine contre le chancelier Rolin, 415; assiège Moulins-Engilbert, III, 9 *note* 1; amène le contingent de Bourgogne après Monthéry, 18, 19; prend part au siège de Dinant, 44, et à la guerre contre les Liégeois, 64, 65, 85; sa mort, *ibid.*, *note* 2.
- NEUFCHATEL (Thibaut, bâtard de), seigneur de Chamille et de Conflans, fils de Jean de

- Neufchâtel-Montagu, † 1450 [MOR.; GOLLUT, 1141].—Guerroie sur les marches de Bourgogne, I, 242; porte la parole devant le duc pour le seigneur de Pesmes, 254 et suiv.; entre avec lui à Luxembourg, II, 39; restitué Darney et Montéclair au roi de Sicile, 57, 58.
- NEUFCHATEL (Bonne de), fille de Thibaut VIII, femme en deuxième nocces de Jean de la Baume, † vers 1491. — Épouse Antoine de Vergy, II, 400 et *note* 2.
- NEUFCHATEL (Ysabeau de), fille de Jean de Neufchâtel-Montagu, femme de Louis de Vienne, ou sa sœur du même prénom, qui épousa, en 1470, Philibert-Philippe de la Palu-Varembon. — Figure au banquet de Lille, II, 366 et *note* 2.
- NEUFCHATEL (maison de). I, 254.
- NEUFCHATEL (le comte de). Voy. FRIBOURG.
- Neufchâtel en Normandie, pris et brûlé, I, 133; III, 78 et *note* 3.
- Neufchâtel en Suisse. II, 398 *note*. — (comté de). I, 189.
- NEUFVILLE (le seigneur de). Probablement Robert, seigneur de Neufville et de la Guerche, marié, en 1422, à Jeanne du Puy [ANS., VIII, 902; MONSTRELET, *passim*]. — Prend part à la guerre du Luxembourg, II, 13 et *note* 5, 16, 30, 31; son enseigne engagée au combat de Nevele, 257.
- Neuss. II, 113 *note* 3; III, 208. — (siège de). I, 136 et suiv.; III, 88-100, 96 et *note* 2, 243 *note* 2; IV, 94, 154.
- NEUVILLE (Huguenin de), dit le Moine ou le Petit Moine, seigneur d'Arly, chevalier, panetier du duc de Bourgogne, puis de la comtesse de Charolais, écuyer d'écurie de la duchesse, etc., fils de Guillaume de Neuville dit le Moine, premier écuyer tranchant de Jean sans Peur, qui avait reçu de ce prince, en 1409, une pension de 100 liv. selon l'usage, où étaient les ducs de Bourgogne, de donner pension à leurs premiers écuyers tranchants quand ils avaient porté leur pennon *en bataille mortelle*, ce qu'avait fait ledit Neuville à la bataille de Liège [BEAUG., 542; PEING., XXI, 771; XXIII, 766; XXV, 305]. — Joute à Dijon, I, 286; combat à Gavre, II, 322 et *note* 2.
- Nevele, attaqué par le comte d'Étampes, II, 254 et *notes* 4 et 5, 255 et suiv.; incendié, 257.
- NEVERS (comte de). Voy. BOURGOGNE.
- NEVERS (évêque de). Voy. GERMAIN (Jean).
- Nevers. II, 400 *note* 3, 426 *note* 4. — (conférences de). I, 97 *note* 4, 208, 249 et *note* 3, 250.
- NEVILL (Richard), comte de Warwick, grand chambellan d'Angleterre, le faiseur de rois, † 1471. — Soutient le duc de Clarence, son gendre, III, 68 et *note* 4; se réfugie avec lui en France, *ibid.*, 69, 70 et *note* 1; motifs de sa grande influence sur le peuple anglais, 69; rentre en Angleterre et en chasse le roi Édouard IV, 236 et *note* 6; attaqué par ce dernier et tué à Barnet, 70 et *notes* 2 et 3, 236, 237 et *notes* 1 et 3; fin de son parti, *ibid.*; nouvelles de sa mort, 73 et *note* 4.
- NEVILL (Isabelle), duchesse de Clarence, fille du précédent. — III, 68 et *note* 4.
- NICOLAS V (Thomas de Sarzanne), pape, † 24 mars 1455. — Son intervention en faveur

- des nobles de Savoie, II, 220 *note* 2; fait annoncer au duc la prise de Constantinople, 335, 337 *note* 1.
- Nicopolis* (bataille de). I, 83 et *note* 1.
- NIELLE (Jean van), sort de Gand à la tête des chevaucheurs, II, 315, 319; mis en fuite, 321.
- NIEULANT (Henri). III, 289 *note* 1.
- Nieuport*, assiégé par Crève-cœur, III, 299 et *note* 3.
- NIEUWENHOVE (Antoine de). III, 276 *note* 4.
- Nimègues*. III, 206 *note* 2. — (siège et reddition de). III, 205 *note* 3.
- NINOVE (l'abbé de). II, 222 *note* 1.
- Ninove*. II, 222 *note*; III, 294 *note* 3.
- Nivernais*. II, 150, 165, 168 *note* 1, 256.
- NOBILION, roi d'Albeline. I, 80, 81.
- NOBILITER, bâtard de Nobilion. I, 80.
- NORFOLK (Elisabeth Talbot, duchesse de), femme de Jean Mowbray III. — III, 111 *note* 5. Accompagne Marguerite d'York à son entrée à Bruges, III, 106 et *note* 9, 107; IV, 96; place qu'elle occupe aux banquets, III, 121, 138; IV, 110; le duc prend congé d'elle, III, 201.
- NORMANDIE (le duc de). Voy. FRANCE (Charles de).
- Normandie*. I, 99; II, 274; III, 22, 23 *note* 1, 30, 33 *note* 2, 78. Guerre en —, II, 207, 208 *note* 1; les Anglais en sont expulsés, 209, 210; conquise par Charles VII, 218; expédition du duc Charles en —, I, 133, 134; III, 78. — (duché de), reste aux Anglais, I, 241; promis au duc de Berry, III, 29.
- Normands*. III, 22.
- NORMANT (Regnaudin le), prend part à l'attentat de Montereau, I, 198 *note* 2.
- Northampton* (combat de). III, 111 *note* 5.
- Norvège*. I, 263.
- Noseret*. Voy. *Nozeroy*.
- Notre-Dame* (églises), d'Aix, II, 80; III, 286; d'Arras, I, 78 *note* 2; de Beaune, III, 87 *note* 1; de Boulogne, où sont portés les mystères de la Fontaine de Plours, II, 202, et déposées une partie des bannières des Gantois, 332; de Bruges, III, 250; de Dijon, I, 333; de Haulx, où le duc fait porter les autres bannières prises sur les Gantois, II, 332; de Liesse, III, 30, 87; de Luxembourg, II, 42; de Paris, III, 7. — (image de). III, 87. — (office de). IV, 147. — (messe de). IV, 189. — (portes) à Besançon, I, 274 *note* 1.
- NOTRE-SEIGNEUR. IV, 165.
- NOYELLES (Baudot, Baudet ou Baudouin de), seigneur de Catheu et de Thilloloy, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur de Péronne, et chevalier de la Toison d'or en 1433, † 1461 [BEAUC., 543]. — II, 86, 114 *note* 1. Assiste au chapitre de Gand, II, 84; chevalier à Rupelmonde, 268; figure à l'amende honorable des Gantois, 331.
- NOYERS (Antoine de), archidiacre d'Autun, maître des requêtes du duc. I, 265 *note* 2.
- Noyers* (seigneurie de). I, 8, 9 *note* 1, 154; III, 316.
- Noyon*. III, 222.
- NOZEROY. I, 140, 282 *note* 2, 283 *note*; II, 409 *note* 1; III, 210 et *note* 3.
- Nuits*. I, 246 *note* 1, 291, 297; II, 397 *note* 2.
- Nuys*. Voy. *Neuss*.

## O

- OBED. I, 111 et *note* 5.
- OCTOVIEU AUGUSTE, travaillé de gravelles, I, 179.
- Oeuf (château de l'), à Naples. I, 191 et *note* 1.
- Oise (l'). I, 49.
- OISELET (Antoine d'), seigneur de la Villeneuve et de Marnay, chevalier, échanson du duc, pardessus de la Saunerie de Salins, capitaine de Dole, etc. [GOLLUT, 1191, 1997; PEINC., I, 241; XXII, 772, 883]. — Prend part au tournoi de l'Arbre d'or, III, 193; prisonnier à Nancy, 240.
- OLDENBOURG (Gerard, duc ou plutôt comte d'), † 1500. — Accompagne son frère le roi de Danemark dans son voyage à Neuss, III, 97 et *note* 5.
- ONGNIES ou OIGNIES (Philippe d'), seigneur du Quesnoy-sur-Deule, Bruay et Chaulnes, premier écuyer tranchant du comte de Charolais, bailli de Courtray [BAR. - GACH., II, 241; COMM.-DUP. I, 41]. — Tué à Montlhéry, III, 17 *note* 3.
- Oostkerke (combat du pont d'). III, 277 *note*, 300 *note* 1.
- OR (Jehannin d'). Son entrée en religion. II, 398.
- ORANGE (Éléonore d'Armagnac, princesse d'), seconde femme de Louis de Chalon, † 1456. — II, 117 et *note* 2, 171.
- ORANGE (prince d'). Voy. CHALON.
- ORFÈVRE (Jean d'), chancelier de Brabant. II, 50 *note* 1.
- ORGEMONT (Pierre III d'), seigneur de Montjay, chambellan des rois Charles VIII et Louis XI, † 10 mai 1492 [MOR.]. — II, 142 et *note* 1.
- ORIOLE (Pierre d'), seigneur de Loiré en Aunis, maire de la Rochelle, chancelier de France en 1472, premier président de la Chambre des comptes de Paris, † 14 septembre 1485 [BEAUC., 544]. — Accompagne le duc de Berry en Bretagne, III, 34.
- ORLÉANS (Charles, duc d'), né le 26 mai 1391, † 4 janvier 1465. — III, 264 *note* 2. Sa délivrance, I, 102, 249 et *note* 4; chevalier de la Toison d'or, 102; assiste à l'assemblée de Nevers, *ibid.*, au chapitre de Gand, II, 83, 87, 89, 91, 92, et à la joute qui suivit, 96 et *note* 4, 100 et *note* 1; vient en Bourgogne où il lève une armée pour son expédition du Milanais, 114; aides à lui accordées à cet effet, 115 et *note* 1, 170 et *note* 2; origine de ses prétentions sur le duché de Milan, 116; suite de son expédition, 116 *note* 5, 169; vient à Chalon pendant que s'y tenait le pas de la Fontaine de Plours, 172; assiste au chapitre de Mons, 205; ses trois mariages, I, 250 et *note* 1; sa devise et son ordre du Porc-Épic, IV, 162.
- ORLÉANS (Jean d'), comte d'Angoulême, frère du précédent, † 1467. — La Marche le fait par erreur assister à l'assemblée de Nevers, I, 250 et *note* 2; il était alors prisonnier en Angleterre et ne fut délivré qu'en 1445.
- ORLÉANS (Jean, bâtard d'), comte de Dunois et de Longueville, grand chambellan de France, † 1468. — Assiste à l'assemblée de Nevers, I, 250 et *note* 3; prend part à la ligue du Bien public, 124; III, 8 et *note* 7, 21.
- ORLÉANS (Louis I<sup>er</sup>, duc d'), père de Charles, † 1407. — Son mariage, II, 169, 170

- note 1*; Jean sans Peur le fait assassiner, I, 85, 86, 200.
- ORLÉANS (Louis II, duc d'). Voy. LOUIS XII.
- ORLÉANS (Bonne d'Armagnac, duchesse d'), fille de Bernard, connétable de France, seconde femme du duc Charles, † 1415. — I, 250 *note 1*.
- ORLÉANS (Marguerite d'), sœur du duc Charles, mariée à Richard de Bretagne, comte d'Étampes, † 24 avril 1466. — I, 283 et *note 1*; II, 173 *note 2*.
- ORLÉANS (Marie de Clèves, duchesse d'), troisième femme du duc Charles, remariée depuis à Jean de Rabodengues, capitaine de Gravelines, † 1487. — II, 144 *note 1*; III, 264 *note 2*. Son mariage, I, 402, 250 et *note 1*; sa dot, 249 *note 4*; assiste avec son mari à l'assemblée de Nevers, 250; le suit en Bourgogne, II, 115, et au pas de la Fontaine de Plours, 172.
- ORLÉANS (Valentine de Milan, duchesse d'), femme du duc Louis, † 4 décembre 1408. — II, 170 et *note 1*.
- Orléans (levée du siège d'). I, 238.
- OROSE. I, 19, 46 et *note 2*, 47, 114.
- ORSANS (Jacques d'), fils de Simon ci-dessous, chevalier, conseiller et chambellan du duc, grand maître de son artillerie, † 27 juin 1472 [BOULL., 60; DUNOD, 192; GOLLUT, 1232; COMM.-DUP., I, 289]. — Combat à Rupelmonde, II, 269; tué au siège de Beauvais, III, 78.
- ORSANS (Simon, seigneur d'), de Lomont et de la Neuvelle, écuyer, échanson du duc, maréchal héréditaire de l'archevêché de Besançon, teste en 1472 [BOULL., 29; DUNOD, 192; LA BARRE, b, 230; GOLLUT, 1152, etc.]. — Reçoit le cheval du roi des Romains à son entrée à Besançon, I, 278.
- ORSANS DE LOMONT (Henri d'), chevalier de Saint-Georges, panetier du duc Charles en 1475 [GOLLUT, 1438, 1883]. — II, 117 *note*.
- Ospitale-Porte, à Gand. II, 284 et *note 1*.
- Ost (Jean). Voy. FOX.
- Ostende. I, 170; III, 299 *note 3*.
- Ostie (Austie). III, 39.
- Ostrage (rivière d'). I, 36.
- Ostrelings, Ostertings. III, 144 et *note 2*; IV, 101, 105.
- Ostrevant. IV, 109.
- Othée (bataille d'). III, 85 *note 1*.
- OUDEVILLE (Jean d'). Voy. WOODWILL.
- OURAIN, *aliàs* OUTREDEM (Daniel), décapité, I, 170 et *note 3*.
- Ourique (bataille d'). I, 36 et *note 2*.
- Outre-Saône (états des terres d'). III, 36 *note 2*.
- Overmeire (combat d') ou de Termonde. II, 250 et suiv.
- Ovide. I, 112 et suiv.

## P

- Pacy (siège de). I, 95 *note 1*.
- PAIART (Mathis). Voy. PEYEART.
- PALATIN (le comte). Voy. BAVIÈRE.
- PALATIN (Frédéric le), joute au tournoi de l'Arbre d'or, III, 193. — Frédéric, comte palatin et électeur?
- PALATIN (le héraut), figure au pas de Marsannay, I, 316.
- Palavicini (villa). II, 350 *note 2*.
- PALLANT (Marguerite), femme de Jean de Witthem. II, 425 *note 5*.
- PALLIOT (Pierre), historiographe. I, 334 *note 2*, 335 *note*.

- PALU (François de la), seigneur de Varembon, chevalier de l'ordre de Savoie, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, † 1456 [BEAUC., 546; GUICH., III, 292; LA BARRE, b, 488]. — Prend part à la révolte des nobles de Savoie, II, 249 et *note* 5, 220 *note* 2; indemnisé pour la destruction de son château, 224 *note*.
- PAMELE (forteresse de), à Audenarde. III, 270 *note*.
- PANIGAROLA, ambassadeur milanais. III, 241 *note* 1.
- PAPE (le). VOY. EUGÈNE IV, MARTIN V, NICOLAS V, PAUL II, PIE II, SIXTE IV, URBAIN V.
- PARDO (Gonzalve). I, 407.
- PARDO (Marie), fille du précédent et mère du roi Jean I<sup>er</sup> de Portugal. I, 107 et *note* 3.
- PARIS, héros troyen, donne son nom à Lutèce, I, 47, 48.
- Paris. I, 50, 424; II, 208 *note* 4, 420, 426 *note* 3; III, 6 *note*, 11 *note*, 18 et *note* 2, 22, 23, 24, 35, 57 *note* 1, 262 *note* 7. Son origine fabuleuse, I, 48 et *note* 4, 49; entrée de Louis XI à —, II, 424; fêtes et joutes qui y sont données à cette occasion, 425, 426; conjuration des princes à Notre-Dame de —, III, 7 et *note* 5; assiégé par leur armée, 22 et suiv. — (parlement de). I, 132 *note* 2; III, 28 *note* 3, 30 *note* 4.
- Parthenay. III, 44.
- Passavant. II, 53 *note* 2.
- PASTURE (Roger de la), peintre flamand. I, 54 *note* 3.
- PAUL (saint). I, 49, 177.
- PAUL II (Pierre Barbo), pape, † 28 juillet 1471. — I, 128.
- PAVIE (Boniface, comte de). Sa légende, I, 28, 29.
- PAVIE (Hémery de), capitaine des galères d'Angleterre en avril 1348 [LUCE, sur FROISS., IV, xxviii]. — Sa trahison et son supplice, I, 104, 102 *note*.
- Pays-Bas (les). III, 243 *note* 2.
- Pèlerine (pas d'armes de la). II, 118 et suiv.
- PELIZER DE SALA (Joseph). I, 48 *note* 3.
- PELLERIN (Sibuet, aliàs Thibaut), écuyer dauphinois [BEAUC., 547]. — Poursuit les fuyards après Audenarde, II, 242; combat à Nevele, 255, et y est tué, 256.
- PENTIN (Jean), orfèvre. II, 86 *note* 1.
- PÉPIN le Bref, roi de France, † 24 septembre 768. — I, 65.
- PERCHES (Édouard de), prisonnier à Nancy, III, 240 *note* 5.
- PÉRIER ou PERRIER (Jean), conseiller du duc de Bourgogne, son procureur au bailliage de Dijon (1422), conseiller aux parlements de Bourgogne, lieutenant du bailli de Mâcon, etc. [Arm. comptes, 383; LA BARRE, b, 456, 483]. — I, 265 *note* 2.
- Péronne. III, 74 *note*. — (entrevue de). I, 129; III, 80 et suiv., 204 *note* 1. — (prévôté de). III, 223. — (traité de). III, 84 et *note* 2. — (ville et châtellenie de), cédées au duc par le traité d'Arras, I, 222; transportées au comte de Charolais, III, 29 *note*; reprises par Louis XI, I, 154.
- PERPÈTE (châsse de S<sup>t</sup>), à Dinant. III, 45 *note* 3.
- Perrière (la). I, 241 *note*.
- PERRIGNY (Thomas de). II, 150 *note* 2.
- Perrigny (château et village de). I, 294 et *note* 2; III, 206 *note* 4.
- PERSEUS, fils de Jupiter. I, 112.
- PERWEZ (Mgr de), chambellan du duc Charles en 1475, probablement de la maison de Horn. — IV, 418.

- PESMES (le sire de). Voy. GRANSON.
- PETRASANTA (Fr.). III, 211 *note* 1.
- PÈTRE (dom), prend part au tournoi de l'Arbre d'or, III, 192. — Ne serait-ce pas Piètr Vasquez? Voy. ce nom.
- PEYEART (Mathis ou Mathieu), hôtelier, grand doyen de Gand, † 1488 [KERVYN, V, 374, 379; MOL., III, 265]. — Prépare à Gand un mouvement en faveur de Maximilien, III, 274 *note* 1, 278 et *note* 6; député vers lui pour traiter de la paix, 279 et *note* 3; ce prince le fait chevalier, 290 et *note* 2; décapité, *ibid.* et *note* 3.
- PHARAMOND, premier roi de France. I, 20.
- PHARÈS. I, 111.
- PHILIPPE, roi de Macédoine. I, 112, 179.
- PHILIPPE le Beau, archiduc d'Autriche et roi de Castille, † 25 septembre 1506. — I, 9 *note* 6, 10 et *note* 2, 16 *note* 2, 41; II, 397 *note*; III, 260 *note* 3, 266 *note*. 274, 290, 292, 298, 303, 312, 314, 317, 319; IV, 170 *note* 1. Sa naissance, I, 40, 156, 159; III, 252 et *note* 3; son baptême, 253 et *note* 1; seul héritier des maisons d'Autriche et de Bourgogne, I, 40; III, 316; conduit à Gand, 254 et *note* 3; remis avec sa sœur aux Gantois qui le retiennent prisonnier, I, 164, 166; III, 261 et *note* 2, 264 *note* 4; Crèvecœur soupçonné de vouloir l'enlever et le mener en France, 271 et *note* 5; rendu à son père après la soumission des Gantois, I, 171 et *suiv.*; III, 280 et *note* 3, 316; leur entrevue, *ibid.*; conduit à Termonde, I, 174, et à Bruxelles, III, 285; son père le met en possession de ses états, 287; fait son entrée à Louvain comme duc de Brabant, *ibid.*; mis sous le gouvernement du duc de Saxe, 297; va au-devant de sa sœur à son retour de France, 260; prend possession du comté de Flandre, 316 *note* 1; ses titres, I, 8; son portrait, III, 315 *note* 2; surnommé *Croit Conseil*, 315; Ol. de la Marche lui présente son livre, I, 7.
- PHILIPPE III le Hardi, roi de France, † 5 octobre 1285. — I, 67, 68, 150, 151 *note* 3.
- PHILIPPE IV le Bel, roi de France, † 29 novembre 1314. — I, 67, 150 *note* 3, 151 et *note* et *note* 3.
- PHILIPPE V le Long, roi de France, † 3 janvier 1322. — I, 151 *note*.
- PHILIPPE VI DE VALOIS, roi de France, † 22 août 1350. — I, 68 *note* 5, 151 et *note*, 152, 153; III, 314 et *note* 2. Élu roi de France, I, 67; auteur de la branche de Valois, 68; son avènement donne le signal de la guerre de Cent ans, 151.
- PHILIPPE, PHILIPPOTTE ou PHILIPPINE DE LANCASTRE, reine de Portugal, femme du roi Jean I<sup>er</sup>, † 9 juin 1415. — I, 106, 116 et *note* 3, 117, 121; II, 396.
- PHILOTÈS. I, 178; III, 144 et *suiv.*
- Picardie*. I, 192 *note* 2, 238, 245 *note* 1, 248 et *note* 2, 272; II, 4, 10, 256, 408 *note*; III, 43 *note* 6, 181, 318 *note* 3; IV, 149. — (archers de), au service du duc, II, 16, 38, 207, 235. — (gens d'armes levés en) pour la guerre de Gand, II, 224. — (seigneurs, noblesse de). II, 13, 254, 317.
- Picards*. Figurent dans la guerre du Luxembourg, II, 18, 37; dans celle de Gand, 289, et

- aux sièges de Beauvais, III, 78, et de Neuss, 92 *note* 1.
- PICAVET (Georges), bourgeois de Lille, écoute des Brugeois, † 18 décembre 1490 [MOL., IV, 133; KERVYN, V, 467, 479]. — III, 300 *note* 1. Battu à la tête des Brugeois, fait prisonnier et mis à rançon, III, 276 *note* 4; excite une nouvelle sédition, 277; mis en déroute, pris et décapité, *ibid.*, 278 et *note* 2.
- PIE II (Æneas-Sylvius Piccolomini), chancelier de l'empire d'Allemagne, pape en 1458, † 16 août 1464. — II, 426 *note* 3; III, 36 et suiv. Dépeché par l'empereur près du duc Philippe pour le dissuader de pénétrer plus avant en Allemagne, II, 399 et *note* 2; sollicite son appui contre les infidèles, III, 36; sa mort met fin à l'expédition du bâtard Antoine, I, 104 et *note* 4; III, 35 *note* 3, 39 et *note* 2, 41.
- PIÉMONT (le héraut). II, 177 *note*. *Piémont*. I, 50, 315; II, 114; III, 235 *note* 3.
- PIERRE le Cruel, roi de Castille (1350). — I, 114.
- PIERRE I<sup>er</sup> le Sévère, roi de Portugal, † 18 janvier 1367. — I, 107 et *note* 2, 109.
- Pierre-Écrite*. I, 274 *note* 1.
- Pierrefort*. I, 243 et *note* 1; III, 89 et *note* 9.
- Pierrepertuis* (siège et prise de). I, 95 et *note* 1, 248.
- PIERREVILLERS (Jean de), receveur de Château-Chinon. III, 27 *note* 3.
- PINGON (Guillaume). I, 17 *note*.
- PITHEUS. I, 113.
- PITOIS (Jean), écuyer bourguignon [D'HOZIER, 3<sup>e</sup> reg., art. *Pitois*]. — Fait toucher la targe blanche au pas de la Fontaine de Plours, II, 176 et *note* 4, 177 *note*; détails de sa joute, 197 et suiv.; ses armes et sa parenté, 197 *notes* 2 et 4.
- PITOIS DE SAINTE-HÉLÈNE (Claude), seigneur de Saint-Bonnot, de Mimande et de Tôtes, fils de Guyot Pitois, seigneur de Mimande, et de Catherine de Saint-Bonnot; figure en 1461 parmi les nobles convoqués pour aller au sacre de Louis XI [D'HOZIER, 3<sup>e</sup> reg., art. *Pitois*; PEINC., XXIII, 794; XXVI, 447, 452]. — II, 197 *note* 2. Fait toucher la targe blanche au pas de la Fontaine de Plours, II, 174 et *note* 2; détails de sa joute, 177 et suiv.; ses armes, 178 *note* 2.
- PLAINE (Girard de), seigneur de Fiez et de Magny-sur-Tille, chevalier, maître des requêtes, conseiller du duc, chef de son conseil et président des parlements de Bourgogne et du conseil privé des Pays-Bas (1454) [LA BARRE, b, 189, 195; GOLLUT, 1558]. — II, 415 *note* 1, où le prénom de Richard lui est donné par erreur.
- PLANSY (le seigneur de). I, 97 *note* 1.
- Plessers* (le). I, 241 *note*.
- Plessis-les-Tours* (le). III, 263 *note* 2.
- PLINE. I, 179.
- Plours* (le champ de), à Montlhéry. III, 16.
- PLOUVIER (Jacotin) [BEAUC., 548]. — Son combat singulier avec Mahuot Coquel, II, 402 et suiv.
- PLUME (Andrieu de la), fol du comte de Charolais, figure au combat de Lokeren, II, 249.
- PLUME (Jean de la), comtois d'origine, figure dans une montre d'armes de 1431 [PEINC., XXVI, 401]. — Son héroïque résistance dans la tour du château de la Grange, II, 22, 23.



- PLUTARQUE. I, 114.  
 PLUTO. III, 167.  
*Plymouth, Pleume.* III, 55.  
 POELE (Jean van den). II, 329  
*note 1.*  
 POINTIÈVRE (le seigneur de). III, 166.  
 POITIERS (Charles de), baron de Vadans, seigneur de Dormans, chambellan du duc, frère de Philippe, tué à la prise de Rome le 6 mai 1527 [ANS., II, 209]. — IV, 127.  
 POITIERS (Jean de), seigneur d'Arcis-sur-Aube et de Vadans, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, vivait encore en 1475 [ANS., II, 208; LA BARRE, *b*, 215]. — II, 378 *note 3*; III, 26 *note 2*, 161. Chef d'une des chambres de festin aux noces de Bruges, III, 117 et *note 2*.  
 POITIERS (Philippe de), fils du précédent, ser de la Frette ou la Ferté, chevalier, chambellan du duc, gouverneur d'Arras, etc., † 1503 [ANS., II, 208]. — Prend part à la guerre contre les Liégeois, III, 26 et *note 2*; joute au pas de l'Arbre d'or, 161, 177 et suiv.; IV, 127, 134 et suiv.; blessé, 136.  
 POITIERS (Aliénor de), sœur de Philippe, mariée en 1463 à Guillaume, seigneur de Stavele, vicomte de Furnes [ANS., II, 209]. — II, 409 *note 1*, 410 *note 4*.  
*Poitiers* (bataille de). I, 61, 69.  
 POLHEIM (Martin, seigneur de), chevalier de la Toison d'or en 1481 [GOLLUT, 1100]. — Prisonnier des Gantois, III, 290, 314.  
 POLHEIM (Wolfart de), chevalier, conseiller et chambellan de Maximilien, chevalier de la Toison d'or en 1500 [BOULL., 88; GOLLUT, 1103, 1389]. — Épouse par procuration Anne de Bretagne comme représen-  
 tant l'archiduc Maximilien, III, 258 et *note 1*, 317; très ému du mariage de cette princesse avec Charles VIII, 259; prisonnier des Gantois, 291, 314.  
 POLIGNY (Jean de), chevalier, seigneur de Coges et d'Augéa [CHEVALIER, II, 257]. — Tué à Gavre, II, 321.  
 POLIGNY (Philippe de), abbé de Saint-Bavon. II, 222 *note 1*.  
*Poligny.* I, 192 *note 2*.  
 POLOGNE (roi, reine de). Voy. CASIMIR IV, ÉLISABETH.  
*Pologne*, occupée par les Vandales, I, 47 et *note 4*.  
 POMPÉE le Grant. I, 179.  
*Ponant* (mer de). I, 288.  
 PONS (Jacques, seigneur de), en Poitou, était mort en 1474 [BEAUC., 549]. — Assiste au banquet de Lille, II, 355 et *note 6*; son vœu du faisan, 384.  
*Pont à Lessault.* I, 159; III, 252, 253, 306.  
*Pont à Vandin.* I, 159; III, 251 et *note 7*, 255, 256, 306.  
*Pont de Beauvoisin.* II, 220 *note 2*.  
*Pont d'Espierres* (combat du). II, 235 et *notes 2 et 3*, 236.  
*Pont Sainte-Maxence.* III, 12.  
*Pontailier* (Côte-d'Or). I, 246 *note 1*.  
*Pontarlier.* I, 141 *note 3*, 189 *note 2*. Ol. de la Marche envoyé aux écoles de —, I, 189.  
*Ponthieu.* II, 86; III, 223; IV, 109. — (comté de), cédé au duc par le traité d'Arras, I, 225; transporté à Charles le Téméraire, 125; repris par Louis XI, 154.  
 PONTUS HEUTERUS. I, 72 *note 1*.  
 POINCCOURT (Jean de), avocat puis substitut au parlement de Paris, seigneur de Sarcelles et de Liancourt, † 1480 [BEAUC., 549]. — Envoyé par Charles VII vers Philippe le

- Bon et les Gantois, II, 275 et *note* 1; plaide la cause de ces derniers, 281 *note* 4.
- PORTINARI (Thomas), banquier florentin établi à Bruges, conseiller du duc [KERVYN, V, 154; COMM.-DUP., II, 337]. — Assiste à l'entrée de Marguerite d'York à Bruges, III, 113 et *note* 1; IV, 104.
- PORTUGAL (Jacques de), fils de Pierre, duc de Coïmbre, archevêque de Lisbonne et cardinal (1456), † 16 avril 1459. — II, 136 et *note* 1, 210 *note* 2. Se réfugie près du duc, II, 135 et suiv.; son élévation dans l'église, 140 et *note* 2; sa mort, *ibid.*
- PORTUGAL (Jean de), dit de Coïmbre, frère du précédent; prince d'Antioche, régent de Chypre, chevalier de la Toison d'or en 1456, † 1457. — II, 136 et *note* 1. Se réfugie avec sa sœur près du duc Philippe, II, 210 et *note* 2; prend part à l'expédition contre les Gantois, 234; chevalier à Rupelmonde, 266; combat à Gavre, 317; assiste à l'amende honorable des Gantois, 331; figure aux fêtes de Lille, 378.
- PORTUGAL (Pierre de), duc de Coïmbre, régent du royaume, † 20 mai 1449. — I, 117 et *note* 6; II, 135, 136 et *notes* 1 et 4, 210 *note* 2, 266, 346 *note* 1. Marie sa fille au roi de Portugal, II, 137; mécontente les grands qui se soulèvent contre lui, *ibid.*; blessé mortellement à Alfarrobeira, 139.
- PORTUGAL (N. de), comte de Cepte. — II, 136 et *note* 5.
- PORTUGAL (Thérèse, bâtarde de Castille, comtesse de), † 1130. — Apporte le Portugal en dot à Henri de Bourgogne, I, 35 et *note* 3.
- PORTUGAL (armes de). I, 31, 34, 35, 38, 39. — (Béatrix de) Voy. BÉATRIX et RAVESTEIN. — (Éléonore de). Voy. ÉLÉONORE. — (Isabelle de). Voy. BOURGOGNE et ISABELLE. — (Mahaut, Thérèse de). Voy. FLANDRE.
- PORTUGAL (rois et reines de). III, 39. Voy. ALPHONSE-HENRIQUEZ, ALPHONSE II, ALPHONSE V, DENIS, ÉDOUARD, FERDINAND, HENRI, JEAN I<sup>er</sup>, PIERRE I<sup>er</sup>, ÉLÉONORE D'ARAGON, ISABELLE DE PORTUGAL-COÏMBRE, MAHAUT, PHILIPPOTTE DE LANCASTRE.
- Portugal*. II, 105 *note*. — (états de), élisent roi le bâtard Jean, I, 109. — (royaume de). I, 40, 81; II, 136, 140; conquis par Alphonse-Henriquez, I, 35; les infants en sont chassés, II, 210, 211.
- Portugais, Portugais*. II, 136 et *note* 5; IV, 103.
- POT (Guiot), seigneur de la Prugne, etc., échanson du duc, conseiller et chambellan de Louis XI, bailli de Vermandois, capitaine de Compiègne en 1470 [BEAUC., 549; LA BARRE, b, 231]. — II, 274 *note* 2; III, 222.
- POT (Philippe), seigneur de la Roche-Nolay et de Château-neuf, chevalier, échanson, puis conseiller et chambellan du duc, grand maître d'hôtel (1475) et sénéchal de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or, capitaine de Lille en 1465, etc., passé au service de Louis XI qui le fit son chambellan, chevalier de son ordre, premier chevalier d'honneur au parlement de Bourgogne, etc., † septembre 1491 [BEAUC., 549; PALLIOT, *Parl.*, 116; Arch. Nord, IV, 222]. — III, 117. Joute à Dijon, I, 286; fait placer un tableau votif dans l'église Notre-Dame de cette ville, 334 *note* 2; che-

- valier à Rupelmonde, II, 266; danse au banquet de Lille, 378; porte au comte de Charolais l'ordre d'épouser Isabelle de Bourbon, 400; amène ce prince près du dauphin, 449 *note* 1; assiste à l'entrée de Marguerite d'York à Bruges, III, 111; juge du pas de l'Arbre d'or, 125; IV, 116; y sert le seigneur de Crèvecœur et le duc, 134, 138; assiste à l'entrevue de Péronne, III, 84 et *note* 1; dégradé de la Toison, IV, 148.
- POTIER (Guillaume de). II, 329 *note* 1.
- Poucke, Pouques* (château de), pris par les Gantois, II, 224 et *note* 1; assiégé et repris par l'armée ducale, 307 et *note* 4, 308 et suiv.; ses défenseurs pendus, 312 et *note* 1.
- Pouilly-en-Auxois* (châtellenie de), donnée à Marie, bâtarde de Bourgogne, I, 284 *note* 2; II, 112 *note* 1, 113 *note*.
- Poulevre*. III, 212.
- POUPET (Guillaume de), receveur général des finances. II, 338 *note*.
- POURLANS (Jean de), tué à Montlhéry, III, 17.
- Poyers (les). IV, 69 et *note* 2.
- POYNINGS (sir Edward), bloque le port de l'Écluse, III, 298 *note* 3.
- PRAET (Daniel de), dit de Moerkerke, seigneur de Merwede, souverain bailli de Flandre, etc. [KERVYN, V, 18, 257]. — Défend Nieupoort contre le sire de Crèvecœur, III, 299 et *note* 4.
- PRAET (de seigneur de). II, 222 *note* 1.
- Pregney* (forteresse de). II, 57 *note*.
- Presbourg* (traité de). III, 309 et *note* 1.
- PRÉVOST (Jehannequin, aliàs Raulequin le) [BEAUC., 550]. — Occis à Nevele, II, 256 et *note* 3.
- PRIAM (le roi). I, 18.
- PRIAM, roi d'Autriche. Sa légende, I, 18, 22.
- PROSERPINE. III, 167 et suiv.
- PROTHEUS. III, 166 et suiv.
- Provencaux*. II, 173.
- PROVENCE (Marguerite de). Voy. MARGUERITE.
- Provence*. I, 49. Comprise dans l'ancien royaume de Bourgogne, I, 50. — (chapeau de). III, 127.
- Prusse*. III, 89 *note* 4. — (ordre de). I, 110.
- Ptolémaïs*. IV, 102.
- POTLÉMÉE, roi d'Égypte. IV, 101, 102.
- PUIS (Nicaise du), chapelain du duc. II, 111 *note* 2.
- Puttelange-lez-Rodemach*. II, 302 *note* 5.

## Q

- Quatre-Métiers* (pays des). I, 169; II, 34 *note* 1, 82, 212, 258 et *notes* 5 et 6, 279.
- QUÉ (Thomas). Voy. KEITH.
- Quesme*. III, 247 *note* 4.
- QUESNOY (le héraut), porte le déli de bataille au comte de Gleichen, II, 9 *note* 2, 34.
- Quesnoy* (le). I, 248 *note* 2; III, 7, 14 *note* 1, 84 et *note* 4, 201 *note* 1. Pris et rendu par Louis XI, I, 159; III, 247, 256 *note* 1, 305.
- QUEVILLE (le seigneur de la). Voy. LUYRIEUX.
- QUIÉRET (Adam, dit Gauvain), chevalier, seigneur de Druéil et d'Otreville, chambellan du comte d'Étampes, capitaine de Dieppe, etc., † mars 1462 [BEAUC., 550]. — Son expédition contre les infidèles, II, 5 *note* 1; prend part à la guerre du Luxembourg, 13 *note* 5, 37, où il est blessé, 39, et à celle contre les Gantois, 289,

- 326; assiste aux fêtes de Lille, 343 et *note* 2.
- QUINGEY (Simon de), chevalier, seigneur de Bonboillon, échançon du duc, gentilhomme de sa chambre en 1475, chevalier d'honneur au parlement du comté de Bourgogne, etc. [BOULL., 76; GOLLUT, *passim*; COMM.-DUP., I, 43]. — III, 73.
- Quingey*, I, 282 *note* 3.
- R
- RAAB, I, 411 et *note* 5.
- RABODENGUES (Alard, seigneur de), de Ferquenes et de la Moule, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, bailli de Saint-Omer, etc., † 1<sup>er</sup> septembre 1475 [BEAUNE., 551]. — Prend part à l'attaque de Basele, II, 260 et *note* 1; s'enfuit à Montlhéry, III, 12 *note* 2.
- RABUTIN (Amé), seigneur d'Épiry, de Balore, etc., chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, bailli de Charolais, † 1472 [BEAUNE, *Hist. Rab.*, 15 et suiv.; COMM.-DUP., I, 288; LA BARRE, *b*, 191, 218]. — II, 193 *note* 2, 247. Joute au pas de Marsanay, I, 315; ses armes, 334 *note* 2; II, 183 *note* 1; don à lui fait par le duc, 175 *note* 1; se présente au pas de la Fontaine de Plours sous le nom du Chevalier méconnu, 174 et *note* 3; y joute, 176 *note* 5, 181 et *note* 2, 182 et suiv.; combat à Gavre, 317, 320, 321; rejoint l'armée du comte de Charolais après Montlhéry, III, 18 et *note* 3; tué au siège de Beauvais, 77 et *note* 5.
- RABUTIN (Cyprien), dit l'Ancien, seigneur de Varennes, fils d'Amé, † 8 septembre 1543 [BEAUNE, 32]. — Figure au pas de la Fontaine de Plours, II, 182 et *note* 2.
- RABUTIN (Hugues), chevalier, seigneur d'Épiry, conseiller et chambellan de Charles VIII, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, fils aîné d'Amé [BEAUNE, 32]. — Figure au pas de la Fontaine de Plours, II, 182 et *note* 2.
- RACEGUYEN (le seigneur de). Voy. VILLAIN.
- RAED (Jean de), II, 329 *note* 1.
- RAMBOT, écuyer allemand, gagne le prix de dehors aux joutes de Dijon, I, 287.
- Rambure* (place de), III, 220.
- RAMPART (Jean), sellier à Bruxelles, II, 217 *note* 3.
- Ras-Saint-Mathieu* (les), III, 39.
- RASOIR (Jean), écuyer, seigneur de Beuvrage, d'Andomez, etc., † 10 février 1470 [LA CHESN., XI, 693]. — Joute au pas de la Fontaine de Plours, II, 167 et suiv.; sa vaillante conduite à Lokeren, 249; blessé au siège de Schendelbeke, 307.
- RASSE (N. de), seigneur de la Hergerie, chambellan du duc en 1475 [ANS., VIII, 524]. — III, 223.
- RASSEGHEM (Mgr de). Voy. VILLAIN.
- RASTRE (Nicolas de), audencier. III, 285 *note* 1.
- Ratisbonne*, II, 337 et *note* 2, 396 et *note* 1.
- RAULIN (Louis). Voy. ROLIN.
- RAVESCHOOT (Adrien de), III, 252 *note* 2, 279 *note* 1.
- RAVESTEN (Anne, bâtarde de Bourgogne, dame de), deuxième femme d'Adolphe de Clèves, † 17 janvier 1504. — Assiste au baptême de Philippe le Beau, III, 252 et *note* 5.
- RAVESTEN (Béatrix de Portugal, dite de Coimbre, dame de), première femme d'Adol-

- phe de Clèves, morte empoisonnée en 1462 [BEAUC., 551]. — I, 117. Se réfugie avec son frère près du duc Philippe, II, 210 et *note* 2; épouse Adolphe de Ravestein, 136 et *note* 2, 211 et *note* 3; assiste au banquet de Lille, 355 et *note* 2; y danse, 378; envoyée au-devant du dauphin, 409; accouche d'une fille, 410.
- RAVESTEIN (Françoise de Luxembourg, dame de) et d'Enghien, fille de Pierre, comte de Saint-Pol, mariée à Philippe de Clèves. — Accompagne Marguerite d'Autriche à son retour de France, III, 260 et *note* 2.
- RAVESTEIN (le seigneur, Mgr de). Voy. CLÈVES.
- RAVESTEIN (le poursuivant), assiste au pas de l'Arbre d'or, III, 126.
- RAVILLE (Jean de), seigneur de Septfontaines. II, 50 *note* 1.
- RAY (Antoine, seigneur de), Seveux, Courcelles-sur-Aujon, etc., chevalier, conseiller et chambellan du comte de Charolais, bailli d'Amont, teste en 1470; fils de Jean ci-dessous [BEAUC., 551; GUILL., I, 78 *note*; GOLLUT, 1753]. — II, 246 *note* 3. Porte l'épée du duc aux obsèques de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, III, 59 et *note* 3.
- RAY (Jean, seigneur de), Baujeu, Courcelles, Seveux, etc., vivant encore en 1463 [GUILL., I, 77 *note*]. — Assiste à l'entrevue de Besançon, I, 273, et non son fils Antoine, comme il est dit par erreur, *ibid.* *note* 11; l'un des chefs des 300 lances ordonnées à Courtray après la levée du siège d'Audenarde, II, 246 et *note* 3.
- REBREMETTES (Jean de), seigneur de Thibauville, écuyer du bâtard de Bourgogne, chambellan du duc en 1475 [BEAUC., 552]. — Joute à Lille, II, 348 *note* 3, et à Valenciennes, 406; accompagne le bâtard Antoine en Angleterre, III, 49.
- RECHEM (Ganthier de), dit le bâtard de Retane, capitaine de la citadelle de Pamele à Audenarde [MOL., II, 414; KERVYN, V, 363]. — Livre Audenarde à Maximilien, III, 269 et *note* 2, 270; nommé capitaine du château de la même ville, 271.
- REGNAULT (J.). Sa lettre sur la rébellion des Brugeois, III, 288 *note* 2.
- REGNAULT (Pierre), capitaine d'Écorcheurs [BEAUC., 552; TUETEX, I, 81]. — I, 244.
- REIMS (archevêque de). Voyez CHARTRES.
- Reims. II, 56 *note* 8. Louis XI y est sacré, II, 424.
- REMERSCHEM (Henri de). II, 50 *note* 1.
- Remisch. II, 302 *note* 5.
- REMY (saint). I, 56.
- Renaix. II, 258, 286 *note* 4.
- RENTY (Jean, bâtard de), seigneur de Clary, chevalier, écuyer d'écurie, puis conseiller, chambellan et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, capitaine de ses archers, etc. [BEAUC., 552]. — Combat à Lokeren, II, 247.
- RENTY (le seigneur de). Voyez CROY.
- REPREUVES (Jacques de), seigneur de Montsorel. III, 91 *note* 2.
- RETANE (le bâtard de). Voyez RECHEM.
- Rethel. I, 248 *note* 2.
- Rethelois. III, 222.
- Revin (seigneurie de). II, 333 *note*.
- Rhin (le). I, 45, 51, 137; II,

- 113 *note* 3, 342; III, 91, 93 et *note* 1, 96 et suiv., 205 et *note* 3, 206, 244. — (vin du). III, 95, 116.
- Rhodes (ordre de). I, 110.
- Ribemont, pris par le duc Charles, I, 133.
- Rice (la). I, 93 *notes* 1 et 2.
- RICHEMONT (Artus, comte de). Voy. BRETAGNE.
- RIE (Odet de). Voy. AYDIE (d').
- RIN (Guillaume). Voy. RYM.
- Ripaille. I, 261 et *note* 4, 265, 266 *note*.
- RIVAROLA (le comte de), fait échapper le jeune duc de Savoie, III, 235 *note* 3.
- Rivière (camp de la). I, 141; III, 238 *note* 1.
- ROBERT le Pieux, roi de France, † 20 juillet 1031. — Sa grande piété, I, 65, 66.
- ROBERT (Lancelot le). II, 49 *note*.
- ROCHE (le seigneur de la). Voy. POT.
- Roche (la). II, 302 *note* 5.
- Roche (comté de la), en Ardennes. III, 6 *note*.
- ROCHEBARON (Antoine de), seigneur de Berzè-le-Châtel, Lignon et Avesnes, écuyer tranchant puis conseiller et chambellan du duc de Bourgogne (1432), etc.; reçoit en 1461 631 liv. 4 s., tant pour don que pour un voyage par lui fait vers le pape avec Simon de Lalaing et autres conseillers du duc; † 16 octobre 1463 [BEAUC., 553; Arch. Côte-d'Or, B. 1747, fol. 48]. — Accompagne Marie de Gueldres en Écosse, II, 118 *note* 1.
- ROCHEBARON (Claude de), seigneur de Sanières ou de Cenne, chevalier, échanson du duc Philippe, qui lui donne en 1452 1,200 l. en avancement de son mariage, chambellan du duc Charles en 1475 [BEAUC., 553; Arch. Côte-d'Or, B. 1722, fol. 50]. — Joute à Lille, II, 348 *note* 3.
- ROCHEBARON (Jean de), écuyer, pris dans une embuscade, II, 32, 33; sa rançon, 43.
- ROCHEFAY (Jean de), dit Roskin, premier écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, châtelain de Hesdin en 1467 [Arch. Nord, IV, 225]. — Joute au pas de l'Arbre d'or, III, 176; IV, 133; y gagne la verge d'or, III, 177; y sert le seigneur de Crèvecœur et le duc, IV, 134, 138.
- ROCHEFAY (Simon de), panetier du duc en 1475, frère de Jean qu'il sert au pas de l'Arbre d'or, IV, 133.
- ROCHEFORT (Charles, seigneur de), chevalier, premier chambellan du comte d'Étampes, † 31 mars 1458 [BEAUC., 554]. — Prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 13 *note* 5, 39; son vœu du faisán, 390.
- ROCHEFORT (Jacques de), écuyer. I, 95 *note* 1, 245 *note* 2.
- Rochefort (château de). La duchesse de Savoie y est enfermée, III, 236.
- ROCKA (N.), capitaine des Liégeois. I, 175.
- RODEMACH (Gérard, seigneur de), de Cronenburg et de Neufchâtel en 1440 [Public. de l'Institut de Luxembourg, XXVIII, 26]. — Résiste au duc Philippe lors de la conquête du Luxembourg, II, 19 et *note* 3.
- ROLAND, bâtard de Charlemagne. I, 114.
- ROLIN (Antoine), seigneur d'Aymeries, Raismes et Lens, fils du chancelier; chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, puis du roi de France, marechal, grand veneur héréditaire, grand bailli et capitaine général du

- Hainaut [BEAUC., 555; BOULL., *Général. Rolin*, 34]. — I, 131 *note* 1; III, 192 *note* 1, 223. Joute à Dijon, I, 286; le duc l'emmène en Luxembourg, II, 207 et *note* 2; chevalier à Audenarde, 237; son enseignement engagée à Nevele, 256; accompagne le maréchal devant Gand, 289, et au siège de Gavre, 308; nommé chambellan du comte de Charolais qui veut l'avoir pour tiers chambellan contre l'avis du duc, 416; privé de sa charge, 420 *note* 1; s'enfuit à Montlhéry, III, 12; combat à Brunstein, 66; reconduit Louis XI après la prise de Liège, 87, 88.
- ROLIN (Guillaume), seigneur d'Oricourt, Beauchamp, Savoisy, Beaulieu, etc., fils aîné du chancelier; chevalier, conseiller et chambellan du duc, grand bailli d'Autun, † 15 mai 1488 [BOULL., *Général. Rolin*, 28; LA BARRE, *b*, 192, 219, 268]. — II, 308. Joute aux noces de Jean de Salins, I, 268; maréchal de la lice au pas de la Fontaine de Plours, II, 164 et *note* 2; tient garnison à Courtray, 246; chevalier à Rupelmonde, 266; combat à Gavre, 317, 321; refuse d'obéir au maréchal, ce dont il demande pardon au duc, 320.
- ROLIN (Jacques), fils d'Antoine, chambellan du duc en 1475 [BOULL., *op. cit.*, 37]. — Prend part au tournoi de l'Arbre d'or, III, 192 et *note* 1.
- ROLIN (Jean), fils aîné d'Antoine; quitta les armes pour l'église, fut prieur de Saint-Marcel de Chalon, doyen d'Autun, abbé commendataire de Saint-Martin de la même ville, évêque d'Autun en 1500, † 1502 [BOULL., *op. cit.*, 36]. — Gagne le prix de la joute à Valenciennes, III, 205.
- ROLIN (Louis), chevalier, seigneur de Prusilly, fils de Nicolas [BOULL., *op. cit.*, 26]. — Tué à Granson, III, 210.
- ROLIN (Nicolas), chevalier, seigneur d'Autume, Beauchamp, Monetoy, etc., avocat et conseiller du duc, conseiller au parlement de Dole, chancelier de Bourgogne en 1422, † 18 janvier 1461 [BEAUC., 555; BOULL., *op. cit.*, 17; LA BARRE, *b*, 155, 167, 181, 194]. — I, 279; II, 1, 18, 398 *note*, 419. Assiste à l'assemblée d'Arras, I, 205; terres à lui données par Charles VII, 240 *note* 3; assiste le duc et porte la parole pour lui à la journée de Florenge, II, 24 et *note* 3, 25; assiste à l'amende honorable des Gantois, 331, et aux conseils tenus pour l'organisation du banquet de Lille, 339 et *note* 3; son vœu du faisand, 388; conseil du comte de Charolais pendant le voyage de son père en Allemagne, 398; hâ du maréchal de Bourgogne, 415 et *note* 1; s'attache au comte de Charolais, *ibid*.
- ROLIN (Claudine), dame de Virieu-le-Grand, fille du chancelier, mariée à Jacques de Montbel et en 2<sup>es</sup> noces à Antoine de la Palu, † mai 1512 [BOULL., *op. cit.*, 26]. — II, 219 *note* 8.
- Rollers*. II, 296.
- Romain-Moustier* (abbaye de). III, 318 *note* 3.
- ROMAINS (rois des). Voy. FRÉDÉRIC III ou IV, GUILLAUME DE HOLLANDE, MAXIMILIEN.
- Romains*. I, 19, 119, 120; II, 334. S'établissent en Allobrogie où ils prennent le nom de Bourguignons, I, 45, 46; chas-

- sent les Vandales de la Germanie, 46.
- Rome*. I, 21, 36, 42, 44, 119; II, 140, 185, 203; III, 97 *note* 4. Grand pardon à —, II, 162.
- ROMONT (le comte, Mgr de). Voy. SAVOIE.
- ROMULUS, roi des Romains. I, 114.
- ROSEQUIN, pris et tué devant Thionville, II, 22.
- ROSIMBOS (Georges de), chevalier, seigneur de Fillaines et de Berguette, lieutenant du bâtard de Bourgogne, † 22 mars 1459 [BEAUC., 556]. — Combat à Audenarde, II, 237; défend Termonde contre les Gantois, 299, 300.
- ROSIMBOS (Georges de), écuyer, capitaine des archers du duc Charles, retenu dans cette charge le 25 juillet 1475 au lieu de son frère Antoine. — Escorte Marguerite d'York à son entrée à Bruges, III, 110 et *note* 2; fait échapper ses archers après la déroute de Granson, 210.
- ROSIMBOS (Jean de), seigneur de Formelles, chevalier, chambellan du comte de Charolais, écuyer tranchant de la duchesse de Bourgogne, conseiller du duc et gouverneur de Lille (1476) [BEAUC., 556; Arch. Nord, IV, 223]. — II, 416. Assiste le comte de Charolais aux joutes de Bruxelles, II, 215; fait par lui chevalier à Rupelmonde, 268; le détourne d'attaquer Moerbeke, 278.
- ROSSANO (Troyle de). Voy. MURS.
- ROTHELIN (le marquis de). Voy. HOCHBERG.
- Rotterdam*. III, 3 *note* 3, IV, 109.
- ROUAULT (Joachim), seigneur de Gamaches et de Boismenard, maréchal de France, † 7 août 1478 [BEAUC., 556]. — III, 222. Tient garnison à Montbéliard, d'où il rançonne les pays du duc, II, 58 *note*; défend Beauvais, III, 75.
- Rouen*, assiégé par le duc Charles, I, 133; III, 78, 79.
- ROUGEMONT (Thibaut, seigneur de), Ruffey - sur - l'Oignon, Mussy et Trichâtel, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, marié en 1437 [BEAUC., 557; GUILL., I, 125 *note* et 126 *note*]. — Joute à Marsannay, I, 306 et *note* 3, 324; ses armes, 335 *note*; chevalier à Gayre, II, 318 et *note* 2.
- ROUSSILLON (Gérard de), écuyer, seigneur de Clomot, Gigney en partie, Courtelain, etc., panetier du comte de Charolais, était mort en 1479 [BEAUC., 558]. — Fait toucher la targe blanche au pas de la Fontaine de Plours, II, 163; contestations sur son titre de banneret, 164 et *note* 3; ses armes, *ibid.*; sa joute, *ibid.* et *suiv.*; reçoit en prix une hache d'or, 201; réconcilié avec Tristan de Toulangeon, 202; joute à Lille, 347; accompagne le bâtard Antoine en Angleterre, III, 49.
- ROUSSILLON (Guiot de), écuyer, seigneur de Clomot, père de Gérard, mort entre 1455 et 1460 [PEINC., XVIII, 729, 731, 758]. — II, 163, 164 *note* 3.
- ROUSSILLON (Jean de), seigneur de Thil et de la Roche. — II, 164 *note* 3, 165 *note*.
- ROUSSY (le comte de). Voy. LUXEMBOURG.
- Roussy*. II, 303 *note*.
- ROUVEROY (Renaud de), chevalier liégeois, prévient par ses temporisations la défaite de l'armée liégeoise, III, 46 et *note* 2, 47; défend Saint-Trond, 64; parlemente et traite avec le duc, 67 et *note* 3; rentre à Liège, 68.



- Rouvre*. I, 246 *note* 1, 294 et *note* 3; III, 206 *notes* 4 et 5. La duchesse de Savoie enfermée à —, III, 236 et *note* 4.
- ROYE (Guy, seigneur de), Mur-et, Germigny, etc., fils de Mathieu V; chevalier de la Toison d'or en 1461, † 1463 [BEAUC., 558]. — Prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 13 *note* 5.
- ROYE (Mathieu V, seigneur de), Germigny, Aunoy, etc., maréchal de France, † 1440. — II, 142 *note* 1.
- ROYE (Isabeau de), fille de Mathieu, mariée à Philippe de Ternant. — II, 142 et *note* 1.
- ROYE (Marie de), sœur de la précédente, mariée, le 11 novembre 1422, à Pierre d'Orgemont et depuis à Robinet d'Estouteville. — II, 142 et *note* 1.
- Roye*. III, 79 *note* 3, 223 et *note* 4. — (ville et châtellenie de), cédées au duc par le traité d'Arras, I, 222. — (ville de), prise par le sire de Karados, I, 238 et *note* 1; prise par le duc Charles et reprise par Louis XI, I, 133, 154; III, 77 et *note* 1.
- ROYER (François), écuyer, bailli de Mâcon, capitaine, sénéchal et bailli de Lyon en 1462, encore en charge en 1474 [COMM.-DUP., I, 127; III, 553]. — Conservateur de la trêve de Soleuvre, III, 223.
- Royers (les). IV, 69 et *note* 2.
- Roz (M<sup>lle</sup> Léonore de), accompagne Marguerite d'York à son entrée à Bruges, III, 107.
- RUBEMPRÉ (Antoine II, seigneur de) et d'Authie, chevalier, fils d'Antoine I<sup>er</sup> et de Jacqueline de Croy, dame de Bièvres, sœur d'Antoine de Croy, comte de Porcien [BEAUC., 558]. — III, 3 *note* 2. Chevalier à Pont-Audemer, II, 238 *note* 1; combat à Audenarde, *ibid.*; son enseigne engagée à Nevele, 257; commis à la défense du Luxembourg avec Jean de Rubempré, 302.
- RUBEMPRÉ (Jean de), seigneur de Bièvres, chevalier, conseiller et chambellan du duc, sénéchal de Hainaut, chevalier de la Toison d'or en 1473, tué à Nancy; plusieurs fois qualifié neveu d'Antoine de Croy, de même qu'Antoine de Rubempré ci-dessus, et par conséquent son frère, contrairement à ce que dit M. de Beaucourt [BEAUC., 558; BAR.-GACH., II, 253 *note* 8; COMM.-BUCH., 125 *note* 1]. Escarmouche devant Gand, II, 243; commis avec son frère à la défense du Luxembourg, 302; prend part à la guerre contre les Liégeois, III, 26; les bat à Montenaken, 27 *note*; envoyé au-devant de Marguerite d'York, 103; IV, 97; figure au pas de l'Arbre d'or, 129; réconcilie les Croy avec le duc, III, 203; fait chevalier de la Toison d'or, 204; nommé gouverneur de Lorraine, 208; enfermé dans Nancy, I, 141; III, 213; forcé de rendre la place, I, 141; III, 238; trépassé, IV, 152.
- RUBEMPRÉ (le bâtard de), fils d'Antoine II [BOULL., 68; COMM.-DUP., I, 7]. — Sa descende en Hollande, III, 3 et *notes* 2 et 4; arrêté et relâché après quatre ans de prison, *ibid.*
- Ruchottes des Champs* (les). I, 275 *note*.
- Rupelmonde*. II, 259, 266. — (bataille de). II, 264 et *suiv.* — (château de). II, 271.
- RUPT (Jean, seigneur de) et d'Autricourt, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, bailli d'Amont

- (1453), teste en 1476 [GUILL., I, 355, 356 *note*; LA BARRE, b, 193, 219, 259; GOLLUT, 1189, 1753]. — II, 49 *note*. Joute à Marsannay, I, 312, 313; ses armes, 335 *note*; chevalier à Gavre, II, 318 et *note* 2; rejoint l'armée du comte de Charolais après Montlhéry, III, 18 et *note* 4. *Ruremonde*, III, 287 *note* 1.
- RYM ou RIN (Guillaume), échevin du ban de la Keure et conseiller de la ville de Gand [COMM. - DUP., II, 223]. — Excite les Gantois contre Maximilien, III, 261 et *note* 3, 264, 265; devient suspect à ses compatriotes, 273, 274 et *note* 1; arrêté, 274; son procès et son exécution, I, 170; III, 274 et *note* 4, 275 et *note* 1.
- RYN ou RYM (Beaudoin et Jean). II, 329 *note* 1.
- S
- SAAVEDRA (Piètre Vasque de). Voy. VASQUEZ.
- SAGNAM-BASAC, mameluck, donne l'assaut à la prise de Constantinople, II, 336.
- SAILLY (Antoine de). Son entrée en religion, II, 398.
- SAINS (le seigneur de). Voy. VIÉVILLE (la).
- Sains* (seigneurie de). II, 267.
- Saint-Acheu*, près Amiens. I, 130; III, 71.
- Saint-Amant*. I, 226.
- SAINT-ANDRÉ (croix de). II, 348 *note* 2; III, 182; IV, 122, 136. Enseigne des Bourguignons. I, 331; II, 30; III, 86; son origine fabuleuse, I, 50 et *note* 3, 57; reprise par Jean sans Peur, 85. — (office de). IV, 147. — (statues de). II, 350; III, 115. Son corps honoré à Grammont, II, 234.
- Saint-Antoine* (bastille et porte), à Paris. III, 22, 27.
- SAINT-BAVON (l'abbé de). II, 329, 331.
- Saint-Bavon* (abbaye de), à Gand. I, 72 *note* 4; II, 97.
- SAINT-BELIN (Geoffroy de), seigneur de Saxefontaine, chevalier, conseiller et chambellan de Louis XI, bailli de Chaumont, tué à Montlhéry (1465) [BEAUC., 559]. — Capitaine d'Écorcheurs, I, 244; sa mort, III, 16 *note* 3.
- Saint-Bénigne* (abbaye de), à Dijon. I, 291, 294 et *note* 4; III, 206.
- SAINT-BERTIN (l'abbé de). Voy. LANNNOY.
- Saint-Bertin* (monastère de), à Arras. III, 135 *note* 1.
- Saint-Christ*. III, 74 *note*.
- Saint-Christophe* (chapelle), à Bruges. III, 124.
- Saint-Claude*. II, 409 *note* 1, 426 *note* 4; III, 235, 236. — (pèlerinages des ducs Philippe, Charles et autres à). I, 266 *note* 2, 283 *note* et *note* 2, 302; III, 207.
- Saint-Désiré* (église) de Lons-le-Saulnier. III, 87 *note* 1.
- Saint-Denis*. I, 124; III, 10 et *note* 1.
- Saint-Donat* (église) de Bruges. — III, 58 *note*, 60 *note* 1, 252, 289 *note* 2; IV, 102. Philippe le Bon y est enterré provisoirement, I, 136; III, 57 et *note* 1.
- SAINT-EMPIRE (le). IV, 68.
- SAINT-ESPRIT (messe, office, vèpres du). IV, 167, 187, 188.
- Saint-Esprit* (hôpital du), à Dijon. — I, 334 *note* 2, 335 *note*. — (armes de l'ordre hospitalier du). I, 335 *note*.
- Saint-Étienne* (abbaye) de Dijon. — I, 294 *note* 4. — de Luxembourg, II, 42.
- Saint-François (religion de). I, 193.
- Saint-Gengoux* (bailliage de), cé-

- dé au duc par le traité d'Arras, I, 215, 216.
- SAINT-GEORGES** (le seigneur de). VOY. VIENNE. — (maison de). I, 188, 189.
- Saint-Georges** (église) de Chalon. II, 155 et *note* 1.
- Saint-Ghislain** (abbaye) de Horneu. III, 247 *note* 4.
- Saint-Gobain** (seigneurie de). III, 221.
- Saint-Graven-Casteel**, à Gand. II, 83 et *note* 1, 84.
- Saint-Hubert** (pèlerinage à). III, 68 *note* 1. — (porte de), à Dinant. III, 45 *note* 1.
- Saint-Jacques** (église), à Bruges. III, 291 *note* 5. — (ordre de). I, 110. — de Compostelle. I, 272 et *note* 4.
- Saint-Jean** (église) de Besançon. I, 275 *note*. — de Gand, II, 87; ses chanoines, 88 *note* 2.
- Saint-Jean de Jérusalem** (hôpital). I, 77.
- Saint-Jean-de-Losne**. II, 397 *note* 2.
- Saint-Jean-du-Maiseau** (église prieurale et faubourg de), à Chalon. II, 149 et *note* 1.
- SAINT-JORE** (Josse de), écuyer, fait ses premières armes au pas de Marsannay, I, 313, 314.
- Saint-Lambert** (seigneurie de). III, 221.
- Saint-Laurent** (faubourg) de Chalon, où se tint le pas de la Fontaine de Plours, II, 145 et *note* 3, 146, 200 *note* 2.
- Saint-Lazare** (hôpital), en Béthanie. I, 77 *note* 1.
- Saint-Leu** (bras de). III, 84.
- Saint-Marceau** (quartier), à Chalon. II, 200 *note* 2.
- SAINT-MARTIN** (le comte de). VOY. VISQUE.
- SAINT-MARTIN** (Étienne de), dit Chenevières, écuyer. II, 49 *note*.
- Saint-Martin** (église) de Tours. II, 408 *note* 4. — (fontaine), près Besançon. I, 275 *note*.
- Saint-Martin-au-Laërt**, lieu du pas de la Pèlerine, II, 119 *note*.
- Saint-Martin-le-Blanc**. III, 79 *note* 2.
- Saint-Mathurin-de-Larchamp**. III, 20 *note* 2, 21.
- Saint-Maur-les-Fossés** (traité de). III, 29 *note*.
- Saint-Maurice** (ordre de), fondé par Amédée VIII de Savoie, I, 262 et *note* 1.
- SAINT-MICHEL** (abbé de) d'Anvers. III, 285.
- Saint-Michel** (église) d'Anvers. I, 146.
- Saint-Michel** (ordre de). IV, 162, 163 *note* 1.
- SAINT-MORIS** (Étienne de), fils de Pierre ci-dessous; écuyer panetier du duc de Bourgogne (1463), capitaine-châtelain de Pontarlier (1473), écuyer d'écurie en 1475, tué la même année à la prise de Pontarlier par les Français, pensionné par la duchesse Marie [LA BARRE, *b*, 229; LABBEY DE BILLY, *Hist. de l'Univ. du comté de Bourg*, II, 222; Arch. Côte-d'Or, B. 1751, fol. 67; GOLLUT, 1289]. — Condisciple d'Ol. de la Marche à Pontarlier, I, 190; blessé à l'assaut de la tour de Schendelbecke, II, 305, 306; accompagne le dauphin en Brabant, 409 *note* 1.
- SAINT-MORIS** (Pierre de), écuyer, fils d'Estevenin et de Marguerite d'Usier [LABBEY, *loc. cit.*]. — Reçoit Ol. de la Marche dans sa maison, I, 189; envoie au père d'Ol. la copie du traité d'Arras, 206.
- Saint-Nicolas de Varengeville**. II, 409 *note* 1.
- Saint-Omer**. I, 102 *note*; II, 111 *note* 1, 121, 122; III, 37 *note*, 254 *note*, 276 *note* 2; IV, 109. Pas de la Pèlerine tenu près —, II, 118; livré à Louis XI; III, 246 et *note* 5.

- Saint-Oyan* (monastère de). Voir *Saint-Claude*.
- SAINT-PAUL (l'abbé de) de Besançon. I, 274 *note* 1.
- SAINT-PIERRE (l'abbé de), député des Gantois vers l'archiduc, III, 279 *note* 1.
- Saint-Pierre* (église), à Gand. II, 330.
- SAINT-POL (Jeanne de Bar, comtesse de), première femme du connétable. II, 57 *note*.
- SAINT-POL (Marguerite de Savoie, comtesse de), fille du duc Louis I<sup>er</sup>, mariée à Pierre de Luxembourg, comte de St-Pol. — III, 260 et *note* 2.
- SAINT-POL (le comte, monseigneur, le bâtard de). Voy. LUXEMBOURG.
- Saint-Pol* (ville de). I, 162; III, 166.
- Saint-Quentin*. III, 220, 229, 230, 231. Cédé au duc Philippe par le traité d'Arras, I, 224; racheté par Louis XI et cédé au comte de Charolais par le traité de Conflans, 125; se révolte contre Charles le Téméraire, 130; repris par Louis XI, 154; III, 71 et *note* 1. — (bailliage de). III, 220, 231.
- SAINT-REMY (Jean, seigneur de). Voy. FÈVRE (le).
- Saint-Riquier* (bataille de). I, 89 et *note* 2, III, 15; — (ville de), cédée au duc par le traité d'Arras, I, 225.
- Saint-Sang* (chapelle du), à Bruges. I, 77. — (procession du). II, 421 *note* 1.
- Saint-Sauveur* (église), à Bruges. III, 249 *note*.
- SAINT-SEINE (Guillaume de), seigneur de Charmoilles, chevalier, conseiller (1454) et chambellan du duc (1462), gouverneur du bâtard Cornille, gouverneur du Luxembourg, etc., inhumé à Arlon [COURTÉPÉE, II, 244; LA BARRE, b, 191; BAR.-GACH., II, 705; PEINC., VII, 121; XXII, 813; XXV, 138, etc.]. — Assisté à la prise de Luxembourg, II, 39; capitaine du château de Luxembourg et membre du conseil établi dans la même ville, 49, 50 *note* 1; ses remontrances au bâtard Cornille à l'assaut du boulevard d'Overmeire, 252; chevalier à Rupelmonde, 266; maintient en l'obéissance du duc plusieurs places du Luxembourg, 302 et *note* 5.
- SAINT-SEINE (Jean de), écuyer. II, 49 *note*.
- Saint-Seine - l'Abbaye*. I, 248 *note* 2; II, 12 et *note* 2.
- Saint-Sépulchre*. I, 78 et suiv.; II, 117 *note*.
- SAINT-SIMON (Antoine de), fils de Gaucher de Rouvroy, seigneur de Saint-Simon, et de Jeanne de Wavrin. — Joute à Besançon, I, 268; son départ pour le Luxembourg, II, 12, où il est laissé en garnison, 50; se rend cordelier à Besançon, 398.
- SAINT-SIMON (Jean II de Rouvroy, seigneur de), † 6 novembre 1502. — Joute au siège d'Amiens, III, 72 et *note* 2.
- SAINT-SIMON (Jeanne de), dite la belle Blanche, sœur consanguine d'Antoine, mariée à Jean de Berghes. — Remarquée pour sa beauté à Besançon, I, 280.
- Saint-Thomas* (église) de Cuisseaux. III, 87 *note* 1.
- Saint-Trond*. III, 48 *note* 1, 64 et *note* 2, 306. Traité signé à —, III, 31 et *note* 1; repris par les Liégeois, 63 et *note* 1; bataille de Brunstein ou —, 65 et suiv.; siège et capitulation de —, 64 et *note* 2, 67 et *note* 3; pris par le duc de Saxe, 299, 306.

- Saint-Urbain* (monastère de). I, 294 *note* 4.
- Saint-Valery*. I, 133; III, 222.
- Saint-Venant*, pris par Maximilien, III, 306.
- Saint-Victor-les-Marseille*. I, 50.
- SAINTE-VINCENT (l'abbé de) de Besançon. I, 274 *note* 1.
- Saint-Waast* (église) d'Arras. I, 205 *note* 7, 206 *note* 1.
- Sainte-Aldegonde* (église), à Lalaing. Jacques de Lalaing y est enterré, II, 311 *note* 1.
- Sainte-Catherine*, près Rouen. III, 32 et *note* 3.
- Sainte-Catherine de Fierbois* (pèlerinage de Louis XI et de Charles le Téméraire à). II, 426 *note* 5.
- Sainte-Chapelle* de Dijon. I, 203 *note* 1, 324 et *note* 2.
- Sainte-Claire (ordre de). I, 192 *note* 2, 193.
- Sainte-Croix* (le cardinal de). Voy. ALBERGATI.
- Sainte-Croix* (porte), à Bruges. III, 107, 108; IV, 99.
- SAINTE-ÉGLISE (entremets de), au banquet de Lille, II, 361 et suiv.; son rôle rempli par Ol. de la Marche, 340.
- Sainte-Gudule* (église) de Bruxelles. III, 261. Catherine de France et le bâtard Corneille y sont enterrés, II, 111 *note* 2, 112, 270 *note* 3.
- SAINTE-HÉLÈNE (Claude de), dit Pitois. Voy. PITOIS.
- Sainte-Menhoutt*. II, 43.
- Sainte-Pharaïde* (église), à Gand. III, 283 *note* 1.
- Sainte-Verlde* ou *Vairle* (la), à Gand. I, 174; III, 283.
- SAINTE-VIERGE (la). II, 382, 389, 390.
- Sainte-Sophie* (église), à Constantinople. II, 336.
- Saintron*. Voy. *Saint-Trond*.
- Saisy*. I, 95 *note* 1.
- SALADIN, d'Audenarde. II, 369 *note* 2.
- SALENOVE (Antoine, seigneur de). III, 90 *note* 2.
- SALHADIN (le chevalier, le preux). I, 32; III, 157.
- SALHADINS (les mécréants). I, 77, 78.
- SALINS (Hugues ou Huguelin de), seigneur de Vincelle, panetier du duc Charles en 1475, chevalier, conseiller et chambellan de Maximilien en 1498 [MOL., II, 415; Arch. Nord, IV, 291]. — Fait chevalier au siège d'Albe-Royale, III, 307 et *note* 5.
- SALINS (Jean de), écuyer, seigneur de Nevy, Villers-Robert, Labergement, etc., etc., grand bailli de Dole (1466), conseiller et chambellan du duc, marié : 1<sup>o</sup> à Jeanne, bâtarde de Bavière; 2<sup>o</sup> à Péronne de Laitre, † après 1479 [BOULL., 26; GUILL., II, 3<sup>e</sup> partie, 86 et suiv.]. Fêtes célébrées à Besançon à l'occasion de son premier mariage, I, 267 et *note* 3.
- SALINS (Pierre de), seigneur du Pasquier, Champagnole, etc., fils de Guy, chevalier, et d'Étiennette du Pasquier [BOULL., 83; GUILL., *op. cit.*, 84]. — Prend part au tournoi de l'Arbre d'or, III, 193.
- SALINS (Guigone de), deuxième femme du chancelier Rolin, † 1470 [BOULL., *Général. Rolin*, 19, 20]. — Assiste au banquet de Lille, II, 355 et *note* 7.
- Salins*. I, 282 *note* 3; III, 236. États assemblés à —, I, 141; II, 339 *note*. — (seigneurie de). I, 154; III, 133, 229 *note* 1, 316.
- SALISBURY (évêque de). Voy. BEAUCHAMP.
- SALLAZART (Jean de), gentilhomme originaire de Biscaye, seigneur de Montagne, Saint-Just, etc., chevalier, conseiller et chambellan du roi, ca-

- pitaine de 100 lances, très attaché à Louis XI, à qui il rendit de grands services, † novembre 1479 [COMM.-DUP., I, 59, 287, etc.]. — S'enfuit à Monthéry, III, 14 *note* 1.
- SALLE (Antoine de la). Son traité des royers et des poyers, IV, 69 et *note* 2.
- SALLENGIER (Thomas), *aliàs* SEINTELEGER ou CHALLENGIER, garde du corps du roi d'Angleterre, chevalier de l'ordre du Bain en 1483, décapité la même année [COMM.-DUP., I, 352, 360, etc.]. — Assiste à l'entrée de Marguerite d'York à Bruges, III, 111.
- Salluste*. I, 44.
- SALM (le damoiseau de), fils du comte de Salm ou Salme en Ardenne. — II, 9 *note* 2.
- SALMON. I, 111 et *note* 5.
- SALOMON (le roi). I, 111 et *note* 5. — (cantique de). IV, 102.
- Sandwich*. II, 110 et *note* 1, 123.
- SANGLIER DES ARDENNES (le). Voy. MARK (la).
- SANTERS (M<sup>me</sup> de). Marguerite de Caâtillon, femme de Philippe de Lannoy, seigneur de Villerval, Santes et Tronchienne? — Danse au banquet de Lille, II, 378.
- Santers (pays de). III, 201 *note* 1.
- SANTES (Mgr de). Voy. LANNoy.
- Saine (la). I, 247, 257 *note* 3; II, 144, 145, 149, 200 *note* 2.
- Sarrazins. I, 29, 34, 35 et suiv., 39, 102, 110; II, 362, 384, 385; III, 41. Envahissent l'Esclavonie. I, 22; leurs luttes contre Frederic d'Autriche, 23, 24; assiègent Jerusalem et s'en emparent, 76, 77; battus par Thierry et Philippe d'Alsace, 76, 80, 81, et depuis par le roi Jean 1<sup>er</sup> de Portugal, 116, et par le bâtard Antoine, III, 39; envahissent la Hongrie. I, 83. — (rois et princes). I, 32, 33.
- SARREBRÜCK (Robert de), dit le Damoiseau de Commercy, † 1464 [BOULL., 20; MOR.] — Guerroie sur les marches du Luxembourg, I, 242 et *note* 4; s'empara de Châteauvillain, 269 *note* 2; occupe plusieurs autres places par lui ou ses lieutenants, II, 15 et *note* 5, 20; tente de dégager Villy, 29 et suiv.; sa défaite, 31.
- Sarry-lez-Châlons*. II, 54 *note* 4.
- SART (le seigneur du). Voy. BLOUCL (du).
- SARTORIUS, borgne. I, 178.
- SASA (Philippe de), nommé panetier du comte de Charolais, II, 416.
- SASSE (le duc de). Voy. SAXE.
- SAÛL, roi d'Israël, travaillé du mal caduc, I, 178.
- SAULME (le comte de). Probablement Jean, qualifié comte de Salm en Ardenne dans la liste des seigneurs qui accompagnèrent le duc Charles dans son expedition contre les Liégeois en 1467, chambellan-pensionnaire du même prince en 1475 [BAR.-GACH., II, 705]. — Joute au pas de l'Arbre d'or, III, 163; IV, 128.
- SAULX-COURTIVRON (Agnès de), première femme de Pierre de Bauffremont, fille de Jean de Saulx, chancelier de Bourgogne [Arm. comptes, 6]. — I, 294 *note* 5; II, 112 *note* 1. — maison de. II, 112 *note* 1.
- Saulx-le-Duc*. II, 424 *note* 1.
- SAUVAGE (Denis), éditeur des *Mémoires* d'Ol. de la Marche. — I, 7 *note* 1, 19 *note* 3, 183, *note* 4; II, 63 *note* 2, etc.
- SAVART (Pierre), archer de corps du comte de Charolais, vivait encore en 1475. [COMM.-DUP., I, 18]. — Blessé à Monthéry, III, 13 *note* 3;

- se bat avec les Suisses du duc de Calabre, 23.
- SAVEUSES (Bon de), seigneur de Boys et de Seyne, gouverneur de Béthune [BAR.-GACH., II, 93 *note* 7; Arch. Nord, B. 1608]. — II, 235 *note* 4.
- SAVEUSES (Philippe, seigneur de), Flesselles, Howain, etc., chevalier, capitaine d'Amiens et d'Artois, † 28 mars 1468 [BEAUC., 560]. — II, 32, 237 *note* 2. Prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 13 et *note* 3; figure au siège de Villy, 16, 30, et à la prise de Luxembourg, 36 et suiv., où il est blessé grièvement, 43, 44; retourne en Luxembourg, 207; combat au pont d'Espierres, 235 et *note* 4, et à Audenarde, 236, 237; son enseigne engagée au combat de Nevelle, 256; commande l'escorte d'un convoi d'argent envoyé au comte de Charolais, III, 27 *note* 3.
- SAVEUSES (Robert de), frère de Philippe [BOULL., 37; GOLLUT, 1070, 1216]. — Prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 13 et *note* 3; figure au siège de Villy, 16, et à la prise de Luxembourg, 39, 41.
- SAVEUSES (le bâtard de), écuyer d'écurie d'Adolphe de Clèves. — IV, 118.
- SAVIGNY (Philippot de), originaire du Rethelois [BOULL., 38]. — Prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 13.
- SAVOIE (Amédée VIII le Pacifique, duc de). Voy. FÉLIX V.
- SAVOIE (Amédée IX le Bienheureux, duc de), fils du duc Louis I<sup>er</sup>, † 1472. — Le duc Charles lui envoie une queue de vin, III, 212 et *note* 3.
- SAVOIE (Amé ou Amédée de), prince de Piémont, frère du duc Louis I<sup>er</sup>, † 1431. — Er-
- reur de la Marche à son sujet, I, 266 *note* 4.
- SAVOIE (Charles le Guerrier, duc de), fils d'Amédée IX, † 1489. — Enlevé par ordre du duc de Bourgogne, III, 235 et *note* 4.
- SAVOIE (Jacques de), comte de Romont, baron de Vaud, chevalier de la Toison d'or, fils du duc Louis I<sup>er</sup>, † 1486. La Marche lui donne plusieurs fois par erreur le prénom d'Amé. — III, 227. Ses démêlés avec les Suisses, I, 140; III, 209 et *note* 1; secouru par le duc Charles, *ibid.*; rejoint l'armée de Maximilien, 252; capitaine général de ses troupes, 256 *note* 4; assiste au chapitre de Bois-le-Duc, IV, 148, 151; soutient la révolte des Flamands contre l'archiduc, I, 166, 168, 169; III, 265; ses courses au pays de Liège et en Brabant, 268 et *note* 4, 269 et *note* 4, 270; prend position près d'Audenarde, 271.
- SAVOIE (Jacques - Louis de), comte de Genève, fils du duc Amédée IX, † 1485. — Sauvé par Louis de Villette, III, 235 *note* 3.
- SAVOIE (Louis I<sup>er</sup>, duc de), † 29 janvier 1465. — I, 103, 264 *note* 4, 265 *note* 2, 266 *note*, 283 *note*; II, 411 *note* 2; III, 212 *note* 2. Vient visiter le duc Philippe à Chalon dans l'intention de le rallier à la cause du pape Félix, I, 257 et suiv.; renouvelle le traité d'alliance des maisons de Savoie et de Bourgogne, 259 *note* 1, 265 *note* 2; ses séjours à Chalon avec le même prince, 257 et *note* 3, 265 *note* 2, 266 et *note* 2, 295; l'accompagne au pas de Marsannay, 296 et suiv.; le suit à Dijon et à Saint-Claude, 302; rentre dans ses États, *ibid.*; ses

- prétentions sur le Milanais, II, 116 et *note* 2; soutient Jean de Compays contre les nobles de Savoie, 219; ses rigueurs contre les ennemis de ce seigneur, 220 *note* 2.
- SAVOIE (Philibert I<sup>er</sup> le Chasseur, duc de), fils d'Amédée IX, † 22 avril 1482. — I, 139; III, 226, 227. Son mariage projeté avec Marie de Bourgogne, III, 208; dérobé à Ol. de la Marche qui avait reçu l'ordre de se saisir de sa personne, 235 et *note* 2.
- SAVOIE (Philibert II le Beau, duc de), † 1504. — Épouse Marguerite d'Autriche, III, 318 *note* 3.
- SAVOIE (Philippe de), comte de Genève, et baron de Faucigny, frère du duc Louis I<sup>er</sup>, † 1452. — Vient visiter à Chalon le duc de Bourgogne qui le retient de son hôtel, I, 266 et *note* 4; le suit au pas de Marsannay, 295.
- SAVOIE (Philippe, dit Sans-Terre, comte de Beaugé, seigneur de Bresse, puis duc de), chevalier de la Toison d'or, fils du duc Louis I<sup>er</sup>, † 7 novembre 1497. — Figure dans un tournoi à l'entrée de Louis XI à Paris, II, 426; épouse Marguerite de Bourbon, III, 42 *note* 1; mandé pour combattre les Liégeois, 85; le duc lui envoie une queue de vin, 212 et *note* 2; représenté au chapitre de Bois-le-Duc, IV, 151.
- SAVOIE (René de), comte de Villars et de Tende, grand-maitre de France, etc., fils légitimé du duc Philippe, † 1525. — III, 318 *note* 3.
- SAVOIE (Anne de Chypre ou de Lusignan, duchesse de), femme du duc Louis I<sup>er</sup>, † 1462. — I, 264 *note* 1; II, 411 *note* 2. Visite le duc Philippe à Chalon, I, 257 et suiv.; soutient Jean de Compays contre les nobles de Savoie, II, 219.
- SAVOIE (Blanche de), comtesse de Genève. — I, 192 *note* 2.
- SAVOIE (Marguerite de), fille du duc Amédée VIII, morte fille en 1418. — I, 258 *note* 4.
- SAVOIE (Marguerite de), aussi fille du duc Amédée VIII, † 1468. — I, 264 *note* 1. Ses trois maris, I, 258 *note* 4.
- SAVOIE (Marguerite de Bourbon, duchesse de), femme du duc Philippe, † 1483. — III, 42 *note* 1.
- SAVOIE (Marie de Bourgogne, duchesse de), femme du duc Amédée VIII, † 6 octobre 1428. — I, 258 et *note* 4.
- SAVOIE (Yolande de France, duchesse de), femme du duc Amédée IX, † 29 août 1478. — I, 264 *note* 1; III, 227. Secourue par le duc Charles contre les Suisses, I, 140; enlevée avec ses enfants par ordre du même prince, III, 234 et *note* 2, 235 et *note* 1; enfermée à Rochefort et à Rouvre, 236; délivrée, *ibid.*
- SAVOIE (Amédée de). Voy. FÉLIX V. — (Charlotte de). Voy. CHARLOTTE. — (Marguerite de). Voy. ST-POL. — (Marie de). Voy. MILAN. — (Maison de). III, 234 *note* 2. — (duc de). Leurs prétentions sur le duché de Milan, I, 264; leur ordre de l'Annonciade, IV, 162.
- SAVOIE (le héraut). I, 311; II, 176.
- Savoie. I, 260, 319. Comprise dans l'ancien royaume de Bourgogne, I, 50; adhère au pape Félix, 262; sa prospérité au temps des guerres de France, 264. — (duché de). II, 176. — (nobles, seigneurs de). I, 310; révoltés contre le



- duc Louis, II, 219, 220 et *note* 2.
- SASSE (duc de). Voy. SAXE.
- SAXE (Albert le Courageux, duc de), † 13 septembre 1500. — III, 297, 319 et *notes* 1 et 2. Accompagne l'empereur Frédéric dans son expédition contre les Flamands, III, 296 et *note* 5; gouverneur de Philippe le Beau et des Pays-Bas, 297; assiège l'Écluse, 298 et *note* 2; s'empare de plusieurs villes, 299; négocie avec Philippe de Clèves, 301; reçoit de Maximilien la souveraineté héréditaire de la Frise, 297 *note* 4, 319; sa mort, *ibid.*
- SAXE (Ernest, duc et électeur de), maréchal de l'Empire, † 26 août 1486. — Ses troupes tiennent garnison à Lintz, III, 93 et *note* 5, 95; accompagne l'empereur Frédéric dans son expédition sur le Rhin, 99; porte la bannière de l'Empire au combat de Zons, *ibid.*
- SAXE (Frédéric I<sup>er</sup> le Belliqueux, duc et électeur de), † 4 janvier 1428. — I, 289 *note* 3.
- SAXE (Frédéric II le Bon ou le Pacifique, duc et électeur de), † 1464. — II, 8 *note*, 28 *note* 4. Soutient son frère Guillaume dans sa lutte contre Philippe le Bon, II, 17; inanité de ses prétentions sur le Luxembourg, *ibid.* *note* 3, 25 et suiv.
- SAXE (Guillaume III, duc de), marquis de Misnie, landgrave de Thuringe (vers 1451), † 1482. — II, 9 *note* 1, 17 et *note* 3, 25 et suiv., 28 *note* 1, 29 *note* 2, 301 *note* 2. Chasse Elisabeth de Gorlitz du Luxembourg, I, 289 et *note* 3; origine de ses droits sur cette province, *ibid.* *note* 5; II, 2 *note* 2; ils sont contestés par le duc de Bourgogne, 25 et suiv., 29; ses négociations avec Elisabeth, 6 *note*; traite avec cette princesse et avec le duc son neveu, 47 *note*; s'allie à l'archevêque de Cologne et fait mine d'envahir le Luxembourg, 48 *note* 1, 49 *note*; conserve des partisans dans cette province, 206; cède l'engagère de Thionville à l'archevêque de Trèves, 301 *note* 4; hérite du roi Ladislas, III, 5 *note* 1; sa femme et lui cèdent leurs droits à Charles VII, 6 *note*.
- SAXE (Henri le Pieux, duc de), fils d'Albert, † 19 août 1541. — III, 319 et *note* 4.
- SAXE-LAUEMBOURG OU LAUEMBOURG (Jean II, duc de), † 15 août 1507. — Accompagne le roi de Danemark dans son voyage à Neuss, III, 97 et *note* 5. *Saxe, Zassonne*. II, 26, 27.
- Saxons, s'emparent de l'Angleterre, I, 119; Elisabeth de Gorlitz appelle son neveu à son aide contre les —, II, 3 *note*; défiés par les partisans de cette princesse, 9 *note* 2; défendent Luxembourg et Thionville, 17 et suiv.; leur capitulation, 45; conservent des partisans dans le Luxembourg, 206.
- SCAERS (Catherine), mère du bâtard Corneille. II, 270 *note* 3.
- SCALKIN (Jean). valet de chambre du duc. II, 351 *note*.
- SCALLES (madame de), femme d'Antoine Woodwill, figure aux noces de Bruges, IV, 96, 106. — (monseigneur de). Voy. WOODWILL.
- SCANDERBEG (Georges Castriot, dit), prince d'Albanie, † 1467. — III, 56.
- Scay-sur-Saône*. I, 316 *note* 2.
- SCHIATERE (Henry). II, 6 *note*.
- Schendetbeke* (château de), pris

- par les Gantois, II, 224 et *note* 2. — (château et tour de), assiégés et repris par l'armée ducale, II, 304 et suiv.
- Schiedam*. I, 155 *note* 1.
- SCHIETCATTE (Eustache), grand doyen de Gand. — III, 272 *note* 3.
- SCHOONHOVE (le sire de), capitaine des Gantois, assiège Dixmude, III, 300 *note* 1.
- SCOENHOVE ou SCHOONHOVEN (Jean), secrétaire du duc de Bourgogne [BEAUC., 561]. — II, 399 *note* 1.
- SCROP (Jean de). III, 107 *note* 5.
- SCROP (madame de), femme de Jean, accompagne Marguerite d'York à son entrée à Bruges, III, 107 et *note* 5.
- Séclin* (journée de). II, 298 et *note* 1.
- SECRET (madame du), pour SEGRÉ. Indiquée par erreur comme femme de Jacques d'Épinay, seigneur de Segré, III, 262 *note* 9.
- SEGRÉ (Jeanne de Corradon, dame de), dame d'honneur de Marguerite d'Autriche [Arch. nat., KK 80 et 81]. — III, 262.
- SEGUINAT (Jean), arrêté à Montereau, I, 198 *note* 1.
- Seine* (la). I, 19; III, 20.
- Selingen*. II, 302 *note* 5.
- SÉMILE ou SONNELLE, mère de Jupiter, I, 112 et *note* 1.
- Sempach* (bataille de). I, 27 *note* 6.
- Sents*. III, 88 *note* 1.
- Sens*. I, 50. — (bailli de). I, 219.
- SERCEY (Guillaume de), seigneur d'Igornay et Labergement, conseiller, écuyer tranchant et premier écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, bailli de Chalon [BOULL., 23; LA BARRE, b, 232]. — Chargé de gouverner la personne d'Ol. de la Marche, I, 252 et *note* 1; assiste au pas de la Fontaine de Plours, II, 148; y remplit la charge de juge de la lice, 164, 167; son prêt au duc pour la guerre contre les Gantois, 225 *note* 1.
- SERCEY (Marie de). II, 164 *note* 3.
- SERSANDERS (Antoine). II, 329 *note* 1.
- SERSANDERS (Daniel), bourgeois et échevin de Gand, d'une ancienne famille dévouée au duc. — Élu chef du conseil des Gantois et l'un des instigateurs de leur révolte, II, 213 et *note* 1.
- SERSANDERS (Philippe). II, 329 *note* 1.
- Sevenbergen* ou *Sevenberghe*. I, 92 et *note* 7; II, 418 et *note* 2.
- SEYSSSEL (Jean de), seigneur de Barjat et de la Rochette, maréchal dès 1437 et chambellan du duc de Savoie (1451) [BOULL., 55; PEINC., XX, 364, XXI, 575]. — Prend part à la révolte des nobles de Savoie, II, 219 et *note* 1, 220 *note* 2.
- SFORCE ou SFORZA (Blanche-Marie), 2<sup>e</sup> femme de l'empereur Maximilien, † 31 décembre 1510. — III, 315 *note* 2.
- SFORCE (Francisque, Galéas-Marie, Ludovic-Marie). Voy. MILAN.
- SIBILLE. Voy. ANJOU.
- Sicile* (royaume de). I, 190; II, 57 *note*; IV, 162. Échoit par succession à René d'Anjou, I, 90.
- SIGON. Voy. CICON.
- SIERCK (Jacques de), archevêque de Trèves (1439-1456). — II, 6 *note*, 8 *note*, 28 *note* 1. Intervient dans les négociations relatives au Luxembourg, II, 3 *note*; III, 5 *note* 1; visite le duc Philippe à Luxembourg, II, 47 et *note* 1; négocie une trêve entre les Bourguignons et les habitants de Thionville, 333 *note* 1; Guillaume de

- Saxe lui cède l'engagère de cette dernière ville, 301 *note* 4.
- SIGISMOND DE LUXEMBOURG, empereur d'Allemagne, † 9 décembre 1437. — I, 92, 279; II, 2 *note* 2. Engage le Luxembourg à Antoine de Brabant, I, 288 *note* 2; son défi au duc Philippe, 94.
- Signy. IV, 109.
- SILÉSIE (Marguerite de), fille du duc de Brighe, comtesse de Hainaut, † 1386. — I, 87.
- Sinai (le mont). I, 79.
- SINGET (Jean). Sa lettre aux gens des comptes de Dijon, II, 208 *note* 1.
- SISBAIN OU SISTAIN (le seigneur de). Le seigneur Dessertain d'après MOL., chap. 184; M. de Citain [COMM.-DUP., III, 409]. — Figure au ravitaillement de Lintz, III, 94 et *note* 2.
- SIXTE IV (François de la Rovère), pape (1471-1484). — III, 243 *note* 2.
- SMET (Liévin de), hooftman d'Assenède, † 13 juillet 1452 [BEAUC., 562]. — Trahit les Gantois, II, 273 *note* 1.
- SNEYSSON (Corneille). Sa vaillance, II, 244 *note* 1.
- SOCRATES. I, 183.
- Soignies (siège de). I, 92 et *note* 1.
- Soiroy. I, 248 *note* 2.
- SOISSONS (Walerand de), seigneur de Poix, Moreuil, etc., etc., chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, maître de son artillerie en 1462, bailli d'Amiens, chevalier de la Toison d'or, † 1473 [BEAUC., 562]. — III, 93. Prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 13 *note* 5; chevalier à Audenarde, 237 et *note* 3; soutient le parti du duc en Luxembourg, 302 *note* 3; commande l'artillerie à Montliéry, III, 13 et *note* 4.
- SOISSONS (le vicomte de), prend part au siège de Neuss, III, 91 *note* 2, et au ravitaillement de Lintz, 93, 94.
- Soissons. II, 420.
- Solesmes, en Hainaut. II, 114 *note* 1.
- Soleuvre (château de). III, 234 et *note* 1. — (trêve de). III, 214 et suiv.
- Solre (château de), brûlé, III, 75 *note* 1.
- Sombernon. I, 316 *note* 2.
- Somme (villes de la), cédées au duc Philippe par le traité d'Arras, I, 224 et suiv.; rachetées par Louis XI et transportées à Charles le Téméraire, I, 125; III, 2, 29 *note*. — (rivière de). I, 139; III, 71 *note* 2, 74 et *note*, 80.
- SOMMERSSET (la duchesse de). I, 249 *note* 4. — (duc de). Voy. BEAUFORT.
- SOREL OU SORET (Agnès du), dame de Beauté-sur-Marne, † 9 février 1450. — Son empire sur Charles VII, II, 55 et *note* 1.
- Sores (prise de). I, 159.
- SORET (Estor du), écuyer, pris dans une embuscade, II, 32, 33; sa rançon, 43.
- SORNE. Voy. ZOLLERN.
- Souabe. II, 120 et *note* 5; III, 240 *note* 3. — (guerre de). III, 310 et *note* 2, 311, 312.
- SOULDAN (le). I, 32.
- SOULEUVRE (le seigneur, le damoiseau de). Voy. BOULAY.
- SOUZA (Isabeau de), fille d'Alphonse-Vas de Souza, comte de Neffra en Portugal, mariée à Jean de Poitiers, seigneur d'Arcis-sur-Aube [BEAUC., II, 577; BOULL., 63, 80; ANS., VIII, 208]. — II, 26 *note* 2. Danse au banquet de Lille, II, 378 et *note* 3; assiste aux noces de Bruges, IV, 110.

- SOYE (le seigneur de). Voy. BAUFFREMONT.
- SPEECKEN OU VAN SPEETE (Arnould van der), doyen des maçons de Gand [BEAUC., 563]. — S'échappe de Gavre, II, 313 *note* 3.
- Spire. III, 5 *note* 1.
- STALKIN (Jean), chanoine de Lille. III, 119, 197.
- Stirling-Castle (combat de). II, 104 et suiv.
- STRAILLES (Gossum de). III, 86 *note*.
- STREEL (Eustache de), l'un des commandants des Liégeois à Brunstein, où il est tué, III, 65 *note* 4; 66 *note* 3.
- STUART (Jacques). Voy. JACQUES. — (Marie). Voy. BOUQUAN.
- SUFFOLK (Jean de la Pole, duc de), vice-roi d'Irlande, etc., † 1491. — III, 53 et *note* 1.
- SUFFOLK (William de la Pole, comte, marquis et duc de), comte de Dreux, etc., grand-maitre de l'hôtel du roi, † 2 mai 1450 [BEAUC., 548]. — Épouse par procuracion Marguerite d'Anjou, II, 59 *note* 2.
- Suisse. III, 211 *note* 3, 234. Expédition du dauphin contre les —, II, 59 *note* 4, 61 et suiv.; leur manière de combattre, III, 22, 23; leurs querelles avec la maison de Savoie, I, 139, 140; III, 209; battent Charles le Téméraire à Granson, I, 139; III, 210, et à Morat, I, 140; III, 211; alliés du duc de Lorraine, I, 140, 142; III, 239; battent les Bourguignons à Nancy, 240; en guerre avec Maximilien, 310 et suiv.; le traité de Bâle assure leur indépendance, 310 *note* 2.
- Suisse. II, 63 *note*.
- SURIENNE (François de), dit l'Aragonnais, seigneur de Longny et Pisy, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, maitre de son artillerie, bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, etc., † 8 avril 1462 [BEAUC., 564]. — II, 259 *note* 1. S'empare de Fougères, II, 120 *note* 4; commande l'artillerie au combat de Basele, 260.
- SURQUES (Jean). III, 306 *note*.
- SUZE (le sire de la). I, 244 *note* 8.
- SWARTE (Martin de), capitaine de Maestrich. III, 279 *note* 3.
- Syrie. I, 32, 76. — (royaume de). I, 79.

## T

- TAGLIANTI (Ludovic), fait échapper le jeune duc de Savoie, III, 235 *note* 3.
- TALBOT (Jean II), comte de Shrewsbury, chancelier d'Irlande, † 1460 [ANS., VII, 88]. — Un de ses fils assiste aux noces de Bruges, III, 111 et *note* 5, et prend part au tournoi de l'Arbre d'or, 193.
- TALBOT (Élisabeth). Voy. NORFOLK.
- Talent. I, 246 *note* 1.
- Tamise, Themésie. II, 259 et *note* 4, 262, 266 *note*.
- TANCARVILLE (Guillaume d'Harcourt, comte de), chevalier, conseiller et chambellan du roi, connétable et chambellan héréditaire de Normandie, maitre des eaux et forêts, † 1484 [BEAUC., 516]. — II, 119 *note* 1.
- TARBIS, fille du roi d'Égypte. IV, 102.
- Tarcenay, près Besançon. I, 274 *note* 4.
- TELLEZ (Martin-Alfonse). I, 107 *note* 5.
- TELLEZ (Léonore). I, 107 et *note* 5, 108, 109.
- Termonde. II, 222 *note* 1, 246, 247, 251, 254 et *note* 3, 258 *note* 5, 274 *note* 2, 280 *note* 1,

- 288, 295, 298, 418, 419; III, 274, 284. Le parlement de Flandre y est transféré, II, 212 *note* 5; le bâtard Antoine y tient garnison, 282, 292; en sort pour combattre les Gantois, 293; Maximilien y pénètre par ruse, I, 166; III, 266 et suiv., 305; y fait conduire son fils, I, 174.
- TERNANT (Charles, seigneur de) et de la Motte de Thoisy, chevalier, chambellan du duc Charles en 1471, fils de Philippe ci-dessous [LA BARRE, b, 273; COURTÉPÉE, IV, 138; Boull., 53]. — Assiste à l'entrée du duc Philippe à Bruxelles, II, 51; joute aux fêtes de cette ville, 216; chevalier à Termonde, 251; assiste aux noces de Charles le Téméraire, III, 136 et *note* 1; joute au pas de l'Arbre d'or, IV, 135, et y sert le duc, 138.
- TERNANT (Philippe, seigneur de) et de la Motte de Thoisy, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, prévôt de Paris, chevalier de la Toison d'or, etc., était mort en 1456 [BEAUC., 565; GOLLUT, *passim*]. — II, 205 *note*, 265 *note* 1; III, 136 *note* 1. Assiste à l'assemblée d'Arras, I, 205 et *note* 3; commande les archers du duc à l'entrevue de Besançon, 272; prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 41, 42; joute contre Galiot de Baltasin, 64 et suiv.; ses armes, 68 *note* 1, 133 *note* 1; assiste au chap. de Gand, 83 et *note* 4; fait nommer La Marche panetier du duc, 113; figure à la joute de Bruges, 130, 133; s'empare d'un riche Anglais que le duc fait mettre en liberté, 141; capitaine de l'Écluse, *ibid.*; prisonnier au château de Courtrai, 142; tient garnison à Alost, 226; protège le passage de l'Escaut, 247; accompagne l'étendard du duc au combat de Termonde, 250 et suiv.; son discours aux chevaliers bourguignons, 251; détourne le comte de Charolais d'attaquer Moerbeke, 278.
- TERNAY (Guillaume de), maréchal des logis du duc Charles, cassé en 1475. — IV, 128.
- Terrache, *Tierrache*. I, 125; III, 222.
- Tewksbury* (bataille de). III, 70 et *note* 4, 237 *note* 3.
- THAMAR, maîtresse de Judas. I, 111.
- Thann*. III, 206 *note* 4.
- Themesie*. Voy. *Tamise*.
- THÉMISTOCLE, bâtard, I, 113.
- Théon* (villa), *Thionville*. II, 21 *note* 3. Voir *Thionville*.
- Thérouanne*. II, 111 *note* 4. — (siège et prise de). I, 161, 162; III, 257 *note*, 306.
- THESEUS. III, 141 et suiv., 166 et suiv. Bâtard, I, 113.
- THIBAVILLE (le seigneur de). Voy. REBREMETTES.
- THIERRY (Humbert). I, 96 *note*.
- Thionville*. II, 3 *note*, 6 *note*, 35, 36, 207; III, 206 *note* 3, 207 *note* 2. La garnison de Luxembourg s'y réfugie avec le comte de Gleichen, II, 44, 45; se montre constamment hostile au duc Philippe, 21, 46, 47 *note*; se soulève contre son autorité, 301; trêve signée avec ses habitants, 333; leur soumission, *ibid.*
- THOISY (Jeoffroy de), seigneur de Mimeures, chevalier, panetier, échanson, puis conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur de ses vaisseaux, bailli d'Auxois, vivait encore en 1461 [BEAUC., 565]. — Commande une flottille chargée d'empêcher le ravitaillement des Gantois, II, 271 *note* 4; en-

- voyé à Rome pour organiser le saint voyage, III, 36 *note*.
- THIL (Jean, seigneur de). II, 164 *note* 3.
- THOMAS D'AQUIN (S<sup>t</sup>). I, 177.
- Thonon. I, 265 *note* 2.
- THORAIN (le seigneur de). Voy. COMPEYS.
- Thuin. III, 48 *note* 2.
- THYMIS (Bartholomy de), seigneur de Bigarme ou la Bigarne, joute au pas de Marsannay. I, 312, 313.
- TIESFERIES (Catherine de). III, 106 *note* 7.
- Ticulemont (prise de). III, 299.
- TITUS LIVIUS. I, 114.
- TOBIE (le livre de). IV, 103.
- TOISON D'OR. Voy. FÈVRE (le) et GOBET (Gilles).
- Toison d'or (ordre de la). IV, 147, 149, 150, 163, 168, 170, 172, 179. Fondé par Philippe le Bon, I, 98; IV, 160; relevé par Maximilien, I, 158; III, 248 et *note* 3, 249, 305; ses origines, IV, 163 et suiv. — (chapelle de la). I, 324 et *note* 2; II, 41. — (chapitres de la), tenus à Saint-Omer, II, 95 *note* 2, à Gand, 81 et suiv., à Mons, 204 et suiv., à la Haye, 407 et *note* 1, encore à Saint-Omer, III, 276 *note* 2, à Valenciennes, I, 434; III, 203 et suiv., à Bruges, 248 et suiv., à Bois-le-Duc, IV, 146 et suiv. — (chevaliers de la). I, 298; III, 111, 165, 276; IV, 4, 99, 101, 129; tableaux de leurs blasons, II, 88 et *note* 2; leurs habits, manteaux et colliers, 86 *notes* 1 et 2, 89 *note* 2; III, 203 *note* 5; IV, 167. — (fêtes de la), II, 95 *note* 3; IV, 69. — (mystère de la). III, 118. — (rois, hérauts, poursuivants d'armes de la). IV, 9, 69, 146, 167, 168, 171, 179, 185. — (épître pour tenir la fête de la). IV, 158 et suiv.
- Tongres. I, 127, 129; III, 48 *note* 1, 82, 306. — (bataille de). I, 84 et *note* 7, 200 et *note* 4.
- TORCY (Hugues de), prend part au tournoi de l'Arbre d'or, III, 192.
- Toul. I, 243; III, 238 et *note* 1, 241 et *note* 1.
- TOULONGEON (Antoine de), seigneur de Traves et de la Bastie, chevalier, conseiller et chambellan du duc (1419), gouverneur de Champagne, maréchal, gouverneur et capitaine général de Bourgogne de 1427 à 1432, chevalier de la Toison d'or, † septembre 1472 [GOLLUT, *passim*; DUNOD, 232; LA BARRE, b, 110, 129, 202, 211]. — I, 284 *note* 2; II, 149. Vainqueur à Bulgnéville, I, 90, 239.
- TOULONGEON (Claude de), fils d'Antoine ci-dessus, seigneur de Traves, de la Bastie, du Chastelier, etc., chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, gruyer des bailliages de Dijon, Auxois et la Montagne, lieutenant général du gouverneur de Bourgogne (1472), chevalier de la Toison d'or, † 1495 [BEAUC., 566; GOLLUT, *passim*; PEINC., XXVI, 472; DUNOD]. — II, 151 *note*. Figure au pas de la Fontaine de Plours, II, 149, 168; mandé par le duc en Luxembourg, 207; son vœu du faisant, 392 et *note* 2; rejoint l'armée après Montlhéry, III, 18; accompagne le bâtard Antoine en Angleterre, 49 et *note* 3; envoyé vers Marguerite d'York, 103; IV, 97; juge du pas de l'Arbre d'or, III, 125 et *note* 1; IV, 116; battu par les Liégeois, III, 212 et *note* 4; mène avec son frère le cheval du duc aux obsèques de Philippe

- le Bon et d'Isabelle de Portugal, 59.
- TOULONGEON** (Jean, seigneur de), baron de Senecey, chevalier, † après 1462, neveu d'Antoine [DUNON, 231]. — Assiste Michaud de Certaines au pas de la Fontaine de Plours, II, 168; conduit avec ses cousins 200 lances bourguignonnes en Luxembourg, 207.
- TOULONGEON** (Tristan de), seigneur de Grandvelle et de Soussy, chevalier, conseiller et chambellan du duc, gouverneur d'Auxerre, etc., frère de Claude [BEAUC., 566]. — II, 151 *note*; III, 224. Figure au pas de la Fontaine de Plours, II, 149, 168; réconcilié avec Girard de Rousillon, 202; mandé en Luxembourg par le duc, 207; chevalier à Gavre, 318; rejoint l'armée après Montlhéry, III, 18; figure aux fêtes de Bruges, 136; mène avec son frère le cheval du duc aux obsèques de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, 59.
- TOULONGEON**, héraut et poursuivant d'armes. II, 147 et *note* 2, 177 *note*, 202.
- TOUR** (Guillaume de la), archevêque de Besançon (1245-1268). — I, 271 *note* 4.
- TOUR** (Henry de la), écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, son ambassadeur au concile de Bâle [BOULL., 21; LA BARRE, b, 236]. — II, 9 *note* 2, 20. Tient ses voisins en sujétion, I, 243; prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 13.
- Touraine*. I, 188.
- Tournaisis*. I, 169, 226.
- TOURNAY** (évêques de). Voy. CHEVROT, CLUGNY et FILLASTRE.
- Tournay*. I, 161, 174; II, 230, 235 *notes* 1 et 2, 300; III, 203 *note*, 272, 306. — (ville et bailliage de), réservés au roi par le traité d'Arras, I, 226.
- Tournelles* (rue des), à Paris. II, 425.
- TOURNEMINE** (le bâtard de). I, 238 *note* 1.
- TOURNEUR** (Jean le), prend part au tournoi de l'Arbre d'or, III, 193.
- Tours*. I, 238, 240 *note* 3; II, 59 *note* 4, 426 *note* 4, 427 *note*; III, 34. Conférences et traité de —, II, 59 *note* 1; fiançailles d'Henri VI et de Marguerite d'Anjou célébrées à —, 59 *note* 2; Charles VII y reçoit les ambassadeurs du roi Ladislas de Hongrie, 408 et *note* 2.
- TRAJAN** (l'empereur). I, 51 et *note* 3, 113 *note* 2.
- TRAPPESONDE** (Antoine de), chambellan du duc en 1475. — Prend part au tournoi de l'Arbre d'or, III, 192.
- TRAZEGNIES** (Jean, baron de), seigneur d'Irchoves, senéchal de Liège, pair de Hainaut, chevalier de la Toison d'or (1516) [ANS., VIII, 34; MOL., II, 437; GOLLUT, 1109]. — Ses vers sur la trahison de Campobasso, III, 239 *note* 2; prend parti pour les Gantois, 265 et *note* 3.
- Trecht*. Voy. *Utrecht*.
- Trelon* (prise de). I, 159.
- TRÉMOUILLE** (Georges de la), baron de Craon, comte de Ligny, Jonvelle, etc., premier chambellan héréditaire et gouverneur de Bourgogne, chevalier de Saint-Michel, etc., † 1481. — Favori et conseiller du dauphin, II, 413 et *note* 3.
- TRÉMOUILLE** (Jean de la), seigneur de Dours et d'Engoutsen, chevalier en 1452 [MOR.]. Assiste à l'entrée du duc Philippe à Bruxelles, II, 51;

- joute au même lieu, 216; chevalier à Termonde, 251.
- TRÉMOUILLE (Louis de la), comte de Joigny, † 1464. — III, 59 *note* 5.
- TRÉMOUILLE (Jacqueline de la), sœur de Jean, seigneur de Dours, mariée en premières noces à André de Toulougeon, en deuxièmes au seigneur de Hautbourdin. — Personnage supposé de la Belle Pèlerine, II, 119 *note*.
- TRÈVES (archevêques de). Voy. BADE et SIERCK.
- Trèves (entrevue de). I, 135.
- TRIEST (Josse). II, 213 *note* 1.
- Troie, en Troade. I, 17, 19, 22.
- TRONCHIENNE (l'abbé de). II, 222 *note* 1, 329 *note* 1.
- TROPHUME (S<sup>t</sup>). I, 49.
- Troyens. I, 17.
- Troyes. I, 248 *note* 2; II, 208 *note* 1.
- TUDERT (Jean), doyen de l'église de Paris, maître des requêtes, premier président du parlement de Bordeaux, † 1473 [BEAUC., 567]. — Ambassadeur du roi à l'assemblée d'Arras, I, 208, 209; fait amende honorable du meurtre du duc Jean, 205 *note* 7.
- TURC (le grand). Voy. AMURAT II, BAJAZET I<sup>er</sup>, MAHOMET I et II.
- Turcs. I, 22; II, 388; IV, 125. Envahissent la Hongrie, I, 83.
- Turquie (saint voyage de). II, 338 *note*, 392; III, 36 *note* 2, 37 *note*. — (pucelle habillée à la mode de). IV, 125. — (tapis de). III, 128.
- Tyrol (comté de). III, 311.
- U
- UNTENHOVE (Richard). III, 279 *note* 1.
- Unterbilck. III, 97 *note* 4.
- UNTERCHE (monseigneur d'), joute à Bruges, IV, 143.
- Uguerocq (château d'). III, 97.
- URBAIN V (Guillaume Gri-moald), pape, † 19 décembre 1370. — I, 71 *note* 3.
- URFÉ (Pierre, seigneur d'), bailli de Forez, grand écuyer de France, chevalier de l'ordre du roi, † 10 octobre 1508 [ANS. VIII, 496]. — Son discours à l'Université de Paris, III, 259 *note* 1.
- USIE (Antoine d'), écuyer d'écurie du duc en 1461, frère de GUYOT [BOULL., 83; GOLLUT, 1190; GUILL., I, 57]. — Prend part au tournoi de l'Arbre d'or, III, 193.
- USIE (Guy ou Guyot d'), seigneur de Villette et de Vaudrey en partie, chevalier, échançon, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, bailli d'Aval, serviteur du comte de Charolais et depuis attaché à Louis XI [BEAUC., 568; BOULL., 59; GOLLUT, 1189; GUILL., I, 56]. — Poursuit les Gantois après Audenarde, II, 242 et *note* 1; combat à Nevele, 255, où il est blessé, 256; congédié par le comte de Charolais sur l'ordre de son père, 420; le roi le retient de son hôtel, *ibid.*; rejoint l'armée après Monthléry, III, 18; négociateur du mariage projeté du comte de Charolais avec Anne de France, 31.
- UTERPRANDRAGON (le roi). Voy. HUTERPRANDRAGON.
- UTRECHT (évêque d'). Voy. BOURGOGNE.
- Utrecht. I, 102 et *note* 3, 164, 165; III, 263, 285, 306; IV, 109.
- U
- V
- VACQUENBAC (Pierre de). Voy. HAGENBACH.
- Vadans. I, 283 *note*.
- VAERNEVICK (Jean van), seigneur de Bost. — III, 252 *note* 2.



- VAGANT (Thomas). Voy. VAUGHAN.
- Valenciennes. II, 402 *note* 1, 426 *note* 3; III, 247 et *note* 4, 260 *note* 1, 262 *note* 9; IV, 109 et *note* 3. Combat à outrance de deux bourgeois de —, II, 402 et suiv., suivi d'une joute entre deux nobles hommes, 406; le duc y tient deux chapitres de la Toison d'or, I, 134, 135 *note*; III, 203 et suiv.
- VALIÈRE ou VALERA (Diègo de), *aliàs* d'Olivière, écuyer d'écurie du roi, conseiller, chambellan du duc de Bourgogne, son ambassadeur près de plusieurs souverains, Portugais ou Castillan d'origine [BEAUC., 568; LA BARRE, b, 130]. — II, 199 *note* 3. Ses deux joutes au pas de Marsannay, I, 305 et *note* 1, 306, 324, 326, 332, 333; dispensé de l'achèvement de ses armes, II, 9, 40.
- VALLEEN (Jean van der). III, 252 *note* 2.
- VALLOYS, poursuivant d'armes, figure au pas de la Fontaine de Plours, II, 163 *note* 1, 176 *note* 5, 177 *note*.
- VALOIS (Charles de). Voy. FRANCE et ORLÉANS. — (Philippe de). Voy. PHILIPPE. — (Isabelle de). Voy. BOURBON. — (maison de). Son origine, I, 67, 68, 152; ceux de Valois vrais rois et successeurs de la couronne de France, bien que moins rapprochés de la ligne de saint Louis que ceux de Bourbon, 148, 150, 152.
- Vandales, Vandés, subjugués par les Francs, I, 19; chassés de Germanie par les Romains, 46; envahissent la Gaule, *ibid.*; prennent le nom de Burgundiones, 47.
- VANDENESSE (Guillaume de), conseiller, maître des requêtes du duc de Bourgogne, avocat fiscal au bailliage de Dijon (13 juin 1456), † 1468 [Arm. comptes, 359; LA BARRE, b, 192, 195]. — III, 9 *note* 1.
- Vandeul (prise de). I, 133. — (seigneurie de). III, 221.
- Vannes (château de l'Hermine à). III, 34.
- VARAX (Gaspard de), marquis de Saint-Sorlin, seigneur de Richemont, Varax et la Poype, conseiller et chambellan du duc de Savoie, bailli du Bugey [GUICH., III, 381]. — Figure parmi les nobles de Savoie révoltés contre le duc Louis, II, 219 et *note* 6.
- Varembon (place de), rasée, II, 220 *note* 2.
- VARENNE (le sénéchal de la). Voy. BRÉZÉ.
- VARGAS (Gonzalve de), médecin et conseiller de Charles le Téméraire. II, 199 *note* 3.
- VARENNARE (Josse de), figure au pas de l'Arbre d'or, IV, 118.
- Vaselle, Vassalle. Voy. Basele.
- VASQUEZ DE SAAVEDRA (Pierre, Pêtre), chevalier castillan, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, † 1477 [BEAUC., 568]. — I, 296 et *note* 1, 331. Fait toucher les deux écus de l'Arbre Charlemagne, I, 295 et *note* 3; se présente au pas, 297; y joute, 300 et suiv.; retenu chambellan du duc, 305; prend part à une expédition contre les infidèles, II, 5 *note* 1; accompagne Jacques de Lalaing au pas de la Fontaine de Plours, 144 et *note* 2; le duc lui donne la place d'Arques, 272 *note* 3; joute à Lille, 348 *note* 3; guerroye contre les Sarrazins, III, 41 et *note* 1; accompagne le bâtard Antoine en Angleterre, 49 *note* 3; figure probablement sous le nom de

- don Pètre au tournoi de l'Arbre d'or, 192.
- VATESTAIN, capitaine du roi Mathias, défend Alberegale, III, 307 et *note* 4.
- VAUDEMONT (Ferry II de Lorraine, comte de). Voy. LORRAINE.
- VAUDEMONT (René II de). Voy. LORRAINE.
- VAUDREY (Antoine de), seigneur de l'Aigle et de Chilly, chevalier, conseiller, échanson et chambellan du duc de Bourgogne, bailli de la Montagne, † 1474 [BEAUC., 569]. — II, 219. Garde du pas de Marsannay où il joute contre Jean de Compays, I, 310, 315, 327 et suiv.; ses armes, 334 *note* 2; sa brillante conduite à Gavre, II, 324.
- VAUDREY (Claude de), chevalier, seigneur de l'Aigle et de Chilly, conseiller et chambellan du duc, bailli de la Montagne après son père Antoine, le 3 avril 1473 (v. st.), chevalier d'honneur au parlement, teste en 1515 [BOULL., 70; DUNOD, 223; LA BARRE, b, 264, 265, 273, 282; GOLLUT, 1386, 1759, etc.]. — Joute au siège d'Amiens, III, 72, au pas de l'Arbre d'or, 162; IV, 127, 137, et à Anvers contre le roi des Romains, III, 309 et *note* 2.
- VAUDREY (Guillaume de), seigneur de Courlaou, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, bailli d'Aval, frère d'Antoine; reçoit 433 fr. en 1450 pour plusieurs voyages par lui faits « pour les fais de Mgr le duc d'Orléans ès marches d'Italie et ailleurs » et 60 fr. en 1454, pour frais faits par lui à la garde de la forteresse de Villaines-en-Duesmois [BEAUC., 569; Arch. Côte-d'Or, B. 1717, fol. 60, et 1728, fol. 76; DUNOD, 222; GOLLUT, *passim*]. — I, 332; II, 9 *note* 2, 34. Joute à Marsannay comme garde du pas, I, 307, 308, 323, 326, 327; ses armes, 334 *note* 2; dispensé de terminer son emprise, II, 9, 10.
- VAUDREY (Louis de), dit le Beau, seigneur de Courlaou, bailli d'Aval, capitaine des gardes de Maximilien et des archers de Philippe le Beau [DUNOD, 224; GOLLUT, 1462, etc.]. — Se signale dans la guerre contre les Suisses, III, 311.
- VAUDREY (Philibert de), chevalier, seigneur de Mont-sous-Vaudrey, écuyer d'écurie, conseiller et chambellan du duc, maître de son artillerie (1442) aux gages de 100 l., gouverneur du Tonnerrois et de l'Auxerrois, bailli d'Aumont, † 4 mars 1453 [BEAUC., 569; Arch. de la Côte-d'Or, B. 1717, fol. 76; GOLLUT, 1752, 1883, etc.]. — Commande l'artillerie au siège de Villy, II, 16; surpris par le damoiseau de Commercy, 30; reste en Luxembourg, 49; lieutenant du seigneur d'Arguel dans son expédition du Milanais, 115, 117 *note*, 172; figure au pas de la Fontaine de Plours, 165.
- VAUDREY (Philippe I<sup>er</sup> de), gruyer du comté de Bourgogne [DUNOD, 228]. — Rejoint l'armée avec le contingent bourguignon après Montlhéry, III, 18 et *note* 6.
- VAUDREY (Philippe II de), seigneur de Mont-sous-Vaudrey, écuyer tranchant du duc Charles, cassé en 1475, chambellan de Maximilien; fils de Philippe I<sup>er</sup>, teste en 1519 [DUNOD, 228]. — Rejoint l'armée avec son père, III, 18 et *note* 6.

- VAUDREY (Pierre de), frère cadet de Philippe II [DUNOD, *ibid.*]. — Rejoint l'armée avec son père, III, 48 et *note* 6.
- VAUGHAN (Thomas), écuyer, trésorier de la chambre du roi [BOULL., 77]. — Négocie le mariage de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York, III, 75 et *note* 4, 101; assiste à l'entrée de cette princesse à Bruges, 111 et *note* 8.
- Vaulx (le pays de), pillé, I, 169.
- VAUTRAVERS (Jean de). II, 421 *note* 2.
- Vaux-Marcus (château de). III, 209 et *note* 4.
- Velocler. II, 49 *note*.
- VELOURS (Joachim de), seigneur de la Chapelle - Bellouin [BOULL., 73]. — Suit le duc de Berry en Bretagne, III, 34.
- VELU (N. de), tué à Saint-Trond, III, 67.
- VENCESLAS DE LUXEMBOURG, empereur d'Allemagne (1378-1400). — II, 2 *note* 2. Engage le Luxembourg à Antoine de Brabant, I, 288 *note* 2.
- VENDÔME (Catherine de), femme du comte de la Marche, † avril 1412. — III, 181 *note*.
- VENDÔME (le comte de). Voy. BOURBON (Jean et Louis de).
- VENEUR (Colard le), valet de chambre de Philippe le Bon. II, 350 *note* 2, 369 *note* 2, où le nom de Le Voleur lui est donné par erreur.
- VENIÈRES (Jacques de), écuyer, maître de l'artillerie du duc en 1472 [LA BARRE, *b*, 277; PEINC., II, 519]. — Prend une part active à la prise de Luxembourg, II, 35 et suiv.
- Venise. I, 47; II, 5 *note* 1. — (le duc et la seigneurie de). III, 227.
- Vèntiens. III, 113; IV, 101, 104.
- Venloo, Vannelock (reddition de). III, 205 et *note* 2.
- VERCINGÉTORIX. I, 44.
- Verde-Tente (compagnons de la). II, 253, 286 et *note* 2. Leurs pillages, II, 258; font une course sur les marches de Hainaut, 293; attaquent Alost ou Ath, 303 et *note* 3.
- VERDELET, musicien. II, 351 *note* 1.
- VERDENBERG (le comte de). II, 53 *note* 2.
- VERDUN (évêques de). Voy. FILLASTRE et HARAUCCOURT.
- Verdun. I, 243.
- Verdun-sur-le-Doubs. II, 112 *note* 1.
- VÈRE (le seigneur de la). Voy. BORSELLE. — (madame de la). Voy. BOURBON et ÉCOSSE.
- Vère (la). II, 207.
- VERE, VEYRE, VERÉ ou VEREY (Philibert, dit la Mouche, seigneur de) et d'Ornans, chevalier, échanson, puis premier écuyer tranchant du duc Charles le 10 avril 1474, chevalier de la Toison d'or, grand maître d'hôtel du roi d'Espagne, † 1512; probablement fils de Jean de Veyre ou Very, dit la Mouche, écuyer d'écurie du duc, bailli de Charolais en 1418. [BOULL., 87; PALLIOT, *Mém. généal.*, I, 762; Arch. Nord, IV, 289; GUICH., *Preuves de l'Hist. généal. de la maison de Savoie*, 481; Arch. Côte-d'Or, B. 375, 11790, 71, fol. 61]. — Prisonnier à Nancy, III, 240 et *note* 4; cherche Marguerite d'Autriche en Espagne pour la ramener aux Pays-Bas, 318.
- VERGY (Antoine de), seigneur de Montferrant, fils de Charles, † 1454 [DU CHESNE, *Hist. généal. de la maison de Vergy*, 278]. — Épouse Bonne de Neufchâtel, II, 400 et *note* 2.

- VERGY (Charles de), seigneur d'Autrey, chevalier, conseiller et chambellan du duc, sénéchal de Bourgogne, † 1467 [DU CHESNE, 259; LA BARRE, *b*, 189, 216, 270]. — Le duc assiste aux noces de son fils, II, 400 et *note* 2.
- VERGY (Guillaume IV, seigneur de), St-Dizier, Fouvens, etc., etc., chevalier de l'ordre de Savoie, sénéchal et maréchal de Bourgogne, pensionnaire du duc Charles en 1475, conseiller et chambellan de Louis XI, etc., etc., † 1520 [DU CHESNE, 289; GOLLUT, *passim*]. — Porte le heaume du duc aux obsèques de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal; III, 59.
- VERGY (Jean IV de), seigneur de Saint-Dizier, Vignory, la Fauche, etc., chevalier de la Toison d'or (1433), sénéchal, gouverneur et capitaine général de Bourgogne (1434), † 1460 [DU CHESNE, 204; LA BARRE, *b*, 201; GOLLUT, *passim*]. — Assiste à l'entrevue de Besançon, I, 273 et *note* 8; représenté au chapitre de Gand, II, 84 et *note* 11.
- VERGY (Jean, bâtard de), seigneur de Soilly, Cusey, Richécourt, etc., etc., † 1457 [DU CHESNE, 249]. — Guerroie sur les marches de Bourgogne, I, 242 et *note* 2; rend Darney et Montclair à René de Sicile, II, 57, 58.
- VERGY (maison de). I, 254.
- VERMANDOIS (Raoul I<sup>er</sup> le Vaillant, comte de), † 1151 ou 1152. — I, 78 et *note* 2.
- VERMANDOIS (Isabelle de). Voy. FLANDRE.
- Vermandois* (le bailli de). III, 222. Voy. aussi POT (Guiot).
- VERNEMBOURG (Jean de). II, 15 *note* 2.
- VERNEMBOURG (Robert, comte de) et de Nuwenar, seigneur de Saffenberg, chevalier de la Toison d'or (1433), était mort en 1445 [BOULL., 38; GOLLUT, 1090, 1092; *Publications de l'Institut du Luxembourg*, XXVIII, 188]. — II, 9 *note* 2, 84 et *note* 5. Sert le duc dans la conquête du Luxembourg, II, 15; nommé par lui lieutenant général de cette province, *ibid.* *note* 2.
- VERS ou VARS (Henry de), valet de chambre, puis sommelier du duc Charles en 1474. — III, 242.
- Vervins*. I, 248 *note* 2; III, 220.
- Vèse* (la). I, 274 *note* 1.
- Vesey*. II, 49 *note*.
- Vesoul*. III, 207 *note*, 238 *note* 1.
- Vézelay*. I, 95 *note* 1.
- Vieffville* (la). IV, 149.
- VIENNE (Guillaume IV de), dit le Sage, seigneur de Saint-Georges, Sainte-Croix, Seurre, etc., conseiller et chambellan du duc et du roi, gouverneur du comté (1396) et du duché de Bourgogne, ambassadeur au concile de Constance, chevalier de la Toison d'or en 1430, etc., † 1434 [ANS., VII, 800; LA BARRE, *b*, 13, 37, 96, 100, etc.]. — Son éloge, I, 188; prisonnier à Montreau, 199 et *note* 2; en débat avec plusieurs seigneurs d'Allemagne pour la seigneurie de Joux, 189.
- VIENNE (Guillaume V de), seigneur de Saint-Georges, Bussy, etc., chevalier, conseiller et chambellan du duc, † 1456 [ANS., VII, 800; LA BARRE, *b*, 110, 130, 180]. — I, 246 *note* 1, 273. Dissipe son héritage, I, 188; meurt à Tours, *ibid.*
- VIENNE (Guillaume de), seigneur de Monthbis, Arc-en-Barrois, etc., † 1471 [ANS., VII, 809]. — Assiste à l'entrevue de

- Besançon, I, 273 et *note* 10; joute à Marsannay, 311, 312; ses armes, 335 *note*.
- VIENNE (Jean de), seigneur de Bussy, fils de Guillaume V [Ans., VII, 800, 801]. — Achève la ruine de sa maison, I, 188; assiste à l'entrevue de Besançon, 273.
- VIENNE (Philippe de), évêque de Langres (1438-1452). — I, 257 *note* 3; II, 134 *note* 1.
- VIENNE (Jeanne de), femme de Jean de Longvy, † 7 septembre 1472. — III, 59 *note* 4.
- VIENNE (armes de). I, 311, 335 *note*. — (maison de). I, 188, 254.
- VIERGE MARIE (la). I, 185 et *note* 2, 261; II, 147; IV, 167. Sa naissance, I, 111; les écussons du pas de Marsannay lui sont offerts, 333; sa représentation au pas de la Fontaine de Plours, II, 202.
- Viescaire (la), ou parlement de Zélande. II, 79.
- Viesery ou *Vrydach Mart*, le principal marché de Gand. II, 96 et *note* 3.
- VIEUGLISE (Gossuin de), verrier de Lille. II, 349 *note*, 351 *note*.
- VIÉVILLE (Louis de la), seigneur de Sains, Berles, Tangry, etc., conseiller et chambellan du duc, capitaine de Gravelines et de Bourbourg, † 1462 [Beauc., 570]. — Relève bannière à Rupelmonde, II, 267; ses armes, *ibid.* *note* 1; tient garnison à Alost, 283; défend cette place contre le bâtard de Blanc-Estrain, 286, 303 *note* 3.
- VIÉVILLE (Philippe), bâtard de la), capitaine des archers du duc Charles, déchargé de cet office en 1475. — Tient garnison à Alost, II, 287; commis à la revue des hommes d'armes d'ordonnance, III, 74; escorte Marguerite d'York à son entrée à Bruges, 110.
- VIGNE (Ysabeau de la). II, 379 *note* 2.
- VIGNES (Georget des), écuyer. I, 246 *note* 1; II, 141.
- VIGNOLES (Étienne de), dit La Hire, capitaine général de l'Île-de-France, Picardie, Beauvoisis, etc., bailli de Vermandois et d'Évreux, † 1447. — Capitaine d'Écorcheurs, I, 244 et *note* 6.
- VILLAIN (Adrien de Gand, dit), chevalier, seigneur de Rasseghien, Saint-Jean-Steene, etc., conseiller et chambellan de Maximilien, † 12 juin 1490 [Mor., v° Gand]. — I, 169; III, 303 *note* 1, 304 *note*. Se met du parti des Gantois, III, 265 et *note* 4; accusé de trahison, I, 170; Philippe de Clèves le fait assassiner, III, 303 et *note* 3.
- VILLAIN (Martin). II, 272 *note* 3.
- VILLAIN (Philippe), seigneur de l'Isle [Ans., II, 208; VIII, 74]. — III, 303 et *note* 1.
- Villaines. I, 248 *note* 2.
- VILLANDRANO (Rodrigue de), comte de Ribadio, capitaine d'Écorcheurs. I, 244 et *note* 5.
- VILLARNOU (le seigneur de). Voy. JAUCOURT.
- VILLENEUVE (Jean de), dit Passequoy, écuyer, fils d'un échanson de Charles VII, † 27 octobre 1479 [Boull., 51, 52]. — Fait toucher la targe blanche au pas de la Fontaine de Plours, II, 176, 177 *note*, 181 *note* 2; détails de sa joute, 193, 194; ses armes, 194 *note* 2.
- VILLETTE (Louis de), sauve le prince Jacques-Louis de Savoie, III, 235 *note* 3.
- VILLETTE (Nycot de), écuyer, figure dans plusieurs montres d'armes de 1414, 1417, 1434 [Peing., XXVI, 179, 259,

- 429]. — Joute au pas de Marsannay, I, 314, 315.
- VILLIERS (Jacques de). Probablement Jacques de Villers-la-Faye, fils de Jacques, seigneur de Villers-la-Faye, et de Marguerite de Sercey, qui devint plus tard écuyer tranchant de Philippe le Bon [GOLLET, 1190; mss. Juigné, à la Bibl. de Dijon]. — Joute à Dijon, I, 286.
- VILLIERS (Jacques de), seigneur de l'Isle-Adam, conseiller et chambellan du roi, garde de la prévôté de Paris, fils du maréchal, † 25 avril 1472. — II, 425 *note* 4.
- VILLIERS (Jean de), seigneur de l'Isle-Adam, maréchal de France, chevalier de la Toison d'or, † 22 mai 1437. — II, 425 *note* 4.
- VILLIERS (le seigneur de), conservateur de la trêve de Soleure, III, 222.
- VILLIERS DE L'ÉSTANG (le seigneur de), compagnon du dauphin, II, 413.
- Villiers-le-Bel (entrevue de). III, 30 et *note* 2.
- Villy (château et place de). Jacquemin de Beaumont s'en empare, II, 45 et *note* 3, 43; siège et reddition de la place, 9 *note* 2, 16 et suiv., 29, 33.
- Vilvorde (château de). III, 202 *note* 3.
- Vimeu. III, 75, 223. — (prévôté de), transportée au comte de Charolais, III, 29 *note*.
- Vincennes (bois de). I, 203.
- VIRGILIUS. I, 144.
- Virton. II, 47 et *note* 1, 302.
- VIRY (Amé, seigneur de), prend part à la révolte des nobles de Savoie, II, 219, 220 *note*.
- VISCONTI (Virida), 2<sup>e</sup> femme du duc Léopold d'Autriche. I, 27 et *note* 6.
- VISCONTI. Voy. MILAN.
- VISEN (Charles de), écuyer, valet de chambre du duc et garde de ses joyaux en 1470, fils de Jean ci-dessous [Arm. comptes, 125; LA BARRE, b, 274]. — Joute au pas de l'Arbre d'or, III, 140, 176; IV, 120, 133.
- VISEN (Guillaume ou Guillemine de), père de Jean [Arm. comptes, 124]. — II, 4 *note* 2.
- VISEN (Jean de), receveur de la gabelle de Salins, secrétaire du duc (1419), clerc des comptes à Dijon, receveur du bailliage de la même ville, receveur de toutes les finances et enfin receveur général de Bourgogne (1441), † 1460 [Arm. comptes; BEAUC., 574]. — I, 245 *note* 1, 246 *note* 1, 247 *note* et *note* 2. Le duc dine dans son hôtel à Dijon, II, 4 et *note* 2; chargé de la recette des aides levées en Bourgogne pour la guerre contre le Turc, 338 *note*.
- VISEN (Louis de), clerc, puis maître des comptes à Dijon, receveur général des aides, † 4 septembre 1460 [Arm. comptes]. — I, 246 *note*, 247 *note* 2; II, 339 *note*.
- VISQUE (Jacques de), des comtes de Saint-Martin, conseiller et chambellan de Philippe le Bon, pensionnaire du duc en 1475 [LA BARRE, b, 190, 217]. — I, 321, 332; II, 104; III, 90 *notes* 1 et 2. Se rend au pas de Marsannay, I, 308; très aimé du duc Philippe qui tient sur les fonts un de ses enfants, *ibid.* *note* 4; fait toucher l'écu noir au même pas, 315, 316; ses joutes, 316, 317, 323, 326, 327; dispensé de l'achèvement de ses armes, II, 9, 10; retenu de la maison du duc, 10; ses gages, *ibid.* *note* 1.
- VISSOCH (Antoine de). Voyez VISSOCH.

- VITZTHUM (Apel de), chevalier. II, 23 *note* 3.
- VIVANT (Bernard de), chevalier de Souabe, touche l'écu du seigneur de Hautbourdin, II, 119 *note* 1, 120 et *note* 5; ses armes, *ibid.*
- Vive (bourg de), incendié, II, 254 *note* 5.
- Vlamertingue (terre de). II, 270 *note* 3.
- VOBRISSET, sommelier de corps du duc. III, 81 *note* 2.
- VOLUX, prince syrien. I, 29 *note* 1.
- VORCESTER (Jean Tiptoft, comte de), lord trésorier et connétable d'Angleterre. III, 50 et *note* 2.
- VORET (frère Pierre). I, 95 *note* 1.
- VOS (Jean de). Voy. Woss et Fox.
- VOSTIN (Bernard de), écuyer gascon, joute à Marsannay, I, 307, 308.
- VÛREN-HOVE (Gilles). III, 252 *note* 2.
- VURRY (Jean), receveur général de Bourgogne. III, 89 *note* 7.
- W
- WAESBERGE (Jean de), capitaine de Schendelbeke, pendu, II, 307 et *note* 1.
- Waesmunster. II, 276 et *note* 4, 278, 279.
- Wailly. III, 71 *note* 2.
- Wale (la). III, 281 *note* 3, 282 *note*.
- Wallons. I, 174; III, 273, 282, 311.
- WARWICK (le comte de). Voyez NEVILL.
- Was, Wast, Waës (pays de). II, 82, 212 et *notes* 3 et 4, 232 *note*, 258, 275, 280 *note* 1; III, 273.
- WASSENAER (le seigneur de). II, 271 *note* 4.
- Waterloo, en Flandre. II, 235 et *note* 1, 236.
- Watine ou Waten (monastère de). I, 77 *note* 2.
- WAURE (Claude), chevalier anglais, joute au pas de l'Arbre d'or, III, 183.
- WAVBIN (Philippe de), seigneur de Rouvroy et de Saint-Venant, chevalier, chambellan du comte de Charolais, capitaine du château du Louvre en 1478, fils de Walerand [BEAUC., 572]. — Assiste à l'entrée de Philippe le Bon à Bruxelles, II, 51.
- WAVRIN (Walerand, seigneur de), Saint-Venant, Lillers et Malaunoy, chevalier, conseiller et chambellan du duc, capitaine et gouverneur général de ses vaisseaux et galères, vivait encore en 1469 [BEAUC., 572]. — Joute aux noces de Jean de Salins, I, 268 (et non son fils Philippe, comme il est dit par erreur *ibid.*, *note* 1) et y partage le prix avec Jacques de Lalaing; commande une expédition envoyée au secours de l'empereur de Constantinople, II, 5 *note* 1; ambassadeur près des Gantois après la bataille de Gavre, 327 *note* 1.
- WENLOCH (Jean), baron, grand bouteiller d'Angleterre, lieutenant de Calais en 1470, tué l'année suivante à Tewksbury [COMM.-DUP., I, 235 et suiv., et la Table]. — Refuse au comte de Warwick l'entrée du port de Calais, III, 70 *note* 1.
- West pays de Flandres (le). III, 299, 300.
- WICH (Jacqueline de), femme de Wautier IV de Halwin. — II, 224 *note* 7.
- WILDT (Jean de), seigneur de Hautepenne, prévôt de Liège, commande à Saint-Trond, III, 65 *note* 4; retient Guy de Brimeu prisonnier, 82 et

- note 5*; blessé mortellement, 86 et *note 1*.
- WILLAEY (Jean et Laurent), décapités, II, 228 *note 1*.
- WILLOUGHBY (madame de), veuve de Robert, lord Willoughby [BEAUC., 572]. — Accompagne Marguerite d'York à son entrée à Bruges, III, 407 et *note 3*.
- Winchester (comté de), III, 237 *note 2*.
- WISSOCH (Antoine de), chevalier, seigneur de Tannay, Gappennes et la Haye, conseiller et chambellan du duc, capitaine d'Aire, etc.; était mort en 1462 [BEAUC., 572; BAR.-GACH., II, 705]. — Prend part à l'expédition du Luxembourg, II, 13 *note 5*; tient garnison à Alost, 283; défend cette place contre le bâtard de Blanc-Estrain, 286.
- WITHEM (Frédéric de), remporte le prix des joutes à l'entrée du roi à Paris, II, 425 et *note 5*, 426; guerroye contre les Sarrazins, III, 41.
- WITHEM (Jean de), père de Frédéric, II, 425 *note 5*.
- WIGLAND (Jean), I, 274 *note 1*.
- Wondelgem, III, 295 *note 2*.
- WOODWILL (Antoine), comte de Scales, amiral d'Angleterre, chevalier de la Jarretière, beau-frère du roi Édouard IV, décapité en 1483 [COMM.-DUP., I, 244]. — III, 407 *note 1*, 179; IV, 103, 134, 143. Fait connaître au bâtard Antoine son désir de jouter contre lui, III, 41 et *note 3*; leur joute, I, 104; III, 51-53; commande l'armée envoyée contre le duc de Clarence, 69 et *note 4*; accompagne Marguerite d'York en Flandre et à son entrée à Bruges, 104, 111; IV, 96, 101; sa place aux banquets, III, 200; IV, 110; joute au pas de l'Arbre d'or, III, 172; IV, 430; y sert plusieurs jouteurs, IV, 126, 134, 138; le roi Édouard désire le marier à Marie de Bourgogne, III, 243.
- WOODWILL (Jean), frère d'Antoine, accompagne Marguerite d'York en Flandre, III, 111 et *note 4*; IV, 96; assiste Jacques de Luxembourg au pas de l'Arbre d'or, III, 159 et *note 1*; IV, 126; y joute lui-même, III, 179; IV, 134; gagne le prix du tournoi, III, 499; IV, 143.
- WOODWILL (Élisabeth). Voyez ÉLISABETH.
- WOSS (Baudouin de), chevalier, II, 294 *note 1*.
- WOSS (Jean de), chevalier, capitaine des Gantois [BEAUC., 571]. — II, 294 et *note 1*.
- WURTEMBERG (Eberhard IV ou V le Jeune, comte de), † 1419. — II, 53 *note 2*.
- WURTEMBERG (Henri de), comte de Montbéliard, fils d'Ulric, † 1519. — Arrêté par ordre de Charles le Téméraire et prisonnier jusqu'à la mort de ce prince, III, 207; les procédés barbares employés contre lui le rendent fou, *ibid*.
- WURTEMBERG (Louis I<sup>er</sup> ou II, comte de) et de Montbéliard, fils d'Eberhard, † 1450. — II, 58 *note*, 63 *note*. Visite le duc Philippe à Bruxelles, II, 53; son éloge, *ibid*.; rend hommage à l'empereur pour le comté de Montbéliard, *ibid*., *note 2*.
- WURTEMBERG (Ulric V ou VII le Bienaimé, comte de), aussi fils d'Eberhard, † 1482. — I, 258 *note 4*.

## X

XAINTRAILLES (Jean, dit Poton, seigneur de), chevalier, pre-



- mier écuyer du corps et maître de l'écurie du roi, bailli de Berry, maréchal de France en 1454, † 7 octobre 1461 [BEAUC., 573]. — III, 15. Prisonnier à Saint-Riquier, I, 90; capitaine d'Écorcheurs en Bourgogne, 244.
- XERXÈS (le roi). I, 113.
- Y
- Yguis, Ugny, Ivoy ou Ygney*. III, 241 et note 4.
- YNACH (Karl). II, 343 note.
- YORK (Georges d'), duc de Clarence, frère d'Édouard IV; comte de Warwick et de Salisbury, mis à mort dans la tour de Londres le 18 février 1477. — Ses discordes avec son frère l'obligent à chercher un refuge en France, III, 68 et note 3, 69; sa mort, 70.
- YORK (Richard II, duc d'), tué le 24 décembre 1460 à Wakefield [BEAUC., 573]. — I, 104 et note 2; II, 209 et note 1; sa fille mariée à Charles le Téméraire, I, 146.
- YORK (le duc d'), frère d'Édouard IV (?). — Descend en Zélande avec son frère, III, 237.
- YORK (Anne d'), fille de Richard II. — Isabelle de Portugal voudrait lui faire épouser le comte de Charolais, II, 396 et note 2.
- YORK (Édouard d'). Voyez ÉDOUARD IV. — (Marguerite d'). Voy. BOURGOGNE. — (ducs d'), ainsi nommés de leur seigneurie quoiqu'issus de la lignée d'Angleterre, I, 146; la couronne d'Angleterre passe dans leur lignée, II, 210.
- Ypres. I, 72 note; III, 255 note 2; IV, 109. Le parlement de Flandre y est transféré, II, 212 note 5.
- Ywis. II, 15, 32, 33, 43.
- Z
- Zara. I, 111 note 3.
- Zasses, Zassonne, Zassons. Voy. Saxe et Saxons.
- Zélandais, servent Philippe le Bon contre les Gantois, II, 224.
- Zélande. I, 155 note 1, 170, 239; II, 17 note 3, 79, 80; III, 201 note 1, 237 et note, 297 note 3. Passe par succession à Philippe le Bon qui en assure la soumission, I, 91, 92, 94, 239. — (mer de). III, 224.
- ZOLLERN (Frédéric, comte de), envoyé plénipotentiaire de Maximilien pour le traité de Senlis (1493), chevalier de la Toison d'or en 1501 [COMM. BRUX., III, 339, 361, 363; GOLLUT, 1103]. — III, 268 et note 1. Échappe aux Brugeois sous un déguisement, III, 290 note 4.
- Zons, Zoust, Zoux (Soest). III, 99 et note 2, 287 note 1. Attaqué par l'archevêque de Cologne, II, 113 et note 3, qui est bientôt forcé de lever le siège, 114.
- Zutphen (comté de), cédé à Charles le Téméraire, qui en fait la conquête, I, 135; III, 203 note, 205 et note 3.
- Zwol. I, 135 et note 1.
- Zwyn (le). II, 135 note 1.

## CORRECTIONS ET ADDITIONS.

---

### TOME I.

- P. 7, note 1, ligne 2. Au lieu de : *Rouillé*, lisez : *Roville*.  
— 14, ligne 17. Au lieu de : *quitant*, lisez : *qui tant*.  
— 69, note 3, ligne 3. Au lieu de : *1361*, lisez : *1360*.  
— 71, note 3, ligne 4. Au lieu de : *troisième fils*, lisez : *cinquième fils*.  
— 92, ligne 16. Au lieu de : *Broussane*, lisez : *Broussave*.  
— 134, ligne 11. Au lieu de : *et votre mere, qui garda son serment en ceste partie. Dieu en est le juge.....*, lisez : *et votre mere. Qui garda son serment en ceste partie, Dieu en est le juge*.  
— 265, note 2, lignes 19 et suiv. Au lieu de : *Andrcnet*, lisez : *Andrevet*.  
— 268, note 1. Au lieu de : *Philippe*, lisez : *Waterand*.  
— 273, note 6. Au lieu de : *Rodolphe*, lisez : *Guillaume*.  
— 273, note 11. Au lieu de : *Antoine*, lisez : *Jean*, et au lieu de : *Feneu*, lisez : *Seveux*.  
— 282, note 1. Les dates de cette note et des précédentes ont été établies approximativement d'après des renseignements de source bourguignonne ; elles ne concordent pas avec celles de certains documents allemands qui constatent la présence du roi des Romains à Besançon du 1<sup>er</sup> au 5 novembre et sa rentrée à Vienne dès le 9. Publications de l'Institut du Luxembourg, XXVIII, 96.  
— 320, ligne 3 et plus loin. Au lieu de : *Manille*, lisez : *Maville*.

### TOME II.

- P. 53, note 2, ligne 11. Au lieu de : *reprit le fief*, lisez : *reprit de fief*.  
— 197, note 2, ligne 8. Au lieu de : *5<sup>e</sup> reg.*, lisez : *3<sup>e</sup> reg.*  
— 237, note 2. Au lieu de : *en citant faussement...*, lisez : *en citant Du Clercq (l. II, ch. VIII) et d'Escouchy (I, 396), ce dernier à tort, car sa version est la même que celle de La Marche*.  
— 343, note, ligne 3. Au lieu de : *Moselle*, lisez : *Meuse*.  
— 369, note 2, ligne 3. Au lieu de : *Le Voleur*, lisez : *Le Vencur*.  
— 415, note 1, ligne 8. Au lieu de : *Richard*, lisez : *Girard*.

## TOME III.

- P. 9, note 2, ligne 1. Au lieu de : *le duc*, lisez : *le comte*.  
 — 32, note 1, ligne 1. Au lieu de : *père*, lisez : *frère*.  
 — 33, note 2, ligne 2. Au lieu de : *le duc de Bourgogne*, lisez : *le comte de Charolais*.  
 — 73, note 1, ligne 2. Au lieu de :  *fils aîné*, lisez : *second fils*.  
 — 125, supprimez la note. Robert de Miraumont était bien alors lieutenant du gouverneur de Bourgogne; Claude de Toulongeon ne le devint que plus tard, vers 1472.  
 — 213, note 3. Cette note ne se rapporte ni à la première ni à la seconde campagne de Lorraine.  
 — 260, note 1, ligne 4. Au lieu de : 1479, lisez : 1489.  
 — 262, note 9, ligne 2. Supprimez la phrase : *Probablement femme de.....*  
 — 289, ligne 2. Au lieu de : *nommé*, lisez : *nommée*.  
 — 300, note 1, ligne 7. Au lieu de : *Halst*, lisez : *Hulst*.  
 — 318, note 3, ligne 9. Au lieu de : *Rome-Moustier*, lisez : *Romain-Moustier*.

## TOME IV.

- P. cj de la *Notice bibliographique*, 1<sup>re</sup> ligne. Au lieu de : *accent de naïve émotion*, lisez : *une naïve émotion*.  
 — 192. Ajoutez à la liste des ouvrages consultés : *Estat de la maison de Charles, dernier duc de Bourgogne*, Bibl. nat., ms. f. fr. 3867.  
 — 231, 2<sup>e</sup> col. Remplacez la notice de BOUSANTON (Guillaume) par la suivante :  
 BOUSANTON (Gilles, dit le Veau de), écuyer d'écurie du duc Charles en 1475, maître d'hôtel de Marguerite d'Autriche en 1496, marié à Jeanne de Jonsac. — III, 259, 263. Ce n'est pas de lui qu'il est question t. III, p. 206, mais de son père Guillaume, dit *le Veau grant*, pour le distinguer de son fils cadet Guillaume, *le josne Veau*, qui fut page du duc Charles en 1475, écuyer d'écurie du roi en 1491, premier écuyer d'écurie de Marguerite d'Autriche en 1496, et dont il est aussi fait mention p. 263. — Ajoutez aux sources : Arch. du Nord, B. 2157.  
 — 297, 2<sup>e</sup> col., ligne 3. Au lieu de : (1476), lisez : (1475).
-

## TABLE

---

	Pages
Notice biographique sur Olivier de la Marche . . . . .	j
Notice bibliographique sur les ouvrages d'Olivier de la Marche . . . . .	cijj
Annexes de la notice biographique. . . . .	clv
Mémoires d'Olivier de la Marche. Pièces annexées . . .	1
S'ensuyt l'estat de la maison du duc Charles de Bourgoingne, dit le Hardy . . . . .	1
Traictié des nopces de Monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant . . . . .	95
Lettre d'Olivier de la Marche au comte de Nevers . . . .	145
Mémorial de la fête de la Toison-d'Or tenue à Bois-le-Duc en 1481 . . . . .	146
Advis des grans officiers que doit avoir ung roy et de leur pover et entreprise . . . . .	153
Espitre pour tenir et célébrer la noble feste du Thoison d'Or.	158
Table des pièces annexées . . . . .	190
Principaux ouvrages cités dans la table et liste des abréviations qui y sont contenues. . . . .	191
Table analytique des matières . . . . .	193
Corrections et additions . . . . .	342











BINDING SECT. MAY 21 1968

DC La Marche, Olivier de  
611 Mémoires d'Olivier de La  
B781L35 Marche  
1383  
t.4

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

